expo67

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ Montréal, mardi 24 janvier 1967 / saint Timothée, martyr / 83e année, No 19 / 6 cahiers / 60 pages / Les prévisions météorologiques: doux, ensoleillé / Minimum 25 / Maximum 40

Nouveaux postes dans l'administration fédérale: "Conseillers en bilinguisme" • En page 13

Les inondations frappent de nouveau le Brésil: 1,000 morts et disparus

Téléphoto PA

Une équipe de secouristes s'affaire autour d'un autobus qui, à 33 milles de Rio de Janeiro, a été arraché de la route par des masses d'eau torrentielle et projeté dans la rivière Paraiba. Trente des 37 passagers ont trouvé la mort. On estime à un millier de morts et disparus le bilan des inondations au Brésil.

RIO DE JANEIRO (AFP) — Un an presque jour pour jour après les pluies torrentielles qui dévastèrent Rio et firent plus de cinq cents morts, une catastrophe plus soudaine encore et plus terrible s'est abattue au Brésil sur la vallée du fleuve Paraiba entre Rio et Sao Paulo où, selon un premier bilan, mille personnes ont péri ou sont disparues au cours des dernières 24 heures, emportées par les eaux du fleuve en crue et par les glissements de terrain.

Jusqu'à maintenant, les secouristes n'ont retrouvés que 150 cadavres.

Rio elle-même est épargnée au moins provisoirement. Le fléau a frappé la région montagneuse et profondément ravinée de l'Etat voisin où des pluies torrentielles tombaient depuis deux jours, transformant chaque vallée en collecteur d'eaux torrentielles et chaque massif en un réservoir de boue et de débris menaçants capables d'emporter en un instant des ponts de maçonnerie et d'ensevelir des pâtés de maisons entiers.

La région du fleuve Paraiba est particulièrement éprouvée

Le plus grand nombre de victimes et les dégâts matériels les plus importants ont été localisés jusqu'à maintenant à une soixantaine de milles à l'ouest de Rio, dans cette région où le fleuve Paraiba, à plusieurs centaines de milles de sa source, traverse des reliefs tourmentés proches de montagnes élevées. Le petite ville de Barra Mansa a été dévastée par les eaux qui ont complètement détruit une centaine de maisons et fait vraisemblablement, dans cette seule localité, des dizaines de morts. Ailleurs, sur la route "Président Dutra", c'est un village de 86 habitants qui a été effacé de la carte, enseveli sous une avalanche de pierres et de terre.

Il semble que les victimes aient été également nombreuses dans la région de Itaguai où la rivière Lajes en crue et les eaux d'un barrage hydro-électrique, qui ont débordé, ont transformé en quelques heures en marécage la plaine voisine du littoral atlantique.

Un autobus est emporté

Un des épisodes les plus tragiques de cette satastrophe, sur laquelle on n'a encore que des renseignements fragmentaires, a été la mort des passagers d'un autocar littéralement arraché à la route par un torrent d'eaux furieuses. Le véhicule a disparu en un instant sous la boue et les débris, emporté jusque dans le lit voisin du fleuve Paraiba où il s'est enfoncé jusqu'à la toiture. Seul, un voyageur a été miraculeusement sauvé.

Hier soir, les équipes de sauveteurs avaient dégagé de l'autocar 36 cadavres dont les corps s'alignaient à côté des valises sur les côtés de la route, elle-même surmergée par un fleuve de boue.

On craint qu'un campement

Voir INONDATIONS en page 2

Ottawa résiste: la First National City Bank (N.Y.) ne prendra pied au Canada

par Jacques PIGEON

OTTAWA — Walter Gordon a gagné.

C'est une cause perdue d'avance qu'ont présentée, ce matin, devant le comité parlementaire des finances, les puissants représentants de la First National City Bank de New York, la troisième plus importante du monde.

En substance, ils ont soutenu qu'un alinéa de la nouvelle loi des banques est "arbitraire, rétroactif et répressif" en ce qu'il restreint les activités et le développement de la Banque Mercantile du Canada.

Or, cette banque est leur propriété à 100 pour cent.

C'est l'ancien ministre des Finances Walter Gordon qui a incorporé, dans la nouvelle loi, cette disposition défendant à une banque étrangère de détenir plus de 25 pour cent des actions d'une banque canadienne.

Les représentants de la First National City Bank soutiennent ne pas avoir été prévenus de cette initiative canadienne. M. Walter Gordon le nie.

Et comme pour l'endosser, le premier ministre a fait savoir hier que l'ancien ministre des Finances présidera un comité ministériel chargé d'examiner la portée, tant économique que politique, des placements étrangers au Canada.

La Banque Mercantile, établie au Canada depuis 13 ans, veut être soustraite à ces restrictions car les dispositions de la nouvelle loi rendront son expansion impossible.

Sinon, elle sera forcée de vendre . . . à des Canadiens.

Aujourd'hui, il est clair que le gouvernement ne permettra pas à ce géant américain de prendre pied au Canada.

Vaines pressions diplomatiques

Certes, le gouvernement américain a exercé de fortes pressions auprès du gouvernement Pearson. Deux notes diplomatiques ont été expédiées par les Américains. Le premier ministre a fait savoir hier que le cabinet fera parvenir sa réponse aujourd'hui.

Dans certains milieux on laisse entendre que le Congrès américain pourrait fort bien prendre des mesures de représailles mais Ottawa n'est pas inquiet. Les grosses firmes de Wall Street, dit-on, seront les premières à exiger que l'on laisse en place les succursales des banques canadiennes à New York.

Pour bien comprendre l'histoire de la Banque Mercantile, il faut savoir qu'elle appartenait, en 1963, à des Hollandais. Le Canada n'y voyait donc pas là une grande menace.

Les représentants de la First National City Bank ont soutenu ce matin avoir acquis la Mercantile le 26 juin 1963, en signant une lettre d'intention.

Cependant, le président du conseil d'administration de la First National, M. James S. Rockefeller et le président du conseil de la Mercantile M. Robert MacFadden ont rencontré le ministre des Finances d'alors le 18 juillet de la même année.

Et un mémoire préparé à la suite de cette rencontre avec M. Gordon contient le paragraphe suivant : M. Rockefeller a déclaré que la National City avait conclu une entente avec les actionnaires de la Banque Mercantile pour acquérir les actions de cette dernière mais qu'**aucun engagement définitif n'avait été pris.**

Voir OTTAWA en page 2

Gordon dirigera un comité ministériel chargé d'examiner la portée des investissements étrangers

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La nationalisme économique a fait un bond en avant hier lorsque le premier ministre a nommé M. Walter Gordon à la tête d'un comité ministériel chargé d'examiner la portée, tant politique qu'économique, des placements étrangers au Canada.

On doute que ce soit une coïncidence, mais l'annonce a été faite quelques heures après l'arrivée dans la capitale des représentants de la First National City Bank de New York.

Quatre autres ministres feront partie du comité. Ce sont MM. Mitchell Sharp, Jean Marchand, Roger Teillet et John Turner.

Tous ont immédiatement noté que M. Rober Winters, ministre du Commerce et opposé aux thèses de M. Gordon, ne fait pas partie de cet important comité.

Le comité aura d'abord pour fonction d'examiner les cadres de l'industrie canadienne et tout particulièrement la propriété et le contrôle étrangers, en vue de la présentation d'un Livre blanc.

M. Gordon, comme on sait, est un grand apôtre du nationalisme économique et croit que le pays doit prendre les grands moyens pour faire en sorte de reprendre en main le contrôle de son économie.

Il y a moins de deux semaines, il est redevenu membre du cabinet Pearson à titre de ministre sans porte-feuille.

Voir GORDON en page 2

Paul Martin affirme que le Canada n'a pas demandé aux USA de rappeler leur ambassadeur à Ottawa.

— Page 13

Budget record aux Etats-Unis

WASHINGTON. (UPI) — Le président Lyndon Johnson présente aujourd'hui le budget du gouvernement fédéral américain au Congrès des Etats-Unis.

Le chef de la Maison Blanche a déjà déclaré que le budget administratif s'élèvera à 135 milliards de dollars, mais les déboursés du gouvernement fédéral atteindront 170 milliards au cours de l'exercice financier 1967-1968, si l'on tient compte des fonds destinés aux

Voir BUDGET en page 2

AUJOURD'HUI

Ceux qui font la confédération

Sous le titre "Ceux qui font la confédération en 1967", LA PRESSE publie aujourd'hui le premier d'une série d'articles de Peter Newman qui a entrepris une tournée des dix provinces canadiennes afin de rencontrer les successeurs des Pères de la confédération, leurs adjoints, leurs adversaires, de façon à prendre le pouls exact de notre nation centenaire.

— Page 5

Camp convoque les directeurs du parti

Le président du parti conservateur fédéral, M. Dalton Camp, a décidé d'avancer la date de la réunion du comité exécutif du parti par suite de la suggestion du chef John Diefenbaker de tenir un congrès pour le choix d'un chef le plus tôt possible. Elle aura donc lieu les 28 et 29 janvier plutôt que le 11 février tel qu'on l'avait prévu.

— Page 13

Nouvelle enquête au monastère du Magnificat

Le tribunal de bien-être social à Saint-Jérôme a ordonné hier à ses enquêteurs de visiter de nouveau le monastère des Apôtres de l'Amour infini, à Saint-Jovite.

— Page 9

Grégoire et les députés incompétents

Pour Gilles Grégoire, les représentants de la région de Montréal aux Communes constituent la "pire députation d'incompétents". Et il lui suffit, pour l'affirmer, de rappeler que ces députés n'ont pas défendu l'intérêt de leur région lors de son intervention au sujet de la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent.

— Page 13

Walter Gordon

Les députés ne pourront liquider, en deux mois, le programme législatif

par François TREPANIER

QUEBEC — L'Assemblée législative du Québec entreprend, aujourd'hui, une tâche perdue d'avance, celle de liquider en deux mois un programme législatif qui normalement devrait donner lieu à des discussions pendant un an.

Les législateurs, tout comme les observateurs politiques, ne se font d'ailleurs pas d'illusions sur ce fait et reconnaissent qu'il leur sera impossible de terminer d'ici l'ouverture de l'Expo l'étude des projets de loi du gouvernement et des prévisions budgétaires.

On fait remarquer notamment que le débat sur le discours du trône n'est pas encore terminé, qu'il y aura probablement un long débat sur le conflit scolaire, que la situation financière du gouvernement donnera lieu à des discussions animées et que, comme toujours, on ne pourra éviter de traiter, pendant des heures, de questions telles que le parc d'Oka.

Opposition plus agressive ?

Par ailleurs, on insiste sur le fait que l'Opposition sera plus agressive. Cette prédiction ne laisse d'ailleurs aucun doute. Le chef du parti libéral dont

Voir PROGRAMME en page 2

Progrès rapides de la médiation à la CECM; accord sur plus de 30 clauses

par Jacques LAFRENIERE

Pour démontrer que les négociations allaient rondement depuis l'intervention d'un médiateur, le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Aimé Nault, a déclaré hier que 30 ou 35 clauses avaient été réglées depuis mercredi dernier. Les membres pourraient même être appelés en assemblée générale avant vendredi prochain.

Il y a de plus 20 autres clauses qui sont en bonne voie de règlement, sur 125 qui étaient en litige au moment du déclenchement de la grève des 9,000 enseignants catholiques de Montréal, le 13 janvier.

Sur les dix clauses majeures à régler, et qui constituaient "autant de motifs de grève", il y a eu accord sur les deux chapitres suivants: els devoirs du délégué ou représentant d'école et le recours à l'arbitrage en cas de renvoi.

Par ailleurs, il reste encore les autres importantes clauses suivantes: la participation et la consultation; le nombre d'élèves par classe à l'élémentaire; la charge d'enseignement au cours secondaire; l'avancement diagonal dans l'échelle de traitements; enfin les traitements, les assurances, le congé de maternité et l'ancienneté.

Il convient toutefois de noter que plusieurs paragraphes de ces clauses générales ont déjà fait le sujet d'un accord entre les parties.

La médiation, on s'en souvient, a débuté mercredi. C'est le juge André Montpetit qui a été choisi par le gouvernement après avoir été accepté par les deux parties, pour agir comme médiateur. Il a d'abord pris connaissance des divergences de vues des deux parties, et les a amenées ensuite à discuter face à face. Il tient parfois des réunions séparées avec l'un et l'autre comité de négociation.

Le cadre-limite est dépassé

M. Nault a déclaré hier que la proposition initiale de la Commission des écoles catholiques de Montréal sur les salaires ne tenait pas compte des directives données par le ministère de l'Education, le 14 octobre dernier, établissant une échelle-limite de salaires.

C'est ce qui l'a amené à décrire de quelle façon le gouvernement proposait, avant ces directives, des échelles de référence pour les salaires des enseignants. Si les commissions scolaires accordaient des salaires supérieurs à l'échelle proposée, elles recevaient quand même les subventions admissibles.

"A cause de l'insuffisance de cette première échelle, le gouvernement a établi unilatéralement et arbitrairement une nouvelle échelle qu'il a baptisée cadre"-limite" en donnant des directives nouvelles." Si, après avoir haussé la taxe scolaire de 10 pour cent, il y a encore une différence, cette différence est remboursée à 50 pour cent par le gouvernement.

Voir PROGRES en page 2

On se dirige vers les négociations à l'échelle provinciale — *Bertrand*

QUEBEC (PC) — C'est à l'échelle provinciale que se négocieront éventuellement les conventions collectives dans le domaine de l'enseignement. C'est du moins ce qu'a laissé entendre hier le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bértrand.

Au cours d'une conférence de presse, le ministre a émis l'opinion que les négociations se feront un jour "entre les enseignants d'une part et le gouvernement de l'autre". M. Bertrand a ajouté : "Je crois que c'est vers cela que nous nous acheminons".

Le ministre a ensuite précisé qu'il ignorait encore à quel moment une telle politique pourrait devenir applicable.

Il s'agit d'un problème qui a "une ampleur très considérable." Il concerne entre autres l'autonomie des commissions scolaires dont les membres ont été élus par le peuple.

La mise en vigueur d'un tel système ne pourra toutefois se faire avant que les résultats de certaines enquêtes soient connus. Déjà, le rapport Parent et le rapport Bélanger ont préconisé un tel changement. Il reste encore à connaître le point de vue de la commission Carter sur la fiscalité.

De son côté, le ministère provincial des Finances mène actuellement certaines études sur la question. Ses conclusions ne sont toutefois pas encore connues.

Yamaska: la situation sera rétablie aujourd'hui

—l'administrateur de la régionale

par Pierre VENNAT

S'il faut en croire l'administrateur de la régionale Yamaska, M. Jean Matton, la confusion qui a régné presque toute la journée d'hier sur le territoire de celle-ci ainsi que sur ceux des commissions scolaires locales de Beloeil, Saint-Hilaire et McMasterville prendrait fin dès aujourd'hui.

M. Matton est même plus optimiste. Il croit qu'il suffirait qu'il y ait 170 enseignants en classe, aujourd'hui ou demain, pour que la régionale puisse dispenser un enseignement à peu près normal à tous ses élèves pour la première fois depuis le 24 novembre 1966.

Hier après-midi, selon l'administrateur de la régionale, 68 enseignants sur 329 étaient en classe. C'était 11 de plus qu'à la fin de la matinée et M. Matton croit qu'un nombre encore plus grand voudront suivre l'exemple de ceux qui se sont présentés en classe hier et respecter les

Voir YAMASKA en page 2

Autres informations à la page 49

Au-delà des salaires des professeurs

Québec entend contrôler un large secteur de l'économie

Une analyse de Pierre O'Neil

QUEBEC — Le gouvernement estime que les salaires des professeurs ont atteint un niveau raisonnable.

A toutes fins pratiques et sauf quelques exceptions, la période de rattrapage serait terminée.

Toute surenchère généralisée par rapport à la situation actuelle des salaires des enseignants risque de porter atteinte non seulement à l'équilibre des finances gouvernementales mais éventuellement à l'évolution de l'économie de la province.

Tels sont au fond les motifs véritables de la fermeté du gouvernement dans les conflits qui le mettent en cause entre diverses commissions scolaires et les enseignants.

On peut facilement les déceler dans des conversations avec des hauts fonctionnaires du gouvernement et le ministre de l'Education ne s'en est lui-même pas caché hier matin lorsqu'il a déclaré que le cadre limite imposé aux commissions scolaires "établit une échelle juste et raisonnable compte tenu de la politique salariale et des disponibilités financières du gouvernement."

Au moment où il faisait cette déclaration en ajoutant qu'il favorise des négociations à une échelle beaucoup plus large, le ministre de l'Education M. J.-J. Bertrand publiait un tableau comparatif des échelles de salaire pour certaines catégories d'enseignants et certaines régionales du Québec.

Voir QUEBEC en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées 35 à 41 / 44 à 47
Bandes dessinées / 8
Calendrier des pionniers / 7
Courrier "Que faire ?" / 26
Décès, naissances, etc. / 48
Editorial / 4
Finance / 16 à 18
Horoscope / 42
La bonne table / 21 à 23
Loisirs et récréation / 8
Mots croisés / 37
"Navigation" / 20
Nouvelles internationales / 43
Nouvelles nationales / 13
Nouvelles régionales / 9
Radio et télévision / 14
Sciences / 15
Spectacles et concerts 28 et 29
Sports / 32 à 34
Tribunaux / 10
Vie féminine / 24, 26 et 27
Vie mondaine / 25
Votre médecin / 7

CKAC 73

YAMASKA

SUITE DE LA PAGE 1

injonctions de la Cour supérieure, maintenant que le mouvement est lancé.

Trente ou 68 ?

A l'Association des enseignants catholiques du diocèse de Saint-Hyacinthe, toutefois, on contestait vivement ces chiffres.

Selon un porte-parole de celle-ci, M. Michel Laporte, seulement trente enseignants syndiqués, sur les 410 que compte l'association sur tout le territoire de la régionale et des commissions de Beloeil, McMasterville et Saint-Hilaire se seraient présentés en classe. Les autres seraient des suppléants ou des non-syndiqués, mais le nombre total des enseignants en classe, sur tout le territoire, serait inférieur, selon lui, à celui donné par le président de la régionale.

De toute façon, M. Matton a déclaré que les enseignants présents, qu'il chiffre à 68, assistés d'une trentaine de moniteurs et de surveillants, tenaient la situation bien en main à la fin de l'après-midi et que les parents peuvent donc envoyer leurs enfants à l'école aujourd'hui, sans crainte que ceux-ci soient désoeuvrés.

En fait, affirme M. Matton, le seul mot d'ordre que la régionale a donné toute la journée d'hier a été, pour les parents, d'envoyer les enfants à l'école et pour les directeurs, de les y garder. Selon M. Matton, ce mot d'ordre a été appliqué mais il admet que plusieurs enfants ont profité du manque de surveillance pour prendre la clef des champs.

Rencontrés par le journaliste de LA PRESSE, quelques-uns de ces enfants ont déclaré, en substance, qu'ils s'étaient présentés à l'école hier matin, qu'on leur avait bien demandé de demeurer sur les lieux, mais comme ils n'avaient rien à faire, et qu'aucun de leurs enseignants ne s'y trouvait, ils avaient décidé de quitter les lieux. Ils avaient toutefois l'intention de revenir aujourd'hui "pour voir". Il est à noter que certains de ces étudiants n'habitent pas Saint-Hyacinthe et ne pouvaient rentrer chez eux par autobus scolaire avant 4 heures. C'est pourquoi on en voyait quelques-uns rôder au terminus d'autobus de Saint-Hyacinthe cherchant à rentrer chez eux autrement.

Par ailleurs, on ignorait encore en fin d'après-midi, hier, si les enseignants de Yamaska démissionneraient en bloc, comme il a déjà été mentionné, pour éviter les effets de l'injonction, s'ils contesteront cette injonction ou s'ils retourneront en classe purement et simplement.

Le président de l'Association des enseignants, M. Normand Reid, nous a déclaré qu'il attend toujours l'avis des avocats de l'association et qu'il leur a demandé de faire vite.

En fin d'après-midi, hier, l'association n'avait toutefois pas encore reçu cet avis légal.

Une assemblée générale de tous les enseignants doit ensuite être convoquée pour décider de la ligne de conduite à suivre compte tenu de cet avis, mais on ignorait encore à la fin de l'après-midi quand cette assemblée aurait lieu. On s'attend toutefois à ce qu'elle ait lieu aujourd'hui.

M. Ryan agira-t-il comme médiateur ?

Enfin on ignorait toujours si M. Claude Ryan, directeur du "Devoir", pourra agir comme médiateur dans le conflit, comme plusieurs semblent le désirer.

A Québec, hier, le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand, a déclaré officiellement qu'il n'avait aucune objection à ce que, du consentement des parties, M. Ryan soit nommé médiateur dans le conflit.

Le président de la régionale, M. Gaston Dore, a déclaré que, quant à lui, il désirait que M. Ryan agisse comme médiateur mais n'acceptera pas que cette médiation débute tant et aussi longtemps que les enseignants ne seront pas retournés en bloc en classe.

Du côté du syndicat, on précise que tout en voulant de M. Ryan comme médiateur, on ne veut pas que le retour au travail soit une condition de cet acquiescement.

Quant à l'intéressé lui-même, il a avoué qu'il avait été approché au sujet d'une éventuelle médiation par le député de Saint-Hyacinthe, M. Denis Bousquet, vendredi. Il a ajouté n'avoir reçu aucune nouvelle à ce sujet depuis.

Joint à son bureau, M. Bousquet a laissé entendre qu'aucune demande officielle ne sera faite à M. Ryan avant que les deux parties se soient entendues sur la date à laquelle doit débuter cette médiation.

Photo Michel Gravel, LA PRESSE

A défaut de s'instruire, on peut toujours lire, semblent dire ces jeunes étudiantes de Saint-Hyacinthe qui avaient décidé de prendre la clef des champs, n'ayant trouvé aucun enseignant pour leur faire la classe. Ils devaient toutefois retourner à l'école l'après-midi, "au cas pour voir..."

On demande aux parents de Beloeil de rester calmes

L'Association des parents de Beloeil demande aux parents "de demeurer calmes" devant les événements qui se précipitent dans le conflit scolaire et de la régionale Yamaska.

Dans un communiqué signé par son secrétaire-trésorier, M. Jacques Benoit, l'association demande maintenant aux parents d'attendre l'action du syndicat et du gouvernement.

L'association estime avoir épuisé "tous les moyens de pression à sa disposition" pour tenter d'amener un règlement à la grève des enseignants.

Les écoles ont été ouvertes à deux reprises, des assemblées ont été tenues avec les commissaires d'écoles, des télégrammes et des pétitions ont été envoyés au gouvernement provincial, rappelle-t-elle.

Au cours d'un entretien téléphonique, M. Benoit a noté que "la tension monte" à Beloeil entre parents et grévistes et, a-t-il précisé, l'association ne veut pas que des événements fâcheux se produisent.

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE 1

"En pourcentage du revenu personnel poursuivait-il, le Québec perçoit déjà en taxes autant que la province la plus taxée de tout le pays".

C'est ici qu'entre en jeu la politique salariale du gouvernement. Non seulement a-t-elle pour but de permettre une meilleure répartition géographique et professionnelle de la main-d'oeuvre mais encore elle cherche à éviter que l'évolution anarchique des salaires dans le domaine public et semi-public ne se répercute par des hausses d'impôts au moment où la conjoncture économique pointe vers un ralentissement de la croissance.

Malgré la politique salariale qui ne fait que prendre forme — et les directives d'octobre qui en sont partie intégrante, les disparités ne sont pas à la veille de disparaître.

On donne en effet pour exemple que dans la région de Rimouski il y a une différence de $1900 dollars entre hommes et femmes.

Entre les commissions scolaires du Lac St-Jean et de Valleyfield il y a une différence de $900 dollars pour les enseignants et de $1000 dollars pour les institutrices en faveur de Valleyfield.

Bref, l'évolution des négociations collectives ces dernières années semble d'après des hauts fonctionnaires du ministère de l'Education avoir favorisé les enseignants les mieux pourvus au détriment des femmes qui enseignent au niveau primaire.

Dans une telle situation le rejet des directives (qui constituent un progrès notable pour cette dernière catégorie d'enseignants) contribue à pénaliser les professeurs les plus mal payés au profit de ceux qui reçoivent une rémunération normale.

Dans leur effort pour faire valoir le point de vue du gouvernement sur les conflits scolaires les milieux gouvernementaux rejettent également l'accusation de la Corporation des Instituteurs catholiques selon laquelle les directives aux commissions scolaires entravent le libre jeu des négociations.

Selon eux le concept de libre négociation est une vue de l'esprit. La libre négociation n'existe pas dans le secteur industriel puisqu'au point de départ le budget de l'entreprise, ses profits, les conditions du marché et d'autres facteurs économiques et financiers limitent sa capacité de payer.

Ces limitations dans le secteur privé ont leur équivalent dans le secteur public et c'est la taxation.

Pour des raisons fiscales et économiques le gouvernement doit voir à ce que ses contribuables ne soient pas écrasés d'impôt. Il prend les dispositions pour s'en assurer en publiant les directives.

Si de leur côté les commissions scolaires estiment qu'elles peuvent faire porter à leurs propres contribuables un fardeau d'impôt plus lourd, elles doivent en prendre la responsabilité.

Mais même là, le gouvernement a des raisons de s'inquiéter. Car le fait que les commissions prennent la responsabilité de certaines hausses de taxes n'empêche pas ces mesures d'avoir des effets variables sur l'économie, des effets qui viennent en contradiction avec les objectifs d'une politique économique gouvernementale.

On a une idée de l'impact que peuvent avoir le respect ou le non-respect des directives en rappelant que la masse salariale pour les enseignants du Québec (à l'exclusion de la CECM qui n'est pas soumise aux directives) s'élève à $280 millions par année, que l'application des directives par toutes les commissions scolaires en négociation coûterait à la province $10 millions additionnels cette année et que pour toutes les commissions scolaires du Québec (à l'exclusion de la CECM) elle coûterait $27 millions.

Plus que le souci d'uniformiser les salaires des enseignants, il y a dans la politique actuelle du gouvernement celui d'exercer un certain contrôle sur l'évolution d'un large secteur de l'économie.

PROGRES

SUITE DE LA PAGE 1

"Cependant, a dit M. Nault, si un seul professeur dépasse le cadre-limite, la commission scolaire ne reçoit pas les subventions supplémentaires."

Dans le cas de Montréal, a fait remarquer le chef syndical, il n'y a pas de cadre-limite, parce que le facteur des subventions ne joue pas de la même façon. La CECM ne profite pas du régime des subventions ordinaires.

Les 9,000 enseignants sont membres de l'Alliance des professeurs de Montréal et de la Fédération des enseignants catholiques de langue anglaise. Leur grève prive de leurs cours réguliers environ 217,000 écoliers.

GORDON

SUITE DE LA PAGE 1

Les études préliminaires sur cette question du contrôle et de la propriété étrangère au Canada seront faites par une équipe spécialisée qui sera constituée à cette fin.

Un comité interministériel de hauts fonctionnaires consultera de temps en temps l'équipe spécialisée.

Le premier ministre a noté hier que le gouvernement étudie, depuis un certain temps, la question des placements étrangers dans notre pays; le degré de propriété et le contrôle étranger dans l'industrie canadienne; les opérations au Canada des filiales de sociétés étrangères et l'importance de ces filiales pour le Canada.

Au mois de mars dernier, précise-t-il, le ministre du Commerce a fait connaître un certain nombre de principes directeurs relatifs à la bonne conduite des filiales au Canada qui ont été communiqués à toutes les succursales appartenant à des étrangers et effectuant des opérations au Canada.

Grâce à ces principes, ajoute-t-il, on a pu obtenir des renseignements de grande valeur et se faire une idée du rôle et de la conduite au Canada des succursales des sociétés appartenant à des étrangers.

Le comité ministériel est donc un complément fort important à ces initiatives.

Lorsque le rapport de l'équipe spécialisée aura été étudié par le comité des ministres, il sera transmis au gouvernement pour approbation. On étudiera ensuite la question de sa présentation comme Livre blanc, Livre blanc qui à son tour devra être présenté à un comité parlementaire.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

Il est dont évident qu'il y a là contradiction et le gouvernement Pearson n'hésite pas un moment à prendre la parole de M. Gordon. Et les hauts fonctionnaires du ministère des Finances, qu'aucun gouvernement ne prend à la légère, corroborent les propos de l'ancien ministre des Finances.

Le gouvernement fédéral conclut donc que les représentants de la First National ont été mis au courant des projets du gouvernement canadien avant qu'elle se porte acquéreur de cette petite banque.

D'ailleurs, dans le mémoire préparé par les fonctionnaires des Finances à la suite de l'entrevue, on dit bien que M. Gordon a fait valoir plusieurs objections à cette acquisition par les Américains.

M. Butterworth sera-t-il rappelé?

On se rappellera aussi une récente intervention de l'ambassadeur des Etats-Unis au Canada qui, au cours d'un colloque privé à Washington, a décrit comme discriminatoire le projet de loi canadien.

Cette intervention dont le caractère a été rendu public le lendemain a créé de forts remous à Ottawa si bien qu'aujourd'hui plusieurs croient que M. W. W. Butterworth ne sera plus longtemps ambassadeur à Ottawa.

C'est dans ce contexte que les Rockefeller et MacFadden, accompagnés d'une batterie d'avocats et de trois officiers de relations extérieures se sont présentés dans la capitale.

Et le gouvernement a jugé bon de tourner un peu le fer dans la plaie en annonçant, quelques heures avant les auditions du comité, la nomination de M. Gordon au poste de président de ce comité ministériel.

Tous les partis sont d'accord

Ce matin, les représentants de la Banque n'ont pas hésité à affirmer que l'alinéa est "contraire aux traditions législatives du Canada ainsi qu'arbitraire et répressif". C'est, précise-t-on, la seule banque canadienne dont plus de 25 pour cent des actions appartiennent à un actionnaire non résident.

La Banque Mercantile est donc la seule victime de l'alinéa.

On dit, précisent les Américains, que ces dispositions sont nécessaires pour protéger les intérêts canadiens contre la menace d'une main-mise étrangère.

"En admettant que cette menace existe, il y a d'autres moyens plus équitables de l'écarter et d'autres articles de la loi ont été incorporés à la loi dans ce but."

Les représentants de la puissante banque américaine soutiennent donc que l'on pénalise une banque qui n'a violé aucune loi et que le gouvernement change les règles du jeu une fois que la partie a été engagée.

Le comité parlementaire des finances, du commerce et des questions économiques tient trois auditions aujourd'hui et elles seront toutes consacrées à l'affaire Mercantile.

Evidemment, des membres de tous les partis politiques siègent à ce comité. Mais sur cette question, toutes les factions politiques sont d'accord : l'alinéa doit rester; on ne peut permettre à la Banque Mercantile de s'établir ainsi au Canada.

En faire un cas d'exception équivaudrait à exercer une discrimination envers toutes les autres banques américaines.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement Pearson ne peut reculer. Il a pris position et, politiquement, un retrait ne pourrait qu'entrainer la crise.

Jamais on n'a vu une aussi solide unanimité aux Communes.

La puissante banque américaine qui compte des succursales dans pas moins de 60 pays vient de se frapper à un mur nationaliste.

BUDGET

SUITE DE LA PAGE 1

pensions de vieillesse et à la construction des routes. (L'exercice financier du gouvernement fédéral américain débute le 1er juillet pour se terminer le 30 juin de l'année suivante.)

Le budget pour l'exercice financier 1967-1968 représente une augmentation de l'ordre d'environ $8,300,000,000 par rapport à celui de 1966-1967 se terminant le 30 juin prochain.

Dans son message sur l'état de l'Union, M. Johnson avait déclaré qu'il proposerait une augmentation de 6% des impôts sur les revenus des particuliers et des sociétés. En outre, on prévoit qu'il se pourrait que le président propose également un relèvement des tarifs postaux.

INONDATIONS

SUITE DE LA PAGE 1

d'ouvriers où, au moment de la catastrophe, se trouvaient cinq cents personnes environ, n'ait été entièrement dévasté par les eaux, mais en raison de la rupture de toutes les communications, on ignore encore combien de personnes ont péri dans ce camp proche d'une usine qui, semble-t-il, a été complètement rasée.

Dans l'Etat de Guanabara et la ville de Rio, dont les habitants ignoraient encore la nuit dernière l'amplitude de la catastrophe qui a frappé l'Etat voisin, les crues et les inondations n'ont fait, jusqu'à maintenant, qu'un nombre limité de victimes. Dix personnes cependant se sont noyées dans les eaux du Maracana qui ont emporté deux autobus.

Dans une des "favellas" (quartiers populaires, accrochés aux collines de Rio), une personne a péri sous les décombres d'une maison qui s'est effondrée, provoquant une panique dans tout le voisinage immédiatement évacué par ses habitants.

Sur la route "Président Dutra" qui va de Rio à Sao Paulo, des dizaines de camions, de voitures et de cars de voyageurs sont bloqués sur une vingtaine de milles, attendant des secours envoyés par les autorités civiles et militaires ainsi que par la Croix-Rouge.

PROGRAMME

SUITE DE LA PAGE 1

l'autorité avait été ébranlée lors du dernier congrès libéral, semble en effet avoir retrouvé la confiance de ses partisans.

Au débat sur le discours du budget, s'ajouteront ensuite des discussions sur plusieurs importants projets de loi qui ont déjà subi leur première lecture ou qui seront soumis à la chambre sous peu.

Parmi les nouvelles législations, il y aura le projet de loi touchant le ministère des Affaires fédérales-provinciales. Ce projet de loi changera le nom de ce ministère pour celui des Affaires inter-gouvernementales et amènera une refonte complète des structures.

Il y aura la loi-cadre visant à regrouper toutes les lois d'assistance-sociale et la législation tendant à redonner au Québec la responsabilité du programme de sécurité de la vieillesse. On présentera en outre un bill pour créer l'Office du Plan, un organisme dont la tâche sera de coordonner l'action des différents ministères en vue d'une meilleure planification dans les domaines économique et social.

L'Assemblée législative sera enfin saisie des projets de loi touchant l'assurance-récolte, la Chambre agricole, le ministère de la Fonction publique, l'Académie des Arts, l'ombudsman, la charte des droits de l'homme, et l'exposition universelle.

Les projets de loi concernant ce dernier domaine seront les premiers à être étudiés. Leur objet sera d'empêcher l'exploitation des touristes durant l'Expo et de geler les loyers durant cette période à Montréal.

Deux suspects arrêtés dans une chasse à l'homme

Deux suspects, âgés de 20 ans, qui ont été appréhendés à l'issue d'une chasse à l'homme ponctuée de deux coups de feu, sont présentement détenus dans les cellules du poste no 2 et devaient comparaître aujourd'hui sous l'accusation d'avoir volé une auto à St-Michel.

Les individus ont été pris en chasse rue Sherbrooke, vers 9 h. 20 hier soir, par les agents de l'auto-patrouille 2-3. Se sentant suivis de près, les suspects ont abandonné leur auto, préférant une course à pied, à partir de l'intersection des rues Sherbrooke et Chapleau.

Les policiers ont également sauté de leur auto et ont pourchassé les fuyards en tirant deux coups de feu en l'air. Les suspects se sont arrêtés à l'intersection des rues Chapleau et Rachel, préférant se rendre plutôt que de risquer que l'un des agents ne décide d'ajuster un peu son tir.

Le maire de Sept-Iles démissionne

SEPT-ILES (PC) — Le maire de Sept-Iles, M. Valmont Blanchette, a annoncé hier, au cours de l'assemblée régulière du conseil municipal, sa démission comme premier magistrat de la ville.

M. Blanchette occupe présentement le poste de directeur de l'exécutif de l'Union des municipalités de la province de Québec.

Dès l'annonce de la démission de M. Blanchette, un industriel de Sept-Iles, président de la Commission industrielle, M. Maurice Plante, a annoncé officiellement sa candidature.

Les élections auront lieu le 12 février prochain.

Un voleur intimidé

Un jeune individu d'environ 20 ans a tenté de commettre un vol à main armée, vers 6 h. samedi soir, à l'heure de fermeture de la "Maison d'Economie" située au 3481 est, rue Ontario.

Il a pointé son arme, un revolver-jouet, vers le propriétaire, M. Isidore Niederhoffer, et lui a demandé l'argent du tiroir-caisse, mais le commerçant ne s'est pas laissé intimider et il a commencé à se défendre. L'adolescent a alors pris la fuite, disparaissant rapidement dans une ruelle.

LA METEO

Minimum cette nuit : 25

Maximum aujourd'hui : 40

Région de Montréal : ensoleillé aujourd'hui. Mercredi, nuageux avec pluie, doux. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui: 25 et 40.

Régions des Laurentides et du St-Maurice : ensoleillé. Mercredi, nuageux avec neige légère. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui : à Ste-Agathe, 15 et 35; à La Tuque, 10 et 25.

Région d'Ottawa : ensoleillé avec périodes nuageuses. Mercredi, nuageux avec pluie verglaçante. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui, 25 et 40.

Régions de Québec et des Cantons de l'Est : nuageux avec quelques périodes ensoleillées. Mercredi, nuageux avec pluie verglaçante occasionnelle ou neige légère. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui : à Québec, 15 et 30; à Sherbrooke, 20 et 40.

DISPARU

La sûreté de Montréal est à la recherche d'un garçon de 14 ans, **Jean-Pierre Bélanger**, du 4277 rue des Erables, à Montréal, disparu de chez lui depuis le 11 novembre dernier. Il pèse 90 livres, mesure 5 pieds, a les yeux, les cheveux bruns et le teint pâle. Quiconque peut fournir des renseignements à son sujet est prié de communiquer avec le Bureau des personnes disparues de la sûreté de Montréal, en composant : 872-5687.

État des routes DERNIÈRE HEURE appelez MONTRÉAL 514 351-4800 MINISTÈRE DE LA VOIRIE DU QUÉBEC

POURQUOI ATTENDRE ? EN HIVER VOUS EPARGNEZ !
• PORTES • FENETRES EN ALUMINIUM Emaillées, anodisées ou naturelles
• AUVENTS EN FIBRE DE VERRE
• CLAPBOARD EN ALUMINIUM
ALSCO
279-8551
1530 est, BEAUBIEN, Montréal

OBTENEZ $1000 POUR $390
Renseignez-vous sur
L'ENTRAIDE IMMOBILIERE LAURENTIENNE
1344 est, rue Sherbrooke
Montréal 24
Sans aucune obligation de ma part, veuillez me faire parvenir tous les renseignements sur votre proposition.
NOM.....
AGE.....
ADRESSE.....
VILLE.....
TEL.....

Profitez dès maintenant du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro :
874-6911

VENTE
Panneaux en contre-plaqué

Meriser ambertone 3/16" x 4' x 8'	$7.25
Merisier naturel 3/16" x 4' x 8'	$6.95
Merisier antique 3/16" x 4' x 8'	$7.25
Merisier cherrytone 3/16" x 4' x 8'	$7.15
Chêne rouge antique 3/16" x 4' x 8'	$7.75
Chêne doré 3/16" x 4' x 8'	$7.75
Orme antique 3/16" x 4' x 8'	$7.75
Cerisier ¼" x 4' x 8'	$12.25
Tiama ¼" x 4' x 8'	$9.75
Ormes hickory ¼" x 4' x 8'	$8.55
Chêne laurentien ¼" x 4' x 8'	$9.95
Lauan et miel importé 3/16" x 4' x 8'	$3.95
Aspenite ¼" x 4' x 8'	**$2.95**

Tuiles à plafond ACOUSTIQUES, 5/8" x 12" x 12" 9½¢ chacune

Tuiles à plancher — Tuiles d'excellente qualité en amiante et vinyle pour parquets 9" x 9". Choix de 100 couleurs et modèles. 9½¢ chacune

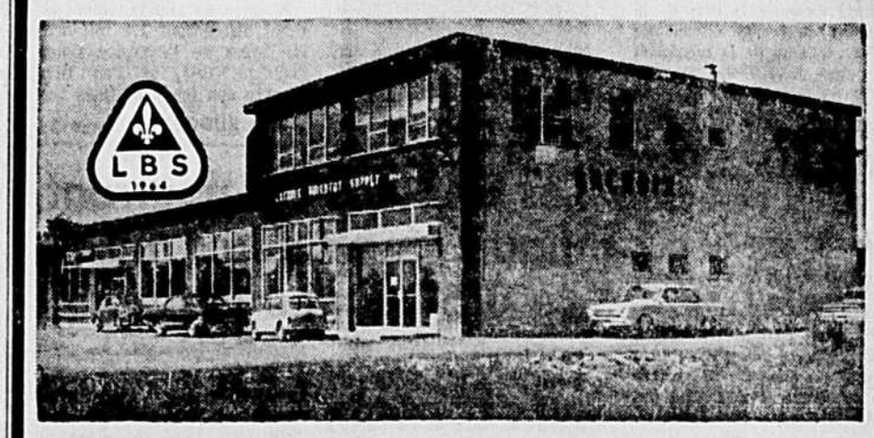

LACROIX BUILDERS SUPPLY (1964) LTD.
Matériaux de construction, quincaillerie, accessoires de jardin, peinture, appareils électriques, appareils de télévision, appareils de radio et autres.
3205, boulevard Pitfield (Montée-de-Liesse nord) St-Laurent — Tél.: 748-8704
ouvert tous les jours de 8 a.m. à 5.30 p.m. — le samedi, de 9 a.m. à 1 p.m.
D'accès facile, par la transcanadienne, sortie 18, Montée-de-Liesse nord (3e sortie à l'ouest du rond-point Décarie)
GRAND PARC DE STATIONNEMENT GRATUIT

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MARDI 24 JANVIER 1967 — 83e ANNEE — No 19

La Ligue des propriétaires demande au gouvernement de majorer de 20 p. 100 le prix des loyers à Montréal

par Florian BERNARD

La Ligue des propriétaires de Montréal a fait parvenir hier soir un télégramme au premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, l'informant qu'elle est favorable en principe au gel du prix des loyers pendant la durée de l'Expo à la condition que le gouvernement autorise une hausse de 15 à 20 p. 100 dans la région métropolitaine.

Le président de la Ligue, le Dr Loyola Perras, reconnaît que certains propriétaires malhonnêtes voudront peut-être profiter de l'Expo pour faire des gains rapides, mais il déclare que c'est vraiment le petit nombre. Il précise que le gouvernement n'a pas le droit d'imposer des mesures draconiennes touchant tous les propriétaires à cause de quelques personnes peu scrupuleuses.

Selon le Dr Perras, les propriétaires de la région de Montréal ont le droit, en toute justice, de réclamer une hausse du prix des loyers.

La Ligue des propriétaires invoque particulièrement la hausse du coût de l'entretien des logements. Elle précise que le coût de la main-d'oeuvre a doublé en quelques années seulement ; par exemple les menuisiers qui étaient payés $2.75 l'heure il y a trois ans exigent maintenant $3.10 sinon plus. La Ligue soutient également que le coût des matériaux de construction ne cesse d'augmenter et que les taxes ont atteint un sommet. Le Dr Perras déclare qu'il est même question d'une hausse prochaine des taxes foncières dans la métropole et que le gouvernement Johnson a le devoir d'étudier tous ces facteurs avant d'imposer le gel du prix des loyers.

Des centaines de propriétaires ont assisté à la réunion d'urgence convoquée hier par la Ligue. Ils ont presque tous signé des cartes d'adhésion. Ces propriétaires, invités à donner leur opinion, ont secondé à l'unanimité les mesures envisagées par les dirigeants de la Ligue.

Abolir la taxe scolaire foncière

La Ligue des propriétaires a également demandé hier que la taxe scolaire soit abolie au niveau foncier et qu'elle soit remplacée par un nouveau système plus équitable où tous les citoyens seraient appelés à contribuer, selon leurs revenus. On s'est particulièrement plaint du fait que seuls les propriétaires défraient le coût de l'instruction au Québec alors que, dans plusieurs autres pays, cet argent est fourni par l'ensemble des citoyens. On a cité à titre d'exemple la nouvelle législation qui vient d'être adoptée à Winnipeg, où le coût de l'instruction est maintenant défrayé par l'ensemble des citoyens. Les propriétaires ont appuyé à cet effet le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, qui a souvent demandé une modification dans ce domaine. Des mesures semblables ont été récemment préconisées par la Chambre de commerce du Québec et par le maire de la ville de Québec, M. Gilles Lamontagne.

Une loi qui tombe mal . . .

L'un des conseillers juridiques de la Ligue des propriétai-

Voir LOYERS en page 6

Les expropriés de "La Petite Bourgogne" ne seront pas lésés dans leurs droits

(F. B.) — L'un des conseillers juridiques de la Ligue des propriétaires de Montréal, Me Marcel Paquette, a tenu à rassurer, hier, les propriétaires de "La Petite Bourgogne" qui sont ou qui doivent bientôt être expropriés par la ville de Montréal.

Me Paquette, qui représente devant les tribunaux de nombreuses causes d'expropriation, a déclaré que son expérience dans la région métropolitaine lui permet d'affirmer que la ville de Montréal est l'un des corps expropriants qui donnent le plus de justice aux propriétaires et dont les délais stricts apportent un règlement rapide des montants dus.

Me Paquette a déclaré qu'il conseille aux propriétaires de faire effectuer une évaluation scientifique de leurs immeubles, ceci afin de connaître la valeur de leur propriété. "Une telle évaluation, a-t-il expliqué, n'implique aucunement que les évaluateurs pourraient être malhonnêtes."

Il s'agit, selon Me Paquette, d'une simple mesure usuelle permettant aux propriétaires de mieux discuter avec les représentants de la ville.

"Au fait, d'ajouter Me Paquette, je crois que, dans le domaine des expropriations la ville de Montréal, dépasse en rapidité et en qualité de nombreuses autres localités de la province."

Abordant la question particulière de "La Petite Bourgogne", où les expropriations sont actuellement très nombreuses, il a déclaré : "En ce qui concerne 'La Petite Bourgogne', mes observations me permettent d'affirmer que les propriétaires ne seront aucunement lésés dans leurs droits."

Trouvé mort dans une auto, la tempe percée d'une balle

par Lucien RIVARD

En répondant à un appel pour un homme malade dans une automobile, vers 4 h. 30 hier après-midi, deux policiers du poste no 18 se sont retrouvés en présence du corps gelé de la victime du premier meurtre à être commis dans la métropole depuis le début de l'année.

La police avait été alertée par un passant qui avait aperçu un homme étendu sur le plancher de sa voiture, en face du 5785 rue Marquette, devant le parc du même nom.

En ouvrant la portière de la luxueuse Chrysler, de modèle 1967, les policiers se sont rapidement rendus compte que l'homme malade était bel et bien mort et depuis longtemps, car son corps était gelé de part en part. Il avait un petit trou à la temps droite, un peu au-dessus de l'oeil et un mince filet de sang avait coulé sur son visage.

La victime a été identifiée comme étant Pierre Morrissette, âgé de 29 ans, sans adresse connue, mais bien connu des policiers avec qui il avait eu des démêlés à plusieurs reprises.

Cet assassinat ressemble à tout point à celui de l'avocat montréalais, Me François Payette, dont le corps gelé et criblé de balles avait été retrouvé dans le coffre de sa voiture, l'hiver dernier. On sait que ce meurtre n'a jamais été éclairci. Plusieurs individus ont été détenus pour interrogatoire, mais le coupable court toujours . . . et il a peut-être frappé de nouveau . . .

Le mobile de ce nouveau meurtre demeure inconnu pour le moment et les détectives croient qu'il s'agirait tout simplement d'un règlement de compte entre membres de la pègre.

Le corps n'a été retrouvé qu'hier, mais Morrissette pourrait fort avoir été tué il y a trois ou quatre jours. En effet, l'auto aurait été en stationnement au même endroit depuis quelques jours. La position du cadavre sur le plancher ne permettait pas de l'apercevoir de l'extérieur, ce qui expliquerait sa découverte tardive. L'autopsie qui devait être pratiquée ce matin apportera peut-être plus de précision quant à la date et à l'heure de la mort.

Selon les enquêteurs, la victime aurait été tirée à bout portant. On a en effet relevé des traces de poudre autour du trou laissé par le passage de la balle.

L'enquête sur ce meurtre est menée par les sergents-détectives Wilson Coulombe et Camille Bourbonnais, du Bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal.

Les détectives tentent présentement de trouver un lien entre le meurtre et la découverte vendredi dernier, d'un revolver de calibre .38, près de l'endroit où l'on a trouvé l'auto et le cadavre. L'arme avait été retrouvée par des enfants qui jouaient dans le parc Marquette. Il y avait encore quatre balles dans le barillet.

"Il faudra attendre le résultat de l'analyse balistique avant d'affirmer qu'il s'agit de l'arme du crime", a révélé hier soir l'un des enquêteurs.

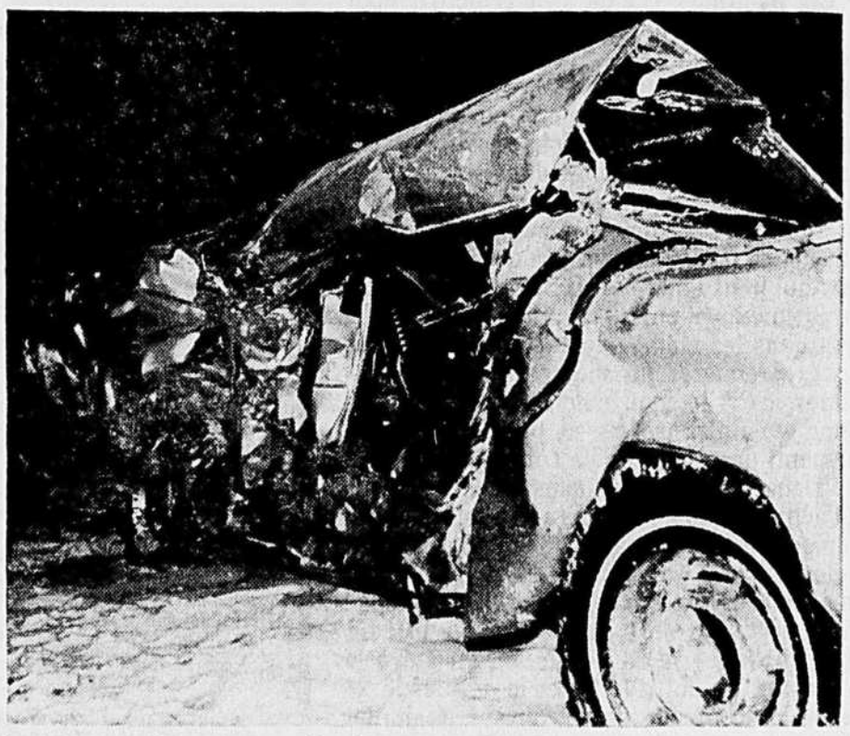

Deux morts au passage à niveau de Vimont

Deux hommes ont perdu la vie, vers 8 h. 10 hier soir, dans une violente collision survenue entre leur automobile et un train de voyageurs du Pacifique Canadien, au passage à niveau du boulevard des Laurentides, dans le quartier Vimont, à Laval. Les victimes, tuées sur le coup, sont : MM. Maurice Arsenault, 36 ans, du 150 est, rue St-Elzéar, et Clément Robert, 33 ans, du 1815 rue St-André, tous deux du quartier Vimont, à Laval. Au moment de l'accident, le train quittait Montréal à destination de Québec : aucun de ses occupants n'a été blessé.

Le coût de la vie augmente aussi pour les propriétaires

— le Dr Victor GOLDBLOOM

par André BELIVEAU

"In medio stat virtus", disait l'autre.

Le Dr Victor Goldbloom qui est bien d'accord avec ça, après avoir été l'un des premiers politiciens québécois à exprimer son inquiétude devant le sort qui pouvait être réservé aux locataires pendant l'Expo, s'inquiète maintenant pour les propriétaires.

Ces derniers, estime-t-il, seraient victimes d'une grave injustice si le gouvernement donnait suite à son intention de "geler" les loyers au niveau où ils s'établissaient en 1966 et oubliait d'inclure dans la loi les nuances qui s'imposent.

"Il ne faut pas que les propriétaires profitent de l'Expo pour exploiter leurs locataires, explique le député libéral de D'Arcy McGee, mais il faut considérer d'un autre côté que les taxes et les coûts de la vie, de la main-d'oeuvre et des matériaux augmentent pour eux comme pour tout le monde . . ."

M. Goldbloom s'oppose donc au "gel" pur et simple des baux, et il se propose plutôt de suggérer l'adoption d'un amendement en vertu duquel les propriétaires pourraient hausser le loyer de leurs logements dans une proportion donnée, proportion qui tiendrait compte de l'augmentation des coûts et qui ne pourrait en aucun cas être excédée.

"Je n'ai pas fait d'étude particulière là-dessus, précise-t-il, mais il me semble qu'une hausse maximale de 10 p. 100 serait raisonnable . . ."

Le tout nouveau député du tout nouveau comté de D'Arcy McGee trouve éminemment regrettable que M. Johnson n'ait pas donné six mois plus tôt à l'Assemblée législative l'occasion de se pencher sur ce problème. "Avec plus de temps devant nous, nous aurions pu charger la Régie des loyers d'étudier chaque cas en particulier, ce qui aurait permis d'éliminer un tas d'injustices. Car le mécanisme est là, et il ne suffisait que de lui accorder des pouvoirs plus étendus et le temps de les appliquer. Mais aujourd'hui, parce que le temps presse, le gouvernement devra adopter une mesure d'exception avec tous les inconvénients que cela comporte."

C'est devant le Parlement-école de l'école secondaire Herzliah, dans son comté, que le Dr Goldbloom a d'abord effleuré la question hier soir. Il a ensuite explicité sa pensée au cours d'une conversation avec le représentant de LA PRESSE, et il se proposait d'en discuter ce matin à Québec avec ses collègues du parti libéral québécois.

Le Parlement-école élu par les élèves de l'école Herzliah, soit dit en passant, est constitué cette année de 13 "députés" néo-démocrates, de neuf progressistes conservateurs et de six libéraux. Les créditistes y brillent par leur absence.

La menace de grève des 3,000 chauffeurs de la CTM a été écartée définitivement hier soir

par Claude GRAVEL

La menace d'un arrêt de travail des 3,000 chauffeurs d'autobus et de métro de Montréal est définitivement écartée.

Au cours d'une assemblée tenue hier soir, ils ont accepté, sur recommandation de l'exécutif de leur syndicat, les dernières offres de la Commission de transport de Montréal au sujet des vacances estivales de 1967.

Tous les chauffeurs qui y avaient droit selon la convention collective de travail pourront maintenant prendre leurs vacances durant la période de l'Exposition universelle, plus précisément entre le 19 juin et le 27 août.

Au total, 1729 "périodes de vacances" sont allouées aux employés, mais selon les dirigeants du Syndicat des employés du transport (CSN), ce chiffre peut être porté à 1959 si l'on inclut les chauffeurs qui sont "passés" au métro depuis deux ans.

La CTM prévoit en contrepartie d'embaucher 500 nouveaux employés pour assurer le fonctionnement normal de son service durant les mois d'effervescence de l'Expo 67.

Un seul point important reste à régler entre la compagnie et ses 4,200 employés affiliés à la CSN : le fonds de pension. Les pourparlers se poursuivront à ce sujet et le 17 février prochain, au cours d'une autre assemblée, les syndiqués pourront connaître les offres finales de leurs employeurs.

Un "vote-référendum" et secret sera par la suite pris par tous les employés de la Commission de transport de Montréal. Ils décideront alors s'ils acceptent ou rejettent les offres de la compagnie touchant le fonds de pension.

Hausse de la cotisation syndicale

Mais ces questions n'ont pas occupé la majeure partie du temps de l'assemblée de trois heures tenue à l'auditorium de l'école Le Plateau. La hausse de la cotisation syndicale a suscité maintes discussions de la part des syndiqués.

Les dirigeants du syndicat ont tenté de faire accepter que cette cotisation, qui est actuellement de $5 par mois, soit portée à 1.5 p. 100 du salaire de base. Selon le président Yvan Blain, cela aurait pu, en moyenne, amener des déboursés de l'ordre de $84 par année.

Mais les syndiqués se sont catégoriquement opposés à cette augmentation de la cotisation et, au cours d'un vote pris à mains levées, ils l'ont fait savoir de façon non moins catégorique.

Finalement, une proposition voulant que la cotisation soit majorée d'un dollar par mois — et soit portée à $6 — a été acceptée.

S'entretenant avec des journalistes à la suite de la réunion, le président du Syndicat des employés du transport, M. Yvan Blain, a déploré ce fait. "On sera obligé de couper des services", a-t-il dit, estimant que cette hausse n'est pas suffisante.

"Les gars ne comprennent pas le besoin d'un syndicalisme avancé", a-t-il déclaré.

6741 ST-HUBERT

EXAMEN DE LA VUE
•
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
•
Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine
272-7611 • 272-7616

PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie

La Chambre de commerce de Longueuil demande de nouveau une enquête sur la commission scolaire régionale de Chambly

par Claude MASSON

La Chambre de commerce aînée de Longueuil a décidé hier soir de poursuivre ses démarches en vue d'amener le ministère de l'Education à donner suite à sa demande formulée en août dernier en vue "d'ordonner une enquête sur l'administration de la Commission scolaire régionale de Chambly".

Une nouvelle lettre sera envoyée ces jours-ci au ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand, lui demandant une "réponse sérieuse" au mémoire que la Chambre de commerce lui avait fait parvenir le 18 août 1966 et qui faisait mention de plusieurs irrégularités qui auraient été commises par la Commission scolaire régionale de Chambly depuis sa création en 1963.

Parmi les 24 "attendus" de ce mémoire, on faisait état notamment des déficits de $203,387.93 pour l'année financière 1963-64, de $459,195.23 pour 1964-65 et de $698,691 pour 1965-66. Dans le document, on mentionnait également que des erreurs du Service de la finance auraient eu pour résultat le paiement des mêmes comptes à deux reprises. Au chapitre des salaires et des dépenses, on accusait le secrétaire-trésorier et le directeur général des études "d'abus de pouvoir", en citant des cas précis.

Hier soir, après deux heures de discussions, les membres présents à l'assemblée générale de la Chambre ont adopté à l'unanimité une résolution proposée par le vice-président, M. Guilaume Gagnon, appuyée par M. Emilien Vallée et autorisant le secrétaire à faire parvenir "une lettre d'étonnement demandant une réponse sérieuse" au ministre Bertrand concernant l'enquête réclamée.

Depuis la réception du mémoire par le ministre, le 18 août 1966, trop peu de choses ont été faites, selon la Chambre de commerce. Le 1er septembre, le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand écrivait, dans une lettre adressée au président de la Chambre, M. Gilles Brissette, qu'une étude serait entreprise par la direction générale du financement de l'Education "si la Régionale fournit les documents". Après cette étude, ajoutait le ministre, nous déterminerons s'il y a lieu de créer une commission d'enquête "et, si c'est le cas, nous procéderons avec célérité".

Le 13 octobre, la Chambre de Commerce de Longueuil écrivait à nouveau au ministre pour lui demander un rapport sur les progrès de l'étude promise.

Cinq jours plus tard, M. Pierre Levasseur, directeur adjoint du cabinet du ministre, répondait à la missive de la Chambre en précisant que M. Gilles Lavigne, adjoint au directeur général du financement de l'Education, avait été chargé de l'étude annoncée par le ministre.

Le 22 de ce même mois, le secrétaire de la Chambre, M.

Voir ENQUETE en page 6

La route avait fait une victime au cours de la fin de semaine

C'est malheureusement à tort qu'il a été diffusé à travers tout le Canada, dimanche soir, que le Québec n'avait connu, pour la première fois en 20 ans au moins, aucun cas de mort accidentelle au cours de la fin de semaine.

Le chef de la police de Roxboro, dans le nord-ouest de l'île de Montréal, n'a en effet révélé qu'hier matin qu'un adolescent de 13 ans, Denis Labelle, du 571 rue Curé-Vermette, à Laval avait été tué instantanément dans une collision d'autos survenue, vers 8 h. 30 samedi soir, à l'intersection du boulevard Gouin et de la 6e Avenue, à Roxboro.

Le dynamitage de l'hôtel de ville de Westmount : Vallières sera accusé de conspiration

Pierre Vallières et Charles Gagnon, qui devaient subir leur enquête préliminaire, hier, sous une douzaine d'accusations différentes, ne subiront ces enquêtes que lundi prochain.

Mais, dès aujourd'hui, toutefois, l'un d'eux devait revenir en première chambre de la Correctionnelle pour faire face à une accusation additionnelle, celle d'avoir participé au dynamitage de l'hôtel de ville de Westmount, dans la nuit du 1er juillet 1965.

On sait qu'à cette date un colis contenant des explosifs avait été placé près de la porte arrière du palais municipal de Westmount, avenue Kensington, et que son éclatement avait provoqué une vive commotion dans la paisible ville voisine de la métropole.

Devant la cour, Vallières sera notamment accusé d'avoir conspiré avec Rhéal Mathieu, un des "exécutants" du Néo-FLQ pour placer la bombe à cet endroit.

Au fait, c'est dès hier qu'il aurait dû normalement comparaître.

Mais une erreur se produisit dans sa "manutention", après l'ajournement des autres enquêtes et, au lieu d'être dirigé vers la cour no 1, on le fit monter à bord de la "Black Maria" qui allait tout justement démarrer pour Bordeaux.

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres . 874-7041
Vie féminine ... 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :
874-7272

L'HOMME L'AUTRE BORD DU PONT... VEND MOINS CHER

268 OUEST ST-CHARLES LONGUEUIL
Longueuil AUTOMOBILE LTEE
674-1571
866-5791
CHRYSLER DART
CHARGER CORONET
DODGE CAMIONS
AUTOS USAGÉES
Dependable

PILON inc. ACHÈTE au COMPTANT machines à ÉCRIRE et à CALCULER
USAGÉES
ALLOCATION D'ÉCHANGE SI DÉSIRÉ

5 MAGASINS POUR VOUS SERVIR
PILON inc. FOURNITURES DE BUREAU
750, rue BEAUBIEN 273-9501
800, rue MONT-ROYAL 524-3081
8559, boul. ST-LAURENT 381-6261
851, boul. DÉCARIE 748-7961
280, rue ST-JACQUES 842-4171

Les dirigeants du Village historique Jacques-de-Chambly devront comparaître

(A.L.)h— L'affaire du Village Historique Jacques de Chambly est entrée à la fin de la semaine dernière dans sa phase judiciaire lorsque la Corporation du Village, en la personne de son président, M. Antoine Prévost, a reçu de la Cour supérieure une sommation lui mentionnant le "bref d'assignation" par lequel le Montreal Trust demande à la Cour supérieure "qu'il lui plaise condamner la Corporation à payer la somme de $115,488, déclarer ses propriétés hypothéquées pour la somme de $100,000 (représentant le montant avancé par le Montreal Trust contre une hypothèque d'ailleurs déjà prise à titre privé) plus une autre hypothèque de $20,000 pour le remboursement des intérêts et frais de justice divers . . ."

A défaut de paiement "dans les huit jours du jugement", le créancier recevrait la propriété des biens immeubles de la Corporation (estimés à près de $400,000) pour qu'ils soient vendus : le créancier retrouverait ainsi ses fonds — et la Corporation garderait la différence : mais elle devrait ensuite, toutes dettes payées, céder la propriété du tout.

Toutefois la date même du jugement dépend en partie de la Corporation, qui doit, selon la procédure, communiquer à la cour, dans un "acte de comparution" la date à laquelle elle entend se présenter devant elle : cette date, au demeurant, ne peut être postérieure à un délai de dix jours à dater de la sommation.

Celle-ci ayant été émise le 19 janvier, c'est donc jusqu'au 29 janvier qu'a la Corporation pour comparaître. Si le juge émet son jugement le jour même, c'est avant le 6 février que la Corporation du Village historique devrait payer les $115,488 et quelques cents qu'elle doit au Montreal Trust.

Entre-temps, le sort définitif du Village historique, la première tentative de créer au Québec un ensemble architectural, artistique et artisanal comparable au "Upper Canada Village", se joue à Québec.

C'est en effet cette semaine, du moins les dirigeants de la Corporation l'espèrent, que doit être communiqué à M. Jean-Noël Tremblay, ministre des Affaires culturelles, le rapport du vérificateur des comptes sur la situation et l'histoire financière du Village . . .

Et c'est de ce rapport, comme on l'a déjà signalé, que peut sortir la solution aux difficultés qui menacent l'existence même du Village historique Jacques-de-Chambly.

Le mauvais temps donne congé à 14,500 élèves

Comme s'il ne suffisait pas que les plus graves conflits privent actuellement de leurs professeurs plusieurs centaines de milliers d'écoliers québécois catholiques, une dangereuse pluie verglaçante s'est mise de la partie, hier, empêchant de se rendre à l'école quelque 14,500 élèves des écoles des commissions tant catholique que protestante de Châteauguay, en banlieue sud-ouest de Montréal, et de la régionale de Salaberry.

Le mauvais temps, amenuisant la visibilité et rendant les routes fort glissantes en de nombreux endroits de l'ouest de la province, de même que dans les Etats du Vermont et de New York, a en effet provoqué de nombreux accidents mineurs de la circulation dans les régions touchées, en plus de perturber légèrement le trafic aérien à l'aéroport international de Dorval.

Les écoliers privés de classe, à savoir 8,484 élèves catholiques et 2,800 protestants des régionales de Châteauguay, ainsi que 3,222 de la régionale catholique de Salaberry, ont été avisés par radio de rester chez eux tôt hier matin, après que les responsables des écoles eurent estimé l'état des routes trop dangereux pour que les autobus assurent leurs fonctions normales dans les conditions de sécurité requises.

Ailleurs, dans la région de Montréal, les écoliers ont pu gagner leurs écoles et suivre normalement les cours . . . en tout cas là où il se trouvait des professeurs pour leur dispenser l'instruction.

Bien que le sol glissant et le brouillard aient considérablement retardé la circulation automobile en plusieurs endroits, les compagnies de transport interurbain par autobus nous ont signalé qu'aucun service n'avait été interrompu mais que, par contre, tous avaient subi des retards de l'ordre de 30 à 45 minutes sur les horaires. Les trains, de leur côté, n'ont pas souffert de ces rigueurs inattendues de la saison.

A Dorval, un superviseur du trafic aérien nous a affirmé de son côté que les pistes de l'aéroport étaient toutes restées utilisables. L'activité était normale sur le plan des arrivées, mais pouvait être quelque peu perturbée au chapitre des départs, plusieurs appareils ayant été trop atteints par le givre avant de s'élancer sur les pistes de décollage.

L'aéroport d'Ottawa, Uplands, a été moins heureux que Dorval, le verglas et un épais brouillard l'ayant envahi. Le dernier avion d'Air Canada s'est envolé dimanche à 7 h. 05 du soir de cet endroit, mais ses pilotes se sont vus obligés de faire demi-tour.

Promotion du tourisme à Longueuil en vue de l'Expo

(par C. M.) — L'Expo apportera de "l'eau au moulin" à la ville de Longueuil mais, en retour, que fera cette municipalité pour promouvoir le tourisme dans cette municipalité tricentenaire de la rive sud.

C'est la question que se sont posée hier soir les membres de la Chambre de Commerce de Longueuil au cours d'une assemblée générale.

La ville a promis entre autres, il y a déjà plusieurs mois, de subventionner un kiosque d'information qui serait administré par la Chambre de commerce. L'ancien conseil municipal avait voté un montant de $10,000 à cette fin. Une firme d'architectes a même préparé l'esquisse du kiosque projeté et a reçu en retour des honoraires de $500. Mais le nouveau conseil municipal aurait sensiblement revisé le projet et il ne serait plus du tout certain qu'un tel kiosque sera érigé dans les limites de la ville. Afin d'en savoir plus long, on a mandaté le président de la Chambre, M. Gilles Brissette, pour rencontrer le maire Marcel Robidas à ce sujet.

Eclairage sur la route no 3-A

La Chambre de commerce a également résolu hier soir de faire parvenir une lettre au ministre de la Voirie du Québec, M. Fernand Lafontaine, lui demandant de voir à ce que la route no 3-A, entre la limite ouest de Jacques-Cartier et le pont du même nom, soit éclairée comme sur tout le reste de son étendue. Actuellement, c'est la noirceur totale sur cette partie de la nouvelle route.

"Radio-Soleil" devient FM

Enfin, les membres de la Chambre de Commerce ainée de Longueuil ont accepté hier d'appuyer la demande de la station radiophonique locale au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion réclamant la permission de diffuser sur FM dans la soirée. Actuellement, cette station radiophonique n'est sur les ondes que du lever au coucher du soleil, de là son nom CHRS "Radio-Soleil".

Réélu maire de Hampstead

Le maire de Hampstead, M. Stuart M. Finlayson, sera réélu demain pour un deuxième mandat de trois ans. Comme c'est la coutume dans cette ville, de même qu'à Westmount, l'Association municipale et récréative s'est réunie hier pour choisir une liste de candidats qui sont traditionnellement élus par acclamation. Les dernières élections municipales à Hampstead remontent à 1948. Les autres membres du conseil seront : MM. Maurice Godine, Paul Rosa et Richard Kerrigan, réélus; et trois nouveaux, MM. Phil Gordon, Victor Birks et Dave Tennant. Ce dernier a déjà été conseiller de 1954 à 1958. Une séance de mise en candidature aura tout de même lieu demain après-midi, de midi à 2 h., mais rien n'indique qu'un scrutin sera nécessaire.

DISPARUE

La sûreté municipale de Laval recherche **Mlle Lise Bégin,** âgée de 15 ans, disparue du logement de ses parents, au 370 Kluger, quartier Duvernay-Est, à Laval, depuis le 3 janvier dernier. L'adolescente mesure 5 pieds, 5 pouces, pèse 130 livres, a les cheveux bruns et les yeux bleus. Au moment de sa disparition, elle portait un ensemble rouge (veste et pantalon) et des bottes brunes. Quiconque peut fournir des renseignements à son sujet est prié de composer : 669-1761.

Trois jeunes évadés capturés

VALLEYFIELD, (J.-D. G.) — Les agents du détachement de Valleyfield de la Sûreté provinciale du Québec ont capturé hier matin trois jeunes évadés du Centré Doréa, à Franklin Center, à quelques milles de la frontière américaine. Les trois garçons, dont l'âge varie entre 12 et 14 ans, avaient pris la clé des champs, dimanche après-midi, et ont passé une nuit à la belle étoile. Les limiers de la PP ont découvert les trois adolescents en bordure de la route no 3, à quelques milles de Valleyfield. Ils se dirigeaient vers la métropole.

Hold-up de $2,000 dans une bijouterie

Deux bandits ont pris la fuite avec un butin évalué à $2,000 après avoir visité la bijouterie Sheinman située au 158 ouest, rue Bernard.

Les voleurs ont fait irruption dans la bijouterie vers 3 h. 40 hier après-midi. Brandissant un revolver noir, l'un des bandits a tenu en joue le propriétaire de la bijouterie, M. Benny Sheinman, pendant que son complice vidait la caisse.

Les bandits ont raflé une somme d'environ $500, en plus de faire main-basse sur des bijoux d'une valeur approximative de $1,500.

La Chambre de commerce de Longueuil préconise un regroupement municipal

(par C. M.) — Les problèmes de la rive sud sont si nombreux et si évidents que la Chambre de commerce de Longueuil doit se prononcer en faveur d'un regroupement municipal à l'échelle de la région.

Telle est la position de cet organisme, telle que décrite dans son rapport à la Commission d'enquête Lemay, chargée d'étudier les problèmes intermunicipaux sur la rive sud, rendu public hier soir lors de l'assemblée générale de la Chambre, au Club LeMoyne.

"Le but à poursuivre, ajoute le mémoire, est donc la création éventuelle d'une ville formée des municipalités principales situées autour des têtes de ponts", dont les ponts Champlain, Victoria, Jacques-Cartier et Louis-Hippolyte-Lafontaine.

Comme plusieurs des nombreux documents soumis à la Commission d'enquête Lemay, la Chambre de commerce de Longueuil craint toutefois un regroupement municipal brusqué qui aurait danger de soulever d'innombrables problèmes d'ordre financier, sociologique et politique. "La création d'un esprit régional plutôt que municipal, qui serait à la base d'un tel centre urbain viable, ne peut se créer que graduellement, par un processus d'éducation et d'information du public".

La Chambre de commerce de Longueuil, traitant tout particulièrement de cette municipalité qui lui est évidemment plus familière, déclare que cette ville est "inévitablement le noyau de tout regroupement municipal sur la rive sud".

"Ce que Longueuil sera en mesure de réaliser au cours des 15 années à venir sera l'un des principaux facteurs qui aura des répercussions sur la qualité physique et, comme corollaire, sur l'esprit du regroupement urbain qui doit être réalisé sur la rive sud", dit le mémoire.

Le document va encore plus loin : "La nouvelle ville bénéficiera du caractère autonome et distinct que Longueuil dut conférera".

Turgeon devait connaître son sort cet après-midi

par Maurice MORIN

Eugène Turgeon, âgé de 38 ans, contremaître de son état, du 1142, de la rue Gardenville, à Jacques-Cartier, accusé de tentative de meurtre sur la personne de sa fillette, Louise, 1 ans, qu'il aurait tenté de pendre dans le sous-sol de sa maison, devait connaître son sort cet après-midi.

Hier, les procureurs, tant de la Couronne que de la défense, ont terminé leur preuve devant le jury de langue française, une preuve à émouvoir et faire pleurer les plus endurcis.

Le juge Peter V. Shorteno, de la Cour supérieure, siégeant en deuxième division des Assises, en chambre 217, a présidé l'instruction d'une journée.

Aujourd'hui, il a resumé les faits de la cause et instruit les jurés sur la question de droit, après que Me Jacques Coderre, nommé procureur de la Couronne ad hoc dans cette triste affaire, eut prononcé son réquisitoire et que Me Roland Blais, avocat de la défense, eut réclamé, dans un court mais pathétique plaidoyer, l'acquittement de son client.

La fillette, une petite blonde très jolie, qui est présentement sous les soins et la garde du Service de bien-être social . . . dans un foyer, a passé la journée au Nouveau palais de justice, mais elle n'a pas été appelée à déposer, ni comme témoin de la poursuite, ni comme témoin de la défense.

Mais, à un certain moment, elle a été mise en présence de son père pendant que celui-ci se trouvait dans le box des inculpés et son entrée dans la cour a donné lieu à des scènes très émouvantes. Nous avons même vu une sténographe sortir son mouchoir et s'éponger les yeux. Elle avait également pris les dépositions de l'enquête préliminaire à l'issue de laquelle Eugène Turgeon avait été cité à son procès. Elle avait alors été très ébranlée . . . comme hier d'ailleurs.

En défense, Me Blais n'a fait entendre qu'un témoin, le père de l'enfant, inculpé de tentative de meurtre. Il a donné une version tout à fait différente de celle des policiers-enquêteurs appelés à déposer.

Il a tout d'abord nié "avoir déclaré à un policier de ses amis et en qui il avait confiance, puisque ce policier avait gardé sa fillette trois ou quatre mois après que sa femme Mme Turgeon eut quitté le foyer familial, une première fois, l'an dernier, qu'il avait pendu la petite Louise".

"Ce policier, a-t-il déclaré, les sanglots dans la gorge, m'a sans doute mal compris, car je lui ai parlé dans les termes que voici : "Attendez-vous que je me pende pour retracer ma femme ?"

Puis, après avoir affirmé qu'il aimait beaucoup sa femme et sa fillette, il a dit que cette dernière ne s'était jamais rendue dans le sous-sol de la maison, dans l'après-midi du 10 octobre 1966 et que, dans ce sous-sol, il avait placé des cordes retenues à une solive et qu'à l'extrémité desdites cordes (deux), il avait attaché des crochets de fer devant retenir des chaises qu'il peinturait "au fusil".

Me Jacques Coderre avait, pour la poursuite, fait entendre le policier à qui Turgeon aurait déclaré "avoir voulu pendre sa fillette . . . parce qu'il était découragé, souffrant . . . du départ de sa femme qui l'avait quitté depuis une semaine".

D'autres policiers ont aussi affirmé avoir trouvé des cordes à un certain endroit du sous-sol.

Mais en défense, Turgeon a dit que ces cordes, "il ne les avait pas placées à cet endroit et qu'il ne comprenait pas comment il se faisait que les agents avaient déclaré les avoir trouvées ailleurs . . . plus à gauche d'une solive".

ENQUETE

SUITE DE LA PAGE 3

Rosaire Therrien, téléphonait à M. Lavigne pour s'enquérir de la tournure des événements. Le fonctionnaire provincial lui mentionna alors qu'il n'avait pas reçu tous les documents désirés de la Commission scolaire régionale. Depuis, plus rien.

Trois faits "curieux"

Par contre, du côté de la Régionale, le président, M. Charles-Edouard Plamondon, a déjà déclaré à LA PRESSE que la Commission allait elle-même demander un délégué du ministère de l'Education pour enquêter sur les accusations portées par la Chambre de Commerce de Longueuil.

Le président de la Commission a d'ailleurs rencontré, officieusement, le président de la Chambre et un des directeurs, M. Paul Martel, leur déclarant qu'il réfutait toutes les accusations contenues dans le mémoire.

A ce moment-là, M. Plamondon avait déjà en main le document que la Chambre avait fait parvenir au ministre. A la réunion, hier soir, des membres ont affirmé que le mémoire avait été envoyé à la Commission scolaire régionale de Chambly par le ministère de l'Education. "C'est une manière très étrange d'agir que d'envoyer le document à l'accusé", a déclaré M. Paul Martel, un des directeurs de l'organisme.

Deux autres faits ont aussi fait sursauter les membres :

1) le ministre s'est dit prêt à entreprendre une étude de la situation "si la Régionale fournit les documents nécessaires";

2) au cours de sa conversation téléphonique avec le secrétaire de la Chambre, le fonctionnaire chargé de l'étude en question aurait déclaré qu'il lui était impossible d'effectuer lui-même, à titre de comptable agréé, des vérifications déjà faites par des C.A., ce qui a été formellement contredit par un comptable agréé présent à l'assemblée de la C. de C.

Des copies à Laporte ? Non

Etant donné que le gouvernement actuel n'a pas donné suite de façon satisfaisante à la requête de la Chambre de Commerce, les membres ont songé à demander l'intervention du député du comté, M. Pierre Laporte, représentant de Chambly à l'Assemblée législative du Québec.

Après un assez long débat à ce sujet, on en est venu à la conclusion que ce serait une mauvaise tactique à employer, étant donné que la Commission scolaire régionale de Chambly a été créée sous le gouvernement libéral et que plusieurs de ses dirigeants seraient des "connaissances" de l'ancien ministre.

Une opinion légale

D'ici à ce que le mixistre Bertrand réponde à la "lettre étonnée" de la Chambre de Commerce, on a confié à l'avis seur légal du groupement, Me Eloi Gervais, le soin d'étudier le mémoire de la Chambre de commerce dans ses aspects légaux, au cas où on déciderait de mener "l'affaire" plus loin.

LOYERS

SUITE DE LA PAGE 3

res, Me Pierre Lavery, a déclaré que la loi qui devait être discutée aujourd'hui à Québec tombe mal . . . Il a expliqué qu'habituellement c'est en janvier ou au début de février que les propriétaires décident l'éviction de certains locataires ou font des changements dans les baux. "Nous sommes pris subitement, d'expliquer Me Lavery, sans préparation adéquate."

Il a demandé au gouvernement de bien décréter dans la loi qu'il s'agit d'une mesure temporaire, valable uniquement pour la durée de l'Expo. "Nous avons souvent vu dans le passé, a souligné Me Lavery, des lois temporaires qui sont devenues permanentes. Nous ne voudrions pas que la même chose se répète cette fois."

Me Lavery a également demandé au gouvernement d'accorder aux propriétaires le droit de renvoyer certains locataires dans des cas particuliers où l'éviction serait justifiée.

Me Lavery a enfin émis le voeu que le premier ministre songe aux difficultés qu'éprouvent certains petits propriétaires dans la région métropolitaine. "M. Johnson a déjà déclaré, a-t-il dit, qu'il tiendrait compte dans la nouvelle loi du cas des propriétaires honnêtes. J'espère qu'il donnera suite à ces paroles".

Rappelons que la loi dont l'étude débute aujourd'hui à Québec doit être temporaire. La loi aura également un effet rétroactif au 18 janvier dernier.

Nouveau directeur

Un nouveau directeur du service d'incendies vient d'être nommé à Saint-Michel. Il s'agit de M. Ernest Tiernan, âgé de 46 ans, qui devient ainsi un des plus jeunes directeurs du service d'incendies dans la province. M. Tiernan a été au service de la ville de Montréal pendant 18 ans, avant de venir, en 1960, organiser le service d'incendies de Saint-Michel.

Prolongement du métro de Toronto

TORONTO (PC) — Le Comité exécutif du Toronto métropolitain a approuvé la construction d'un prolongement au métro de la rue Yonge, au coût de $79,000,000.

La ville de Toronto payera $61,000,000 du coût de l'extension, la Commission de transport de Toronto $17,000,000, et le gouvernement provincial $15,000,000.

Les travaux doivent débuter à l'automne après la finition du tronçon est-ouest de la ligne Bloor-Danforth.

Acquittement de Bois à Hull

HULL. (PC) — La Cour du banc de la reine du Québec a acquitté en fin de semaine Normand Bois, antérieurement accusé de négligence criminelle en rapport avec la mort de son enfant adoptif, Donald Gauthier, âgé de quatre ans.

Le juge François Chevalier a déclaré au jury composé de 12 membres que s'il existait un doute dans leur pensée, ils devaient le mettre au profit de l'accusé. Le jury a délibéré durant 81 minutes avant de rendre son jugement.

L'avocat de la défense, Me Claude Archambault, a rapporté que le bambin était décédé à la suite d'une chute dans la salle de bain.

"Le seul reproche que l'on puisse faire à l'endroit de Bois est qu'il ait caché le corps de l'enfant après sa mort," de préciser l'avocat.

Le procès s'est poursuivi pendant six jours, soit le plus long tenu à Hull depuis plusieurs années.

Par ailleurs, Mme Jacqueline Bois, accusée de négligence criminelle en rapport avec la mort de l'enfant, subira son procès le 1er février.

Rien de nouveau

—"Dans votre horoscope, je vois un trésor enfoui sous terre."

—"Merci, je suis parfaitement au courant de cette affaire — Il s'agit en effet du premier mari de ma femme!"

Qu'y a-t-il de commun entre votre anniversaire et votre permis de conduire?

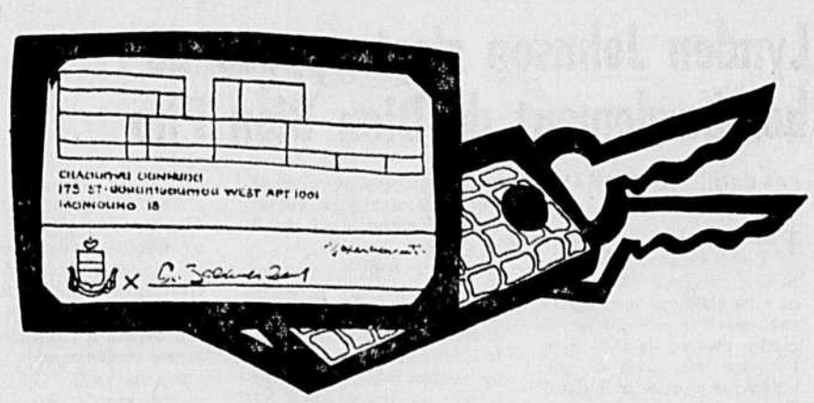

RIEN, sinon qu'ils arrivent en même temps!

Quelques semaines avant votre anniversaire, le courrier vous apportera une carte. Lisez-la. Remplissez-la en indiquant tout changement d'adresse. Puis, retournez-la sans délai, accompagnée NON PAS D'ARGENT... mais d'un chèque visé ou d'un mandat.

Vous recevrez alors par la poste votre nouveau permis de conduire, valide pour deux ans à compter de votre anniversaire.

Si deux semaines avant votre anniversaire vous n'avez pas reçu votre carte, procurez-vous-en une au bureau local des véhicules automobiles: vous la retournerez ensuite par la poste.

P.S. Bon anniversaire ! Et prudence au volant !

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

BATMAN et ROBIN

TARZAN

Loisirs et Récréation

par Dollard Morin

Vive opposition à l'invasion des parcs par les hélicoptères

Les espaces verts qui sont essentiels dans toute ville pour le bien-être de la population et en nombre encore trop restreint pour répondre efficacement aux besoins du public, n'en restent pas moins l'objet constant de la convoitise des grandes entreprises commerciales et même des autorités civiles!

Un beau grand parc, ce n'est pas payant, ça ne rapporte rien en taxes, mais c'est fort attrayant pour y aménager une bâtisse ou autres installations à but lucratif. La santé des citoyens, ça ne pèse pas lourd dans la balance à côté des grosses sommes d'argent qu'on peut obtenir d'un parc ou d'une partie de parc cédé à des intérêts commerciaux. Pourtant, alors qu'ils sont encore trop rares, les autorités municipales devraient garder leurs parcs avec un soin jaloux, comme un précieux trésor du patrimoine public.

Pendant qu'à Montréal, l'autorité municipale projette d'amputer le parc Ahuntsic, l'un des plus beaux de la métropole, d'une partie importante qui sera transformée en terrain de stationnement au service du métro) (ce sont des $$$ qui parlent), des firmes commerciales proposent d'aménager des pistes pour les hélicoptères dans le Manhattan, au Central Park de New York, ainsi qu'au parc Van Cortland dans le Bronx et le parc Prospect dans Brooklyn. Le but est d'accélérer les transports desservant les principaux aéroports de la métropole américaine.

Vive réaction

La National Recreation and Park Association des Etats-Unis s'est vivement opposée à de tels projets et fait campagne pour empêcher qu'ils se réalisent. Son attitude à ce sujet est clairement exprimée dans l'éditorial du récent numéro de sa revue mensuelle "Parks and Recreation". La direction du NRPA y déclare en effet:

"Les parcs de la cité de New York et de toute autre ville ont pour fin première de fournir aux citoyens quelque répit sous les pressions de leur vie quotidienne, pressions qui sont causées par la haute densité du rythme de vie, les problèmes du transport, etc. C'est pourquoi il serait illogique de sacrifier tout espace vert, ainsi que la paix et la tranquillité des parcs de New York, pour satisfaire les besoins des quelques voyageurs qui utiliseraient les hélioports pour se rendre aux grands aéroports.

"Nous admettons que l'installation de plates-formes pour observer le mouvement des avions et des hélicoptères pourrait offrir un certain aspect récréatif. Mais les inconvénients et le bruit des hélicoptères atterrissant dans un parc paisible, pour des fins commerciales, semblent tout à fait incompatibles avec les fins d'esthétique et de détente d'un parc public."

Si la NRPA réagit contre un tel projet, elle précise que ce n'est pas tellement contre l'invasion des parcs par les hélicoptères, que pour maintenir un principe fondamental voulant que les parcs publics doivent être protégés à tout prix contre tout empiètement. Dans ce sens, elle affirme:

"S'il est devenu nécessaire de créer des services additionnels d'hélicoptères, il serait sûrement plus logique de trouver d'autres endroits: le toit de hauts édifices et autres espaces disponibles, plutôt que d'empiéter encore sur les parcs existants et nécessaires aux besoins vitaux de la population."

La Fête des Neiges à Marquette et Mousseau

Les préparatifs en vue de la Fête des Neiges vont bon train dans les centres récréatifs municipaux de Montréal. Au centre **Père-Marquette,** angle Bellechasse et Marquette, ces festivités débuteront samedi, 28 janvier, pour se continuer jusqu'au 4 février. Voici un aperçu des événements qui s'y dérouleront :

Le 28 janvier : à 2 h., théâtre de marionnettes ("Loulou et Brindavoine") et cinéma ; à 8 h., danse et couronnement de l'Ambassadrice du centre. Le 29 : à 8 h. du soir, gala sportif et démonstration de gymnastique.

Le mercredi 1er février, à 8 h., un défilé de modes sera présenté par Simone Fashion Inc. et Mademoiselle Teen; les commentaires seront faits par Nicole Dudoit, tandis que le chansonnier Gaëtan Gladu y sera l'artiste invité.

Le 2 février : à 7 h., concours d'amateurs pour les jeunes du centre (M. Robert Parthenais en est le responsable). Le 3 : à 1 h., festival sur glace pour les enfants et leurs parents, et à 8 h., danse du "bon vieux temps" avec orchestre. Pour tout renseignement, s'adresser au moniteur, M. Jean-Paul Lavoie (872-4071).

Dans l'est

Dans le secteur est de Montréal, la Fête des Neiges se déroulera du 29 janvier au 4 février, au centre **Mousseau,** 3055, rue Mousseau, dans la paroisse Ste-Claire. Plusieurs activités sont déjà inscrites au programme.

Ainsi, il y aura : compétitions de volleyball, de basketball, de ballon-balai, ainsi que démonstrations de judo et de gymnastique. On y tiendra également : danse, souper canadien, boîte à chansons, cinéma, exposition de epinture, de bricolage, d'artisanat féminin, etc. Le 4 février, ce sera le couronnement de l'Ambassadrice du centre, avec danse, orchestre et buffet froid. Les parents sont cordialement invités à participer à ces festivités avec leurs jeunes. Pour tout renseignement : 872-2954.

Déjà, la Fête des Neiges est en cours au centre **St-André-Apôtre,** 215 ouest, rue Prieur, angle Esplanade, à Ahuntsic. Ce soir, à 8 h., il y aura joute de ballon-balai pour les hommes; demain soir, à 7 h., compétitions sur glace pour les filles (12 ans et plus) et jeudi soir, volleyball sur glace pour garçons (12 ans et plus).

Vendredi soir, de 7 h. à 9 h., une danse se tiendra sur la patinoire pour tous les jeunes et moins jeunes, les parents et leurs enfants. Pour renseignements : 872-4610.

Premier carnaval d'hiver des loisirs NDA à St-Jean

L'Association paroissiale Notre-Dame-Auxiliatrice de St-Jean organise présentement son premier carnaval d'hiver. Déjà, quatre "duchesses" ont été choisies comme aspirantes au titre de "reine"; ce sera la première à être couronnée dans cette paroisse.

Les festivités débuteront le 3 février avec une promenade en traîneaux. Il y aura également de la danse à la discothèque "la Potence" du centre des loisirs N.D.A., avec l'orchestre des Misérables.

Au même endroit, se déroulera un "marché aux puces" pour les jeunes, le 4 février, à compter de 9 h. 30 du matin.

Dans l'après-midi, à 2 h., on organisera des courses d'autos-neige et le soir, à 8 h., ce sera le bal du couronnement de la "reine", avec l'orchestre des Aristocrates.

Dès 10 h. du matin, le 5 février, il y aura des courses pour les enfants au parc Beaulieu. Le festival sportif se transportera ensuite à l'aréna municipale de St-Jean où le programme comportera : à midi, une joute de ballon-balai, et de 1 h. à 5 h., des joutes de hockey de différentes catégories. Le soir, à 8 h., un spectacle de patinage artistique y sera offert par la troupe de Mme Carbray et clôturera le carnaval.

Charmantes "duchesses" à St-Jean

Pour la première fois, une "reine" du Carnaval sera couronnée aux Loisirs Notre-Dame-Auxiliatrice de St-Jean et quatre charmantes "duchesses" y ont été choisies comme candidates à ce titre. Ce sont: (de g. à dr.) Mlles Hélène Turgeon, Francine Lemieux, Mariette Micheau et Antoinette Latour. Le couronnement se fera le 4 février, lors d'une soirée dansante avec l'orchestre des Aristocrates.

POUR SE RÉCRÉER...

CE SOIR : à 7 h. 30, au Centre **Immaculée-Conception,** 4265, rue Papineau, activités spéciales du "Club du Mardi" dans le cadre du carnaval, et à 8 h. 30, soirée des "Amis du Voyage" consacrée à la Russie.

— A 9 h., à l'**Accord,** 2015, rue de la Montagne, soirée de cinéma documentaire avec le concours de l'ONF (pour Canadiens et Néo-Canadiens).

— A 7 h. 30, au centre **Ste-Bernadette,** 6825, 16e av., Rosemont, rencontre des "Amis du timbre" (721-4732).

— A **Repentigny ;** carnaval des Loisirs Précieux-Sang, activités pour la famille à la glissoire, à 7 h. 30.

DEMAIN : à 8 h., au centre **Morgan,** 1875, boul. Morgan, près Ontario, à Maisonneuve, soirée des "Filles d'Eve" avec le conférencier Naim Kattan.

— A 6 h. 30, à l'auditorium de l'**ONF,** Côte-de-Liesse, à St-Laurent, soirée de rétrospective du cinéma canadien (entrée libre).

— A **Verchères :** carnaval des Loisirs, avec bal populaire à l'école Ludger-Duvernay, à 8 h.

Les Loisirs St-Bonaventure

Dans la paroisse St-Bonaventure de Montréal, le service des Loisirs s'est récemment remis en marche avec un élan nouveau, sous la présidence de M. Gérald Lortie.

Outre ce dernier, le nouveau comité de direction comprend : Mme Louise Johnson, vice-présidente, et M. Roger Perreault, secrétaire-trésorier. Les directeurs sont : le Dr Berthol Bourgie, M. Gérald St-Jean, Mmes Lucie Denault et Jacqueline St-Jean. Mme Clotilde Patenaude est la responsable des relations extérieures.

Ces dirigeants ont déjà mis sur pied différentes activités, dont quelques équipes de hockey et un cours de patinage artistique pour les jeunes. Sous peu, doivent également débuter des cours de ski pour les enfants.

En outre, un cours de gymnastique pour dames et jeunes filles est également organisé. L'inscription se fera le 26 janvier, de 7 h. à 8 h. 30. Pour renseignements : Mme Patenaude (256-1546).

On annonce que l'ouverture des loisirs pour les jeunes de 15 ans et plus sera marquée d'une soirée dansante, le vendredi 3 février, à 8 h. 30.

A noter que la plupart des activités des Loisirs St-Bonaventure ont lieu au sous-sol de l'église paroissiale, angle St-Zotique et 42e avenue, à Rosemont.

Le 25e anniversaire du Carnaval de Ste-Agathe

STE-AGATHE (C.B.) — Pour les citoyens de Ste-Agathe-des-Monts, l'année 1967 ne sera pas seulement celle du centenaire de la Confédération et de l'Expo 67 ; elle marque également le 25e anniversaire du Carnaval d'hiver dans ce secteur des Laurentides.

C'est pourquoi un programme spécial a été préparé afin de souligner dignement et joyeusement cet événement qui se déroulera du 26 janvier au 19 février.

Ces festivités avaient été inaugurées en 1942, au pied de la montagne que l'on appelle "les Petites Alpes", à Ste-Agathe. Depuis, l'événement a pris de l'importance : aujourd'hui, le Festival des Neiges Laurentien groupe plusieurs municipalités, même si la majorité des manifestations se déroulent à Ste-Agathe.

Au programme du 25e Carnaval annuel, les organisateurs ont inscrit plusieurs nouveautés pour célébrer les 25 ans passés. Ainsi il y aura plusieurs nouveaux concours d'ordre sportif, récréatif, folklorique et artistique.

Comme les années passées, on présentera le couronnement de la "reine", le 4 février, ainsi que les courses d'autos-neige et le championnat des courses de motocyclettes sur glace, les 11 et 12 février. S'y ajouteront les courses d'autos-sport sur la surface glacée du lac des Sables, les 18 et 19 février : à cette compétition, prendront part des conducteurs réputés venant de différents coins du Canada et des Etats-Unis.

Nouvelles de l'UGEQ

Le bureau des spectacles de l'UGEQ annonce que l'AGEUM tiendra son carnaval d'hiver, jeudi soir, 26 janvier, à 8 h. 30, à l'aréna de l'Université de Montréal, 2110, rue Maplewood. Un programme de variétés y sera présenté avec six chansonniers ce renom : Pauline Julien, Renée Claude, Monique Brunet, Jean-Guy Moreau, Claude Gauthier et Denis Tremblay.

On annonce également que Renée Claude sera en vedette le mardi soir, 31 janvier, à 8 h. 30, à l'auditorium de l'Ecole Normale Notre-Dame, 2330 ouest, rue Sherbrooke. D'autre part, Raymond Lévesque sera l'invité de la boîte "le Galetas", samedi soir, 28 janvier, à 8 h. 30 et 10 h. 30. Cette boîte à chansons se trouve au 3650, rue de la Rousselière, à Pointe-aux-Trembles.

Une soirée de la Russie

Une autre rencontre des "Amis du Voyage" est prévue pour **ce soir,** à 8 h. 30, au Centre Immaculée-Conception, 4265, rue Papineau. Ce sera une soirée consacrée à la Russie; elle est organisée sous la présidence d'honneur de l'ambassade russe et avec la collaboration d'Air Canada.

Des films récents, présentés par un délégué de l'ambassade de Russie, feront connaître davantage et apprécier de grandes villes telles que Moscou, Gorki, Leningrad, ainsi que les pittoresques paysages de la Volga, des monts Oural, etc. Le public y est cordialement invité. Pour renseignements : 527-1257.

Les loisirs à Duvernay

Les cours de natation pour adultes se continuent aux Loisirs Notre-Dame-des-Ecores de Duvernay (Laval). Ils ont lieu chaque lundi soir, de 9 h. à 19 h., à la piscine du juvénat des Frères Maristes, à St-Vincent-de-Paul. La responsable de cette activité est Mme Lamarche (669-2264).

Une autre série de cours de danse pour les adultes vient de débuter le dimanche soir, au sous-sol de l'église paroissiale, rue Rosemère. Pour les débutants, les leçons ont lieu à 9 h. 30 et pour les plus avancés, à 8 h. Pour tout renseignement : 669-1395.

Parties de cartes

Une grande partie de cartes au profit de la Fabrique St-Justin aura lieu le samedi 4 février, à 8 h., à l'école paroissiale, 5005, rue Mousseau, dans l'est de Montréal. Il y aura de nombreux prix de présence. Pour renseignements : Mme Brideau (352-4269) ou Mme Paquette (352-8601).

Piscine Marquette

La piscine du centre récréatif Père-Marquette, angle Bellechasse et Marquette, vient d'ouvrir ses portes aux amateurs de natation. Elle était fermée depuis quelque temps pour cause de travaux de rénovation, qui sont maintenant terminés.

PHILOMÈNE

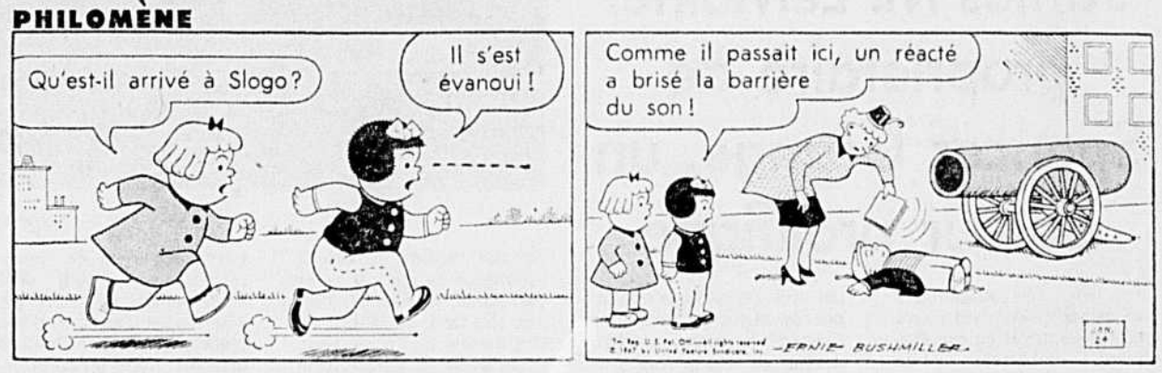

MOCO

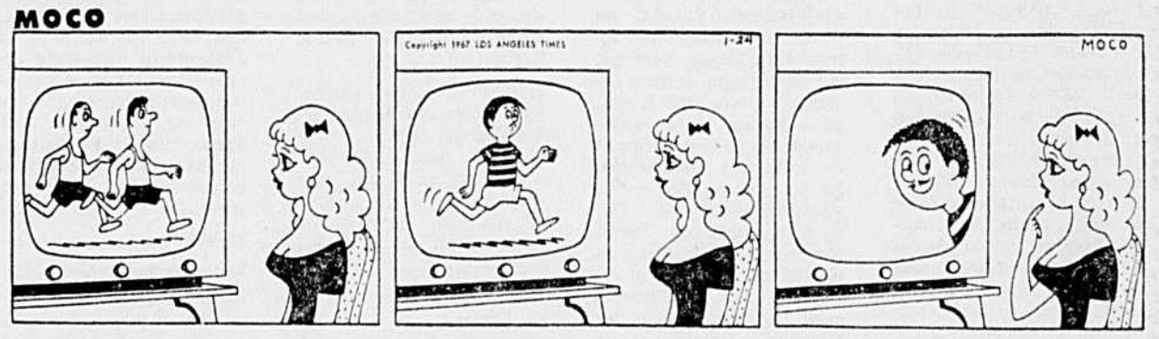

PILOTE TEMPÊTE

ROGER LA GUIGNE

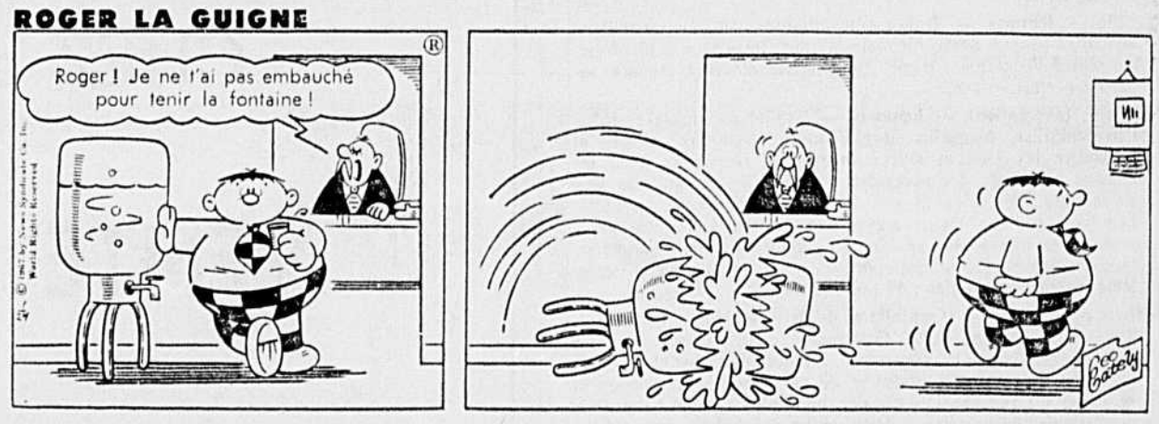

BOZO

LARRY BRANNON

LE PAPA DE LILI

PEANUTS

MON ONCLE

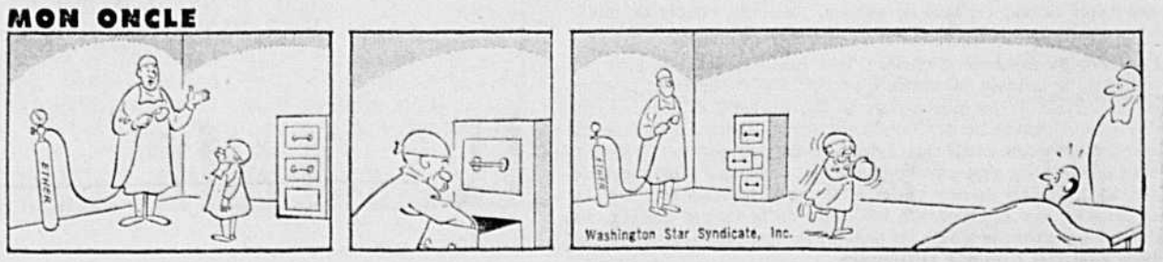

CAHIER No 2 / PAGES 13-20 LA PRESSE RADIO TV / FINANCE

MONTREAL, MARDI 24 JANVIER 1967 — 83e ANNEE — No 19

Nouveaux postes dans la fonction publique fédérale : les conseillers en bilinguisme

par Luc Beauregard

OTTAWA — Le Secrétariat du bilinguisme vient de tenir une réunion de son réseau de quelque 75 hauts fonctionnaires afin de déterminer leur statut en tant que titulaires d'un nouveau poste à plein temps dans l'administration fédérale, celui de "conseiller en bilinguisme".

Ces "conseillers en bilinguisme" ont pour tâche d'implanter la politique biculturelle du gouvernement à tous les niveaux de la fonction publique dans tous les ministères et toutes les sociétés gouvernementales. Il s'agit de la politique annoncée en avril 1966 par le premier ministre Pearson et dont la première manifestation concrète fut le boni de 7 pour cent accordé aux sténos et dactylos bilingues. On veut l'instaurer au coeur de toutes les institutions fédérales et dans les rouages pernaments des mécanismes administratifs.

La réunion récente des hauts fonctionnaires avait pour but d'uniformiser leur statut et d'établir la place qui leur revient dans l'organigramme fédéral. Leur suggestion doit ensuite être étudiée par les organismes concernés, comme les associations de fonctionnaires, la Commission du service civil et le conseil du trésor.

C'est le secrétariat du bilinguisme, rattaché au Conseil privé mais relevant du bureau du premier ministre, qui a pour fonction, entre autres, de coordonner le travail des conseillers en bilinguisme mais ceux-ci restent entièrement sous l'autorité de leurs ministères respectifs et ils relèvent directement du sous-ministre.

En effet, plutôt que de nommer d'office les conseillers, on a préféré laisser à chacun des ministères et a chacune des sociétés de la Couronne le soin de les choisir parmi leur personnel. Les conseillers sont donc déjà intégrés à leur ministère ou à leur société et en connaissent à fond le fonctionnement.

On s'est interrogé sur le titre à accorder à ces fonctionnaires : on a renoncé au terme "coordonnateur" dont on considère l'usage abusif et opté pour le terme plus simple de "conseiller".

M. Robert Elie, ex-attaché culturel à la maison du Québec à Paris et maintenant (depuis le 14 juillet 1966) directeur associé du Secrétariat du bilinguisme, a expliqué au cours d'une interview que la responsabilité des conseillers était d'instaurer le bilinguisme dans tous les secteurs ou c'est nécessaire et de choisir les candidats aux cours de langues (a l'heure actuelle, selon lui, plus de 4,000 fonctionnaires fédéraux, principalement à Ottawa — suivent des cours aux frais du gouvernement et la liste d'attente contient près de 8,000 noms).

M. Robert Elie

Leur tâche est de favoriser le recrutement de Canadiens français dans les institutions fédérales. On veut ouvrir la fonction publique fédérale aux jeunes universitaires canadiens-français en faisant en sorte qu'il leur soit possible de travailler dans leur langue maternelle à Ottawa. Ainsi, on n'exige plus d'eux qu'ils soient bilingues au départ, on n'exige d'eux que la volonté d'apprendre l'autre langue durant leurs heures de travail et aux frais du gouvernement.

Animosité ?

Interrogé sur la réaction des fonctionnaires anglophones à la création de ces nouveaux postes, M. Elie déclare qu'il n'y a pas eu de friction.

En fait, environ la moitié des conseillers en bilinguisme sont d'origine canadienne-anglaise.

Certes, il arrive qu'on ait affaire à des problèmes brûlants mais pour les éviter on prend garde en général d'afficher une attitude de gendarme. On évite de susciter des problèmes, en n'imposant pas de solutions mais en s'arrangeant pour qu'elles viennent d'elles-mêmes, de l'intérieur des institutions.

Echanges de hauts fonctionnaires

Le Secrétariat du bilinguisme suit également de près les programmes d'échanges de fonctionnaires. Ces échanges sont déjà en cours, comme on sait, mais on s'attend qu'ils prennent encore plus d'importance bientôt avec la participation de certains hauts fonctionnaires au niveau des sous-ministres.

Grégoire traite les députés fédéraux de la région de Montréal d'incompétents

Il fait cependant exception pour MM. Charles Drury, John Turner et Pierre Elliot-Trudeau

par Gilles Daoust

QUEBEC — Le député fédéral de Lapointe, M. Gilles Grégoire, a déclaré hier qu'à part quelques exceptions, les représentants de la région de Montréal aux Communes constituaient la "pire députation d'incompétents" qui soit.

M. Grégoire parlait devant les membres du Club Fleur-de-Lys de Québec de sa récente intervention à la chambre des Communes relativement à la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent.

Le député a vertement reproché aux députés montréalais de ne pas avoir défendu les intérêts de leur région dans cette affaire.

Il a d'autre part laissé entendre que le ministre des Transports M. Jack Pickersgill, "un Maritimer", avait tendance à défendre un peu trop les intérêts des provinces de l'est, cependant qu'au fond, ce ne sont ni Halifax ni Saint-Jean qui profitent de la fermeture du port de Montréal, mais bien Boston et New York.

Enfin, traitant le problème sous l'angle séparatiste, le député de Lapointe (et président du RN) a déclaré que la question de la navigation d'hiver n'était pas le seul exemple du sort fait au Québec par le fédéral.

Selon lui en effet, il en coûte quelque $160 millions par an aux Québécois pour soutenir, dans les domaines des travaux d'hiver, de l'impôt, de la santé et autres, une double administration, fédérale et povinciale.

Les députés

M. Grégoire a reproché aux députés de Montréal, et aussi à ceux du Québec en général, de faire passer les intérêts de leur parti avant ceux de leur région.

Il a déclaré que les députés des Maritimes, qui n'étaient que quatre, savaient défendre les intérêts de leur région tout comme ceux de l'Ouest chaque fois qu'il est question de blé.

Mais à part quelques hommes, comme MM. Drury et Turner, les députés montréalais, selon lui, ne sont pas sérieux.

Gérard Pelletier ? Je ne vois pas ce qu'il fait là-bas," a lancé M. Grégoire, qui a cependant dit de M. Elliot-Trudeau qu'il avait "le courage de ses idées".

Quant au reste de la députation du Québec, le député de Lapointe y voit seulement "quelques bons hommes, tel M. Jean Marchand".

Le débat

M. Grégoire a tenu à décrire à son auditoire les circonstances qui ont entouré son intervention aux Communes sur la question de la navigation d'hiver. Plusieurs pilotes de navires et propriétaires de compagnies de cabotage assistaient à la conférence.

M. Grégoire a expliqué que s'il avait refusé d'accorder son vote pour l'ouverture d'un débat d'urgence sur la question des grèves dans les ports de la Colombie-Britannique, c'est que la Chambre avait elle-même refusé dans l'après-midi d'accéder à sa demande et de discuter de la navigation d'hiver.

Le député de Lapointe a soutenu que la situation n'était pas aussi grave que le disait les ouvriers des ports de l'ouest puisqu'il s'agissait d'un lock-out où les patrons, en refusant les offres du gouvernement, étaient les seuls à perdre.

Il a admis que cette grève coûtait $1 million par jour et impliquait 3,000 ouvriers mais a ajouté que le NPD, lors de la grève du rail qui coûtait $18 millions par jour et touchait 100,000 syndiqués, ne s'était pas gêné pour retarder la discussion.

"Et lors de la grève du rail, ajoute M. Grégoire, le gouvernement a placoté cinq jours. Je n'ai rien dit et ce n'est pas mon habitude de mettre des bâtons dans les roues . . . mais la navigation d'hiver était une situation d'injustice. Ils étaient surpris de voir qu'on leur mettait à la face un problème qui traine depuis 20 ans. Les quatre députés des Maritimes se sont opposés à cette discussion . . . les 22 députés de Montréal n'ont pas soufflé un mot."

Un brise-glace

Selon M. Grégoire, les navires, à cause du danger de la navigation sur le fleuve durant l'hiver et la hausse des primes d'assurance maritime durant cette période n'osent pas s'aventurer en très grand nombre jusqu'à Montréal.

Le député de Lapointe a d'autre part affirmé que les arguments mis de l'avant par M. Pickersgill lors du débat étaient faux.

Selon lui, il n'en coûterait pas $100 millions mais $1 million par an seulement pour ouvrir le fleuve à la navigation d'hiver. Le chiffre de $100 millions cité par M. Pickersgill comprendrait à la fois le coût d'entretien durant l'hiver et les travaux d'amélioration qui devront être apportés de toute façon à la navigation sur le Saint-Laurent.

M. Grégoire a d'autre part déclaré qu'à l'heure actuelle, un seul brise-glace soviétique, sous prétexte de se rendre à l'Expo, assurait la navigation à l'année longue.

"Cependant que nous possédons huit brise-glace, a dit M. Grégoire, c'est la seule initiative de nos navigateurs qui amène une augmentation du trafic maritime sur le fleuve".

Le député de Lapointe a enfin déclaré que ce n'est pas en nuisant à une région qu'on aide une autre région. Selon lui, l'actuelle politique du fédéral vis-à-vis du port de Montréal ne favorise que les ports de Boston et de New York.

Le double emploi

Après s'en être pris à M. Pickersgill, devant les membres enthousiastes du club Fleur-de-Lys, M. Grégoire, est passé à l'attaque contre l'actuel système des travaux d'hiver.

Il mentionne à cette occasion le nom de M. Jean Marchand, qui fut carrément hué par l'auditoire.

M. Grégoire a longuement expliqué comment, d'après des calculs dont il n'a pas donné le détail, il en coûtait $167 millions par an aux Québécois pour soutenir une double administration, fédérale et provinciale, dans le domaine des travaux d'hiver, de l'impôt, de la Santé, des Transports, des Travaux publics.

"Nous sommes le seul pays au monde qui dédouble ainsi son administration", a dit M. Grégoire.

Selon lui, nous payons le double pour n'obtenir que lenteur, inefficacité et conflits de juridiction.

"Le Québec a tout à gagner en devenant indépendant", a-t-il dit. J'ai de bons amis à Ottawa, mais il n'y a pas de sentiments en affaire. Sans violence, nous voterons démocratiquement pour l'indépendance."

Quant au mouvement indépendantiste qu'il dirige, le Ralliement National, M. Grégoire a déclaré qu'il aurait mis sur pied son organisation dans tous les comtés d'ici la mi-février.

Par ailleurs, c'est dimanche prochain que débutera, sur tous les réseaux privés de télévision du Québec, une série d'émissions du RN.

Selon M. Grégoire, le financement et l'organisation du parti vont bon train. Quant à un rapprochement avec le RIN, le chef du Ralliement national a déclaré tout simplement : "L'appel à l'union tient toujours".

Le ministre Cardin sera-t-il nommé au Sénat ?

OTTAWA (PC) — La rumeur court, à Ottawa, que le ministre de la Justice, M. Cardin, démissionne de son poste pour être nommé au sénat.

Le sujet est venu sur le tapis, aux Communes, hier. Le député Frank Howard, a dit qu'il a écrit plusieurs lettres au ministre sans recevoir de réponse. Le député a demandé à M. Cardin si la perspective d'une promotion lui fait perdre l'intérêt dans les affaires du ministère. M. Cardin a dit qu'il répondra avec plaisir à M. Howard.

On répète dans les milieux renseignés de la capitale, que le ministre de la Justice trouve ses fonctions actuelles pénibles.

L'UGEQ est insatisfaite de sa rencontre avec J.-J. Bertrand

QUEBEC (C. T.) — Les représentants de l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ) sont sortis insatisfaits d'une réunion qu'ils ont eue hier avec le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand. Par conséquent, les manifestations continueront à compter d'aujourd'hui par une marche sur le Parlement, à l'occasion de la reprise de la session.

L'UGEQ est insatisfaite de l'attitude gouvernementale face au rapport du comité du plan sur l'accessibilité générale à l'éducation, mais elle ne désespère pas d'obtenir davantage pour l'année 1967-68.

Un porte-parole étudiant a précisé que cette réunion, qui avait été fixée le 12 janvier dernier, a eu un caractère de discussion et non de négociation.

L'échange d'idées et d'information a porté sur les six priorités dégagées par le comité du plan de l'accessibilité générale à l'éducation, dont faisaient partie des hauts fonctionnaires, le sous-ministre Yves Martin entre autres, des représentants syndicaux et étudiants.

On se rappelle que la semaine dernière, le ministre de l'Education annonçait que le gouvernement n'allait donner suite cette année qu'à la première priorité, à savoir la gratuité pour les étudiants de niveau secondaire dans les institutions privées. Il s'agit d'un déboursé additionnel de $5 millions.

L'UGEQ voudrait avoir plus de précisions sur la création des Instituts et les conditions financières d'admission, sur la diminution des frais à l'université, les normes de prêts et bourses.

"Des portes restent ouvertes", ont rapporté les étudiants, mais on est encore loin du plan général vers la gratuité que désire l'UGEQ. Cette non-existence ou non-révélation d'un tel plan a d'ailleurs poussé les étudiants à manifester devant les clubs Renaissance de Québec et de Montréal.

Devant l'imprécision de la politique gouvernementale, les étudiants ont donc décidé de poursuivre leurs manifestations. La première aura lieu, aujourd'hui à 1 heure, sur la colline parlementaire, alors que les étudiants de l'Université Laval défileront quelques heures avant la reprise de la session, pour souligner cette insatisfaction.

Le Canada n'a pas demandé le rappel de l'ambassadeur des USA

par André LUCHAIRE

"Il n'y a aucun fondement à toute l'histoire concernant une demande de rappel de l'ambassadeur des Etats-Unis au Canada", a déclaré M. Paul Martin, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, interrogé hier à l'issue d'un banquet organisé à l'occasion de l'ouverture de la campagne 1967 combinée Oeuvres de Santé-Croix-Rouge. M. Paul Martin a d'autre part déclaré ignorer dans le détail la question des pressions bancaires exercées par les Etats-Unis sur la Banque Royale du Canada, et a commenté l'invitation du leader Ho Chi-min au président Johnson de cette courte remarque : "Tout ce qui sert la cause de la paix sera appuyé par le Canada".

On sait que le "Washington Post, dans son édition de samedi dernier, en première page, sous le titre de "La protestation des Etats-Unis soulève la colère au Canada", signalait qu'un très haut fonctionnaire d'Ottawa (One top leader here) avait affirmé que le Département d'Etat avait traité le Canada comme "une république de bananes" dans la controverse au sujet de la Banque Mercantile".

Il s'était fait en particulier l'écho des plaintes formulées par de hauts fonctionnaires canadiens au sujet du rôle joué dans la polémique par l'ambassadeur M. Walton Butterworth, accusé d'abuser de ses fonctions diplomatiques pour faire triompher le point de vue américain au Canada ; de ce fait, M. Butterworth "aurait cessé d'être utile à Ottawa".

Une mise au point de Washington, en fin de semaine, exprimait l'indignation des milieux concernés du Département d'Etat, et affirmait que tout ce qu'avait pu dire ou faire M. Butterworth l'avait été sur les instructions du Département".

"Nous ne sommes pas encore le 51e Etat"

On a demandé à M. Paul Martin si l'interdiction aux banques américaines de payer des chèques présentés à la Banque Royale par l'organisation canadienne des Quakers en financement d'envois de médicaments au Vietnam-Nord, ne constituait pas une pression indirecte mais indiscutable sur cette institution canadienne.

"Je veux examiner tous les faits avant de me prononcer", a-t-il simplement répondu.

Il a cependant affirmé ignorer tout d'une déclaration du gérant général de la Banque Royale à Montréal, M. F. E. Case, parue dans le Telegram de Toronto, de jeudi dernier, 19 janvier, sous le titre "La Banque Royale dit aux Etats-Unis : Nous ne sommes pas encore le 51e Etat".

A part une petite erreur de calcul (Les Etats-Unis comptent déjà 51 Etats, avec les Iles Hawaii) cette déclaration constituait une sorte de réquisitoire dont les points principaux étaient les suivants :

En donnant aux 14,000 (et non 1,400 comme précédemment indiqué) banques américaines l'ordre de ne pas honorer des chèques émis en faveur de l'organisation Quaker "Canadian Friends Service Committee", clients de la Banque Royale, la Trésorerie Américaine force cette banque à ne pas honorer les chèques présentés par eux — ce qui constitue une pression indirecte mais précise — sur la Banque Royale.

Il est clair qu'il s'agit bien de cela, dans l'esprit des dirigeants de la Banque Royale, si l'on s'en tient aux déclarations attribuées par le Toronto Telegram à M. Case : "Nous ne sommes pas encore le 51e Etat" . . . "Nous leur avons dit que la voie appropriée était de discuter l'affaire avec le gouvernement canadien à Ottawa . . . et que nous obéirions aux ordres du gouvernement canadien".

M. Case aurait ajouté "Les Américains sont bien sensibles à ce sujet . . . Ils nous disent souvent, par l'intermédiaire de notre succursale à New York, ce que nous devrions faire au Canada" . . . "Ils essaient tout le temps de nous "tasser" (to crowd us)".

Un autre porte-parole de la Banque Royale à Montréal (mais moins haut placé) a fait avant-hier, rappelons-le, une déclaration selon laquelle il n'y aurait pas eu à sa connaissance, de pressions américaines sur la Banque Royale.

Les fonds pour le Vietnam parviennent toujours au Canada

TORONTO. (PC) — Les contributions de citoyens américains au Fonds d'aide médicale pour le Vietnam continuent à parvenir au Canada d'où une partie des médicaments sont expédiés au Nord-Vietnam via Moscou grâce à la liaison aérienne Montréal-Moscou.

L'American Society of Friends, qui tenait récemment sa réunion annuelle à New York, a fait parvenir hier une somme de $3,000 au Canadian Friends Service Committee qui se chargera de distribuer l'aide entre le Nord-Vietnam, le Vietcong et les forces sud-vietnamiennes.

Les Américains font parvenir leurs dons au Canada parce qu'ils ne peuvent les expédier eux-mêmes vers le Nord-Vietnam avec lequel leur pays est en guerre.

On sait que les USA ont pris certaines mesures pour empêcher que ces capitaux soient transférés au Canada, mais le secrétaire du Canadian Friends Service Committee, M. David Newlands, de Toronto, a déclaré que le Département d'Etat américain ne pourra y parvenir.

M. Newlands a expliqué que les dons seront acheminés vers le Canada par des messagers spéciaux et même par courrier et que les directives données aux banques américaines de ne pas honorer les chèques faits à l'ordre de l'organisme canadien ne changeraient rien au résultat final.

Le secrétaire a par ailleurs précisé que le prochain envoi de médicaments est sur le point d'être complété et sera embarqué à bord d'un appareil soviétique à destination du Nord-Vietnam. La Croix-Rouge soviétique paye le transport, a-t-il précisé.

Le Canada a vendu aux USA pour $300 millions d'armes en 1966

OTTAWA (PC) — Le commerce des armes entre le Canada et les Etats-Unis n'a jamais été si florissant en temps de paix.

D'après des statistiques communiquées hier, les Etats-Unis ont commandé pour $300,000,000 d'armes à être fabriquées au Canada, pendant l'année qui vient de finir. De son côté, Ottawa a passé des commandes pour un montant égal d'armes de fabrication américaine.

L'année dernière, Washington avait acheté pour $259,000,000 d'armes au Canada, tandis que le Canada avait dépensé $130,000,000 outre frontières pour les mêmes fins.

On attribue l'augmentation des achats américains au Canada à la guerre du Vietnam. La plus grande partie des sommes dépensées s'applique à des avions, de l'équipement électronique et des explosifs.

Le Canada achète davantage aux Etats-Unis qu'ailleurs parce que les programmes d'armements mis au point par le ministère de la Défense exigent l'emploi de pièces fabriquées aux Etats-Unis.

Depuis le traité canado-américain sur l'armement, intervenu en 1959, les Etats-Unis ont dépensé au Canada, jusqu'au mois de semptembre, la somme de 1 milliard 430 millions, au regard de 1 milliard 230 millions dépensé par le Canada.

Le 18 janvier, M. Pearson, le premier ministre, a déclaré aux Communes qu'il n'a pas de sympathie pour les professeurs d'universités qui suggéraient un embargo sur les envois d'armes canadiennes aux Etats-Unis pendant la durée de la guerre au Vietnam.

En 1960, le premier ministre d'alors, M. Diefenbaker, avait suspendu l'envoi d'armes à un pays membre de l'OTAN, le Portugal, vu la politique coloniale de ce pays en Afrique.

Les expéditions au Portugal n'ont pas repris.

Un pasteur va à Ottawa réclamer une enquête sur l'affaire Prudential

TORONTO (PC) — Le révérend Allen Ferry, un pasteur de l'Eglise unie à sa retraite, qui a perdu toutes ses économies dans l'effondrement de la Prudential Finance Corporation, le mois dernier, partira pour Ottawa lundi soir afin d'y rencontrer le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, et des chefs politiques nationaux.

M. Ferry a déclaré, lundi, dans une interview, qu'il a recueilli 560 noms sur une pétition demandant au gouvernement l'établissement d'une commission royale d'enquête ou autre forme d'enquête publique sur l'effondrement de la compagnie. On a évalué à 8,500 le nombre des créanciers de la compagnie et leurs pertes s'élèveraient à $20,000,000.

Le révérend a dit qu'il projette d'aller remettre lui-même la pétition au premier ministre Pearson peu de temps après son arrivée à Ottawa. Il a rendez-vous avec le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, avec M. Douglas, chef du NPD, M. Thompson, chef du Crédit social, et avec le chef créditiste, M. Réal Caouette. Il doit rencontrer M. Sharp mardi après-midi.

Le Barreau n'a pas été influencé en demandant une enquête sur les policiers

— Le bâtonnier Roger Thibaudeau

QUEBEC (CT) — Le Barreau de Québec était entièrement libre de toute influence lorsqu'il a demandé une enquête publique sur la conduite des forces policières quand elles ont à interroger un prévenu.

Le bâtonnier du Barreau de Québec, Me Roger Thibaudeau, a été très catégorique en faisant cette déclaration, alors que la veille, le chef de l'Opposition, M. Jean Lesage, émettait des doutes sérieux sur la tenue d'une telle enquête et laissait même entendre que le Barreau de la province avait peut-être été dupe d'une certaine influence de la pègre.

M. Thibaudeau n'a pas voulu commenter les propos tenus par M. Lesage, dimanche dernier à l'émission "Conférence de presse", parce qu'il ne les a pas entendus, a-t-il expliqué, Il a cependant nié toute influence de la pègre sur le Barreau de Québec et plus particulièrement en ce qui a trait à la demande d'une enquête publique.

Le Barreau demande encore cette enquête avec beaucoup d'insistance. "C'est le temps que la vérité sorte; il y a trop de choses qui se disent, ce qui sabote la confiance à l'égard de la Justice", a déclaré Me Thibaudeau.

Quant à l'élargissement du mandat de cette enquête sur l'ensemble des institutions judiciaires et des hommes qui y participent, le Barreau de Québec n'y voit pas d'objection.

Il s'en remet entièrement au ministre de la Justice et se dit prêt à collaborer dans toute la mesure du possible. S'il arrivait que certains membres du Barreau étaient pris en défaut, Me Thibaudeau a promis qu'on sévirait contre ces gens.

Enfin, Me Thibaudeau a avoué que le Barreau n'avait pas songé à la tenue d'une enquête à la grandeur du Canada, comme le souhaite l'ancien ministre de la Justice, Me Claude Wagner.

Par ailleurs, le Bâtonnier de la province de Québec, Me J.A. Campbell, a refusé de commenter la déclaration de M. Lesage. Il fera peut-être une déclaration aujourd'hui ou demain, alors qu'il aura obtenu les notes exactes des propos du chef de l'opposition.

Ailleurs, dans les milieux judiciaires, on n'accepte pas l'allusion de M. Lesage à la soi-disant influence de la pègre au sujet de l'enquête. On rappelle que M. Lesage lui-même, alors qu'il était premier ministre, avait répondu au Barreau qu'une telle enquête était entreprise par le ministère de la Justice.

On est d'accord pour que le mandat de la commission soit élargi si cela est nécessaire, mais on craint qu'un mandat trop vaste ne prolonge trop le travail des enquêteurs et on n'est pas favorable à une formule dont les résultats ne viendraient que dans trois ou quatre ans.

Comme au Barreau de Québec, le Barreau de la province estime que l'affaire Sicotte a fait beaucoup de bruit, ce qui a provoqué une inquiétude dans le public et c'est pourquoi il importe de faire une enquête.

Quant au travail maximum que les policiers devront fournir pendant l'Expo, on ne croit pas dans les milieux judiciaires que l'enquête pourra nuire, puisque les résultats quels qu'ils soient ne seront pas connus avant la fin de l'Exposition universelle.

Camp avance la date de la réunion du bureau du parti conservateur

OTTAWA (PC) — L'appel que le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, a lancé en vue du choix, le plus tôt possible, d'un chef pour le parti conservateur pourrait bien être entendu dès la fin de semaine prochaine, au moment où les 25 membres du comité directeur du parti se réuniront à Toronto.

M. Dalton Camp, le président du parti, a annoncé hier que des convocations ont été envoyées à tous les membres du comité. Des sources bien informées soutiennent que M. Camp a avancé au 28 janvier la date de cette réunion d'abord prévue pour le 11 février, dans le but de disposer de la suggestion de M. Diefenbaker voulant que l'élection d'un chef du parti ait lieu le plus tôt possible.

M. Diefenbaker a lancé cette idée la semaine dernière au cours d'une émission télévisée, en annonçant qu'il entendait purger le parti de ses éléments réactionnaires.

A ce moment-là, le vieux chef a lancé un appel à l'unité du parti affirmant que toute division intérieure ne peut que servir les intérêts des libéraux et des néo-démocrates.

Les observateurs estiment que le chef conservateur de 71 ans a bel et bien l'intention de briguer à nouveau les suffrages à la direction du parti, et soutiennent qu'il n'est pas du tout question qu'il se désiste à la dernière minute pour imposer un candidat de son choix.

Pour sa part, M. John T. Maclean, un homme d'affaires de 40 ans, de Brockville, Ontario, qui a déjà annoncé son intention de lutter pour obtenir la direction du parti, a nié hier la rumeur voulant qu'il se présente comme candidat indépendant dans la circonscription de Leeds si l'Association du parti progressiste - conservateur ne lui accorde pas son appui.

M. Maclean a été le premier à annoncer son intention d'être candidat à la direction du parti depuis que M. Diefenbaker a proposé la tenue d'un congrès à ce propos.

Par ailleurs, le président du comité des étudiants de l'Université Carleton, qui a décidé d'appuyer la candidature de M. Maclean, a dit hier avoir rencontré une certaine opposition de la part du Club conservateur de l'université.

Ian Kimmerly a noté que le comité a fait parvenir à M. Maclean un télégramme l'invitant à ouvrir sa campagne électorale par un discours à l'Université Carleton.

Il a précisé qu'un membre du comité exécutif du club conservateur a téléphoné à une station de radio d'Ottawa pour empêcher la diffusion sur les ondes du contenu de ce télégramme.

Le président du club, Rickland Carleton, a refusé de commenter l'incident affirmant ne pas savoir qui a téléphoné à la station de radio. Il a toutefois noté que le Club conservateur ne prendra pas position en bloc pour un candidat, laissant à chacun le soin de choisir celui qu'il voudra.

L'opposition mettrait un terme au "débat-marathon" sur le transport

OTTAWA (PC) — Les Communes ont entrepris aujourd'hui leur treizième journée, en Comité plénier, du projet de loi sur le transport, mais tout laisse prévoir que les députés de l'opposition ont décidé de mettre un terme à leur "débat-marathon".

Les parlementaires devraient donc terminer en quelques heures l'étude des trois derniers articles du projet de loi créant une loi nationale du transport, ce qui laisse entrevoir la possibilité de mettre fin aux travaux de la Chambre à temps pour la fête de Pâques, fin mars.

Le gouvernement espère mettre en route au moins trois projets de loi importants avant de suspendre ses travaux.

Au cours d'une conférence de presse, M. George McIlraith, leader parlementaire, a énuméré les mesures législatives qui doivent nécessairement être adoptées par le Parlement au cours de la présente session.

Parmi celles-ci figurent, outre le projet de loi des transports, le projet de loi visant à unifier les forces armées canadiennes, le mini-budget et les deux mesures législatives touchant une hausse des impôts qui en découlent, trois projets de loi touchant la fonction publique fédérale et le projet de loi des banques.

Lettre circulaire

Au moins un chef d'un parti d'opposition aux Communes a adressé à ses partisans une lettre circulaire qui annonce qu'il n'y a pas lieu de prévoir la fin de la présente session avant Pâques. C'est M. Robert Thompson, chef du Crédit social.

L'interview téléphonique sollicitée avec le leader parlementaire du gouvernement visait à lui soumettre cette appréciation quant à la durée de la session fédérale de 1966 et il l'a confirmée.

Hier les Communes en étaient à leur 191e jour de séances de la session de 1966.

La plus longue session de l'histoire du Parlement canadien a été celle de 1964 qui s'est prolongée en 1965 pour totaliser 248 jours de séances.

Durant le débat hier sur le projet de loi des transports, M. Jack Pickersgill, ministre des Transports, a annoncé une révision en profondeur l'année prochaine de la législation touchant le transport dans les provinces maritimes.

Le ministre faisait état d'une situation par laquelle les ports des Maritimes, notamment de Saint-Jean, Terre-Neuve, et de Halifax, Nouvelle-Ecosse, perdent de la clientèle en faveur des ports du Saint-Laurent, à Montréal et Québec.

M. Pickersgill a noté que des améliorations ont déjà été apportées aux deux ports maritimes. Il a donné l'assurance aux députés d'opposition qui représentent Halifax en Chambre que le port de Halifax serait rapidement équipé des installations requises aux manoeuvres des grands navires si le trafic maritime dans ce port le justifie.

Le ministre a déclaré qu'il n'y avait pas lieu pour l'instant de chercher des solutions de cataplasmes sur une jambe de bois.

Quand une commission d'enquête, qui poursuit actuellement ses travaux, aura terminé son travail, il sera alors opportun de présenter à la Chambre des mesures législatives traitant de la situation dans son ensemble, a-t-il dit.

Le CCRO explique pourquoi il a rejeté la demande de la CSN

OTTAWA (PC) — Le Conseil canadien des relations ouvrières a publié hier une déclaration expliquant l'attitude prise au mois d'octobre en rejetant la demande de reconnaissance syndicale de la Confédération des Syndicats nationaux au nom des 3,500 employés du Canadien Pacifique de Montréal.

Les employés, qui travaillent pour la plupart aux usines Angus, sont presque tous de langue française et sont représentés actuellement par sept syndicats différents.

Le Conseil soutient que ces travailleurs font partie intégrante des 10,000 employés d'ateliers de la compagnie de chemin de fer au Canada. Ils sont tous soumis à la même échelle de salaires, aux mêmes conditions de travail et au même apprentissage.

Pour sa part, M. Gérard Picard, représentant la CSN au sein du Conseil, a fourni une opinion minoritaire. Il soutient que la décision du Conseil dépasse l'esprit des lois fédérales du travail, parce qae rien n'interdit aux employés des compagnies nationales, de former plus d'une unité de négociation. M. Picard a ajouté qu'une unité régionale de négociations serait appropriée en l'occurrence parce que les droits d'ancienneté des employés du Canadien Pacifique sont limités aux régions.

M. Paul Hellyer préconise la construction de petites villes

TORONTO (PC) — Le ministre de la Défense, M. Paul Hellyer, a préconisé la construction de nouvelles villes dont la population ne devrait pas dépasser 4,000,000 d'habitants.

Dans son discours, prononcé hier devant le congrès de l'Association canadienne de la Construction, M. Hellyer a suggéré que ces villes de l'avenir soient érigées sur des territoires qui ne servent pas à la culture, mais qui sont bien desservis par les transports en commun.

Le député fédéral de Trinity aux Communes a précisé que la population du Canada a augmenté, ces dernières années, de 70 pour cent, au regard de 40 pour cent il y a 15 ans. En 1975, selon lui, de 80 à 85 pour cent de la population du Canada vivra dans les villes.

"Pouvons-nous logiquement prévoir l'installation de 25 millions d'habitants de plus dans nos villes, pouvons-nous construire banlieue par dessus banlieue, autoroute par-dessus autoroute ?"

Le ministre estime que la construction des nouvelles villes devrait être entreprise aussitôt que possible, afin de libérer les villes existantes.

Truscott : mercredi

KINGSTON (PC) — Au moment où la cour suprême du Canada entreprendra mercredi la revision du procès de Steven Truscott, condamné pour meurtre il y a sept ans, le jeune homme commencera sa journée comme toutes les autres, c'est-à-dire en agissant comme animateur au micro du pénitencier de Collins Bay.

Les audiences se dérouleront devant les neuf juges de la cour.

Truscott, qui a eu 22 ans mercredi dernier, pourra suivre toutes les péripéties de l'examen de sa cause. Il dit que ses gardiens le laissent libre de lire les journaux et d'écouter la radio et la télévision.

Le jeune homme avait été condamné à la suite du meurtre d'une fillette de 12 ans, Lynne Harper. Mais Truscott soutient qu'il n'est pas coupable et la publication d'un livre sur cette affaire par Mme Isabel LeBourdais a entraîné la revision du procès.

M. Lapointe au Salon de l'agriculture

Le lieutenant-gouverneur de la province, l'Hon. Hughes Lapointe, visitera le 15e Salon national de l'agriculture et de l'alimentation, à Montréal. Il arrivera à l'aréna Maurice-Richard, le lundi 19 février prochain, à onze heures de la matinée.

Le Salon national de l'agriculture et de l'alimentation, qui coïncide, cette année, avec le deuxième Salon national de la machine agricole, au Palais du Commerce et le premier Salon national des industries avicoles, au Centre Paul-Sauvé, sera ouvert au public du 17 au 26 février prochain.

M. Luc Laforce élu président de la STIC

M. Luc Laforce, directeur du Service de traduction de l'EXPO 67 succède à M. Frédéric Phaneuf du CN, à la présidence de la Société des traducteurs et interprètes du Canada.

L'Assemblée générale de la STIC a élu M. Fernand-Paul Boisvert d'Ottawa, secrétaire et M. Philippe Tessier d'Ottawa également, trésorier. MM. Donat Fleury (Ottawa), Blake Hanna (Montréal), Mario Lavoie (Ottawa), Markland Smith (Montréal) ont été élus aux quatre vice-présidences générales.

M. Jean-Paul Vinay, ex-directeur de la Section de linguistique de l'U. de Montréal et actuellement en poste à Victoria, C.-B. devient vice-président régional tout comme Mlle Marion Robins, de Québec.

La Société des traducteurs et interprètes du Canada dont le siège est à Ottawa, a été fondée en juin 1966. Elle groupe un grand nombre de traducteurs et d'interprètes tant du secteur public que du secteur privé au Canada.

Elle a pour mission de défendre leurs intérêts, d'améliorer la qualité de la traduction et de l'interprétation et de favoriser l'étude comparée des deux langues officielles du Canada. De concert avec les autres sociétés de traduction, elle participe à la rédaction de la revue META.

ANNONCE

Démangeaison rectale vite soulagée

Remède spécial contre les hémorroïdes avec substance cicatrisante unique qui soulage, et reduit les hémorroïdes.

Un des malaises les plus courants est connu sous le nom de "hémorroïdes à démangeaison." Déjà embarrassant durant le jour, le malaise s'aggrave avec la nuit.

Un laboratoire de recherche connu a découvert l'existence d'une substance cicatrisante, capable de soulager les douleurs et les démangeaisons, et même de provoquer une rétraction des hémorroïdes, tout en hâtant la cicatrisation et en aidant à prévenir l'infection.

Dans de nombreux cas d'hémorroïdes, et même de vieux cas, on a constaté "une amélioration étonnante," maintenue durant plusieurs mois.

Ces succès sont dus à une nouvelle substance cicatrisante, la Bio-Dyne.

Elle s'obtient en *onguent* ou en *suppositoires* sous le nom de "*Préparation H.*" Demandez la Préparation H en suppositoires, facile à transporter, ou la Préparation H en onguent avec canule spéciale. En vente à tous les comptoirs pharmaceutiques.

Satisfaction ou remboursement.

Cette semaine... ÉCONOMISEZ...

PARAMETTE Rég. $5.50 PRIX REDUIT **3.29**
Liquide 20 oz — 2 pour 6.39

PEPSODENT Rég. $1.49 PRIX REDUIT **.99**
Dentifrice, tube de ½ lb — 2 pour 1.95

BROMO SELTZER Rég. $1.09 PRIX REDUIT **.83**
2 pour 1.60

WAMPOLE Rég. $1.85 PRIX REDUIT **1.49**
Extrait de foie de morue — 2 pour 2.89

FLORIENT Rég. $1.29 PRIX REDUIT **.99**
Grand format — 2 pour 1.93

LIVRAISON: VILLE ET BANLIEUE

PHARMACIES *professionnelles* SARRAZIN & CHOQUETTE

Ordonnances, Remèdes, Analyses, Orthopédie

921 EST, STE-CATHERINE — 842-9622
Chez DUPUIS — 842-5151
6511 ST-HUBERT — 272-8233
ST-DENIS et MT-ROYAL — 844-1711

Ville de Montréal

Service des Finances — Division des Immeubles

VENTE À L'ENCHÈRE DE PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES

MERCREDI, le 8 FEVRIER 1967 à 10.30 heures a.m.

dans la salle de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville

LOTS VAGUES

	CADASTRE	SUBDIVISIONS	DIMENSIONS	SUPERFICIE	MISE À PRIX
QUARTIER SAINT-GEORGES (mun.) QUARTIER SAINT-ANTOINE (cad.)	P. 608	—	95.85' x irr.	8,353.5 p.c.	$334,140.
VENTE No 1 — Quatre (4) lots, à être vendus "en bloc" situés à l'angle sud-ouest du boulevard Dorchester et de la rue Stanley, tels que délimités par les lettres A B C D E F A sur le croquis No CR-4028 préparé par le service des travaux publics et daté du 13 décembre 1965. Règlement de zonage : no 2583. N.B.—Clause spéciale en ce qui a trait à cette vente.	608 608 608	P. 1 P. 4 P. 5			
QUARTIER SAINT-JACQUES (mun.) QUARTIER SAINT-JACQUES (cad.)	569	—	irr. x irr.	14,323.1 p.c.	$85,938.
VENTE No 2 — Trois (3) lots, à être vendus "en bloc", situés boulevard Dorchester, côté nord, entre les rues St-Timothée et Amherst, tels que délimités par les lettres A B C D E F G H J K L M N A sur le croquis no CR-3762, préparé par le service des travaux publics et daté du 5 octobre 1963. Règlements de zonage : nos 2583 et 1900. N.B.—Clauses spéciales en ce qui a trait à cette vente.	P. 568 P. 566	— —			
QUARTIER MONT-ROYAL (mun.) VILLAGE INC. DE LA COTE-DES-NEIGES (cad.)	98	415 à 421 incl.	168' x irr.	16,947 p.c.	$59,315.
VENTE No 3 — Sept (7) lots, à être vendus "en bloc", situés avenue Mountain Sights, côté est, à quelque 85 pieds au sud de la rue de la Savane. Règlement de zonage : no 1265-10B (domiciliaire).					
QUARTIER MONT-ROYAL (mun.) VILLAGE INC. DE LA COTE-DES-NEIGES (cad.)	98	407 408 409	72' x irr.	7,456 p.c.	$26,096.
VENTE No 4 — Trois (3) lots, à être vendus "en bloc", situés avenue Mountain Sights", côté est, à quelque 375 pieds au sud de la rue de la Savane. Règlement de zonage : no 1265-10B (domiciliaire).					
QUARTIER AHUNTSIC (mun.) PAROISSE SAULT-AU-RECOLLET (cad.)	291	298	100' x 150'	15,000 p.c.	$22,500.
VENTE No 5 — Un lot situé boulevard Henri-Bourassa, côté nord, entre les rues Letellier et Hamon. Règlement de zonage : industriel, classe II. Règlement no 1920, articles 5 - 6. Hauteur : aucune restriction. Alignement : à être déterminé par le directeur du service des permis et inspections. N.B.—Clause spéciale en ce qui a trait à cette vente.					
QUARTIER AHUNTSIC (mun.) PAROISSE SAULT-AU-RECOLLET (cad.)	299	P. 45	50' x irr.	3,260 p.c.	$4,075.
VENTE No 6 — Un lot situé rue de Saint-Réal, côté ouest, à quelque 98 pieds au nord de la rue Edmond-Valade, tel que délimité par les lettres A B C D A, sur le croquis no CR-3943, préparé par le service des travaux publics et daté du 25 mars 1965. Règlement de zonage : domiciliaire C-1. Règlement 1920 (maisons isolées ou jumelées avec 3 logements maximum par maison). Hauteur : 2 étages minimum et maximum. Alignement : 10'0" minimum et sujet à l'approbation du directeur en vertu de l'article 2-6 du règlement no 1920.					
QUARTIER AHUNTSIC (mun.) PAROISSE SAULT-AU-RECOLLET (cad.)	134	1347 P. 1348	28.65' x irr.	2,405.5 p.c.	$3,608.
VENTE No 7 — Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés rue Rancourt, angle nord-ouest de la rue Champdoré, tels que délimités par les lettres A B C D E F A, sur le croquis no CR-3952 préparé par le service des travaux publics et daté du 6 avril 1965. Règlements de zonage : règlement no 1920 — article 2-3, paragraphe 3 et règlement no 2697, article 1 (domiciliaire).					
QUARTIER MERCIER (mun.) PAROISSE DE LA LONGUE-POINTE (cad.)	401 403	521 1395	187.7' x irr.	45,424 p.c.	$45,424.
VENTE No 8 — Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés à l'angle sud-ouest de la rue de Grosbois et du boulevard Pierre-Bernard, tels qu'illustrés sur le plan no P. 104 Longue-Pointe préparé par le service des travaux publics et daté du 19 juillet 1965. Règlements de zonage : a) commercial, classe I — règl. 2110, article 3-2 ; b) domiciliaire C-1, règl. 2110, article 2-7.					
QUARTIER MERCIER (mun.) PAROISSE DE LA LONGUE-POINTE (cad.)	404	858 à 862 incl.	121' x irr.	10,845 p.c.	$10,845.
VENTE No 9 — Cinq (5) lots, à être vendus "en bloc", situés à l'angle nord-ouest des rues de Grosbois et Taillon. Règlements de zonage : a) commercial, classe I, règl. no 2110 ; b) occupation, règl. no 2110, article 3-2.					
QUARTIER MERCIER (mun.) PAROISSE DE LA LONGUE-POINTE (cad.)	409	333 à 339 incl.	179' x 100'	17,900 p.c.	$14,320.
VENTE No 10 — Sept (7) lots, à être vendus "en bloc", situés rue de Marseille, côté sud, entre l'avenue Gonthier et les limites (est) de la Ville de Montréal. Règlements de zonage : a) commercial — classe I — règl. no 2110 ; b) occupation — règl. no 2110 — articles 3-2.					
QUARTIER MERCIER (mun.) PAROISSE DE LA LONGUE-POINTE (cad.)	404	790	42' x irr.	3,735 p.c.	$2,988.
VENTE No 11 — Un lot situé à l'angle sud-ouest des rues de Grosbois et Paul-Pau, tel que délimité par les lettres A B C D A, sur le croquis no CR-4001, préparé par le service des travaux publics et daté du 10 septembre 1965. Règlement de zonage : Commercial, classe I, règl. no 2110, articles 3-7 et 3-2.					
QUARTIER MERCIER (mun.) PAROISSE DE LA LONGUE-POINTE (cad.)	404	P. 1117	32.5' x 94'	3,055 p.c.	$2,444.
VENTE No 12 — Un lot situé à l'angle nord-ouest des rues d'Anjou et Paul-Pau, tel que délimité par les lettres J K L M J sur le croquis no CR-4002 préparé par le service des travaux publics et daté du 21 septembre 1965. Règlement de zonage : règl. no 2110, articles 2-11 et 2-7 (domiciliaire).					
QUARTIER MERCIER (mun.) PAROISSE DE LA LONGUE-POINTE (cad.)	404	P. 1163	32.5' x 82'	2,665 p.c.	$2,132.
VENTE No 13 — Un lot situé à l'angle sud-est des rues Robitaille et Desmarteau, tel que délimité par les lettres A B C D A sur le croquis no CR-4002 préparé par le service des travaux publics et daté du 21 septembre 1965. Règlement de zonage : règl. no 2110, articles 2-11 et 2-7 (domiciliaire).					
QUARTIER MERCIER (mun.) PAROISSE DE LA LONGUE-POINTE (cad.)	404	P. 1170	32.5' x 82'	2,665 p.c.	$2,132.
VENTE No 14 — Un lot situé à l'angle sud-ouest des rues Robitaille et Paul-Pau, tel que délimité par les lettres E F G H E sur le croquis no CR-4002 préparé par le service des travaux publics et daté du 21 septembre 1965. Règlement de zonage : règl. no 2110, articles 2-11 et 2-7 (domiciliaire).					
QUARTIER MERCIER (mun.) PAROISSE DE LA LONGUE-POINTE (cad.)	404	798	28.5' x irr.	2,520 p.c.	$2,016.
VENTE No 15 — Un lot situé à l'angle nord-ouest des rues Forbin-Janson et Taillon, tel que délimité par les lettres A B C D A sur le croquis no CR-4000 préparé par le service des travaux publics et daté du 10 septembre 1965. Règlement de zonage : règl. no 2110, articles 2-11 et 2-9 (domiciliaire D-2).					

CONDITIONS ET RENSEIGNEMENTS

1° L'enchérisseur à qui sera adjugé l'immeuble devra être le signataire du certificat d'adjudication incluant les Conditions de la Vente.

2° (Article 1° des Conditions de la Vente). Le prix d'adjudication est payable à l'option, a ou b, de l'adjudicataire.
a) au comptant sur adjudication ;
b) vingt pour cent (20%) comptant lors de l'adjudication, le solde en dix (10) versements égaux échéant les 30 avril et 31 octobre de chaque année. Toute partie du solde dû porte intérêt au taux de sept pour cent (7%) l'an, à compter de la date d'adjudication.

3° L'adjudicataire devra s'engager à construire dans les délais prévus aux "Conditions de la Vente".

4° Une copie des Conditions de la Vente sera donnée à toute personne intéressée, ainsi qu'un plan montrant l'emplacement du lot à être vendu.

5° Copies des règlements de zonage susmentionnés peuvent être obtenues du Bureau du Greffier, chambre 120, Hôtel de Ville. Il est bien entendu que les dispositions du Règlement numéro 1900 et de ses amendements s'appliquent à tous les lots plus haut mentionnés.

6° Un dépôt de vingt pour cent (20%), au comptant ou par chèque visé, de la mise à prix sera exigé de l'enchérisseur.

7° L'adjudicataire devra payer les droits mentionnés à l'article 69 du chapitre 79 de la Loi des licences, Statuts Refondus de Québec, 1964.

8° Tous ou certains des immeubles ci-dessus énumérés pourront être retirés avant leur mise aux enchères.
Pour plus amples renseignements concernant les Conditions de la Vente, s'adresser à :

Cabinet du Directeur,
Hôtel de Ville,
le 20 décembre 1966.

Monsieur Guy Huot, surintendant,
Division des immeubles,
Chambre 416, Hôtel de Ville,
Montréal.
(Tél. 872-3687).

Le Directeur des Finances,
Lactance Roberge, c.a.

la bonne table

Macédoine

Pas de Salon Culinaire en 1967

L'Exposition annuelle d'équipement hôtelier organisée par l'Association des Fournisseurs d'Hôtels et de Restaurants se tiendra au Palais du Commerce du 30 janvier au 2 février.

Le Grand Salon Culinaire organisé habituellement dans le même cadre n'aura pas lieu

cette année, le temps des chefs, hôteliers et restaurateurs étant absorbé par les préparatifs en vue du coup de feu de l'Expo. Cependant, le comité du Salon Culinaire de 1968 est déjà formé pour donner à cette manifestation un éclat nouveau.

●

Aliments classés

Savoir acheter est un art que, de plus en plus, il faut savoir pratiquer. Le ministère de l'Agriculture a publié récemment une brochure, format sac-à-main, qui explique au consommateur les catégories de qualité des aliments, la disponibilité sur le marché des aliments classés et qui lui suggère différentes façons d'utiliser les divers catégories. Pour obtenir un exemplaire gratuit de "Aliments classés" il suffit de faire parvenir sa demande à la Divisionde l'information, Ministère de l'Agriculture du Canada, à Ottawa.

Bière pour diabétiques

On trouve depuis quelques mois dans les magasins de la Régie des Alcools une bière très pauvre en hydrates de carbone. Une bouteille de Dia Malt Beverage de 12.5 onces n'en contient en effet que 4.3 gr. Cette boisson fabriquée par la brasserie Holstein de Hambourg ne peut porter la mention "bière" car elle contient moins des 3.5 p. cent d'extrait réel qui la qualifierait selon la législature canadienne pour entrer dans cette catégorie.

●

Boucher-conseiller

Pour que les bouchers qui suivent ses cours puissent conseiller les ménagères sur la façon de choisir un morceau de viande selon le plat auquel il est destiné, l'Institut National des Viandes vient d'adjoindre à ses professeurs réguliers, Mlle Germaine Gloutnez.

●

Comme un frère

On est en train de créer pour fins d'expériences en laboratoire une race de petits porcs blancs. Physiologiquement ces animaux ont beaucoup de points communs avec l'homme. Ils sont sujets à un certain nombre de maladies analogues, ont besoin d'aliments contenant à peu près les mêmes principes nutritifs, les digèrent à peu près de la même façon; ils peuvent même souffrir d'ulcères gastriques. Le coeur et les principaux vaisseaux sanguins ressembleraient à ceux de l'homme . . .

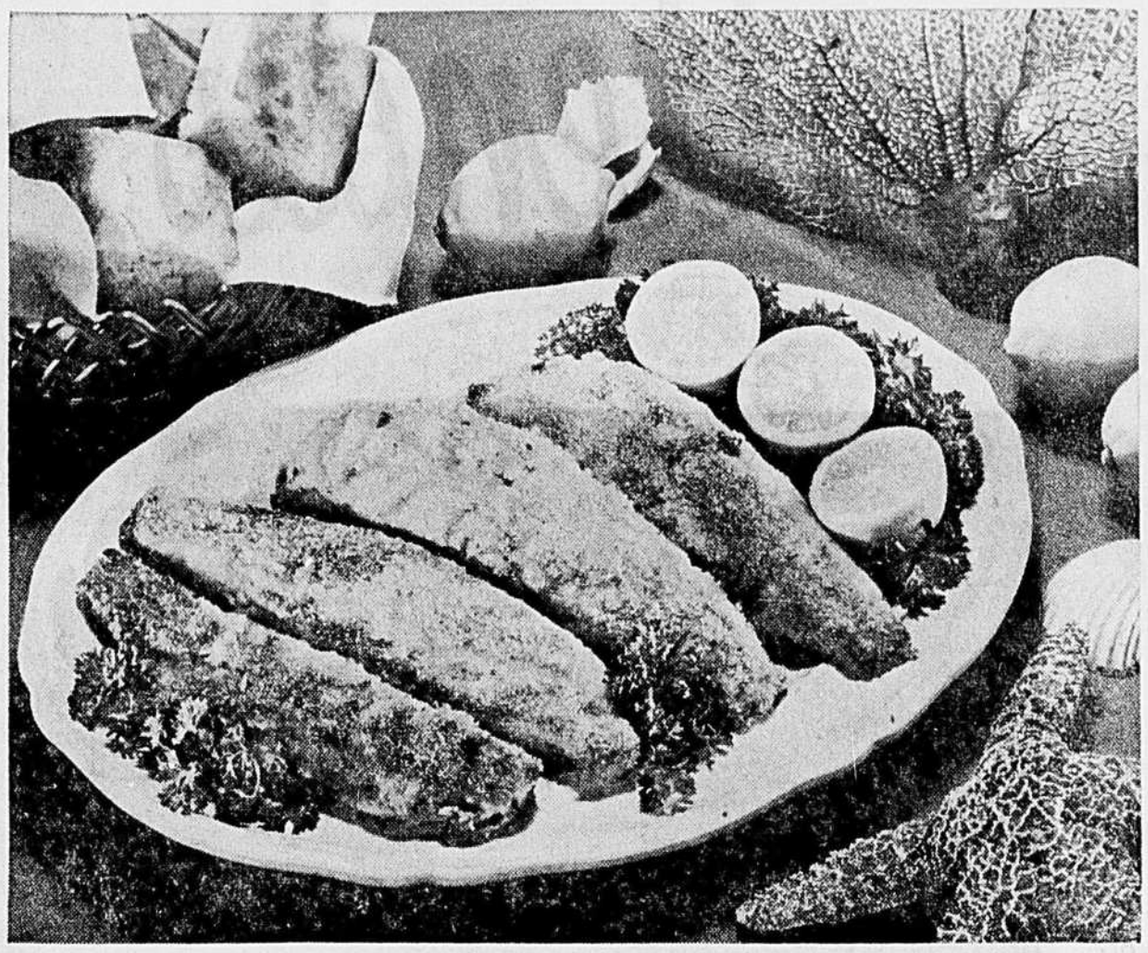

Un zeste ou un filet

Ajouté au poisson, le jus de citron en fait ressortir le goût; le zeste aussi peut être utilisé. On conseille alors de le râper finement et de le mélanger à la farine ou à la chapelure qui servira à enrober le filet avant la cuisson.

C'est le citron qui fait le poisson

DARNES A LA CREME

Darnes de saumon, flétan (2 livres)
sel et poivre
1 citron en tranches fines
1 t. de crème sure, vendue dans le commerce
2 c. à table de jus de citron
1 c. à thé de sucre
1 c. à thé d'oignon haché
1 concombre

Saupoudrer les darnes de sel et de poivre. Les ranger dans un plat allant au four. Sur chacune mettre une tranche de citron. Cuire dans un four préchauffé à 350 degrés, 20 ou 30 minutes.

A la crème sure ajouter les autres ingrédients (le concombre pelé, épépiné et coupé en dés). Servir sur le poisson.

SOLE MEUNIERE

1½ livre de filets de sole
6 c. à table de beurre
¼ t. de farine
¼ c. à thé de sel
⅛ c. à thé de poivre
¼ c. à thé de sel aromatisé
1 c. à thé de persil haché
2 c. à table de jus de citron
Rondelles de citron

Si le poisson est congelé, le faire dégeler. Dans une grande poêle faire fondre la moitié du beurre; mélanger la farine, le sel et le poivre; enrober le poisson dans ces ingrédients puis le faire frire dans le beurre fondu.

Réserver le poisson sur un plat chaud. Essuyer la poêle pour en enlever la farine grillée. Y faire colorer légèrement le beurre qui reste, ajouter les assaisonnements, le persil haché et le jus de citron. Verser sur le poisson et servir aussitôt. Garnir de rondelles de citron.

FILETS AMANDINE

1½ livre de filets de poisson
sel et poivre
¼ t. de beurre
¼ t. d'amandes blanchies
1 c. à table d'oignon haché
1 c. à thé de zeste de citron râpé
2 c. à table de jus de citron
Muscade

Décongeler le poisson s'il n'est pas frais ; saupoudrer de sel et de poivre. Faire dorer le poisson de tous côtés dans le beurre fondu. En même temps hacher les amandes finement ; en recouvrir les filets ajouter l'oignon, le zeste et le jus de citron et réchauffer quelques minutes.

POISSON FRIT

5 ou 6 petits poissons entiers
sel et poivre
1 oeuf
2 c. à table d'eau
¾ t. de farine de maïs
1 c. à table de zeste de citron
¼ t. de beurre
tranches de citron

Battre l'oeuf légèrement avec l'eau d'une part, mélanger le zeste finement râpé et la farine de maïs, d'autre part.

Saupoudrer le poisson de sel et de poivre; le tremper d'abord dans l'oeuf battu puis dans la farine. Faire frire dans le beurre chaud jusqu'à ce que poisson prenne couleur ; le retourner une fois pendant la cuisson. Servir avec des rondelles de citron.

CREVETTES A L'ORIENTALE

1 boite (4½ onces) de crevettes
½ c. à thé de zeste de citron râpé
2 c. à table de jus de citron
1 t. de fèves germées en conserve
½ t. de céleri haché
½ t. d'oignons en tranches fines
6 oeufs
½ c. à thé de sel
3 c. à table d'huile à salade sauce soya

Couper les crevettes ; ajouter le jus et le zeste de citron, les fèves germées, le céleri et l'oignon. Ajouter les oeufs battus et le sel.

Faire frire la préparation dans l'huile chaude comme s'il s'agissait de crêpes (n'utiliser qu'un quart de la préparation à la fois). Retourner une fois. Servir avec de la sauce soya.

CHOWDER

2 oignons
¼ t. de céleri coupé en dés
2 c. à table de beurre
3 pommes de terre
1 c. à thé de sel
⅛ c. à thé de poivre
2 t. d'eau
1 c. à thé de zeste de citron
2 c. à table de jus de citron frais
2 t. de lait
1 boite (7 onces) de thon
½ t. de fromage râpé

Faire cuire l'oignon et le céleri dans le beurre jusqu'à ce qu'ils soient tendres. Ajouter les pommes de terre coupées en dés, le sel, le poivre, l'eau, le zeste et le jus de citron.

Couvrir et laisser mijoter de 7 à 10 minutes ou jusqu'à ce que les légumes soient cuits. Ajouter le lait, le thon et le fromage râpé ; réchauffer jusqu'à ce qu'il soit fondu. Servir aussitôt.

entre la poire et le fromage

Françoise Kayler

Un livre de cuisine annoncé depuis longtemps, attendu depuis plus longtemps peut-être et qu'il ne faut pas laisser passer : les "Recettes canadiennes de Laura Secord", en vente dans les confiseries du même nom.

Y a-t-il ou n'y a-t-il pas de cuisine canadienne ? On se pose périodiquement la question ; ce recueil semble bien répondre par l'affirmative.

De quoi cette cuisine est-elle faite ? Quand on a fini de feuilleter le livre on la voit composée d'une juxtaposition de recettes venues de tous les points du globe d'où sont venus ceux qui ont peuplé le Canada. Celle du Québec, en la détaillant, serait faite de cuisines régionales françaises ; les dominantes des autres provinces seraient écossaise, irlandaise, ukrainienne, allemande selon que la population de souche est en majorité écossaise, irlandaise, etc. . . . Toutes, en s'implantant ont dû s'adapter.

Certaines de ces recettes sont fort anciennes, elles remontent aux premiers temps de la colonisation ; d'autres sont beaucoup plus récentes et correspondent aux vagues d'arrivée de ceux qui les ont apportées avec eux. Les recettes hongroises, italiennes et certaines recettes françaises sont de ce nombre.

D'autres, très anciennes, se sont adaptées à notre époque (introduction de nouveaux produits, de certains ingrédients en conserve, de graisses moins lourdes, etc. . . .). Cette modification, les premières recettes les ont d'ailleurs subies au moment où elles ont dû s'adapter ici à des conditions différentes de leurs conditions d'origine.

Ce livre est un "projet du Centenaire" réalisé conjointement par les Confiseries Laura Secord et par l'Association canadienne des économistes ménagères. Toutes les recettes recueillies dans toutes les provinces canadiennes, essayées dans des cuisines spécialisées, sont rassemblées dans ce volume pour donner une image exacte du Canada, côté cuisine.

Ce panaroma culinaire d'un pays aux multiples traditions donne des recettes anciennes et récentes, groupées non pas par provinces mais par catégories : pain, viande, poisson, gâteau, biscuits, etc. . . . Trois cent cinquante recettes authentiques ainsi présentés sont suivies de cinq menus régionaux bien composés.

Chacune des recettes est précédée d'un très court historique la situant dans le temps et géographiquement ; ce procédé très simple suffit à rendre passionnante la lecture du livre qui se déroule comme une suite d'anecdotes.

La présentation générale est remarquable, illustration et typographie élégantes, rehaussées par un format peu courant. Un livre à ne pas manquer.

Voici un exemple, pris tout à fait au hasard :

Oeufs Tuktoyaktuk pochés à la tomate

On a découvert une recette semblable dans un livre de cuisine canadien de 1889. Le mets dont la recette est donnée ici est couramment servi dans l'Ouest. Pour le déjeuner-lunch du dimanche, c'est une véritable trouvaille.

Dans une casserole, combiner 1 boite (19 onces) de tomates hachées, une demi-cuillerée à thé de sel, une pincée de poivre noir.

Amener à ébullition. Réduire la chaleur et laisser mijoter cinq minutes. Casser dans une soucoupe et laisser glisser doucement dans les tomates chaudes, un à la fois, cinq oeufs.

Couvrir. Cuire lentement jusqu'à ce que les oeufs aient atteint la fermeté désirée.

Servir sur des tranches de pain grillées, chaudes et beurrées. Garnir de fromage râpé.

Ce que tout organisateur de banquet doit se rappeler:

861-3511

Demandez notre directeur des banquets au

REINE ELIZABETH

Et le tour est joué. Nous avons 22 salles de banquets et il vous aidera à choisir celle qui vous convient; il vous aidera aussi pour la musique, le menu de circonstances et pour les divertissements. Ce qui serait compliqué pour vous est facile pour nous. N'hésitez pas, appelez-nous! C'est ce que vous avez de mieux à faire.

Un hôtel du CN administré par Hilton of Canada. Autres hôtels administrés par Hilton au Canada: l'Hôtel Vancouver (un hôtel du CN), et le Montréal Aéroport Hilton.

Le Salon national de l'Agriculture devient aussi celui de l'Alimentation

Du 17 au 26 février prochain, Montréal abritera le Salon National de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Cette quinzième manifestation agricole annuelle fait peau neuve cette année.

D'une part, au titre de Salon national de l'Agriculture s'ajoutera cette année celui de l'Alimentation; d'autre part, la décentralisation amorcée l'an dernier se poursuit cette année avec l'adjonction d'un nouveau salon, celui des Industries Avicoles.

Avoir ajouté "de l'alimentation" à son titre de Salon national de l'Agriculture sous lequel il a toujours été connu c'est reconnaître officiellement ce que cet événement a toujours été en fait. On ne pourra guère dissocier l'alimentation de l'agriculture tant qu'on ne se nourrira pas de produits synthétiques et même si les algues envahissaient notre alimentation, encore faudrat-il les cultiver.

Le lointain Sully, ministre du roi qui inventa la Poule-au-Pot, est resté dans l'histoire avec une phrase célèbre. Si les labourages et les pâturages ont depuis lors changé de forme le fond est demeuré le même, ce qui nourrit un pays, c'est bien son agriculture. Les industries alimentaires se greffent sur les produits du sol pour les modifier et les adapter au mode de consommation qu'est le nôtre.

La FAO, organisme mondial qui lutte contre la faim dans les pays où elle sévit commence par développer l'agriculture pour donner aux populations les moyens de se nourrir.

Dans certaines provinces canadiennes, le ministère de l'Agriculture est aussi, officiellement, celui de l'Alimentation.

Au dernier Salon international de l'Alimentation qui s'est tenu à Paris en novembre dernier, le ministre français de l'Agriculture qui le présidait a insisté sur le fait qu'il était également ministre de l'Alimentation. Il a d'ailleurs fortement encouragé les agriculteurs à visiter ce salon pour se rendre compte des besoins de l'industrie alimentaire et ainsi ajuster leur production.

En sens inverse, le consommateur aura grand avantage à venir visiter ce Salon de l'Agriculture pour prendre contact avec les sources de son alimentation.

Pour compléter la part des exposants dans le domaine de l'alimentation de nombreuses démonstrations culinaires et conférences sur les vivres seront organisées soit par les ministères, soit par l'Hydro-Québec, soit par l'Institut de Technologie Agricole.

Le sigle de l'exposition a été modifié. Il sera maintenant formé de trois symboles : le coq pour le pavillon des industries avicoles, la tige de blé pour le pavillon de l'élevage, des vivres et des arts ménagers, la roue dentelée pour le pavillon de la machinerie agricole. Ces trois éléments sont incorporés dans une feuille d'érable stylisée, symbole du caractère national de l'exposition.

Ces trois "salons" se teindront en trois points différents de la métropole. Au centre sportif Paul-Sauvé se déroulera le Ier Salon National des Industries Avicoles; au Palais du Commerce aura lieu le 2e Salon National de la Machinerie Agricole et à l'Aréna Maurice-Richard se tiendra le 15e Salon National de l'Agriculture et de l'Alimentation, groupant sous son toit le Pavillon de l'élevage et celui des activités féminines.

Comme l'an dernier, un service d'autobus continu reliera les trois points. Plus de vingt-cinq mille personnes l'ont utilisées cette année; un nombre plus grand bénéficiera cette année d'un service encore plus rapide. Ce service permet à chacun de visiter des centres d'intérêt différents et de se retrouver sans difficultés. D'autre part, le terrain de stationnement très vaste de l'Aréna, permet d'y laisser son automobile et de la retrouver le soir; le Métro au Palais du Commerce permet de circuler rapidement en ville.

LE GRAND NOM DE LA CUISINE CANADIENNE

LES VIANDES DONT ON RAFFOLE

D'où vient le lait ?

Pendant que ses parents faisaient le tour d'une exposition agricole tenue récemment en Pennsylvanie, la petite Lynn est venue voir de près ce que pouvait bien mâcher sans cesse cette vache Jersey. Le prochain Salon national de l'Agriculture et de l'Alimentation qui se tiendra à Montréal du 17 au 26 février sera une bonne occasion de donner aux enfants, d'âge scolaire ou non, une leçon de chose sur le vif.

la vie mondaine

Récent mariage

M. Jean-Yves Girard, c.a., et Mme Girard (Michelle Thomas), dont le mariage fut célébré dans la plus stricte intimité, le 21 janvier en l'église du Sacré-Coeur de Chicoutimi. La mariée est la fille de M. Roger Thomas, ing. et de Mme Thomas et le marié est le fils de M. et Mme Thomy Girard.

Fiançailles

Mlle Elaine Archambault, fille de M. et Mme Jacques Archambault, de Montréal, dont on annonce les fiançailles avec M. Jean-J. Brossard, fils du Dr et de Mme G. Brossard, de Nicolet. Le mariage aura lieu dans l'intimité, le samedi 18 février, en la chapelle Saint-Viateur d'Outremont.

Dans le monde diplomatique

WASHINGTON. (AFP) —Le secrétaire d'Etat et Mme Dean Rusk ont assisté samedi à la cérémonie de mariage de M. Guillermo Anastasio Sevilla-Sacasa, fils aîné du doyen du Corps diplomatique, l'ambassadeur Guillermo Sevilla Sacasa du Nicaragua, avec Mlle Louise Yvonne Driscoll.

La messe nuptiale a été célébrée à l'église du St-Sauveur de la localité de Kensington, (Maryland), par le délégué apostolique le très révérend Egidio Vagnozzi.

Les jeunes gens ont fait connaissance à l'université américaine ou Guillermo Anastasio termine ses études en Droit international. Il prendra ensuite le poste de troisième secrétaire à l'ambassade du Nicaragua à Washington.

à Noter ***

Au Cercle international Sainte-Marie

La prochaine réunion du Cercle international Sainte-Marie, aura lieu le mercredi 25 janvier, à 2 h. 45, à la Salle Saint-Sulpice. La conférencière, Mme Geneviève Smith, parlera du "Festival mondial de l'Expo"; cette conférence sera suivie d'un colloque dont Mme J. Brzezinska sera l'animatrice. Les membres seront les invités de Mme Brzezinska.

Fondation du Québec des maladies du coeur

La réunion mensuelle du chapitre Ville-Marie de la Fondation du Québec des maladies du coeur, aura lieu au Château Champlain, salon Viger, le mercredi 25 janvier, à 8 h. p.m., Mme Camille Dugal, présidente de ce chapitre, assistée des membres de son exécutif, accueillera les sociétaires. Le docteur Pierre Marion, éminent cardiologue, sera le conférencier et sera présenté par Mme Rachel Pelletier. "Connaissez-vous votre coeur ?" tel est le sujet de la causerie laquelle sera illustrée de diapositives. Mme Henriette Angrignon remerciera le onférencier.

Conférence au Musée d'Art Contemporain

Une conference sur "La sculpture africaine et l'art moderne" sera prononcée par Ladislas Segy, le mercredi 25 janvier à 20 h. 30, au Musée d'art contemporain. M. Segy, d'origine hongroise, habita Paris de 1922 à 1939. Il s'y fit connaître comme peintre, collectionneur et critique d'art, surtout comme spécialiste de l'art africain.

Cercle féminin de la Centrale Thermique

La prochaine réunion du Cercle féminin de la Centrale Thermique aura lieu le jeudi 26 janvier, à 7 h. 30 p.m. Cette réunion se tiendra au restaurant Sambo, salle Montmartre. Les conférenciers seront: M. Gaétan Beaulac, maître coiffeur et Mlle France Dumas, manicuriste. Pour renseignements, on peut communiquer avec Mme Bourbonnais en composant 271-7978.

Dîner dansant

Le Comité des dames auxiliaires de l'Association des hommes d'Affaires Canadiens-Italiens organisent un buffet-dansant qui se tiendra au Town Hall de Ville Mont-Royal le samedi 4 février, à 7 heures p.m. Les profits de cette soirée seront versés au fonds des bourses d'étude et aux oeuvres philanthropiques de l'association. Pour réservations, composer 721-3371 ou 331-1552.

Mardi Gras à Notre-Dame

La présidente, Mme Réginald Johnson, et les dames auxiliaires de l'hôpital Notre-Dame, annoncent leur septième fête annuelle du Mardi Gras, qui aura lieu le mardi 7 février à 7 h. p.m., à la résidence des infirmières. Cette soirée se déroulera dans une atmosphère de carnaval. Le trio Polisen fera les frais de la musique. Les divertissements seront nombreux: jeux d'adresse, pêches surprises, cartomancienne, etc. Des prix de présence intéressants tel que fins de semaines à la campagne, dîners gastronomiques, billets de théâtre, seront tirés au sort. Un magnifique buffet, préparé par des chefs renommés, sera servi à 9 h. Tous les membres de l'association et leurs amis sont invités à faire de cette fête un brillant succès et à aider ainsi les oeuvres de leur association dans les différents secteurs de l'hôpital.

21e Assemblée annuelle de la Croix-Rouge (Montréal)

Le docteur Raymond Guévin, directeur médical du Service de Transfusion sanguine de la Croix-Rouge, pour l'ouest du Québec, sera le conférencier à la 21e assemblée annuelle de la section de Montréal, le jeudi 16 février, à 5 h. p.m. Cette assemblée, qui sera sous la présidence du docteur de Guise Vaillancourt, aura lieu au nouveau Centre de transfusion sanguine situé au 3131 est, rue Sherbrooke. Le thé sera servi de 4 à 5 h.

Le Bal de l'Ass. des pharmaciens

Le bal annuel de l'Association des pharmaciens de la province de Québec, se déroulera cette année, dans les salons de l'hôtel Reine Elizabeth, le vendredi 10 février prochain. C'est au cours de cet événement social du monde pharmaceutique québéquois que l'on remet le "mortier d'honneur" à un pharmacien qui s'est particulièrement distingué. Le titulaire, cette année, sera M. Maurice Martel, b.pharm., l.pharm., député de Richelieu à l'Assemblée législative. Plusieurs nouveautés viendront agrémenter ce bal dont le chef d'orchestre sera Maestro Capelli. Un artiste bien connu fera plusieurs apparitions. Le souper sera servi à minuit et la danse sera continuelle.

Bal allemand

La Société allemande de Bienfaisance de Montréal célébrera son 132e anniversaire par un bal qui aura lieu le samedi 28 janvier à l'hôtel Château Champlain. On voit ici quelques membres du comité du bal. De gauche à droite : M. Helmut Benecke, directeur du bureau allemand de tourisme à Montréal, Mme Patricia Kendall et le baron von Mueller-Hippman, vice-président de la société.

25e anniversaire des Amis de l'Art

A l'occasion du 25e anniversaire de la Société "Les amis de l'Art", le conseil d'administration organise un cocktail qui se tiendra le jeudi 16 février prochain, de 6 à 8 h. p.m., au Centre Social de l'Université de Montréal, 2332 rue Maplewood.

Bal des étudiants et diplômés de l'Institut de diététique

Les étudiants et les diplômés de l'Institut de diététique et de nutrition de l'Université de Montréal se réuniront lors du bal qui marquera le début des manifestations organisées à l'occasion du 25e anniversaire de l'Institut. Les personnes désireuses d'obtenir des renseignements au sujet de ce bal, qui se tiendra le 18 février prochain, sont priées de communiquer avec Mlle Micheline Bélanger en composant 256-6047 ou avec Mme Odette Drouin à 669-4378.

Bal de la Promotion 66-67

A l'occasion de la remise des diplômes, le 25 février prochain, les élèves de l'Institut Edith Serei donneront un dîner suivi d'un bal, à la salle Maisonneuve de l'hôtel de Lasalle.

Dîner et Bal

Le dîner et le bal de l'hôpital "Queen Elisabeth" aura lieu le vendredi 24 février à l'hôtel Château Champlain. Le comité d'organisation, pour cet événement, a été formé comme suit: Mme S.D McMorran, présidente; Mme B.D. Baily, assistante de la présidente; Mme J. Wightman, comité des billets; Mmes A. Nancekivell, Bruce Armstrong, M. Heslam, assistantes; Mme C. Allan, trésorière; Mme Ian Hutchison, présidente du comité de publicité; Mmes George-K. Dupuy et A.M.Wright, assistantes pour la publicité; Mme T.B. Catterill, présidente du comité des patrons; Mmes J. Dodge et P. Pugsley, assistantes au comité des patrons; Mme A.C. Derby, comité des réservations, Mme A. Johnston, décorations.

Fiançailles

M. et Mme Wendell W. Stanley, de Chomedey, annoncent les fiançailles de Mlle Lorraine Joyce McIntosh, fille de Mme Stanley et de M. Bert-F. McIntosh, de Montréal, avec M. Claude Mallette, fils du capitaine et de Mme Ernest Mallette, de LaSalle, Québec. La date du mariage sera annoncée plus tard.

Bal grec

Mme Matthew-G. Glezos est la présidente du Bal grec organisé chaque année par la Société de bienfaisance des dames helléniques. Cette manifestation mondaine aura lieu le samedi 4 février, à l'hôtel Windsor.

RÉCEPTIONS

Une réception marquera, ce soir à 19 heures, l'ouverture officielle d'une galerie de peintures, la Galerie Trianon située Chemin de la Reine-Marie. Cette réception sera sous la présidence d'honneur de l'honorable Ernest Crépeau, maire de Ville d'Anjou.

Le consul d'Israël à Montréal, M. Dov Sinai et sa femme, le docteur Judith Sinai, recevront Mme Sanhedrai au consulat durant sa visite dans la métropole, le 31 janvier et le premier février. Mme Joseph Schreter, de Hampstead, recevra à déjeuner en son honneur.

Buffet-dansant

Les dames auxiliaires de l'Association des hommes d'affaires et professionnels Canadiens-Italiens, organisent le buffet-dansant annuel qui aura lieu le samedi 4 février, à 7 h. p.m., au Town Hall de Ville Mont-Royal. Sur la photo, de gauche à droite : Mme F. Vincelli, présidente, Mme A. Galardo, comité des billets, et Mme A. Dello Sbarba, publicité. Les bénéfices de cette soirée seront versés en bourses d'étude et aux oeuvres philanthropiques de cette association.

Kossyguine à Buckingham

LONDRES (AFP) — La reine Elisabeth offrira un dîner de gala au Palais de Buckingham en l'honneur de M. Alexis Kossyguine, premier ministre soviétique, à l'occasion de sa visite officielle en Grande Bretagne, du 6 au 13 février prochain, apprend-on de source autorisée.

Ce sera la première fois que la reine d'Angleterre offrira un banquet au chef d'un gouvernement communiste. En 1956 rappelle-t-on, elle avait reçu au Château de Windsor, pour le thé, le président du Conseil des ministres de l'URSS, le maréchal Nicolas Boulganine, qui était accompagné de M. Nikita Khrouchtchev,

L'épilation radicale des poils superflus est si confortable chez Gregory que...

bien des femmes s'endorment pendant l'épilation — surtout celles qui se font épiler radicalement les bras et les jambes.

L'épilation Gregory est la véritable solution moderne à cet ancien problème féminin. Elle est non seulement bien confortable, mais aussi merveilleusement rapide et économique. En voici les raisons: Premièrement, Gregory se spécialise en «thermolyse», la nouvelle méthode d'électrolyse dont on a parlé récemment dans de nombreux articles. Deuxièmement, Gregory *perfectionne* cette méthode en employant des appareils épilateurs spéciaux, des produits auxiliaires exclusifs et des techniciennes d'une compétence et d'une dextérité à toute épreuve.

Dans quatre pays différents, les femmes à la page recourent à l'épilation Gregory qu'elles considèrent de fait comme l'unique remède contre l'apparition des poils superflus. Pourquoi ne l'essayez-*vous* pas?

gregory system
CLINIQUE D'EPILATION RADICALE
OUVERT : 10 h. a.m. 7 h. 30 p.m. — Samedis 10 h. a.m. 3 h. p.m.
EN VILLE : 301 Edifice Carré Dominion — Tél. : 861-9741
1010 ouest, rue Ste-Catherine
SNOWDON : 5253 boul. Décarie — Tél. : 481-3522
à côté du Théâtre Snowdon
PLAZA ST-HUBERT : 300 Ed. Lombank — Tél. : 272-9664
6339, rue St-Hubert

EATON

Jeudi 26 janvier

Défilé de mode de la mariée de printemps chez Eaton

3 h 30 de l'après-midi, 6 h et 7 h 30 du soir

Vous êtes cordialement invitées à voir cette magnifique présentation des nouvelles collections pour la mariée, son cortège, son trousseau.

Musique par Noël Talarico

Commentaires bilingues par Mlle Joan Aird

Ce défilé aura lieu dans les Salons de la mariée, de l'ensemble et de la fourrure en ville, au troisième étage

Nous regrettons il ne reste plus de billets

Marshalls Silks & Fabrics Inc

AUBAINES DE JANVIER DE MARQUE CONNUE

SERVIETTES DE BAIN "CALDWELL"

GROUPE 1 : Serviettes imparfaites, d'une qualité supérieure, dans un bon choix de teintes unies, à rayures, fleuries, à motif jacquard. Serviettes de dimensions variées. *Val. rég. de 2.95 à 4.95* 1.33 ch.

GROUPE 2
Serviettes d'épaisseur moyenne. Légères imperfections n'en affectant aucunement la durée. Rayures, teintes unies, motifs de fleurs. Dimensions variées.
Val. rég. de 1.98 à 2.49 Ch. 88¢

GROUPE 3
Serviettes d'épaisseur courante pour usage quotidien. Rayures en rose, vert, jaune ou bleu, quelques teintes unies et motifs fleuris dans le lot. Dimensions variées.
Val. rég. de 98¢ à 1.49 - Ch. 50¢

TOILE POUR LINGES A VAISSELLE
Valeur exceptionnelle. Toile à linges à vaisselle à rayures de couleurs multiples sur fond blanc. Largeur 18 à 22".
Spécial de janvier 3 verges pour 1.00

DEBARBOUILLETTES
Débarbouillettes d'épaisseur courante. En rose, bleu, jaune ou à effet rayé. 12" x 12" — 10¢ ch.
12 pour 99¢

S.V.P. PAS DE COMMANDES TELEPHONIQUES NI P.S.L.

1195 ouest, rue Ste-Catherine 844-2558

la vie féminine

FRANÇOISE GAUDET-SMET

QUE FAIRE ?

Toutes les questions doivent être adressées comme suit :

Courrier "Que Faire ?"
LA PRESSE
750 , boul. Saint-Laurent
Montréal, P. Qué.

Comportement

Une de mes soeurs s'est remariée exactement 33 jours après les funérailles de son mari; cela a été un grand choc pour toute la famille. Elle nous a appris la nouvelle par une carte de voyage, sa photo la présentant étendue sur une plage de soleil avec, naturellement, le monsieur en question: nous faisons en rétrospective l'historique de ce dénouement. L'histoire avait déjà de l'âge... Quelle attitude nous conseillez-vous à deux soeurs plus âgées?

Adèle et Angèle

Rien de combatif et de chicanier, surtout. Aucune espèce de reproche. Laissez ce couple à l'expression la plus sereine de leur décision. Soyez aimablement polie, affectueuse. Et si jamais il y a des anicroches, surtout pas de rancune fielleuse dévoilant une cachette de reproche... "Si tu nous en avais parlé aussi... Tu fais toujours tout à ta tête et quand tu es mal prise tu te souviens de nous..." et le reste. C'est entre les membres d'une même famille qu'il faut user de la plus généreuse compréhension, surtout en face de décisions pour lesquelles on n'a pas été consulté. La forme la plus charitable d'amour, c'est de toujours s'appliquer à "faire aux autres"... et le reste aussi. Aimez-vous cela, vous, vous faire traiter en petite fille, même si vous en avez éventuellement la conduite aux yeux de gens toujours plus sages que chacun de nous croit qu'il est?

● ● ●

Deuil

Quelle est le durée de deuil pour un époux et pour un père.

Johan

Il y a de moins en moins de conventions rigides à ce sujet. Tout dépend de tout: l'âge, surtout, des vivants et des morts, et sans contredit, pour les vivants, le degré d'affection qu'ils entretenaient pour la personne disparue. Chacun doit se servir de son jugement dans le milieu où il vit, la conformité aux usages étant parfois de bonne décision. Mais ordinairement, quelqu'un qui a une vraie grande peine ne l'affiche pas en vêtements criants: il y a un accord dans l'expression de la personnalité, sertiments profonds et surface d'enveloppe...

● ● ●

Assistance

Je suis en 8e année. Et je voudrais avoir un soutien-gorge. Plusieurs de mes compagnes en ont. Il est temps, il me semble de m'en procurer un. Je ne veux pas en parler avec ma mère: je suis bien trop gênée. Mesures 29 - 23 - 31, et je pèse 85 livres.

Margoton

Et quel âge? Maman doit se dire "gênée", elle aussi. De cette façon tout le monde s'exempte de faire ce qu'il y a à faire. Et qui va faire la liaison, sur le sujet le plus normal du monde et qui enfin ouvrira la mouvement aller-retour entre mère et fille. Comme si cela n'avait aucune espèce d'importance, il faudrait dire, indiquant une vignette de revue, de journal: "Maman, il me semble que ce serait le temps que je porte un soutien-gorge". Si cela ne semble pas possible, il te reste à prendre ton argent de poche, aller bravement dans un magasin de vêtements de soutien, discuter avec la vendeuse et acquérir toi-même, après avoir bien discuté sur ceci ou cela, le vêtement qui te semble plaisant et confortable. Devant le fait accompli, maman se rendra compte qu'elle a une fillette qui "grandit"... qui pousse.

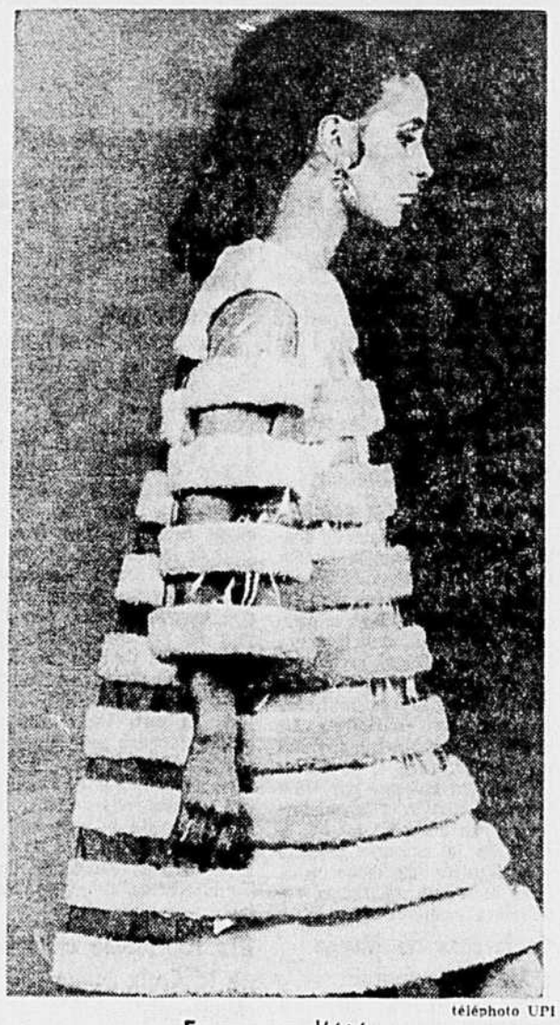

téléphoto UPI

Fourrure d'été

Vous ne passerez pas inaperçue dans cette jolie toilette que propose Centinaro de Rome pour le printemps et l'été 1967 : la robe est confectionnée de bandes de simili-fourrure alternées de plastique transparent.

LIMONADE
ASEPTA
PRÉFÉRÉE DES ENFANTS
Agréable au goût
UN PURGATIF EFFICACE

Le plus grand spécialiste
VENTE PERRUQUE
à Montréal offre jusqu'à 50% réduction
VENTE PERRUQUE
sur perruques cheveux humains de qualité
VENTE PERRUQUE
postiches — toutes teintes
VENTE PERRUQUE
Termes : Credico — Diners Club
WANNER'S, 1194 ouest, Ste-Catherine, 866-7636

DOBRIDGE
LA COLLECTION AVANT-GARDE EN SUEDE ET EN CUIR

Notre plus récente — et plus fabuleuse que jamais — collection de manteaux et costumes en cuir et en suède. Reproduisant des modèles de Londres, Paris et New York, ces vêtements sont confectionnés pour nous, dans nos propre ateliers, à des prix imbattables. Couleurs dans le suède : Orangé, chameau, vert, antilope, bleu, brun. Couleurs dans le cuir : marine, blanc, beige, tan, noir, jade. Toutes les tailles de 8 à 18.

Manteaux : A, B, C et E, en suède ou en cuir $89.95
Costume D, en suède ou en cuir $95.00
Chapeaux assortis, en suède ou en cuir ..... $8.98 à $19.95

Facilités de paiement — 6 mois pour payer

DOBRIDGE
Ste-Catherine, près Peel — Centre Rockland
Place Victoria

Robin Hood en collaboration avec le SALON NATIONAL DE L'AGRICULTURE présente un
GRAND CONCOURS CULINAIRE
"PÂTÉ AU POULET - PÂTÉ QUI PLAÎT"

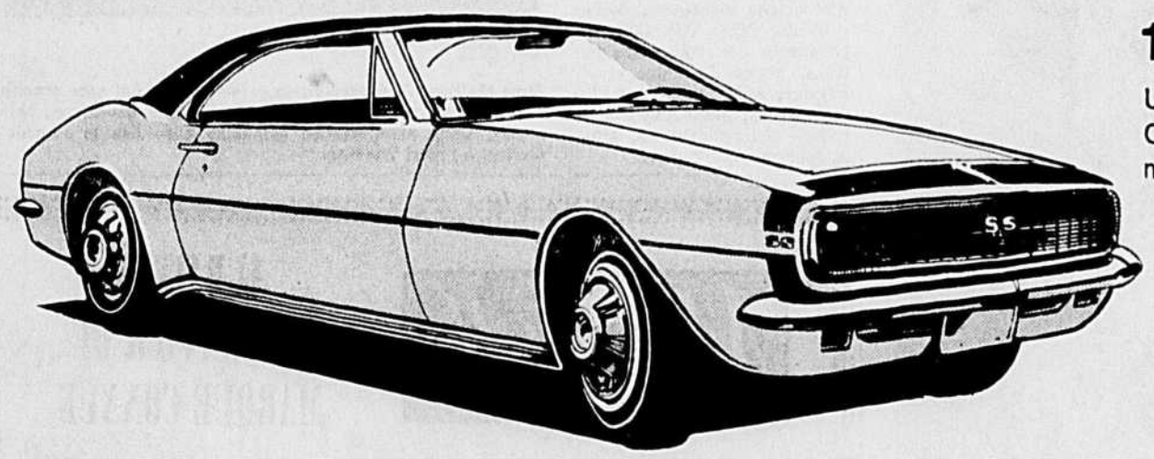

1er PRIX
Un coupé sport CAMARO 1967, modèle "hardtop".

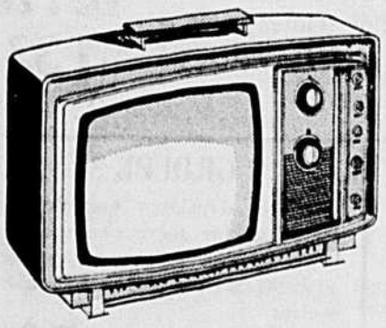

2e ET 3e PRIX
Un téléviseur G.E. en couleur, 11 pouces.

BONI DE $100.00
offert au cercle, association ou école dont font partie la gagnante et les deux autres finalistes.

Trois finalistes, choisies par un jury compétent, seront invitées, toutes dépenses payées, à exécuter leur recette de pâté au poulet au Salon National de l'Agriculture, le mardi 21 février 1967. Premier prix: un coupé sport Camaro 1967, modèle "hardtop". 2e et 3e prix: un téléviseur G.E. en couleur, 11 pouces. Le concours se termine le dimanche 5 février 1967.

FORMULE DE PARTICIPATION
GRAND CONCOURS CULINAIRE "PÂTÉ AU POULET"
CASE POSTALE 8517 — MONTREAL 3, QUE.
Ci-joint ma recette de pâté au poulet, ainsi qu'un certificat de garantie de farine Robin Hood Prétamisée ou Instantanée.
Nom
Adresse
Ville Prov.
(Nom du cercle, école ou association)
(Vous trouverez des formules de participation, le règlement officiel du concours et tous les renseignements nécessaires chez votre épicier.)

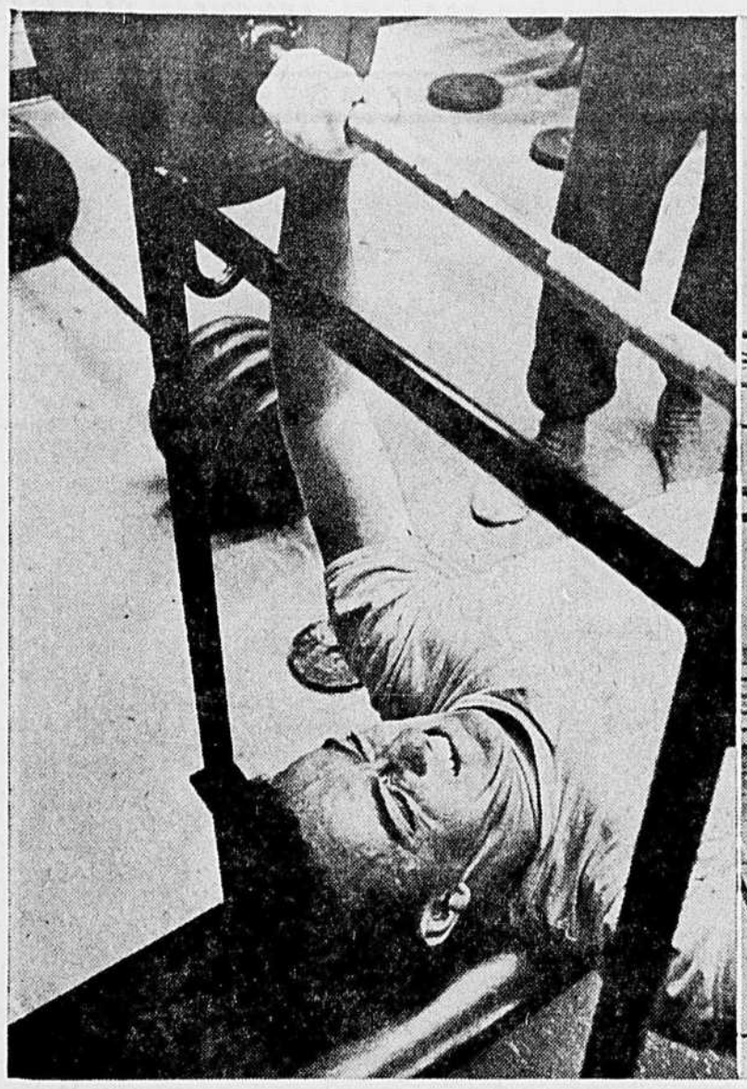

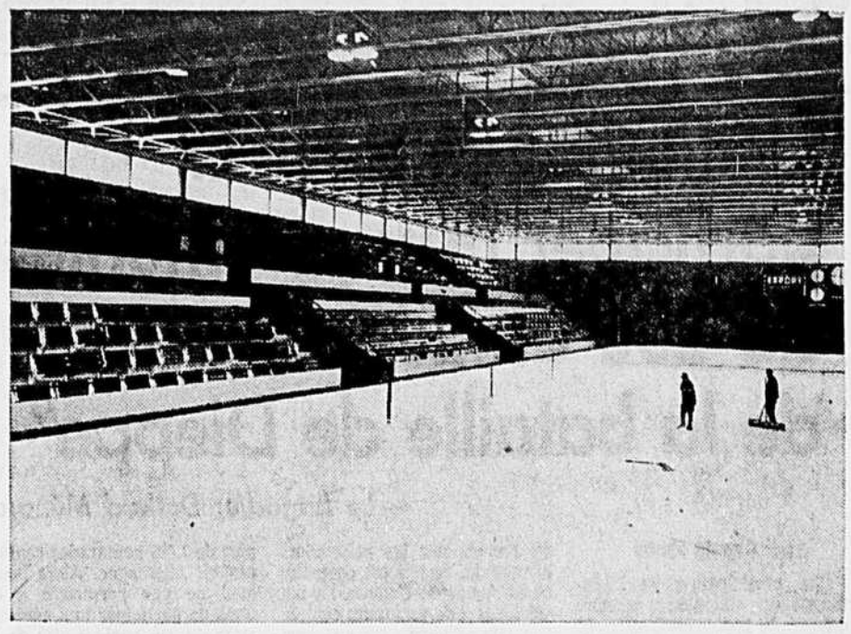

photos Michel Gravel, LA PRESSE

Le complexe sportif de Loyola, un centre quasi complet

Même si le directeur athlétique Ed Enos prétend que le complexe sportif du collège Loyola présente des déficiences, il n'en demeure pas moins un des plus complets à Montréal. La photo de gauche nous montre John Tachney, qui effectue une levée dans la chambre des haltérophiles. Au centre, Fran Laurie (au haut du cordage) montre à une étudiante l'art d'escalader à l'aide d'un cable, alors que Lorraine d'Entremont s'apprête à la suivre. Enfin, à droite, une vue d'ensemble de l'arena, avec ses sièges aux couleurs vivantes et bien dans l'vent.

À Loyola, on a évité les erreurs impardonnables

par Guy PINARD

Dans l'euphorie de l'ouverture officielle du complexe sportif du collège Loyola, il était impossible d'entreprendre une visite des lieux susceptibles de s'avérer intéressante.

Dès le départ, un obstacle grandiose. Le gymnase, devant l'affluence de quelque 400 convives, avait été transformé en salle à diner. Une fonction qui n'est pas coutumière, avouons-le.

Il fallait donc y retourner. Faire "le tour du propriétaire" en compagnie du sympathique directeur athlétique. Ed Enos. Un Enos à juste titre fier du succès foudroyant de l'ouverture officielle.

Nous y sommes donc retournés, en compagnie du confrère Michel Gravel. Et ce que nous y avons vu nous a agréablement surpris. Des locaux, encore des locaux, toujours des locaux. Un complexe sportif on ne peut plus fonctionnel. Qui s'est construit selon la logique, en demandant aux intéressés quels étaient leurs besoins. Contrairement à ce qui se fait lors de la construction de plus d'un centre sportif.

Le vieil arena, une salle à chauffage

L'arena et le gymnase représentent évidemment les deux pièces de résistance, qui ont avantageusement remplacé le vieil arena, qui a cédé sa place à une salle de chauffage, et le gymnase, transformé en locaux de classes.

Le nouvel arena peut contenir 1,500 personnes assises, et près de 1,000 debout. Déjà, lors du match contre l'université Sir George Williams, le grand rival du collège Loyola, il n'y avait pas une seule place disponible.

L'arena a été construit selon le principe mis de l'avant par les constructeurs du Stade d'hiver de l'Université de Montréal. Tous les sièges sont du même côté. Une seule remarque. Une bonne couche de peinture neutre s'impose sur les sièges aux couleurs par trop peu conventionnelles.

Le gymnase peut être employé à toutes les sauces. Pour les matches réguliers de basket-ball, il peut accueillir quelque 1,200 spectateurs dans des estrades amovibles. Ou, on peut y disputer deux matches intramuraux de basket-ball, ou trois rencontres de volley-ball, ou encore quatre matches de bodminton.

Et quand nous y sommes allés, on y pratiquait en même temps : basketball (pratique de l'équipe régulière), gymnastique féminine, et gymnastique aux agrès.

Jusqu'ici, rien d'extraordinaire. Ce qui nous a surtout étonné, c'est cet emploi maximal du moindre recoin du sous-sol. On y trouve tous les locaux souhaitables. Salle pour l'entraineur, salle de cinéma pour l'équipe de football ou de basket-ball, salle de lutte, salle d'haltérophilie, salle d'équipement, magasin d'articles de sport, salle de réunion pour l'Association sportive du collège, salle de détente pour les étudiants, avec tous les gobe-sous légaux.

Et des vestiaires à profusion, et à emplois multiples. Ou l'ordre règne constamment. Nous avons même pu visiter la série de salles réservées aux athlètes féminines de l'institution, qui forment le cinquième de la population sportive du collège.

En somme, aucune de ces erreurs impardonnables commises par les constructeurs, et qui hantent toujours les responsables de la plupart des édifices sportifs de la ville de Montréal.

Le complexe sportif du collège Loyola devrait servir de modèle aux prochaines constructions. Ainsi évitera-t-on la grande majorité des erreurs. Et s'assurera-t-on la possession d'un édifice on ne peut plus fonctionnel.

Des amendes de $100 pour Larose et Hodge

Le combat de boxe de trois rounds entre Claude Larose, du Canadien et Ken Hodge, des Black Hawks de Chicago, a coûté une amende de $100 aux deux belligérants.

Annonçant les amendes, le président de la ligue Nationale, Clarence Campbell, a déclaré : "A mon avis, ces amendes automatiques de $100 ne sont pas suffisantes... elles ne sont pas adéquates, si l'on tient compte de leur attitude disgracieuse . . ."

Selon le rapport des officiels du match, Larose et Hodge ont entrepris les hostilités près du filet des Hawks,

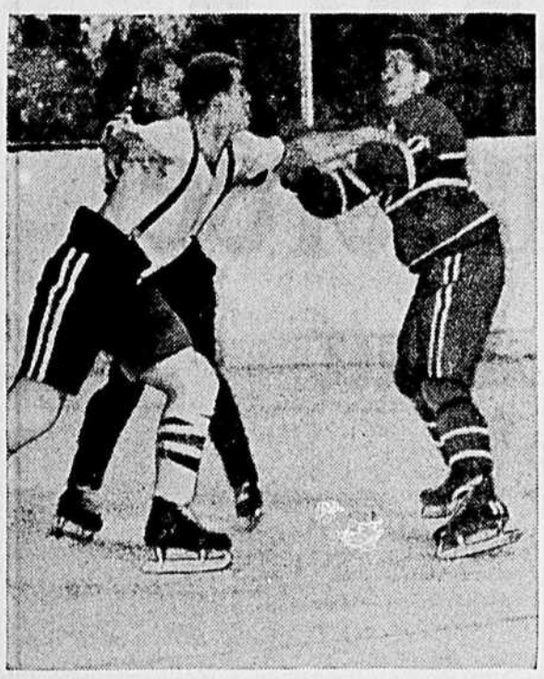

Le deuxième round du match Larose - Hodge

durant la troisième période du match de samedi. Plusieurs autres joueurs sont alors entrés dans la mêlée.

Larose et Hodge ont été séparés et l'arbitre John Ashley les a avertis qu'ils écoperaient d'une amende automatique de $50 s'ils reprenaient les hostilités.

Ils ont ignoré l'avertissement, ils en sont à nouveau venus aux coups.

Après avoir été séparés une seconde fois, le match Larose - Hodge a repris pour un troisième assaut, alors que les autres joueurs se dirigeaient vers le banc des punitions.

Ils ont alors écopé d'une punition d'inconduite pour le reste du match, ce qui entraine automatiquement une amende de $50.

A Chicago, Toe Blake a accusé ses joueurs d'être des lâcheurs

Les sautes d'humeur de l'instructeur Hector "Toe" Blake du Canadien, sont monnaie courante. Mais ordinairement, il gardait ses commentaires les moins flatteurs pour ses joueurs. Ou tout au plus pour les rédacteurs locaux qui doivent assister à ses déclarations à l'emporte-pièce.

Aussi a-t-on été fort surpris de constater dans les quotidiens de Chicago que Blake n'y était pas allé de main morte après l'échec de 4-1 encaissé par son équipe, dimanche soir, dans la ville des vents.

L'échec était fort coûteux. Il portait à 15 points le recul du Canadien sur le premier rang, et laissait l'équipe locale à seulement deux points du cinquième rang. Une position où elle n'a pas terminé depuis la saison 1947-48.

A tout événement, un quotidien de Chicago n'a pas fait preuve d'indifférence pour les propos de Blake. On a titré, sur huit colonnes :

Blake dit de ses Canadiens qu'ils sont des "lâcheurs".

L'instructeur du Canadien, qui en a fait voir de toutes les couleurs aux joueurs de l'équipe depuis la saison 1955-56, sa première à la direction du club, était évidemment malheureux que les quotidiens de Chicago aient attaché tellement d'importance pour des paroles dites dans un moment de dépit. Immédiatement après un cuisant revers.

Blake prétend même qu'il n'a pas été cité correctement.

"Ce que j'ai dit exactement ? Que mes joueurs étaient ou bien des "lâcheurs", ou bien "qu'ils ne l'avaient plus". Ceux qui me connaissent savent fort bien ce que je voulais dire en fait. Quant aux autres . . ., "je m'en fous," a dit le combatif instructeur.

Blake n'a jamais mis des gants de velours pour parler à ses hommes. Il croit dur comme fer (sans jeu de mots) qu'il faut une main de fer pour piloter l'équipe.

Et devant ses succès multipliés, il faut se demander si c'est lui qui a raison.

Quels seront les effets de ces déclarations ?

Que Blake ait été mal cité, ou qu'il n'ait pas dit exactement ce qu'il voulait dire n'a pas d'importance. Le fait demeure que ses déclarations ont été publiées. Qu'elles n'ont pas manqué de faire bondir ses hommes.

Il y aura donc des effets inévitables. Ou ils joueront contre lui, et ses hommes pourraient glisser encore plus bas au classement de la ligue Nationale, ou ils réveilleront ses hommes, et ces derniers connaitront un sursaut d'énergie susceptible de les voir connaitre une fin de saison formidable.

Pour le moment, il est difficile de savoir comment réagiront ses hommes. Il faudra attendre le match de demain soir, à Toronto, contre les Maple Leafs, pour le savoir.

Blake a pris à partie la plupart de ses joueurs. Mais il a surtout visé Claude Larose, Claude Provost, Yvan Cournoyer, Robert Rousseau et même Jean Béliveau.

Blake ne connait qu'une façon de diriger une équipe de hockey. Celle de maintenir ses hommes sur un lit d'épines. A l'époque où il n'avait qu'à ouvrir la porte du banc des joueurs pour triompher, la chose était facile. Mais le Canadien n'est plus aussi puissant. Et cette saison, Dame Chance a joué contre lui en vouant au rancart, à cause de blessures, les Gump Worsley, Béliveau, Gilles Tremblay, Léon Rochefort, Jean-Claude Tremblay et autres.

L'incident est d'autant plus regrettable que ses hommes avaient effectué un retour sensationnel, samedi, pour effacer un déficit de 3-0 et faire match nul, 3-3, avec les mêmes Hawks.

Peut-être lui serait-il préférable d'admettre tout simplement que son équipe n'est pas meilleure qu'un club de troisième position. Mais cela, Blake ne l'admettra jamais. Ce n'est pas dans sa nature. D'où ses déclarations intempestives de dimanche soir.

Des patineurs ont recours à la télévision en circuit fermé

TORONTO (PC) — Si jamais Donald Knight ou Valerie Jones sort victorieux lors des championnats canadiens de patinage artistique, qui commencent demain, l'un ou l'autre pourra pointer la télévision du doigt.

En effet, leur instructeur, le Torontois Sheldon Galbraith, a utilisé la télévision en circuit fermé afin de leur permettre d'améliorer leurs performances. Et la "reprise", l'arme favorite des réalisateurs d'émissions sportives, est maintenant celle de Knight et de Mlle Jones.

Pendant que l'un ou l'autre effectue un exercice, Galbraith enregistre ses faits et gestes, puis les lui présente grâce à la "reprise".

Knight, un Torontois qui sera en quête de son troisième championnat consécutif, croit que le système l'a considérablement aidé à acquérir plus de fini.

Et Mlle Jones, une Torontoise âgée de 17 ans, prétend que le système a fait toute la différence au monde chez elle.

Mlle Jones et Karen Magnusen, de Vancouver, sont les favorites chez les dames.

Eclatants succès de Galbraith

Galbraith, qui est âgé de 43 ans, est une des figures dominantes du patinage artistique au Canada. Parmi les patineurs qui ont connu le succès sous son égide, sur la scène internationale, mentionnons Barbara Wagner et Bob Paul, Donald Jackson, Donald McPherson, Norris Bowden et Frances Dafoe.

Galbraith a aussi été l'instructeur de Barbara Ann Scott lorsque la patineuse d'Ottawa a remporté le championnat olympique, en 1948.

Knight n'aura toutefois pas la tâche facile. En effet, le vétéran Charlie Snelling, un médecin, Jay Humphry, âgé de 17 ans, de Vancouver, et lui se livreront une lutte de tous les instants pour les deux postes disponibles au sein de l'équipe canadienne qui participera aux championnats mondiaux.

Snelling, un chirurgien torontois, hésitait à s'inscrire.

Son instructeur, Marcus Nikkanen, le même qui lui a permis de détenir le championnat canadien de 1954 à 1958 inclusivement, est à l'hôpital depuis deux mois à cause d'une déficience cardiaque.

A la suite de sa série de succès, Snelling avait pris sa retraite, avant de revenir à la compétition active, et gagner un autre championnat canadien, en 1964. L'an dernier, lors des championnats mondiaux, à Davos, Suisse, il avait terminé au 10e rang. Knight avait le meilleur Canadien avec une 7e place.

Comme le Canada n'a pu placer un seul de ses patineurs parmi les cinq premiers l'an dernier, il n'a le droit que d'en inscrire seulement deux cette année.

Chez les patineuses d'âge junior, il ne faudrait pas compter la jeune Andrée Bernèche, de Montréal, championne junior de l'Est du Canada.

Ashe et Richey gagnent leur match de 2e ronde

ADELAIDE, Austr. (UPI) — Le premier favori chez les étrangers, Arthur Ashe, de Richmond, Vir., a facilement triomphé de Peter McPherson, par 6-1, 6-3, 6-2, en 2e ronde des championnats de tennis d'Australie.

Précis dans ses balles de service et ses volées en diagonale, Ashe domina durant tout le match.

Cliff Richey, de Dallas, Tex., rejoignit bientôt son coéquipier, lorsqu'il triompha d'André Tielemans, de Belgique, qui dut abandonner dans le premier set à cause d'une blessure à un pouce.

Un autre Belge, Patrick Hombergen, a été forcé d'abandonner pour une raison semblable. John Cottrill, d'Australie, menait par 4-0 dans le 5e set contre Patrick Hombergen lorsque celui-ci abandonna.

Alan Stone, un autre Australien, l'emportait sur l'Américain David Power, de Bloomington, Ind., 6-3, 1-6, 6-3, 6-4.

En double, Ashe et Richey triomphait avec difficulté de l'équipe de Richard Russell et Lance Lumsden, de la Jamaique, 6-3, 7-5, 4-6, 4-6, 9-7.

Tirage au sort retardé

MELBOURNE (AFP) — La Fédération australienne de lawn-tennis, organisatrice de la coupe Davis 1967, a décidé d'attendre de plus amples informations de son représentant londonien avant de procéder au tirage au sort de la zone européenne de coupe Davis qui groupe cette année 35 pays engagés. Le tirage au sort ne sera sans doute effectué qu'à la fin de la semaine.

Nicklaus défait Casper et Palmer à Pebble Beach

PEBBLE BEACH, Californie (UPI)h— Le mercure descendait à Pebble Beach, mais Jack Nicklaus "brûlait" littéralement le parcours.

Sur le parcours de la Péninsule Monterey, Nicklaus a enregistré 5 "birdies" au cours des 9 derniers trous et il a fait cavalier seul dans la dernière tournée du tournoi Bing Crosby.

Ayant entrepris la tournée finale avec un déficit d'un coup derrière Billy Casper, Nicklaus a terminé avec un compte de 68, ce qui lui a valu un total de 284 et une priorité de 5 coups devant Casper.

Nicklaus, qui était ex-aequo après trois rondes avec Arnold Palmer, a devancé ce dernier par 7 coups au classement final. Il a donc mérité la part du lion de la bourse de $100,000, soit un chèque de $16,000.

Après 9 trous de la tournée d'hier, les trois Grands du Golf, Casper, Nicklaus et Palmer, étaient pratiquement à égalité. Casper et Palmer étaient ex aequo à 252 et Nicklaus accusait un retard d'un coup.

Puis, au 12e vert, Nicklaus a calé un pott de 25 pieds pour enregister un birdie et entreprendre sa poussée victorieuse. Il a réussi des birdies au cours de quatre des cinq trous suivants.

"Le fait que Palmer jouait devant Billy et moi, nous a donné un certain avantage. Nous étions en mesure de constater de quelle façon le match progressait a déclaré le jeune champion qui a célébré son 27e anniversaire de naissance, samedi dernier.

Un seul des deux Canadiens encore en lice a mérité une par de la bourse. George Knudson a terminé en 20e position avec un dossier de 296 coups. Il a réussi une dernière tournée de 75 et a reçu la somme de $1,040.

Bill Ezinicki, l'ancien porte-couleurs des Maple Leafs de Toronto, a présenté une fiche de 302 coups.

JACK NICKLAUS	69 - 73 - 74 - 68 — 284	($16,000)
BILLY CASPER	72 - 74 - 69 - 74 — 289	(9,600)
ARNOLD PALMER	74 - 75 - 67 - 75 — 291	(6,000)
JACK BURKE	70 - 75 - 74 - 74 — 293	(3,493.34)
BILL PARKER	75 - 72 - 70 - 76 — 293	(3,493.34)
BOB ROSBURG	72 - 75 - 72 - 74 — 293	(3,493.34)
WES ELLIS	73 - 75 - 71 - 75 — 294	(2,040)
BOB McCALLISTER	73 - 71 - 75 - 75 — 294	(2,040)
AL GEIBERGER	70 - 77 - 71 - 76 — 294	(2,040)
HOWIE JOHNSON	73 - 76 - 72 - 73 — 294	(2,040)
GARDNER DICKINSON	75 - 74 - 73 - 72 — 294	(2,040)
FRANK BEARD	72 - 75 - 75 - 72 — 294	(2,040)
DAVE HILL	73 - 80 - 70 - 71 — 294	(2,040)
DOUG SANDERS	73 - 78 - 72 - 71 — 294	(2,040)
LOU GRAHAM	73 - 75 - 73 - 74 — 295	(1,280)
CHUCK COURTNEY	71 - 75 - 76 - 73 — 295	(1,280)
TOMMY JACOBS	74 - 72 - 76 - 73 — 295	(1,280)
ART WALL	73 - 74 - 76 - 72 — 295	(1,280)
REX BAXTER	72 - 76 - 75 - 72 — 295	(1,280)
GEORGE KNUDSON	74 - 75 - 74 - 73 — 296	(1,040)

Quilleur invité

Tout quilleur intéressé à se joindre à la ligue de quilles Royale, qui dispute ses matches au salon Living Room, angle du Havre et Ste-Catherine, est prié de communiquer avec M. Gérard Marceau, à 522-3923, après 6 h.

Les matches sont disputés chaque semaine, le mercredi soir, à 7 h. 30.

Enquête demandée au gouvernement sur le hockey organisé

OTTAWA (PC) — Le chef de l'opposition aux Communes, M. John Diefenbaker, a réclamé hier la tenue d'une enquête complète sur le hockey organisé, afin de s'assurer qu'il n'y a pas monopole.

M. Pearson a répondu qu'il étudiera la question et verra si le gouvernement a le pouvoir de mener une telle enquête.

M. Diefenbaker avait auparavant demandé au premier ministre s'il avait reçu des griefs de la part de l'équipe des As de Québec qui se plaignent que l'on dépense de fortes sommes pour former de jeunes joueurs de hockey au Canada, joueurs qui sont ensuite embauchés par des équipes américaines.

M. Diefenbaker a demandé une enquête sur le recruteme t et la formation des jeunes joueurs afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de monopole.

Plus tôt, M. Georges Valade PC-Montréal-Ste-Marie, avait demandé au chef du gouvernement quelles dispositions il entendait prendre pour que l'Association du Hockey amateur se rendre aux désirs de deux équipes de calibre pee-wee qui veulent organiser une tournée dans des pays d'Europe.

M. Pearson a répondu qu'il avait déjà fait des représentations auprès de l'ACHA, mais qu'elles n'avaient pas porté fruit.

Autre fleuron à la couronne de Lavigne

par Réal DION

François Lavigne, le synonyme de la perfection dans le domaine des quilles de notre région, a adroitement ajouté un autre fleuron à sa couronne samedi dernier en triomphant de 286 concurrents dans la ronde de qualification en vue de l'émission du réseau anglais de Radio-Canada, Three Star Bowling, produite par Louis Arpin. Lavigne sera, incidemment, fêté le 31 mars prochain.

Lavigne, un expert dans l'art d'abattre les petites quilles, a entrepris l'apprentissage du jeu des grosses quilles, il y a quelques années, avec un succès qui s'affirme de jour en jour. Sur les pistes du salon Laurentien, samedi, il a roulé des simples de 202 - 203 - 243 - 233 - 223 dans les cinq joutes de la compétition pour totaliser 1,104, soit une moyenne de 220. C'est la deuxième sortie du genre qu'il offre à ses concurrents de la région !

Selon Don Carter et plusieurs experts américains, il faut une dizaine d'années de pratique assidue pour devenir un expert de la version américaine. Est-ce à dire que Lavigne, dans sa troisième année actuellement, est en voie de s'accomplir aussi parfait quilleur dans la version des dix-quilles qu'il a été dans la version locale ?

Plusieurs quilleurs ont bien fait aussi ! Notamment Claude Daccord, qui a pris la seconde place avec un total de 1,050, Gérard Lapierre, la troisième avec 1,030 et Jean Bernard suivait avec 1,017. Les Américains Keith Durant et Casimir Bogovitz suivaient avec 1,014 et 1,006 respectivement. Les autres quilleurs locaux au classement : Maurice Boyer 997, Tom Hubbard 990, John Martin 989, Junior Kravitz 980 et Peter Campbell 987. La cagnotte était de $1,650.

Mickey rappelé par les Rangers

NEW YORK. (UPI) — Les Rangers de New York ont rappelé l'ailier droit Larry Mickey de leur filiale d'Omaha, de la ligue Centrale.

Mickey sera dans l'uniforme des Rangers demain soir, au Madison Square Garden, alors que les Bruins de Boston seront les visiteurs. Il remplacera un des deux joueurs blessés, Bernard Geoffrion ou Reggie Fleming.

Mickey est présentement un des meilleurs compteurs des Knights d'Omaha, avec une fiche de 18 buts et 26 assistances. Il a déjà participé à un match des Rangers, en octobre. Il n'avait pas participé au pointage.

Parfois, le V.O. semble encore meilleur

...aujourd'hui, par exemple!

Joseph E. Seagram & Sons Limited
Montreal, Canada

Nouveau plan d'aménagement des rivières à saumon

Voilà qui fera sans doute immensément plaisir aux résidents de la Gaspésie et de la Côte-Nord, et à **Jos Labrie** en particulier ! M. Jos Labrie, de l'Association de chasse et de pêche Baie-Comeau Hauterive, chroniqueur de chasse et de pêche au journal **L'Aquilon"** se bat depuis des années pour une politique de libération des rivières à saumon et des clubs privés.

N'a-t-il pas contribué à fonder la Réserve de C. et P. de Baie-Comeau Hauterive ? Ses articles fougueux ont un grand retentissement sur toute la Côte-Nord, et puisqu'il fait souvent de la radio, sa voix est entendue sur la rive sud, c'est-à-dire en Gaspésie.

Or, voici que le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche vient d'annoncer une nouvelle politique "agressive" d'aménagement des ressources naturelles, en l'occurrence : les rivières à saumon.

Le ministre, **Me Gabriel Loubier,** vient de nommer **Wilfred Carter,** biologiste, actuellement chef du **district de Gaspé** (pour le Service de la Faune), **conseiller technique spécial** pour l'aménagement du saumon. Excellente nouvelle, car M. Carter st un spécialiste de la question et il fit même d'importantes recherches qui le conduisaient jusqu'en Scandinavie. La tâche qui l'attend : élaborer un programme à long terme pour recréer dans certaines de nos rivières à saumon des conditions favorables à une meilleure productivité et d'établir du coup des normes d'exploitation, qui permettront d'en tirer un rendement maximum.

Un certain programme d'aménagement existe déjà. Qu'il suffise d'évoquer les noms de rivières comme **la Métis, la Malbaie** (l'embouchure), **L'Escoumains, la Saint-Jean** (en Gaspésie) etc . . .

Quels effets **immédiats** peut-on espérer du "programme à long terme" confié au biologiste Wilfred Carter ? "Accélérer l'aménagement du saumon" nous dit le communiqué de presse du gouvernement. Bon . . . je veux bien. Mais il y a autre chose de tout aussi urgent, c'est la libération de plusieurs rivières et leur accessibilité à des prix modiques. C'est ça que les pêcheurs veulent.

Classification des rivières à saumon

En principe, toutes les rivières à saumon du Québec sont classifiées "A", c'est-à-dire de première classe et sans qu'une industrie quelconque puisse s'y installer. Mais je dis bien **"en principe"** . . . ce n'est pas partout le cas.

La classification d'une rivière à saumon ne devrait pas que consister à s'assurer qu'il n'y aura pas de pollution industrielle et autre. Outre les limites de prises quotidiennes et le nombre de cannes (de pêcheurs donc) permises, il devrait y avoir un **quota annuel.** Je m'explique : les biologistes qui ont sûrement (ou devraient avoir) une idée de la population de saumon dans telle ou telle rivière devraient pouvoir en arriver à déterminer COMBIEN de saumons peut "donner" la rivière sans risquer d'être sur-pêchée. Pour ce faire, il ne s'agit pas simplement (comme en ce moment) de limiter les prises quotidiennes ou le nombre de pêcheurs sur la rivière, mais de limiter TOUTES les prises et fixer un quota. Par exemple : la rivière "X" peut donner chaque saison **300 saumons,** pas plus. Quand ce chiffre est atteint, on ferme la rivière jusqu'à la saison prochaine.

Ceci n'est peut-être pas possible ou souhaitable sur une très grande rivière (comme la Matane), mais ailleurs, on devrait faire cela.

Pensons au grand public

Autre chose qui concerne l'utilisation des rivières, c'est la façon dont elles sont pêchées. Vous n'ignorez sans doute pas que **seule la pêche à la mouche** est considérée comme légale dans les rivières à saumon . . . Tout autre engin de pêche — même avec mouche — est prohibé.

Cela veut dire que la pêche au lancer léger, à l'appât ou "lourd" et à la traine est interdite. De plus, les mouches ne doivent pas être montées avec plus de deux hameçons — côte-à-côte ou en tandem. Interdit aussi d'améliorer une mouche avec un appât quelconque, mort ou vif.

Personnellement, j'aime la pêche à la mouche. Mais il ne s'agit pas de moi. C'est le grand public qui est en cause.

Je vois et j'entends d'ici les "puristes" pousser des haut-cris en disant que Deyglun est devenu fou . . . qu'avec ses idées abracadabrantes il va nous vider "nos" rivières à saumon ! ! ! Non pas. Lisez attentivement ce qui suit : Si le quota saisonnier existait (pas pour le pêcheur, **pour la rivière),** et que la rivière serait fermée après "X" nombre de prises, quelle différence y aurait-il à ce que les saumons soient capturés au lancer léger — avec une cuiller quelconque — plutôt qu'à la mouche ? Oui, qu'est-ce que ça peut bien faire, je me le demande, qu'on tue un saumon avec un "Daredevil" plutôt qu'avec une "Lee-Wulf" ? ! ?

Je prétends que ce n'est pas la façon dont on pêche qui importe, mais bien le nombre de saumons que l'on capture, voilà ! Si le quota est de 100, ça importe peu comment ce chiffre fut atteint. Est-ce clair ?

Pourquoi imposer au pêcheur **sportif** un tas de chinoiseries alors qu'on permet sans vergogne à des pêcheurs **commerciaux** d'installer leurs filets (sans limite de prises quotidiennes ou autres, ne l'oublions pas) à l'entrée des dites rivières ? ! ? Il n'y a rien qui m'enrage plus que de voir ces pêcheurs commerciaux barrer le chemin à des milliers de saumons alors que nous, on nous impose des limites et des méthodes de pêche . . . !

Il faudra bien qu'un jour on jette de la lumière sur ce scandale épouvantable de la pêche commerciale à l'embouchure des rivières. Oui, je sais, le saumon est un poisson **commercial** qu'on peut acheter dans toutes les poissonneries. D'accord ! Mais le saumon est AUSSI un poisson sportif. Pour l'instant, c'est le pêcheur sportif qui paye la note de la conservation au profit de pêcheurs commerciaux qui ne s'en sont jamais souciée.

Que vaut un saumon, commercialement parlant ? de $0.75 à $0.90 la livre — et c'est un maximum. Maintenant, que vaut un saumon sportivement parlant ? C'est quasi incalculable ! Pour un non-résident, un touriste-pêcheur donc, ça varie de $100 à $300 ! ! ! Evidemment, ça comprend le voyage vers les lointaines rivières, le prix de séjour, les guides parfois, le permis, l'équipement spécial, etc, etc . . .

Tout le monde profite du touriste-pêcheur, en commençant par le poste d'essence, l'aubergiste, le guide, le gouvernement — tout le monde. C'est normal me direz-vous ! D'accord. Mais alors, qu'on nous laisse pêcher comme on veut (avec des vers de terre et de sondulentes, si ça nous chante) et quand le quota est atteint, qu'on ferme la rivière.

Surtout : qu'on fasse le ménage parmi les 600 ou 700 permis de pêche commerciale situés à l'embouchure ou sur les "chemins" du saumon qui montent en frayère. Ces permis ne rapportent rien à la province en comparaison de ce que rapportent les pêcheurs sportifs ! C'est ahurissant de penser que pour des raisons purement politiques (des votes) le gouvernement se fait complice des pêcheurs commerciaux au détriment de la pêche sportive et de la conservation à long et court terme.

A DEMAIN !

téléphoto UPI

Premier tournoi, premier triomphe

Le sourire aux lèvres, Jack Nicklaus salue la foule à l'issue de sa victoire dans le tournoi Bing Crosby, à Pebble Beach, en Californie. Nicklaus, qui en était à sa première compétition en 1967, a remporté la victoire grâce à une poussée de cinq "birdies" au cours des neuf derniers trous.

Décision justifiée ou pas, Griffith conserve son titre

NEW YORK (UPI, PA) — Le meilleur boxeur livre pour livre. Ce titre avait été jusqu'ici réservé à Sugar Ray Robinson, alors qu'il était à son apogée, qu'il faisait la pluie et le beau temps dans le monde de la boxe.

Pourtant, à l'issue du match de championnat mondial d'hier, nombreux sont les experts de boxe qui accoleront cet épithète flatteur à un autre pugiliste: Emile Griffith.

Hier, Griffith a dissipé tous les doutes qui avaient subsisté à l'issue de son premier combat contre Joey Archer, alors qu'il l'a emporté aisément sur le vétéran boxeur, par décision unanime.

Les 14,838 spectateurs présents au Madison Square Garden n'ont pas assisté à une visite au plancher du coriace Archer. C'eût été un fait sans précédent, puisqu'au cours de sa longue carrière, Archer n'a jamais été mis hors de combat. Mais à deux occasions au moins, Archer a chambranlé devant une volée de coups qui ont dû lui faire voir des étoiles de toutes les couleurs.

Griffith a infligé une coupure au-dessus de l'oeil droit d'Archer dès le deuxième engagement, blessure qui s'est avérée très ennuyeuse pour le perdant durant le reste du duel.

L'arbitre Arthur Mercante, qui a averti Griffith une fois pour coup illégal, et le juge John Dran, ont tous deux présenté une carte de 8-6-1 en faveur de Griffith, comparativement à 8-7 pour le juge Joe Eppy.

Le public a constamment encouragé Archer, le négligé des parieurs. Et il n'était visiblement pas satisfait du verdict.

Griffith a porté sa fiche à 52 victoires, contre seulement sept échecs.

Dans son vestiaire, à l'issue du combat, le champion a dit qu'il avait été plus heureux de sa première victoire aux dépens d'Archer, le 7 juillet.

"Le premier match m'a paru plus serré, plus spectaculaire," a dit Griffith.

"Lors du premier combat Joey ne s'était pas sauvé constamment, comme il l'a fait ce soir. A partir du deuxième engagement, alors que je lui ai infligé cette coupure, il s'est constamment sauvé dans l'arène," a poursuivi le boxeur des Iles Vierges.

"J'ai essayé de toutes les façons à tenter de livrer un bon combat, mais il a constamment évité les corps-à-corps."

D'autre part, Archer était fort déçu du résultat de la rencontre.

"Je croyais avoir gagné aisément. Je crois bien avoir eu le meilleur dans neuf des 15 rondes. Tout comme lors du premier combat," a dit Archer.

"Je crois lui avoir servi une leçon de boxe scientifique. C'est la troisième fois que la chose se présente au Madison Square Garden. Je ne sais vraiment que faire pour gagner ici."

Dans son vestiaire, Griffith a rencontré l'Italien Nino Benvenuti, qui sera probablement son prochain adversaire.

S'il bat Benvenuti, Griffith tentera de faire campagne chez les poids mi-lourds, et d'affronter le champion Dick Tiger.

On sait que Griffith était champion des poids mi-moyens lorsqu'il a vaincu Tiger pour la couronne des poids moyens. S'il battait à nouveau Tiger pour la ceinture emblématique des mi-lourds, il deviendrait le premier boxeur de l'histoire à réussir l'exploit. Et il donnerait raison à ceux qui le considèrent comme le boxeur de l'heure.

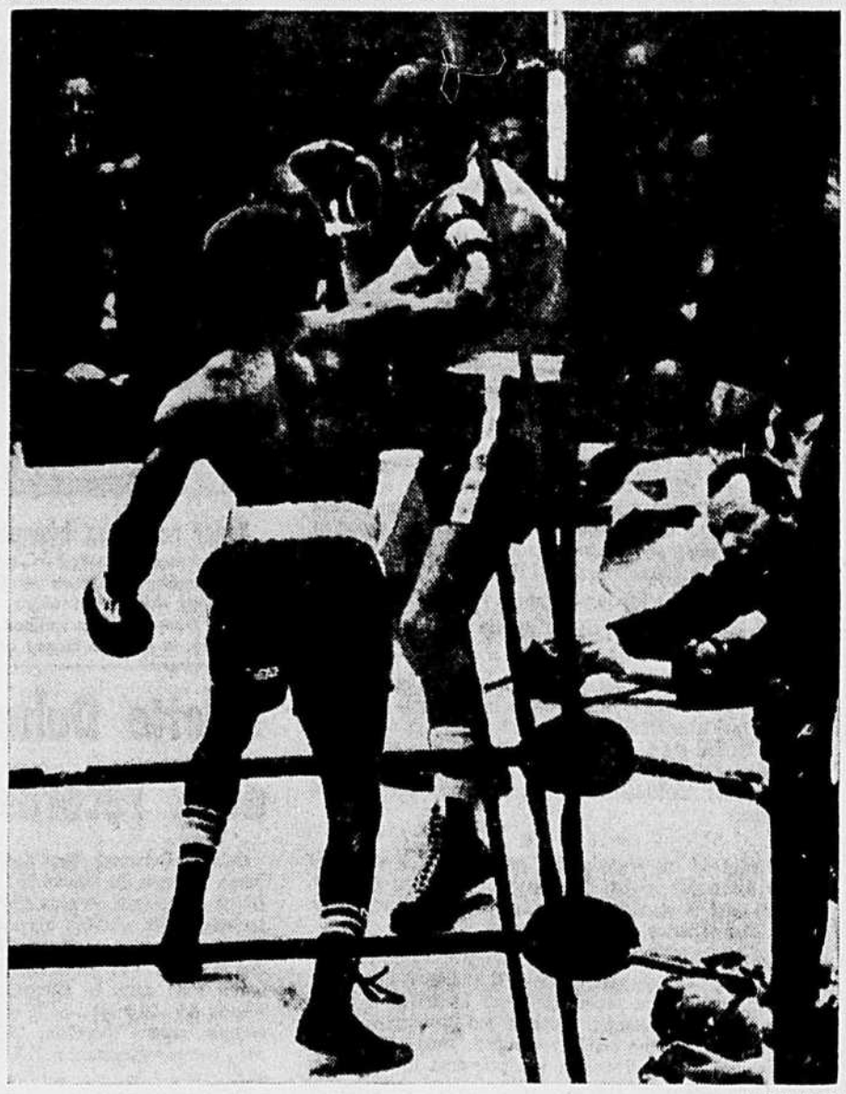

Téléphoto PA

L'aspirant acculé aux câbles

Un aspirant doit toujours se porter à l'attaque s'il espère détrôner un champion mondial. Ici, Joe Archer offre un piètre spectacle alors qu'il fait face à un barrage de coups du champion Emile Griffith. Ce dernier a gagné le match de 15 rounds par décision devant 14,838 spectateurs à Madison Square Garden.

Une première victoire du Laval en 7 matches

Le Laval a finalement mis fin à la dégringolade qui l'a pratiquement éliminé de la course au championnat de la ligue de hockey Métropolitaine junior 'A'.

Hier, alors qu'ils recevaient la visite des Castors de Montréal-Nord, les joueurs de l'instructeur Arthur Lessard ont remporté une victoire de 8-4. Au cours de leurs six derniers matches, les protégés de Lessard avaient connu la défaite et un septième avait été nul.

Denis Greffard a enfilé trois buts (dont deux alors que son équipe éprouvait un désavantage numérique) afin de mener l'attaque du Laval. Gilles Gagnon a réussi deux buts, ses 38e et 39e de la saison, améliorant ainsi le record d'équipe du Laval, qui était de 38 buts, établi l'an dernier par Gilles Renaud.

Ronald Legeault, Serge Vézina et Jean Lapointe ont été les autres compteurs du Laval.

Bernard Tremblay, Michel Pépin, Robert Pépin et Roger Bélisle ont été les compteurs du Montréal-Nord.

Ce soir, à Verdun, le Laval tentera de poursuivre ses succès alors qu'il rendra visite aux Maple Leafs, les détenteurs du premier rang avec une avance d'un point devant la Palestre.

Les Maple Leafs, qui ont perdu trois de leur quatre derniers matches par un but, seront à nouveau privés de leur gardien de but régulier Bruce Mullett, toujours inactif à la suite de la blessure à l'oeil subie mardi dernier.

Les Leafs feront confiance au jeune Gilles Meloche, ce soir, puisque le gardien Richard Cholette a déjà été utilisé au cours de trois matches depuis le début de la nouvelle année. S'il était utilisé au cours d'un quatrième match, les Maple Leafs se verraient dans l'obligation de lui faire signer un contrat pour le reste de la saison.

A l'issue de l'échec subi hier soir par son équipe, le pilote Jean-Guy (Butch) Marchand était visiblement découragé. Il parlait même d'annoncer sa démission. On sait que Marchand est impulsif et s'il a pris cette décision, elle sera sûrement irrévocable.

Son équipe occupe le dernier rang au classement et ses espoirs de participer aux séries d'après-saison ne sont plus que mathématiques.

Les quelques joueurs qui suivront seront certes un facteur déterminant dans le cas de Marchand, qui en est à sa première année à titre d'instructeur des Castors du Montréal-Nord de la ligne Métropolitaine.

Un coureur canadien heurté par une auto

LAS VEGAS (PA) — Une dame de La Vegas a été mentionnée par la police comme étant responsable d'un incident qui a terni quelque peu le premier marathon international, samedi.

On sait que c'est le Canadien Morris Aarbo, d'Edmonton, qui a gagné le marathon, avec un temps de deux heures, 23:06 minutes.

James B. Haddow, âgé de 36 ans, d'Edmonton, a été heurté par l'auto conduite par Mme Alma Hammond, alors qu'il participait à l'épreuve. Le coup l'a projeté à 10 pieds de l'impact. Mais Haddow s'est immédiatement relevé, et il a pousuivi l'épreuve jusqu'à la fin.

Matches de hockey

AUJOURD'HUI

LIGUE NATIONALE
Aucun match à l'affiche

LIGUE AMERICAINE
Springfield à Québec

LIGUE PROVINCIALE Sr
Victoriaville à Sherbrooke
Drummondville à St-Hyacinthe

LIGUE Jr "A" DE L'ONTARIO
Niagara Falls à London

LIGUE Jr "A" DU QUEBEC
Québec à Sorel
Shawinigan à Trois-Rivières

LIGUE METROPOLITAINE Jr "A"
Laval à Verdun
St-Jérôme à Rosemont
Montréal-Nord à Lachine

LIGUE METROPOLITAINE Jr "B"
Mont-Royal à Verdun
Immaculée à West Island
Outremont à Rosemont

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC
Notre-Dame à Rive-Sud
Laflèche à Chambly

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE
McGill à Laval

LIGUE DE LA RIVE-SUD
Iberville à Laprairie

HIER

LIGUE METROPOLITAINE Jr "A"
Laval 8, Montréal-Nord 4

LIGUE DEPRESSION
Totem 11, Grads 6
Sages 4, Hobos 2

LIGUE NATIONALE

	J	G	P	N	P	C	Pts
Chicago	40	23	11	6	142	100	52
New York	41	20	14	7	116	100	47
Toronto	40	17	15	8	106	114	42
CANADIEN	38	16	17	5	96	95	37
Détroit	42	16	23	3	125	138	35
Boston	41	11	23	7	103	141	29

LIGUE AMERICAINE

(Division Est)

Hershey	26	11	5	179	119	57
Baltimore	21	17	3	141	135	45
Québec	20	18	3	159	152	43
Springfield	16	21	4	148	158	36
Providence	7	27	8	157	189	22

(Division Ouest)

Pittsburgh	29	9	5	171	120	59
Rochester	25	15	2	182	133	52
Cleveland	19	18	5	158	143	43
Buffalo	6	31	7	119	226	19

LIGUE PROVINCIALE Sr

Sherbrooke	19	13	0	139	119	38
Drumm'ville	16	15	2	115	117	34
Victoriaville	15	16	1	124	135	31
St-Hyacinthe	13	19	1	107	124	27

LIGUE Jr "A" DE L'ONTARIO

Toronto	19	9	4	143	120	42
Kitchener	18	10	4	148	124	40
Hamilton	15	12	4	120	104	34
Niagara Falls	13	12	8	159	145	34
London	15	15	5	135	151	33
St. Catharines	12	12	5	116	105	29
Canadien Jr	10	13	6	117	126	26
Oshawa	10	19	5	94	128	25
Peterborough	9	17	7	125	154	25

LIGUE Jr "A" DU QUEBEC

Thetford	26	8	1	188	108	55
Sorel	18	14	2	162	116	38
Trois-Rivières	17	15	2	162	166	36
Québec	15	19	1	124	156	33
Shawinigan	15	21	0	140	172	30
Drumm'ville	11	24	0	114	158	22
x-Sherbrooke	13	15	0	112	126	26

x = retiré

LIGUE METROPOLITAINE Jr "A"

Verdun	24	9	3	217	137	51
Palestre	24	11	2	187	123	50
Laval	18	13	6	163	165	42
Lachine	17	17	0	152	173	34
Rosemont	13	18	5	161	166	31
St-Jérôme	11	23	2	139	179	24
Montréal-Nord	8	24	4	140	112	20

LIGUE METROPOLITAINE Jr "B"

Immaculée	17	4	2	81	45	36
LaSalle	15	5	5	104	66	35
Verdun	12	7	4	62	45	28
West Island	12	9	4	64	59	28
Rosemont	11	12	1	78	72	23
St-Laurent	8	12	5	78	83	21
Montréal-Nord	9	13	3	61	87	21
Mont-Royal	7	12	5	58	65	19
Outremont	3	20	1	46	105	7

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC

Rive-Sud	20	2	0	170	53	40
Laflèche	20	2	0	123	46	40
Jacques-Cartier	8	11	3	86	99	19
Chambly	7	12	3	74	122	17
St-Lambert	2	14	6	54	109	10
Notre-Dame	2	18	2	55	134	6

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE

Toronto	8	1	0	103	16	16
Western	6	4	0	44	28	12
Waterloo	5	1	2	40	21	12
McGill	4	4	1	25	55	9
Queen's	3	3	2	28	38	8
Carabins	3	6	1	40	51	7
McMaster	3	5	0	30	44	6
Laval	2	5	1	23	55	5
Guelph	1	6	1	21	56	3

LIGUE DE LA RIVE-SUD

LaSalle	18	7	1	149	102	37
Iberville	16	7	4	158	115	36
Laprairie	11	11	3	111	122	25
Châteauguay	7	15	5	102	126	19
St-Constant	6	18	1	115	174	13

LIGUE DEPRESSION

Totem	11	2	0	97	59	22
Sages	6	5	2	80	67	14
Hobos	6	6	1	80	74	13
Grads	1	11	1	65	122	3

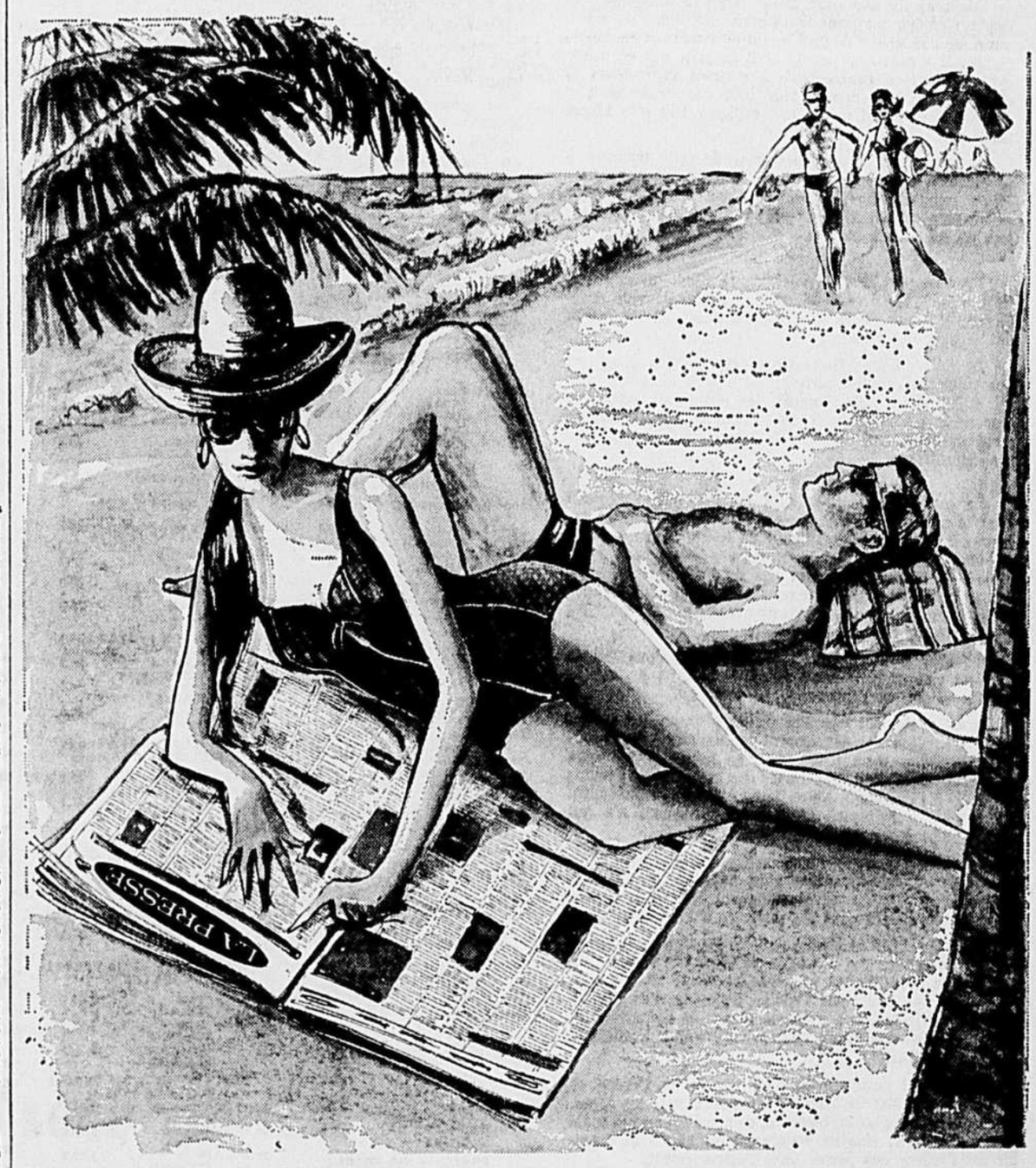

Vous pouvez obtenir

LA PRESSE

EN FLORIDE

chaque jour !

Ne manquez pas les informations complètes, intéressantes et de tous genres que vous apporte "le plus grand quotidien français d'Amérique".

En Floride, achetez La Presse dans les plus importants centres de Miami et Miami Beach. Vous obtiendrez votre journal le lendemain de sa publication, vers 9 h. a.m., aux endroits suivants :

A MIAMI CITY

NEWS DEPOT
5, South East,
coin 1st Avenue.

NATIONAL AIRPORT
Concourse 1-4-6.

DAVE PLAZA NEWS
7900, Biscayne Boulevard.

13th STREET NEWS
1301, Washington Avenue

BENSONS NEWS
1444, Collins Avenue.

SEA SHORE NEWS
209, 71st Avenue.

SHELDON DRUG
9051, Harding Avenue.

SURFSIDE DRUG
9500, Harding Avenue.

EDDY'S NEWS
1096, Normandy Avenue.

A MIAMI BEACH

GEORGES NEWS
1720, Alton Road.

ALFIES NEWS
1664, Alton Road.

MIAMI BEACH NEWS
501, Washington Avenue.

AUX KIOSQUES SITUES A L'INTERSECTION DE

20th Street et Collins Ave.

67th Street et Collins Ave.

73rd Street et Collins Ave.

Villes où l'on peut également obtenir LA PRESSE :
Fort Lauderdale — Coral Gables — Hollywood Beach

CAHIER No 5 / PAGES 43-50 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, MARDI 24 JANVIER 1967 — 83e ANNEE — No 19

Washington est prêt à examiner toute proposition directe de Hanoï

d'après PC, PA, AFP, UPI

Le président Johnson accepterait d'examiner toute proposition directe venant de Hanoï. C'est ce qui ressort aujourd'hui d'une déclaration de la Maison blanche faite à la suite de la nouvelle qui a circulé, hier, et qui veut que Ho Chi-minh ait invité M. Johnson au Nord-Vietnam pour parler de paix.

"Nous avons souvent dit, a déclaré le porte-parole de la Maison blanche, M. George Christian, que nous préférions de loin régler un conflit de ce genre (celui du Vietnam) dans une salle de conférence plutôt que sur le champ de bataille. Nous n'avons reçu aucune communication de Ho Chi-minh nous-mêmes, mais nous étudierions soigneusement toute proposition que nous serions susceptibles de recevoir."

La nouvelle voulant que Ho Chi-minh ait invité le président Johnson à Hanoï a circulé hier à la suite d'une déclaration faite par le rabbin Feinberg de Toronto, au cours d'une conférence de presse qu'il a donné à Londres. La déclaration du rabbin a tout d'abord semé la confusion, en ce sens qu'elle avait amené certains journalistes à croire que Ho Chi-minh proposait la tenue inconditionnelle d'une conférence au sommet en vue de mettre fin au conflit vietnamien.

Invitation conditionnelle

On a constaté par la suite que le chef du Nord-Vietnam invitait effectivement Johnson, mais à condition que les Etats-Unis retirent leurs troupes du Sud-Vietnam. En fait, Ho Chi-minh a simplement exprimé le désir d'avoir des conversations amicales avec le président des Etats-Unis et de ne garder aucune rancune envers l'Amérique, une fois que les Etats-Unis auront quitté le Vietnam.

A en croire une dépêche émanant de Tokyo aujourd'hui, un pasteur américain en visite à Hanoï aurait déclaré que toute initiative de paix au Vietnam doit venir des Etats-Unis "et s'exprimer, non seulement par des mots mais par des faits".

L'agence de presse vietnamienne tire cette conclusion d'une conférence de presse qu'a donnée le révérend Abraham J. Muste, de New York. En réponse à une question, le révérent Muste a déclaré que les Etats-Unis "ne peuvent tenir le Nord-Vietnam ni le Front de libération nationale du Sud-Vietnam responsables de la poursuite des hostilités", note la dépêche.

Les opérations

De source hautement autorisée, on apprend que les pilotes américains attendent le signal de la Maison blanche pour commencer l'attaque des bases de "MIGS" (de fabrication soviétique) au Nord-Vietnam. Selon la source en question, le signal attendu marquera le début d'une nouvelle mais "légère" escalade. On croit qu'elle se produira (cette escalade) d'ici quelques semaines. On doute cependant que les pilotes obtiennent l'autorisation d'attaquer directement les appareils au sol. Ils ne devront pilonner que les pistes. Jusqu'ici les pilotes américains n'ont pas l'autorisation d'attaquer un "Mig" autrement qu'en vol.

- Un chasseur bombardier "Phantom" de l'armée de l'Air américaine a été abattu lundi au Nord-Vietnam. Les membres d'équipage sont portés disparus. C'est le 466ème appareil américain abattu au Nord-Vietnam depuis le début de l'offensive aérienne.
- Deux enfants et un policier vietnamiens ont été blessés aujourd'hui par les éclats d'une grenade lancée par un inconnu en direction d'un autobus américain qui se rendait à l'aérodrome de Saigon. Aucun Américain n'a été blessé.
- Les guérilleros ont abattu deux hélicoptères américains près de Saigon aujourd'hui, tuant quatre membres d'équipage dans l'un et blessant le général Knowles et ses aides dans l'autre.
- Six civils vietnamiens ont été tuée et dix autres grièvement blessés en fin de semaine par des tirs de howitzers de la marine américaine effectués par erreur sur deux villages amis.

Téléphoto PA

Deux religieuses américaines qui assistaient à un congrès de nursing à Managua, au Nicaragua, étaient parmi les otages détenus par un groupe de rebelles dirigés par un candidat de l'opposition aux élections présidentielles prévues pour le 5 février. L'intervention des deux soeurs a permis de hâter la fin de la rébellion après qu'elles eurent obtenu des garanties pour ceux qui s'étaient soulevés.

La rébellion est terminée au Nicaragua: 117 otages libérés

MANAGUA. (UPI-PA) — Au moins 21 morts et plus de 100 blessés, tel est le bilan d'un soulèvement qui a duré une vingtaines d'heures à Managua, au Nicaragua. Après la mise en liberté de 117 personnes retenues au "Grand Hotel" comme otages par les rebelles, le président Lorenzo Guerrero a déclaré : "Ce tragique chapitre" de notre histoire est terminé.

Quant aux rebelles qui s'étaient enfermés dans l'hôtel avec leurs otages, ils ont été relâchés après avoir remis leurs armes. Alors que les gardes nationaux, appuyés par des blindés, entouraient le "Grand Hotel" et tiraient des rafales sur l'édifice, deux religieuses américaines, qui étaient au nombre des otages, ont pu sortir en brandissant un drapeau blanc.

Dès leur apparition, les coups de feu se sont espacés, puis après quelques minutes de pourparlers, le silence s'est fait : la rébellion était terminée.

La seule condition posée par les rebelles avant de déposer les armes était de rester en liberté.

Soeur Mary Arthur, de Los Angeles, et soeur Jeanne Teresa Deiman, de St. Paul, Minn., assistaient à un congrès sur le nursing. Au total, 89 Nord-Américains ont été détenus à l'hôtel quand les rebelles ont transformé l'édifice en forteresse. On ne sait pas encore s'il y avait des Canadiens parmi les otages.

L'arsenal des rebelles était formé de 10 carabines, 25 pistolets d'un modèle ancien, des munitions, des couteaux et des scies.

Le nonce papal, Mgr Sante Portalupe, avait obtenu des autorités du Nicaragua que les rebelles ne seraient pas molestés s'ils se rendaient. Quelques-uns des leaders de la rébellion ont été arrêtés, mais il ne semble pas que M. Fernando Aguero soit du nombre.

Guerre à une dynastie

La brève révolte a éclaté dimanche à la suite d'une assemblée politique dirigée par Fernando Aguero, candidat conservateur à la présidence contre le général Anastasio Somoza fils, porte-étendard du parti libéral et héritier d'une des plus vieilles dynasties politiques de l'Amérique latine.

Aguero a réclamé une grève générale pour "demander des garanties électorales" afin d'empêcher la puissante machine électorale de Somoza de truquer les élections du 5 février prochain. Des combats de rues ont éclaté entre les partisans d'Aguero et les gardes nationaux.

Tandis que l'émeute prenait de l'ampleur, les forces gouvernementales se servaient de chars d'assaut pour déloger les francs-tireurs embusqués sur les toits.

Au moins deux incendies ont fait rage dans la ville au plus fort de l'émeute et un obus de char d'assaut a endomagé la façade du "Gran Hotel" où Aguero avait cherché refuge avec une cinquantaine de partisans.

De bonne heure lundi, les soldats ont demandé aux rebelles dans l'hôtel de se rendre, leur promettant de bien les traiter et promettant aussi un sauf-conduit à Aguero afin qu'il puisse s'entretenir avec le président Guerrero. Les autorités ont déclaré qu'Aguero avait refusé l'offre.

La campagne électorale a été marquée par de fréquentes batailles entre les partisans de Somoza et d'Aguero.

Cao Ky se heurte à deux violentes manifestations à Auckland, N.-Zélande

AUCKLAND (PA) — Aidés de leurs chiens, des policiers néo-zélandais ont eu du mal à faire cesser une bagarre féroce qui s'est produite, hier soir, à l'aéroport d'Aukland alors que des manifestants ont bloqué le chemin à la limousine où avait pris place le premier ministre Nguyen Cao Ky.

Des femmes se sont ruées sur la voiture en marche. Des hommes frappaient dans les portières et les pare-brise à coups de poings, cependant que des badauds faisaient pleuvoir des oeufs sur le cortège.

Hurlant contre les policiers et frappant ceux qui tentaient de les arrêter, les manifestants ont contraint le chauffeur de la voiture à appliquer vigoureusement les freins en se jetant en travers de la route. La police a entrepris d'enlever des hommes et des femmes assis par terre, mais la foule a alors resserré les rangs et quelque 300 manifestants se trouvaient à cerner le véhicule présidentiel.

Cao Ky semblait fort inquiet alors qu'un Néo-Zélandais costaud a cogné du poing à la portière en le maudissant. A travers les huées de la foule on pouvait entendre: "Ky, go, Ky go !" (Ky, va-t-en), fasciste, fasciste !"

Les pancartes ont volé de toutes parts quand, après un retard de trois minutes, la voiture réussissait à repartir. Les manifestants ont tenté d'arrêter d'autres voitures faisant partie du défilé, ce qui a déclenché de nouveaux accrochages avec la police.

Arrivé à son hôtel, Cao Ky dut affronter un nouveau groupe de quelque 200 manifestants qui, eux, ont lancé de l'encre aux policiers. Le visiteur dut sortir de la limousine en courant pour se rendre aussitôt vers l'ascenseur de l'hôtel.

Sur les pancartes des manifestants on pouvait lire : "Go home Yan-ky Quisling" (Retourne chez toi, Ky, émule du nazi de Quisling); "Finis les mensonges, arrête cette guerre".

Les Portugais de Macao sont menacés de sanctions

MACAO. (PA, UPI) — Les leaders chinois procommunistes de Macao ont menacé la nuit dernière de prendre des sanctions et d'ordonner des taxes à l'encontre des autorités portugaises de Macao.

L'annonce de ces sanctions fait suite à une émission radiophonique du gouvernement de la colonie de six milles carrés déclarant que les autorités n'ont pu s'entendre avec la Chine au sujet de sa demande "d'excuses" pour la mort de huit Chinois au cours des émeutes du mois dernier.

Les chefs procommunistes ont précisé que les sanctions seraient d'abord appliquées aux seuls officiels portugais, et non aux habitants portugais dans l'ensemble.

C'est l'agence "Chine nouvelle", captée à Hong-kong, qui a annoncé que les Chinois de tendance de gauche habitant à Macao ont menacé les autorités portugaises de leur infliger des sanctions si elles ne règlent pas la situation créée par les émeutes de décembre dernier.

Les Chinois accusent les autorités portugaises de revenir sur leur parole et de pratiquer une politique d'atermoiements et de mensonges. "Si vous continuez de refuser de revenir au bon sens, affirment-ils, les citoyens de Macao prendront des mesures immédiates afin de vous infliger un châtiment sévère".

L'agence chinoise informe qu'une sorte de "commission de sanctions" a été créée au cours d'une réunion tenue à Macao, samedi dernier. Il s'agit d'une groupe de 17 personnes "entièrement responsables, chargées de proposer les mesures à prendre et les méthodes à employer pour châtier les impérialistes portugais de Macao, et d'élaborer des plans d'action aussi rapidement que possible".

D'autre part, le commodore Pedro Correira Barros, qui fut gouverneur en 1958, est revenu à Macao hier soir en compagnie de deux autres officiers. On croit savoir que tous trois sont venus pour s'entretenir avec le gouverneur de la situation actuelle.

1er vol Apollo le 21 février

WASHINGTON (AFP) — La NASA a annoncé hier que le premier vol d'une cabine triplace "Apollo" du type de celle qui sera utilisée pour la conquête de la lune aura lieu le 21 février prochain.

La NASA espère placer l'engin sur une orbite elliptique d'un apogée de 153 milles et d'un périgée de 10 milles. La durée de cette première mission "Apollo" n'a toutefois pas encore été fixée. On sait seulement que la capsule et son équipage humain pourront rester sur orbite pendant 15 jours.

Radio-Pékin ordonne à l'armée de se tenir prête à intervenir

D'après AFP, UPI

L'armée chinoise pourrait être à la veille d'intervenir activement pour appuyer les partisans du président Mao Tsé-toung contre ses adversaires "capitalistes".

Cette supposition ressort de plusieurs informations diffusées hier et aujourd'hui, alors que les incidents liés à la lutte pour le pouvoir tant dans les campagnes que dans les villes semblent se multiplier.

Une émission de Radio-Pékin, captée à Hong-kong, a diffusé un appel à toutes les unités des forces armées, dont les effectifs s'élèvent à environ 3,000,000 d'hommes, leur ordonnant de se tenir prêtes à "écraser" les éléments opposés à Mao.

Des messages de solidarité adressés au président Mao par des unités des trois armes stationnées en de nombreux points du territoire chinois et cités par l'agence Chine nouvelle proclament : "Si l'ennemi osait provoquer des troubles nous l'exterminerions aussitôt" et s'engagent à "soutenir les rebelles révolutionnaires (partisans de Mao Tsé-toung) dans leur lutte pour prendre le pouvoir".

Des affiches citées hier par un correspondant japonais à Pékin avaient fait état de la menace proféré par le premier ministre Chou En-laï d'utiliser toutes les forces disponibles, y compris l'armée de libération, pour écraser "les éléments bourgeois au pouvoir".

D'autres affiches, qui il est vrai ne sont restées en place que quelques heures, citaient une directive du président Mao lui-même au maréchal Lin Piao aux termes de laquelle l'armée devait prendre part à la lutte pour soutenir les mouvements de gauche. Il y était précisé que les anciens principes selon lesquels l'armée devait rester politiquement neutre n'avaient plus cours désormais.

Cependant, l'armée elle-même parait divisée. On sait qu'elle est actuellement l'objet d'une vaste épuration. Et mardi matin, l'agence Chine nouvelle, citant le message d'une unité stationnée à Koun Ming indique que des membres du parti ayant des postes de responsabilités se sont emparés de l'autorité dans certaines unités dans l'intention de "rétablir le capitalisme en Chine".

Incidents dans les campagnes

C'est dans les campagnes à présent que sont relatés les plus nombreux incidents, et le "Quotidien du peuple" de lundi va jusqu'à lancer un cri d'alarme car, affirme-t-il, les désordres suscités dans les campagnes par les adversaires de la révolution culturelle risquent "d'affecter sérieusement la production agricole cette année". Le journal cite particulièrement la situation qui règne dans la région de Pékin, mais une situation comparable semble exister dans le secteur de Changhaï et dans le sud-est du pays. Ces incidents consisteraient toujours dans la distribution par des dirigeants contre-révolutionnaires du capital et des biens des communes aux particuliers.

L'agence Chine nouvelle en revanche rapporte des cas où les paysans des communes se sont opposés à ces agissements et affirme que les paysans révolutionnaires notamment du Kiang Si où des troubles graves se sont déroulés ces jours derniers, ont réservé un "accueil excellent" à la "proclamation urgente" des organisations maoïstes de Changhaï.

Des incidents sont également signalés dans les villes, notamment à Pékin, où à en croire des affiches, le personnel de la direction de la radiodiffusion se serait mis en grève. De plus, l'agence Chine nouvelle indique que des groupes de partisans de Mao Tsé-toung ont pris en main la direction de plusieurs usines de Pékin, en particulier dans l'imprimerie où une tentative avait été faite pour arrêter l'impression des oeuvres du président Mao.

Pas de blessés mais de lourds dégâts

Un policier examine les dégats causés par une explosion au siège du Parti communiste italien à Rome. Des passants auraient vu deux jeunes gens descendre d'une Dauphine bleue, déposer un colis à la porte de l'immeuble et repartir en vitesse. Quelques secondes plus tard, ce fut l'explosion.

La visite du chef d'Etat de l'URSS en Italie est marquée par un attentat

ROME (Reuter) — Le président de l'Union soviétique, M. Nikolai Podgorny, est arrivé aujourd'hui, par avion, à Rome. Sa visite est entourée de strictes mesures de sécurité à la suite de l'explosion d'une bombe au siège du parti communiste italien, hier soir.

Le président Podgorny, accompagné notamment de spécialistes économiques de haut rang, passe une semaine en Italie, au cours de laquelle il sera reçu en audience par le pape Paul VI.

Le voyage de M. Podgorny, 63 ans, constitue la première visite d'un chef d'Etat russe en Italie depuis celle du tsar Nicolas II en 1909.

Ce déplacement a principalement pour but, souligne-t-on, de resserrer les liens économiques entre les deux nations. On pense toutefois que M. Podgorny profitera de ses entretiens avec les officiels italiens et de son audience avec le pape, pour aborder la question du Vietnam.

Hier soir, une violente déflagration a ravagé l'infirmerie du siège du parti communiste italien, jetant une vive émotion dans la capitale italienne. "Ce geste criminel d'inspiration fasciste et réactionnaire a été accompli dans le dessein évident de troubler la sérénité et l'amitié avec lesquelles le peuple italien s'apprête à recevoir le chef de l'Etat soviétique", a déclaré M. Luigi Longo, secrétaire général du PCI, commentant l'attentat.

De Gaulle exprime à Wilson ses réserves sur l'adhésion de l'Angleterre à la CEE

PARIS. (AFP, UPI) — A l'issue d'un entretien qui a duré une heure et 45 minutes avec le président de Gaulle, M. Harold Wilson, premier ministre de Grande-Bretagne, a déclaré à sa sortie de l'Elysée qu'il n'avait rien à déclarer.

Le chef du gouvernement britannique était accompagné du secrétaire au Foreign Office, M. George Brown. Du côté français, M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, a également assisté à l'entretien.

En dépit du silence de M. Wilson, les milieux proches de l'Elysée ont, pour leur part, donné quelques bribes d'information sur l'entretien Wilson-de Gaulle.

Selon ces milieux, le général de Gaulle aurait déclaré au premier ministre britannique que la volonté de son gouvernement d'adhérer au Marché commun avait été prise en note.

Cependant, ajoutent ces milieux, le président de Gaulle aurait déclaré à M. Wilson que le Marché commun ne peut absorber la Grande-Bretagne et ses partenaires de l'Association européenne de libre-échange (AELE), sans se transformer de fond en comble et perdre complètement son caractère actuel. Il s'agit de savoir si une telle transformation sera bénéfique pour les "Six" : telle serait la thèse que le général de Gaulle et M. Couve de Murville ont commencé d'exposer aujourd'hui à leurs interlocuteurs britanniques.

Après avoir écouté l'exposé de M. Wilson, c'est la nécessité de réfléchir à l'ampleur du problème posé par l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun qu'a développée le chef de l'Etat français.

Pour lui, cette entrée signifie en fait la fin du Marché commun. La France, à l'heure actuelle, défend le Marché commun parce que c'est une réalité, que son fonctionnement a donné et donne toujours satisfaction à ses membres.

Avant de passer à un stade nouveau et entièrement différent, il s'agit d'étudier le problème à fond et déterminer s'il est de l'intérêt des "Six" de procéder à une telle "révolution".

Les services français procèdent à cette étude, secteur par secteur, aussi bien pour ce qui est de l'industrie que de l'agriculture et de la situation financière.

Le Sénat, craignant pour la sécurité des Etats-Unis, hésite à ratifier la convention consulaire USA-URSS

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat américain, M. Dean Rusk, lançant hier un appel en vue de l'approbation dans les plus brefs délais par le Sénat américain de la convention consulaire américano-soviétique a fait valoir qu'un tel accord ne risquait guère d'augmenter les dangers d'espionnage soviétique aux Etats-Unis.

Déposant devant la commission sénatoriale des Affaires étrangères, où il avait été convoqué par son président, M. William Fulbright, le chef de la diplomatie américaine s'est évertué à répondre aux critiques de certains parlementaires qui craignent que l'ouverture de consulats soviétiques sur le sol américain facilite la tâche des services de renseignements soviétiques. Il a rappelé que le président Johnson avait de toutes façons le droit constitutionnel d'autoriser l'ouverture de consulats étrangers aux Etats-Unis, mais qu'il serait néanmoins préférable que la convention soit ratifiée par la Chambre Haute.

Craintes du FBI

A la fin de la semaine dernière, le département d'Etat avait rendu public un échange de lettres entre M. Rusk et le chef de la sûreté fédérale, M. J. Edgar Hoover concernant les risques entrainés, pour la sécurité du pays, par l'existence de consulats soviétiques dans plusieurs villes des Etats-Unis.

M. Hoover, lors d'un premier débat sur la convention consulaire, à l'automne dernier, avait nettement donné l'impression qu'il s'opposait à l'ouverture de consulats soviétiques pour des raisons de sécurité. Plusieurs parlementaires s'étaient aussitôt ralliés à ce point de vue et il avait fallu, en conséquence, reporter le débat devant le 90e congrès. Toutefois, dans sa réponse à la demande d'explications de M. Rusk, en date du 14 septembre 1966 et publiée le 20, le chef du FBI a laissé clairement entendre qu'il ne s'opposerait pas à la ratification de l'accord bilatéral.

En outre, le secrétaire d'Etat a fait valoir, dans sa déposition d'hier, que cette convention permettra de protéger la sécurité des quelque 18,000 ressortissants américains qui visitent annuellement l'Union soviétique, et inversement celle de près d'un millier de citoyens soviétiques qui viennent chaque année aux Etats-Unis.

Leningrad et Chicago

La nouvelle convention consulaire, signée au mois de janvier 1964, avait remplacé un accord qui avait cessé d'exister en 1948 au moment de l'intensification de la guerre froide. Les Etats-Unis projettent d'abord d'ouvrir un consulat à Leningrad et d'autoriser en même temps le gouvernement soviétique à établir un consulat dans une grande ville des Etats-Unis, telle que Chicago ou San Francisco.

M. Rusk a déclaré, dans sa déposition liminaire, que le nombre des ressortissants soviétiques qui se trouvent déjà aux Etats-Unis, se monte à 1,018. 425 d'entre eux bénéficient de l'immunité diplomatique. Or, ajouter une douzaine d'agents consulaires à ce chiffre, a-t-il souligné, ne devrait certainement pas compliquer outre mesure la tâche de la sûreté fédérale, à l'activité de laquelle le chef de la diplomatie américaine a, en passant, rendu hommage.

Il a également mis l'accent sur le fait qu'aux termes de la convention, les autorités soviétiques seront désormais tenues d'informer l'ambassade des Etats-Unis de toute mesure judiciaire prise à l'encontre d'un ressortissant américain, ce qui aura pour effet de faciliter la tâche des diplomates américains en poste en URSS et de s'assurer que les personnes appréhendées bénéficieront d'un traitement convenable. A l'appui de son argument, il a rappelé que, depuis la signature de la convention en 1964, une vingtaine de citoyens américains, pour le moins, ont été détenus par les autorités soviétiques, sans que l'ambassade américaine en ait été informée ou qu'elle ait pu entrer en contact avec les prévenus.

Toujours aux termes de la convention consulaire actuellement débattue par la commission sénatoriale des Affaires étrangères, les deux gouvernements se réservent le droit d'expulser un agent consulaire de l'autre pays signataire s'il le juge opportun.

Par ailleurs, la protection assurée, conformément aux clauses de la convention, aux agents consulaires des deux pays, contre d'éventuelles poursuites criminelles, serait moins importante que celle dont bénéficie déjà le personnel diplomatique soviétique en poste à Washington ou bien aux Nations-Unies, à New York, a encore fait remarquer M. Rusk.

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ARVISAIS (Maurice) — A sa demeure, le 21 janvier 1967, à l'âge de 59 ans, est décédé Maurice Arvisais, époux de Hélène Hiroux, père de François et Diane. La dépouille mortelle est exposée au salon
J. F. Wilson & Sons,
5784 av. Verdun
Le service funèbre aura lieu à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, mardi matin le 24 janvier à 10 heures. Inhumation au cimetière de l'est.

AUBERTIN (Emma) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Joseph Aubertin, née Emma Leduc, mère de Joseph, Ephrem, de feu Alice, Henri, Benjamin, Rosario, Annette, Juliette et Dominique. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et
Ave Notre-Dame-de-Grâce,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 9 heures et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUDETTE (Aimé) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 78 ans, est décédé Aimé Audette, époux de feu Germaine Longpré. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Ambroise ou le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BAILLARGEON (Georges) — A Saint-Lambert, le 22 janvier 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé Georges Baillargeon, époux de Rose-Marie Pélissier, demeurant 280 Saint-Georges, père de Roger, André et René. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils Inc.,
200, rue Saint-Louis,
Ville Lemoyne,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Josaphat de Ville Lemoyne, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Saint-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

BEAUDRY (Roland) — A St-Calixte, comté Montcalm, le 23 janvier 1967, à l'âge de 45 ans, est décédé M. Roland Beaudry, époux d'Aline Lacasse. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Maurice Lavoie,
St-Calixte,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 heures de l'après-midi. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELAIR (J. Omer) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 75 ans, est décédé M. J. Omer Bélair, ex-employé de la Metropolitan Life Insurance, époux en 1ères noces de feu Bernadette Fisette et en 2ièmes noces de feu Armandine Buteau, père de Mme Maurice Rousseau (Claire). Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 boul. Henri-Bourassa Est,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 9 heures et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOILEAU (Omer) — A Oka, le 22 janvier 1967, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Omer Boileau, époux de feu Clérinda Daoust. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Proulx et Frères,
162, rue Notre-Dame, à Oka,
pour se rendre à l'église paroissiale d'Oka, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONNOYER (Alfred) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 70 ans est décédé Alfred Bonnoyer ex-employé de l'American Can Co., époux de Aurore Labrecque, père de Mme E. Bruneau (Laurette), Mme H. Prévost (Yvette), Mme P.E. Théoret (Fernande), Roger, Fernand, Mme R. Curodeau (Denise). Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 rue Fleury est,
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAZIER (Berthe) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 54 ans, est décédée Mme Georges Brazier, née Berthe Leblanc, fille de Mme veuve Alfred Leblanc, soeur de Mme Alain Achroyd (Doris) et Léo. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Holy Family, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière Field of Honor, à Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARDINAL (Jacques) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 24 ans, est décédé accidentellement Jacques Cardinal, fils de feu Fortunat Cardinal et de Blanche Charbonneau, demeurant à 7737 rue St-Hubert. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120, est, rue Jean-Talon,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Rosaire, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAGNON (Yvonne) — A Laval-des-Rapides, (Cité Laval) le 22 janvier 1967, à l'âge de 71 ans et 7 mois, est décédée Yvonne Deslauriers, épouse d'Alexandre Chagnon, mère de Mme Gérard Pesant (Hélène), Mme Raymond Robert (Lucille). Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
130 boul. Henri-Bourassa est,
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur (Laval), où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLERK (Jacques D.) — A Outremont, le 22 janvier 1967 à l'âge de 63 ans est décédé Jacques D. Clerk, époux d'Elisabeth Labrecque, demeurant à 663 Boul. Dollard, père de Mme Walter Lefebvre (Lise), Robert, Gilles, Mme John Titmus (Jeannine), Jacques, Mme Charles Thiry (Denise), Mme Michel Langlois (Andrée). Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons mortuaires
J.-S. Vallée Ltée,
1111 rue Laurier Ouest, Outremont,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Naissance

GIRARD — M. et Mme F. Girard sont heureux d'annoncer la naissance d'une petite fille, Angélica Marie Anouka, le 21 janvier 1967, à minuit et 28 minutes. La mère et l'enfant se portent très bien.

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 e. SHERBROOKE

COULOMBE (Anna-Marie) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Osias Coulombe, née Anna-Marie Thibault, mère de Maurice, Rolland, Jacques, Raymond, Mme Ernest Laurent (Alexandra), Mme Charles-Emile Monté (Georgette), Mme René Turmel (Madeleine). Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
183, rue de Castelnau est
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CUTANEC (Vladimir) — A Montréal, le 23 janvier 1967, à l'âge de 38 ans, est décédé Vladimir Cutanec, époux de Milka Mitic. Les funérailles auront lieu mercredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.,
19 est, rue Laurier,
à 7 h. 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 8 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DELVAL (Marcelle) — A Hull, le 22 janvier 1967, est décédée Mme veuve Charles Delval, née Marcelle Rochez, demeurant à 196, rue Fontaine, à Hull, soeur de Mlle Claire Rochez I. H., et de Mme Antonin Janelle (Madeleine) de McLennan, Alberta. La dépouille mortelle est exposée aux salons
E. Rajotte,
3633, rue Hochelaga,
pour se rendre à l'église Ste-Jeanne d'Arc, où un libéra sera chanté mercredi le 25 courant à 2 heures p.m., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Un service a été célébré lundi le 23, à l'église St-Benoit Abbé de Hull.

DESGROSEILLIERS (Marcel) — A Lasalle, le 22 janvier 1967, à l'âge de 38 ans est décédé M. Marcel Desgroseilliers, époux de Françoise Leblanc, père de Lucille, Lucie, Linda, Marcel Jr. et Line. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons mortuaires
Raoul Bourgie Inc.
1343 rue Notre-Dame à Lachine
à 9 hrs 40 pour se rendre à l'église Ste-Catherine Labouré, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Ste-Philomène, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Edouard) — A Saint-Jérôme, le 23 janvier 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Edouard Desjardins, époux de Corinne Sauvageau, demeurant à 582 Fournier. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Pilon, Therrien et Desrosiers,
470, rue Labelle, St-Jérôme,
pour se rendre à la cathédrale de St-Jérôme, où le service sera célébré à 3 heures de l'après-midi. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GORMAN (Georges) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Georges Gorman, employé de la Brasserie Molson, époux de Denise Denis, demeurant à 4068 rue St-André. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
518 rue Rachel Est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUINOIS (Augustine) — Au Foyer Notre-Dame-des-Champs, St-Isidore, comté Laprairie, le 23 janvier 1967, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme Pierre Guinois, née Augustine Golbrand. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A.-N. Ostiguy,
44, rue Chevrefils, St-Rémi,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEROUX (Bernadette)—A Ville d'Auteuil, le 22 janvier 1967, à l'âge de 34 ans, est décédée Mme veuve André Heroux, née Bernadette Poulin, mère de Mme Juliette Péloquin. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue de Salaberry
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACROIX (Emile) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Emile Lacroix, époux de Ida Gougeon, autrefois du 212 Parc Georges-Etienne Cartier. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4503, rue Notre-Dame Ouest,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAJOR (Honoré) — A Chute-à-Blondeau, le 22 janvier 1967, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Honoré Major, époux d'Albertine Rozon. Il laisse trois fils: Omer, Paul et Léo, de Chute-à-Blondeau; quatre filles: Mme Omer Larocque (Alma), de Hawkesbury, Mme Antonio Wilson (Florianne), Mme Fernand Roy (Yvette) et Mlle Rolande Major, toutes de Chute-à-Blondeau; deux frères: Joseph et Tancrède Major, de Lachute Mills, prov. Québec. Les funérailles auront lieu mercredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Noël Ltée,
416, rue McGill, Hawkesbury,
à 2 heures pour se rendre à l'église St-Joachim de Chute-à-Blondeau, où le service sera célébré à 2 h. 30 Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESSIER-PICARD (Georgette) — A Longueuil, le 23 janvier 1967, à l'âge de 74 ans, est décédée Georgette Trudeau, épouse en 1ères noces d'Horace Picard et en 2èmes noces de Rodrigue Messier, demeurant à Ste-Adele-en-Bas, mère de Lucien, Jean, Henri, René, tous de Longueuil. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la residence funéraire
Ed. Darche & Fils Inc.,
86, rue Longueuil
via St-Charles, Longueuil
pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICHAUD (Elizabeth) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Adhémar Michaud, née Elizabeth Robillard, demeurant à 1687 rue Dezery. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 rue Ontario Est,
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MINEAU (Jeannette) — A Montréal, le 21 janvier 1967 à l'âge de 55 ans, est décédée Mme Jacques Mineau, née Jeannette Giroux, demeurant à 10.435 rue Curotte. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.
11.130 Boul. Pie IX,
à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Ste-Thérèse-de-Blainville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOUNT (Rita) — Après une courte maladie, à l'hôpital Général de Montréal, le 22 janvier 1967, est décédée Mlle Rita Mount, A.R.C.A., demeurant avenue Outremont, Parc-Extension, soeur bien-aimée de Marie. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
781, rue Gauvy, Parc-Extension,
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Roch où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NOEL (Norbert) — A Auteuil, Ville de Laval, le 22 janvier 1967, à l'âge de 51 ans, est décédé Norbert Noël, époux de Marguerite Harvey, demeurant à 132, boul. des Terrasses, Auteuil. Les funérailles auront lieu mercredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
167, boul. Ste-Rose, Ste-Rose,
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Béatrice, où le service sera célébré à 3 heures, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLET (Mignonne) — A Montréal, après une longue maladie, le 23 janvier 1967, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme veuve Ludger Ouellet, née Mignonne Plouffe, demeurant rue Delanaudière. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos et Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARENT (Georgianna) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 91 ans, est décédée Georgianna Lacasse, épouse en 1ères noces de Alfred Daoust, et en 2es noces de feu Zénon Parent, demeurant à 4144 St-Denis. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin,
518, rue Rachel est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER (Marie) — A Montréal, le 20 janvier 1967, à l'âge de 93 ans, est décédée Mme veuve Delphis Pelletier, née Marie Dauphin. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Etienne, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PICHE (Léo-Henri) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 55 ans et 5 mois, est décédé M. Léo-Henri Piché, époux de Thérèse Gagné, demeurant 1199, rue Beaudry. Les funérailles auront lieu mercredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1385 est, rue Ontario,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RAYMOND (Eugénie) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Napoléon Raymond, née Eugénie Martin. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin
835 Est, Ave Laurier,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Très-Sacrement où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICARD (Joseph-Alcide) — A Sorel, le 22 janvier 1967, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Joseph-Alcide Ricard, époux de feu Claudia Jetté, demeurant autrefois à Berthierville. Les funérailles auront lieu mercredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Anaclet Lemire,
528, rue Frontenac,
Berthierville,
pour se rendre à l'église paroissiale de Berthierville, où le service sera célébré à 3 heures de l'après-midi. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SABOURIN (Claire) — A Ville Jacques-Cartier, le 22 janvier 1967, à l'âge de 42 ans, est décédée Mme Gérard Sabourin, née Claire Lafontaine, demeurant 1163 Tiffin. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
63, avenue Lorne,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jude, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière St-Georges, Ville Jacques-Cartier, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE (Emilien) — A Duvernay, le 22 janvier 1967, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Emilien St-Pierre, époux d'Annette Duquette, demeurant 655 Fontainebleau, Duvernay, père de Mme Marcel Routhier (Bernadette), Mme Joseph Girard (Simonne), Hélène et Jean. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 rue Henri-Bourassa est
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Ecores, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVIGNAC (Antonio) — A Verdun le 22 janvier 1967, à l'âge de 62 ans est décédé M. Antonio Savignac, époux de Simone Denis, demeurant à 276 rue Galt. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault
512 rue de l'Eglise, Verdun
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SIMARD (Armand) — A Montréal, le 23 janvier 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Armand Simard, époux de feu Lucette Tessier, demeurant 12.046 Henrietta, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu vendredi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et
Société Coopérative de Frais Funéraires,
7384, rue St-Denis,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TALBOT (Angéline) — A Montréal-Nord, le 22 janvier 1967, à l'âge de 72 ans, est décédée Angeline Deschênes, épouse de feu Arthur Talbot, demeurant 11.249 rue Edger. Elle laisse ses filles Yvette (Mme Marcel Bourget), Myrtha, Liliane (Mme Jean-Paul Lévesque), 1 fils Miville de Vaudreuil, et 9 petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le couvoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
3001 boul. Henri-Bourassa est
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THERIAULT (J. A. Gérard) — A Ville d'Auteuil, le 22 janvier 1967, à l'âge de 50 ans, est décédé J. A. Gérard Thériault, employé des Postes, époux de Mariette Prud'homme, demeurant à 5020 Pothier, Auteuil. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, boul. Henri-Bourassa Est,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Beatrice, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THERRIEN (Jeannine) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 31 ans, est décédée Mme veuve Gérard Therrien, née Jeannine de Repentigny, demeurant à 10130 St-Hubert. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
8078 rue Drolet angle Jarry
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera celebré à 10 hres et de là au cimetière de Lachenaie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TURCOTTE (Roger) — A Valleyfield, le 23 janvier 1967, à l'âge de 50 ans, est décédé subitement M. Roger Turcotte, employé de la Maison L. Gendron Ltée, époux de Madeleine Blais, demeurant à 92A Viau. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Larin et Fils,
317, rue Victoria, Valleyfield,
pour se rendre à l'église St-Esprit de Valleyfield, où le service sera célébré à 3 heures p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VERVILLE (Claire) — A Montréal, le 22 janvier 1967 à l'âge de 53 ans est décédée Mme Maurice Verville, née Claire Boulanger, demeurant à 2279 Hogan. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier, Enrg.
2521 rue Ste-Catherine est,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Anselme où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WEINSTEIN (Joseph) — A Montréal, le 19 janvier 1967, est décédé M. Joseph Weinstein, époux de Katherine Weinstein. Né en Russie et arrivé au Canada en 1924; il était président de City Meat and Sausage Co., 6555 Papineau. Père de Frank, Mme I. B. Blitstein (Ruth), frère d'Irving et Ben Weinshank, de New York; il laisse un frère et une soeur en France et un autre frère en Russie; lui survivent 5 petits-enfants. Les funérailles ont eu lieu dimanche le 22 janvier.

WOLFE (Marguerite) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Armand Wolfe, née Marguerite Lapierre, demeurant à 4733 St-Hubert. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Remerciements

CARDINAL-DESJARDINS (Angélina) — Les membres de la famille Delphé Cardinal remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de Mme Angélina Desjardins, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles.

ULRICH (Collette) — Les familles Ulrich et Bourgon remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur temoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de Collette Ulrich, née Bourgon.

DECES

J.-OMER BELAIR

A Montréal le 22 janvier, à l'âge de 75 ans, est décédé M. J.-Omer Bélair, ex-employé de la Métropolitaine Compagnie d'Assurance-Vie, à sa retraite.

Il était l'époux en 1ères noces de feu Bernadette Fisette et en secondes noces de feu Armandine Buteau.

Il laisse dans le deuil sa fille et son gendre, M. et Mme Maurice Rousseau (Claire) et un petit-fils, Gilles, ainsi que sa soeur Alberta, épouse de Georges Lefebvre.

La dépouille mortelle est exposée au Salon Urgel Bourgie, 400 Henri-Bourassa est. Les funérailles auront lieu à l'église St-Nicholas d'Ahuntsic à 9 h. mercredi le 25 janvier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. ●

DECES

HENRI DAVID

A Montréal le 22 janvier 1967, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Henri David, époux de Rose Brisson, demeurant à 2185, rue Curatteau. Il laisse, outre son épouse, une fille Henriette et un fils Robert.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 janvier. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc. 2590, rue Rouen à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-François-d'Assise où le service sera célébré à 10 h. Inhumation au cimetière de St-Rémi de Napierreville. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. ●

REMERCIEMENTS

MONSIEUR HENRI CREPAULT

Madame Henri Crépault (Juliette St-Pierre) Madame J.-C. Claude Bastien (Pierrette) Madame Robert Leclaire (Denise) Madame Laurent L. Bélisle (Louise) Madame Jacqueline Crépault, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont temoigné des marques de sympathie à l'occasion du décès de Monsieur Henri Crépault, survenu le 26 décembre 1966, à l'âge de 67 ans.

La police trouve... un nez

LONDRES. (AFP) — "Votre nez se trouve à l'hôpital de Northallerton où il a été mis dans un réfrigérateur. Appelez la police immédiatement, vous y serez conduit d'urgence pour y être opéré." Ce message a été lancé ce matin par la police de Northallerton, dans le Yorkshire, à l'intention d'un automobiliste non identifié victime la nuit dernière d'un accident de cette ville.

Arrivés sur les lieux quelques minutes seulement après qu'une voiture ait percuté un lampadaire, les agents ne devaient en effet trouver qu'un véhicule vide... à l'exception de la majeure partie d'un nez humain.

La police ignore les raisons qui ont poussé l'automobiliste à prendre la fuite.

Nécrologie

M. Frank W. Lee

Le président du centre communautaire chinois de Montréal durant les huit dernières années, M. Frank W. Lee, est décédé dans un hôpital local, dimanche, à l'âge de 72 ans.

Né à Kwantung, en Chine, le défunt était venu s'établir au Canada à l'âge de 17 ans.

Il fut l'un des premiers à mettre sur le marché de la nourriture chinoise en conserve en Amérique du Nord. Il était président de la "Montreal Chop Suey Co. Ltd".

En plus d'être un homme d'affaires averti, M. Lee était aussi un philanthrope et était considéré comme "le maire de la communauté chinoise à Montréal". Il travailla sans cesse à améliorer la compréhension mutuelle entre les Chinois et les Canadiens. C'est lui qui dirigea la campagne qui aboutit à la construction du nouvel hôpital chinois de Montréal.

Le défunt laisse dans le deuil sa femme, née Lan Ho Hum, deux fils, Richard et William, une soeur et onze petits-enfants.

Le service religieux aura lieu le 2 février, à 10 h. a.m., au 205, Lagauchetière, et les funérailles, à 2 h. p.m., le même jour, au 1101, rue Clark.

M. Jacques-D. Clerk

M. Jacques-D. Clerk, qui fut publicitaire pendant 25 ans du journal "L'Union Médicale", est décédé, à Outremont, à l'âge de 63 ans.

Outre son épouse, née Elizabeth Labrecque, le défunt laisse dans le deuil ses enfants: Mme Walter Lefebvre (Lise), Robert, Gilles, Mme John Titmus (Janine), Jacques, Mme Charles Thiry (Denise), Mme Michel Langlois (Andrée), ses brus, 14 petits-enfants, sa soeur, Mlle Camille Clerk, et ses frères, Philippe et Jean.

La dépouille mortelle repose au 1111, ouest, Laurier. Les funérailles auront lieu mercredi, à 9 h. a.m., en l'église St-Viateur d'Outremont.

AVIS DE DECES

RITA MOUNT, A.R.C.A.

Née à Montréal, P.Q., Rita Mount était membre de l'Académie Royale Canadienne des Arts. Gagnante de deux bourses, elle étudia deux ans au Musée des Beaux-Arts de Montréal avec le professeur William Brymner. Plus tard à New York, elle étudia également à la "Art Student League". A Paris ensuite, elle se perfectionne au "Cercle des Beaux-Arts, et à "l'Atelier de l'Ecluse".

Son oeuvre comprend principalement des tableaux sur la mer, elle fut d'ailleurs un des premiers artistes à exploiter les magnifiques possibilités qu'offrent les scènes de la peninsule gaspésienne. Elle fit de nombreux voyages des côtes de l'Atlantique à celles du Pacifique, illustrant ainsi, par son oeuvre, les beautés sublimes et majestueuses des Rocheuses Canadiennes.

Ses oeuvres furent présentées à de si nombreuses expositions, qu'il serait impossible de toutes les mentionner ici, mais voici une brève liste des principales: La Galerie Nationale des Arts d'Ottawa, ses oeuvres furent également incluses dans la "British Overseas 1923" dans la collection des "Peintures Contemporaines Canadiennes", laquelle a circulé à travers tous les pays du Commonwealth en 1936. Ses oeuvres furent également présentées à l'exposition du Couronnement de 1937 et sont représentées au "Musée Provincial" de Quebec et au "Musée des Beaux Arts" de Montréal, "National Gallery Ottawa". Depuis 1939, Rita Mount était surtout associée avec l'Académie Royale Canadienne de Montréal, dont elle était d'ailleurs résidente. ●

La réduction de 20 p. 100 de l'évaluation des bungalows à Verdun est remise à plus tard

par Gilles PRATTE

Le conseil municipal de Verdun est venu bien prêt hier soir de faire une faveur aux propriétaires de bungalows en réduisant leur évaluation de 20 p. 100, avec maximum de $2,000.

Mais, même si la proposition est restée en plan, il n'est pas encore sûr que le conseil ne reviendra pas plus tard à ce beau geste qui lui a glissé des mains.

C'est le conseiller Roger Séguin qui a d'abord proposé que la ville demande, dans le bill qu'elle soumettra en avril au gouvernement provincial, l'autorisation de réduire l'évaluation des bungalows, comme cela s'est fait à LaSalle, pour aider les petits propriétaires qui ne font pas commerce de leur maison, à mieux boucler leur budget.

Cette mesure aurait signifié pour ces propriétaires une réduction moyenne de taxes de $26 par année.

M. Séguin a précisé que, pour les 1,051 bungalows de Verdun, la ville aurait ainsi perdu $25,907 en taxes.

Selon lui, cette réduction d'évaluation aiderait un peu les propriétaires qui ne sont pas nécessairement plus fortunés que les locataires parce qu'ils possèdent une petite maison.

Ce n'est pourtant pas l'avis du conseiller Roland Janeau pour qui "ceux qui occupent un cottage ont les moyens de le faire". M. Janeau voit dans la proposition de M. Séguin une mesure discriminatoire à l'égard des propriétaires d'autres établissements.

Les membres du conseil s'étant divisés à quatre contre quatre à ce propos, il revenait au maire Albert Gariépy de trancher la question, ce qu'il a refusé de faire parce qu'il est lui-même propriétaire d'un bungalow; à son avis cela, le mettait dans une espèce de conflit d'interêts.

Finalement, le conseil a résolu de reporter la question à plus tard pour plus ample étude.

Après la réunion, certains membres du conseil ont suggéré que cette mesure ne s'applique qu'aux bungalows à faible évaluation, ce qui ne priverait pas la ville de revenus trop considérables, tout en aidant ceux qui en auraient réellement besoin.

Il n'est toutefois pas question que ce beau geste, même si le conseil décidait de le poser, profite aux intéressés dès cette année.

Déjà 6,040 propriétaires ont payé leurs taxes pour un total de $4,191,478.33, ce qui représente 76.4 p. 100 des rentrées auxquelles l'hôtel de ville s'attend.

"

Médecins résidents et internes seront remplacés

QUEBEC (PC) — Les médecins prendront la relève des internes et des médecins résidents jeudi prochain si ces derniers entreprennent une journée d'études afin d'appuyer leurs revendications auprès du gouvernement provincial.

Le Dr Jean-L. Perreault, président du comité de négociations de l'Association des internes et résidents, a affirmé à Québec, hier, que son comité était prêt à reprendre les négociations avec le gouvernement à n'importe quel moment.

Le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, a fait parvenir un télégramme à l'Association dans le cours de la journée, mais, en fin de soirée, les médecins n'avaient pas encore pris connaissance du message du ministre.

Ce dernier demande que les parties se réunissent pour élaborer les détails des dernières propositions faites par le gouvernement aux médecins.

Ces derniers ont cependant trouvé insuffisante la dernière offre du gouvernement.

Au cours d'une réunion tenue hier soir, 175 internes et résidents de Québec ont accordé un vote unanime d'appui à leur comité de négociations.

L'arrêt de travail des médecins durera 24 heures et des médecins en médecine générale prendront la relève pendant ce temps. Les internes et les résidents oeuvrent particulièrement dans les cliniques d'urgence des hôpitaux.

Les médecins résidents ont par contre fait savoir qu'ils avaient reçu l'appui de plusieurs corps intermédiaires dont le Collège des médecins et chirurgiens qui s'est dit prêt à rencontrer le ministre et à agir comme médiateur dans le conflit "pour que les internes et résidents des hôpitaux de la province puissent obtenir un salaire raisonnable".

Satellite de diffusion: un consortium, suggéré

L'intérêt manifesté par Radio-Canada et par le Système transcanadien de téléphone par la mise sur orbite d'un satellite de diffusion démontre que le Canada est capable de mener à bien un tel projet, malgré son envergure et sa complexité.

C'est ce que déclarait hier Me Claude-C. Frenette, conseiller juridique de "Power Corporation", lors d'un déjeuner-causerie.

Me Frenette a ajouté que les résultats des enquêtes faites par diverses entreprises à la suite des audiences du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, en octobre dernier, sont prometteurs.

A l'époque, a-t-il fait remarquer, "Power Corporation" et "Niagara Television Ltd" avaient ensemble proposé au BGR de lancer le satellite. Le projet était alors le plus ambitieux jamais envisagé au monde dans le domaine de la diffusion.

Selon lui, Radio-Canada n'aurait pas avantage à se charger seule d'administrer un système à satellite unique. De plus, aucun organisme gouvernemental, soutient-il, n'a les structures administratives requises pour la mise au point et la gestion d'un système de transmission par satellite s'il doit fonctionner en 1970.

Il suggère plutôt la création d'un consortium d'entreprises intéressées qui s'appellerait "CANSAT" et qui pourrait hâter le développement des techniques spatiales au Canada.

A Toronto, M. Al Burner, vice-président de "Niagara Television Ltd", a fait savoir que son groupe se présenterait tel que prévu, le 7 mars, devant le BGR, en vue d'obtenir l'autorisation de créer le système national de diffusion par satellite.

Grève dans un hôpital de Terre-Neuve malgré un ordre des autorités

GRAND FALLS, T.-N. (PC) — Les employés non professionnels de l'hôpital Central de Terre-Neuve sont entrés en grève, ce matin, malgré un ordre du gouvernement leur défendant de quitter le travail.

Des lignes de piquetage ont été établies dès 9 h.

La décision a été prise lors d'une assemblée à laquelle assistaient 90 des 135 membres de la succursale 990 du Syndicat de la fonction publique.

A St. John, le premier ministre Smallwood a refusé de faire des commentaires.

Hier, alors que la session reprenait ses travaux, le premier ministre a annoncé que le gouvernement avait décidé de déclarer l'état d'urgence à l'hôpital. L'ordre a plus tard été publié officiellement.

M. Ralph Moores, administrateur de l'hôpital, a déclaré que seuls les cas d'urgence et de maternité étaient acceptés à l'hôpital et que certains patients avaient été retournés à leur domicile. L'institution de 120 lits n'avait lundi soir que 73 patients. Un porte-parole de l'hôpital a déclaré qu'il croyait que le personnel médical et les volontaires pouvaient soigner convenablement ce nombre de malades.

Rapport

Auparavant, les deux parties avaient accepté le rapport d'un tribunal de conciliation mais l'hôpital a déclaré que les fonds nécessaires pour l'appliquer devaient provenir du ministère provincial de la Santé. On n'a pas révélé les termes du rapport.

Les autorités gouvernementales n'ont pas indiqué la contribution que le gouvernement avait l'intention d'apporter pour défrayer l'augmentation qui d'après le syndicat représentera une somme de $80,000 par année.

M. Smallwood a déclaré en Chambre que le gouvernement regrettait la décision prise par le syndicat en dépit de l'avertissement donné il y a sept semaines dans le discours du trône que ces employés, ainsi qu'un certain nombre d'autres, allaient recevoir des augmentations.

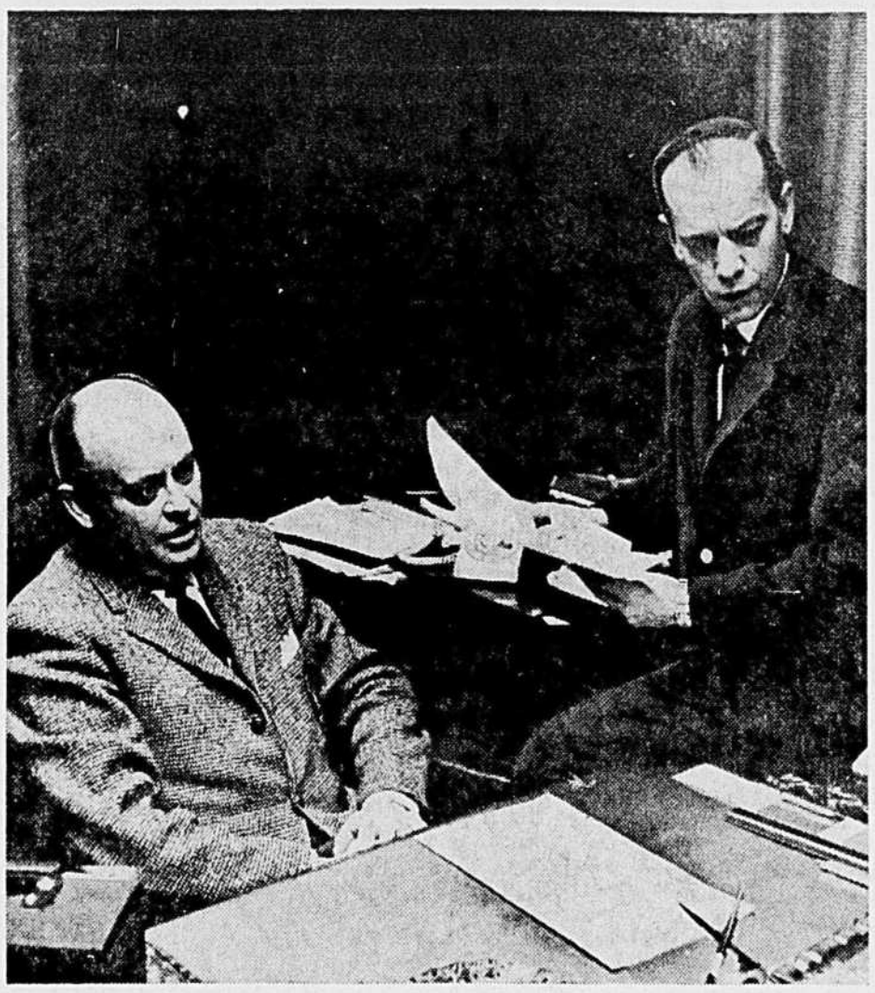

Photo Michel Gravel, LA PRESSE

Attitude inébranlable

MM. Jean Matton, administrateur (à gauche), et Gaston Doré, président de la régionale Yamaska, ont pris une attitude ferme. Pour eux, la médiation n'est pas possible avant que les instituteurs retournent en bloc à leurs pupitres.

Yamaska: Aimé Nault veut que Québec ait plus de maturité

"Ce n'est pas par un enchevêtrement de procédures que le gouvernement réussira à régler le conflit de la régionale Yamaska. L'intérêt des élèves commande au gouvernement de faire preuve de plus de maturité et d'intelligence pour mettre fin "à la situation qui prévaut dans cette région.

C'est ce qu'a affirmé hier le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Aimé Nault, qui faisait un rapport sommaire de la médiation qui doit mettre un terme à la grève des 9,000 enseignants de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

M. Nault est également vice-président de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec (CIC). Il a déclaré que la vraie solution à l'impasse dans le conflit d'Yamaska consiste à favoriser une vraie médiation. "Il en serait encore temps, si le gouvernement se désiste des injonctions qu'il a prises contre les enseignants", a-t-il dit.

Les 450 professeurs de la Commission scolaire régionale d'Yamaska et des trois commissions scolaires locales de St-Hilaire, Beloeil et MacMasterville sont en grève depuis le 24 novembre. La plupart d'entre eux ont passé outre hier à une injonction leur enjoignant de reprendre le travail.

Quelques grévistes d'Yamaska ont rendu visite, hier matin, aux membres de l'Alliance, réunis à l'aréna Maurice Richard. Ils ont été ovationnés debout par tous les assistants.

M. Nault a déclaré qu'à ses yeux et qu'aux yeux de la plupart de ses membres sans doute, la démission collective (qui doit être déposée plus tard devant les commissaires) de la plupart des enseignants de la région de St-Hyacinthe, "c'est pour eux, une sorte de geste de dignité."

Il a déploré que le gouvernement n'ait pas entériné le choix des deux parties d'une médiateur prestigieux (il s'agit de M. Claude Ryan, directeur du Devoir).

Comme le président de la CIC, M. Raymond Laliberté, M. Nault rend le gouvernement responsable de la situation tant à St-Hyacinthe qu'à Pointe-Claire et Beaconsfield. A ce dernier endroit 515 enseignants ont déclenché la grève vendredi dernier. Le "cocasse de la grève de Pointe-Claire", a dit M. Nault, c'est que les deux parties étaient d'accord. Il n'en coûterait pas un sou de plus pour accéder aux demandes des parties (de la part du gouvernement) pour mettre fin au conflit "qui n'aurait jamais dû éclater".

Les grévistes sont occupés à Montréal

On ne pourra pas accuser les professeurs de Montréal, qui sont en grève depuis le 13 janvier, de se complaire dans l'oisiveté. Leur comité de grève, grâce à ses divers sous-comités, prépare un programme varié d'activités culturelles, sociales et autres.

Aujourd'hui, les professeurs étaient invités à un laboratoire de géographie, à l'auditorium du Jardin Botanique.

Au Centre les Loisirs St-Edouard, un autre groupe d'enseignants a participé ce matin à un exposé suivi d'une discussion sur "la grève peut-elle aider ou nuire à la conscience chrétienne". L'animateur était l'abbé Jean-Guy Dubuc.

Il y avait également ce matin diverses visites industrielles.

Cet après-midi, le programme comprend le visionnement d'un film sur les Droits de l'enfant, suivi d'une discussion, au centre des Loisirs St-Edouard.

A 2 h. p.m. aujourd'hui, on a donné un exposé technique sur la stéréophonie, et il y eut audition de disques. Le programme se complétait par une représentation cinématographique au Cinéma Dauphin et par autres visites industrielles.

Demain, à 2 h. p.m. l'abbé Claude Vermette, psychologue, prononcera une conférence sur le "Travail d'équipe, travail efficace". Il y aura également des ateliers d'arts plastiques, et d'autres visites industrielles.

Et il en est ainsi tous les jours.

Les professeurs peuvent se rendre dans l'une des douze salles réservées à leur intention dans toutes les parties de la ville. Ils y rencontrent leurs dirigeants et peuvent échanger entre eux leur point de vue sur les négociations en cours.

Une "triple hypocrisie" marque les conflits scolaires — Un journaliste

Une discussion en panel sur "l'avenir des syndicats d'enseignants au Québec" organisée par les professeurs de Montréal a donné lieu hier à un vif débat sur la "triple hypocrisie" des parties en présence dans les conflits scolaires actuels.

Le journaliste Jules Leblanc, ex-chroniqueur de l'éducation au quotidien Le Devoir, accusait le gouvernement, les commissions scolaires et les associations d'enseignants de faire montre d'hypocrisie et de refuser de voir les chose en face. Mlle Thérèse Baron, vice-présidente de la Corporation des enseignants, lui donnait la réplique.

"Les commissions scolaires, a dit M. Leblanc, se retranchent derrière les cadres-limites émis par le gouvernement, ça fait leur affaire. Le gouvernement, lui, et je trouve ça inacceptable, se sert de mesures administratives pour changer la loi sans consulter personne; mais les syndicats ont aussi leur part de responsabilité quand ils s'efforcent de défendre le statu quo de la loi du Travail alors qu'ils devraient savoir que cette loi a effectivement besoin d'être changée."

"Ce n'est pas aux enseignants, a répliqué Mlle Baron, de vouloir changer la loi ou d'accepter de faire le jeu de l'autre partie et de passer pardessus le Code du Travail. Tant que les commissions scolaires seront notre employeur, c'est avec elles que nous négocierons, non avec l'Etat."

D'après M. Leblanc, la lutte que mènent actuellement les associations d'enseignants pour "défoncer" les directives du 14 octobre du ministère de l'Education a beau être belle, elle vise un mauvais but car elle risque d'empêcher à l'avenir toute planification des dépenses en éducation.

"Je suis sûr, a-t-il ajouté, qu'éventuellement les clauses syndicales des conventions collectives se négocieront directement à l'échelle provinciale, et cela me semble préférable."

Quant à Mlle Baron, elle admet que les négociations se fassent au niveau de la région ou même de la zone économique, mais rejette la négociation provinciale telle que recommandée par le rapport Parent. "Nous voulons, précise-t-elle, négocier avec ceux qui nous engagent, et ce n'est pas Québec qui nous engage, mais la commission scolaire."

Les deux panélistes se sont cependant entendus pour insister sur l'importance du rôle de la Corporation des enseignants comme organisme professionnel chargé de veiller à la qualité de l'enseignement donné par ses membres, et d'intervenir en tant que groupe de pression dans les grands débats sur l'éducation au Québec.

M. Leblanc a ajouté que la CIC, comme les autres organismes d'éducation, devrait actuellement insister pour que se poursuive la réforme de l'éducation. "Après les élections de juin, a-t-il noté, je ne croyais pas que cette réforme était en danger, mais maintenant, je n'en suis plus si sûr."

DUPUIS
Le grand magasin canadien à l'accent français

MAX FACTOR
Vente à 1/2 prix!

Cup of Youth
Ord. 7.00 ! Crème de traitement pour la nuit. Un mélange bien équilibré de substances émollientes, hydratantes et d'hormones. Purifie l'épiderme et lui conserve jeunesse et fraîcheur.
Spécial Dupuis 3.50

Active Moisturizer
Ord. 4.50 ! Crème de traitement pour le jour. Protège, adoucit et satine l'épiderme — équilibre l'hydration de la peau — la base par excellence de votre maquillage. Format de 3 onces. Spécial Dupuis 2.25

Moisturizing Cleansing Cream
Ord. 5.00 ! Un mélange scientifique de principes actifs qui fait disparaître toute trace de maquillage et libère la peau de ses impuretés. Plus de substances hydratantes qui stimulent le renouvellement des cellules.
Spécial Dupuis 2.50

COMPOSEZ 842-6171

Mme Dechênes
sera au comptoir des cosmétiques Max Factor, situé en face de l'ascenseur au rez-de-chaussée, jusqu'au 28 janvier inclusivement.
Venez la consulter pour des conseils judicieux sur l'art du maquillage.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 240

Facilitez tous vos achats chez DUPUIS Le grand magasin canadien à l'accent français par la nouvelle bouche de métro Saint-Hubert

Depuis quelques jours des milliers de citoyens peuvent faire tous leurs achats chez Dupuis par la nouvelle bouche de métro située au coin de St-Hubert et De Montigny. Grâce à l'escalier St-Hubert et à la sortie Ste-Catherine qui vous assurent un déplacement rapide et vous mettent à l'abri des mauvaises conditions atmosphériques, il vous sera maintenant plus facile de vous rendre chez Dupuis et de profiter des nombreux avantages que l'on y offre. **Bienvenue chez Dupuis . . . à 2 pas seulement du carrefour Berri-De Montigny.**

Pourquoi pas chez Dupuis?

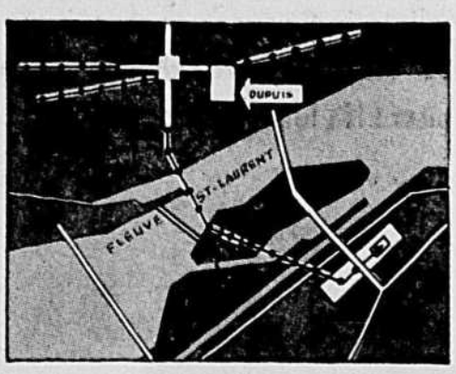

Dès l'ouverture de la ligne Berri-De Montigny-Ile Ste-Hélène-Longueuil, les résidents de la rive sud et les visiteurs de l'Expo '67 pourront faire agréablement leurs achats chez Dupuis.

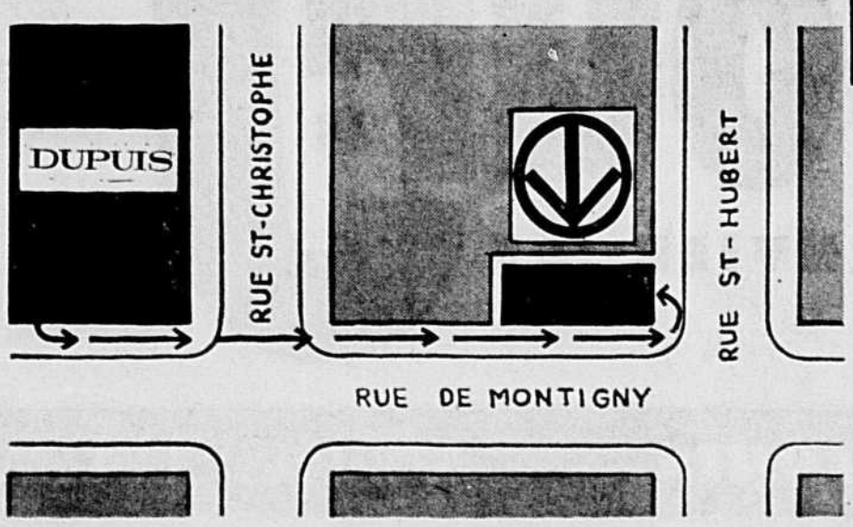

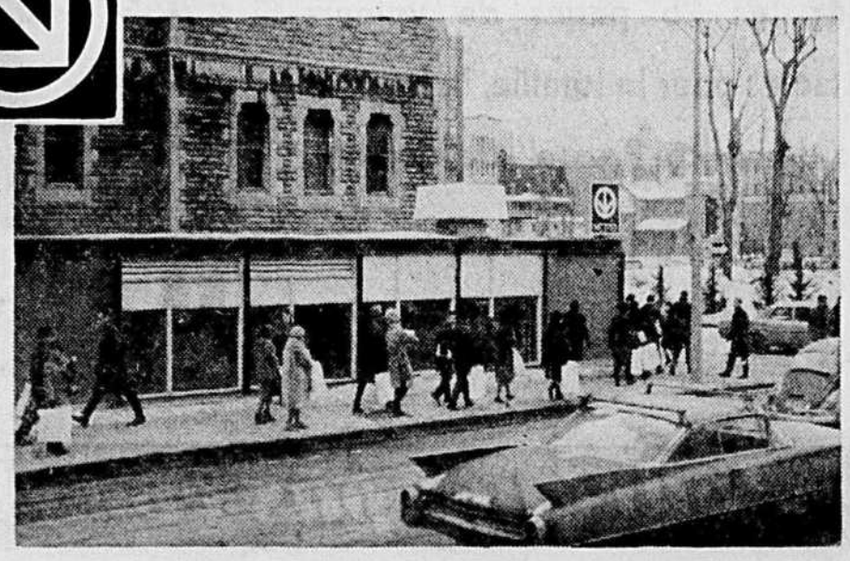

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES 842-6171 — HEURES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. — SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

expo67

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

ÉDITION DE MONTRÉAL ** 10¢ Montréal, mardi 24 janvier 1967 / saint Timothée, martyr / 83e année, No 19 / 6 cahiers / 60 pages / Les prévisions météorologiques : doux, ensoleillé / Minimum 25 / Maximum 40

Nouveaux postes dans l'administration fédérale : "Conseillers en bilinguisme" • En page 13

Les inondations frappent de nouveau le Brésil: 1,000 morts et disparus

Ottawa résiste: la First National City Bank (N.Y.) ne prendra pas pied au pays

par Jacques PIGEON

OTTAWA — Walter Gordon a gagné.

C'est une cause perdue d'avance qu'ont présentée, ce matin, devant le comité parlementaire des finances, les puissants représentants de la First National City Bank de New York, la troisième plus importante du monde.

En substance, ils ont soutenu qu'un alinéa de la nouvelle loi des banques est "arbitraire, rétroactif et répressif" en ce qu'il restreint les activités et le développement de la Banque Mercantile du Canada.

Or, cette banque est leur propriété à 100 pour cent.

C'est l'ancien ministre des Finances Walter Gordon qui a incorporé, dans la nouvelle loi, cette disposition défendant à une banque étrangère de détenir plus de 25 pour cent des actions d'une banque canadienne.

Les représentants de la First National City Bank soutiennent ne pas avoir été prévenus de cette initiative canadienne. M. Walter Gordon le nie.

Et comme pour l'endosser, le premier ministre a fait savoir hier que l'ancien ministre des Finances présidera un comité ministériel chargé d'examiner la portée, tant économique que politique, des placements étrangers au Canada.

La Banque Mercantile, établie au Canada depuis 13 ans, veut être soustraite à ces restrictions car les dispositions de la nouvelle loi rendront son expansion impossible.

Sinon, elle sera forcée de vendre . . . à des Canadiens.

Aujourd'hui, il est clair que le gouvernement ne permettra pas à ce géant américain de prendre pied au Canada.

Vaines pressions diplomatiques

Certes, le gouvernement américain a exercé de fortes pressions auprès du gouvernement Pearson. Deux notes diplomatiques ont été expédiées par les Américains. Le premier ministre a fait savoir hier que le cabinet fera parvenir sa réponse aujourd'hui.

Dans certains milieux on laisse entendre que le Congrès américain pourrait fort bien prendre des mesures de représailles mais Ottawa n'est pas inquiet. Les grosses firmes de Wall Street, dit-on, seront les premières à exiger que l'on laisse en place les succursales des banques canadiennes à New York.

Pour bien comprendre l'histoire de la Banque Mercantile, il faut savoir qu'elle appartenait, en 1963, à des Hollandais. Le Canada n'y voyait donc pas là une grande menace.

Les représentants de la First National City Bank ont soutenu ce matin avoir acquis la Mercantile le 26 juin 1963, en signant une lettre d'intention.

Cependant, le président du conseil d'administration de la First National, M. James S. Rockefeller et le président du conseil de la Mercantile M. Robert MacFadden ont rencontré le ministre des Finances d'alors le 18 juillet de la même année.

Et un mémoire préparé à la suite de cette rencontre avec M. Gordon contient le paragraphe suivant : M. Rockefeller a déclaré que la National City avait conclu une entente avec les actionnaires de la Banque Mercantile pour acquérir les actions de cette dernière mais qu'**aucun engagement définitif n'avait été pris.**

Il est dont évident qu'il y a là contradiction et le gouvernement Pearson n'hésite pas un

Voir OTTAWA en page 2

Gordon dirigera un comité ministériel chargé d'examiner la portée des investissements étrangers

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La nationalisme économique a fait un bond en avant hier lorsque le premier ministre a nommé M. Walter Gordon à la tête d'un comité ministériel chargé d'examiner la portée, tant politique qu'économique, des placements étrangers au Canada.

On doute que ce soit une coïncidence, mais l'annonce a été faite quelques heures après l'arrivée dans la capitale des représentants de la First National City Bank de New York.

Quatre autres ministres feront partie du comité. Ce sont MM. Mitchell Sharp, Jean Marchand, Roger Teillet et John Turner.

Tous ont immédiatement noté que M. Rober Winters, ministre du Commerce et opposé aux thèses de M. Gordon, ne fait pas partie de cet important comité.

Le comité aura d'abord pour fonction d'examiner les cadres de l'industrie canadienne et tout particulièrement la propriété et le contrôle étrangers, en vue de la présentation d'un Livre blanc.

M. Gordon, comme on sait, est un grand apôtre du nationalisme économique et croit que le pays doit prendre les grands moyens pour faire en sorte de reprendre en main le contrôle de son économie.

Il y a moins de deux semaines, il est redevenu membre du cabinet Pearson à titre de ministre sans porte-feuille.

Voir GORDON en page 2

Walter Gordon

Paul Martin affirme que le Canada n'a pas demandé aux USA de rappeler leur ambassadeur à Ottawa.

— Page 13

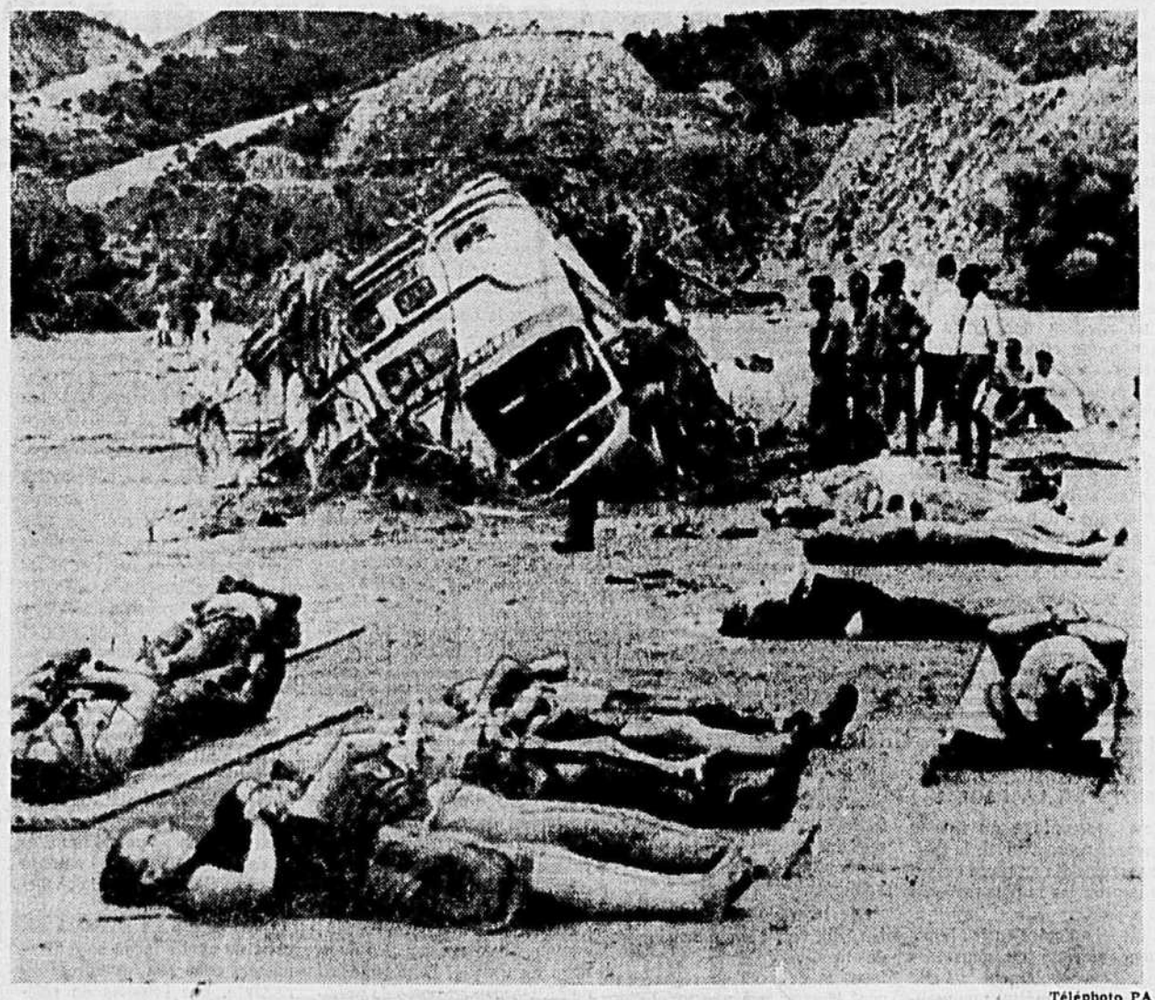

Téléphoto PA

Une équipe de secouristes s'affaire autour d'un autobus qui, à 33 milles de Rio de Janeiro, a été arraché de la route par des masses d'eau torrentielle et projeté dans la rivière Paraiba. Trente des 37 passagers ont trouvé la mort. On estime à un millier de morts et disparus le bilan des inondations au Brésil.

RIO DE JANEIRO (AFP) — Un an presque jour pour jour après les pluies torrentielles qui dévastèrent Rio et firent plus de cinq cents morts, une catastrophe plus soudaine encore et plus terrible s'est abattue au Brésil sur la vallée du fleuve Paraiba entre Rio et Sao Paulo où, selon un premier bilan, mille personnes ont péri ou sont disparues au cours des dernières 24 heures, emportées par les eaux du fleuve en crue et par les glissements de terrain.

Jusqu'à maintenant, les secouristes n'ont retrouvés que 150 cadavres.

Rio elle-même est épargnée au moins provisoirement. Le fléau a frappé la région montagneuse et profondément ravinée de l'Etat voisin où des pluies torrentielles tombaient depuis deux jours, transformant chaque vallée en collecteur d'eaux torrentielles et chaque massif en un réservoir de boue et de débris menaçants capables d'emporter en un instant des ponts de maçonnerie et d'ensevelir des pâtés de maisons entiers.

La région du fleuve Paraiba est particulièrement éprouvée

Le plus grand nombre de victimes et les dégâts matériels les plus importants ont été localisés jusqu'à maintenant à une soixantaine de milles à l'ouest de Rio, dans cette région où le fleuve Paraiba, à plusieurs centaines de milles de sa source, traverse des reliefs tourmentés proches de montagnes élevées. Le petite ville de Barra Mansa a été dévastée par les eaux qui ont complètement détruit une centaine de maisons et fait vraisemblablement, dans cette seule localité, des dizaines de morts. Ailleurs, sur la route "Président Dutra", c'est un village de 86 habitants qui a été effacé de la carte, enseveli sous une avalanche de pierres et de terre.

Il semble que les victimes aient été également nombreuses dans la région de Itaguai où la rivière Lajes en crue et les eaux d'un barrage hydro-électrique, qui ont débordé, ont transformé en quelques heures en marécage la plaine voisine du littoral atlantique.

Un autobus est emporté

Un des épisodes les plus tragiques de cette satastrophe, sur laquelle on n'a encore que des renseignements fragmentaires, a été la mort des passagers d'un autocar littéralement arraché à la route par un torrent d'eaux furieuses. Le véhicule a disparu en un instant sous la boue et les débris, emporté jusque dans le lit voisin du fleuve Paraiba où il s'est enfoncé jusqu'à la toiture. Seul, un voyageur a été miraculeusement sauvé.

Hier soir, les équipes de sauveteurs avaient dégagé de l'autocar 36 cadavres dont les corps s'alignaient à côté des valises sur les côtés de la route, elle-même surmergée par un fleuve de boue.

On craint qu'un campement

Voir INONDATIONS en page 2

Progrès rapides de la médiation à la CECM; accord sur plus de 30 clauses

par Jacques LAFRENIERE

Pour démontrer que les négociations allaient rondement depuis l'intervention d'un médiateur, le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Aimé Nault, a déclaré hier que 30 ou 35 clauses avaient été réglées depuis mercredi dernier. Les membres pourraient même être appelés en assemblée générale avant vendredi prochain.

Il y a de plus 20 autres clauses qui sont en bonne voie de règlement, sur 125 qui étaient en litige au moment du déclenchement de la grève des 9,000 enseignants catholiques de Montréal, le 13 janvier.

Sur les dix clauses majeures à régler, et qui constituaient "autant de motifs de grève", il y a eu accord sur les deux chapitres suivants: els devoirs du délégué ou représentant d'école et le recours à l'arbitrage en cas de renvoi.

Par ailleurs, il reste encore les autres importantes clauses suivantes: la participation et

Voir PROGRES en page 2

Autres informations à la page 49

Québec entend contrôler un large secteur de l'économie

Une analyse de **Pierre O'Neil**

QUEBEC — Le gouvernement estime que les salaires des professeurs ont atteint un niveau raisonnable.

A toutes fins pratiques et sauf quelques exceptions, la période de rattrapage serait terminée.

Toute surenchère généralisée par rapport à la situation actuelle des salaires des enseignants risque de porter atteinte non seulement à l'équilibre des finances gouvernementales mais éventuellement à l'évolution de l'économie de la province.

Tels sont au fond les motifs véritables de la fermeté du gouvernement dans les conflits qui le mettent en cause entre diverses commissions scolaires et les enseignants.

On peut facilement les déceler dans des conversations avec des hauts fonctionnaires du gouvernement et le ministre de l'Education ne s'en est lui-même pas caché hier matin lorsqu'il a déclaré que le cadre limite imposé aux commissions scolaires "établit une échelle juste et raisonnable compte tenu de la politique salariale et des disponibilités financières du gouvernement."

Au moment où il faisait cette déclaration en ajoutant qu'il favorise des négociations à une échelle beaucoup plus large, le ministre de l'Education M. J.-J. Bertrand publiait un tableau comparatif des échelles de salaire pour certaines catégories d'enseignants et certaines régionales du Québec.

Voir QUEBEC en page 2

On se dirige vers les négociations à l'échelle provinciale — *Bertrand*

QUEBEC (PC) — C'est à l'échelle provinciale que se négocieront éventuellement les conventions collectives dans le domaine de l'enseignement. C'est du moins ce qu'a laissé entendre hier le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand.

Au cours d'une conférence de presse, le ministre a émis l'opinion que les négociations se feront un jour "entre les enseignants d'une part et le gouvernement de l'autre". M. Bertrand a ajouté : "Je crois que c'est vers cela que nous nous acheminons".

Le ministre a ensuite précisé qu'il ignorait encore à que' moment une telle politique pourrait devenir applicable.

Il s'agit d'un problème qui a "une ampleur très considérable." Il concerne entre autres l'autonomie des commissions scolaires dont les membres ont été élus par le peuple.

La mise en vigueur d'un tel système ne pourra toutefois se faire avant que les résultats de certaines enquêtes soient connus. Déjà, le rapport Parent et le rapport Bélanger ont préconisé un tel changement. Il reste encore à connaître le point de vue de la commission Carter sur la fiscalité.

De son côté, le ministère provincial des Finances mène actuellement certaines études sur la question. Ses conclusions ne sont toutefois pas encore connues.

Johnson soumet au Congrès le budget le plus élevé de l'histoire des USA

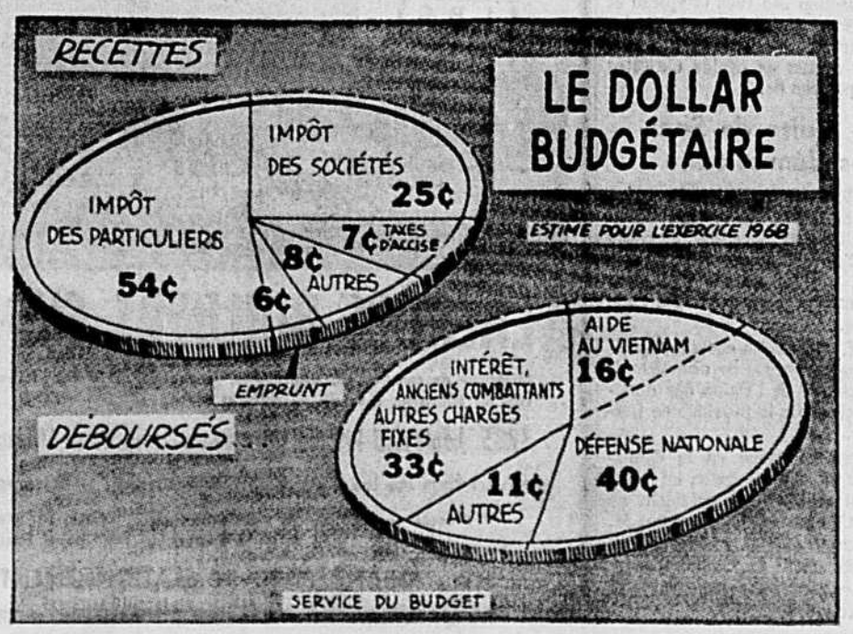

WASHINGTON. (AFP, PA) — Substantielle augmentation des sommes consacrées au conflit vietnamien et à certains programmes de la "grande société", dont une hausse des pensions de vieillesse, mais sévères économies dans d'autres secteurs. C'est ainsi que se présente le budget des Etats-Unis, sous l'aspect des dépenses, pour l'exercice financier 1967-1968, que le président Johnson a transmis aujourd'hui au Congrès.

Pour financer ce budget des dépenses qui est le plus élevé de l'histoire des Etats-Unis, le chef de la Maison-Blanche a proposé des augmentations des impôts sur les revenus des particuliers et des sociétés, des tarifs postaux et des contributions de sécurité sociale. Un relèvement des contributions de sécurité sociale est prévu pour les années 1968 et 1969 afin de financer l'augmentation des pensions de vieillesse.

Comme le chef de l'exécutif l'avait indiqué dans son message sur l'état de l'Union, le déficit du budget "administratif" pour le prochain exercice financier (1er juillet 1967-30 juin 1968) se chiffrera à $8,100,000,000 comparé à $9,700,000,000 cette année, malgré la proposition de surtaxe fiscale de 6 pour cent des impôts sur les revenus des sociétés et des particuliers.

Les dépenses du budget "administratif" atteindront $135,000,000,000 et les recettes de $126,900,000,000 alors qu'elles se chiffreront pendant l'exercice financier en cours respectivement à $126,700,000,000 et $117,000,000,000.

Ces derniers chiffres dépassent toutefois largement les estimations faites en janvier dernier pour l'année en cours : $112,800,000,000 de dépenses et $111,000,000,000 de recettes.

Le président Johnson a cependant souligné dans son mes-

Voir BUDGET en page 2

Ceux qui font la confédération

Sous le titre "Ceux qui font la confédération en 1967", LA PRESSE publie aujourd'hui le premier d'une série d'articles de Peter Newman qui a entrepris une tournée des dix provinces canadiennes afin de rencontrer les successeurs des Pères de la confédération, leurs adjoints, leurs adversaires, de façon à prendre le pouls exact de notre nation centenaire.

— Page 5

Nouvelle enquête au monastère du Magnificat

Le tribunal de bien-être social à Saint-Jérôme a ordonné hier à ses enquêteurs de visiter de nouveau le monastère des Apôtres de l'Amour infini, à Saint-Jovite.

— Page 9

L'Egrégore repart

L'Egrégore repart. Sous la nouvelle direction de M. Claude Préfontaine, qui succède à M. Fernand Doré, démissionnaire, le théâtre de l'Egrégore reprendra ses activités avec "Arpents de neige" qu'il mettra à l'affiche le 17 février, pour trois semaines. Il s'agit d'un spectacle poétique conçu par Pierre Chatillon et mis en scène par Yvon Thiboutot.

— Page 28

Un Jésuite s'en prend à notre "mission de paix"

Un Jésuite canadien-français dénonce la contradiction flagrante de notre prétendue mission de paix qu'est la vente accrue de matériel de guerre aux offensives américaines.

— Page 42

AUJOURD'HUI

SOMMAIRE

Annonces classées 35 à 41 / 44 à 47
Bandes dessinées / 8
Calendrier des pionniers / 7
Courrier "Que faire ?" / 26
Décès, naissances, etc. / 48
Editorial / 4
Finance / 16 à 18
Horoscope / 42
Immeuble / 47
La bonne table / 21 à 23
Loisirs et récréation / 8
Mots croisés / 37
"Navigation" / 20
Nouvelles internationales / 43
Nouvelles nationales / 13
Radio et télévision / 14
Sciences / 15
Spectacles et concerts 28 et 29
Sports / 32 à 34
Tribunaux / 10
Vie féminine / 24, 26 et 27
Vie mondaine / 25
Votre médecin / 48

CKAC 73

Washington prévoit un déficit de $1,345,000 avec la voie maritime

WASHINGTON, (PA) Durant l'exercice financier commençant le 1er juillet de cette année, The St. Lawrence Seaway Development Corp. perdra probablement environ $1,345,000, ce qui portera le déficit accumulé à $24,139,000.

Ces chiffres apparaissent dans le budget présenté aujourd'hui au Congrès américain par le président Lyndon Johnson.

On a évalué à $7,600,000 les revenus totaux que cette société retirera durant l'année fiscale 1968. Les frais d'opération devraient atteindre les $2,000,000, ce qui laissera $5,500,000 au Trésor américain.

La voie maritime est administrée conjointement par The St. Lawrence Seaway Development Corp., agence des Etats-Unis responsable de la partie américaine de la voie, et par l'Administration canadienne de la Voie maritime du St-Laurent, de concert avec The Power Authority de l'Etat de New York et de la Commission hydro-électrique de l'Ontario qui, pour leur part, sont responsables des aménagements hydro-électriques le long de la voie.

La société américaine couvre ses frais avec les droits de passage demandés aux navires qui empruntent la voie maritime. Tous les frais d'exploitation sont payés à même les revenus retirés des droits de péage et les revenus nets sont donnés au Trésor en paiement du capital et des intérêts.

La part qu'ont payée les Etats-Unis dans la construction de la voie maritime s'élève à $131,600,000.

Il a été suggéré de hausser de 10 pour cent les droits de péage afin de combler les déficits, mais cette mesure a reçu une forte opposition de la part des membres du Congrès représentant des Etats qui touchent aux Grands lacs.

Une revision des tarifs de péage a été effectuée par les agences canadienne et américaine et leurs rapports ont été soumis aux deux gouvernements.

Le budget évalue les revenus nets d'exploitation à $5,555,000 pour la partie américaine de la voie et une perte de $6,900,000 au chapitre du compte-capital, pour une perte nette de $1,345,000.

Les $6,900,000 de perte au chapitre du compte-capital comprennent $5,100,000 d'intérêts et $1,800,000 comme réserve pour dépréciation et pertes.

BUDGET

SUITE DE LA PAGE 1

sage d'aujourd'hui au Congrès que si le déficit du budget "administratif" sera considérable cette année et l'an prochain, il le sera beaucoup moins sur la base "au comptant".

Compte tenu de l'activité des divers organismes fédéraux indépendants (sécurité sociale, etc...), le total des dépenses fédérales s'élèvera à $172,400,000,000 contre $160,900,000,000 en 1966-1967, tandis que les recettes se chiffreront à $167,100,000,000 comparé à $149,800,000,000. Sur cette base, le déficit sera donc de $4,300,000,000 comparé à $6,200,000,000 cette année.

Le coût du Vietnam

Le Vietnam est le responsable de la montée en flèche des dépenses fédérales du budget "administratif" par rapport aux prévisions de janvier dernier. A lui seul, le conflit coûtera l'an prochain $21,900,000,000 comparé à $19,400,000,000 cette année, chiffre qui est presque le double de l'estimation de $10,300,000,000 faite il y a un an.

Le total des dépenses militaires se chiffrera à $75,500,000,000 comparé à $70,200,000,000 cette année. Il représentera ainsi 55.9 pour cent de l'ensemble du budget "administratif", comparé à 55.5 pour cent. En dehors du Vietnam, le Pentagone prévoit une intensification de l'effort stratégique des Etats-Unis, portant principalement sur les fusées "Nike", "Poseidon" et "Minuteman".

Les dépenses civiles

Les dépenses civiles du budget administratif augmenteront de $3,000,000,000 pour atteindre $59,500,000,000. Cette progression résultera de l'alourdissement du service de la dette publique et d'une hausse des salaires des fonctionnaires.

Néanmoins, l'aide à l'étranger progressera légèrement et plusieurs départements intéressés aux programmes de la "grande société" (santé, ressources naturelles, logement) voient leur budget augmenté.

D'autres sont par contre les "victimes" de la nécessité de réaliser des économies. Les dépenses consacrées à l'espace tomberont de $5,600,000,000 à $5,300,000,000, bien que l'administration prévoie la mise à l'étude d'un programme de lancement de stations orbitales qui succéderont aux cabines "Apollo" qui doivent conquérir la lune.

L'aide budgétaire à la construction d'autoroutes fédérales sera réduite.

Enfin, le budget ne laisse prévoir aucune décision prochaine en ce qui concerne la mise en chantier du premier prototype d'avion de transport supersonique américain.

Trois considérations fondamentales

Selon le président Johnson, le budget 1967-68 répond à trois considérations fondamentales :

— Au Vietnam et dans le monde entier, les Etats-Unis "cherchent la paix mais fourniront toutes les ressources nécessaires pour combattre l'agression";

— L'administration poursuivra les programmes intérieurs urgents, à une allure "contrôlée et raisonnée";

— Pour maintenir l'expansion, le gouvernement prendra les mesures fiscales nécessaires pour financer les dépenses, permettre une baisse des taux d'intérêt et assainir l'économie.

OBTENEZ $1000 POUR $390

Renseignez-vous sur

L'ENTRAIDE IMMOBILIERE LAURENTIENNE

1344 est, rue Sherbrooke Montréal 24

Sans aucune obligation de ma part, veuillez me faire parvenir tous les renseignements sur votre proposition.

NOM.....

AGE.....

ADRESSE.....

VILLE.....

TEL.....

Si de leur côté les commissions scolaires estiment qu'elles peuvent faire porter à leurs propres contribuables un fardeau d'impôt plus lourd, elles doivent en prendre la responsabilité.

Mais même là, le gouvernement a des raisons de s'inquiéter. Car le fait que les commissions prennent la responsabilité de certaines hausses de taxes n'empêche pas ces mesures d'avoir des effets variables sur l'économie, des effets qui viennent en contradiction avec les objectifs d'une politique économique gouvernementale.

On a une idée de l'impact que peuvent avoir le respect ou le non-respect des directives en rappelant que la masse salariale pour les enseignants du Québec (à l'exclusion de la CECM qui n'est pas soumise aux directives) s'élève à $280 millions par année, que l'application des directives par toutes les commissions scolaires en négociation coûterait à la province $10 millions additionnels cette année et que pour toutes les commissions scolaires du Québec (à l'exclusion de la CECM) elle coûterait $27 millions.

Plus que le souci d'uniformiser les salaires des enseignants, il y a dans la politique actuelle du gouvernement celui d'exercer un certain contrôle sur l'évolution d'un large secteur de l'économie.

INONDATIONS

SUITE DE LA PAGE 1

d'ouvriers où, au moment de la catastrophe, se trouvaient cinq cents personnes environ, n'ait été entièrement dévasté par les eaux, mais en raison de la rupture de toutes les communications, on ignore encore combien de personnes ont péri dans ce camp proche d'une usine qui, semble-t-il, a été complètement rasée.

Dans l'Etat de Guanabara et la ville de Rio, dont les habitants ignoraient encore la nuit dernière l'amplitude de la catastrophe qui a frappé l'Etat voisin, les crues et les inondations n'ont fait, jusqu'à maintenant, qu'un nombre limité de victimes. Dix personnes cependant se sont noyées dans les eaux du Maracana qui ont emporté deux autobus.

Dans une des "favellas" (quartiers populaires, accrochés aux collines de Rio), une personne a péri sous les décombres d'une maison qui s'est effondrée, provoquant une panique dans tout le voisinage immédiatement évacué par ses habitants.

Sur la route "Président Dutra" qui va de Rio à Sao Paulo, des dizaines de camions, de voitures et de cars de voyageurs sont bloqués sur une vingtaine de milles, attendant des secours envoyés par les autorités civiles et militaires ainsi que par la Croix-Rouge.

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE 1

"En pourcentage du revenu personnel poursuivait-il, le Québec perçoit déjà en taxes autant que la province la plus taxée de tout le pays".

C'est ici qu'entre en jeu la politique salariale du gouvernement. Non seulement a-t-elle pour but de permettre une meilleure répartition géographique et professionnelle de la main-d'oeuvre mais encore elle cherche à éviter que l'évolution anarchique des salaires dans le domaine public et semi-public ne se répercute par des hausses d'impôts au moment où la conjoncture économique pointe vers un ralentissement de la croissance.

Malgré la politique salariale qui ne fait que prendre forme — et les directives d'octobre qui en sont partie intégrante, les disparités ne sont pas à la veille de disparaître.

On donne en effet pour exemple que dans la région de Rimouski il y a une différence de $1900 dollars entre hommes et femmes.

Entre les commissions scolaires du Lac St-Jean et de Valleyfield il y a une différence de $900 dollars pour les enseignants et de $1000 dollars pour les institutrices en faveur de Valleyfield.

Bref, l'évolution des négociations collectives ces dernières années semble d'après des hauts fonctionnaires du ministère de l'Education avoir favorisé les enseignants les mieux pourvus au détriment des femmes qui enseignent au niveau primaire.

Dans une telle situation le rejet des directives (qui constituent un progrès notable pour cette dernière catégorie d'enseignants) contribue à pénaliser les professeurs les plus mal payés au profit de ceux qui reçoivent une rémunération normale.

Dans leur effort pour faire valoir le point de vue du gouvernement sur les conflits scolaires les milieux gouvernementaux rejettent également l'accusation de la Corporation des Instituteurs catholiques selon laquelle les directives aux commissions scolaires entravent le libre jeu des négociations.

Selon eux le concept de libre négociation est une vue de l'esprit. La libre négociation n'existe pas dans le secteur industriel puisqu'au point de départ le budget de l'entreprise, ses profits, les conditions du marché et d'autres facteurs économiques et financiers limitent sa capacité de payer.

Ces limitations dans le secteur privé ont leur équivalent dans le secteur public et c'est la taxation.

Pour des raisons fiscales et économiques le gouvernement doit voir à ce que ses contribuables ne soient pas écrasés d'impôt. Il prend les dispositions pour s'en assurer en publiant les directives.

GORDON

SUITE DE LA PAGE 1

Les études préliminaires sur cette question du contrôle et de la propriété étrangère au Canada seront faites par une équipe spécialisée qui sera constituée à cette fin.

Un comité interministériel de hauts fonctionnaires consultera de temps en temps l'équipe spécialisée.

Le premier ministre a noté hier que le gouvernement étudie, depuis un certain temps, la question des placements étrangers dans notre pays; le degré de propriété et le contrôle étranger dans l'industrie canadienne; les opérations au Canada des filiales de sociétés étrangères et l'importance de ces filiales pour le Canada.

Au mois de mars dernier, précise-t-il, le ministre du Commerce a fait connaître un certain nombre de principes directeurs relatifs à la bonne conduite des filiales au Canada qui ont été communiqués à toutes les succursales appartenant à des étrangers et effectuant des opérations au Canada.

Grâce à ces principes, ajoute-t-il, on a pu obtenir des renseignements de grande valeur et se faire une idée du rôle et de la conduite au Canada des succursales des sociétés appartenant à des étrangers.

Le comité ministériel est donc un complément fort important à ces initiatives.

Lorsque le rapport de l'équipe spécialisée aura été étudié par le comité des ministres, il sera transmis au gouvernement pour approbation. On étudiera ensuite la question de sa présentation comme Livre blanc, Livre blanc qui à son tour devra être présenté à un comité parlementaire.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

moment à prendre la parole de M. Gordon. Et les hauts fonctionnaires du ministère des Finances, qu'aucun gouvernement ne prend à la légère, corroborent les propos de l'ancien ministre des Finances.

Le gouvernement fédéral conclut donc que les représentants de la First National ont été mis au courant des projets du gouvernement canadien avant qu'elle se porte acquéreur de cette petite banque.

D'ailleurs, dans le mémoire préparé par les fonctionnaires des Finances à la suite de l'entrevue, on dit bien que M. Gordon a fait valoir plusieurs objections à cette acquisition par les Américains.

M. Butterworth sera-t-il rappelé?

On se rappellera aussi une récente intervention de l'ambassadeur des Etats-Unis au Canada qui, au cours d'un colloque privé à Washington, a décrit comme discriminatoire le projet de loi canadien.

Cette intervention dont le caractère a été rendu public le lendemain a créé de forts remous à Ottawa si bien qu'aujourd'hui plusieurs croient que M. W. W. Butterworth ne sera plus longtemps ambassadeur à Ottawa.

C'est dans ce contexte que les Rockefeller et MacFadden, accompagnés d'une batterie d'avocats et de trois officiers de relations extérieures se sont présentés dans la capitale.

Et le gouvernement a jugé bon de tourner un peu le fer dans la plaie en annonçant, quelques heures avant les auditions du comité, la nomination de M. Gordon au poste de président de ce comité ministériel.

Tous les partis sont d'accord

Ce matin, les représentants de la Banque n'ont pas hésité à affirmer que l'alinéa est "contraire aux traditions législatives du Canada ainsi qu'arbitraire et répressif". C'est, précise-t-on, la seule banque canadienne dont plus de 25 pour cent des actions appartiennent à un actionnaire non résident.

La Banque Mercantile est donc la seule victime de l'alinéa.

On dit, précisent les Américains, que ces dispositions sont nécessaires pour protéger les intérêts canadiens contre la menace d'une main-mise étrangère.

"En admettant que cette menace existe, il y a d'autres moyens plus équitables de l'écarter et d'autres articles de la loi ont été incorporés à la loi dans ce but."

Les représentants de la puissante banque américaine soutiennent donc que l'on pénalise une banque qui n'a violé aucune loi et que le gouvernement change les règles du jeu une fois que la partie a été engagée.

Le comité parlementaire des finances, du commerce et des questions économiques tient trois auditions aujourd'hui et elles seront toutes consacrées à l'affaire Mercantile.

Evidemment, des membres de tous les partis politiques siègent à ce comité. Mais sur cette question, toutes les factions politiques sont d'accord : l'alinéa doit rester; on ne peut permettre à la Banque Mercantile de s'établir ainsi au Canada.

En faire un cas d'exception équivaudrait à exercer une discrimination envers toutes les autres banques américaines.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement Pearson ne peut reculer. Il a pris position et, politiquement, un retrait ne pourrait qu'entrainer la crise.

Jamais on n'a vu une aussi solide unanimité aux Communes.

La puissante banque américaine qui compte des succursales dans pas moins de 60 pays vient de se frapper à un mur nationaliste.

PROGRES

SUITE DE LA PAGE 1

la consultation; le nombre d'élèves par classe à l'élémentaire; la charge d'enseignement au cours secondaire; l'avancement diagonal dans l'échelle de traitements; enfin les traitements, les assurances, le congé de maternité et l'ancienneté.

Il convient toutefois de noter que plusieurs paragraphes de ces clauses générales ont déjà fait le sujet d'un accord entre les parties.

La médiation, on s'en souvient, a débuté mercredi. C'est le juge André Montpetit qui a été choisi par le gouvernement après avoir été accepté par les deux parties, pour agir comme médiateur. Il a d'abord pris connaissance des divergences de vues des deux parties, et les a amenées ensuite à discuter face à face. Il tient parfois des réunions séparées avec l'un et l'autre comité de négociation.

Le cadre-limite est dépassé

M. Nault a déclaré hier que la proposition initiale de la Commission des écoles catholiques de Montréal sur les salaires ne tenait pas compte des directives données par le ministère de l'Education, le 14 octobre dernier, établissant une échelle-limite de salaires.

C'est ce qui l'a amené à décrire de quelle façon le gouvernement proposait, avant ces directives, des échelles de référence pour les salaires des enseignants. Si les commissions scolaires accordaient des salaires supérieurs à l'échelle proposée, elles recevaient quand même les subventions admissibles.

"A cause de l'insuffisance de cette première échelle, le gouvernement a établi unilatéralement et arbitrairement une nouvelle échelle qu'il a baptisée cadre"-limite" en donnant des directives nouvelles." Si, après avoir haussé la taxe scolaire de 10 pour cent, il y a encore une différence, cette différence est remboursée à 50 pour cent par le gouvernement.

"Cependant, a dit M. Nault, si un seul professeur dépasse le cadre-limite, la commission scolaire ne reçoit pas les subventions supplémentaires."

Dans le cas de Montréal, a fait remarquer le chef syndical, il n'y a pas de cadre-limite, parce que le facteur des subventions ne joue pas de la même façon. La CECM ne profite pas du régime des subventions ordinaires.

Deux suspects arrêtés dans une chasse à l'homme

Deux suspects, âgés de 20 ans, qui ont été appréhendés à l'issue d'une chasse à l'homme ponctuée de deux coups de feu, sont présentement détenus dans les cellules du poste no 2 et devaient comparaître aujourd'hui sous l'accusation d'avoir volé une auto à St-Michel.

Les individus ont été pris en chasse rue Sherbrooke, vers 9 h. 20 hier soir, par les agents de l'auto-patrouille 2-3. Se sentant suivis de près, les suspects ont abandonné leur auto, préférant une course à pied, à partir de l'intersection des rues Sherbrooke et Chapleau.

Les policiers ont également sauté de leur auto et ont pourchassé les fuyards en tirant deux coups de feu en l'air. Les suspects se sont arrêtés à l'intersection des rues Chapleau et Rachel, préférant se rendre plutôt que de risquer que l'un des agents ne décide d'ajuster un peu son tir.

Le maire de Sept-Iles démissionne

SEPT-ILES (PC) — Le maire de Sept-Iles, M. Valmont Blanchette, a annoncé hier, au cours de l'assemblée régulière du conseil municipal, sa démission comme premier magistrat de la ville.

M. Blanchette occupe présentement le poste de directeur de l'exécutif de l'Union des municipalités de la province de Québec.

Dès l'annonce de la démission de M. Blanchette, un industriel de Sept-Iles, président de la Commission industrielle, M. Maurice Plante, a annoncé officiellement sa candidature.

Les élections auront lieu le 12 février prochain.

Les députés ne pourront, en deux mois, liquider le programme législatif du gouvernement

par François TREPANIER

QUEBEC — L'Assemblée législative du Québec entreprend, aujourd'hui, une tâche perdue d'avance, celle de liquider en deux mois un programme législatif qui normalement devrait donner lieu à des discussions pendant un an.

Les législateurs, tout comme les observateurs politiques, ne se font d'ailleurs pas d'illusions sur ce fait et reconnaissent qu'il leur sera impossible de terminer d'ici l'ouverture de l'Expo l'étude des projets de loi du gouvernement et des prévisions budgétaires.

On fait remarquer notamment que le débat sur le discours du trône n'est pas encore terminé, qu'il y aura probablement un long débat sur le conflit scolaire, que la situation financière du gouvernement donnera lieu à des discussions animées et que, comme toujours, on ne pourra éviter de traiter, pendant des heures, de questions telles que le parc d'Oka.

Par ailleurs, on insiste sur le fait que l'Opposition sera plus agressive. Cette prédiction ne laisse d'ailleurs aucun doute. Le chef du parti libéral dont l'autorité avait été ébranlée lors du dernier congrès libéral, semble en effet avoir retrouvé la confiance de ses partisans.

Au débat sur le discours du budget, s'ajouteront ensuite des discussions sur plusieurs importants projets de loi qui ont déjà subi leur première lecture ou qui seront soumis à la chambre sous peu.

Parmi les nouvelles législations, il y aura le projet de loi touchant le ministère des Affaires fédérales-provinciales. Ce projet de loi changera le nom de ce ministère pour celui des Affaires inter-gouvernementales et amènera une refonte complète des structures.

Il y aura la loi-cadre visant à regrouper toutes les lois d'assistance-sociale et la législation tendant à redonner au Québec la responsabilité du programme de sécurité de la vieillesse. On présentera en outre un bill pour créer l'Office du Plan, un organisme dont la tâche sera de coordonner l'action des différents ministères en vue d'une meilleure planification dans les domaines économique et social.

L'Assemblée législative sera enfin saisie des projets de loi touchant l'assurance-récolte, la Chambre agricole, le ministère de la Fonction publique, l'Académie des Arts, l'ombudsman, la charte des droits de l'homme, et l'exposition universelle.

Les projets de loi concernant ce dernier domaine seront les premiers à être étudiés. Leur objet sera d'empêcher l'exploitation des touristes durant l'Expo et de geler les loyers durant cette période à Montréal.

Changements et nominations pour accélérer les procès devant les cours pénales

Le procureur-chef de la Couronne pour le district de Montréal, Me Jean Bruneau, a annoncé la nomination de deux nouveaux procureurs permanents de la couronne, dans la métropole.

Ce sont Mes Pierre Sauvé et Bernard Bilodeau.

Alors que le premier pratique le droit criminel depuis quelques années, devant nos cours, le second a été successivement procureur à la Cour du bien-être social, à la cour municipale et avocat au contentieux de la ville de Montréal.

En même temps, Me Bruneau a annoncé que, d'ici quelques semaines, deux autres procureurs seraient nommés pour accélérer le travail d'instruction de la cour des sessions de la paix.

A cette fin, par ailleurs, il y aura maintenant cinq juges qui siégeront en même temps, quatre jours par semaine, pour instruire les procès sans jury.

Jusqu'à maintenant, seulement trois cours intruisant de tels procès fonctionnaient simultanément.

La journée du lundi, d'autre part, sera consacrée uniquement aux affaires déjà commencées, afin de permettre aux juges de mettre fin à certains procès ajournés pour une raison ou pour une autre, et de prononcer leurs sentences.

Un procureur de la Couronne, Me René Drouin, sera incidemment chargé de voir à ce que les plaintes privées soient également instruites sans délai inutile, devant la Cour. On compte que ces accusations, présentement, provoquent plus de la moitié des retards constatés dans les instructions, en Correctionnelle.

Me Bruneau a également révélé que l'on aura plus fréquemment recours à des procureurs "ad hoc" (ou spécialement nommés pour occuper pour le ministère public dans une cause en particulier) pour accélérer le travail de la justice, lorsque les procureurs réguliers seront débordés de travail, comme c'est très souvent le cas.

Baie-Comeau : Bertrand demande un rapport

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de la Justice, Me Jean-Jacques Bertrand, a déclaré à des journalistes hier qu'il avait demandé un rapport à ses hauts fonctionnaires au sujet de la situation qui prévaut à Baie-Comeau dans l'administration de la justice.

Me Bertrand a fait ces déclarations à la suite d'articles publiés récemment dans LA PRESSE sur des conflits de personnalités et l'absence de rotation des juges qui causeraient une situation préjudiciable aux accusés en les privant d'avocats.

Les avocats de Baie-Comeau ont cessé depuis quelque temps de plaider en défense à la cour des sessions de la paix devant le juge Gilles Gagnon, de Baie-Comeau.

Le ministre a dit qu'il avait été mis au courant de la situation il y a un mois et qu'il avait demandé un rapport à ses collaborateurs. De son côté, le Bâtonnier du district, Me Richard Dufour, a fait rapport au juge en chef Joseph Bilodeau et ce dernier a communiqué des renseignements au ministère.

On croit savoir qu'on cherche à nommer un nouveau juge de la cour provinciale dans le district de Baie-Comeau.

DISPARU

La sûreté de Montréal est à la recherche d'un garçon de 14 ans, **Jean-Pierre Bélanger**, du 4277 rue des Erables, à Montréal, disparu de chez lui depuis le 11 novembre dernier. Il pèse 90 livres, mesure 5 pieds, a les yeux, les cheveux bruns et le teint pâle. Quiconque peut fournir des renseignements à son sujet est prié de communiquer avec le Bureau des personnes disparues de la sûreté de Montréal, en composant : 872-5637.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 25

Maximum aujourd'hui : 40

Région de Montréal : ensoleillé aujourd'hui. Mercredi, nuageux avec pluie, doux. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui: 25 et 40.

Régions des Laurentides et du St-Maurice : ensoleillé. Mercredi, nuageux avec neige légère. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui : à Ste-Agathe, 15 et 35; à La Tuque, 10 et 25.

Région d'Ottawa : ensoleillé avec périodes nuageuses. Mercredi, nuageux avec pluie verglaçante. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui, 25 et 40.

Régions de Québec et des Cantons de l'Est : nuageux avec quelques périodes ensoleillées. Mercredi, nuageux avec pluie verglaçante occasionnelle ou neige légère. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui : à Québec, 15 et 30; à Sherbrooke, 20 et 40.

État des routes DERNIÈRE HEURE appelez

MONTRÉAL 514

351-4800

MINISTÈRE DE LA VOIRIE DU QUÉBEC

POURQUOI ATTENDRE ? EN HIVER VOUS EPARGNEZ !

- PORTES
- FENETRES EN ALUMINIUM Emaillées, anodisées ou naturelles
- AUVENTS EN FIBRE DE VERRE
- CLAPBOARD EN ALUMINIUM

ALSCO

279-8551

1530 est, BEAUBIEN, Montréal

VENTE

Panneaux en contre-plaqué

Meriser ambertone 3/16" x 4' x 8'	$7.25
Merisier naturel 3/16" x 4' x 8'	$6.95
Merisier antique 3/16" x 4' x 8'	$7.25
Merisier cherrytone 3/16" x 4' x 8'	$7.15
Chêne rouge antique 3/16" x 4' x 8'	$7.75
Chêne doré 3/16" x 4' x 8'	$7.75
Orme antique 3/16" x 4' x 8'	$7.75
Cerisier ¼" x 4' x 8'	$12.25
Tiama ¼" x 4' x 8'	$9.75
Ormes hickory ¼" x 4' x 8'	$8.55
Chêne laurentien ¼" x 4' x 8'	$9.95
Lauan et miel importé 3/16" x 4' x 8'	$3.95
Aspenite ¼" x 4' x 8'	**$2.95**

Tuiles à plafond ACOUSTIQUES, 5/8" x 12" x 12" — **9½¢ chacune**

Tuiles à plancher — Tuiles d'excellente qualité en amiante et vinyle pour parquets 9" x 9". Choix de 100 couleurs et modèles. — **9½¢ chacune**

LACROIX BUILDERS SUPPLY (1964) LTD.

Matériaux de construction, quincaillerie, accessoires de jardin, peinture, appareils électriques, appareils de télévision, appareils de radio et autres.

3205, boulevard Pitfield (Montée-de-Liesse nord) St-Laurent — Tél.: 748-8704

ouvert tous les jours de 8 a.m. à 5.30 p.m. — le samedi, de 9 a.m. à 1 p.m.

D'accès facile, par la transcanadienne, sortie 18, Montée-de-Liesse nord (3e sortie à l'ouest du rond-point Décarie)

GRAND PARC DE STATIONNEMENT GRATUIT

Profitez dès maintenant *du service pratique de*

LIVRAISON A DOMICILE DE LA PRESSE

C'est simple, vous n'avez qu'à ***composer ce numéro :***

874-6911

Washington prévoit un déficit de $1,345,000 avec la voie maritime

WASHINGTON, (PA) Durant l'exercice financier commençant le 1er juillet de cette année, The St. Lawrence Seaway Development Corp. perdra probablement environ $1,345,000, ce qui portera le déficit accumulé à $24,139,000.

Ces chiffres apparaissent dans le budget présenté aujourd'hui au Congrès américain par le président Lyndon Johnson.

On a évalué à $7,600,000 les revenus totaux que cette société retirera durant l'année fiscale 1968. Les frais d'opération devraient atteindre les $2,000,000, ce qui laissera $5,500,000 au Trésor américain.

La voie maritime est administrée conjointement par The St. Lawrence Seaway Development Corp., agence des Etats-Unis responsable de la partie américaine de la voie, et par l'Administration canadienne de la Voie maritime du St-Laurent, de concert avec The Power Authority de l'Etat de New York et de la Commission hydro-électrique de l'Ontario qui, pour leur part, sont responsables des aménagements hydro-électriques le long de la voie.

La société américaine couvre ses frais avec les droits de passage demandés aux navires qui empruntent la voie maritime. Tous les frais d'exploitation sont payés à même les revenus retirés des droits de péage et les revenus nets sont donnés au Trésor en paiement du capital et des intérêts.

La part qu'ont payée les Etats-Unis dans la construction de la voie maritime s'élève à $131,600,000.

Il a été suggéré de hausser de 10 pour cent les droits de péage afin de combler les déficits, mais cette mesure a reçu une forte opposition de la part des membres du Congrès représentant des Etats qui touchent aux Grands lacs.

Une revision des tarifs de péage a été effectuée par les agences canadienne et américaine et leurs rapports ont été soumis aux deux gouvernements.

Le budget évalue les revenus nets d'exploitation à $5,555,000 pour la partie américaine de la voie et une perte de $6,900,000 au chapitre du compte-capital, pour une perte nette de $1,345,000.

Les $6,900,000 de perte au chapitre du compte-capital comprennent $5,100,000 d'intérêts et $1,800,000 comme réserve pour dépréciation et pertes.

BUDGET

SUITE DE LA PAGE 1

sage d'aujourd'hui au Congrès que si le déficit du budget "administratif" sera considérable cette année et l'an prochain, il le sera beaucoup moins sur la base "au comptant".

Compte tenu de l'activité des divers organismes fédéraux indépendants (sécurité sociale, etc...), le total des dépenses fédérales s'élèvera à $172,400,000,000 contre $160,900,000,000 en 1966-1967, tandis que les recettes se chiffreront à $167,100,000,000 comparé à $149,800,000,000. Sur cette base, le déficit sera donc de $4,300,000,000 comparé à $6,200,000,000 cette année.

Le coût du Vietnam

Le Vietnam est le responsable de la montée en flèche des dépenses fédérales du budget "administratif" par rapport aux prévisions de janvier dernier. A lui seul, le conflit coûtera l'an prochain $21,900,000,000 comparé à $19,400,000,000 cette année, chiffre qui est presque le double de l'estimation de $10,300,000,000 faite il y a un an.

Le total des dépenses militaires se chiffrera à $75,500,000,000 comparé à $70,200,000,000 cette année. Il représentera ainsi 55.9 pour cent de l'ensemble du budget "administratif", comparé à 55.5 pour cent. En dehors du Vietnam, le Pentagone prévoit une intensification de l'effort stratégique des Etats-Unis, portant principalement sur les fusées "Nike", "Poseidon" et "Minuteman".

Les dépenses civiles

Les dépenses civiles du budget administratif augmenteront de $3,000,000,000 pour atteindre $59,500,000,000. Cette progression résultera de l'alourdissement du service de la dette publique et d'une hausse des salaires des fonctionnaires.

Néanmoins, l'aide à l'étranger progressera légèrement et plusieurs départements intéressés aux programmes de la "grande société" (santé, ressources naturelles, logement) voient leur budget augmenté.

D'autres sont par contre les "victimes" de la nécessité de réaliser des économies. Les dépenses consacrées à l'espace tomberont de $5,600,000,000 à $5,300,000,000, bien que l'administration prévoie la mise à l'étude d'un programme de lancement de stations orbitales qui succéderont aux cabines "Apollo" qui doivent conquérir la lune.

L'aide budgétaire à la construction d'autoroutes fédérales sera réduite.

Enfin, le budget ne laisse prévoir aucune décision prochaine en ce qui concerne la mise en chantier du premier prototype d'avion de transport supersonique américain.

Trois considérations fondamentales

Selon le président Johnson, le budget 1967-68 répond à trois considérations fondamentales :

— Au Vietnam et dans le monde entier, les Etats-Unis "cherchent la paix mais fourniront toutes les ressources nécessaires pour combattre l'agression";

— L'administration poursuivra les programmes intérieurs urgents, à une allure "contrôlée et raisonnée";

— Pour maintenir l'expansion, le gouvernement prendra les mesures fiscales nécessaires pour financer les dépenses, permettre une baisse des taux d'intérêt et assainir l'économie.

INONDATIONS

SUITE DE LA PAGE 1

d'ouvriers où, au moment de la catastrophe, se trouvaient cinq cents personnes environ, n'ait été entièrement dévasté par les eaux, mais en raison de la rupture de toutes les communications, on ignore encore combien de personnes ont péri dans ce camp proche d'une usine qui, semble-t-il, a été complètement rasée.

Dans l'Etat de Guanabara et la ville de Rio, dont les habitants ignoraient encore la nuit dernière l'amplitude de la catastrophe qui a frappé l'Etat voisin, les crues et les inondations n'ont fait, jusqu'à maintenant, qu'un nombre limité de victimes. Dix personnes cependant se sont noyées dans les eaux du Maracana qui ont emporté deux autobus.

Dans une des "favellas" (quartiers populaires, accrochés aux collines de Rio), une personne a péri sous les décombres d'une maison qui s'est effondrée, provoquant une panique dans tout le voisinage immédiatement évacué par ses habitants.

Sur la route "Président Dutra" qui va de Rio à Sao Paulo, des dizaines de camions, de voitures et de cars de voyageurs sont bloqués sur une vingtaine de milles, attendant des secours envoyés par les autorités civiles et militaires ainsi que par la Croix-Rouge.

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE 1

"En pourcentage du revenu personnel poursuivait-il, le Québec perçoit déjà en taxes autant que la province la plus taxée de tout le pays".

C'est ici qu'entre en jeu la politique salariale du gouvernement. Non seulement a-t-elle pour but de permettre une meilleure répartition géographique et professionnelle de la main-d'oeuvre mais encore elle cherche à éviter que l'évolution anarchique des salaires dans le domaine public et semi-public ne se répercute par des hausses d'impôts au moment où la conjoncture économique pointe vers un ralentissement de la croissance.

Malgré la politique salariale qui ne fait que prendre forme — et les directives d'octobre qui en sont partie intégrante, les disparités ne sont pas à la veille de disparaître.

On donne en effet pour exemple que dans la région de Rimouski il y a une différence de $1900 dollars entre hommes et femmes.

Entre les commissions scolaires du Lac St-Jean et de Valleyfield il y a une différence de $900 dollars pour les enseignants et de $1000 dollars pour les institutrices en faveur de Valleyfield.

Bref, l'évolution des négociations collectives ces dernières années semble d'après des hauts fonctionnaires du ministère de l'Education avoir favorisé les enseignants les mieux pourvus au détriment des femmes qui enseignent au niveau primaire.

Dans une telle situation le rejet des directives (qui constituent un progrès notable pour cette dernière catégorie d'enseignants) contribue à pénaliser les professeurs les plus mal payés au profit de ceux qui reçoivent une rémunération normale.

Dans leur effort pour faire valoir le point de vue du gouvernement sur les conflits scolaires les milieux gouvernementaux rejettent également l'accusation de la Corporation des Instituteurs catholiques selon laquelle les directives aux commissions scolaires entravent le libre jeu des négociations.

Selon eux le concept de libre négociation est une vue de l'esprit. La libre négociation n'existe pas dans le secteur industriel puisqu'au point de départ le budget de l'entreprise, ses profits, les conditions du marché et d'autres facteurs économiques et financiers limitent sa capacité de payer.

Ces limitations dans le secteur privé ont leur équivalent dans le secteur public et c'est la taxation.

Pour des raisons fiscales et économiques le gouvernement doit voir à ce que ses contribuables ne soient pas écrasés d'impôt. Il prend les dispositions pour s'en assurer en publiant les directives.

Si de leur côté les commissions scolaires estiment qu'elles peuvent faire porter à leurs propres contribuables un fardeau d'impôt plus lourd, elles doivent en prendre la responsabilité.

Mais même là, le gouvernement a des raisons de s'inquiéter. Car le fait que les commissions prennent la responsabilité de certaines hausses de taxes n'empêche pas ces mesures d'avoir des effets variables sur l'économie, des effets qui viennent en contradiction avec les objectifs d'une politique économique gouvernementale.

On a une idee de l'impact que peuvent avoir le respect ou le non-respect des directives en rappelant que la masse salariale pour les enseignants du Québec (à l'exclusion de la CECM qui n'est pas soumise aux directives) s'élève à $280 millions par année, que l'application des directives par toutes les commissions scolaires en négociation coûterait à la province $10 millions additionnels cette année et que pour toutes les commissions scolaires du Québec (à l'exclusion de la CECM) elle coûterait $27 millions.

Plus que le souci d'uniformiser les salaires des enseignants, il y a dans la politique actuelle du gouvernement celui d'exercer un certain contrôle sur l'évolution d'un large secteur de l'économie.

GORDON

SUITE DE LA PAGE 1

Les études préliminaires sur cette question du contrôle et de la propriété étrangère au Canada seront faites par une équipe spécialisée qui sera constituée à cette fin.

Un comité interministériel de hauts fonctionnaires consultera de temps en temps l'équipe spécialisée.

Le premier ministre a noté hier que le gouvernement étudie, depuis un certain temps, la question des placements étrangers dans notre pays; le degré de propriété et le contrôle étranger dans l'industrie canadienne; les opérations au Canada des filiales de sociétés étrangères et l'importance de ces filiales pour le Canada.

Au mois de mars dernier, précise-t-il, le ministre du Commerce a fait connaître un certain nombre de principes directeurs relatifs à la bonne conduite des filiales au Canada qui ont été communiqués à toutes les succursales appartenant à des étrangers et effectuant des opérations au Canada.

Grâce à ces principes, ajoute-t-il, on a pu obtenir des renseignements de grande valeur et se faire une idée du rôle et de la conduite au Canada des succursales des sociétés appartenant à des étrangers.

Le comité ministériel est donc un complément fort important à ces initiatives.

Lorsque le rapport de l'équipe spécialisée aura été étudié par le comité des ministres, il sera transmis au gouvernement pour approbation. On étudiera ensuite la question de sa présentation comme Livre blanc, Livre blanc qui à son tour devra être présenté à un comité parlementaire.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

moment à prendre la parole de M. Gordon. Et les hauts fonctionnaires du ministère des Finances, qu'aucun gouvernement ne prend à la légère, corroborent les propos de l'ancien ministre des Finances.

Le gouvernement fédéral conclut donc que les représentants de la First National ont été mis au courant des projets du gouvernement canadien avant qu'elle se porte acquéreur de cette petite banque.

D'ailleurs, dans le mémoire préparé par les fonctionnaires des Finances à la suite de l'entrevue, on dit bien que M. Gordon a fait valoir plusieurs objections à cette acquisition par les Américains.

M. Butterworth sera-t-il rappelé?

On se rappellera aussi une récente intervention de l'ambassadeur des Etats-Unis au Canada qui, au cours d'un colloque privé à Washington, a décrit comme discriminatoire le projet de loi canadien.

Cette intervention dont le caractère a été rendu public le lendemain a créé de forts remous à Ottawa si bien qu'aujourd'hui plusieurs croient que M. W. W. Butterworth ne sera plus longtemps ambassadeur à Ottawa.

C'est dans ce contexte que les Rockefeller et MacFadden, accompagnés d'une batterie d'avocats et de trois officiers de relations extérieures se sont présentés dans la capitale.

Et le gouvernement a jugé bon de tourner un peu le fer dans la plaie en annonçant, quelques heures avant les auditions du comité, la nomination de M. Gordon au poste de président de ce comité ministériel.

Tous les partis sont d'accord

Ce matin, les représentants de la Banque n'ont pas hésité à affirmer que l'alinéa est "contraire aux traditions législatives du Canada ainsi qu'arbitraire et répressif". C'est, précise-t-on, la seule banque canadienne dont plus de 25 pour cent des actions appartiennent à un actionnaire non résident.

La Banque Mercantile est donc la seule victime de l'alinéa.

On dit, précisent les Américains, que ces dispositions sont nécessaires pour protéger les intérêts canadiens contre la menace d'une main-mise étrangère.

"En admettant que cette menace existe, il y a d'autres moyens plus équitables de l'écarter et d'autres articles de la loi ont été incorporés à la loi dans ce but."

Les représentants de la puissante banque américaine soutiennent donc que l'on pénalise une banque qui n'a violé aucune loi et que le gouvernement change les règles du jeu une fois que la partie a été engagée.

Le comité parlementaire des finances, du commerce et des questions économiques tient trois auditions aujourd'hui et elles seront toutes consacrées à l'affaire Mercantile.

Evidemment, des membres de tous les partis politiques siègent à ce comité. Mais sur cette question, toutes les factions politiques sont d'accord : l'alinéa doit rester; on ne peut permettre à la Banque Mercantile de s'établir ainsi au Canada.

En faire un cas d'exception équivaudrait à exercer une discrimination envers toutes les autres banques américaines.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement Pearson ne peut reculer. Il a pris position et, politiquement, un retrait ne pourrait qu'entrainer la crise.

Jamais on n'a vu une aussi solide unanimité aux Communes.

La puissante banque américaine qui compte des succursales dans pas moins de 60 pays vient de se frapper à un mur nationaliste.

PROGRES

SUITE DE LA PAGE 1

la consultation; le nombre d'élèves par classe à l'élémentaire; la charge d'enseignement au cours secondaire; l'avancement diagonal dans l'échelle de traitements; enfin les traitements, les assurances, le congé de maternité et l'ancienneté.

Il convient toutefois de noter que plusieurs paragraphes de ces clauses générales ont déjà fait le sujet d'un accord entre les parties.

La médiation, on s'en souvient, a débuté mercredi. C'est le juge André Montpetit qui a été choisi par le gouvernement après avoir été accepté par les deux parties, pour agir comme médiateur. Il a d'abord pris connaissance des divergences de vues des deux parties, et les a amenées ensuite à discuter face à face. Il tient parfois des réunions séparées avec l'un et l'autre comité de négociation.

Le cadre-limite est dépassé

M. Nault a déclaré hier que la proposition initiale de la Commission des écoles catholiques de Montréal sur les salaires ne tenait pas compte des directives données par le ministère de l'Education, le 14 octobre dernier, établissant une échelle-limite de salaires.

C'est ce qui l'a amené à décrire de quelle façon le gouvernement proposait, avant ces directives, des échelles de référence pour les salaires des enseignants. Si les commissions scolaires accordaient des salaires supérieurs à l'échelle proposée, elles recevaient quand même les subventions admissibles.

"A cause de l'insuffisance de cette première échelle, le gouvernement a établi unilatéralement et arbitrairement une nouvelle échelle qu'il a baptisée cadre"-limite" en donnant des directives nouvelles." Si, après avoir haussé la taxe scolaire de 10 pour cent, il y a encore une différence, cette différence est remboursée à 50 pour cent par le gouvernement.

"Cependant, a dit M. Nault, si un seul professeur dépasse le cadre-limite, la commission scolaire ne reçoit pas les subventions supplémentaires."

Dans le cas de Montréal, a fait remarquer le chef syndical, il n'y a pas de cadre-limite, parce que le facteur des subventions ne joue pas de la même façon. La CECM ne profite pas du régime des subventions ordinaires.

Deux suspects arrêtés dans une chasse à l'homme

Deux suspects, âgés de 20 ans, qui ont été appréhendés à l'issue d'une chasse à l'homme ponctuée de deux coups de feu, sont présentement détenus dans les cellules du poste no 2 et devaient comparaître aujourd'hui sous l'accusation d'avoir volé une auto à St-Michel.

Les individus ont été pris en chasse rue Sherbrooke, vers 9 h. 20 hier soir, par les agents de l'auto-patrouille 2-3. Se sentant suivis de près, les suspects ont abandonné leur auto, préférant une course à pied, à partir de l'intersection des rues Sherbrooke et Chapleau.

Les policiers ont également sauté de leur auto et ont pourchassé les fuyards en tirant deux coups de feu en l'air. Les suspects se sont arrêtés à l'intersection des rues Chapleau et Rachel, préférant se randre plutôt que de risquer que l'un des agents ne décide d'ajuster un peu son tir.

Le maire de Sept-Iles démissionne

SEPT-ILES (PC) — Le maire de Sept-Iles, M. Valmont Blanchette, a annoncé hier, au cours de l'assemblée régulière du conseil municipal, sa démission comme premier magistrat de la ville.

M. Blanchette occupe présentement le poste de directeur de l'exécutif de l'Union des municipalités de la province de Québec.

Dès l'annonce de la démission de M. Blanchette, un industriel de Sept-Iles, président de la Commission industrielle, M. Maurice Plante, a annoncé officiellement sa candidature.

Les élections auront lieu le 12 février prochain.

Les députés ne pourront, en deux mois, liquider le programme législatif du gouvernement

par François TREPANIER

QUEBEC — L'Assemblée législative du Québec entreprend, aujourd'hui, une tâche perdue d'avance, celle de liquider en deux mois un programme législatif qui normalement devrait donner lieu à des discussions pendant un an.

Les législateurs, tout comme les observateurs politiques, ne se font d'ailleurs pas d'illusions sur ce fait et reconnaissent qu'il leur sera impossible de terminer d'ici l'ouverture de l'Expo l'étude des projets de loi du gouvernement et des prévisions budgétaires.

On fait remarquer notamment que le débat sur le discours du trône n'est pas encore terminé, qu'il y aura probablement un long débat sur le conflit scolaire, que la situation financière du gouvernement donnera lieu à des discussions animées et que, comme toujours, on ne pourra éviter de traiter, pendant des heures, de questions telles que le parc d'Oka.

Par ailleurs, on insiste sur le fait que l'Opposition sera plus agressive. Cette prédiction ne laisse d'ailleurs aucun doute. Le chef du parti libéral dont l'autorité avait été ébranlée lors du dernier congrès libéral, semble en effet avoir retrouvé la confiance de ses partisans.

Au débat sur le discours du budget, s'ajouteront ensuite des discussions sur plusieurs importants projets de loi qui ont déjà subi leur première lecture ou qui seront soumis à la chambre sous peu.

Parmi les nouvelles législations, il y aura le projet de loi touchant le ministère des Affaires fédérales-provinciales. Ce projet de loi changera le nom de ce ministère pour celui des Affaires inter-gouvernementales et amènera une refonte complète des structures.

Il y aura la loi-cadre visant à regrouper toutes les lois d'assistance-sociale et la législation tendant à redonner au Québec la responsabilité du programme de sécurité de la vieillesse. On présentera en outre un bill pour créer l'Office du Plan, un organisme dont la tâche sera de coordonner l'action des différents ministères en vue d'une meilleure planification dans les domaines économique et social.

L'Assemblée législative sera enfin saisie des projets de loi touchant l'assurance-récolte, la Chambre agricole, le ministère de la Fonction publique, l'Académie des Arts, l'ombudsman, la charte des droits de l'homme, et l'exposition universelle.

Les projets de loi concernant ce dernier domaine seront les premiers à être étudiés. Leur objet sera d'empêcher l'exploitation des touristes durant l'Expo et de geler les loyers durant cette période à Montréal.

Changements et nominations pour accélérer les procès devant les cours pénales

Le procureur-chef de la Couronne pour le district de Montréal, Me Jean Bruneau, a annoncé la nomination de deux nouveaux procureurs permanents de la couronne, dans la métropole.

Ce sont Mes Pierre Sauvé et Bernard Bilodeau.

Alors que le premier pratique le droit criminel depuis quelques années, devant nos cours, le second a été successivement procureur à la Cour du bien-être social, à la cour municipale et avocat au contentieux de la ville de Montréal.

En même temps, Me Bruneau a annoncé que, d'ici quelques semaines, deux autres procureurs seraient nommés pour accélérer le travail d'instruction de la cour des sessions de la paix.

A cette fin, par ailleurs, il y aura maintenant cinq juges qui siégeront en même temps, quatre jours par semaine, pour instruire les procès sans jury.

Jusqu'à maintenant, seulement trois cours intruisant de tels procès fonctionnaient simultanément.

La journée du lundi, d'autre part, sera consacrée uniquement aux affaires déjà commencées, afin de permettre aux juges de mettre fin à certains procès ajournés pour une raison ou pour une autre, et de prononcer leurs sentences.

Un procureur de la Couronne, Me René Drouin, sera incidemment chargé de voir à ce que les plaintes privées soient également instruites sans délai inutile, devant la Cour. On compte que ces accusations, présentement, provoquent plus de la moitié des retards constatés dans les instructions, en Correctionnelle.

Me Bruneau a également révélé que l'on aura plus fréquemment recours à des procureurs "ad hoc" (ou spécialement nommés pour occuper pour le ministère public dans une cause en particulier) pour accélérer le travail de la justice, lorsque les procureurs réguliers seront débordés de travail, comme c'est très souvent le cas.

Baie-Comeau: Bertrand demande un rapport

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de la Justice, Me Jean-Jacques Bertrand, a déclaré à des journalistes hier qu'il avait demandé un rapport à ses hauts fonctionnaires au sujet de la situation qui prévaut à Baie-Comeau dans l'administration de la justice.

Me Bertrand a fait ces déclarations à la suite d'articles publiés récemment dans LA PRESSE sur des conflits de personnalités et l'absence de rotation des juges qui causeraient une situation préjudiciable aux accusés en les privant d'avocats.

Les avocats de Baie-Comeau ont cessé depuis quelque temps de plaider en défense à la cour des sessions de la paix devant le juge Gilles Gagnon, de Baie-Comeau.

Le ministre a dit qu'il avait été mis au courant de la situation il y a un mois et qu'il avait demandé un rapport à ses collaborateurs. De son côté, le Bâtonnier du district, Me Richard Dufour, a fait rapport au juge en chef Joseph Bilodeau et ce dernier a communiqué des renseignements au ministère.

On croit savoir qu'on cherche à nommer un nouveau juge de la cour provinciale dans le district de Baie-Comeau.

DISPARU

La sûreté de Montréal est à la recherche d'un garçon de 14 ans, **Jean-Pierre Bélanger**, du 4277 rue des Erables, à Montréal, disparu de chez lui depuis le 11 novembre dernier. Il pèse 90 livres, mesure 5 pieds, a les yeux, les cheveux bruns et le teint pâle. Quiconque peut fournir des renseignements à son sujet est prié de communiquer avec le Bureau des personnes disparues de la sûreté de Montréal, en composant : 872-5687.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 25
Maximum aujourd'hui : 40

Région de Montréal : ensoleillé aujourd'hui. Mercredi, nuageux avec pluie, doux. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui: 25 et 40.

Régions des Laurentides et du St-Maurice : ensoleillé. Mercredi, nuageux avec neige légère. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui : à Ste-Agathe, 15 et 35; à La Tuque, 10 et 25.

Région d'Ottawa : ensoleillé avec périodes nuageuses. Mercredi, nuageux avec pluie verglaçante. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui, 25 et 40.

Régions de Québec et des Cantons de l'Est : nuageux avec quelques périodes ensoleillées. Mercredi, nuageux avec pluie verglaçante occasionnelle ou neige légère. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui : à Québec, 15 et 30; à Sherbrooke, 20 et 40.

État des routes DERNIÈRE HEURE appelez
MONTRÉAL 514
351-4800
MINISTÈRE DE LA VOIRIE DU QUÉBEC

POURQUOI ATTENDRE ? EN HIVER VOUS ÉPARGNEZ !
• PORTES • FENETRES EN ALUMINIUM
Emaillées, anodisées ou naturelles
• AUVENTS EN FIBRE DE VERRE
• CLAPBOARD EN ALUMINIUM
ALSCO
279-8551
1530 est, BEAUBIEN, Montréal

OBTENEZ $1000 POUR $390
Renseignez-vous sur
L'ENTRAIDE IMMOBILIERE LAURENTIENNE
1344 est, rue Sherbrooke
Montréal 24
Sans aucune obligation de ma part, veuillez me faire parvenir tous les renseignements sur votre proposition.
NOM.....
AGE.....
ADRESSE.....
VILLE.....
TEL.....

Profitez dès maintenant du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE
LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro :
874-6911

VENTE
Panneaux en contre-plaqué

Meriser ambertone 3/16" x 4' x 8'	$7.25
Merisier naturel 3/16" x 4' x 8'	$6.95
Merisier antique 3/16" x 4' x 8'	$7.25
Merisier cherrytone 3/16" x 4' x 8'	$7.15
Chêne rouge antique 3/16" x 4' x 8'	$7.75
Chêne doré 3/16" x 4' x 8'	$7.75
Orme antique 3/16" x 4' x 8'	$7.75
Cerisier ¼" x 4' x 8'	$12.25
Tiama ¼" x 4' x 8'	$9.75
Ormes hickory ¼" x 4' x 8'	$8.55
Chêne laurentien ¼" x 4' x 8'	$9.95
Lauan et miel importé 3/16" x 4' x 8'	$3.95
Aspenite ¼" x 4' x 8'	**$2.95**

Tuiles à plafond ACOUSTIQUES, 5/8" x 12" x 12" — 9½¢ chacune
Tuiles à plancher — Tuiles d'excellente qualité en amiante et vinyle pour parquets 9" x 9". Choix de 100 couleurs et modèles. — 9½¢ chacune

LACROIX BUILDERS SUPPLY (1964) LTD.
Matériaux de construction, quincaillerie, accessoires de jardin, peinture, appareils électriques, appareils de télévision, appareils de radio et autres.
3205, boulevard Pitfield (Montée-de-Liesse nord) St-Laurent — Tél.: 748-8704
ouvert tous les jours de 8 a.m. à 5.30 p.m. — le samedi, de 9 a.m. à 1 p.m.
D'accès facile, par la transcanadienne, sortie 18, Montée-de-Liesse nord (3e sortie à l'ouest du rond-point Décarie)
GRAND PARC DE STATIONNEMENT GRATUIT

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MARDI 24 JANVIER 1967 — 83e ANNEE — No 19

La Ligue des propriétaires demande au gouvernement de majorer de 20 p. 100 le prix des logements à Montréal

par Florian BERNARD

La Ligue des propriétaires de Montréal a fait parvenir hier soir un télégramme au premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, l'informant qu'elle est favorable en principe au gel des loyers pendant la durée de l'Expo à la condition que le gouvernement autorise une hausse de 15 à 20 p. 100 dans la région métropolitaine.

Le président de la Ligue, le Dr Loyola Perras, reconnait que certains propriétaires malhonnêtes voudront peut-être profiter de l'Expo pour faire des gains rapides, mais il déclare que c'est vraiment le petit nombre. Il précise que le gouvernement n'a pas le droit d'imposer des mesures draconiennes touchant tous les propriétaires à cause de quelques personnes peu scrupuleuses.

Selon le Dr Perras, les propriétaires de la région de Montréal ont le droit, en toute justice, de réclamer une hausse du prix des loyers.

La Ligue des propriétaires invoque particulièrement la hausse du coût de l'entretien des logements. Elle précise que le coût de la main-d'oeuvre a doublé en quelques années seulement ; par exemple les menuisiers qui étaient payés $2.75 l'heure il y a trois ans exigent maintenant $3.10 sinon plus. La Ligue soutient également que le coût des matériaux de construction ne cesse d'augmenter et que les taxes ont atteint un sommet. Le Dr Perras déclare qu'il est même question d'une hausse prochaine des taxes foncières dans la métropole et que le gouvernement Johnson a le devoir d'étudier tous ces facteurs avant d'imposer le gel du prix des loyers.

Des centaines de propriétaires ont assisté à la réunion d'urgence convoquée hier par la Ligue. Ils ont presque tous signé des cartes d'adhésion. Ces propriétaires, invités à donner leur opinion, ont secondé à l'unanimité les mesures envisagées par les dirigeants de la Ligue.

Abolir la taxe scolaire foncière

La Ligue des propriétaires a également demandé hier que la taxe scolaire soit abolie au niveau foncier et qu'elle soit remplacée par un nouveau système plus équitable où tous les citoyens seraient appelés à contribuer, selon leurs revenus. On s'est particulièrement plaint du fait que seuls les propriétaires défraient le coût de l'instruction au Québec alors que, dans plusieurs autres pays, cet argent est fourni par l'ensemble des citoyens. On a cité à titre d'exemple la nouvelle législation qui vient d'être adoptée à Winnipeg, où le coût de l'instruction est maintenant défrayé par l'ensemble des citoyens. Les propriétaires ont appuyé à cet effet le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, qui a souvent demandé une modification dans ce domaine. Des mesures semblables ont été récemment préconisées par la Chambre de commerce du Québec et par le maire de la ville de Québec, M. Gilles Lamontagne.

Une loi qui tombe mal . . .

L'un des conseillers juridiques de la Ligue des propriétai-

Voir LOYERS en page 6

Les expropriés de "La Petite Bourgogne" ne seront pas lésés dans leurs droits

(F. B.) — L'un des conseillers juridiques de la Ligue des propriétaires de Montréal, Me Marcel Paquette, a tenu à rassurer, hier, les propriétaires de "La Petite Bourgogne" qui sont ou qui doivent bientôt être expropriés par la ville de Montréal.

Me Paquette, qui représente devant les tribunaux de nombreuses causes d'expropriation, a déclaré que son expérience dans la région métropolitaine lui permet d'affirmer que la ville de Montréal est l'un des corps expropriants qui donnent le plus de justice aux propriétaires et dont les délais stricts apportent un règlement rapide des montants dus.

Me Paquette a déclaré qu'il conseille aux propriétaires de faire effectuer une évaluation scientifique de leurs immeubles, ceci afin de connaitre la valeur de leur propriété. "Une telle évaluation, a-t-il expliqué, n'implique aucunement que les évaluateurs pourraient être malhonnêtes."

Il s'agit, selon Me Paquette, d'une simple mesure usuelle permettant aux propriétaires de mieux discuter avec les représentants de la ville.

"Au fait, d'ajouter Me Paquette, je crois que, dans le domaine des expropriations la ville de Montréal, dépasse en rapidité et en qualité de nombreuses autres localités de la province."

Abordant la question particulière de "La Petite Bourgogne", où les expropriations sont actuellement très nombreuses, il a déclaré : "En ce qui concerne 'La Petite Bourgogne', mes observations me permettent d'affirmer que les propriétaires ne seront aucunement lésés dans leurs droits."

Trouvé mort dans une auto, la tempe percée d'une balle

par Lucien RIVARD

En répondant à un appel pour un homme malade dans une automobile, vers 4 h. 30 hier après-midi, deux policiers du poste no 18 se sont retrouvés en présence du corps gelé de la victime du premier meurtre à être commis dans la métropole depuis le début de l'année.

La police avait été alertée par un passant qui avait aperçu un homme étendu sur le plancher de sa voiture, en face du 5785 rue Marquette, devant le parc du même nom.

En ouvrant la portière de la luxueuse Chrysler, de modèle 1967, les policiers se sont rapidement rendus compte que l'homme malade était bel et bien mort et depuis longtemps, car son corps était gelé de part en part. Il avait un petit trou à la temps droite, un peu au-dessus de l'oeil et un mince filet de sang avait coulé sur son visage.

La victime a été identifiée comme étant Pierre Morrissette, âgé de 29 ans, sans adresse connue, mais bien connu des policiers avec qui il avait eu des démêlés à plusieurs reprises.

Cet assassinat ressemble à tout point à celui de l'avocat montréalais, Me François Payette, dont le corps gelé et criblé de balles avait été retrouvé dans le coffre de sa voiture, l'hiver dernier. On sait que ce meurtre n'a jamais été éclairci. Plusieurs individus ont été détenus pour interrogatoire, mais le coupable court toujours . . . et il a peut-être frappé de nouveau . . .

Le mobile de ce nouveau meurtre demeure inconnu pour le moment et les détectives croient qu'il s'agirait tout simplement d'un règlement de compte entre membres de la pègre.

Le corps n'a été retrouvé qu'hier, mais Morrissette pourrait fort avoir été tué il y a trois ou quatre jours. En effet, l'auto aurait été en stationnement au même endroit depuis quelques jours. La position du cadavre sur le plancher ne permettait pas de l'apercevoir de l'extérieur, ce qui expliquerait sa découverte tardive. L'autopsie qui devait être pratiquée ce matin apportera peut-être plus de précision quant à la date et à l'heure de la mort.

Selon les enquêteurs, la victime aurait été tirée à bout portant. On a en effet relevé des traces de poudre autour du trou laissé par le passage de la balle.

L'enquête sur ce meurtre est menée par les sergents-détectives Wilson Coulombe et Camille Bourbonnais, du Bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal.

Les détectives tentent présentement de trouver un lien entre le meurtre et la découverte vendredi dernier, d'un revolver de calibre .38, près de l'endroit où l'on a trouvé l'auto et le cadavre. L'arme avait été retrouvée par des enfants qui jouaient dans le parc Marquette. Il y avait encore quatre balles dans le barillet.

"Il faudra attendre le résultat de l'analyse balistique avant d'affirmer qu'il s'agit de l'arme du crime", a révélé hier soir l'un des enquêteurs.

Deux morts au passage à niveau de Vimont

Deux hommes ont perdu la vie, vers 8 h. 10 hier soir, dans une violente collision survenue entre leur automobile et un train de voyageurs du Pacifique Canadien, au passage à niveau du boulevard des Laurentides, dans le quartier Vimont, à Laval. Les victimes, tuées sur le coup, sont : MM. Maurice Arsenault, 36 ans, du 150 est, rue St-Elzéar, et Clément Robert, 33 ans, du 1815 rue St-André, tous deux du quartier Vimont, à Laval. Au moment de l'accident, le train quittait Montréal à destination de Québec : aucun de ses occupants n'a été blessé.

Le coût de la vie augmente aussi pour les propriétaires

— le Dr Victor GOLDBLOOM

par André BELIVEAU

"In medio stat virtus", disait l'autre.

Le Dr Victor Goldbloom qui est bien d'accord avec ça, après avoir été l'un des premiers politiciens québécois à exprimer son inquiétude devant le sort qui pouvait être réservé aux locataires pendant l'Expo, s'inquiète maintenant pour les propriétaires.

Ces derniers, estime-t-il, seraient victimes d'une grave injustice si le gouvernement donnait suite à son intention de "geler" les loyers au niveau où ils s'établissaient en 1966 et oubliait d'inclure dans la loi les nuances qui s'imposent.

"Il ne faut pas que les propriétaires profitent de l'Expo pour exploiter leurs locataires, explique le député libéral de D'Arcy McGee, mais il faut considérer d'un autre côté que les taxes et les coûts de la vie, de la main-d'oeuvre et des matériaux augmentent pour eux comme pour tout le monde . . ."

M. Goldbloom s'oppose donc au "gel" pur et simple des baux, et il se propose plutôt de suggérer l'adoption d'un amendement en vertu duquel les propriétaires pourraient hausser le loyer de leurs logements dans une proportion donnée, proportion qui tiendrait compte de l'augmentation des coûts et qui ne pourrait en aucun cas être excédée.

"Je n'ai pas fait d'étude particulière là-dessus, précise-t-il, mais il me semble qu'une hausse maximale de 10 p. 100 serait raisonnable . . ."

Le tout nouveau député du tout nouveau comté de D'Arcy McGee trouve éminemment regrettable que M. Johnson n'ait pas donné six mois plus tôt à l'Assemblée législative l'occasion de se pencher sur ce problème. "Avec plus de temps devant nous, nous aurions pu charger la Régie des loyers d'étudier chaque cas en particulier, ce qui aurait permis d'éliminer un tas d'injustices. Car le mécanisme est là, et il ne suffisait que de lui accorder des pouvoirs plus étendus et le temps de les appliquer. Mais aujourd'hui, parce que le temps presse, le gouvernement devra adopter une mesure d'exception avec tous les inconvénients que cela comporte."

C'est devant le Parlement-école de l'école secondaire Herzliah, dans son comté, que le Dr Goldbloom a d'abord effleuré la question hier soir. Il a ensuite explicité sa pensée au cours d'une conversation avec le représentant de LA PRESSE, et il se proposait d'en discuter ce matin à Québec avec ses collègues du parti libéral québécois.

Le Parlement-école élu par les élèves de l'école Herzliah, soit dit en passant, est constitué cette année de 13 "députés" néo-démocrates, de neuf progressistes conservateurs et de six libéraux. Les créditistes y brillent par leur absence.

La menace de grève des 3,000 chauffeurs de la CTM a été écartée définitivement hier soir

par Claude GRAVEL

La menace d'un arrêt de travail des 3,000 chauffeurs d'autobus et de métro de Montréal est définitivement écartée.

Au cours d'une assemblée tenue hier soir, ils ont accepté, sur recommandation de l'exécutif de leur syndicat, les dernières offres de la Commission de transport de Montréal au sujet des vacances estivales de 1967.

Tous les chauffeurs qui y avaient droit selon la convention collective de travail pourront maintenant prendre leurs vacances durant la période de l'Exposition universelle, plus précisément entre le 19 juin et le 27 août.

Au total, 1729 "périodes de vacances" sont allouées aux employés, mais selon les dirigeants du Syndicat des employés du transport (CSN), ce chiffre peut être porté à 1959 si l'on inclut les chauffeurs qui sont "passés" au métro depuis deux ans.

La CTM prévoit en contrepartie d'embaucher 500 nouveaux employés pour assurer le fonctionnement normal de son service durant les mois d'effervescence de l'Expo 67.

Un seul point important reste à régler entre la compagnie et ses 4,200 employés affiliés à la CSN : le fonds de pension. Les pourparlers se poursuivront à ce sujet et le 17 février prochain, au cours d'une autre assemblée, les syndiqués pourront connaitre les offres finales de leurs employeurs.

Un "vote-référendum" et secret sera par la suite pris par tous les employés de la Commission de transport de Montréal. Ils décideront alors s'ils acceptent ou rejettent les offres de la compagnie touchant le fonds de pension.

Hausse de la cotisation syndicale

Mais ces questions n'ont pas occupé la majeure partie du temps de l'assemblée de trois heures tenue à l'auditorium de l'école Le Plateau. La hausse de la cotisation syndicale a suscité maintes discussions de la part des syndiqués.

Les dirigeants du syndicat ont tenté de faire accepter que cette cotisation, qui est actuellement de $5 par mois, soit portée à 1.5 p. 100 du salaire de base. Selon le président Yvan Blain, cela aurait pu, en moyenne, amener des déboursés de l'ordre de $84 par année.

Mais les syndiqués se sont catégoriquement opposés à cette augmentation de la cotisation et, au cours d'un vote pris à mains levées, ils l'ont fait savoir de façon non moins catégorique.

Finalement, une proposition voulant que la cotisation soit majorée d'un dollar par mois — et soit portée à $6 — a été acceptée.

S'entretenant avec des journalistes à la suite de la réunion, le président du Syndicat des employés du transport, M. Yvan Blain, a déploré ce fait. "On sera obligé de couper des services", a-t-il dit, estimant que cette hausse n'est pas suffisante.

"Les gars ne comprennent pas le besoin d'un syndicalisme avancé", a-t-il déclaré.

6741 ST-HUBERT

EXAMEN DE LA VUE

PRESCRIPTION DES VERRES

OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine

272-7611 • 272-7616

Paul-E Talbot Bachelier en optométrie

La Chambre de commerce de Longueuil demande de nouveau une enquête sur la commission scolaire régionale de Chambly

par Claude MASSON

La Chambre de commerce aînée de Longueuil a décidé hier soir de poursuivre ses démarches en vue d'amener le ministère de l'Education à donner suite à sa demande formulée en août dernier en vue "d'ordonner une enquête sur l'administration de la Commission scolaire régionale de Chambly".

Une nouvelle lettre sera envoyée ces jours-ci au ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand, lui demandant une "réponse sérieuse" au mémoire que la Chambre de commerce lui avait fait parvenir le 18 août 1966 et qui faisait mention de plusieurs irrégularités qui auraient été commises par la Commission scolaire régionale de Chambly depuis sa création en 1963.

Parmi les 24 "attendus" de ce mémoire, on faisait état notamment des déficits de $203,387.93 pour l'année financière 1963-64, de $459,195.23 pour 1964-65 et de $698,691 pour 1965-66. Dans le document, on mentionnait également que des erreurs du Service de la finance auraient eu pour résultat le paiement des mêmes comptes à deux reprises. Au chapitre des salaires et des dépenses, on accusait le secrétaire-trésorier et le directeur général des études "d'abus de pouvoir", en citant des cas précis.

Hier soir, après deux heures de discussions, les membres présents à l'assemblée générale de la Chambre ont adopté à l'unanimité une résolution proposée par le vice-président, M. Guilaume Gagnon, appuyée par M. Emilien Vallée et autorisant le secrétaire à faire parvenir "une lettre d'étonnement demandant une réponse sérieuse" au ministre Bertrand concernant l'enquête réclamée.

Depuis la réception du mémoire par le ministre, le 18 août 1966, trop peu de choses ont été faites, selon la Chambre de commerce. Le 1er septembre, le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand écrivait, dans une lettre adressée au président de la Chambre, M. Gilles Brissette, qu'une étude serait entreprise par la direction générale du financement de l'Education "si la Régionale fournit les documents". Après cette étude, ajoutait le ministre, nous déterminerons s'il y a lieu de créer une commission d'enquête "et, si c'est le cas, nous procéderons avec célérité".

Le 13 octobre, la Chambre de Commerce de Longueuil écrivait à nouveau au ministre pour lui demander un rapport sur les progrès de l'étude promise.

Cinq jours plus tard, M. Pierre Levasseur, directeur adjoint du cabinet du ministre, répondait à la missive de la Chambre en précisant que M. Gilles Lavigne, adjoint au directeur général du financement de l'Education, avait été chargé de l'étude annoncée par le ministre.

Le 22 de ce même mois, le secrétaire de la Chambre, M.

Voir ENQUETE en page 6

La route avait fait une victime au cours de la fin de semaine

C'est malheureusement à tort qu'il a été diffusé à travers tout le Canada, dimanche soir, que le Québec n'avait connu, pour la première fois en 20 ans au moins, aucun cas de mort accidentelle au cours de la fin de semaine.

Le chef de la police de Roxboro, dans le nord-ouest de l'île de Montréal, n'a en effet révélé qu'hier matin qu'un adolescent de 13 ans, Denis Labelle, du 571 rue Curé-Vermette, à Laval avait été tué instantanément dans une collision d'autos survenue, vers 8 h. 30 samedi soir, à l'intersection du boulevard Gouin et de la 6e Avenue, à Roxboro.

Le dynamitage de l'hôtel de ville de Westmount : Vallières sera accusé de conspiration

Pierre Vallières et Charles Gagnon, qui devaient subir leur enquête préliminaire, hier, sous une douzaine d'accusations différentes, ne subiront ces enquêtes que lundi prochain.

Mais, dès aujourd'hui, toutefois, l'un d'eux devait revenir en première chambre de la Correctionnelle pour faire face à une accusation additionnelle, celle d'avoir participé au dynamitage de l'hôtel de ville de Westmount, dans la nuit du 1er juillet 1965.

On sait qu'à cette date un colis contenant des explosifs avait été placé près de la porte arrière du palais municipal de Westmount, avenue Kensington, et que son éclatement avait provoqué une vive commotion dans la paisible ville voisine de la métropole.

Devant la cour, Vallières sera notamment accusé d'avoir conspiré avec Rhéal Mathieu, un des "exécutants" du Néo-FLQ pour placer la bombe à cet endroit.

Au fait, c'est dès hier qu'il aurait dû normalement comparaître.

Mais une erreur se produisit dans sa "manutention", après l'ajournement des autres enquêtes et, au lieu d'être dirigé vers la cour no 1, on le fit monter à bord de la "Black Maria" qui allait tout justement démarrer pour Bordeaux.

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres . 874-7041
Vie féminine ... 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :

874-7272

L'HOMME L'AUTRE BORD DU PONT... VEND MOINS CHER

268 OUEST ST-CHARLES LONGUEUIL

Longueuil AUTOMOBILE LTEE

674-1571
866-5791

CHRYSLER DART
CHARGER CORONET
DODGE CAMIONS

AUTOS USAGÉES Dependable

PILON inc.
ACHÈTE au COMPTANT
machines à ÉCRIRE et à CALCULER
USAGÉES
ALLOCATION D'ÉCHANGE SI DÉSIRÉ

5 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

PILON inc. FOURNITURES DE BUREAU

750, rue BEAUBIEN 273-9501
800, rue MONT-ROYAL 524-3081
8559, boul. ST-LAURENT 381-6261
851, boul. DÉCARIE 748-7961
280 rue ST-JACQUES 842-4171

Les dirigeants du Village historique Jacques-de-Chambly devront comparaître

(A.L.)h— L'affaire du Village Historique Jacques de Chambly est entrée à la fin de la semaine dernière dans sa phase judiciaire lorsque la Corporation du Village, en la personne de son président, M. Antoine Prévost, a reçu de la Cour supérieure une sommation lui mentionnant le "bref d'assignation" par lequel le Montreal Trust demande à la Cour supérieure "qu'il lui plaise condamner la Corporation à payer la somme de $115,488, déclarer ses propriétés hypothéquées pour la somme de $100,000 (représentant le montant avancé par le Montreal Trust contre une hypothèque d'ailleurs déjà prise à titre privé) plus une autre hypothèque de $20,000 pour le remboursement des intérêts et frais de justice divers . . ."

A défaut de paiement "dans les huit jours du jugement", le créancier recevrait la propriété des biens immeubles de la Corporation (estimés à près de $400,000) pour qu'ils soient vendus : le créancier retrouverait ainsi ses fonds — et la Corporation garderait la différence : mais elle devrait ensuite, toutes dettes payées, céder la propriété du tout.

Toutefois la date même du jugement dépend en partie de la Corporation, qui doit, selon la procédure, communiquer à la cour, dans un "acte de comparution" la date à laquelle elle entend se présenter devant elle : cette date, au demeurant, ne peut être postérieure à un délai de dix jours à dater de la sommation.

Celle-ci ayant été émise le 19 janvier, c'est donc jusqu'au 29 janvier qu'a la Corporation pour comparaître. Si le juge émet son jugement le jour même, c'est avant le 6 février que la Corporation du Village historique devrait payer les $115,488 et quelques cents qu'elle doit au Montreal Trust.

Entre-temps, le sort définitif du Village historique, la première tentative de créer au Québec un ensemble architectural, artistique et artisanal comparable au "Upper Canada Village", se joue à Québec.

C'est en effet cette semaine, du moins les dirigeants de la Corporation l'espèrent, que doit être communiqué à M. Jean-Noël Tremblay, ministre des Affaires culturelles, le rapport du vérificateur des comptes sur la situation et l'histoire financière du Village . . .

Et c'est de ce rapport, comme on l'a déjà signalé, que peut sortir la solution aux difficultés qui menacent l'existence même du Village historique Jacques-de-Chambly.

ENQUETE

SUITE DE LA PAGE 3

Rosaire Therrien, téléphonait à M. Lavigne pour s'enquérir de la tournure des événements. Le fonctionnaire provincial lui mentionna alors qu'il n'avait pas reçu tous les documents désirés de la Commission scolaire régionale. Depuis, plus rien.

Trois faits "curieux"

Par contre, du côté de la Régionale, le président, M. Charles-Edouard Plamondon, a déjà déclaré à LA PRESSE que la Commission allait elle-même demander un délégué du ministère de l'Education pour enquêter sur les accusations portées par la Chambre de Commerce de Longueuil.

Le président de la Commission a d'ailleurs rencontré, officieusement, le président de la Chambre et un des directeurs, M. Paul Martel, leur déclarant qu'il réfutait toutes les accusations contenues dans le mémoire.

A ce moment-là, M. Plamondon avait déjà en main le document que la Chambre avait fait parvenir au ministre. A la réunion, hier soir, des membres ont affirmé que le mémoire avait été envoyé à la Commission scolaire régionale de Chambly par le ministère de l'Education. "C'est une manière très étrange d'agir que d'envoyer le document à l'accusé", a déclaré M. Paul Martel, un des directeurs de l'organisme.

Deux autres faits ont aussi fait sursauter les membres :

1) le ministre s'est dit prêt à entreprendre une étude de la situation "si la Régionale fournit les documents nécessaires";

2) au cours de sa conversation téléphonique avec le secrétaire de la Chambre, le fonctionnaire chargé de l'étude en question aurait déclaré qu'il lui était impossible d'effectuer lui-même, à titre de comptable agréé, des vérifications déjà faites par des C.A., ce qui a été formellement contredit par un comptable agréé présent à l'assemblée de la C. de C.

Des copies à Laporte ? Non

Etant donné que le gouvernement actuel n'a pas donné suite de façon satisfaisante à la requête de la Chambre de Commerce, les membres ont songé à demander l'intervention du député du comté, M. Pierre Laporte, représentant de Chambly à l'Assemblée législative du Québec.

Après un assez long débat à ce sujet, on en est venu à la conclusion que ce serait une mauvaise tactique à employer, étant donné que la Commission scolaire régionale de Chambly a été créée sous le gouvernement libéral et que plusieurs de ses dirigeants seraient des "connaissances" de l'ancien ministre.

Une opinion légale

D'ici à ce que le ministre Bertrand réponde à la "lettre étonnée" de la Chambre de Commerce, on a confié à l'aviseur légal du groupement, Me Eloi Gervais, le soin d'étudier le mémoire de la Chambre de commerce dans ses aspects légaux, au cas où on déciderait de mener "l'affaire" plus loin.

LOYERS

SUITE DE LA PAGE 3

res, Me Pierre Lavery, a déclaré que la loi qui devait être discutée aujourd'hui à Québec tombe mal . . . Il a expliqué qu'habituellement c'est en janvier ou au début de février que les propriétaires décident l'éviction de certains locataires ou font des changements dans les baux. "Nous sommes pris subitement, d'expliquer Me Lavery, sans préparation adéquate."

Il a demandé au gouvernement de bien décréter dans la loi qu'il s'agit d'une mesure temporaire, valable uniquement pour la durée de l'Expo. "Nous avons souvent vu dans le passé, a souligné Me Lavery, des lois temporaires qui sont devenues permanentes. Nous ne voudrions pas que la même chose se répète cette fois."

Me Lavery a également demandé au gouvernement d'accorder aux propriétaires le droit de renvoyer certains locataires dans des cas particuliers où l'éviction serait justifiée.

Me Lavery a enfin émis le voeu que le premier ministre songe aux difficultés qu'éprouvent certains petits propriétaires dans la région métropolitaine. "M. Johnson a déjà déclaré, a-t-il dit, qu'il tiendrait compte dans la nouvelle loi du cas des propriétaires honnêtes. J'espère qu'il donnera suite à ces paroles".

Rappelons que la loi dont l'étude débute aujourd'hui à Québec doit être temporaire. **La loi aura également un effet rétroactif au 18 janvier dernier.**

Réélu maire de Hampstead

Le maire de Hampstead, M. Stuart M. Finlayson, sera réélu demain pour un deuxième mandat de trois ans. Comme c'est la coutume dans cette ville, de même qu'à Westmount, l'Association municipale et récréative s'est réunie hier pour choisir une liste de candidats qui sont traditionnellement élus par acclamation. Les dernières élections municipales à Hampstead remontent à 1948. Les autres membres du conseil seront : MM. Maurice Godine, Paul Rose et Richard Kerrigan, réélus; et trois nouveaux, MM. Phil Gordon, Victor Birks et Dave Tennant. Ce dernier a déjà été conseiller de 1954 à 1958. Une séance de mise en candidature aura tout de même lieu demain après-midi, de midi à 2 h., mais rien n'indique qu'un scrutin sera nécessaire.

Trois jeunes évadés capturés

VALLEYFIELD. (J.-D. G.) — Les agents du détachement de Valleyfield de la Sûreté provinciale du Québec ont capturé hier matin trois jeunes évadés du Centré Doréa, à Franklin Center, à quelques milles de la frontière américaine. Les trois garçons, dont l'âge varie entre 12 et 14 ans, avaient pris la clé des champs, dimanche après-midi, et ont passé une nuit à la belle étoile. Les limiers de la PP ont découvert les trois adolescents en bordure de la route no 3, à quelques milles de Valleyfield. Ils se dirigeaient vers la métropole.

Hold-up de $2,000 dans une bijouterie

Deux bandits ont pris la fuite avec un butin évalué à $2,000 après avoir visité la bijouterie Sheinman située au 158 ouest, rue Bernard.

Les voleurs ont fait irruption dans la bijouterie vers 3 h. 40 hier après-midi. Brandissant un revolver noir, l'un des bandits a tenu en joue le propriétaire de la bijouterie, M. Benny Sheinman, pendant que son complice vidait la caisse.

Les bandits ont raflé une somme d'environ $500, en plus de faire main-basse sur des bijoux d'une valeur approximative de $1,500.

DISPARUE

La sûreté municipale de Laval recherche **Mlle Lise Bégin,** âgée de 15 ans, disparue du logement de ses parents, au 370 Kluger, quartier Duvernay-Est, à Laval, depuis le 3 janvier dernier. L'adolescente mesure 5 pieds, 5 pouces, pèse 130 livres, a les cheveux bruns et les yeux bleus. Au moment de sa disparition, elle portait un ensemble rouge (veste et pantalon) et des bottes brunes. Quiconque peut fournir des renseignements à son sujet est prié de composer : 669-1761.

La Chambre de commerce de Longueuil préconise un regroupement municipal

(par C. M.) — Les problèmes de la rive sud sont si nombreux et si évidents que la Chambre de commerce de Longueuil doit se prononcer en faveur d'un regroupement municipal à l'échelle de la région.

Telle est la position de cet organisme, telle que décrite dans son rapport à la Commission d'enquête Lemay, chargée d'étudier les problèmes intermunicipaux sur la rive sud, rendu public hier soir lors de l'assemblée générale de la Chambre, au Club LeMoyne.

"Le but à poursuivre, ajoute le mémoire, est donc la création éventuelle d'une ville formée des municipalités principales situées autour des têtes de ponts", dont les ponts Champlain, Victoria, Jacques-Cartier et Louis-Hippolyte-Lafontaine.

Comme plusieurs des nombreux documents soumis à la Commission d'enquête Lemay, la Chambre de commerce de Longueuil craint toutefois un regroupement municipal brusqué qui aurait danger de soulever d'innombrables problèmes d'ordre financier, sociologique et politique. "La création d'un esprit régional plutôt que municipal, qui serait à la base d'un tel centre urbain viable, ne peut se créer que graduellement, par un processus d'éducation et d'information du public".

La Chambre de commerce de Longueuil, traitant tout particulièrement de cette municipalité qui lui est évidemment plus familière, déclare que cette ville est "inévitablement le noyau de tout regroupement municipal sur la rive sud".

"Ce que Longueuil sera en mesure de réaliser au cours des 15 années à venir sera l'un des principaux facteurs qui aura des répercussions sur la qualité physique et, comme corollaire, sur l'esprit du regroupement urbain qui doit être réalisé sur la rive sud", dit le mémoire.

Le document va encore plus loin : "La nouvelle ville bénéficiera du caractère autonome et distinct que Longueuil dut conférera".

Turgeon devait connaître son sort cet après-midi

par Maurice MORIN

Eugène Turgeon, âgé de 38 ans, contremaître de son état, du 1142, de la rue Gardenville, à Jacques-Cartier, accusé de tentative de meurtre sur la personne de sa fillette, Louise, 1 ans, qu'il aurait tenté de pendre dans le sous-sol de sa maison, devait connaître son sort cet après-midi.

Hier, les procureurs, tant de la Couronne que de la défense, ont terminé leur preuve devant le jury de langue française, une preuve à émouvoir et faire pleurer les plus endurcis.

Le juge Peter V. Shorteno, de la Cour supérieure, siégeant en deuxième division des Assises, en chambre 217, a présidé l'instruction d'une journée.

Aujourd'hui, il a résumé les faits de la cause et instruit les jurés sur la question de droit, après que Me Jacques Coderre, nommé procureur de la Couronne ad hoc dans cette triste affaire, eut prononcé son réquisitoire et que Me Roland Blais, avocat de la défense, eut réclamé, dans un court mais pathétique plaidoyer, l'acquittement de son client.

La fillette, une petite blonde très jolie, qui est présentement sous les soins et la garde du Service de bien-être social . . . dans un foyer, a passé la journée au Nouveau palais de justice, mais elle n'a pas été appelée à déposer, ni comme témoin de la poursuite, ni comme témoin de la défense.

Mais, à un certain moment, elle a été mise en présence de son père pendant que celui-ci se trouvait dans le box des inculpés et son entrée dans la cour a donné lieu à des scènes très émouvantes. Nous avons même vu une sténographe sortir son mouchoir et s'éponger les yeux. Elle avait également pris les dépositions de l'enquête préliminaire à l'issue de laquelle Eugène Turgeon avait été cité à son procès. Elle avait alors été très ébranlée . . . comme hier d'ailleurs.

En défense, Me Blais n'a fait entendre qu'un témoin, le père de l'enfant, inculpé de tentative de meurtre. Il a donné une version tout à fait différente de celle des policiers-enquêteurs appelés à déposer.

Il a tout d'abord nié "avoir déclaré à un policier de ses amis et en qui il avait confiance, puisque ce policier avait gardé sa fillette trois ou quatre mois après que sa femme Mme Turgeon eut quitté le foyer familial, une première fois, l'an dernier, qu'il avait pendu la petite Louise".

"Ce policier, a-t-il déclaré, les sanglots dans la gorge, m'a sans doute mal compris, car je lui ai parlé dans les termes que voici : "Attendez-vous que je me pende pour retracer ma femme ?"

Puis, après avoir affirmé qu'il aimait beaucoup sa femme et sa fillette, il a dit que cette dernière ne s'était jamais rendue dans le sous-sol de la maison, dans l'après-midi du 10 octobre 1966 et que, dans ce sous-sol, il avait placé des cordes retenues à une solive et qu'à l'extrémité desdites cordes (deux), il avait attaché des crochets de fer devant retenir des chaises qu'il peinturait "au fusil".

Me Jacques Coderre avait, pour la poursuite, fait entendre le policier à qui Turgeon aurait déclaré "avoir voulu pendre sa fillette . . . parce qu'il était découragé, souffrant . . . du départ de sa femme qui l'avait quitté depuis une semaine".

D'autres policiers ont aussi affirmé avoir trouvé des cordes à un certain endroit du sous-sol.

Mais en défense, Turgeon a dit que ces cordes, "il ne les avait pas placées à cet endroit et qu'il ne comprenait pas comment il se faisait que les agents avaient déclaré les avoir trouvées ailleurs . . . plus à gauche d'une solive".

Semaine de la "Chanson française" à l'Expo

La chanson française du Québec sera en vedette à l'Expo-théâtre du 14 au 20 mai dans le cadre du festival mondial de l'Expo 67.

Cette semaine, qui s'intitulera la Semaine de la chanson, permettra d'entendre dans le nouveau théâtre de 2,000 sièges de la cité du havre, quelques-uns des meilleurs représentants du Québec.

On a révélé les noms des Cailloux, de Donald Lautrec, Claude Gauthier, Louise Forestier, Pauline Julien. La direction du festival mondial poursuit présentement des négociations avec d'autres compositeurs, dont Gilles Vigneault et Claude Léveillé.

Le groupe folklorique les Cailloux qui choisissent les mélodies de leur répertoire parmi les meilleures chansons canadiennes des siècles derniers, seront à l'affiche de l'Expo-théâtre le 15 mai.

Le 17, le chanteur Donald Lautrec fera connaître aux auditeurs quelques-unes des plus jolies mélodies populaires d'auteurs français et québecois, comme Christophe, Pierre Noles, Stephane Venne.

La poésie prendra la vedette le 19, avec l'auteur-compositeur Claude Gauthier et Louise Forestier, interprète des chansons de Gorges Dor et Robert Charlebois. Le lendemain, Pauline Julien et ses chansons violentes, cyniques, humoristiques termineront avec éclat cette semaine consacrée à la chanson.

Un jeune homme sera accusé d'avoir vendu des passeports qui avaient été volés à l'Expo

Un jeune employé de la Société de l'Exposition universelle canadienne, qui aurait décidé de se substituer à ses employeurs en vendant des passeports et des livrets de bonis volés, doit méditer aujourd'hui sur les avatars qui peuvent résulter d'opérations menées sur "le marché noir".

Selon la police, le jeune homme en question aurait trempé dans une combine afin d'écouler, sur le marché noir, une quantité impressionnante de passeports et de livrets de bonis subtilisés de l'édifice de l'Administration, à la Cité du Havre.

Vol qui devait résulter en la disparition de $11,245 de passeports et de $6,176.70 de livrets de bonis.

Les limiers ont acheté l'un de ces passeports "sous le manteau" et, dans le but d'en obtenir d'autres, ils ont été gentiment conduits au 2665 Langelier, app. 3. Sur place, les policiers devaient mettre la main sur huit autres passeports... et sur un jeune suspect, appréhendé derechef.

Les policiers se sont ensuite rendus boulevard Lachapelle, à St-Paul-l'Ermite, où d'autres passeports volés ont été saisis.

L'enquête, on le devine, se poursuit.

Plaintes de libelle contre le RIN et un de ses journalistes

par Maurice MORIN

Le juge en chef Edouard Archambault, de la Cour des sessions de la paix, vient d'autoriser l'émission de deux plaintes, accusant de libelle diffamatoire le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale (RIN) éditeur du journal l'Indépendance, et un de ses journalistes, Roch Denis, l'auteur d'un article paru dans ce journal, le 15 août 1965.

C'est Me Jean-Paul Sainte-Marie, nommé tout spécialement par le ministère de la Justice du Québec, pour s'occuper de cette affaire, qui s'est présenté devant le juge Archambault pour réclamer et obtenir l'émission des deux plaintes.

Les deux sommations émises sont rapportables en Correctionnelle, le 7 février prochain.

On se rappellera que dans cette affaire, une accusation de "mépris de Cour" (outrage au tribunal) avait été prise il y a déjà quelques mois. La procédure, qui avait été instruite devant le juge en chef Frédéric Dorion, de la Cour Supérieure du Québec, avait été rejetée "à cause d'un vice de juridiction", avait décrété le juge Dorion.

Le RIN et son journaliste Roch Denis font maintenant face à l'accusation de libelle à la suite d'un article paru, répétons-le, dans le journal l'Indépendance, le 15 août 1965, et où il était question du juge Philippe Lamarre, de la Cour Supérieure et des magasins Steinberg.

Jeune aiguilleur tué, dans le port

Un aiguilleur à l'emploi du Pacifique Canadien, a été mortellement blessé, vers 8 h. 50 hier soir, par un train sous lequel il est tombé dans le port de Montréal, à hauteur de l'avenue De Lorimier.

Affreusement mutilé par les roues d'un wagon, la victime, M. Michael Georges Collins, 25 ans, du 1695 rue Grenet, à St-Laurent, devait succomber à ses blessures peu après son admission à l'hôpital St-Luc.

Le funeste accident serait imputable à la pluie verglaçante qui s'est abattue hier sur une grande partie du Québec.

Nouveau directeur

Un nouveau directeur du service d'incendies vient d'être nommé à Saint-Michel. Il s'agit de M. Ernest Tiernan, âgé de 46 ans, qui devient ainsi un des plus jeunes directeurs du service d'incendies dans la province. M. Tiernan a été au service de la ville de Montréal pendant 18 ans, avant de venir, en 1960, organiser le service d'incendies de Saint-Michel.

Acquittement de Bois à Hull

HULL. (PC) — La Cour du banc de la reine du Québec a acquitté en fin de semaine Normand Bois, antérieurement accusé de négligence criminelle en rapport avec la mort de son enfant adoptif, Donald Gauthier, âgé de quatre ans.

Le juge François Chevalier a déclaré au jury composé de 12 membres que s'il existait un doute dans leur pensée, ils devaient le mettre au profit de l'accusé. Le jury a délibéré durant 81 minutes avant de rendre son jugement.

L'avocat de la défense, Me Claude Archambault, a rapporté que le bambin était décédé à la suite d'une chute dans la salle de bain.

"Le seul reproche que l'on puisse faire à l'endroit de Bois est qu'il ait caché le corps de l'enfant après sa mort," de préciser l'avocat.

Le procès s'est poursuivi pendant six jours, soit le plus long tenu à Hull depuis plusieurs années.

Par ailleurs, Mme Jacqueline Bois, accusée de négligence criminelle en rapport avec la mort de l'enfant, subira son procès le 1er février.

Vol à la tire

Un voleur à la tire a soulagé hier soir M. Michel Horsley, du Montreal Hygienic Institute, 3690, Peel, d'une enveloppe contenant $1,200 en billets de banque américains. La victime s'est plainte à la police qu'elle sortait du métro par l'embouchure McGill College quand elle s'est sentie bousculée.

L'enveloppe était dans une poche intérieure de son paletot.

Qu'y a-t-il de commun entre votre anniversaire et votre permis de conduire?

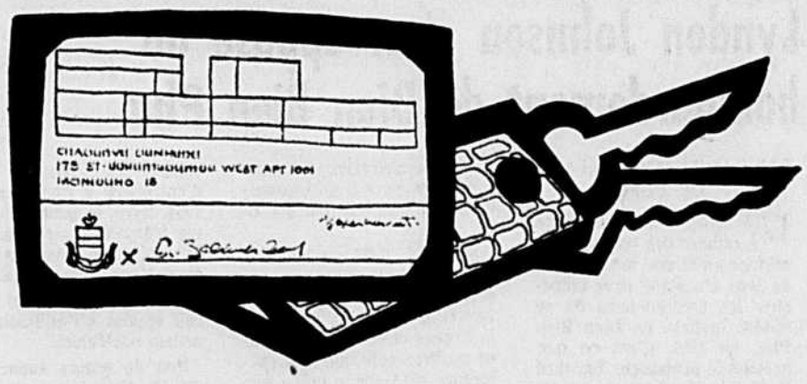

RIEN, sinon qu'ils arrivent en même temps!

Quelques semaines avant votre anniversaire, le courrier vous apportera une carte. Lisez-la. Remplissez-la en indiquant tout changement d'adresse. Puis, retournez-la sans délai, accompagnée NON PAS D'ARGENT... mais d'un chèque visé ou d'un mandat.

Vous recevrez alors par la poste votre nouveau permis de conduire, valide pour deux ans à compter de votre anniversaire.

Si deux semaines avant votre anniversaire vous n'avez pas reçu votre carte, procurez-vous-en une au bureau local des véhicules automobiles: vous la retournerez ensuite par la poste.

P.S. Bon anniversaire ! Et prudence au volant !

TC

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

Des enquêteurs visiteront de nouveau le monastère du Magnificat à Saint-Jovite

SAINT-JEROME. — Cette fois avec l'assentiment des Apôtres de l'Amour infini, les enquêteurs aux ministères du Travail et de la Santé visiteront de nouveau, aujourd'hui et demain, le monastère du Magnificat à Saint-Jovite. Ils s'y rendront, non pas pour y rechercher des enfants, les sachant ailleurs, mais afin de revoir les lieux réaménagés, dont ils avaient fait une si peu favorable description au juge, devant le tribunal du bien-être social.

Le juge Raymond Raymond entendait hier l'audition d'une instruction décrétée en vertu de la loi sur la protection de la jeunesse et en relation avec le cas d'un garçonnet, âgé de huit ans, que son père, prospecteur minier à Edmonton, en Alberta, avait contre le gré de la mère confié aux membres de la secte. Par la suite, le juge avait remis l'enfant à la garde de sa mère. Sur la foi des renseignements, fournis par les enquêteurs, le ministère de la Justice avait pour sa part autorisé les tribunaux à prendre les moyens de faire retirer tous les enfants du domaine.

Les garçonnets et fillettes avaient déjà quitté le monastère. On les croit confiés à des adeptes des Apôtres de l'Amour infini, en divers endroits du Québec, de l'Ontario et des Etats-Unis. Sur un nombre de quatre-vingts enfants, les agents de la sûreté et les enquêteurs du tribunal n'en ont retrouvé que dix-sept. Ils les ont confiés à des foyers catholiques.

En dépit des interrogatoires, les religieux et les religieuses de la secte se sont refusés à divulguer les endroits, où on avait caché les enfants. Plusieurs parmi les adeptes, dont le prieur, Frère Jean de la Trinité, ont même préféré se résigner à la prison pendant quelques jours, blâmés d'outrage au tribunal, plutôt que de rendre les enfants.

Campagne de presse

Au cours d'une entrevue avec des journalistes, anglophones pour la plupart et venant d'aussi loin que de Toronto, le conseiller juridique auprès du tribunal, Me André Fauteux, a déploré hier la campagne de presse, menée depuis quelque temps par le Frère Jean et par ses disciples. A son avis, ce battage publicitaire s'agençait de façon à faire croire que la secte était l'objet d'une persécution farouche, de la part des policiers, ainsi que de la part du gouvernement.

L'avocat a encore une fois réfuté les allégations, blâmant les policiers de s'être livrés à des actes de brutalité, le 28 décembre, lors d'une perquisition mandatée, en vue de retirer du domaine les enfants, dont des membres de leurs familles réclamaient la garde. Me Fauteux a rappelé les tentatives précédentes par des agents du bien-être social, qui avaient essuyé des fins de non-recevoir de la part des dirigeants du monastère. Comme les moines persistaient à interdire l'entrée, il a fallu recourir à des effectifs plus considérables.

Maintenant, il se trouve que les Apôtres de l'Amour infini ouvrent toutes grandes les portes de leur maison, à qui veut la visiter. Ce n'était pas le cas, il y a quelques semaines. On en interdisait systématiquement l'entrée, le monastère étant une maison de recueillement. L'adjoint au Frère Jean, le Père Jean-Marie, autrefois le Père Maxime Brunet, de la communauté des Oblats de Marie-Immaculée, n'a pas nié que sa communauté, à Saint-Jovite, avait dans l'intervalle fait un grand nettoyage, effectué des travaux de réparations et d'améliorations.

D'ailleurs, a expliqué le directeur spirituel des Apôtres, nous faisons un grand ménage tous les quatre mois. Lors de la visite des enquêteurs, nous nous apprêtions à entreprendre celui de l'hiver. C'est ainsi qu'il a disposé des rapports défavorables, consignés par les enquêteurs relativement à la sécurité au monastère, à sa propreté, ainsi qu'à ses conditions en matière d'hygiène.

Afin d'en constater les résultats, le tribunal a accepté de reporter à jeudi l'instruction en rapport avec la protection d'une fillette, âgée de quatre ans, formulée par ses grands-parents. L'audition devait se dérouler hier devant le juge Léandre Prévost, désigné par le juge en chef du tribunal de bien-être, avec la mission de faire de la lumière sur les conditions de vie, réservées aux enfants chez les Apôtres de l'Amour infini.

Des employés de foyers d'hébergement menacent de tenir des journées d'étude

Le syndicat des employés des services d'édifices (FTQ) a fait savoir que quelques-uns de ses membres travaillant dans six foyers d'hébergement menacent de tenir des journée d'étude cette semaine s'ils n'obtiennent pas d'ici quelques jours le paiement rétroactif de leurs salaires pour l'année 1966.

Le syndicat a fait parvenir aux journaux une copie du télégramme qui a été envoyé à M. René Morin, conseiller en relations industrielles, au ministre de la Famille et du Bien-être social, réclamant le paiement de ces sommes d'argent qui sont dues à ces employés en vertu des conventions collectives, et qui devaient être versées avant le 31 décembre.

Il y aura une rencontre avec les responsables de chacune des institutions le 24 janvier. Le syndicat espère avoir une réponse favorable d'ici ce temps. Le télégramme de M. Gilles Deschesnes, agent d'affaires, fait état des maisons suivantes: Emile Gamelin, Auclair, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Saint-Aubin, Dominique-Savio et la Maison de la Providence à Côteau-du-Lac.

Du dire au faire la distance est grande.

— Cervantes

Ce qui est écrit avec la plume ne saurait être enlevé, même à coups de hache.

— Proverbe russe

Déraillement du Panorama dans la région des Rocheuses

VANCOUVER (PC) — Des manoeuvres du Canadien National travaillent d'arrache-pied aujourd'hui afin de remettre en état les quelque 1,000 pieds de voie ferrée qui ont été arrachés de leur base au cours du déraillement du train Panorama qui a quitté les voies dans la région des Montagnes Rocheuses, à quelque 400 milles de Vancouver.

Les 10 wagons du train ont quitté les voies alors que le Panorama roulait à environ 30 milles à l'heure. Les wagons sont cependant demeurés debout et personne parmi les 80 passagers n'a été blessé.

Il faisait une température de cinq degrés au moment de l'accident, mais, fort heureusement, le système de chauffage du train n'a pas cessé de fonctionner. Le Canadien National a dû contremander le trajet Vancouver-Montréal de ses trains Super-Continental et Panorama jusqu'à ce que les réparations à la voie soient complétées.

Les passagers du Panorama ont pu poursuivre leur route vers Vancouver quatre heures environ après l'accident.

Appui aux grévistes de la Canadian Gypsum

JOLIETTE — Le conseil central des syndicats nationaux à Joliette a pris position à l'égard du conflit, qui paralyse depuis deux semaines la manufacture de la Canadian Gypsum, dans cette ville de la région de Lanaudière.

Au cours d'une assemblée en fin de semaine et au nom de tous les syndicats affiliés, le conseil central a entériné une résolution manifestant son appui moral à tous les grévistes.

Il a, en outre, déploré l'attitude de la force policière municipale envers les grévistes. Le conseil central groupe tous les syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux, dans la région.

Terre-Neuve: des employés d'un hôpital font la grève malgré un ordre du gouvernement

GRAND FALLS, T.-N. (PC) — Les piqueteurs ont commencé à faire les cent pas, aujourd'hui, devant l'Hôpital central de Terre-Neuve, où 135 employés non professionnels ont déclenché la grève malgré l'ordre donné hier par le gouvernement et interdisant l'arrêt de travail.

La grève a été approuvée lors d'une assemblée, hier soir, de la succursale 990 de l'Union canadienne des employés publics, quelques heures à peine après que le gouvernement eut invoqué une section du code du travail pour décréter un état d'urgence à l'hôpital.

Le président de la succursale 990, M. Bill Wiseman, a déclaré que le syndicat national a promis son appui aux grévistes de Terre-Neuve. Il a déclaré que la décision du gouvernement d'interdire la grève a soulevé l'ire des syndiqués à l'assemblée d'hier soir.

M. Ralph Moores, administrateur de l'hôpital, a déclaré que seuls les cas d'urgence et de maternité étaient acceptés à l'hôpital et que certains patients avaient été retournés à leur domicile. L'institution de 120 lits n'avait lundi soir que 73 patients. Un porte-parole de l'hôpital a déclaré qu'il croyait que le personnel médical et les volontaires pouvaient soigner convenablement ce nombre de malades.

Auparavant, les deux parties avaient accepté le rapport d'un tribunal de conciliation mais l'hôpital a déclaré que les fonds nécessaires pour l'appliquer devaient provenir du ministère provincial de la Santé. On n'a pas révélé les termes du rapport.

Les autorités gouvernementales n'ont pas indiqué la contribution que le gouvernement avait l'intention d'apporter pour défrayer l'augmentation qui d'après le syndicat représentera une somme de $80,000 par année.

M. Smallwood a déclaré en Chambre que le gouvernement regrettait la décision prise par le syndicat en dépit de l'avertissement donné il y a sept semaines dans le discours du trône que des employés, ainsi qu'un certain nombre d'autres, allaient recevoir des augmentations.

Invoquant aussi les mesures d'urgence, le gouvernement avait réussi à empêcher 90 employés de l'hôpital de Corner Brook de se mettre en grève le 24 août. Le syndicat avait par la suite décidé de passer outre à l'ordre du gouvernement et de se mettre en grève le 11 septembre.

Médecins résidents et internes seront remplacés

QUEBEC (PC) — Les médecins prendront la relève des internes et des médecins résidents jeudi prochain si ces derniers entreprennent une journée d'études afin d'appuyer leurs revendications auprès du gouvernement provincial.

Le Dr Jean-L. Perreault, président du comité de négociations de l'Association des internes et résidents, a affirmé à Québec, hier, que son comité était prêt à reprendre les négociations avec le gouvernement à n'importe quel moment.

Le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, a fait parvenir un télégramme à l'Association dans le cours de la journée, mais, en fin de soirée, les médecins n'avaient pas encore pris connaissance du message du ministre.

Ce dernier demande que les parties se réunissent pour élaborer les détails des dernières propositions faites par le gouvernement aux médecins.

Ces derniers ont cependant trouvé insuffisante la dernière offre du gouvernement.

Au cours d'une réunion tenue hier soir, 175 internes et résidents de Québec ont accordé un vote unanime d'appui à leur comité de négociations.

L'arrêt de travail des médecins durera 24 heures et des médecins en médecine générale prendront la relève pendant ce temps. Les internes et les résidents oeuvrent particulièrement dans les cliniques d'urgence des hôpitaux.

Les médecins résidents ont par contre fait savoir qu'ils avaient reçu l'appui de plusieurs corps intermédiaires dont le Collège des médecins et chirurgiens qui s'est dit prêt à rencontrer le ministre et à agir comme médiateur dans le conflit "pour que les internes et résidents des hôpitaux de la province puissent obtenir un salaire raisonnable".

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
offre en collaboration avec
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIERES
UNE SÉRIE DE COURS EN
FINANCE et PLACEMENT
Le mercredi soir — de 8 h. à 10 h.
Du 8 février au 19 avril 1967
La série de onze cours : $25.00
Prospectus et renseignements :
SECRETARIAT DES COURS DU SOIR
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
535, avenue Viger, Montréal (24e)
Tél. : 844-2821, poste 236

ANNONCE!
Beaucoup ignorent la cause de leur mal de dos
Il est peut-être simplement dû à des reins paresseux
Quel dommage d'avoir à endurer cette forme commune de mal de dos simplement parce qu'on n'en connaît ni la cause ni le remède! Si les reins deviennent paresseux, il peut s'ensuivre une irritation des voies urinaires et des malaises de la vessie, d'où peut-être un mal de dos lancinant. C'est alors que les Pilules Dodd's pour les Reins peuvent aider à procurer du soulagement. Les Dodd's stimulent les reins et aident à soulager l'état d'irritation qui cause le mal de dos. Prenez des Dodd's — vous vous sentirez mieux et vous dormirez mieux. Depuis 70 ans, des millions de gens en prennent avec succès. Nouveau gros format économique.

...Paris, Londres, Shannon, Glasgow, Francfort, Zurich, Vienne, Copenhague, Moscou
... neuf plaques tournantes vers toute l'Europe.

Au départ de Montréal, Air Canada vous propose le célèbre vol quotidien *"Europe 870"* Montréal-Paris-Francfort (Montréal - Paris sans escale), les vols hebdomadaires Montréal - Copenhague - Moscou (Montréal - Copenhague sans escale), et le service quotidien vers Londres (Air Canada en association avec BOAC). Ajoutez à cela des vols réguliers d'Air Canada vers Shannon, Zurich, Vienne ou Glasgow (en association avec BOAC).

Alors? Si vous n'êtes pas prêt à partir, vous êtes prêt à préparer votre départ! Visites de famille, voyages d'affaires ou tout simplement merveilleuses vacances, les tarifs vous réservent de bonnes surprises! Votre agent de voyages est le spécialiste de l'Europe et de la Grande-Bretagne. Il vous donnera tous les renseignements que vous désirez sur le plan d'Air Canada: "Voyagez maintenant — payez plus tard", versement de 10% à l'achat du billet, le solde payable en 24 mois.

Tarifs aller-retour, excursion-économique, de 14-21 jours (en vigueur à certaines périodes)
MONTRÉAL-PARIS $335 MONTRÉAL-LONDRES $299
AIR CANADA
Bureaux d'AIR CANADA à la PLACE VILLE-MARIE et 7116 rue ST-HUBERT

AGENCE DE VOYAGES Ville-Marie
5135, rue ST-DENIS Tél. 276-2694

VOYAGES TRAVELAIDE
Mezzanine Edifice Carré Dominion
861-7272
1010 ouest, Ste-Catherine, Montréal 2
Semaine, ouvert de 9 h. a.m. à 9 h. p.m. et le samedi jusqu'à 4 heures

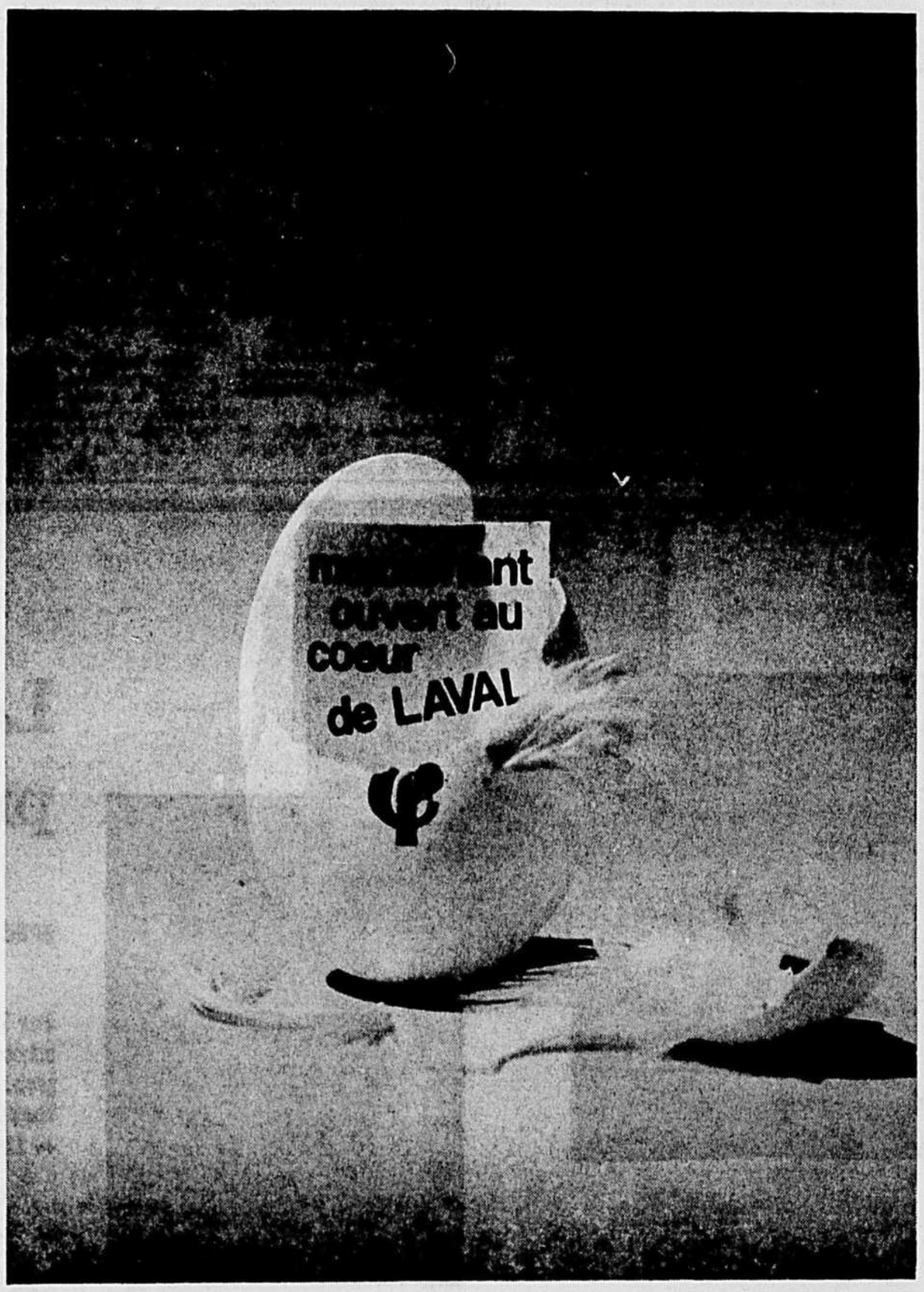

CHOMEDEY/FORD a pour devise **"un service à votre mesure".** C'est donc dire que chaque client y est traité de façon personnelle par le président et tous les membres de son équipe. Faites l'expérience d'un traitement de faveur et profitez en même temps des BAS PRIX qui vous sont offerts pendant la grande VENTE DE BLANC de janvier.

CHOMEDEY FORD SALES LIMITED
QUI OFFRE UN SERVICE A VOTRE MESURE
dépositaire: Thunderbird / Galaxie / Fairlane / Falcon / Mustang / Anglia / Cortina / camions Ford
2032 BOULEVARD LABELLE, LAVAL (sortie 8 de l'Autoroute des Laurentides)
tél. 688-9200 — 332-9756

EATON

Nouveaux chez EATON
Les produits de soins de beauté "BIOTHERM" et les produits de maquillage "Molitg" de Molitg-les-Bains en France

Des milliers de personnes se rendent chaque année à la station thermale de Molitg-les-Bains pour soigner, embellir et rajeunir leur épiderme. A Montréal, toutes les femmes peuvent maintenant bénéficier des propriétés merveilleuses des eaux de Molitg-les-Bains grâce aux produits de soins de beauté "BIOTHERM" et aux produits de maquillage "MOLITG" conçus à la station thermale et acheminés au Canada par AIR FRANCE.

A base de "Crenum", une matière végétale provenant des eaux de la source naturelle de Molitg-les-Bains, les produits "BIOTHERM" apportent fraîcheur et santé à votre épiderme et lui donnent cet incomparable éclat de beauté naturelle qui est le véritable reflet de la jeunesse.

Les produits de maquillage "MOLITG" parachèvent l'action bienfaisante des produits "Biotherm". Ces fards de beauté de conception remarquable ajoutent le charme de leurs tons subtils à la beauté d'un visage jeune.

Seulement quelques-uns de ces produits prestigieux sont représentés parmi toute la vaste ligne de Molitg-les-Bains.

a. Savon Thermal BIOTHERM :
ce savon sous forme de lait épais non gras adoucit, désincruste et purifie l'épiderme. 4 oz **4.00**

b. Hydro-Cure BIOTHERM :
une lotion sans alcool qui tonifie et équilibre l'acidité de la peau. 9 oz **4.75**

c. Masque de Rosée BIOTHERM :
pour être particulièrement en beauté, un masque hydratant qui raffermit la peau et unifie le teint. 1¾ oz **5.95**

d. BIOTHERM "A. R." :
un crème raffermissante pour conserver une silhouette jeune et svelte. 7¾ oz **20.00**

e. "Cover New" MOLITG :
un fond de teint fluide pour un maquillage lumineux. 4 teintes ravissantes. 1¼ oz **4.25**

f. "Brush-Tint" MOLITG
le maquillage des joues au pinceau pour animer et modeler votre visage. **5.50**

g. Rouge à lèvres MOLITG :
crémeux et indélébile, en huit teintes remarquables. **2.50**

Venez rencontrer Monsieur D'AIGLE, conseillé attitré de Molitg-les-Bains, assisté de Mme Josette RAYMOND et de Mlle Pierrette BEBURE, qui seront chez EATON, au rayon des cosmétiques, jusqu'au samedi 28 janvier. N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'eux pour mieux connaître la lignée de MOLIGT-LES-BAINS et les produits de soins de beauté qui conviennent à votre personnalité.

Votre cadeau d'introduction

un magnifique étui de poudre pressée vous est remis gracieusement lors de tout achat de produits de Molitg-les-Bains, jusqu'au samedi 28 janvier

Eaton en ville seulement (rayon 212) au rez-de-chaussée

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 H 30 A 6 H | OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS **EN VILLE** JUSQU'A **9 H** | **A POINTE-CLAIRE** JUSQU'A **10 H** | **MAGASIN ENTREPOT** JUSQU'A **9 H** | COMMANDES TELEPHONIQUES ACCEPTEES DES 8 H **842-9211**

SCIENCES

Une intuition en pleine nuit peut conduire à un Prix Nobel

OTTAWA — Quelle place la chance tient-elle en recherche médicale ? On plus exactement dans une découverte en médecine ? Conférencier au dîner du congrès annuel de la Société canadienne de Recherches cliniques, le Docteur Hans Selye a présenté récemment une causerie faite d'observations personnelles et d'anecdotes historiques, comme il en a l'habitude, appuyée de réflexions pertinentes.

Signalons en passant que le Directeur de l'Institut de Médecine et de Chirurgie expérimentales à l'Université de Montréal, publiera bientôt à New York un ouvrage intitulé "In Vivo", avec préface du Docteur Albert Szent-Gyorgyi, Prix Nobel. L'expression "in vivo" signifie la recherche biologique à l'aide de sujets vivants.

Le Docteur Selye a relaté une confidence d'Otto Lowi sur les circonstances qui l'avaient conduit à faire une expérience pour laquelle il reçut un Prix Nobel.

Intéressé au problème de la transmission de l'influx nerveux, Lowi se réveilla subitement une nuit et il eut l'intuition d'avoir trouvé une solution; il griffonna quelques notes sur un bout de papier et il se rendormit. Mais, le lendemain matin, il lui fut impossible de comprendre son gribouillage et il ne pouvait se rappeler l'inspiration qui l'avait réveillé.

Mais la nuit suivante, il fut encore une fois tiré de son sommeil; cette fois, il s'efforça à assez de lucidité pour écrire plus soigneusement l'idée qui lui était venue. De retour au laboratoire, il réalisa l'expérience qui devait démontrer que l'influx nerveux est d'origine chimique, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles recherches. Beaucoup de savants avaient soupçonné la nature chimique de la transmission des messages par les nerfs mais aucun n'avait pu en faire la démonstration.

Pour trouver un problème intéressant, il faut de l'inspiration. De même, la formulation d'une hypothèse ne dépend pas autant qu'on le croit d'un raisonnement rigoureux. En réalité, on ne peut proposer une hypothèse à partir du seul raisonnement puisqu'on manque de données sûres ou complètes; si l'on avait tous les faits, ce n'est pas une hypothèse mais une conclusion que l'on présenterait.

La distinction entre l'observation et la découverte apparaît évidente dans l'histoire de l'insuline, l'hormone du pancréas qui sert au traitement du diabète. En 1889, le physiologiste allemand Minkowski enlevait le pancréas d'un chien et produisait ainsi un diabète; mais il ne comprit pas que la cause en était l'absence de l'insuline produite par le pancréas. Au début du siècle, le physiologiste français Gley réalisait une expérience semblable à celle que devait faire Banting, dix-sept ans plus tard; il en fit une description qu'il remit, sous enveloppe scellée, à la Société de Biologie. Ce n'est qu'en 1922, après avoir lu la communication de Banting, que Gley permit qu'on ouvrit l'enveloppe. Il était trop tard.

Les découvertes, grandes et petites, doivent beaucoup au subconscient. Beaucoup de gens sont sous l'impression que les activités du subconscient ne peuvent s'apprendre. Au contraire, elles s'apprennent fort bien, au contact d'un savant, d'un artiste, etc., dans tous les domaines où l'intuition joue un rôle. Einstein était un génie mais même s'il avait appris toutes les finesses de la mécanique automobile il n'aurait pas conduit une auto aussi habilement que s'il avait reçu des leçons d'un chauffeur de taxi.

Lorsqu'un savant fait une découverte capitale, on est porté à lui demander : "Comment y êtes-vous parvenu ?" Mais il serait bien en peine de décrire le cheminement mental qui l'a conduit à une grande idée : l'intuition (et bien sûr l'esprit d'observation) y tient une trop grande place.

Des animaux "verraient" par la peau

NEW YORK (AFP) — La peau de diverses espèces d'animaux est capable de "voir". Ceci a été démontré par une série d'expériences effectuées sur des cobayes, des rats, des grenouilles et des poissons par le Dr Richard Cone, professeur de biologie adjoint de l'Université Harvard, et M. Heywood Becker, étudiant de biologie à l'Université Yale.

Des prélèvements de peau ont été soumis à des éclairs de lumière et ils ont à chaque fois réagi en émettant du courant mesuré sur graphiques par des instruments de haute précision. Au cours des tests, il s'est avéré que les peaux d'animaux teintées de mélanine (un pigment du même genre que celui fabriqué par la peau quand elle est bronzée par le soleil) émettaient plus d'impulsions que les peaux non pigmentées.

Les chercheurs ont indiqué que des peaux non pigmentées telles que celles d'animaux albinos ont aussi réagi de façon probante. Ils ont aussi précisé que ces réactions n'étaient pas communiquées au cerveau, mais que cette découverte permettrait dans l'avenir de mieux comprendre le fonctionnement de l'oeil.

Le chef de la Réserve prend en main la Société historique de Caughnawaga

par André Luchaire

La "Société Historique de Caughnawaga", fondée il y a quatre ans environ par le professeur William B. Newell, pour étudier le passé des Iroquois et promouvoir l'intérêt du peuple de Caughnawaga pour ce passé, a pris un élan nouveau à la suite d'une assemblée générale extraordinaire tenue au manoir Lachine. Au cours de cette assemblée une proposition de changement de nom et d'objectifs déposée par écrit par le président-fondateur lui-même (qui était absent) a été défaite. Un nouveau président a été élu, en la personne du chef André Delisle, maire de Caughnawaga. Sa présence à la tête de la Société indique bien que les Indiens de cette Réserve (au bénéfice de qui la Société avait été fondée), qui pendant quelques années et sauf rares exceptions, n'avaient paru manifester aucun intérêt pour la Société, entendent y collaborer désormais.

L'exécutif de la S.H.C. a lui aussi été quelque peu modifié. Il est ainsi composé :

Président honoraire : le professeur W. B. Newell de Tampa (Floride); président, M. André Delisle, chef du Conseil de la Bande Mohawk de Caughnawaga (on devrait dire, à la française : de la nation Agnié de Kahnawaké); vice-président, M. L. Edmond (Eddie) Beauvais; trésorier, M. J. P. Filiatreau; secrétaire, Mlle Leonore T. Donnelley; les autres membres du Bureau sont War Eagle, MM. Louis Montour, Howard Deer, Mlle A. Lighthall, MM. John King, G. Robertson, A. Luchaire.

L'assemblée avait été convoquée à la demande simultanée — mais non conjointe — du professeur Newell et de M. Eddie Beauvais.

Le premier, découragé par diverses déconvenues (tant du côté indien, que du côté des autorités fédérales et provinciales) handicapé d'ailleurs par son état de santé, avait, semble-t-il, conclu depuis quelques mois qu'il n'y avait rien à faire, et conçu la transformation de la Société historique de Caughnawaga en une "Société de recherches sur les Indiens d'Amérique." Le second, avec, apparemment tous les membres Indiens, et la plupart des membres non-Indiens, estima qu'il n'y avait pas lieu de s'avouer vaincu et qu'au contraire le moment était venu de reprendre l'affaire en mains avec une tête nouvelle.

De l'Expo à la Réserve

Avec l'acceptation du chef Delisle de devenir cette tête nouvelle, le problème pouvait se considérer résolu — abstraction faite des sentiments de gratitude et d'estime que méritait le professeur Newell.

C'est ce qui apparut des prises de positions adoptées à l'assemblée générale, après lecture des principaux passages d'une longue missive explicative du professeur Newell.

C'est à l'unanimité des présents que se conclurent les élections du nouveau bureau de direction.

Après une allocution du chef Delisle, pour une nouvelle, franche et efficace coopération de tous, Indiens et non-Indiens, l'assemblée procéda à la désignation de quelques comités chargés de résoudre les principales questions d'urgence.

L'une de celles qui retint le plus l'attention des présents fut le sort réservé au Pavillon Indien de l'Expo : la Société Historique de Caughnawaga va demander officiellement qu'il soit transféré dans la Réserve de Caughnawaga, et un comité va s'employer spécialement à vendre l'idée à tous les groupements ou institutions concernées.

Il convient de signaler qu'en dépit des obstacle smentionnés, la S.H.C. avait tout de même réussi, sous l'impulsion du professeur Newell et de ceux qui l'ont assisté, à constituer des embryons de bibliothèque et de musée, actuellement répartis entre le Château Ramezay et le Musée de Lachine, au Manoir Lachine, boulevard LaSalle, et qu'elle avait assuré la publication d'un ouvrage de sociologie amérindienne celui du prof. Newell sur le thème "Crime et Châtiment dans les nations iroquoises", ainsi qu'un bulletin, de périodicité, à vrai dire, fort irrégulière.

Il y a lieu de prévoir, avec la nouvelle direction que rien de tout cela n'aura été fait en vain, mais qu'au contraire, grâce à des réalisations nouvelles, dont certaines sont indispensables, — comme la création d'un Musée historique dans la Réserve elle-même, — cela aura marqué le départ d'une ère nouvelle dans la vie de Caughnawaga, celle des accomplissements culturels et d'une prise de conscience du peuple iroquois.

Un mot reçu de mauvais biais efface le mérite de dix ans.

Montaigne

Les mots sont comme les abeilles : ils ont miel et aiguillon.

Proverbe suisse

L'homme ne descend pas du singe !

JERUSALEM. (PA) — "L'opinion actuellement acceptée selon laquelle l'homme a évolué à partir du singe est absolument fausse et sans base scientifique."

C'est ce qu'a déclaré l'anthropologue Louis Leakey, à l'Académie des sciences et des Humanités d'Israël, à Jérusalem.

Parlant de ses récentes découvertes dans le Kénya, le prof. Leakey a affirmé que bien que le chimpanzé soit un cousin de l'homme pour ce qui est du groupe sanguin et d'autres facteurs, l'espèce humaine ne descend pas des primates de la manière dont on se le figurait jusqu'ici.

Il n'y a pas eu d'évolution soudaine du singe à l'homme en 5 millions d'années, a-t-il déclaré, contestant ainsi l'opinion reçue que l'homme s'est développé à partir du babouin il y a 3,000,000 à 4 millions d'années.

On a trouvé des vestiges prouvant que des singes, il y a 20 à 25 millions d'années, évoluaient dans une direction qui est celle des singes actuels. Mais à cette même époque existait déjà le "proto-homme", notre ancêtre.

Ce "proto-homme" ayant été trouvé au Kénya, le prof. Leakey lui a donné le nom de "Kénya-pithecus Africanus".

Leakey a montré une dent extraite du visage d'un "proto-homme" datant de 20 millions d'années à de nombreux anatomistes du monde entier "et ils m'ont tous dit: c'est une dent humaine! . . . Mais naturellement ce n'en est pas une !".

"C'est une dent d'un être dont nous descendons — un être à la face courte, qui utilisait des pierres pour briser les os des animaux dont il se nourrissait".

Leakey a montré des photographies d'os d'antilope qui, dit-il, ont été brisés il y a 20 millions d'années d'une manière qui suggère que ce "presqu'homme" chassait et mangeait de la viande.

Le proto-homme a d'abord émigré lentement de l'Afrique orientale vers l'Inde et la Chine — où furent trouvés des spécimens primitifs de ce même proto-homme, alors non identifiés comme tels, a ajouté le prof. Leakey.

L'anthropologue a affirmé que la conclusion importante qu'il faut tirer de cela, c'est que l'aurore de la vie humaine a pointé au coeur de l'Afrique, d'où est parti un flot continu d'émigration, par le Moyen-Orient, d'abord vers l'Extrême Orient, puis vers l'Europe.

peu importe où vous regarderez...

vous verrez que l'on fume du MAURIER

Pourquoi préfère-t-on, plus que jamais, la du MAURIER? **PARCE QUE** seule, la du MAURIER, est munie du super-filtre Millecel exclusif qui en protège toute la saveur. *Ce filtre exceptionnel garde la saveur de la du Maurier à son meilleur.* Recherchez la du MAURIER dans son paquet rouge vif.

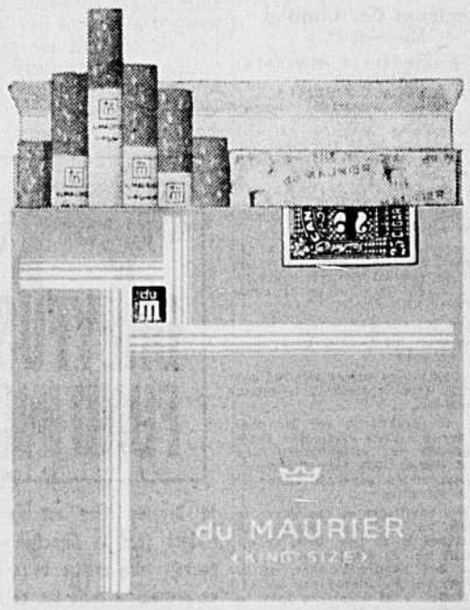

LA 'KING SIZE' LA PLUS VENDUE AU QUÉBEC

Les aciéries DOSCO...

...annoncent la fin de la grève qui sévissait à ses ateliers de Montréal depuis le 21 octobre 1966.

DOSCO reprendra immédiatement la livraison de barres, de profilés, de tuyaux, de pièces de fixation et de certaines catégories de fil machine qui n'avaient pu être fabriqués pendant la grève.

Nous regrettons vivement d'avoir pu causer des ennuis à nos clients durant cette interruption de travail. Nous pensons pouvoir reprendre notre activité normale immédiatement.

LES ACIERIES DOSCO, Limitée

ANNONCE

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Vivez donc! épargnez... royalement pour réaliser votre rêve

LE VOYAGE DE VOS RÊVES, la croisière dans les mers du sud, la voiture de l'année, des vacances de ski dans une station chic, tout ça est à votre portée. Par l'épargne. Commencez dès maintenant. Ouvrez un compte d'épargne à la Banque Royale. L'intérêt le fera grossir à vue d'oeil. Et la Banque Royale est l'endroit tout indiqué, car il y a une succursale tout près de vous.

BANQUE ROYALE

Procurez-vous, à toute succursale de la Banque Royale, vos Passeports et vos Livrets-Primes pour l'expo67

L'aménagement des chutes Churchill se fera avec des capitaux canadiens

Les Canadiens détiennent la plus grande partie du capital de ce qui est appelé à devenir le plus important aménagement hydro-électrique de l'histoire, celui des chutes Churchill, au Labrador, qui entre dans le stade de la construction.

Dans un discours prononcé hier au Canadian Club de Toronto, M. Donald McParland a souligné que quatre-vingt-quatorze pour cent des 18,000 actionnaires de la BRINCO (British Newfoundland Corporation Limited) résident au Canada et qu'ils possèdent plus des deux tiers de toutes les actions émises.

M. McParland, président de la Churchill Falls (Labrador) Corporation et vice-président de la compagnie mère, la BRINCO, a ajouté qu'"on entend souvent déplorer que la propriété de tant de ressources naturelles et d'entreprises canadiennes soit entre des mains étrangères ; il est donc réconfortant d'apprendre que les Canadiens s'intéressent à ce point au succès de la BRINCO".

Appel aux marchés étrangers

D'après M. McParland, il serait prématuré d'exposer en détail la manière dont on se procurera les centaines de millions nécessaires au financement de cette entreprise gigantesque.

Cependant, aucun effort ne sera épargné pour inviter les Canadiens à y contribuer dans la plus large mesure possible, bien qu'on doive également faire appel aux marchés étrangers pour fournir l'appoint financier nécessaire.

Le conférencier a ajouté qu'on fait souvent le rapprochement entre l'importance du capital nécessaire et le resserrement actuel des marchés des capitaux.

"Evidemment, il s'agit de montants considérables, mais dont l'importance ne doit pas se mesurer seulement par rapport aux marchés mais aussi par rapport à l'envergure du projet et à la période pendant laquelle les fonds seront requis.

"Sans doute devrons-nous faire appel à plusieurs sources de capitaux. La construction s'échelonnera sur plusieurs années et les emprunts nécessaires s'effectueront à divers moments ; on ne doit pas croire que nous puiserons à une seule source, à un seul moment."

Stade des réalisations

Après plusieurs années de préparation, le projet des chutes Churchill a atteint sans difficulté le stade des réalisations, depuis la signature de la déclaration d'intention avec l'Hydro-Québec, en octobre dernier.

Actuellement, 200 hommes se trouvent sur place et un nombre égal est affecté à des travaux techniques et à des programmes. Selon les prévisions, 400 hommes disposeront au chantier, dès ce printemps, des locaux permanents nécessaires, et ces locaux pourront recevoir 1,500 personnes à l'automne 1967.

A cette époque débuteront les gros travaux de génie civil et l'entrée en service des premiers générateurs est prévue dans cinq ans.

Une grande souplesse

M. McParland ne voit d'autre part, aucune menace aux futurs aménagements hydro-électriques dans les progrès réalisés par les centrales nucléaires.

Les deux ne s'excluent pas mais se complètent, au contraire, en raison de la plus grande souplesse de l'énergie hydro-électrique.

"L'avantage le plus important de l'énergie hydro-électrique, a poursuivi M. McParland, est d'être à peu près à l'abri de l'inflation. Son prix de revient dépend en grande partie du capital investi. Une fois en service, les centrales ne sont pas exposées à d'aussi nombreuses escalades des prix de revient que les autres sources d'énergie."

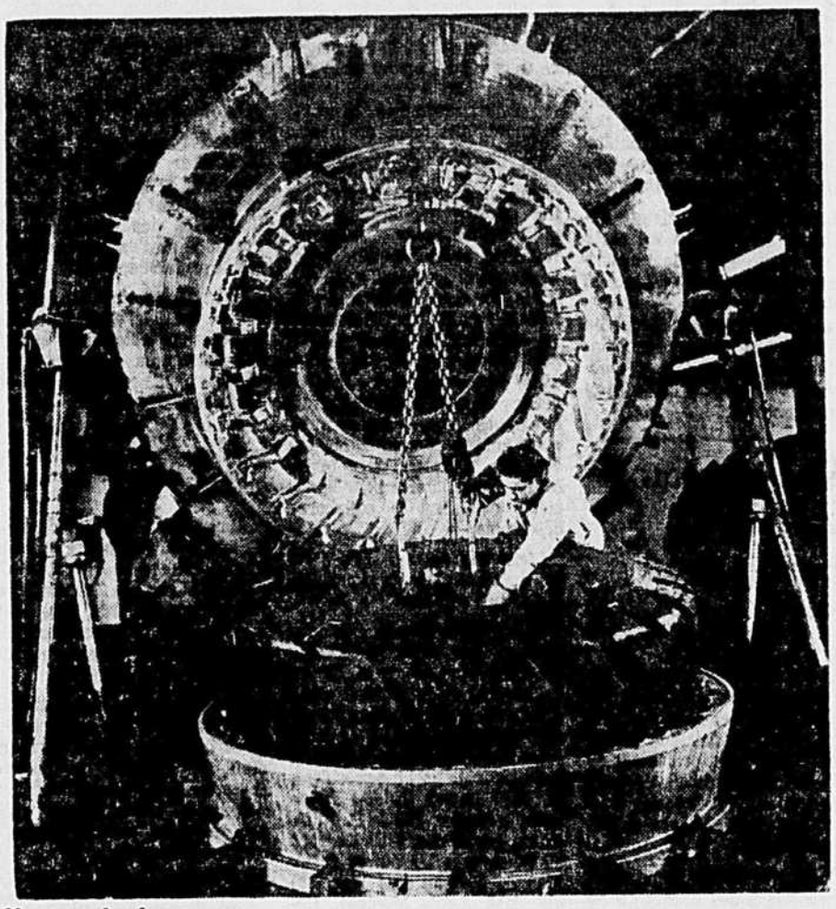

Un moule immense

Ce moule géant fait partie des nouvelles installations de la société United Tire & Rubber of Canada à Belfield Road, près de Toronto. Cette société vient d'y ouvrir, au début de janvier, une nouvelle usine qui comprend également les entrepôts et les bureaux du siège social. La construction de ces édifices et l'achat de l'équipement représentent environ $2.5 millions.

Jean Mehling câble de Paris

Aucune décision importante ne serait prise en mars à la réunion des Six à Rome

A peine connue la suggestion de Monsieur Fanfani d'inviter à Rome, pour le dixième anniversaire du traité créant le Marché commun, les responsables de la politique des six pays associés, se déclenchait déjà une campagne de presse à propos de l'éventuel voyage du général de Gaulle.

J'ai lu, à ce propos, des commentaires particulièrement acerbes, sous la plume de journalistes suisses établis dans la capitale italienne.

Le président de la République française se déplacera-t-il ? Acceptera-t-il de le faire si aucune décision importante ne doit être prise ? Consentira-t-il à "fêter un anniversaire", alors que son pays n'est pas la "puissance invitante" ? Ne souhaite-t-il pas plutôt que rien d'important ne se fasse, dans le Marché commun, sans que la France en ait pris l'initiative, etc. . . ?

●

Tout ceci est un peu délirant, à propos d'un projet qui, en théorie, ne devrait que consacrer dix années d'une vie communautaire parfois difficile certes, mais finalement très constructive.

En outre, tous les grands problèmes de base de la Communauté, à l'exception de l'adhésion britannique, ne sont-ils pas réglés, au moins de façon théorique ?

D'autre part, une cérémonie aussi officielle que le dixième anniversaire du Traité de Rome se prête-t-elle bien à des décisions concrètes ?

On le voit, aux interrogations parfois un peu tendancieuses des commentateurs, il semble possible de répondre par une série de questions qui, en fin de compte, risquent plus d'envenimer les rapports entre les Six que de contribuer à la solution des difficultés encore en suspens.

●

N'est-il pas tôt pour faire des pronostics sur cette future réunion solennelle de Rome ?

Les analystes disent que si doivent en sortir des décisions concrètes, on dispose de bien peu de temps de consultation, jusqu'en mars, pour en préparer le texte et parvenir à un accord.

Ce qu'on oublie trop, dans tout ceci, c'est que le mois de mars, précisément, est celui des élections législatives en France.

En d'autres termes, nulle période ne pouvait être plus malvenue pour une "réunion au sommet". On oublie aussi qu'à Bruxelles des pourparlers d'importance capitale pour la Communauté traînèrent en longueur parce que, dans le même temps, Bonn ou Rome avaient, chacune de leur côté, à faire face à des échéances de politique intérieure.

●

Mais, surtout, quelle décision spectaculaire pourrait-on prendre, désormais, si ce n'est une acceptation de la Grande-Bretagne au Marché Commun ?

Est-il raisonnable de croire qu'un problème de cette envergure pourrait, en trois mois à peine, évoluer au point d'arriver à terme en temps voulu ?

Trop souvent, me semble-t-il, on isole le cas de l'adhésion britannique de son contexte: celui de l'Europe des Sept.

Qui voudra croire que Londres pourrait, sans tromper ses partenaires de l'A.E.L.E., entrer dans le Marché Commun tout en conservant, pour l'Europe des Sept, un statu quo dès lors sans objet ?

Or il est bien évident que, même chez les Sept, la situation de la Grande-Bretagne ne saurait être remise en cause seule. On doit donc comprendre que Paris ne réponde pas sans réticence à l'invitation de Monsieur Fanfani.

Nomination — Honeywell

M. PHILIPPE-J. LAMARCHE

M. Clifford D. Lynch, directeur commercial pour la région de l'est, annonce la nomination de M. Philippe-J. Lamarche au poste de gérant de la succursale de Montréal, Division commerciale de Honeywell. M. Lamarche est maintenant de retour à Montréal, après un séjour de sept ans à Paris, où il occupait les fonctions de gérant général des ventes en France pour la compagnie Honeywell. Originaire de Montréal, M. Lamarche entra au service de Honeywell en 1950. Avant d'être promu à Paris, M. Lamarche était gérant de succursale de la compagnie à Québec. Il est membre de l'American Society of Heating, Refrigerating and Air Conditioning Engineers et il fut président du "Chapitre de la ville de Québec". ●

au bilan de l'ACTUALITE

Taux d'escompte britannique

Le taux d'escompte qui est en Grande-Bretagne de 7 pour cent depuis juillet dernier pourrait être réduit de 0.50 à 2 pour cent dès cette semaine annonce la presse britannique. Dans l'ensemble les journaux accueillent avec satisfaction les résultats de la conférence des ministres des Finances qui s'est tenue pendant le week-end sur l'initiative du ministre des Finances britannique James Callaghan, aux Chequers, résidence du premier ministre. Le dégel du crédit britannique est une des conséquences heureuses de cette rencontre estiment les chroniqueurs financiers.

La brasserie Schlitz

La brasserie Jos Schlitz est sur le point de vendre les biens qu'elle possède sur la côte ouest des USA, tel que l'ordonne la Cour suprême. Selon cette ordonnance, Schlitz doit vendre la brasserie Burgermeister de San Francisco, et ses intérêts dans la John Labatt de London, en Ontario, qui détient 49 pour cent des actions de General Brewing, une importante brasserie de la côte ouest. La cour estime que Schlitz a violé la loi Clayton en cherchant à diminuer la concurrence dans l'industrie de la bière. Schlitz avait fait l'acquisition de Burgermeister en 1961 pour $12 millions, et acheté 39 pour cent des actions de Labatt pour $39,000,000.

Marché londonien des obligations

Les pourparlers qui ont eu lieu entre des ministres de pays européens et des Etats-Unis au cours de la fin de semaine, au sujet des taux d'intérêt, ont stimulé la vente des obligations, tant aux institutions qu'au public en général, au cours de la séance d'hier.

alors ces importations avaient atteint 405,500 barils par jour.

Le prix de l'or

Le monde court à une catastrophe économique comparable à celle de 1929 si le prix de l'or n'est pas augmenté rapidement du simple au double, a rappelé M. Jacques Rueff, dans une interview publiée par l'hebdomadaire allemand "Der Spiegel". A l'appui de cette thèse, M. Rueff fait valoir deux avantages principaux ; 1) une hausse

Exportations de pétrole aux USA

Les importations américaines de pétrole en provenance du Canada ont atteint le record de 422,144 barils par jour au cours du mois de novembre, annonce le département de l'Intérieur. Le sommet précédent avait été enregistré en février dernier de l'or permettrait aux Etats-Unis de payer les 13 milliards de dollars de dettes qu'ils ont contractées dans le monde entier; 2) la politique américaine d'investissement "à bon marché" en Europe s'en trouverait freinée et la situation monétaire mondiale assainie.

L'aéronautique française

L'industrie aéronautique française a exporté en 1966 pour deux milliards 530 millions de francs, soit un tiers de plus qu'en 1965, ce qui constitue un record, a déclaré, hier, M. Neu, président du Comité national d'expansion de l'industrie aéronautique, au cours d'une conférence de presse.

Les commandes militaires viennent en tête avec 70 p.c. de ce total. Les commandes d'avions complets ont augmenté par rapport à 1965 de 80 p.c., celles des hélicoptères de plus de 100 p.c. et celle des moteurs de plus de 200 p.c.

Les commandes parviennent de 89 pays, les cinq premiers importateurs se situent hors d'Europe.

Emploi dans les municipalités

Deux cent quatre municipalités urbaines de plus de 10,000 habitants (recensement de 1961) employaient environ 119,000 personnes dans leurs services départementaux à la fin de septembre, 1966. Les salaires, durant le troisième trimestre de 1966, se sont élevés à $161,652,600, soit une augmentation de 8.1 p. 100 sur le trimestre précédent.

Prix de la construction

L'indice des prix de la construction domiciliaire au Canada diminue fractionnellement de 346.9 en novembre à 346.8 en décembre 1966 sur la base 1935 — 100 et demeure au niveau (152.1) de novembre sur la base 1949 — 100. L'indice des matériaux de la construction non domiciliaire (1949 — 100) diminue de 1 p. 100 (de 150.9 à 149.6).

Ventes de radios

Les ventes de récepteurs de radio fabriqués au Canada totalisent 151,575 en octobre 1966 et 882,264 durant janvier-octobre, tandis que les ventes de tourne-disques et de téléviseurs durant le mois se chiffrent par 38,584 et 74,172, respectivement, durant le mois et par 181,312 et 490,013, respectivement, durant la période cumulative.

Les entrepreneurs cèdent trop vite aux revendications des syndicats

TORONTO (PC) — Trop d'entrepreneurs ne manifestent pas une opposition assez forte aux revendications des syndicats, a déclaré hier à Toronto, le professeur John Crispo, devant les membres de l'Association canadienne de la construction.

Selon ce professeur de l'Université de Toronto, et expert en relations industrielles, le manque de cohésion dans l'industrie de la construction, en ce qui concerne les relations patronales-ouvrières, est renversant. Le professeur s'adressait aux 700 délégués de l'Association réunis à l'occasion du quarante-neuvième congrès annuel de l'organisme.

Il a ajouté que certaines sociétés du secteur de la construction ne peuvent penser plus loin que leur portefeuille. Elles cherchent à régler rapidement avec les syndicats, négligeant de considérer les intérêts de l'industrie et ceux de l'économie.

Négocier à l'échelle de l'industrie

M. Crispo, qui est responsable d'une importante étude dans cette industrie en ce qui concerne les relations patronales-ouvrières, estime que le fait de reconnaître les associations comme agents de négociations pour l'industrie constitue une solution possible au problème actuel.

Il a précisé cependant que les renseignements obtenus jusqu'à maintenant ne permettent pas de donner cette solution comme la meilleure pour régler le problème de la fragmentation qui, selon lui, est une des plus graves dans cette industrie dans le domaine des relations avec les syndicats.

Le projet de recherche de $100,000 qu'il dirige pour l'Association a été entrepris l'an dernier. Le rapport final, qui concernera quatorze régions importantes, doit être étudié par un comité formé des représentants patronaux et syndicaux avant d'être remis aux membres de l'association.

Les études sont réalisées par l'université et par des experts de la fonction publique, et le rapport final devrait être prêt dans un an environ.

Divers groupes de négociation

M. Crispo a déclaré aux délégués qu'il est avantageux aussi bien pour les contracteurs que pour les syndicats de continuer à négocier avec plusieurs groupes.

D'autre part, en établissant les associations comme agents de négociation, on risque de créer une situation où "la direction couche avec les syndicats". Ils pourraient s'entendre pour accepter des contrats avantageux pour les deux parties, mais désavantageux pour le public. Cependant, ce risque peut être atténué par la supervision d'organismes publics.

La politique gouvernementale

Le président sortant de l'Association des Constructeurs, M. Armand Trottier, de Québec, a affirmé que le chiffre d'affaires de l'industrie sera cette année de plus de 11 milliards 500 millions de dollars.

Le montant qui dépassera ce total, a dit le président dans son message du jour de l'an, dépendra de la disponibilité de l'argent et de la politique du gouvernement au sujet de la construction.

Toutefois, les prévisions de M. Trottier dans ce message étaient inférieures de $500,000,000 à celles qu'il avait faites au mois de novembre, lors d'un colloque à l'université de Toronto.

M. Trottier croit que même si l'industrie réussissait à atteindre le palier de 11 milliards 500 millions de dollars, elle ne connaîtra pas une grande expansion sur le plan du travail accompli. Il soutient que la hausse de la main-d'oeuvre et des matériaux bruts absorberont tous les gains.

Autres problèmes

La hausse des prix annoncée récemment pour certains matériaux de base comme le cuivre et l'acier rendront la situation plus difficile encore. M. Trottier a lancé un appel à la société en général pour que des mesures soient prises afin de stimuler l'industrie dans toutes les régions du pays.

Ces mesures comprendraient l'exécution immédiate des projets du gouvernement qui ont été remis à plus tard et l'encouragement des investissements immobiliers, de même que l'introduction de nouveaux stimulants.

La construction des maisons reste une question en souffrance.

Le spectre de la domination étrangère n'est qu'un mythe

— George Hees

TORONTO (PC) — L'ancien ministre du Commrce dans le cabinet conservateur, M. George Hees, a déclaré en fin de semaine, que le Canada a besoin d'investissements étrangers parce qu'il manque de capital nécessaire à l'expansion économique.

A l'occasion d'un programme organisé par l'Ontario Junior Chamber of Commerce, en hommage à trois jeunes Ontariens qui se sont illustrés en 1966, M. Hees a déclaré que le Canada se doit de faire savoir que les capitaux étrangers sont bienvenus chez lui.

"Personnellement, a dit M. Hees, je crois que le méchant loup de la domination étrangère est un mythe créé surtout par les politiciens."

Les trois Ontariens honorés par les Jaycees avaient été choisis parmi 10 finalistes. Il s'agit de M. Robert Nixon, âgé de 38 ans et nouveau chef du parti libéral en Ontario, M. William Davis, 39 ans et ministre de l'Education en Ontario, et le révérend T. M. Libby, 36 ans, pasteur anglican et directeur de l'école de réforme St-Leonard, de Windsor.

Au cours de son allocution, M. Hees n'a fait aucune mention du congrès pour le choix d'un chef national du parti conservateur, que l'on attend cette année. M. Hees est pourtant considéré comme candidat à la direction de son parti.

M. Hees, qui est député de Northumberland, a été vivement applaudi lorsqu'il s'est dit en faveur de l'enseignement universitaire gratuit pour tous ceux qui peuvent subir avec succès l'examen d'admission et lorsqu'il a réclamé une législation qui mettrait sur pied un "mécanisme permanent" pour le règlement des différends ouvriers.

Dominion Oilcloth and Linoleum Co. Limited
Montréal 24

AVIS D'ASSEMBLEES GENERALE ANNUELLE ET GENERALE SPECIALE

AVIS est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Dominion Oilcloth and Linoleum Company Limited aura lieu au siège social de la compagnie, 2200 rue Sainte-Catherine est, Montréal, mercredi, le 8 février 1967, à 11:00 h. a.m., h.n.e., aux fins suivantes :

1. Recevoir le rapport des administrateurs, ainsi que les états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 octobre 1966.
2. Elire les administrateurs.
3. Nommer les vérificateurs pour l'année suivante.
4. Traiter toutes autres affaires qui pourraient être légalement soumises à l'assemblée.

AVIS est également par les présentes donné qu'une assemblée générale spéciale des actionnaires aura lieu le 8 février 1967, immédiatement après l'assemblée générale annuelle, aux fins suivantes :

Ratifier, confirmer et approuver le Règlement no. 23, adopté par les administrateurs le 28 juin 1966, ce dit Règlement no. 23 établissant les honoraires des administrateurs, et le Règlement no. 24, adopté par les administrateurs le 20 décembre 1966, ce dit Règlement no. 24 autorisant les administrateurs à emprunter sur le crédit de la compagnie et à fournir les garanties requises.

Par ordre du Conseil,
Le Secrétaire,
A. G. PRYDE.

Montréal, le 24 janvier 1967.

Le Dreyfus Fund est un fonds mutuel dont la Direction espère pouvoir faire croître votre capital en prenant, à cette fin, ce qu'elle considère les risques raisonnables.

Prospectus gratuit de votre courtier ou écrivez à
DREYFUS
Corporation of Canada Ltd.,
11 King St. West, Toronto, Ont., Canada

VOUS VOUS RENDEZ À TORONTO?

Que ce soit pour un voyage de plaisir ou pour assister à une convention, l'Hôtel Constellation offre un luxe sans pareilet à un prix raisonnable.

Des chambres ultra-confortables (entièrement acoustiques) et des repas succulents. Et pour vos réceptions, un cadre splendide et international.

Très bien situé, à proximité de tout à Toronto par autoroutes rapides.

Pour toute réservation à Montréal, téléphonez à UN 1-3301, à n'importe quel hôtel de la chaîne Hilton, au bureau local des reservations Hilton ou à votre agent de voyages.

The Constellation

Routes 401 & 27 (900 Dixon Road)
EN FACE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL
GRAND TERRAIN DE STATIONNEMENT POUR VOITURES

Banque Canadienne Nationale

DIVIDENDE No 304

Un dividende de 55 cents par action du capital versé de la Banque est déclaré pour le trimestre finissant le 31 janvier 1967. Ce dividende sera payable à compter du 1er février 1967, au bureau principal et à toute succursale de la Banque, aux actionnaires inscrits le 30 décembre 1966, à la fermeture des guichets.

Par ordre du Conseil d'administration,
Le Gérant général, RENÉ LECLERC

Montréal, le 23 décembre 1966.

Afin de satisfaire à la demande grandissante de produits et de services, plusieurs entreprises canadiennes ont ajouté à leurs installations ou les ont modernisées grâce à des prêts obtenus de la BEI. Si vous songez à moderniser votre entreprise, à lui donner de l'ampleur ou si vous désirez vous établir en affaires, un prêt de la BEI pourrait vous aider.

bei BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

FINANCEMENT À TERME POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

MONTRÉAL, P.Q.: 110 ouest, boul. Crémazie — Téléphone: 382-2891
901, carré Victoria — Téléphone: 866-2701

Woods, Gordon & Cie.
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

500 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL 1, CANADA

OTTAWA TORONTO LONDON CALGARY VANCOUVER

Membre de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration
l'Association des Ingénieurs-Conseils en Administration, Inc.

VOUS ALLEZ À TORONTO?

prenez un **jet de CPA...**, le choix des gens avisés au Canada

Départ de Montréal à 8h. du matin. Vous prenez un délicieux petit déjeuner en cours de route et vous arrivez à Toronto à 9h.05; vous avez la journée entière pour vaquer à vos affaires. Service quotidien également vers Winnipeg et Vancouver. Consultez votre agent de voyages ou le Canadien Pacifique... et soyez au rang des gens avisés.

LES LIGNES AÉRIENNES Canadien Pacifique

CANADIEN PACIFIQUE — TRAINS / CAMIONNAGE / BATEAUX / AVIONS / HÔTELS / TÉLÉCOMMUNICATIONS
LA COMPAGNIE DE TRANSPORT LA PLUS COMPLÈTE DU MONDE

Les fermes privées sont-elles en voie de disparition en URSS ?

Le nombre des fermes privées en URSS diminue et les experts estiment qu'elles disparaîtront éventuellement. A l'appui de cette prédiction, on mentionne qu'en raison de l'adoption du salaire minimum garanti au cours de l'année dernière, les fermiers n'ont plus le même intérêt à cultiver leurs terrains privés et à vendre leurs produits sur le marché libre.

On a toujours estimé que les fermes privées venaient en contradiction avec la pensée communiste; elles ont été tolérées parce que les fermes collectives et les fermes d'Etat se trouvaient dans l'impossibilité de fournir la totalité des produits agricoles nécessaires à la population.

Les entreprises agricoles privées ont fourni quelque quarante pour cent des légumes, du lait et de la viande (produits dont la rareté est bien connue dans le pays) bien que ces fermes ne représentent que 3.5 pour cent du sol arable de l'URSS.

La prédiction concernant la disparition éventuelle de l'agriculture privée en URSS avait déjà été faite. Il semble que le gouvernement soviétique désire maintenant tenter de nouveau d'éliminer ce secteur qui a continué de survivre depuis l'ancien régime.

Le gouvernement a d'ailleurs mentionné, il y a quelque temps, que les succès récents des fermes collectives ont eu pour résultat d'amener une réduction volontaire de l'étendue des fermes privées.

Les experts occidentaux doutent cependant du caractère volontaire de ces réductions, puisque les fermiers ont manifesté un fort désir de continuer cette forme de culture. Ces déclarations publiques de la part du gouvernement concernant les réductions volontaires ont longtemps été interprétées comme un signe que le gouvernement désire adopter des mesures impopulaires.

NOMINATIONS à l'AGENCE R. T. KELLEY, à MONTREAL

J. KAVANDER

J. GAGNE

M. J. D. McNie, président de l'agence de publicité Russell T. Kelley, annonce les nominations de MM. John Kavander et Jacques Gagné, à Montréal, qui marquent l'extention des services de l'agence dans la province de Québec. Les bureaux de l'agence, nouvellement agrandis, sont maintenant situés au 2100, rue Drummond.

M. Kavander est entré à l'agence R. T. K. après avoir obtenu son diplôme de l'école de commerce de l'University of Western Ontario, en 1960. En tant que chef de publicité pour plusieurs clients de l'agence, il a mis au point de nombreuses campagnes de publicité, régionales et nationales, de même que des campagnes de promotion des ventes et de relations publiques. M. Gagné, qui est entré récemment à l'agence R. T. K., a plusieurs années d'expérience dans les domaines de la publicité industrielle et de la publicité auprès des consommateurs, de même que dans celui des relations publiques. Il a été membre du conseil d'administration du Junior Advertising and Sales Club of Montreal et il est actuellement vice-président de la Chambre de Commerce des Jeunes du district de Montréal. Né à Montréal, M. Gagné a fait ses études au Collège Ste-Marie et a enseigné dans des écoles secondaires avant d'entrer dans la carrière publicitaire. ●

Le satellite de diffusion : on suggère de créer un consortium

L'intérêt manifesté par Radio-Canada et par le Système transcanadien de téléphone par la mise sur orbite d'un satellite de diffusion démontre que le Canada est capable de mener à bien un tel projet, malgré son envergure et sa complexité.

C'est ce que déclarait hier Me Claude-C. Frenette, conseiller juridique de "Power Corporation", lors d'un déjeuner-causerie.

Me Frenette a ajouté que les résultats des enquêtes faites par diverses entreprises à la suite des audiences du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, en octobre dernier, sont prometteurs.

A l'époque, a-t-il fait remarquer, "Power Corporation" et "Niagara Television Ltd" avaient ensemble proposé au BGR de lancer le satellite. Le projet était alors le plus ambitieux jamais envisagé au monde dans le domaine de la diffusion.

Selon lui, Radio-Canada n'aurait pas avantage à se charger seule d'administrer un système à satellite unique. De plus, aucun organisme gouvernemental, soutient-il, n'a les structures administratives requises pour la mise au point et la gestion d'un système de transmission par satellite s'il doit fonctionner en 1970.

Il suggère plutôt la création d'un consortium d'entreprises intéressées qui s'appellerait "CANSAT" et qui pourrait hâter le développement des techniques spatiales au Canada.

A Toronto, M. Al Burner, vice-président de "Niagara Television Ltd", a fait savoir que son groupe se présenterait tel que prévu, le 7 mars, devant le BGR, en vue d'obtenir l'autorisation de créer le système national de diffusion par satellite.

Le tiers monde devait quelque $7 milliards au titre de crédits de fournisseurs à la fin 1965

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement vient d'adresser au secrétaire général des Nations Unies, M. U. Thant, un rapport sur les crédits à moyen et long terme accordés directement aux acheteurs des pays en voie de développement.

Le rapport souligne qu'à la fin 1965 la dette des pays en voie de développement à l'égard de leurs fournisseurs s'élevait à environ 7 milliards de dollars, soit un sixième de leur dette extérieure totale. En outre, les intérêts et remboursements représentaient plus du quart du service de la dette, soit 1.4 milliard de dollars sur 4.3 milliards.

Le rapport qui a été établi sur la base d'études effectuées dans dix pays (Argentine, Brésil, Chili, Ghana, Corée, Mexique, Nigéria, Pérou, République arabe unie et Yougoslavie) fait un certain nombre de recommandations dont voici les principales :

— emploi par les pays en voie de développement d'une assistance technique pour resserrer les contrôles administratifs sur les crédits par les fournisseurs de manière à en surveiller le volume et les conditions, par l'intermédiaire, par exemple, d'une procédure d'autorisation;

— mise en "pool" des demandes de crédit par l'intermédiaire de sociétés financières de développement nationales;

— plus grand emploi par les pays créditeurs des facilités de crédit des banques commerciales;

— discussions au sein de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en vue de rechercher un accord entre les pays créditeurs sur des principes communs concernant l'assurance et la garantie des crédits des fournisseurs.

Prêts de la Banque mondiale

La Banque Mondiale a approuvé un prêt d'un montant équivalent à 15 millions de dollars pour un projet d'installation de lignes de transport électriques au Vénézuela. Ce prêt aidera à financer la mise en place d'une ligne de transport à haute tension de 570 km allant à Caracas, la capitale, depuis la centrale électrique de Guri, une des centrales hydroélectriques les plus importantes de l'Amérique latine, qui est actuellement en construction grâce à un prêt antérieur de la Banque Mondiale.

Treize institutions financières ont consenti à participer à ce prêt, sans la garantie de la Banque Mondiale, pour un montant global de 695,000 dollars.

THE CHASE MANHATTAN BANK, N.A.

SIÈGE SOCIAL: 1 Chase Manhattan Plaza, New York, New York 10015

Bilan Consolidé au 31 décembre 1966

ACTIF

Caisse et Banques	$ 3,652,122,800
Bons et obligations du Gouvernement des États-Unis, Émissions directes et garanties	754,814,624
Bons et obligations d'agences du Gouvernement des États-Unis	64,365,700
Bons et obligations des États des États-Unis et de leurs collectivités publiques	915,427,592
Autres titres	110,581,604
Participations dans les filiales non consolidées	26,723,193
Prêts hypothécaires	1,091,741,665
Prêts	8,944,990,230
Immeubles et mobilier	159,877,162
Débiteurs par acceptations	176,213,778
Autres éléments d'actif	110,975,669
	$16,007,834,017

PASSIF

Dépôts—comptes courants	$ 7,394,702,378
—à terme et comptes d'épargne	4,112,680,964
—succursales à l'étranger	2,243,636,666
Total	13,751,020,008
Fonds empruntés	520,573,946
Acceptations à payer	191,118,665
Impôts et charges à payer	97,674,162
Comptes divers de passif	75,356,342
Provision pour risques sur prêts	232,285,232
Capital:	
Emprunt obligataire (4.60% échéance 1990)	230,200,000
Capital (actions à valeur nominale de $12.50) Actions émises: 20,951,331 Actions autorisées: 23,000,000	261,891,637
Réserve générale	500,000,000
Bénéfices non affectés	97,935,822
Réserve pour risques éventuels	49,778,203
Total du capital	1,139,805,662
	$16,007,834,017

Des éléments d'actif s'élevant à $1,993,971,804 ont été nantis pour garantir notamment des dépôts de fonds publics et des dépôts fiduciaires. Des titres ayant une valeur comptable de $8,266,030 ont été prêtés à des clients contre garanties.

GEORGE CHAMPION, Chairman Board of Directors
DAVID ROCKEFELLER, President and Chairman Executive Committee Board of Directors
LAWRENCE C. MARSHALL, Vice Chairman Board of Directors

Pourrez-vous envoyer vos enfants au collège ?

Laissez-nous vous montrer comment — moyennant seulement $50 — plus $25 par mois, vous pouvez constituer un "fonds collège" grâce à un programme de placement dans des actions de Keystone du Canada.

Un fonds, constitué par exemple le 31/12/50, se serait chiffré à $11,387 le 31/12/65.

Cet exemple présume que tous les dividendes ont été réinvestis. Ce n'est pas une assurance de résultats toujours identiques.

Pour documentation et prospectus gratuits, appeler ou écrire à :

KEYSTONE du CANADA
ACCUMULATION FUND, LTD.
FONDS D'ACCUMULATION LTEE
1, PLACE VILLE-MARIE,
MONTREAL, QUEBEC
Téléphone 875-2080

Nom .....
Adresse .....
LP-26

CARRIÈRES et PROFESSIONS

ASSISTANT-ACHETEUR

Au moins 3 années d'expérience dans achat métaux, pièces électriques, mécaniques, outillage et machinerie.

MARK-HOT INC.
Tél. : 727-2831

REPRÉSENTANT DES VENTES

L'occasion est offerte de vous joindre à un distributeur bien établi d'équipement lourd de construction entreprenant une importante expansion. Exigences : diplôme universitaire, bilinguisme, mise soignée, âge 25 à 40 ans. Expérience de l'équipement pneumatique, compact, de broyage et de chargement souhaitable. Excellentes conditions de travail. Endroit : Montréal.

CASE 8554 LA PRESSE

VÉRIFICATEUR INTERNE UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FONCTION : Direction du service de la vérification interne de l'Université de Montréal.

QUALIFICATIONS : Comptable agréé (C.A.); bilingue, âgé de 30 à 40 ans ; expérience de huit (8) à dix (10) ans dans un bureau de vérificateur public.

SALAIRE : Initial (entre $9,000 et $11,000) à déterminer selon qualifications et expérience.

Veuillez communiquer avec le service du personnel, téléphone **733-9951**, local **531**

DIRECTEUR ADJOINT GESTION DU PERSONNEL

NOTRE CLIENT, une importante compagnie nationale dont le siège social est à Montréal, recherche un homme bilingue de 28 à 32 ans pour remplir la fonction de Directeur Adjoint créée récemment au sein de son nouveau service du personnel.

LE TITULAIRE de ce poste assistera le directeur dans la mise sur pied d'un service du personnel efficace, et dans la direction des activités de ce service, par la suite. Il prendra une part active dans l'établissement et l'application de directives touchant au recrutement, à la formation, à l'évaluation des tâches, à la classification des employés, à l'administration des salaires, à la planification et répartition des effectifs, au maintien des dossiers, et à la gestion de prestation de service et bénéfices marginaux aux employés. En outre, il sera chargé du recrutement et de l'ensemble de la gestion du personnel du siège social, et assistera le directeur en matière de relations ouvrières.

POUR CE POSTE, il est essentiel d'avoir acquis une expérience de l'ensemble de la gestion du personnel ainsi qu'un niveau d'enseignement secondaire ou l'équivalent. Cette fonction comporte au début une rémunération annuelle pouvant aller jusqu'à $10,000, ainsi que d'excellentes chances éventuelles d'avancement.

LES CANDIDATS sont priés de fournir dans leur demande d'emploi tous les renseignements concernant leur expérience. C'est à ce titre confidentiel que nous recevrons les candidatures à ce poste, lesquelles devront porter la mention "Directeur Adjoint" sur l'enveloppe adressée à

PRICE WATERHOUSE & CIE
5, Place Ville-Marie, Montréal 2

ANALYSTES

L'Hydro-Québec recherche de analystes pour son service de documentation.

NATURE DU TRAVAIL : Participer à l'exécution du programme de gestion des documents.
— Conservation et inventaire des documents.
— Intégration du système de classement uniforme dans l'entreprise.

EXIGENCES :
— Etre âgé de 25 à 35 ans
— Avoir suivi durant une ou deux années des cours de comptabilité pour l'obtention du C.A., du G.G.A. ou du R.I.A.
— Avoir un minimum de cinq années d'expérience en travail de bureau avec responsabilités croissantes.
— Parler et écrire correctement le français et l'anglais
— Détenir un permis de conduire.

LIEU DE TRAVAIL : Montréal (déplacements occasionnels).
SALAIRE : Selon la compétence et l'expérience.
A NOTER : Toute demande demeurera strictement confidentielle.
Les candidats intéressés devront se procurer, par écrit, une formule de demande d'emploi en inscrivant sur l'enveloppe le no 67-25-J9

Hydro-Québec
Direction de l'Embauchage
75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, Qué.

TRAITEMENTS ET SALAIRES

Il y a actuellement deux postes très intéressants à remplir dans le cadre de notre service des traitements et salaires.

ANALYSEUR DES FONCTIONS

Le candidat à ce poste sera un jeune homme ayant de l'expérience dans le génie industriel. Il devra étudier et analyser les fonctions rémunérées à l'heure et les postes sujets à traitements pour en préparer des définitions.

Le titulaire de ce poste devra transiger avec différents niveaux de la direction de la compagnie et il participera également aux études de traitements et salaires et à la compilation des statistiques.

SPECIALISTE DES DEFINITIONS

Le candidat choisi devra préparer la définition des postes sujets à traitements après consultation avec les employés impliqués et leurs supérieurs immédiats. Il rédigera des projets de définition et les soumettra à l'approbation de la direction pour ensuite en rédiger la version définitive.

Les candidats doivent avoir une formation universitaire et une bonne connaissance des procédures administratives. Ces deux postes présentent d'excellentes chances de promotion de même qu'une rémunération très intéressante.

On est prié de poser sa candidature par écrit en donnant des détails complets sur sa formation académique et son expérience.

Bureau de l'embauche
United Aircraft OF CANADA LIMITED
1000, boul. MARIE-VICTORIN,
Ville Jacques-Cartier, Qué.

SURINTENDANT – ENTRETIEN MACHINERIE DE CONSTRUCTION

Faut avoir fait ses preuves dans l'organisation et la mise en oeuvre d'un programme efficace de réparation et d'entretien préventif favorisant l'élimination des périodes d'inactivité de la machinerie. Compétence à évaluer et à diriger l'entretien et la réparation, en atelier ou sur place, de l'équipement mécanique employé dans les gros chantiers de construction.

Faire la liaison entre deux centres d'entretien situés à 40 milles de distance l'un de l'autre. Etre bilingue de préférence.

Cet important complexe (mines, aménagement urbain et quai) sera construit dans le nord du Québec au cours des quatre prochaines années. Salaire intéressant, dépenses payées et frais de pension minimes — de quoi faire de belles économies. Congés à intervalles réguliers aux salariés.

ADJOINT AU SERVICE "PERSONNEL"

Le postulant doit avoir compétence établie dans l'examen et la sélection professionnelle des ouvriers travaillant à l'heure. Faut être bilingue, méthodique, digne de confiance, et avoir du tact. Des responsabilités accrues lui seront confiées selon ses aptitudes et les besoins du service. Il aura ses bureaux à Montréal mais devra, de temps à autre, se rendre au chantier.

Prière d'envoyer curriculum vitae et lettre de demande d'emploi au

DIRECTEUR DU PERSONNEL
CANADIAN BECHTEL LIMITED
1550, RUE BURNSIDE, PORTE 260
MONTREAL, QUEBEC

SOUS-MINISTRE ADJOINT GROUPE DE L'ENERGIE

Ministère de l'Energie des Mines et des Ressources
OTTAWA

TRAITEMENT jusqu'à $24,750

On demande un haut fonctionnaire pour conseiller sur des questions connexes à toutes les formes d'énergie — huile, pétrole, gaz, ressources hydrauliques et atomiques.

Ce poste nouvellement créé constituera un centre d'appréciation intégrée de l'information économique sur l'énergie et les sources d'énergie, et un point-charnière pour l'élaboration de recommandations relatives aux politiques nationales et l'établissement de bonnes communications entre les organismes.

Pour obtenir des détails, communiquez avec

M. J. F. Godsell,
Directeur, Cadres des sciences appliquées
Commission du service civil du Canada
Ottawa 4 (Ontario)
Tél. : Code régional 613 — 992-3961

CARRIERES et PROFESSIONS
SERVICE CONFIDENTIEL
Réponse via numéro de case

Il peut arriver, qu'en répondant à une annonce utilisant un numéro de case vous appreniez, par la suite l'identité de l'annonceur et que l'ayant su au préalable vous n'auriez certainement pas écrit. Un tel risque peut être éliminé. Placez tout simplement votre demande d'emploi dans une enveloppe adressée au numéro de case spécifié dans l'annonce; joignez-y une liste de telles firmes ou personnes et glissez le tout dans une autre enveloppe adressée au Service Confidentiel de La Presse, case 000, Montréal 1. Il sera ainsi possible d'empêcher que votre demande d'emploi ne parvienne à destination si le nom de l'annonceur utilisant un numéro de case est mentionné dans votre liste et votre demande sera détruite.

Téléphonez à 849-4711 poste 323 ou écrivez à LA PRESSE 7, rue St-Jacques, Montréal

NAVIGATION

"Ottawa devrait jouer carte sur table" —M. Paul Bailly

par Denis MASSE

Loin de bouder la navigation d'hiver, les pilotes du Saint-Laurent ont été à l'avant-garde de la navigation à l'année longue et ont permis, grâce à leur vaste expérience, que des océaniques remontent de plus en plus nombreux le fleuve jusqu'à Montréal dans des conditions parfois extrêmement sévères.

Mais la navigation d'hiver demeure une entreprise périlleuse qui ne peut s'accommoder longtemps des arrangements à la petite semaine. Elle exige au contraire une politique bien définie qui permettra aux navires d'emprunter le corridor de glace en toute sécurité. Les pilotes ont eu à se plaindre dans le passé du laisser-faire et de l'inertie du gouvernement dans ce domaine et ont même menacé de ne pas monter à bord des navires si les choses n'étaient point améliorées.

Tout récemment, le président de la Fédération des pilotes du Saint-Laurent, M. Paul Bailly, revenait à la charge dans des termes non équivoques.

"Certains politiciens fédéraux, a-t-il exprimé, jouent le jeu de l'autruche en ce qui regarde les assignations des brise-glace dans le Saint-Laurent". "Ce jeu de l'autruche, pratiqué d'une façon plus ouverte que par le passé, a-t-il ajouté, continue d'inspirer la crainte chez les armateurs et les compagnies d'assurance face à la circulation croissante des navires dans les glaces".

Le président de la Fédération des pilotes a décrit ce jeu de l'autruche par la manie qu'on a, à Ottawa, de dire qu'officiellement aucun brise-glace ne peut aider les navires à se dégager des bancs de glace, alors qu'officieusement, c'est tout le contraire qui se produit'.

"Au rythme où s'accroit la navigation d'hiver, estime M. Bailly, le gouvernement devrait mettre cartes sur table, même au risque de s'attirer la rancune des provinces riveraines de l'Atlantique".

"Quant à nous, du Québec, a-t-il conclu, il nous appartient de nous grouper suffisamment de façon à faire valoir ce droit de naviguer en hiver et de requérir que ce droit nous soit acquis de façon officielle".

Renseignements sur la glace donnés à Québec

Comme pour donner réponse au président de la Fédération des pilotes, le ministère des Transports annonce l'établissement à Québec d'un bureau de renseignements sur les concentrations des glaces et leur mouvement dans le fleuve. Ces renseignements seront fournis pour la section du fleuve s'étendant de Baie-Comeau à Portneuf.

Il serait souhaitable, cependant, qu'un tel bureau couvre la section de Portneuf à Montréal. C'est justement en amont de Trois-Rivières que les besoins de renseignements sur les glaces sont les plus impérieux. Il ne faut pas cesser d'insister, semble-t-il. Le bureau établi à Québec, c'est déjà un commencement et il rendra sûrement service.

Le "Cabot" flotte de nouveau

Le "Cabot" est maintenant complètement renfloué. Le navire de 8,000 tonneaux qui a chaviré à son quai, dans l'est de la métropole, le 16 décembre dernier, a été remis à flot au cours du dernier week-end et remis à ses propriétaires, la Clarke Steamship.

Le renflouement effectué en un mois, a été l'oeuvre de deux sociétés spécialisées dans ce genre d'entreprises, la Foundation et la Marine Industries.

La cause de l'accident n'a pas encore été déterminée mais on en apprendra sans doute davantage au cours de l'enquête instituée par le ministère des Transports qui débutera le 30 janvier, sous la présidence du juge François Chevalier.

Rappelons que l'accident a coûté la vie à deux des 21 membres de l'équipage.

Le "Cabot" est actuellement amarré au quai no 66. Des débardeurs finissent de le décharger avant que le navire soit admis dans une cale-sèche.

Etudes hydrauliques des marées dans le Saint-Laurent

Le ministère fédéral des Transports poursuit des études très poussées afin de déterminer la possibilité d'aménager un deuxième chenal parallèle au premier dans le fleuve Saint-Laurent. On sait que le double chenal a été demandé par le Syndicat international des marins, comme mesure de sécurité essentielle à la navigation sans cesse croissante dans le Saint-Laurent.

L'un des points saillants des études sera la réalisation d'une maquette hydraulique du Saint-Laurent, reproduisant à l'échelle du 2,000e le tronçon entre Montréal et Pointe-au-Père, soit une distance d'environ 340 milles. Le modèle construit par la division de mécanique du Conseil national de recherches, à Ottawa, sera terminé au cours de l'année. En simulant l'écoulement de l'eau dans le fleuve, il permettra aux scientifiques d'étudier le phénomène de la propagation des marées.

De son côté, le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources attaque le problème sous son aspect purement mathématique, au moyen de méthodes de calculatrice et d'analyses. En même temps sont rassemblées toutes les données sur les niveaux d'eau, la vitesse des courants, les marées, le débit du fleuve, etc.

L'URSS au premier rang des marines marchandes

La Marine marchande des Etats-Unis n'est plus que de troisième ordre alors que l'Union soviétique est parvenue au premier plan des nations maritimes, a fait remarquer dernièrement M. Edwin M. Hood, président du Conseil des constructeurs de navires d'Amérique.

Les Etats-Unis étaient au premier rang à la fin de la dernière guerre, tant en ce qui concerne les navires que les chantiers navals et le personnel. Leur flotte de 5,000 navires de commerce, âgés pour la plupart de quelques années seulement, est tombée à 1,040 bâtiments dont les 4/5 ont plus de 20 ans. L'URSS n'avait, par contre, en 1950, que 432 navires totalisant 1,800,000 tonnes et sa capacité avait atteint 3,600,000 tonnes en 1958. L'ambitieux programme de sept ans qui devait porter la capacité à 9,800,000 tonnes à la fin de 1965, n'a été atteint qu'avec quelques mois de retard et à la fin de l'année dernière la flotte soviétique comprenait 1,422 bâtiments totalisant 10,400,000 tonnes.

ANNONCE!

Pieds brûlants et fatigués

Utilisez le Buckley's White Rub à pénétration rapide pour les pieds brûlants, fatigués et écailleux. Cette crème médicamentée blanche comme neige adoucit en quelques secondes les pieds brûlants et douloureux.

Partout 75¢ **BUCKLEY'S WHITE RUB**

Rocheleau Automobile Ltée
11,251 est, rue Notre-Dame
est heureux d'offrir à ses clients et amis

3

BULLETINS DE NOUVELLES CHAQUE SEMAINE

LUNDI – MERCREDI – VENDREDI

à 6 h. p.m.

SUR LES ONDES DE

CKAC/73

val royal VR

vente RENO 67 VATION

CONVERTISSEZ VOTRE SOUS-SOL EN LOGEMENT POUR L'EXPO

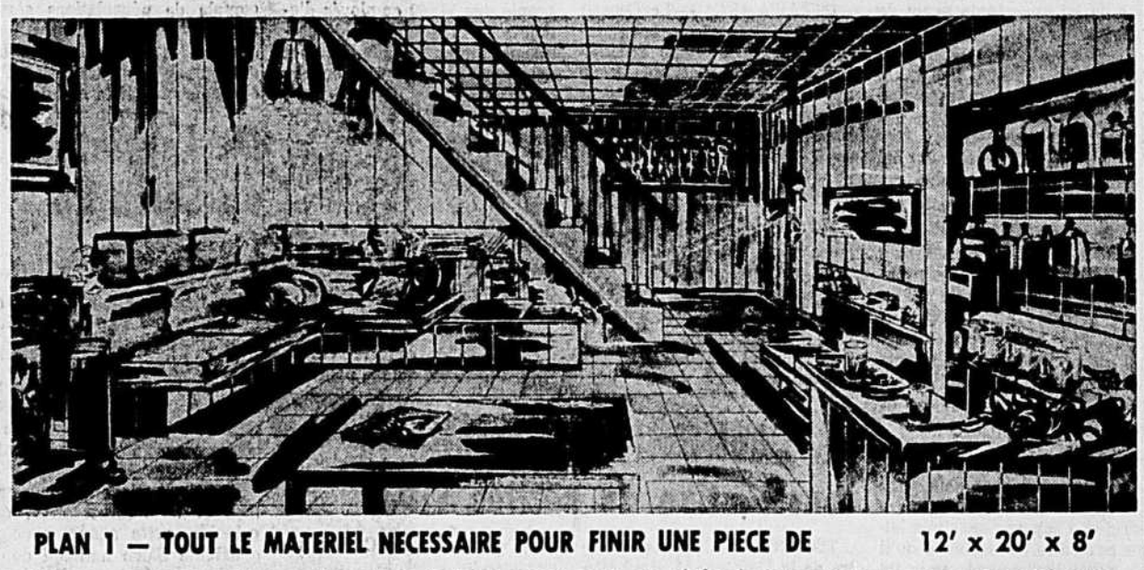

PLAN 1 — TOUT LE MATERIEL NECESSAIRE POUR FINIR UNE PIECE DE 12' x 20' x 8'

Voici ce que vous obtenez : fourniture de base pour murs et plafond, laine isolante, coupe-vapeur, clous et colle pour tuiles et plancher. Matériaux de finition : feuilles de contre-plaqué (acajou tropical) choix de 5 couleurs, gorge et quart de rond, tuiles à plancher et tuiles à plafond (choix de 3 motifs).

LE TOUT 199.00 ou $10.60 par mois

Plan 2 — DE LUXE

Comprend : même matériaux de base que no 1

Plus matériaux pour un faux plancher. Tuiles de plafond texturées. Isolant rigide (styrolite). Contre-plaqué préfini Luxaply. 4 couleurs au choix. Tuiles à plancher vinyle asbestos (choix de 3 couleurs).

339.00 ou $12.80 par mois

GRATUIT

Avec l'achat de l'un de ces plans, vous recevrez un livre illustrant 6 modèles de finition de sous-sol.

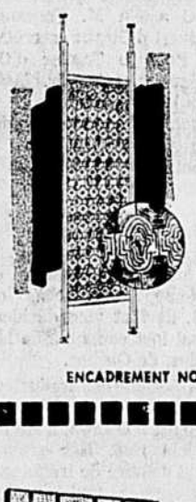

LES PANNEAUX Décoratifs K-LUX

Idéals pour divisions entre appartements ou tout simplement pour décorer. Choix de couleurs et motifs.

Panneau : 2' x 6'

28.15

ENCADREMENT NON COMPRIS

Modèle TEXTURE Stipl Tile **Spécial**

Rég. 16¢ **13¢** 14¢ livré

TUILES de PLAFOND

12" x 12" x ½"

EMBOUVETEES

Se posent facilement avec une brocheuse.

Modèle uni **11¢**

ISOLANT RIGIDE Styrolite

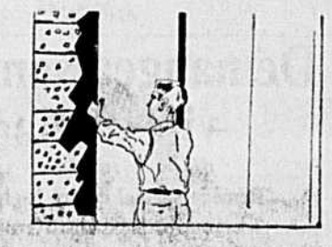

Vous le collez directement sur le ciment. Se coupe facilement. Feuille 4' x 8' x 1" **2.88**

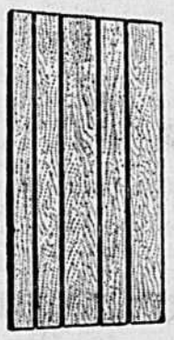

CONTRE-PLAQUÉ PRÉFINI

ACAJOU TROPICAL

1ère qualité Fantawall

4' x 8'

Choix de 5 couleurs

Livré 4.29

3.99

TUILE DE PLANCHER VINYLE-AMIANTE

Première qualité 9" x 9" x 1/16"

Choix de 3 couleurs

8¢

VANITE pour chambre de toilette

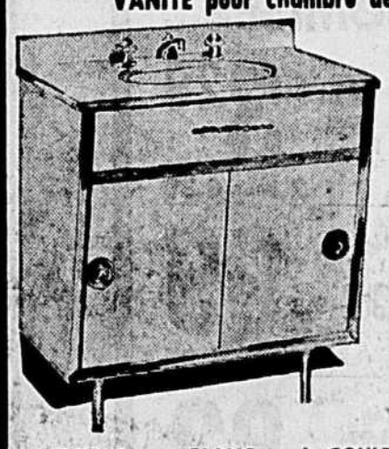

Boîtier en métal émaillé cuit.

Portes de verre opaque.

Installation facile pour celui qui aime bricoler

DESSUS PREFABRIQUES en ARBORITE *Pour VANITES*

Couleurs : Blanc et or. Largeur : 25". **9.95**

Autres grandeurs disponibles

DEMONSTRATIONS

Samedi matin le 28 janvier

Montréal-Nord — Produits Resilacrete
Cartierville — Produits Cabot
Brossard — Produits Flecto-Varathane

Des experts seront à votre disposition. Ils répondront à vos questions et vous aideront à solutionner vos problèmes.

LARGEUR	BLANC ou de COULEUR	SPECIAL
24"		39.95
30"		44.95
48"		59.95

Dessus — Lavabo et accessoires non compris

PHARMACIE

pour chambre de toilette

Modèle de surface. Miroir 14" x 20". Boîtier de métal émaillé blanc. — Installation facile (4 vis à poser). **7.75**

MATERIAUX ET QUINCAILLERIE DE CONSTRUCTION

val royal

DIVISION DES ENTREPRISES P.H. DESROSIERS LTEE

3 CENTRES

CARTIERVILLE 12200 boul. Laurentien — 334-5320
MONTREAL-NORD 11401 boul. Pie-IX — 322-7341
BROSSARD 6200 boul. Taschereau — 676-0311

FACILITES DE STATIONNEMENT
PLAN BUDGETAIRE — SERVICE DE LIVRAISON

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR **jusqu'à 9 hrs**

LUNDI, MARDI, MERCREDI de 8 hres à 5 hres 30 p.m.

Samedi de 8 hres à 12.30 p.m.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DU PERSONNEL

INSPECTEURS EN HYGIENE PUBLIQUE (VIANDES)

Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation

Traitement initial : de $4,000 à $5,400

Postes vacants dans plusieurs régions de la Province. Diplôme de 11e année. Six ans d'expérience appropriée. Limite d'âge 55 ans. Attestations d'études requises. Concours permanent, 1-11.50 A-C. Les personnes intéressées à participer à cette séance d'examen sont invitées à s'inscrire avant le 27 JANVIER 1967.

CHARGE DE RECHERCHE EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE — Ministère de l'Education — Traitement jusqu'à $8,600 — Poste à Québec — Diplôme universitaire en orientation, psychologie, pédagogie ou un brevet d'enseignement complété par un diplôme en information scolaire et professionnelle. Quelques années d'expérience. Concours 66-1170 — S'inscrire avant le 3 février 1967.

REDACTEUR DE DECRETS — Ministère du Travail — Poste à Québec — Traitement jusqu'à $9,400 — Rédaction de projets de règlements pris en application de la "Loi des décrets de convention collective" — Diplôme en droit ou en relations industrielles avec quelques années d'expérience ; maîtrise de la langue française. Concours 66-1171 — S'inscrire avant le 3 février 1967.

AGENTS D'INFORMATION — Postes disponibles à l'Office d'Information et de Publicité et dans divers ministères — Traitement initial jusqu'à $10,000 suivant l'expérience professionnelle — Diplôme universitaire — Une expérience professionnelle étendue pourra suppléer à l'absence du diplôme. Concours permanent 0-92.40 — S'inscrire immédiatement.

COMPTABLES - VERIFICATEURS — Traitement jusqu'à $11,500 suivant l'expérience — Postes à Québec et à Montréal dans divers ministères. Licence en sciences commerciales (option comptabilité) ou appartenance à une association reconnue de comptables professionnels. Concours permanent 0-Y1.10 — S'inscrire immédiatement.

AUXILIAIRES EN RECHERCHE ET EN INFORMATION (propagandiste, sécurité routière) — Ministère des Transports et Communications — Traitement initial : de $4,500 à $5,700 selon la compétence — Postes vacants dans les régions administratives suivantes : Québec, Nord-Ouest, Bas St-Laurent-Gaspésie — 11e année et plusieurs années d'expérience jugée pertinente à la fonction — Etre âgé d'au moins 25 ans — Permis de conduire — Connaissances des lois de la sécurité routière — Aptitudes pour l'enseignement audio-visuel et la pratique de l'art oratoire. Concours permanent 6-61.50 — Pour participer à la prochaine séance d'examen, s'inscrire avant le 3 février 1967.

TECHNICIEN EN PHYSIOTHERAPIE (chef de service) — TECHNICIEN EN ERGOTHERAPIE (chef de service) — Centre de Réadaptation — Commission des Accidents du Travail — Québec — Traitement initial : de $5,700 à $7,700 selon la compétence — Diplôme d'études en ergothérapie ou en physiothérapie — Expérience minimum de 6 années. Concours 67-1200 — S'inscrire avant le 3 février 1967.

TECHNICIENS EN ERGOTHERAPIE OU EN PHYSIOTHERAPIE — Centre de Réadaptation — Commission des Accidents du Travail — Postes à Montréal et à Québec — Traitement initial : de $4,300 à $6,200 selon la compétence — Diplôme d'études en ergothérapie ou en physiothérapie, avec ou sans expérience. Concours permanent 0-53.90.

AGENTS-VERIFICATEURS — Divers ministères, Montréal seulement — Traitement initial : de $4,000 à $5,400 selon scolarité et expérience — Diplôme de 11e année et posséder 6 années d'expérience de travail dont deux en comptabilité. Une scolarité plus avancée peut compenser pour une partie de l'expérience. Age minimum : 21 ans au 1er janvier 1967. Concours permanent 2-01.10 — Pour participer à la prochaine séance d'examen, s'inscrire avant le 27 janvier 1967.

AUXILIAIRES EN READAPTATION SOCIALE (moniteur et monitrice) — Centre Berthelet — Montréal — Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social — Traitement initial : de $3,700 à $5,100 selon la compétence — Diplôme de 11e année — Expérience de travail de 4 années dont quelques-unes reliées à la fonction — Limite d'âge : 21 à 35 ans — Une scolarité plus avancée peut compenser pour une partie de l'expérience exigée. Concours permanent 9-09.50 — S'inscrire immédiatement.

Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études ou, lorsque requis, d'appartenance à une association professionnelle, seront considérées.

Les personnes qui désirent prendre part à l'un ou l'autre de ces concours **doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec.** On peut se procurer un imprimé "demande d'emploi" aux bureaux de la Commission, 710, Place d'Youville, suite 700, Québec, ou 1454, de la Montagne, Montréal et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

COMMIS ET AGENTS DE BUREAU

Jusqu'à $4,500

pour divers ministères à Montréal

Scolarité minimum : 10e année pour les commis et 11e année dans le cas des agents. Des examens écrits seront tenus à l'édifice du Ministère du Revenu au 107 Craig ouest, mercredi, le 25 janvier à 7:00 heures p.m. Les candidats intéressés sont invités à s'y présenter sans autre formalité. **Pour être admis à l'examen, ils devront présenter une attestation officielle d'études.**

DES OFFRES

MINISTERE DE LA VOIRIE

Projet Q.E.-103-B — Aménagement de relais routiers : terrassement, gravelage, sol-ciment, revêtement bitumineux et système d'éclairage sur le côté sud de la route Transcanadienne, dans la paroisse de Sainte-Anne du Sault, comté d'Arthabaska.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec.

Un versement de $25.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $8,-800.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 8 février 1967.

Pour ce projet les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, ou au ministère de la Voirie, Bureau de la route Transcanadienne, 8440 boulevard Saint-Laurent, Montréal.

Le sous-ministre,
Eddy Monette, Ing.

SERVICE GENERAL DES ACHATS

Projet No 1804

1 — Appareil automatique à développer les films radiologiques
Ministère de la Santé
Maniwaki
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 3 février 1967, temps réglementaire.

Projet No 1828

Lampadaires d'aluminium
Ministère de la Voirie
Montréal
Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 7 février 1967, temps réglementaire.

Projet No 1829

Signaux de circulation horizontaux à feux rouges jumelés
Ministère de la Voirie
Québec
Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 7 février 1967, temps réglementaire.

Projet No 1830

Luminaires à vapeur de mercure
Ministère de la Voirie
St-Hyacinthe
Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 7 février 1967, temps réglementaire.

Projet No 1831

Instruments électroniques et accessoires pour arpentage ("Micro Distancer")
Ministère des Terres et Forêts
Québec
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 3 février 1967, temps réglementaire.

Projet No 1832

Mobilier de bureau en chêne
Ministère des Travaux Publics
Montréal
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 7 février 1967, temps réglementaire.

Projet No 1833

195 Classeurs en acier
Ministère des Travaux Publics
Montréal
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 7 février 1967, temps réglementaire.

Projet No 1834

300 Vestiaires en acier
Ministère de l'Education
Montréal
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 7 février 1967, temps réglementaire.

Projet No 1835

Carburants et lubrifiants
Ministère de la Voirie
Boucherville
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 7 février 1967, temps réglementaire.

Pour tous ces projets, les documents nécessaires sont obtenus au Service Général des Achats, Bureau des Appels d'offres, 535, Boulevard Charest Est, Québec.

Le directeur général,
Georges Bussières.

LES ARTS

Hier

A LA Place des Arts, concert du Choeur des étudiants de l'Université de Montréal. Voir ci-contre l'article de Gilles Potvin.

AUJOURD'HUI

AU Physical Sciences Building du McGill, à 6 h. 30 : le Western, 4e partie : "Shootin' Mad" d'Anderson (1911), "In The Tennessee Hills", avec Ch. Ray, et "Sky High", de Reynolds (1922) ; à 9 h. : "M", de Fritz Lang (1931). Présentations de la Cinémathèque canadienne.

●

Au Musée d'art contemporain, à 8 h. : projection de films sur l'art : "Les facultés d'imagination de l'homme", "La plastique mobile du sculpteur Harry Kramer" et "Le peintre allemand contemporain Fritz Winter".

●

A la Place des Arts, à 8 h. 30 : Orchestre Symphonique de Montréal. Chef d'orchestre : Charles Munch. Soliste : Isaac Stern, violoniste. Programme : Symphonie no 3 (Roussel), Concerto en ré majeur (Brahms) et "Fantasia" (Harry Somers).

●

A la Comédie-Canadienne, à 8 h. 30 : première de Claude Léveillée.

●

A l'auditorium de l'ONF (3255 Côte-de-Liesse), à 8 h. 30: projection publique de films. Au programme : "Salut, Toronto !", "Le Ski", "La Neige a fondu sur la Manicouagan" et "Expo 67 — avant-première". Entrée libre.

●

A l'auditorium de la Bibliothèque St-Sulpice, à 8 h. 30 : conférence sur la littérature, suivie de discussion. Sous les auspices des Jeunesses Littéraires.

●

A partir d'aujourd'hui, au Hampstead Towers (5465 Queen Mary Road) : exposition d'oeuvres du peintre Dovan.

ENTRE PARENTHÈSES

UN CONCERT à la mémoire de M. Michel Hirvy, professeur de musique décédé récemment, aura lieu au Redpath Hall de l'université McGill le 4 mars à 8 h. 30. Les artistes au programme sont Neil Chotem, pianiste, Mildred Goodman, violoniste, Walter Joachim, violoncelliste, et Stephen Kondaks, altiste. Le concert est organisé par la section de Montréal de la Canadian Technion Society et les bénéfices serviront à l'établissement d'une bourse d'études au centre de technologie Technion d'Israël. La bourse portera le nom de "Bourse Michel Hirvy".

●

Au Carnaval des étudiants de l'Université de Montréal, jeudi soir, le 26, à 8 h. 30, à l'aréna de l'Université (2110 Maplewood), on entendra les artistes suivants : Jean-Guy Moreau, Claude Gauthier, Pauline Julien, Renée Claude, Denis Tremblay et Monique Brunet.

●

Les jeunes abonnés des Matinées de l'Orchestre Symphonique de Montréal sont priés de noter qu'en dépit de la grève des professeurs, les concerts des Matinées sont maintenus à l'affiche. Le prochain concert aura lieu demain après-midi à 3 h. 30 à la Place des Arts.

●

Jacques Languirand sera le conférencier à la prochaine réunion du Cercle Juif de langue française. Le titre de sa conférence sera : "Où va le théâtre ?". Cette réunion aura lieu jeudi soir à 8 h. 30, au Salon Bleu de l'hôtel Windsor. Le public est cordialement invité.

Photo Michel Gravel, LA PRESSE

Yvon Thiboutot et Jean-Joffre Gourd tiennent dans leurs mains l'affiche utilisée pour annoncer le spectacle de poésie québécoise, "Arpents de neige", lors de sa création à Vincennes en banlieue de Paris à l'automne de 1963. Ce même spectacle enrichi de l'apport récent de la production poétique québécoise, et racontant l'évolution de l'âme canadienne-française de 1763 à nos jours, sera repris dès le 17 février à l'Egrégore dans une mise en scène de M. Thiboutot. A droite de M. Gourd, président de l'Egrégore, on aperçoit M. Claude Préfontaine, nouveau directeur général de la compagnie, et M. Marcel Dubé, vice-président.

L'Egrégore repart avec Claude Préfontaine et "Arpents de neige"

par Luc Perreault

On a annoncé hier au cours d'une conférence de presse, la nomination de M. Claude Préfontaine au poste de directeur général de l'Egrégore. Ce poste était devenu vacant à la suite de la démission de M. Fernand Doré survenue le mois dernier. On se souvient que cette démission s'était accompagnée d'une suspension des activités de la compagnie et avait laissé planer un doute sérieux quant à l'avenir de ce théâtre.

M. Jean-Joffre Gourd, président de l'Egrégore, a vanté les mérites de M. Préfontaine, soulignant son sens de l'efficacité et son talent d'organisation acquis à travers les années par son expérience de comédien et de metteur en scène. Il a également annoncé que sa troupe connaîtrait un nouveau départ par la présentation d'un spectacle poétique conçu par Pierre Chatillon et mis en scène par Yvon Thiboutot. Ce spectacle, qui tiendra l'affiche pendant trois semaines à partir du 17 février, a pour titre: "Arpents de neige".

Une épopée scénique

Il s'agit d'une évocation poétique du Canada français constituée à partir de textes puisés à même notre patrimoine poétique et agencés de façon telle que l'ensemble réussit à faire revivre la naissance, la formation et l'évolution du type "canadien-français", depuis 1763 jusqu'à nos jours. Tentative audacieuse, "Arpents de neige" se présente non comme un récital poétique ni comme une anthologie de la poésie québécoise mais tout à la fois comme un drame poétique, une épopée scénique et une oeuvre dialectique dont la signification globale est la lutte entre la mort et la vie ou, plus précisément, la lutte entre les thèmes du froid, de la glace et de la neige (présents dès les débuts dans l'histoire de la poésie québécoise) et le thème du feu qui fait tranquillement son apparition aux alentours des années soixante.

Divisé en trois parties (ou chants), le spectacle se développe à la façon d'un dialogue entre cinq interprètes : Diane Pinard, Luce Guilbault, Yves Létourneau, Guy Godin et Jean-Louis Paris. Tous les poèmes ou extraits de poèmes, puisés à même les ouvrages d'une quarantaine de poètes québécois, ont été choisis selon le seul critère de leur valeur représentative. Reliés entre eux comme peuvent l'être les éléments d'une mosaïque, ils acquièrent par leur succession et leur agencement une signification unique et globale.

Le premier chant couvre la période qui s'étend de 1763 à 1900. Introduit par une brève étude formée de textes historiques et d'articles de journaux, ce chant se poursuit par des poèmes de Crémazie, de Fréchette, de Désaulniers, etc. qui décrivent cette période d'écrasement et de repli sur le lopin de terre qui prévaut après la conquête et qui s'accentue aux moments des troubles de 1837.

Le deuxième chant retrace la période d'intériorisation, d'introspection et d'impasse qui a été vécue par nos poètes dans la première partie du XXe siècle. Période dépressive par excellence, de repli de plus en plus accentué, qui a été ressentie avec intensité par Nelligan, Saint-Denys Garneau, Anne Hébert et Alain Grandbois.

Dans le troisième chant, le spectacle débouche sur l'explosion récente qui a marqué la poésie québécoise depuis 1950 et que se caractérise par les thèmes suivants : le refus de la mort, la révolte et la prise de possession du pays par le verbe. Cette période a donné naissance à une floraison de poètes : Gilles Hénault, Paul-Marie Lapointe, Gatien Lapointe, Jean-Guy Pilon, Gaston Miron, Yves Préfontaine, Michèle Lalonde, Gérald Godin, Paul Chamberland, Roland Giguère,

Voir EGREGORE en page 29

AU JOUR LE JOUR

CINÉMA LE FIGARO 527-0742
4530 PAPINEAU
Richard Burton · Barbara Rush
"Le Buisson Ardent"
FRANK SINATRA !! DEAN MARTIN · SAMMY DAVIS Jr. · ANNE DICHINSON
L'inconnu de Las Vegas
TECHNICOLOR

DERNIÈRE REPRÉSENTATION À MONTRÉAL!
MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE! 5 PREMIERS PRIX!
Les Parapluies de Cherbourg
EN COULEURS
CATHERINE DENEUVE
UN FILM DE JACQUES DEMY
6.30 - 9.50 P.M.
AUSSI : LES VACANCES DE M. HULOT de JACQUES TATI 8.15
274-4521, 451 OGILVY
CINÉMA Empire

Canadian Concerts and Artists INC.
présente
JEUDI SOIR 9 MARS, PLACE DES ARTS
DIRECTEMENT DE VIENNE
Petits Chanteurs de Vienne
LE GRAND FAVORI DES CHOEURS D'ENFANTS
Programme : hymnes religieux, airs de folklore, opérettes
Prix (taxe incl.) $4., $3.50, $3., $2., $1.50
LUNDI SOIR, 27 MARS, PLACE DES ARTS
le retour du célèbre chœur des
COSAQUES DU DON
de SERGE JAROFF
"Un véritable orgue humain"
Prix (taxe incl. $5., $4., $3.50, $2.50, $2.
DU 6 AU 15 AVRIL
(en soirée seulement)
THEATRE SAINT-DENIS
la reine de la gaîté et de la fantaisie
ANNIE CORDY
avec les trombones-virtuoses
VASSEUR et PAQUINET
dans un programme de chansons et de sketches humoristiques.
Prix (taxe incl.) $4., $3., $2.50, $2.
Billets en vente à la Place des Arts ; CCA, 1822, ouest Sherbrooke (sous-sol) ; Importations C.M. Ltée, 8225 St-Laurent et 5975 Monk ; Ed. Archambault Inc., 500 est, Ste-Catherine ; Jim Charlebois, 2115, est Jean-Talon ; et Librairie Ducharme, 418 ouest, Notre-Dame.
N.B.—Pour Annie Cordy, en vente au Théâtre St-Denis et aux agences ci-haut mentionnées.
Commandes postales avec chèque payable à Canadien Concerts & Artists Inc, 1822 ouest, Sherbrooke — incluse enveloppe retour affranchie
Billets d'étudiants ($1.00). Se présenter en personne à CCA seulement
RESERVATIONS : 932-2171 ; 2234

expo67 BUREAU DE VENTE OFFICIEL
ÉPARGNEZ JUSQU'À 40% EN VENTE MAINTENANT
AUX CINEMAS UNITED
On peut obtenir une carte de membre du ciné-club de l'âge d'or dans les cinémas United
LUCERNE 744-2734 — A l'affiche : "WHO'S AFRAID OF VIRGINIA WOOLF" Elizabeth Taylor, Richard Burton. "A BIG HAND FOR A LITTLE LADY" en Technicolor, Henry Fonda, Joanne Woodward. Le soir à 5.30.
VERSAILLES 352-0200 — A l'affiche : "GIGI" en Technicolor, Leslie Caron, Maurice Chevalier. "WHERE THE SPIES ARE" en Technicolor, David Niven. Le soir à 7.10.

DU 7 JANVIER AU 5 FÉVRIER
SPECTACLE TOUS LES SOIRS À 7 H. 30 SAUF LE LUNDI
tnm
CLAUDEL
LE SOULIER DE SATIN
THÉÂTRE DU GESÙ
(À L'OCCASION DU CENTENAIRE)
RÉSERVATIONS : 866-3611 OU 866-1200
VENDREDI ET SAMEDI COMPLET

Les Productions Samuel Gesser présentent

NANA MOUSKOURI
ET LES ATHENIENS
JANV., ven., sam., dim. 27, 28, 29 à 8.30 p.m.
$5.00, 4.00, 3.50, 2.50, 2.00
Billets maintenant en vente au guichet
JAN., dim. 29, à 2.30 p.m. $4.50, 3.50, 3.00, 2.50, 2.00
PLACE DES ARTS SALLE WILFRID-PELLETIER

Dernier engagement à Montréal
C'est votre dernière chance de REVOIR ce film magnifique, avant qu'il ne soit retiré des cinémas !
My Fair Lady
Places non réservées
Prix populaires — ENFANTS ADMIS
Commençant jeudi
Aujourd'hui : "Mondo Cane No 2", "Revenge of Frankenstein" "These are the Damned".
SYSTEM

THE MIRISCH CORPORATION presents
JULIE ANDREWS · MAX VON SYDOW · RICHARD HARRIS
HAWAII
PANAVISION COLOR by DeLuxe
expo67 BUREAU DE VENTE OFFICIEL PASSEPORTS ET LIVRETS DE BONI
CE SOIR A 8 H. 15
ALOUETTE
861-2807
318 Ste-Catherine O.

Guide ODEON
JAMAIS LE PUBLIC N'AURA TANT RI DEPUIS 10 ANS!
Ces Merveilleux Fous Volants dans leurs Drôles de Machines
CINÉMASCOPE COULEURS PAR DE LUXE
2e SEM.
DEUXIÈME GRAND FILM
Docteur... ne coupez pas!
NORMAN WISDOM
CHAMPLAIN
Les jeunes admis l'après-midi seulement
Ste-Cath.-Papineau — 524-1685

LE PROBLEME DELICAT DES AMOURS IMPULSIVES ET DES RESPONSABILITES INDESIRABLES !
CHRISTINE DELAROCHE NINO CASTELNUOVO
LES FRANÇAISES DEVANT L'AMOUR
3e SEM.
UN MONDE JEUNE
un film de VITTORIO DE SICA
Le Dauphin
CE SOIR : 7.30-9.30
Tél. 721-6060 — BEAUBIEN près IBERVILLE

Doris DAY · ROD TAYLOR
2 JEUNES MARIÉS TURBULENTS...
UNE LUNE DE MIEL ROMANTIQUE... UNE AVALANCHE DE GAGS AMUSSANTS...
MAIS... JE SAIS QUE C'EST DANGEREUX
NE PAS DÉRANGER S.V.P.!
EN COULEURS
JAMES STEWART ILS DEVAIENT RÉUSSIR L'IMPOSSIBLE POUR SURVIVRE!
"LE VOL DU PHOENIX"
RICHARD ATTENBOROUGH · PETER FINCH HARDY KRUGER ERNEST BORGNINE
CRÉMAZIE 2 GRANDS FILMS EN COULEURS
3e SEMAINE
St-Denis-Crémazie - 388-4210

"Le suspense va en augmentant... et éclate à grand fracas"
DOROTHY MANNERS, Reporter du Hearst Syndicate
SHIRLEY MacLAINE · MICHAEL CAINE
GAMBIT
HERBERT LOM · ROGER C. CARMEL · ARNOLD MOSS
TECHNICOLOR
expo67 BUREAU DE VENTE OFFICIEL PASSEPORTS ET LIVRETS DE BONI
866-5851
LOEW'S FAIRVIEW
Transcanadienne sortie 15
Horaire : 10.25, 12.40, 2.50, 3.00, 7.15, 9.30
Dernier programme complet à 9.10
AUX DEUX CINEMAS
CINEMA No 2 : mats merc. et sam. à 2 p.m. Tous les soirs à 7 h., 9 h. Dimanche, spectacle continuel depuis 1 h.

LES ANGES DE L'ENFER. Les rebelles d'aujourd'hui en moto... une légende émouvante de violence... leur amour c'est la HAINE !
THE WILD ANGELS
LES ANGES SAUVAGES
(sous-titres français)
En vedette Peter FONDA et Nancy SINATRA
2e SEMAINE
expo67 BUREAU DE VENTE OFFICIEL PASSEPORTS ET LIVRETS DE BONI
Film principal à : 10.50 - 1.00 - 3.10 - 5.25 - 7.35 - 9.50.
Dernier programme complet à 9.05.
CAPITOL
890 O., Ste-Catherine — 866-6828

JEUX... FEMMES... SCIENCE!...
RAY MILLAND dans L'HOMME aux RAYONS X
EN COULEUR
Le plus puissant des hommes
Il voyait à travers...
...le tissu
...les cartons
...le carton
...le cigare
Regardez-moi dans les yeux et dites-moi la plus horrible des tortures!
2e FILM D'ACTION! ELVIS ROGERS dans La revanche d'Ivanhoe EN COULEURS
expo67 BUREAU DE VENTE OFFICIEL
TERRAIN DE STATIONNEMENT
CHATEAU · FRANCAIS · VERSAILLES
271-4400 — 288-5513 — 352-0200

LES DEMONS DE LA VITESSE..!
LIGNE ROUGE 7000
LÀ OÙ LES MOTEURS RUGISSENT... ET LES FILLES FRÉMISSENT
2e SEM.
TECHNICOLOR
2e FILM LA TERREUR DE SA RÉGION !
"LES EPERONS NOIRS"
RORY CALHOUN · LINDA DARNELL · SCOTT BRADY TECHNICOLOR
expo67 BUREAU DE VENTE OFFICIEL
AMHERST · GRANADA · PAPINEAU
BERRI BEAUDRY 288-2943 — 255-2428 — 521-6853

Les Productions Samuel Gesser présentent
Athinson, N.Y. Times, 1963 — "LE DIVERTISSEMENT LE PLUS DROLE AU MONDE"
Taubman, N.Y. Times, 1964 — "DEUX FOIS PLUS COMIQUE QU'ON LE PENSE"
VICTOR BORGE
avec LEONID HAMBRO
VENDREDI et DIMANCHE, les 10 et 12 février à 8 h. 30 le soir
$6.00 — $5.00 — $4.00 — $3.00 — $2.50
SAMEDI le 11 février, à 8 h. 30 le soir. — $6.50, $5.50, $4.50, $3.50, $2.50
PLACE DES ARTS SALLE WILFRID-PELLETIER

MEURTRE ! ESPIONS ! FEMMES !
M-G-M presents "The Venetian Affair"
ROBERT VAUGHN · ELKE SOMMER
FELICIA FARR · KARL BOEHM · BORIS KARLOFF
ROGER C. CARMEL · LUCIANA PAUZZI
in PANAVISION · METROCOLOR
expo67 BUREAU DE VENTE OFFICIEL PASSEPORTS ET LIVRETS DE BONI
Palace
Horaire : 10.20, 12.30, 2.50, 5.05, 7.20, 9.35. Dernier spectacle complet à 8.55.

une femme en blanc se révolte
doit-elle laisser naître un enfant anormal ?
SARA MONTIEL
EN COULEURS
AVENTURE À BEYROUTH
CANADIEN Station BEAUDRY 1204 est, Ste-Catherine
PLAZA Station BEAUBIEN 6305, St-Hubert
JEAN-TALON STATIONNEMENT GRATUIT Jean-Talon, à l'est de Pie-IX

TECHNICOLOR
le plus explosif de tous les James Bond!
SEAN CONNERY
OPERATION TONNERRE
(Thunderball)
DEUXIÈME GRAND FILM!
"L'INVASION SECRETE"
STEWART GRANGER · RAI VALLONE · MICKEY ROONEY · HENRY CUIA
ELECTRA · VILLERAY · MERCIER · MONTCALM
522-9177 — 388-3577 — 255-6224 — 727-3213

ODEON VERDUN
3841 Wellington
768-2092
Debbie Reynolds - Ricardo Montalban
"DOMINIQUE"
2e grand film En couleur
SEAN CONNERY
"LA COLLINE DES HOMMES PERDUS"

LE SEUL et UNIQUE... LOUIS DE FUNES
3e SEMAINE dans
Un endroit où passer une soirée, est follement drôle..!
LE GRAND RESTAURANT
TECHNISCOPE et EASTMANCOLOR
avec Bernard Blier et Maria Rosa Rodriguez
LE PARISIEN 861-2697
expo67 BUREAU DE VENTE OFFICIEL PASSEPORTS ET LIVRETS DE BONI
Film principal à : 10.15, 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.35. Dernier programme complet à 9 h.

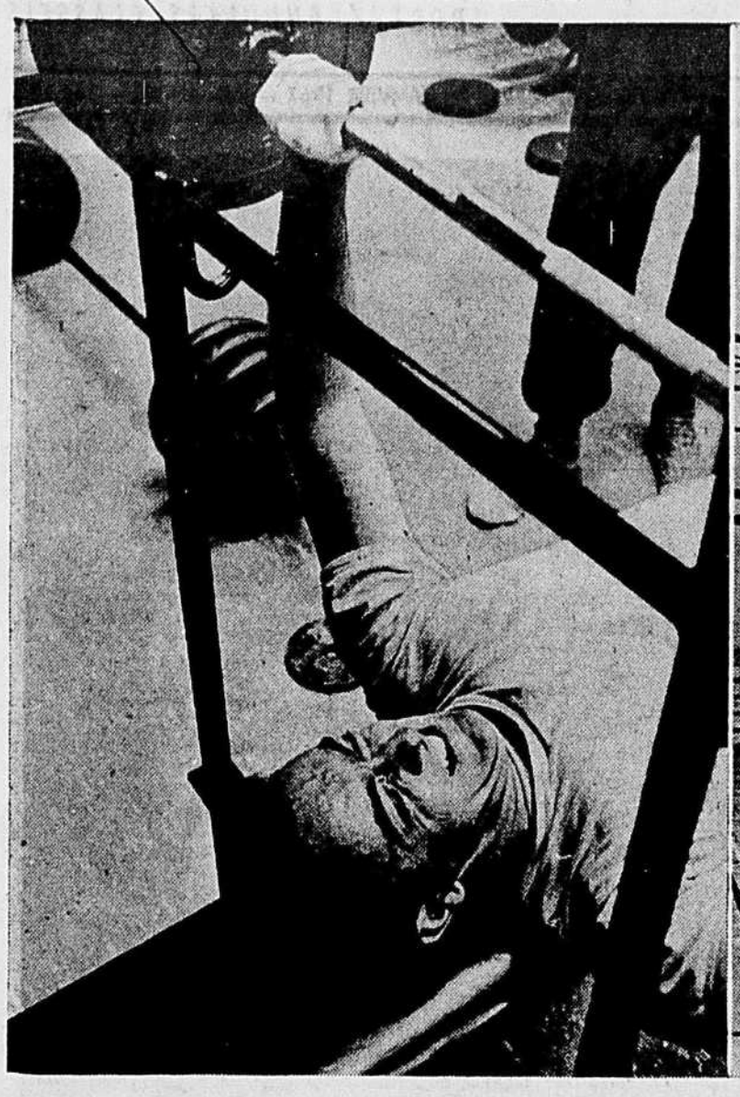

Photos Michel Gravel, LA PRESSE

Le complexe sportif de Loyola, un centre quasi complet

Même si le directeur athlétique Ed Enos prétend que le complexe sportif du collège Loyola présente des déficiences, il n'en demeure pas moins un des plus complets à Montréal. La photo de gauche nous montre John Tachney, qui effectue une levée dans la chambre des haltérophiles. Au centre, Fran Laurie (au haut du cordage) montre à une étudiante l'art d'escalader à l'aide d'un cable, alors que Lorraine d'Entremont s'apprête à la suivre. Enfin, à droite, une vue d'ensemble de l'arena, avec ses sièges aux couleurs vivantes et bien dans l'vent.

Un complexe sportif quasi parfait au collège Loyola

par Guy PINARD

Dans l'euphorie de l'ouverture officielle du complexe sportif du collège Loyola, il était impossible d'entreprendre une visite des lieux susceptibles de s'avérer intéressante.

Dès le départ, un obstacle grandiose. Le gymnase, devant l'affluence de quelque 400 convives, avait été transformé en salle à diner. Une fonction qui n'est pas coutumière, avouons-le.

Il fallait donc y retourner. Faire "le tour du propriétaire" en compagnie du sympathique directeur athlétique. Ed Enos. Un Enos à juste titre fier du succès foudroyant de l'ouverture officielle.

Nous y sommes donc retournés, en compagnie du confrère Michel Gravel. Et ce que nous y avons vu nous a agréablement surpris. Des locaux, encore des locaux, toujours des locaux. Un complexe sportif on ne peut plus fonctionnel. Qui s'est construit selon la logique, en demandant aux intéressés quels étaient leurs besoins. Contrairement à ce qui se fait lors de la construction de plus d'un centre sportif.

Le vieil arena, une salle à chauffage

L'arena et le gymnase représentent évidemment les deux pièces de résistance, qui ont avantageusement remplacé le vieil arena, qui a cédé sa place à une salle de chauffage, et le gymnase, transformé en locaux de classes.

Le nouvel arena peut contenir 1,500 personnes assises, et près de 1,000 debout. Déjà, lors du match contre l'université Sir George Williams, le grand rival du collège Loyola, il n'y avait pas une seule place disponible.

L'arena a été construit selon le principe mis de l'avant par les constructeurs du Stade d'hiver de l'Université de Montréal. Tous les sièges sont du même côté. Une seule remarque. Une bonne couche de peinture neutre s'impose sur les sièges aux couleurs par trop peu conventionnelles.

Le gymnase peut être employé à toutes les sauces. Pour les matches réguliers de basket-ball, il peut accueillir quelque 1,200 spectateurs dans des estrades amovibles. Ou, on peut y disputer deux matches intramuraux de basket-ball, ou trois rencontres de volley-ball, ou encore quatre matches de bodminton.

Et quand nous y sommes allés, on y pratiquait en même temps: basketball (pratique de l'équipe régulière), gymnastique féminine, et gymnastique aux agrès.

Jusqu'ici, rien d'extraordinaire. Ce qui nous a surtout étonné, c'est cet emploi maximal du moindre recoin du sous-sol. On y trouve tous les locaux souhaitables. Salle pour l'entraineur, salle de cinéma pour l'équipe de football ou de basket-ball, salle de lutte, salle d'haltérophilie, salle d'équipement, magasin d'articles de sport, salle de réunion pour l'Association sportive du collège, salle de détente pour les étudiants, avec tous les gobe-sous légaux.

Et des vestiaires à profusion, et à emplois multiples. Ou l'ordre règne constamment. Nous avons même pu visiter la série de salles réservées aux athlètes féminines de l'institution, qui forment le cinquième de la population sportive du collège.

En somme, aucune de ces erreurs impardonnables que l'on retrouve très souvent dans des constructions de ce genre, erreurs qui hantent les responsables de la plupart des édifices sportifs de la ville de Montréal.

Le complexe sportif du collège Loyola devrait servir de modèle aux prochaines constructions du genre. Ainsi s'assurera-t-on la possession d'un édifice on ne plus fonctionnel.

Des amendes de $100 à Larose et à Hodge

Le combat de boxe de trois rounds entre Claude Larose, du Canadien et Ken Hodge, des Black Hawks de Chicago, a coûté une amende de $100 aux deux belligérants.

Annonçant les amendes, le président de la ligue Nationale, Clarence Campbell, a déclaré : "A mon avis, ces amendes automatiques de $100 ne sont pas suffisantes... elles ne sont pas adéquates, si l'on tient compte de leur attitude disgracieuse ..."

Selon le rapport des officiels du match, Larose et Hodge ont entrepris les hostilités près du filet des Hawks,

Le deuxième round du match Larose - Hodge

durant la troisième période du match de samedi. Plusieurs autres joueurs sont alors entrés dans la mêlée.

Larose et Hodge ont été séparés et l'arbitre John Ashley les a avertis qu'ils écoperaient d'une amende automatique de $50 s'ils reprenaient les hostilités.

Ils ont ignoré l'avertissement, ils en sont à nouveau venus aux coups.

Après avoir été séparés une seconde fois, le match Larose - Hodge a repris pour un troisième assaut, alors que les autres joueurs se dirigeaient vers le banc des punitions.

Ils ont alors écopé d'une punition d'inconduite pour le reste du match, ce qui entraine automatiquement une amende de $50.

A Chicago, Toe Blake a accusé ses joueurs d'être des lâcheurs

Les sautes d'humeur de l'instructeur Hector "Toe" Blake du Canadien, sont monnaie courante. Mais ordinairement, il gardait ses commentaires les moins flatteurs pour ses joueurs. Ou tout au plus pour les rédacteurs locaux qui doivent assister à ses déclarations à l'emporte-pièce.

Aussi a-t-on été fort surpris de constater dans les quotidiens de Chicago que Blake n'y était pas allé de main morte après l'échec de 4-1 encaissé par son équipe, dimanche soir, dans la ville des vents.

L'échec était fort coûteux. Il portait à 15 points le recul du Canadien sur le premier rang, et laissait l'équipe locale à seulement deux points du cinquième rang. Une position où elle n'a pas terminé depuis la saison 1947-48.

A tout événement, un quotidien de Chicago n'a pas fait preuve d'indifférence pour les propos de Blake. On a titré, sur huit colonnes :

Blake dit de ses Canadiens qu'ils sont des "lâcheurs".

L'instructeur du Canadien, qui en a fait voir de toutes les couleurs aux joueurs de l'équipe depuis la saison 1955-56, sa première à la direction du club, était évidemment malheureux que les quotidiens de Chicago aient attaché tellement d'importance pour des paroles dites dans un moment de dépit. Immédiatement après un cuisant revers.

Blake prétend même qu'il n'a pas été cité correctement.

"Ce que j'ai dit exactement ? Que mes joueurs étaient ou bien des "lâcheurs", ou bien "qu'ils ne l'avaient plus". Ceux qui me connaissent savent fort bien ce que je voulais dire en fait. Quant aux autres . . ., "je m'en fous," a dit le combatif instructeur.

Blake n'a jamais mis des gants de velours pour parler à ses hommes. Il croit dur comme fer (sans jeu de mots) qu'il faut une main de fer pour piloter l'équipe.

Et devant ses succès multipliés, il faut se demander si c'est lui qui a raison.

Quels seront les effets de ces déclarations ?

Que Blake ait été mal cité, ou qu'il n'ait pas dit exactement ce qu'il voulait dire n'a pas d'importance. Le fait demeure que ses déclarations ont été publiées. Qu'elles n'ont pas manqué de faire bondir ses hommes.

Il y aura donc des effets inévitables. Ou ils joueront contre lui, et ses hommes pourraient glisser encore plus bas au classement de la ligue Nationale, ou ils réveilleront ses hommes, et ces derniers connaitront un sursaut d'énergie susceptible de les voir connaitre une fin de saison formidable.

Pour le moment, il est difficile de savoir comment réagiront ses hommes. Il faudra attendre le match de demain soir, à Toronto, contre les Maple Leafs, pour le savoir.

Blake a pris à partie la plupart de ses joueurs. Mais il a surtout visé Claude Larose, Claude Provost, Yvan Cournoyer, Robert Rousseau et même Jean Béliveau.

Blake ne connait qu'une façon de diriger une équipe de hockey. Celle de maintenir ses hommes sur un lit d'épines. A l'époque où il n'avait qu'à ouvrir la porte du banc des joueurs pour triompher, la chose était facile. Mais le Canadien n'est plus aussi puissant. Et cette saison, Dame Chance a joué contre lui en vouant au rancart, à cause de blessures, les Gump Worsley, Béliveau, Gilles Tremblay, Léon Rochefort, Jean-Claude Tremblay et autres.

L'incident est d'autant plus regrettable que ses hommes avaient effectué un retour sensationnel, samedi, pour effacer un déficit de 3-0 et faire match nul, 3-3, avec les mêmes Hawks.

Peut-être lui serait-il préférable d'admettre tout simplement que son équipe n'est pas meilleure qu'un club de troisième position. Mais cela, Blake ne l'admettra jamais. Ce n'est pas dans sa nature. D'où ses déclarations intempestives da dimanche soir.

Des patineurs ont recours à la télévision en circuit fermé

TORONTO (PC) — Si jamais Donald Knight ou Valerie Jones sort victorieux lors des championnats canadiens de patinage artistique, qui commencent demain, l'un ou l'autre pourra pointer la télévision du doigt.

En effet, leur instructeur, le Torontois Sheldon Galbraith, a utilisé la télévision en circuit fermé afin de leur permettre d'améliorer leurs performances. Et la "reprise", l'arme favorite des réalisateurs d'émissions sportives, est maintenant celle de Knight et de Mlle Jones.

Pendant que l'un ou l'autre effectue un exercice, Galbraith enregistre ses faits et gestes, puis les lui présente grâce à la "reprise".

Knight, un Torontois qui sera en quête de son troisième championnat consécutif, croit que le système l'a considérablement aidé à acquérir plus de fini.

Et Mlle Jones, une Torontoise âgée de 17 ans, prétend que le système a fait toute la différence au monde chez elle.

Mlle Jones et Karen Magnusen, de Vancouver, sont les favorites chez les dames.

Eclatants succès de Galbraith

Galbraith, qui est âgé de 43 ans, est une des figures dominantes du patinage artistique au Canada. Parmi les patineurs qui ont connu le succès sous son égide, sur la scène internationale, mentionnons Barbara Wagner et Bob Paul, Donald Jackson, Donald McPherson, Norris Bowden et Frances Dafoe.

Galbraith a aussi été l'instructeur de Barbara Ann Scott lorsque la patineuse d'Ottawa a remporté le championnat olympique, en 1948.

Knight n'aura toutefois pas la tâche facile. En effet, le vétéran Charlie Snelling, un médecin, Jay Humphry, âgé de 17 ans, de Vancouver, et lui se livreront une lutte de tous les instants pour lès deux postes disponibles au sein de l'équipe canadienne qui participera aux championnats mondiaux.

Snelling, un chirurgien torontois, hésitait à s'inscrire.

Son instructeur, Marcus Nikkanen, le même qui lui a permis de détenir le championnat canadien de 1954 à 1958 inclusivement, est à l'hôpital depuis deux mois à cause d'une déficience cardiaque.

A la suite de sa série de succès, Snelling avait pris sa retraite, avant de revenir à la compétition active, et gagner un autre championnat canadien, en 1964. L'an dernier, lors des championnats mondiaux, à Davos, Suisse, il avait terminé au 10e rang. Knight avait été le meilleur Canadien avec une 7e place.

Comme le Canada n'a pu placer un seul de ses patineurs parmi les cinq premiers l'an dernier, il n'a le droit que d'en inscrire seulement deux cette année.

Chez les patineuses d'âge junior, il ne faudrait pas compter la jeune Andrée Bernèche, de Montréal, championne junior de l'Est du Canada.

Nicklaus défait Casper et Palmer à Pebble Beach

PEBBLE BEACH, Californie (UPI)h— Le mercure descendait à Pebble Beach, mais Jack Nicklaus "brûlait" littéralement le parcours.

Sur le parcours de la Péninsule Monterey, Nicklaus a enregistré 5 "birdies" au cours des 9 derniers trous et il a fait cavalier seul dans la dernière tournée du tournoi Bing Crosby.

Ayant entrepris la tournée finale avec un déficit d'un coup derrière Billy Casper, Nicklaus a terminé avec un compte de 68, ce qui lui a valu un total de 284 et une priorité de 5 coups devant Casper.

Nicklaus, qui était ex-aequo après trois rondes avec Arnold Palmer, a devancé ce dernier par 7 coups au classement final. Il a donc mérité la part du lion de la bourse de $100,000, soit un chèque de $16,000.

Après 9 trous de la tournée d'hier, les trois Grands du Golf, Casper, Nicklaus et Palmer, étaient pratiquement à égalité. Casper et Palmer étaient ex aequo à 252 et Nicklaus accusait un retard d'un coup.

Puis, au 12e vert, Nicklaus a calé un pott de 25 pieds pour enregister un birdie et entreprendre sa poussée victorieuse. Il a réussi des birdies au cours de quatre des cinq trous suivants.

Un seul des deux Canadiens encore en lice a mérité une par de la bourse. George Knudson a terminé en 20e position avec un dossier de 296 coups. Il a réussi une dernière tournée de 75 et a reçu la somme de $1,040.

Bill Ezinicki, l'ancien porte-couleurs des Maple Leafs de Toronto, a présenté une fiche de 302 coups.

JACK NICKLAUS	69 - 73 - 74 - 68 — 284	($16,000)
BILLY CASPER	72 - 74 - 69 - 74 — 289	(9,600)
ARNOLD PALMER	74 - 75 - 67 - 75 — 291	(6,000)
JACK BURKE	70 - 73 - 74 - 74 — 293	(3,493.34)
BILL PARKER	73 - 72 - 70 - 76 — 293	(3,493.34)
BOB ROSBURG	72 - 75 - 72 - 74 — 293	(3,493.34)
WES ELLIS	73 - 75 - 71 - 75 — 294	(2,040)
BOB McCALLISTER	73 - 71 - 75 - 75 — 294	(2,040)
AL GEIBERGER	70 - 77 - 71 - 76 — 294	(2,040)
HOWIE JOHNSON	73 - 76 - 72 - 73 — 294	(2,040)
GARDNER DICKINSON	75 - 74 - 73 - 72 — 296	(2,040)
FRANK BEARD	72 - 75 - 75 - 72 — 294	(2,040)
DAVE HILL	73 - 80 - 70 - 71 — 294	(2,040)
DOUG SANDERS	73 - 78 - 72 - 71 — 294	(2,040)
LOU GRAHAM	73 - 75 - 73 - 74 — 295	(1,280)
CHUCK COURTNEY	71 - 75 - 76 - 73 — 295	(1,280)
TOMMY JACOBS	74 - 72 - 76 - 73 — 295	(1,280)
ART WALL	72 - 74 - 76 - 72 — 295	(1,280)
REX BAXTER	72 - 76 - 75 - 72 — 295	(1,280)
GEORGE KNUDSON	74 - 75 - 74 - 73 — 296	(1,040)

Enquête demandée au gouvernement sur le hockey organisé

OTTAWA (PC) — Le chef de l'opposition aux Communes, M. John Diefenbaker, a réclamé hier la tenue d'une enquête complète sur le hockey organisé, afin de s'assurer qu'il n'y a pas monopole.

M. Pearson a répondu qu'il étudiera la question et verra si le gouvernement a le pouvoir de mener une telle enquête.

M. Diefenbaker avait auparavant demandé au premier ministre s'il avait reçu des griefs de la part de l'équipe des As de Québec qui se plaignent que l'on dépense de fortes sommes pour former de jeunes joueurs de hockey au Canada, joueurs qui sont ensuite embauchés par des équipes américaines.

M. Diefenbaker a demandé une enquête sur le recrutement et la formation des jeunes joueurs afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de monopole.

Plus tôt, M. Georges Valade PC-Montréal-Ste-Marie, avait demandé au chef du gouvernement quelles dispositions il entendait prendre pour que l'Association du Hockey amateur se rendre aux désirs de deux équipes de calibre pee-wee qui veulent organiser une tournée dans des pays d'Europe.

M. Pearson a répondu qu'il avait déjà fait des représentations auprès de l'ACHA, mais qu'elles n'avaient pas porté fruit.

Autre fleuron à la couronne de Lavigne

par Réal DION

François Lavigne, le synonyme de la perfection dans le domaine des quilles de notre région, a adroitement ajouté un autre fleuron à sa couronne samedi dernier en triomphant de 286 concurrents dans la ronde de qualification en vue de l'émission du réseau anglais de Radio-Canada, Three Star Bowling, produite par Louis Arpin. Lavigne sera, incidemment, fêté le 31 mars prochain.

Lavigne, un expert dans l'art d'abattre les petites quilles, a entrepris l'apprentissage du jeu des grosses quilles, il y a quelques années, avec un succès qui s'affirme de jour en jour. Sur les pistes du salon Laurentien, samedi, il a roulé des simples de 202 - 203 - 243 - 233 - 223 dans les cinq joutes de la compétition pour totaliser 1,104, soit une moyenne de 220. C'est la deuxième sortie du genre qu'il offre à ses concurrents de la région !

Selon Don Carter et plusieurs experts américains, il faut une dizaine d'années de pratique assidue pour devenir un expert de la version américaine. Est-ce à dire que Lavigne, dans sa troisième année actuellement, est en voie de s'accomplir aussi parfait quilleur dans la version des dix-quilles qu'il a été dans la version locale ?

Plusieurs quilleurs ont bien fait aussi ! Notamment Claude Daccord, qui a pris la seconde place avec un total de 1,050, Gérard Lapierre, la troisième avec 1,030 et Jean Bernard suivait avec 1,017. Les Américains Keith Durant et Casimir Bogovitz suivaient avec 1,014 et 1,006 respectivement. Les autres quilleurs locaux au classement : Maurice Boyer 997, Tom Hubbard 990, John Martin 989, Junior Kravitz 980 et Peter Campbell 987. La cagnotte était de $1,650.

Quilleur invité

Tout quilleur intéressé à se joindre à la ligue de quilles Royale, qui dispute ses matches au salon Living Room, angle du Havre et Ste-Catherine, est prié de communiquer avec M. Gérard Marceau, à 522-3923, après 6 h.

Canada opposé à la Grande-Bretagne

MELBOURNE, Austr. (UPI) — Le Brésil a été classé comme premier favori lors du tirage au sort pour les compétitions de tennis de la coupe Davis, zone européenne.

Le classement, dans l'ordre, derrière le Brésil, est le suivant : l'Allemagne de l'Ouest, l'Espagne, la France, l'Afrique du Sud, la Grande-Bretagne, la Tchécoslovaquie et l'Italie.

Le Canada, en a décidé le sort, affrontera la Grande-Bretagne en première ronde. L'on sait que la zone européenne, qui groupe des pays de l'extérieur du continent, a de nouveau été divisée en deux groupes à la suite de l'expérience fructueuse de l'année dernière.

Ainsi, le tirage au sort pour les matches de première ronde est le suivant :

Groupe "B" — Brésil vs Yougoslavie; Pologne vs Israël; Italie vs Autriche; Luxembourg vs Irlande; France vs Norvège; Hongrie vs Suède; Afrique du Sud vs Hollande; Turquie vs Monaco.

Groupe "A" — La Bulgarie vs le Portugal; Canada vs Grande-Bretagne; Roumanie vs Belgique; Egypte vs Espagne; Suisse vs Grèce; Chili vs Tchécoslovaquie; Finlande vs Danemark; U.R.S.S. vs Allemagne de l'Ouest.

Surprise à Adelaïde

A Adelaïde, Australie, où se déroulent les championnats d'Australie, les Etats-Unis ont connu une piètre journée, alors que l'équipe de Cliff Richey, de Dallas, et Arthur Ashe, de Richmond, Vir., perdaient aux mains d'une équipe de second rang, celle de Dave Power, de Bloomington, Ind., et Bill Coghlan, d'Australie, 6-3, 4-6, 4-6, 6-4, 6-4.

La même chose se produisait dans les doubles pour dames alors que Nancy Richey, de Dallas, et Rosemary Casals, de San Francisco, étaient éliminées par l'équipe de Sandra Walsham et Elizabeth Fenton, des Nouvelles Galles du Sud, 6-3, 6-3.

Mickey rappelé par les Rangers

NEW YORK. (UPI) — Les Rangers de New York ont rappelé l'ailier droit Larry Mickey de leur filiale d'Omaha, de la ligue Centrale.

Mickey sera dans l'uniforme des Rangers demain soir, au Madison Square Garden, alors que les Bruins de Boston seront les visiteurs. Il remplacera un des deux joueurs blessés, Bernard Geoffrion ou Reggie Fleming.

Mickey est présentement un des meilleurs compteurs des Knights d'Omaha, avec une fiche de 18 buts et 26 assistances. Il a déjà participé à un match des Rangers, en octobre.

Parfois, le V.O. semble encore meilleur

...aujourd'hui, par exemple!

Joseph E. Seagram & Sons Limited
Montreal, Canada

votre horoscope

A partir de minuit ce soir

LES ENFANTS NES CE JOUR posséderont, en dépit de quelques tendances indésirables à la violence et à l'impatience, de très bonnes qualités d'organisation, de bienveillance, d'intuition et d'énergie qui leur permettront de se frayer une voie dans la vie. Il serait bon de leur apprendre à se maîtriser eux-mêmes et à ne jamais perdre leur calme.

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Vos activités professionnelles seront fructueuses et la seule difficulté sera de ne pas les ralentir. Sentimentalement: relations en voie d'amélioration avec l'être aimé. Santé: beaucoup de résistance et d'énergie.

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Vos chances financières paraissent solides, mais il faudra se garder d'être trop crédule dans les paroles d'autrui. Vous aurez l'impression agréable d'une compréhension plus intime. Vous aurez besoin de modérer votre gourmandise.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Vous marquerez quelque peu le pas, mais vous pourrez en connaître les raisons et y porter remède sans tarder. Réfléchissez et tâchez de clarifier les choses autant que faire se peut. Calmez vos nerfs et éliminez vos toxines.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Plus de confiance en vos possibilités; passez à l'action et prenez vos responsabilités. Vous vous heurterez à un esprit assez autoritaire. Du côté santé: évitez les repas trop copieux, surtout le soir.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Les événements vous seront généralement profitables et vous devez en tirer parti pour améliorer votre position. N'abusez point de votre position favorable pour vous imposer. Santé: ne surmenez pas le coeur.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Evitez surtout de vous créer des adversaires à cause d'un comportement trop violent ou agressif qui vous nuirait. Sentiment: si vous êtes irrité, sachez ne pas le montrer. Santé: les nerfs sont tendus et exaspérés, dominez-vous.

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Une alternative difficile risque de se présenter. Puissiez-vous faire un bon choix et vous décider rapidement. Sentimentalement, une rencontre imprévue peut tout modifier. Santé: quelques douleurs aux reins.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Vous aurez beaucoup à compter sur vous-même et sur votre intuition. Ne vous laissez pas tromper par les apparences. Pas d'illusions, c'est le moment de voir clair pour prendre une décision. Santé: troubles du nez...

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE.

Beaucoup de chance, surtout si vous êtes du dernier décan: un étrange concours de circonstances vous favorisera. Sentiment: vous n'aurez qu'un effort à faire pour obtenir beaucoup. Santé: très bonne condition qui peut être améliorée en vivant en plein air.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Il faut que vous preniez vos responsabilités et meniez le jeu; vos chances de succès sont grandes. Sentiment: allez de l'avant et ne manquez pas de confiance en vous. Santé: ne négligez point votre dentition.

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Très bonnes perspectives qui vous apporteront des aides amicales fort appréciables. Libérez-vous de tout complexe de timidité et soyez vous-même complètement. Santé: état un peu congestif à surveiller.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Vous devrez affronter bien des luttes souvent difficiles et remplies d'embûches; évitez surtout de causer inutilement des blessures d'amour-propre. Forte tendance à dépasser la mesure et à perdre l'équilibre. Surveillez vos pieds.

Pas de paix avant d'avoir éliminé la misère — Martin

"Nous ne pourrons pas aider à construire la paix entre les peuples sans éliminer les causes de la faim, de la maladie, et du manque d'instruction", a déclaré hier l'hon. Paul Martin, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, s'adressant au déjeuner réunissant les principaux hommes d'affaires de la métropole, pour le lancement de la Souscription 1967 pour les Oeuvres de Santé et la Croix-Rouge.

Notre ministre des Affaires extérieures a prononcé une allocution dans laquelle il a souligné le rôle capital que doivent jouer les hommes d'affaires dans la lutte contre la misère et la douleur.

"En dépit du fait que nos sociétés s'acheminent vers un régime de prise en charge totale par l'Etat des oeuvres de bien-être, je crois encore, et plus que jamais, au rôle des organisations volontaires.

"Notre société serait en danger si on enlevait toute place à l'effort volontaire : ce ne serait plus une société libre.

"Et ce serait une erreur fatale de considérer les mesures que prend l'Etat dans ce domaine, comme une excuse pour rester chez soi."

M. Martin a élaboré sur ce sujet en l'étendant ensuite à des horizons plus larges, au-delà des limites nationales, pour exalter le rôle que peut jouer le Canada dans l'aide internationale à la pauvreté et au manque d'instruction.

Il a signalé entre autres le problème angoissant de la famine — qui frappe en particulier l'Inde — et exprimé le voeu de voir se former un consortium pour porter secours à ce pays.

Cette année la Campagne fédérée a un objectif de $2,101,842. C'est la cinquième campagne lancée conjointement par la Croix-Rouge et les "Oeuvres de Santé" ou, plus exactement, la "Souscription pour les Oeuvres de Santé" (S.O.S.).

Cette dernière organisation est le résultat d'une fusion opérée sous les auspices conjoints de la Chambre de Commerce du District de Montréal et du Board of Trade, et c'est à partir de 1962 que les campagnes de la S.O.S. et de la Croix-Rouge furent fédérées, principalement.

Objectif : $2,101,842

Dans son allocution, le président de la campagne, M. J.-Claude Hébert, a souligné le caractère historique de cette campagne, la dernière qui s'ouvre avant l'unification totale, interconfessionnelle, qui entrera en vigueur à l'occasion de la campagne 1968.

Il a signalé les excellents résultats déjà obtenus, après unification totale, dans beaucoup de très grandes villes canadiennes comme Toronto et Vancouver.

Après avoir rappelé que d'habitude le secteur des "noms spéciaux" ou "réservés" c'est-à-dire, en fait, des entreprises, rapportait beaucoup plus que la démarche à domicile, de porte en porte, il a invité les hommes d'affaires à coopérer encore davantage en aidant à résoudre les problèmes de ce "canevassage".

Il a en particulier signalé que puisque les profits des corporations semblent avoir monté depuis quelques années, il serait normal que l'on puisse espérer un rendement accru de ce secteur de la campagne.

Projet de réformes "réalistes"

La légalisation de la prostitution et de certains aspects de l'homosexualité et de la narcomanie, de même que l'élargissement des lois canadiennes sur le divorce sont les quatre "réformes sociales" proposées par l'Union Québécoise des Etudiants Libéraux du Canada au cours de leur congrès annuel tenu dans la métropole.

L'Union des étudiants libéraux a également adopté, dans les domaines économique, juridique, parlementaire, éducationnel, constitutionnel et syndical un grand nombre de résolutions qu'elle soumettra au congrès annuel de la Fédération canadienne des étudiants libéraux qui se tiendra du 10 au 12 février prochains.

Le point d'appui des "réformes sociales" proposées par les étudiants libéraux du Québec est que nos lois ne tiennent pas compte de la réalité. En ce qui concerne la prostitution, par exemple, l'Union estime que ce ne sont pas les lois qui vont empêcher la pratique de ce "métier vieux comme le monde" et, qu'en conséquence, il vaut mieux, comme l'ont fait la plupart des pays d'Europe, la légaliser, établir des centres d'examens médicaux afin de protéger la santé publique, émettre des permis afin de faciliter la perception des impôts sur le revenu, etc.

Quant à la narcomanie, l'Union recommande au gouvernement de mettre sur pied des cliniques médicales chargées d'examiner les narcomanes, de déterminer la quantité quotidienne de drogue nécessaire à "l'habitué", et d'émettre des prescriptions permettant au narcomane d'acquérir, à "un prix le plus bas possible", sa drogue à n'importe quelle pharmacie. L'Union recommande en outre la participation du gouvernement dans la formation d'un organisme de réhabilitation qui pourrait s'appeler "les Narcomanes Anonymes".

En ce qui concerne le divorce, l'Union estime que les lois actuelles obligent les citoyens à recourir à des actes extrêmes et humiliants pour l'obtenir, et recommande en conséquence des amendements acceptant comme causes de divorce la séparation de fait, la brutalité physique et la cruauté mentale au sens le plus large du terme.

D'autre part, les étudiants libéraux du Québec ont voté, au cours du même congrès, toute une série de recommandations pour la réforme du système pénitenciaire canadien.

Un Jésuite dénonce notre "mission de paix"

L'oecuménisme devrait pousser les catholiques canadiens-français à faire entendre la voix de leur conscience sur le conflit absurde et sauvage du Vietnam, à presser le gouvernement d'intensifier son aide aux victimes de ce conflit et à dénoncer la contradiction flagrante de notre prétendue mission de paix qu'est la vente accrue de matériel de guerre servant aux offensives américaines.

Voilà les propos, inusités chez le clergé canadien-français, qu'a tenus à l'émission télévisée "Panorama", le Père Louis Balthazar, un Jésuite de Saint-Jérôme, qui avait été invité à présenter un éditorial intitulé "L'unité chrétienne, pourquoi faire ?", à l'occasion de la Semaine de prière universelle pour l'unité chrétienne, qui se termine demain.

Après s'être demandé si le Christ a voulu que les chrétiens soient unis seulement pour prier ensemble et fréquenter la même église, le jeune religieux a dit que si notre oecuménisme devait s'arrêter là, "il serait de bien courte vue et ne serait pas du tout fidèle à l'Evangile."

"Ne serait-il pas temps, dit-il, que nous songions aussi à ce que nous pouvons faire ensemble dans la société concrète où nous vivons ? L'union des chrétiens ne serait-elle bonne qu'à être savourée entre chrétions dévôts ? N'est-elle pas une nécessité préalable en vue d'une mission dans le monde ?

"Eh bien, ajoute le P. Balthazar, qu'avons-nous accompli ensemble, protestants, orthodoxes, catholiques canadiens ? Nous sommes-nous vraiment rencontrés au coeur de la cité séculière pour témoigner des valeurs de l'Evangile ? Si nous devons répondre non à ces questions, je pense que nous, les prêtres catholiques, devons porter une bonne part de la responsabilité."

Après avoir dit que l'oecuménisme doit conduire à sortir de la tour d'ivoire du "domaine spirituel" et à nous engager dans les tâches auxquelles le Christ nous a explicitement invités (soulager ceux qui souffrent), le P. Balthazar a cité en exemple cette marche pour la défense de l'égalité raciale aux Etats-Unis où l'on voyait côte à côte ministres protestants et religieuses catholiques, de même que ce centre de réconciliation et d'hospitalité, Emmaüs, à New York, où catholiques, protestants et orthodoxes travaillent au service des noirs de Harlem.

"Et chez nous ? poursuit le religieux. Avons-nous songé que notre pays est membre d'une Commission internationale de contrôle qui devrait jouer un rôle en vue d'amener une fin à cette horrible guerre du Vietnam ?

Comptez sur Pontiac pour obtenir le meilleur en tout.

LE MEILLEUR CHOIX! — LES MEILLEURES CARACTÉRISTIQUES! — LA MEILLEURE QUALITÉ POUR LE PRIX! — LES MEILLEURES AFFAIRES!

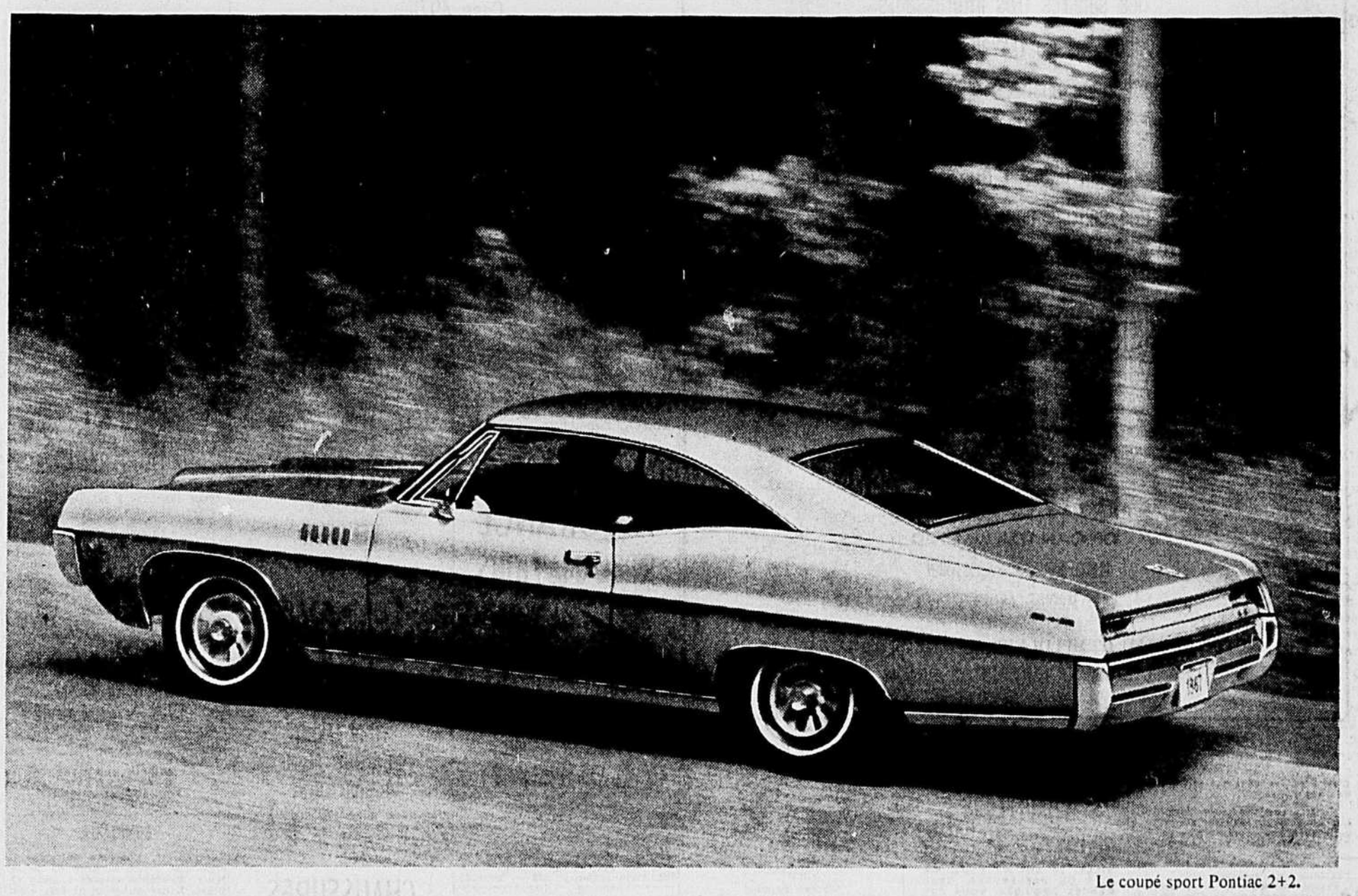

Le coupé sport Pontiac 2+2.

Dès l'instant où vous prendrez le volant d'une Pontiac 67, vous saurez ce que signifient des "performances à la page": vivacité, direction précise, tenue de route impeccable, luxe extraordinaire, élégance remarquable . . . et très remarquée, tout cela accompagné d'une technique superbe. La Pontiac plait aux jeunes de coeur . . . Vous en êtes certainement.

Toutes les Pontiac 67 à 2 portes ont un dispositif de verrouillage qui maintient fermement les dossiers de sièges avant en position droite. Pour rabattre le dossier, il suffit de presser le levier.

Les Pontiac 67 peuvent être dotées de nombreux accessoires et équipements qui en accroissent encore la beauté et la commodité. Par exemple, la climatisation Quatre Saisons, les freins avant à disque, un avertisseur d'excès de vitesse, un volant réglable en sept positions, des enjoliveurs de roues genre sport . . . pour ne citer que ceux-là. De nombreux dispositifs de sécurité sont également livrés en équipement standard *de toutes les Pontiac 67. Entre autres, la colonne de direction amortissante mise au point par GM, le système multiclignotant, le tableau de bord amortissant avec boutons et leviers arrondis, le verrouillage de sécurité de toutes les portes. Et il y en a bien d'autres encore.*

Voici l'angle sous lequel la plupart des gens verront la 2+2! s'enfuyant devant eux. Le choix de moteurs des Pontiac 67 va jusqu'au V8 Jet-Flame 427 de 385 CV. Voilà des performances à la page!

Pontiac GM

Voyez votre concessionnaire Pontiac

P-567AF

Concessionnaires autorisés PONTIAC dans le Grand Montréal :

BOULEVARD PONTIAC BUICK Ltée — 7085 boul. St-Laurent, 279-7321

MID-TOWN MOTORS LIMITED 1395 ouest, boul. Dorchester, 866-9961

MONTREAL BUICK LTD, 4026 ouest, rue Ste-Catherine, 937-6342

PARKWAY PONTIAC LTD, 3500 ouest, rue Jean-Talon, 739-2291

ROCHELEAU AUTOMOBILE Ltée — 11251 est, rue Notre-Dame 645-1651

SANGUINET AUTOMOBILE LTEE, 1965 rue Lafontaine 524-3761

WILHELMY AUTOMOBILES LTEE, 4833 boul. St-Laurent 288-0186

GARAGE BERTRAND LIMITEE, 15538 ouest, boul. Gouin, Ste-Geneviève-de-Pierrefonds, — 626-3981

HARLAND AUTOMOBILES LTEE, 955 boul. Montréal-Toronto, Rond-Point de Dorval — 631-2051

JARRY AUTOMOBILE INC., 1068 boul. des Laurentides, Pont-Viau — 669-2681

OMER BARRE VERDUN LIMITEE, 5987 av. Verdun, Verdun 768-2551

VAILLANCOURT PONTIAC BUICK LTEE, 375 boul. Labelle, Chomedey 681-2533

ABIAS PEPIN AUTOMOBILES LTEE, 155 ouest, rue St-Charles, Longueuil, 674-4924

CAHIER No 5 / PAGES 43-50 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, MARDI 24 JANVIER 1967 — 83e ANNEE — No 19

Téléphoto PA

Deux religieuses américaines qui assistaient à un congrès de nursing à Managua, au Nicaragua, étaient parmi les otages détenus par un groupe de rebelles dirigés par un candidat de l'opposition aux élections présidentielles prévues pour le 5 février. L'intervention des deux soeurs a permis de hâter la fin de la rébellion après qu'elles eurent obtenu des garanties pour ceux qui s'étaient soulevés.

La rébellion est terminée au Nicaragua: 117 otages libérés

MANAGUA, (UPI-PA) — Au moins 21 morts et plus de 100 blessés, tel est le bilan d'un soulèvement qui a duré une vingtaines d'heures à Managua, au Nicaragua. Après la mise en liberté de 117 personnes retenues au "Grand Hotel" comme otages par les rebelles, le président Lorenzo Guerrero a déclaré : "Ce tragique chapitre" de notre histoire est terminé.

Quant aux rebelles qui s'étaient enfermés dans l'hôtel avec leurs otages, ils ont été relâchés après avoir remis leurs armes. Alors que les gardes nationaux, appuyés par des blindés, entouraient le "Grand Hotel" et tiraient des rafales sur l'édifice, deux religieuses américaines, qui étaient au nombre des otages, ont pu sortir en brandissant un drapeau blanc.

Dès leur apparition, les coups de feu se sont espacés, puis après quelques minutes de pourparlers, le silence s'est fait : la rébellion était terminée.

La seule condition posée par les rebelles avant de déposer les armes était de rester en liberté.

Soeur Mary Arthur, de Los Angeles, et soeur Jeanne Teresa Deiman, de St. Paul, Minn., assistaient à un congrès sur le nursing. Au total, 89 Nord-Américains ont été détenus à l'hôtel quand les rebelles ont transformé l'édifice en forteresse. On ne sait pas encore s'il y avait des Canadiens parmi les otages.

L'arsenal des rebelles était formé de 10 carabines, 25 pistolets d'un modèle ancien, des munitions, des couteaux et des scies.

Le nonce papal, Mgr Sante Portalupe, avait obtenu des autorités du Nicaragua que les rebelles ne seraient pas molestés s'ils se rendaient. Quelques-uns des leaders de la rébellion ont été arrêtés, mais il ne semble pas que M. Fernando Aguero soit du nombre.

Guerre à une dynastie

La brève révolte a éclaté dimanche à la suite d'une assemblée politique dirigée par Fernando Aguero, candidat conservateur à la présidence contre le général Anastasio Somoza fils, porte-étendard du parti libéral et héritier d'une des plus vieilles dynasties politiques de l'Amérique latine.

Aguero a réclamé une grève générale pour "demander des garanties électorales" afin d'empêcher la puissante machine électorale de Somoza de truquer les élections du 5 février prochain. Des combats de rues ont éclaté entre les partisans d'Aguero et les gardes nationaux.

Tandis que l'émeute prenait de l'ampleur, les forces gouvernementales se servaient de chars d'assaut pour déloger les francs-tireurs embusqués sur les toits.

Au moins deux incendies ont fait rage dans la ville au plus fort de l'émeute et un obus de char d'assaut a endomagé la façade du "Gran Hotel" où Aguero avait cherché refuge avec une cinquantaine de partisans.

De bonne heure lundi, les soldats ont demandé aux rebelles dans l'hôtel de se rendre, leur promettant de bien les traiter et promettant aussi un sauf-conduit à Aguero afin qu'il puisse s'entretenir avec le président Guerrero. Les autorités ont déclaré qu'Aguero avait refusé l'offre.

La campagne électorale a été marquée par de fréquentes batailles entre les partisans de Somoza et d'Aguero.

De Gaulle exprime à Wilson ses réserves sur l'adhésion de l'Angleterre à la CEE

PARIS, (AFP, UPI) — A l'issue d'un entretien qui a duré une heure et 45 minutes avec le président de Gaulle, M. Harold Wilson, premier ministre de Grande-Bretagne, a déclaré à sa sortie de l'Elysée qu'il n'avait rien à déclarer.

Le chef du gouvernement britannique était accompagné du secrétaire au Foreign Office, M. George Brown. Du côté français, M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, a également assisté à l'entretien.

En dépit du silence de M. Wilson, les milieux proches de l'Elysée ont, pour leur part, donné quelques bribes d'information sur l'entretien Wilson-de Gaulle.

Selon ces milieux, le général de Gaulle aurait déclaré au premier ministre britannique que la volonté de son gouvernement d'adhérer au Marché commun avait été prise en note.

Cependant, ajoutent ces milieux, le président de Gaulle aurait déclaré à M. Wilson que le Marché commun ne peut absorber la Grande-Bretagne et ses partenaires de l'Association européenne de libre-échange (AELE), sans se transformer de fond en comble et perdre complètement son caractère actuel. Il s'agit de savoir si une telle transformation sera bénéfique pour les "Six" : telle serait la thèse que le général de Gaulle et M. Couve de Murville ont commencé d'exposer aujourd'hui à leurs interlocuteurs britanniques.

Après avoir écouté l'exposé de M. Wilson, c'est la nécessité de réfléchir à l'ampleur du problème posé par l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun qu'a développée le chef de l'Etat français.

Pour lui, cette entrée signifie en fait la fin du Marché commun. La France, à l'heure actuelle, défend le Marché commun parce que c'est une réalité, que son fonctionnement a donné et donne toujours satisfaction à ses membres.

Avant de passer à un stade nouveau et entièrement différent, il s'agit d'étudier le problème à fond et déterminer s'il est de l'intérêt des "Six" de procéder à une telle "révolution".

Les services français procèdent à cette étude, secteur par secteur, aussi bien pour ce qui est de l'industrie que de l'agriculture et de la situation financière.

Washington est prêt à examiner toute proposition directe de Hanoï

d'après PC, PA, AFP, UPI

Le président Johnson accepterait d'examiner toute proposition directe venant de Hanoï. C'est ce qui ressort aujourd'hui d'une déclaration de la Maison blanche faite à la suite de la nouvelle qui a circulé, hier, et qui veut que Ho Chi-minh ait invité M. Johnson au Nord-Vietnam pour parler de paix.

"Nous avons souvent dit, a déclaré le porte-parole de la Maison blanche, M. George Christian, que nous préférions de loin régler un conflit de ce genre (celui du Vietnam) dans une salle de conférence plutôt que sur le champ de bataille. Nous n'avons reçu aucune communication de Ho Chi-minh nous-mêmes, mais nous étudierions soigneusement toute proposition que nous serions susceptibles de recevoir."

La nouvelle voulant que Ho Chi-minh ait invité le président Johnson à Hanoï a circulé hier à la suite d'une déclaration faite par le rabbin Feinberg de Toronto, au cours d'une conférence de presse qu'il a donné à Londres. La déclaration du rabbin a tout d'abord semé la confusion, en ce sens qu'elle avait amené certains journalistes à croire que Ho Chi-minh proposait la tenue inconditionnelle d'une conférence au sommet en vue de mettre fin au conflit vietnamien.

Invitation conditionnelle

On a constaté par la suite que le chef du Nord-Vietnam invitait effectivement Johnson, mais à condition que les Etats-Unis retirent leurs troupes du Sud-Vietnam. En fait, Ho Chi-minh a simplement exprimé le désir d'avoir des conversations amicales avec le président des Etats-Unis et de ne garder aucune rancune envers l'Amérique, une fois que les Etats-Unis auront quitté le Vietnam.

A en croire une dépêche émanant de Tokyo aujourd'hui, un pasteur américain en visite à Hanoï aurait déclaré que toute initiative de paix au Vietnam doit venir des Etats-Unis "et s'exprimer, non seulement par des mots mais par des faits".

L'agence de presse vietnamienne tire cette conclusion d'une conférence de presse qu'a donnée le révérend Abraham J. Muste, de New York. En réponse à une question, le révérent Muste a déclaré que les Etats-Unis "ne peuvent tenir le Nord-Vietnam ni le Front de libération nationale du Sud-Vietnam responsables de la poursuite des hostilités", note la dépêche.

Les opérations

De source hautement autorisée, on apprend que les pilotes américains attendent le signal de la Maison blanche pour commencer l'attaque des bases de "MIGS" (de fabrication soviétique) au Nord-Vietnam. Selon la source en question, le signal attendu marquera le début d'une nouvelle mais "légère" escalade. On croit qu'elle se produira (cette escalade) d'ici quelques semaines. On doute cependant que les pilotes obtiennent l'autorisation d'attaquer directement les appareils au sol. Ils ne devront pilonner que les pistes. Jusqu'ici les pilotes américains n'ont pas l'autorisation d'attaquer un "Mig" autrement qu'en vol.

- Un chasseur bombardier "Phantom" de l'armée de l'Air américaine a été abattu lundi au Nord-Vietnam. Les membres d'équipage sont portés disparus. C'est le 466ème appareil américain abattu au Nord-Vietnam depuis le début de l'offensive aérienne.
- Deux enfants et un policier vietnamiens ont été blessés aujourd'hui par les éclats d'une grenade lancée par un inconnu en direction d'un autobus américain qui se rendait à l'aérodrome de Saigon. Aucun Américain n'a été blessé.
- Les guérilleros ont abattu deux hélicoptères américains près de Saigon aujourd'hui, tuant quatre membres d'équipage dans l'un et blessant le général Knowles et ses aides dans l'autre.
- Six civils vietnamiens ont été tuée et dix autres grièvement blessés en fin de semaine par des tirs de howitzers de la marine américaine effectués par erreur sur deux villages amis.

Cao Ky se heurte à deux violentes manifestations à Auckland, N.-Zélande

AUCKLAND (PA) — Aidés de leurs chiens, des policiers néo-zélandais ont eu du mal à faire cesser une bagarre féroce qui s'est produite, hier soir, à l'aéroport d'Aukland alors que des manifestants ont bloqué le chemin à la limousine où avait pris place le premier ministre Nguyen Cao Ky.

Des femmes se sont ruées sur la voiture en marche. Des hommes frappaient dans les portières et les pare-brise à coups de poings, cependant que des badauds faisaient pleuvoir des oeufs sur le cortège.

Hurlant contre les policiers et frappant ceux qui tentaient de les arrêter, les manifestants ont contraint le chauffeur de la voiture à appliquer vigoureusement les freins en se jetant en travers de la route. La police a entrepris d'enlever des hommes et des femmes assis par terre, mais la foule a alors resserré les rangs et quelque 300 manifestants se trouvaient à cerner le véhicule présidentiel.

Cao Ky semblait fort inquiet alors qu'un Néo-Zélandais costaud a cogné du poing à la portière en le maudissant. A travers les huées de la foule on pouvait entendre: "Ky, go, Ky go !" (Ky, va-t-en), fasciste, fasciste !"

Les pancartes ont volé de toutes parts quand, après un retard de trois minutes, la voiture réussissait à repartir. Les manifestants ont tenté d'arrêter d'autres voitures faisant partie du défilé, ce qui a déclenché de nouveaux accrochages avec la police.

Arrivé à son hôtel, Cao Ky dut affronter un nouveau groupe de quelque 200 manifestants qui, eux, ont lancé de l'encre aux policiers. Le visiteur dut sortir de la limousine en courant pour se rendre aussitôt vers l'ascenseur de l'hôtel.

Sur les pancartes des manifestants on pouvait lire : "Go home Yan-ky Quisling" (Retourne chez toi, Ky, émule du nazi de Quisling); "Finis les mensonges, arrête cette guerre".

Le pape convoquerait un consistoire sous peu pour nommer des cardinaux

CITE DU VATICAN, (AFP) — Un consistoire pour la création de nouveaux cardinaux aura-t-il lieu à brève échéance? Telle est la question à laquelle nombreux sont ceux qui s'efforcent de trouver une réponse, au Vatican.

Le bruit s'est en effet répandu que Paul VI aurait décidé de procéder à l'élévation au cardinalat d'un certain nombre de prélats, en vue de permettre l'application de la réforme de la Curie, dont l'étude a été activement menée ces derniers temps par la commission que préside le cardinal Francesco Roberti. La mort du cardinal Pietro Ciriaci, préfet de la Congrégation du Concile, le 30 décembre dernier, a en outre créé un vide qu'il faudra combler.

Mais étant donné la discrétion absolue que le Saint-Père garde jusqu'au dernier moment, il est malaisé de prévoir ses décisions. D'autre part, certains se demandent si les bruits en question ne viennent pas de l'approche du carême qui, on le sait, est l'époque traditionnelle pour la convocation des consistoires. Les avis restent donc très partagés, dans les milieux ecclésiastiques, sur le crédit qu'il faut accorder aux rumeurs actuelles.

Prélat polonais en visite à Rome

Par ailleurs, le premier prélat catholique romain à sortir de Pologne depuis la naissance de la vive controverse entre l'Eglise et l'Etat, il y a un an, est arrivé à Rome aujourd'hui pour s'entretenir avec le pape.

Il s'agit de l'archevêque Boleslaw Kominek, le premier prélat de l'Eglise polonaise après le cardinal Stefan Wyszinski. Cette visite au Vatican est considérée comme étant d'importance majeure et pouvant marquer un arrêt dans le conflit entre le cardinal Wyszynski et le gouvernement polonais. On croit que l'archevêque doit faire au Saint-Père un rapport de première main sur la situation. Il doit par ailleurs assister à une conférence du Secrétariat du Vatican pour les non-croyants.

1er vol Apollo le 21 février

WASHINGTON (AFP) — La NASA a annoncé hier que le premier vol d'une cabine triplace "Apollo" du type de celle qui sera utilisée pour la conquête de la lune aura lieu le 21 février prochain.

La NASA espère placer l'engin sur une orbite elliptique d'un apogée de 153 milles et d'un périgée de 10 milles. La durée de cette première mission "Apollo" n'a toutefois pas encore été fixée. On sait seulement que la capsule et son équipage humain pourront rester sur orbite pendant 15 jours.

Radio-Pékin ordonne à l'armée de se tenir prête à intervenir

D'après AFP, UPI

L'armée chinoise pourrait être à la veille d'intervenir activement pour appuyer les partisans du président Mao Tsé-toung contre ses adversaires "capitalistes".

Cette supposition ressort de plusieurs informations diffusées hier et aujourd'hui, alors que les incidents liés à la lutte pour le pouvoir tant dans les campagnes que dans les villes semblent se multiplier.

Une émission de Radio-Pékin, captée à Hong-kong, a diffusé un appel à toutes les unités des forces armées, dont les effectifs s'élèvent à environ 3,000,000 d'hommes, leur ordonnant de se tenir prêtes à "écraser" les éléments opposés à Mao.

Des messages de solidarité adressés au président Mao par des unités des trois armes stationnées en de nombreux points du territoire chinois et cités par l'agence Chine nouvelle proclament : "Si l'ennemi osait provoquer des troubles nous l'exterminerions aussitôt" et s'engagent à "soutenir les rebelles révolutionnaires (partisans de Mao Tsé-toung) dans leur lutte pour prendre le pouvoir".

Des affiches citées hier par un correspondant japonais à Pékin avaient fait état de la menace proféré par le premier ministre Chou En-laï d'utiliser toutes les forces disponibles, y compris l'armée de libération, pour écraser "les éléments bourgeois au pouvoir".

D'autres affiches, qui il est vrai ne sont restées en place que quelques heures, citaient une directive du président Mao lui-même au maréchal Lin Piao aux termes de laquelle l'armée devait prendre part à la lutte pour soutenir les mouvements de gauche. Il y était précisé que les anciens principes selon lesquels l'armée devait rester politiquement neutre n'avaient plus cours désormais.

Cependant, l'armée elle-même paraît divisée. On sait qu'elle est actuellement l'objet d'une vaste épuration. Et mardi matin, l'agence Chine nouvelle, citant le message d'une unité stationnée à Koun Ming indique que des membres du parti ayant des postes de responsabilités se sont emparés de l'autorité dans certaines unités dans l'intention de "rétablir le capitalisme en Chine".

Incidents dans les campagnes

C'est dans les campagnes à présent que sont relatés les plus nombreux incidents, et le "Quotidien du peuple" de lundi va jusqu'à lancer un cri d'alarme car, affirme-t-il, les désordres suscités dans les campagnes par les adversaires de la révolution culturelle risquent "d'affecter sérieusement la production agricole cette année". Le journal cite particulièrement la situation qui règne dans la région de Pékin, mais une situation comparable semble exister dans le secteur de Changhaï et dans le sud-est du pays. Ces incidents consisteraient toujours dans la distribution par des dirigeants contre-révolutionnaires du capital et des biens des communes aux particuliers.

L'agence Chine nouvelle en revanche rapporte des cas où les paysans des communes se sont opposés à ces agissements et affirme que les paysans révolutionnaires notamment du Kiang Si où des troubles graves se sont déroulés ces jours derniers, ont réservé un "accueil excellent" à la "proclamation urgente" des organisations maoïstes de Changhaï.

Des incidents sont également signalés dans les villes, notamment à Pékin, où à en croire des affiches, le personnel de la direction de la radiodiffusion se serait mis en grève. De plus, l'agence Chine nouvelle indique que des groupes de partisans de Mao Tsé-toung ont pris en main la direction de plusieurs usines de Pékin, en particulier dans l'imprimerie où une tentative avait été faite pour arrêter l'impression des oeuvres du président Mao.

Pas de blessés mais de lourds dégâts

Un policier examine les dégats causés par une explosion au siège du Parti communiste italien à Rome. Des passants auraient vu deux jeunes gens descendre d'une Dauphine bleue, déposer un colis à la porte de l'immeuble et repartir en vitesse. Quelques secondes plus tard, ce fut l'explosion.

La visite du chef d'Etat de l'URSS en Italie est marquée par un attentat

ROME (Reuter) — Le président de l'Union soviétique, M. Nikolai Podgorny, est arrivé aujourd'hui, par avion, à Rome. Sa visite est entourée de strictes mesures de sécurité à la suite de l'explosion d'une bombe au siège du parti communiste italien, hier soir.

Le président Podgorny, accompagné notamment de spécialistes économiques de haut rang, passe une semaine en Italie, au cours de laquelle il sera reçu en audience par le pape Paul VI.

Le voyage de M. Podgorny, 63 ans, constitue la première visite d'un chef d'Etat russe en Italie depuis celle du tsar Nicolas II en 1909.

Ce déplacement a principalement pour but, souligne-t-on, de resserrer les liens économiques entre les deux nations. On pense toutefois que M. Podgorny profitera de ses entretiens avec les officiels italiens et de son audience avec le pape, pour aborder la question du Vietnam.

Hier soir, une violente déflagration a ravagé l'infirmerie du siège du parti communiste italien, jetant une vive émotion dans la capitale italienne. "Ce geste criminel d'inspiration fasciste et réactionnaire a été accompli dans le dessein évident de troubler la sérénité et l'amitié avec lesquelles le peuple italien s'apprête à recevoir le chef de l'Etat soviétique", a déclaré M. Luigi Longo, secrétaire général du PCI, commentant l'attentat.

Le Sénat, craignant pour la sécurité des Etats-Unis, hésite à ratifier la convention consulaire USA-URSS

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat américain, M. Dean Rusk, lançant hier un appel en vue de l'approbation dans les plus brefs délais par le Sénat américain de la convention consulaire américano-soviétique a fait valoir qu'un tel accord ne risquait guère d'augmenter les dangers d'espionnage soviétique aux Etats-Unis.

Déposant devant la commission sénatoriale des Affaires étrangères, où il avait été convoqué par son président, M. William Fulbright, le chef de la diplomatie américaine s'est évertué à répondre aux critiques de certains parlementaires qui craignent que l'ouverture de consulats soviétiques sur le sol américain facilite la tâche des services de renseignements soviétiques. Il a rappelé que le président Johnson avait de toutes façons le droit constitutionnel d'autoriser l'ouverture de consulats étrangers aux Etats-Unis, mais qu'il serait néanmoins préférable que la convention soit ratifiée par la Chambre Haute.

Craintes du FBI

A la fin de la semaine dernière, le département d'Etat avait rendu public un échange de lettres entre M. Rusk et le chef de la sûreté fédérale, M. J. Edgar Hoover concernant les risques entraînés, pour la sécurité du pays, par l'existence de consulats soviétiques dans plusieurs villes des Etats-Unis.

M. Hoover, lors d'un premier débat sur la convention consulaire, à l'automne dernier, avait nettement donné l'impression qu'il s'opposait à l'ouverture de consulats soviétiques pour des raisons de sécurité. Plusieurs parlementaires s'étaient aussitôt ralliés à ce point de vue et il avait fallu, en conséquence, reporter le débat devant le 90e congrès. Toutefois, dans sa réponse à la demande d'explications de M. Rusk, en date du 14 septembre 1966 et publiée le 20, le chef du FBI a laissé clairement entendre qu'il ne s'opposerait pas à la ratification de l'accord bilatéral.

En outre, le secrétaire d'Etat a fait valoir, dans sa déposition d'hier, que cette convention permettra de protéger la sécurité des quelque 18,000 ressortissants américains qui visitent annuellement l'Union soviétique, et inversement celle de près d'un millier de citoyens soviétiques qui viennent chaque année aux Etats-Unis.

Leningrad et Chicago

La nouvelle convention consulaire, signée au mois de janvier 1964, avait remplacé un accord qui avait cessé d'exister en 1948 au moment de l'intensification de la guerre froide. Les Etats-Unis projettent d'abord d'ouvrir un consulat à Leningrad et d'autoriser en même temps le gouvernement soviétique à établir un consulat dans une grande ville des Etats-Unis, telle que Chicago ou San Francisco.

M. Rusk a déclaré, dans sa déposition liminaire, que le nombre des ressortissants soviétiques qui se trouvent déjà aux Etats-Unis, se monte à 1,018. 425 d'entre eux bénéficient de l'immunité diplomatique. Or, ajouter une douzaine d'agents consulaires à ce chiffre, a-t-il souligné, ne devrait certainement pas compliquer outre mesure la tâche de la sûreté fédérale, à l'activité de laquelle le chef de la diplomatie américaine a, en passant, rendu hommage.

Il a également mis l'accent sur le fait qu'aux termes de la convention, les autorités soviétiques seront désormais tenues d'informer l'ambassade des Etats-Unis de toute mesure judiciaire prise à l'encontre d'un ressortissant américain, ce qui aura pour effet de faciliter la tâche des diplomates américains en poste en URSS et de s'assurer que les personnes appréhendées bénéficieront d'un traitement convenable. A l'appui de son argument, il a rappelé que, depuis la signature de la convention en 1964, une vingtaine de citoyens américains, pour le moins, ont été détenus par les autorités soviétiques, sans que l'ambassade américaine en ait été informée ou qu'elle ait pu entrer en contact avec les prévenus.

Toujours aux termes de la convention consulaire actuellement débattue par la commission sénatoriale des Affaires étrangères, les deux gouvernements se réservent le droit d'expulser un agent consulaire de l'autre pays signataire s'il le juge opportun.

Par ailleurs, la protection assurée, conformément aux clauses de la convention, aux agents consulaires des deux pays, contre d'éventuelles poursuites criminelles, serait moins importante que celle dont bénéficie déjà le personnel diplomatique soviétique en poste à Washington ou bien aux Nations-Unies, à New York, a encore fait remarquer M. Rusk.

Naissances Décès Remerciements In memoriam

ARVISAIS (Maurice) — A sa demeure, le 21 janvier 1967, à l'âge de 59 ans, est décédé Maurice Arvisais, époux de Hélène Hiroux, père de François et Diane. La dépouille mortelle est exposée au salon
J. F. Wilson & Sons,
5784 av. Verdun
Le service funèbre aura lieu à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, mardi matin le 24 janvier à 10 heures. Inhumation au cimetière de l'est.

AUBERTIN (Emma) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Joseph Aubertin, née Emma Leduc, mère de Joseph, Ephrem, de feu Alice, Henri, Benjamin, Rosario, Annette, Juliette et Dominique. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et
Ave Notre-Dame-de-Grâce,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 9 heures et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUDETTE (Aimé) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 78 ans, est décédé Aimé Audette, époux de feu Germaine Longpré. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6320 rue St-Denis,
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Ambroise où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BAILLARGEON (Georges) — A Saint-Lambert, le 22 janvier 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé Georges Baillargeon, époux de Rose-Marie Pélissier, demeurant 280 Saint-Georges, père de Roger, André et René. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils Inc.,
200, rue Saint-Louis,
Ville Lemoyne,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Josaphat de Ville Lemoyne, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Saint-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

BEAUDRY (Roland) — A St-Calixte, comté Montcalm, le 23 janvier 1967, à l'âge de 45 ans, est décédé M. Roland Beaudry, époux d'Aline Lacasse. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Maurice Lavoie,
St-Calixte,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 heures de l'après-midi. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELAIR (J. Omer) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 75 ans, est décédé M. J. Omer Bélair, ex-employé de la Metropolitan Life Insurance, époux en 1ères noces de feu Bernadette Fisette et en 2ièmes noces de feu Armandine Buteau, père de Mme Maurice Rousseau (Claire). Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 boul. Henri-Bourassa Est,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 9 heures et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOILEAU (Omer) — A Oka, le 22 janvier 1967, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Omer Boileau, époux de feu Clérinda Daoust. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Proulx et Frères,
162, rue Notre-Dame, à Oka,
pour se rendre à l'église paroissiale d'Oka, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONNOYER (Alfred) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 70 ans est décédé Alfred Bonnoyer ex-employé de l'American Can Co., époux de Aurore Labrecque, père de Mme E. Bruneau (Laurette), Mme H. Prévost (Yvette), Mme P.E. Théoret (Fernande), Roger, Fernand, Mme R. Curodeau (Denise). Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 rue Fleury est,
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAZIER (Berthe) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 54 ans, est décédée Mme Georges Brazier, née Berthe Leblanc, fille de Mme veuve Alfred Leblanc, soeur de Mme Alain Achroyd (Doris) et Léo. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Holy Family, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière Field of Honor, à Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AVIS DE DECES

RITA MOUNT, A.R.C.A.

Née à Montréal, P.Q., Rita Mount était membre de l'Académie Royale Canadienne des Arts. Gagnante de deux bourses, elle étudia deux ans au Musée des Beaux-Arts de Montréal avec le professeur William Brymner. Plus tard à New York, elle étudia également à la "Art Student League". A Paris ensuite, elle se perfectionne au "Cercle des Beaux-Arts, et à "l'Atelier de l'Ecluse".
Son oeuvre comprend principalement des tableaux sur la mer, elle fut d'ailleurs un des premiers artistes à exploiter les magnifiques possibilités qu'offrent les scènes de la péninsule gaspésienne. Elle fit de nombreux voyages des côtes de l'Atlantique à celles du Pacifique, illustrant ainsi, par son oeuvre, les beautés sublimes et majestueuses des Rocheuses Canadiennes.
Ses oeuvres furent présentées à de si nombreuses expositions, qu'il serait impossible de toutes les mentionner ici, mais voici une brève liste des principales: La Galerie Nationale des Arts d'Ottawa, ses oeuvres furent également incluses dans la "British Overseas 1923" dans la collection des "Peintures Contemporaines Canadiennes", laquelle a circulé à travers tous les pays du Commonwealth en 1936. Ses oeuvres furent également présentées à l'exposition du Couronnement de 1937 et sont représentées au "Musée Provincial" de Québec et au "Musée des Beaux Arts" de Montréal, "National Gallery Ottawa". Depuis 1939, Rita Mount était surtout associée avec l'Académie Royale Canadienne de Montréal, dont elle était d'ailleurs résidente. •

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 e. SHERBROOKE

CARDINAL (Jacques) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 24 ans, est décédé accidentellement Jacques Cardinal, fils de feu Fortunat Cardinal et de Blanche Charbonneau, demeurant à 7757 rue St-Hubert. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Rene Thériault Ltée,
1120, est, rue Jean-Talon,
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Rosaire, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAGNON (Yvonne) — A Laval-des-Rapides, (Cité Laval) le 22 janvier 1967, à l'âge de 71 ans et 7 mois, est décédée Yvonne Deslauriers, épouse d'Alexandre Chagnon, mère de Mme Gérard Pesant (Hélène), Mme Raymond Robert (Lucille). Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
130 boul. Henri-Bourassa est,
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur (Laval), où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetiere de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLERK (Jacques D.) — A Outremont, le 22 janvier 1967 à l'âge de 63 ans est décédé Jacques D. Clerk, époux d'Elisabeth Labrecque, demeurant à 663 Boul. Dollard, père de Mme Walter Lefebvre (Lise), Robert, Gilles, Mme John Titmus (Jeannine), Jacques, Mme Charles Thiry (Denise), Mme Michel Langlois (Andrée). Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons mortuaires
J.-S. Vallée Ltée,
1111 rue Laurier Ouest, Outremont,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COULOMBE (Anna-Marie) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Osias Coulombe, née Anna-Marie Thibault, mère de Maurice, Rolland, Jacques, Raymond, Mme Ernest Laurent (Alexandra), Mme Charles-Emile Monte (Georgette), Mme René Turmel (Madeleine). Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
185, rue de Castelnau est
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CUTANEC (Vladimir) — A Montréal, le 23 janvier 1967, à l'âge de 38 ans, est décédé Vladimir Cutanec, époux de Milka Mitic. Les funérailles auront lieu mercredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons de Adolphe Lemay Inc.,
19 est, rue Laurier,
à 7 h. 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 8 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DELVAL (Marcelle) — A Hull, le 22 janvier 1967, est décédée Mme veuve Charles Delval, née Marcelle Rochez, demeurant à 196, rue Fontaine, à Hull, soeur de Mlle Claire Rochez I. H., et de Mme Antonin Janelle (Madeleine) de McLennan, Alberta. La dépouille mortelle est exposée aux salons
E. Rajotte,
3635, rue Hochelaga,
pour se rendre à l'église Ste-Jeanne d'Arc, où un libera sera chanté mercredi le 25 courant à 2 heures p.m., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Un service a été célébré lundi le 23, à l'église St-Benoit Abbé de Huli.

DESGROSEILLIERS (Marcel) — A Lasalle, le 22 janvier 1967, à l'âge de 38 ans est décédé M. Marcel Desgroseilliers, époux de Françoise Leblanc, père de Lucille, Lucie, Linda, Marcel jr. et Line. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons mortuaires
Raoul Bourgie Inc.
1345 rue Notre-Dame à Lachine
à 9 hrs 40 pour se rendre à l'eglise Ste-Catherine Labouré, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Ste-Philomène, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Edouard) — A Saint-Jérôme, le 23 janvier 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Edouard Desjardins, époux de Corinne Sauvageau, demeurant à 582 Fournier. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Pilon, Therrien et Desrosiers,
470, rue Labelle, St-Jérôme,
pour se rendre à la cathédrale de St-Jérôme, où le service sera célébré à 3 heures de l'après-midi. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FAUST (Lionel) — A Montréal le 24 janvier 1967 à l'âge de 55 ans, est décédé M. Lionel Faust, époux de Juliette Brûlé, autrefois de Repentigny, demeurant à 4, 2e Avenue, Ville St-Michel. Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Yvon Champagne,
222, rue Notre-Dame-des-Champs,
Repentigny,
pour se rendre à l'église de la Purification de Repentigny où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FISHER (John-J.) — A l'Hôpital St. Mary's, le 23 janvier 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. John-J. Fisher, (ingénieur pensionnaire du C.P.R et membre du Tiers-Ordre de St-François), époux de feu Catherine Hughes, demeurant à 6959, ave Bloomfield. Père de Reginald, William, Michael, Francis, Joseph et Mary (Mme C. Lehman) et de Robert, John, Arthur et James décédés. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
781, rue Ogilvy, Parc Extension
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St Francis of Assisi où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIBEAULT (Laurent) — A Montréal, le 23 janvier 1967, est décédé M. Laurent Gibeault, époux de Cécile Arseneault, père de René, Monique (Mme G. Suzek). Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e avenue, Rosemont
pour se rendre à l'église St-François-Solano où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GORMAN (Georges) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Georges Gorman, employé de la Brasserie Molson, époux de Denise Denis, demeurant à 4068 rue St-André. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
518 rue Rachel Est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRANDMAISON (Paul) — A Montréal, le 23 janvier 1967, à l'âge de 45 ans, est décédé M. Paul Grandmaison, époux de Délia Deschamps, demeurant 3430 Workman. Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630 rue Notre-Dame ouest
pour se rendre à l'église St-Irénée, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUINOIS (Augustine) — Au Foyer Notre-Dame-des-Champs, St-Isidore, comté Laprairie, le 23 janvier 1967, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme Pierre Guinois, née Augustine Golbrand. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A.-N. Ostiguy,
44, rue Chèvrefils, St-Rémi,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUYON (Albertine) — A Montréal, le 24 janvier 1967, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Joseph-Emile Guyon, née Albertine Fontaine demeurant à 4243 rue De Lanaudière, fille de feu Dr Georges-Honoré Fontaine de Verchères. La dépouille mortelle est exposée au salon
J.-Paul Marchand
4226 rue Papineau
Avis des funérailles plus tard.

HEROUX (Bernadette)—A Ville d'Auteuil, le 22 janvier 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve André Héroux, née Bernadette Poulin, mère de Mme Juliette Péloquin. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue de Salaberry
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACROIX (Emile) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Emile Lacroix, époux de Ida Gougeon, autrefois du 212 Parc Georges-Etienne Cartier. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505, rue Notre-Dame Ouest,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMBERT (Odilon) — A Montréal, le 24 janvier 1967, à l'âge de 88 ans, est décédé M. Odilon Lambert, époux de Fédora Laroche, de Montréal. Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5551, rue Wellington
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVALLEE (Roméo) — A Cartierville, le 23 janvier 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Roméo Lavallée, époux de Simonne St-Germain. Père de Thérèse (Mme Jacques Chaput). Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
5503, boul. Gouin Ouest
pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Anges où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Joseph-Eugène) — A Montréal, le 23 janvier 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé Joseph-Eugène Lefebvre, époux de Jeanne Benoit, demeurant à 4790 Adam. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4955 rue Adam,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Clément-de-Viauville où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVEILLE (Bernadette) — A Vimont, le 24 janvier 1967, à l'âge de 24 ans, 8 mois, est décédée Mme veuve Patrick Léveillé, née Bernadette Quevillon, demeurant 366 rue St-François, Vimont. La dépouille mortelle est exposée aux salons
J. C. Filiatreault
24 rue St-Florent, Pont-Viau
Avis des funérailles plus tard.

MAJOR (Honoré) — A Chute-à-Blondeau, le 22 janvier 1967, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Honoré Major, époux d'Albertine Rozon. Il laisse trois fils: Omer, Paul et Léo, de Chute-à-Blondeau; quatre filles: Mme Omer Larocque (Alma), de Hawkesbury, Mme Antonio Wilson (Florianne), Mme Fernand Roy (Yvette) et Mlle Rolande Major, toutes de Chute-à-Blondeau; deux frères: Joseph et Tancrède Major, de Lachute Mills, prov. Québec. Les funérailles auront lieu mercredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Noël Ltée.
416, rue McGill, Hawkesbury,
à 2 heures pour se rendre à l'église St-Joachim de Chute-à-Blondeau, où le service sera célébré à 2 h. 30 Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERMOUD (Marthe) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Gaston Mermoud, née Marthe Vassarat. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant, aux salons
Urgel Bourgie Ltée et Société
Coopérative de Frais Funéraires
2251, rue Jean-Talon est,
à 2 hres, et de là au cimetière Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESSIER-PICARD (Georgette) — A Longueuil, le 23 janvier 1967, à l'âge de 74 ans, est décédée Georgette Trudeau, épouse en 1ères noces d'Horace Picard et en 2èmes noces de Rodrigue Messier, demeurant à Ste-Adèle-en-Bas, mère de Lucien, Jean, Henri, René, tous de Longueuil. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin, Enrg.,
518, rue Rachel est
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICHAUD (Elizabeth) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Adhémar Michaud, née Elizabeth Robillard, demeurant à 1687 rue Dezery. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 rue Ontario Est,
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MINEAU (Jeannette) — A Montréal, le 21 janvier 1967 à l'âge de 55 ans, est décédée Mme Jacques Mineau, née Jeannette Giroux, demeurant à 10,453 rue Curotte. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.
11,130 Boul. Pie IX.
à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Ste-Thérèse-de-Blainville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES

HENRI DAVID

A Montréal le 22 janvier 1967, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Henri David, époux de Rose Brisson, demeurant à 2185, rue Curatteau. Il laisse, outre son épouse, une fille Henriette et un fils Robert.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 janvier. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc. 2590, rue Rouen à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-François-d'Assise où le service sera célébré à 10 h. Inhumation au cimetière de St-Rémi de Napierreville. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. •

MORIN (Raymond) — A Montréal, le 23 janvier 1967, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Raymond Morin, époux de feu Albina Caron. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
790, boul. Ste-Croix, St-Laurent
pour se rendre à l'église Notre-Dame du Bois-Franc où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOUNT (Rita) — Après une courte maladie, à l'hôpital Général de Montréal, le 22 janvier 1967, est décédée Mlle Rita Mount, A.R.C.A., demeurant avenue Outremont, Parc-Extension, soeur bien-aimée de Marie. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
781, rue Ogilvy, Parc-Extension,
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Roch où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NOEL (Norbert) — A Auteuil, Ville de Laval, le 22 janvier 1967, à l'âge de 51 ans, est décédé Norbert Noël, époux de Marguerite Harvey, demeurant à 132, boul. des Terrasses, Auteuil. Les funérailles auront lieu mercredi, le 25 courant, Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
167, boul. Ste-Rose, Ste-Rose,
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Beatrice, où le service sera célébré à 3 heures, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLET (Mignonne) — A Montréal, après une longue maladie, le 23 janvier 1967, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme veuve Ludger Ouellet, née Mignonne Plouffe, demeurant rue Delanaudière, mère de Michel, Gisèle (Mme Jacques Lecavalier), Suzanne et Monique. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos et Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARENT (Georgianna) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 91 ans, est décédée Georgianna Lacasse, épouse en 1ères noces de Alfred Daoust, et en 2es noces de feu Zénon Parent, demeurant à 4144 St-Denis. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin,
518, rue Rachel est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PATENAUDE (Bernadette) — A Montréal, le 23 janvier 1967, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Joseph Patenaude, née Bernadette Provost, demaurant à 1568, Dufresne. Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.
2521, rue Ste-Catherine est
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Mtl où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER (Marie) — A Montréal, le 20 janvier 1967, à l'âge de 93 ans, est décédée Mme veuve Delphis Pelletier, née Marie Dauphin. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Etienne, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PICHE (Léo-Henri) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 55 ans et 5 mois, est décédé M. Léo-Henri Piché, époux de Thérèse Gagné, demeurant 1199, rue Dezery. Les funérailles auront lieu mercredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1385 est, rue Ontario,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges. Lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RAYMOND (Eugénie) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Napoléon Raymond, née Eugénie Martin. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin
835 Est, Ave Laurier,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Très-Sacrement où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICARD (Joseph-Alcide) — A Sorel, le 22 janvier 1967, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Joseph-Alcide Ricard, époux de feu Claudia Jetté, demeurant autrefois à Berthierville. Les funérailles auront lieu mercredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Anaclet Lemire,
528, rue Frontenac,
Berthierville,
pour se rendre à l'église paroissiale de Berthierville, où le service sera célébré à 3 heures de l'après-midi. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SABOURIN (Claire) — A Ville Jacques-Cartier, le 22 janvier 1967, à l'âge de 42 ans, est décédée Mme Gérard Sabourin, née Claire Lafontaine, demeurant 1163 Tiffin. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
63, avenue Lorne,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jude, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière St-Georges, Ville Jacques-Cartier, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE (Emilien) — A Duvernay, le 22 janvier 1967, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Emilien St-Pierre, époux d'Annette Duquette, demeurant 685 Fontainebleau, Duvernay, père de Mme Marcel Routhier (Bernadette), Mme Joseph Girard (Simonne), Hélène et Jean. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 rue Henri-Bourassa est
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Ecores, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVIGNAC (Antonio) — A Verdun le 22 janvier 1967, à l'âge de 62 ans est décédé M. Antonio Savignac, époux de Simone Denis, demeurant à 276 rue Galt. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault
512 rue de l'Eglise, Verdun
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SIMARD (Armand) — A Montréal, le 23 janvier 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Armand Simard, époux de feu Lucette Tessier, demeurant 12,046 Henrietta, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu vendredi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et
Société Coopérative de Frais
Funéraires,
7384, rue St-Denis,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENT

ULRICH (Collette) — Les familles Ulrich et Bourgon remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de Collette Ulrich, née Bourgon.

SPELLMAN (Joseph) — A Verdun, le 23 janvier 1967, à l'âge de 64 ans, est décédé Joseph Spellman, époux d'Aurore Roy, père du frère Gilles, S.C., Léo, Mme Gilles Laplante (Cécile), demeurant 1039, 5e Avenue. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault, Inc.,
512, rue de l'Eglise,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TALBOT (Angéline) — A Montréal-Nord, le 22 janvier 1967, à l'âge de 72 ans, est décédée Angeline Deschênes, épouse de feu Arthur Talbot, demeurant 11,249 rue Edger. Elle laisse ses filles Yvette (Mme Marcel Bourget), Myrtha, Liliane (Mme Jean-Paul Lévesque), 1 fils Miville de Vaudreuil, et 9 petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le couvoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
3001 boul. Henri-Bourassa est
à 9 hrs 50 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THERIAULT (J. A. Gérard) — A Ville d'Auteuil, le 22 janvier 1967, à l'âge de 50 ans, est décédé J. A. Gérard Thériault, employé des Postes, époux de Mariette Prud'homme, demeurant à 5020 Pothier, Auteuil. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, boul. Henri-Bourassa Est,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Beatrice, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THERRIEN (Jeannine) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 51 ans, est décédée Mme veuve Gérard Therrien, née Jeannine de Repentigny, demeurant à 10130 St-Hubert. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
8078 rue Drolet angle Jarry
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Lachenaie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TURCOTTE (Roger) — A Valleyfield, le 23 janvier 1967, à l'âge de 50 ans, est décédé subitement M. Roger Turcotte, employé de la Maison L. Gendron Ltée, époux de Madeleine Blais, demeurant à 92A Viau. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Larin et Fils,
317, rue Victoria, Valleyfield,
pour se rendre à l'église St-Esprit de Valleyfield, où le service sera célébré à 3 heures p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VERVILLE (Claire) — A Montréal, le 22 janvier 1967 à l'âge de 53 ans est décédée Mme Maurice Verville, née Claire Boulanger, demeurant à 2279 Hogan. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier, Enrg.
2521 rue Ste-Catherine est,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Anselme où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WEINSTEIN (Joseph) — A Montréal, le 19 janvier 1967, est décédé M. Joseph Weinstein, époux de Katherine Weinstein. Né en Russie et arrivé au Canada en 1924; il était président de City Meat and Sausage Co., 6355 Papineau. Père de Frank, Mme I. B. Blitstein (Ruth), frère d'Irving et Ben Weinshank, de New York; il laisse un frère et une soeur en France et un autre frère en Russie; lui survivent 5 petits-enfants. Les funérailles ont eu lieu dimanche le 22 janvier.

WOLFE (Marguerite) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 78 ans, est

La situation est confuse à Yamaska

par Pierre VENNAT

ST-HYACINTHE — La situation est demeurée la même ce matin, à la Commission scolaire régionale d'Yamaska et dans les commissions scolaires locales de Beloeil, Saint-Hilaire et MacMasterville.

L'administrateur de la régionale, M. Jean Matton, croyait que la situation allait s'améliorer aujourd'hui. Cependant les enseignants ont été convoqués à une assemblée générale à 8 h. 30 ce matin, à l'heure où normalement ils auraient dû se diriger vers leurs classes.

M. Maton croit qu'il suffirait qu'il y ait 170 enseignants en classe, aujourd'hui ou demain, pour que la régionale puisse dispenser un enseignement à peu près normal à tous ses élèves pour la première fois depuis le 24 novembre 1966.

Hier après-midi, selon l'administrateur de la régionale, 68 enseignants sur 329 étaient en classe. C'était 11 de plus qu'à la fin de la matinée et M. Matton croit qu'un nombre encore plus grand voudront suivre l'exemple de ceux qui se sont présentés en classe hier et respecter les injonctions de la Cour supérieure, maintenant que le mouvement est lancé.

Trente ou 68 ?

A l'Association des enseignants catholiques du diocèse de Saint-Hyacinthe, toutefois, on contestait vivement ces chiffres.

Selon un porte-parole de celle-ci, M. Michel Laporte, seulement trente enseignants syndiqués, sur les 410 que compte l'association sur tout le territoire de la régionale et des commissions de Beloeil, McMasterville et Saint-Hilaire se seraient présentés en classe. Les autres seraient des suppléants ou des non-syndiqués, mais le nombre total des enseignants en classe, sur tout le territoire, serait inférieur, selon lui, à celui donné par le président de la régionale.

De toute façon, M. Matton a déclaré que les enseignants présents, qu'il chiffre à 68, assistés d'une trentaine de moniteurs et de surveillants, tenaient la situation bien en main à la fin de l'après-midi et que les parents peuvent donc envoyer leurs enfants à l'école aujourd'hui, sans crainte que ceux-ci soient désoeuvrés.

En fait, affirme M. Matton, le seul mot d'ordre que la régionale a donné toute la journée d'hier a été, pour les parents, d'envoyer les enfants à l'école et pour les directeurs, de les y garder. Selon M. Matton, ce mot d'ordre a été appliqué mais il admet que plusieurs enfants ont profité du manque de surveillance pour prendre la clef des champs.

Rencontrés par le journaliste de LA PRESSE, quelques-uns de ces enfants ont déclaré, en substance, qu'ils s'étaient présentés à l'école hier matin, qu'on leur avait bien demandé de demeurer sur les lieux, mais comme ils n'avaient rien à faire, et qu'aucun de leurs enseignants ne s'y trouvait, ils avaient décidé de quitter les lieux. Ils avaient toutefois l'intention de revenir aujourd'hui "pour voir". Il est à noter que certains de ces étudiants n'habitent pas Saint-Hyacinthe et ne pouvaient rentrer chez eux par autobus scolaire avant 4 heures. C'est pourquoi on en voyait quelques-uns rôder au terminus d'autobus de Saint-Hyacinthe cherchant à rentrer chez eux autrement.

Par ailleurs, on ignorait encore en fin d'après-midi, hier, si les enseignants de Yamaska démissionneraient en bloc, comme il a déjà été mentionné, pour éviter les effets de l'injonction, s'ils contesteront cette injonction ou s'ils retourneront en classe purement et simplement.

Le président de l'Association des enseignants, M. Normand Reid, nous a déclaré qu'il attend toujours l'avis des avocats de l'association et qu'il leur a demandé de faire vite.

En fin d'après-midi, hier, l'association n'avait toutefois pas encore reçu cet avis légal.

Une assemblée générale de tous les enseignants doit ensuite être convoquée pour décider de la ligne de conduite à suivre compte tenu de cet avis, mais on ignorait encore à la fin de l'après-midi quand cette assemblée aurait lieu. On s'attend toutefois à ce qu'elle ait lieu aujourd'hui.

M. Ryan agira-t-il comme médiateur ?

Enfin on ignorait toujours si M. Claude Ryan, directeur du "Devoir", pourra agir comme médiateur dans le conflit, comme plusieurs semblent le désirer.

A Québec, hier, le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand, a déclaré officiellement qu'il n'avait aucune objection à ce que, du consentement des parties, M. Ryan soit nommé médiateur dans le conflit.

Le président de la régionale, M. Gaston Dore, a déclaré que, quant à lui, il désirait que M. Ryan agisse comme médiateur mais n'acceptera pas que cette médiation débute tant et aussi longtemps que les enseignants ne seront pas retournés en bloc en classe.

Du côté du syndicat, on précise que tout en voulant de M. Ryan comme médiateur, on ne veut pas que le retour au travail soit une condition de cet acquiescement.

Quant à l'intéressé lui-même, il a avoué qu'il avait été approché au sujet d'une éventuelle médiation par le député de Saint-Hyacinthe, M. Denis Bousquet, vendredi. Il a ajouté n'avoir reçu aucune nouvelle à ce sujet depuis.

Joint à son bureau, M. Bousquet a laissé entendre qu'aucune demande officielle ne sera faite à M. Ryan avant que les deux parties se soient entendues sur la date à laquelle doit débuter cette médiation.

On demande aux parents de Beloeil de rester calmes

L'Association des parents de Beloeil demande aux parents "de demeurer calmes" devant les événements qui se précipitent dans le conflit scolaire et de la régionale Yamaska.

Dans un communiqué signé par son secrétaire-trésorier, M. Jacques Benoit, l'association demande maintenant aux parents d'attendre l'action du syndicat et du gouvernement.

L'association estime avoir épuisé "tous les moyens de pression à sa disposition" pour tenter d'amener un règlement à la grève des enseignants.

Les écoles ont été ouvertes à deux reprises, des assemblées ont été tenues avec les commissaires d'écoles, des télégrammes et des pétitions ont été envoyés au gouvernement provincial, rappelle-t-elle.

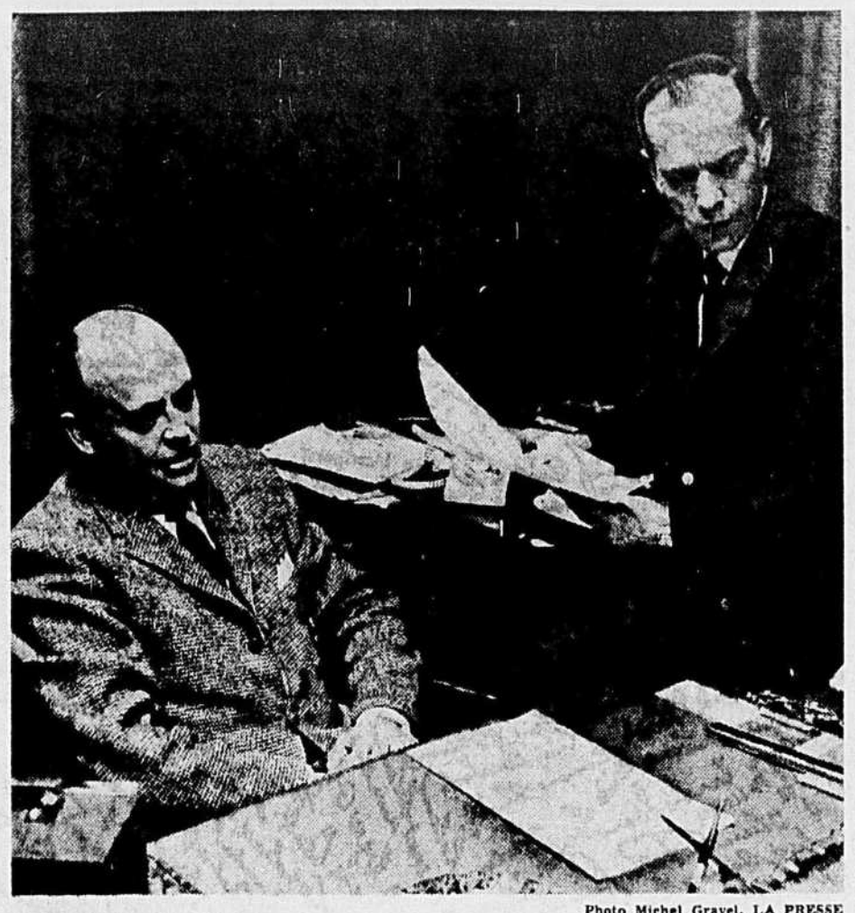

Photo Michel Gravel, LA PRESSE

Attitude inébranlable

MM. Jean Matton, administrateur (à gauche), et Gaston Doré, président de la régionale Yamaska, ont pris une attitude ferme. Pour eux, la médiation n'est pas possible avant que les instituteurs retournent en bloc à leurs pupitres.

Yamaska: Aimé Nault veut que Québec ait plus de maturité

"Ce n'est pas par un enchevêtrement de procédures que le gouvernement réussira à régler le conflit de la régionale Yamaska. L'intérêt des élèves commande au gouvernement de faire preuve de plus de maturité et d'intelligence pour mettre fin "à la situation qui prévaut dans cette région.

C'est ce qu'a affirmé hier le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Aimé Nault, qui faisait un rapport sommaire de la médiation qui doit mettre un terme à la grève des 9,000 enseignants de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

M. Nault est également vice-président de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec (CIC). Il a déclaré que la vraie solution à l'impasse dans le conflit d'Yamaska consiste à favoriser une vraie médiation. "Il en serait encore temps, si le gouvernement se désiste des injonctions qu'il a prises contre les enseignants", a-t-il dit.

Les 450 professeurs de la Commission scolaire régionale d'Yamaska et des trois commissions scolaires locales de St-Hilaire, Beloeil et MacMasterville sont en grève depuis le 24 novembre. La plupart d'entre eux ont passé outre hier à une injonction leur enjoignant de reprendre le travail.

Quelques grévistes d'Yamaska ont rendu visite, hier matin, aux membres de l'Alliance, réunis à l'aréna Maurice Richard. Ils ont été ovationnés debout par tous les assistants.

M. Nault a déclaré qu'à ses yeux et qu'aux yeux de la plupart de ses membres sans doute, la démission collective (qui doit être déposée plus tard devant les commissaires) de la plupart des enseignants de la région de St-Hyacinthe, "c'est pour eux, une sorte de geste de dignité."

Il a déploré que le gouvernement n'ait pas entériné le choix des deux parties d'une médiateur prestigieux (il s'agit de M. Claude Ryan, directeur du Devoir).

Comme le président de la CIC, M. Raymond Laliberté, M. Nault rend le gouvernement responsable de la situation tant à St-Hyacinthe qu'à Pointe-Claire et Beaconsfield. A ce dernier endroit 515 enseignants ont déclenché la grève vendredi dernier. Le "cocasse de la grève de Pointe-Claire", a dit M. Nault, c'est que les deux parties étaient d'accord. Il n'en coûterait pas un sou de plus pour accéder aux demandes des parties (de la part du gouvernement) pour mettre fin au conflit "qui n'aurait jamais dû éclater".

M. Nault, au début de son exposé, avait violemment reproché à la Fédération des commissions scolaires de la province de Québec de "se camoufler derrière les directives (du gouvernement fixant une échelle-limite de traitements aux enseignants du Québec) pour s'empêcher de prendre ses propres directives, à elle".

Les grévistes sont occupés à Montréal

On ne pourra pas accuser les professeurs de Montréal, qui sont en grève depuis le 13 janvier, de se complaire dans l'oisiveté. Leur comité de grève, grâce à ses divers sous-comités, prépare un programme varié d'activités culturelles, sociales et autres.

Aujourd'hui, les professeurs étaient invités à un laboratoire de géographie, à l'auditorium du Jardin Botanique.

Au Centre les Loisirs St-Edouard, un autre groupe d'enseignants a participé ce matin à un exposé suivi d'une discussion sur "la grève peut-elle aider ou nuire à la conscience chrétienne". L'animateur était l'abbé Jean-Guy Dubuc.

Il y avait également ce matin diverses visites industrielles.

Cet après-midi, le programme comprend le visionnement d'un film sur les Droits de l'enfant, suivi d'une discussion, au centre des Loisirs St-Edouard.

A 2 h. p.m. aujourd'hui, on a donné un exposé technique sur la stéréophonie, et il y eut audition de disques. Le programme se complétait par une représentation cinématographique au Cinéma Dauphin et par autres visites industrielles.

Demain, à 2 h. p.m. l'abbé Claude Vermette, psychologue, prononcera une conférence sur le "Travail d'équipe, travail efficace". Il y aura également des ateliers d'arts plastiques, et d'autres visites industrielles.

Et il en est ainsi tous les jours.

Les professeurs peuvent se rendre dans l'une des douze salles réservées à leur intention dans toutes les parties de la ville. Ils y rencontrent leurs dirigeants et peuvent échanger entre eux leur point de vue sur les négociations en cours.

Une "triple hypocrisie" marque les conflits scolaires —Un journaliste

Une discussion en panel sur "l'avenir des syndicats d'enseignants au Québec" organisée par les professeurs de Montréal a donné lieu hier à un vif débat sur la "triple hypocrisie" des parties en présence dans les conflits scolaires actuels.

Le journaliste Jules Leblanc, ex-chroniqueur de l'éducation au quotidien Le Devoir, accusait le gouvernement, les commissions scolaires et les associations d'enseignants de faire montre d'hypocrisie et de refuser de voir les chose en face. Mlle Thérèse Baron, vice-présidente de la Corporation des enseignants, lui donnait la réplique.

"Les commissions scolaires, a dit M. Leblanc, se retranchent derrière les cadres-limites émis par le gouvernement, ça fait leur affaire. Le gouvernement, lui, et je trouve ça inacceptable, se sert de mesures administratives pour changer la loi sans consulter personne; mais les syndicats ont aussi leur part de responsabilité quand ils s'efforcent de défendre le statu quo de la loi du Travail alors qu'ils devraient savoir que cette loi a effectivement besoin d'être changée."

"Ce n'est pas aux enseignants, a répliqué Mlle Baron, de vouloir changer la loi ou d'accepter de faire le jeu de l'autre partie et de passer pardessus le Code du Travail. Tant que les commissions scolaires seront notre employeur, c'est avec elles que nous négocierons, non avec l'Etat."

D'après M. Leblanc, la lutte que mènent actuellement les associations d'enseignants pour "défoncer" les directives du 14 octobre du ministère de l'Education a beau être belle, elle vise un mauvais but car elle risque d'empêcher à l'avenir toute planification des dépenses en éducation.

"Je suis sûr, a-t-il ajouté, qu'éventuellement les clauses syndicales des conventions collectives se négocieront directement à l'échelle provinciale, et cela me semble préférable."

Quant à Mlle Baron, elle admet que les négociations se fassent au niveau de la région ou même de la zone économique, mais rejette la négociation provinciale telle que recommandée par le rapport Parent. "Nous voulons, précise-t-elle, négocier avec ceux qui nous engagent, et ce n'est pas Québec qui nous engage, mais la commission scolaire."

Les deux panélistes se sont cependant entendus pour insister sur l'importance du rôle de la Corporation des enseignants comme organisme professionnel chargé de veiller à la qualité de l'enseignement donné par ses membres, et d'intervenir en tant que groupe de pression dans les grands débats sur l'éducation au Québec.

M. Leblanc a ajouté que la CIC, comme les autres organismes d'éducation, devrait actuellement insister pour que se poursuive la réforme de l'éducation. "Après les élections de juin, a-t-il noté, je ne croyais pas que cette réforme était en danger, mais maintenant, je n'en suis plus si sûr."

DUPUIS
Le grand magasin canadien à l'accent français

MAX FACTOR
Vente à 1/2 prix !

Cup of Youth
Ord. 7.00 I Crème de traitement pour la nuit. Un mélange bien équilibré de substances émollientes, hydratantes et d'hormones. Purifie l'épiderme et lui conserve jeunesse et fraîcheur.
Spécial Dupuis **3.50**

Active Moisturizer
Ord. 4.50 I Crème de traitement pour le jour. Protège, adoucit et satine l'épiderme — équilibre l'hydration de la peau — la base par excellence de votre maquillage. Format de 3 onces. Spécial Dupuis **2.25**

Moisturizing Cleansing Cream
Ord. 5.00 I Un mélange scientifique de principes actifs qui fait disparaître toute trace de maquillage et libère la peau de ses impuretés. Plus de substances hydratantes qui stimulent le renouvellement des cellules.
Spécial Dupuis **2.50**

COMPOSEZ 842-6171

Mme Dechênes
sera au comptoir des cosmétiques Max Factor, situé en face de l'escalier au rez-de-chaussée, jusqu'au 28 janvier inclusivement.
Venez la consulter pour des conseils judicieux sur l'art du maquillage.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 240

Facilitez tous vos achats chez DUPUIS *Le grand magasin canadien à l'accent français* **par la nouvelle bouche de métro Saint-Hubert**

Depuis quelques jours des milliers de citoyens peuvent faire tous leurs achats chez Dupuis par la nouvelle bouche de métro située au coin de St-Hubert et De Montigny. Grâce à l'escalier St-Hubert et à la sortie Ste-Catherine qui vous assurent un déplacement rapide et vous mettent à l'abri des mauvaises conditions atmosphériques, il vous sera maintenant plus facile de vous rendre chez Dupuis et de profiter des nombreux avantages que l'on y offre. **Bienvenue chez Dupuis . . . à 2 pas seulement du carrefour Berri-De Montigny.**

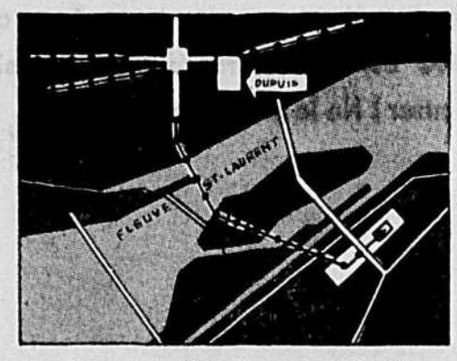

Dès l'ouverture de la ligne Berri-De Montigny-Ile Ste-Hélène-Longueuil, les résidents de la rive sud et les visiteurs de l'Expo '67 pourront faire agréablement leurs achats chez Dupuis.

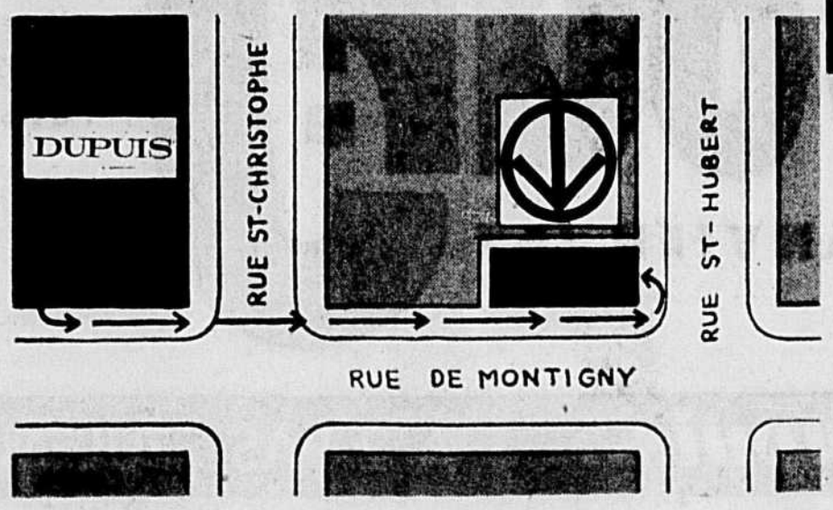

Pourquoi pas chez Dupuis?

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES 842-6171 — HEURES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. — SATISFACTION OU REMBOURSEMENT.

expo67

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ Montréal, mardi 24 janvier 1967 / saint Timothée, martyr / 83e année, No 19 / 6 cahiers / 60 pages / Les prévisions météorologiques: doux, ensoleillé / Minimum 25 / Maximum 40

Nouveaux postes dans l'administration fédérale: "Conseillers en bilinguisme" • En page 13

La grève des professeurs dans la région de St-Hyacinthe prend fin

par Pierre Vennat

SAINT-HYACINTHE — Les professeurs de la Commission scolaire régionale de Yamaska et des commissions scolaires locales de Beloeil, de Saint-Hilaire et de Mac-Masterville, qui étaient en grève depuis le 24 novembre dernier, ont décidé cet après-midi de reprendre le travail.

Convoqués à une assemblée générale qui a débuté à 8 h. 30 ce matin — à l'heure où ils auraient dû normalement se diriger vers leurs classes — les enseignants ont d'abord décidé par un vote de 58 pour cent de ne pas respecter les injonctions émises contre chacun d'eux dimanche.

Les membres de leur exécutif ont tout de même réussi par la suite à les convaincre de respecter la loi.

Hier après-midi, selon l'administrateur de la régionale, 68 enseignants sur 329 étaient en classe. C'était 11 de plus qu'à la fin de la matinée.

A l'Association des enseignants catholiques du diocèse de Saint-Hyacinthe, toutefois, on contestait vivement ces chiffres.

Selon un porte-parole de celle-ci, M. Michel Laporte, seulement trente enseignants syndiqués, sur les 410 que compte l'association sur tout le territoire de la régionale et des commissions de Beloeil, McMasterville et Saint-Hilaire se seraient présentés en classe. Les autres seraient des suppléants ou des non-syndiqués, mais le nombre total des enseignants en classe, sur tout le territoire, serait inférieur, selon lui, à celui donné par le président de la régionale.

De toute façon, M. Matton a déclaré que les enseignants présents, qu'il chiffre à 68, assistés d'une trentaine de moniteurs et de surveillants, tenaient la situation bien en main à la fin de l'après-midi d'hier et que les parents peuvent donc envoyer leurs enfants à l'école aujourd'hui, sans crainte que ceux-ci soient désoeuvrés.

En fait, affirme M. Matton, le seul mot d'ordre que la régionale a donné toute la journée d'hier a été, pour les parents, d'envoyer les enfants à l'école et pour les directeurs, de les y garder. Selon M. Matton, ce mot d'ordre a été appliqué mais il admet que plusieurs enfants ont profité du manque de surveillance pour prendre la clef des champs.

Rencontrés par le journaliste de LA PRESSE, quelques-uns de ces enfants ont déclaré, en substance, qu'ils s'étaient présentés à l'école hier matin, qu'on leur avait bien demandé de demeurer sur les lieux, mais comme ils n'avaient rien à faire, et qu'aucun de leurs enseignants ne s'y trouvait, ils avaient décidé de quitter les lieux. Ils avaient toutefois l'intention de revenir aujourd'hui "pour voir". Il est à noter que certains de ces étudiants n'habitent pas Saint-Hyacinthe et ne pouvaient rentrer chez eux par autobus scolaire avant 4 heures. C'est pourquoi on en voyait quelques-uns rôder au terminus d'autobus de Saint-Hyacinthe cherchant à rentrer chez eux autrement.

La First National City Bank ne prenait guère au sérieux Walter Gordon

par Jacques PIGEON

OTTAWA. — Lorsque, le 26 juin 1963, nous nous sommes portés acquéreurs de la Banque Mercantile, nous ne savions pas qu'il existait un "problème canadien".

Mais un mois plus tard, devant le ministre des Finances Walter Gordon, nous avons été renversés, estomaqués et avons vraiment eu l'impression que l'on nous coupait l'herbe sous le pied.

C'est le président de la First National City Bank de New York, M. James Stillman Rockefeller qui a décrit son acquisition en ces termes, devant les membres du comité parlementaire des finances.

Ce matin, plusieurs d'entre eux ont eu l'occasion de l'interroger et n'ont pas caché qu'ils entendent recommander au gouvernement de faire en sorte que cette banque, appartenant à 100 pour cent à la National City, ne puisse prendre une grande expansion.

Il faut immédiatement noter que les représentants de la banque américaine, même après leur rencontre avec M. Walter Gordon, ne croyaient pas que le gouvernement avait l'intention de prendre de telles mesures.

En effet, ils ne voyaient pas en M. Gordon le porte-parole du gouvernement mais bien un ministre exprimant ses propres opinions.

C'est l'impression qui se dégage des réponses de M. Rockefeller qui, en badinant, s'est décrit comme un "simple commis de banque." Il a aussi démontré à un membre du comité qu'il pouvait s'exprimer passablement en français.

Chose certaine, ils ont été estomaqués par les propos de M. Gordon si bien, qu'à la fin de l'entrevue, en 1963, M. Rockefeller a noté: "Autrement dit, si nous le poursuivons ce sera à nos risques et périls."

M. Rockefeller soutient, qu'à ce moment, sa banque avait déjà acquis la Banque Mercantile et que la visite à M. Gordon en était une de courtoisie.

"Nous avions bien examiné la loi et savions que nous procédions dans la légalité, que nous nous n'avions de permission à demander à personne pour nous porter acquéreurs de la banque."

M. Rockefeller a aussi admis ne pas avoir lu le livre de M. Gordon ("Vous lui présenterez mes excuses") et qu'il ne savait pas que ces idées de nationalisme économique étaient bien répandues au Canada.

Un autre porte-parole de la banque a également noté que l'intervention du département d'Etat des Etats-Unis n'a pas été dans l'intérêt de la Banque Mercantile.

Cette première audition s'est déroulée dans une atmosphère un peu tendue et M. Rockefeller a tenté de l'alléger en faisant quelques blagues.

"Avant que je vienne à Ottawa, a-t-il dit, on m'a décrit M. Gordon comme un comptable et on m'a dit qu'il était un gentilhomme. En fait, un de mes beaux-frères le connait bien et ils sont allés à la pêche ensemble . . ."

M. Gordon n'était pas présent à cette audition du comité mais, chose certaine, il a déjà gagné la partie.

C'est une cause perdue d'avance qu'ont présentée, ce matin, devant le comité parlementaire des finances, les puissants

Voir la FIRST NATIONAL en page 2

Gordon dirigera un comité ministériel chargé d'examiner la portée des investissements étrangers

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La nationalisme économique a fait un bond en avant hier lorsque le premier ministre a nommé M. Walter Gordon à la tête d'un comité ministériel chargé d'examiner la portée, tant politique qu'économique, des placements étrangers au Canada.

On doute que ce soit une coïncidence, mais l'annonce a été faite quelques heures après l'arrivée dans la capitale des représentants de la First National City Bank de New York.

Quatre autres ministres feront partie du comité. Ce sont MM. Mitchell Sharp, Jean Marchand, Roger Teillet et John Turner.

Tous ont immédiatement noté que M. Rober Winters, ministre du Commerce et opposé aux thèses de M. Gordon, ne fait pas partie de cet important comité.

Le comité aura d'abord pour fonction d'examiner les cadres de l'industrie canadienne et tout particulièrement la propriété et le contrôle étrangers, en vue de la présentation d'un Livre blanc.

M. Gordon, comme on sait, est un grand apôtre du nationalisme économique et croit que le pays doit prendre les grands moyens pour faire en sorte de reprendre en main le contrôle de son économie.

Il y a moins de deux semaines, il est redevenu membre du cabinet Pearson à titre de ministre sans porte-feuille.

Voir GORDON en page 2

Walter Gordon

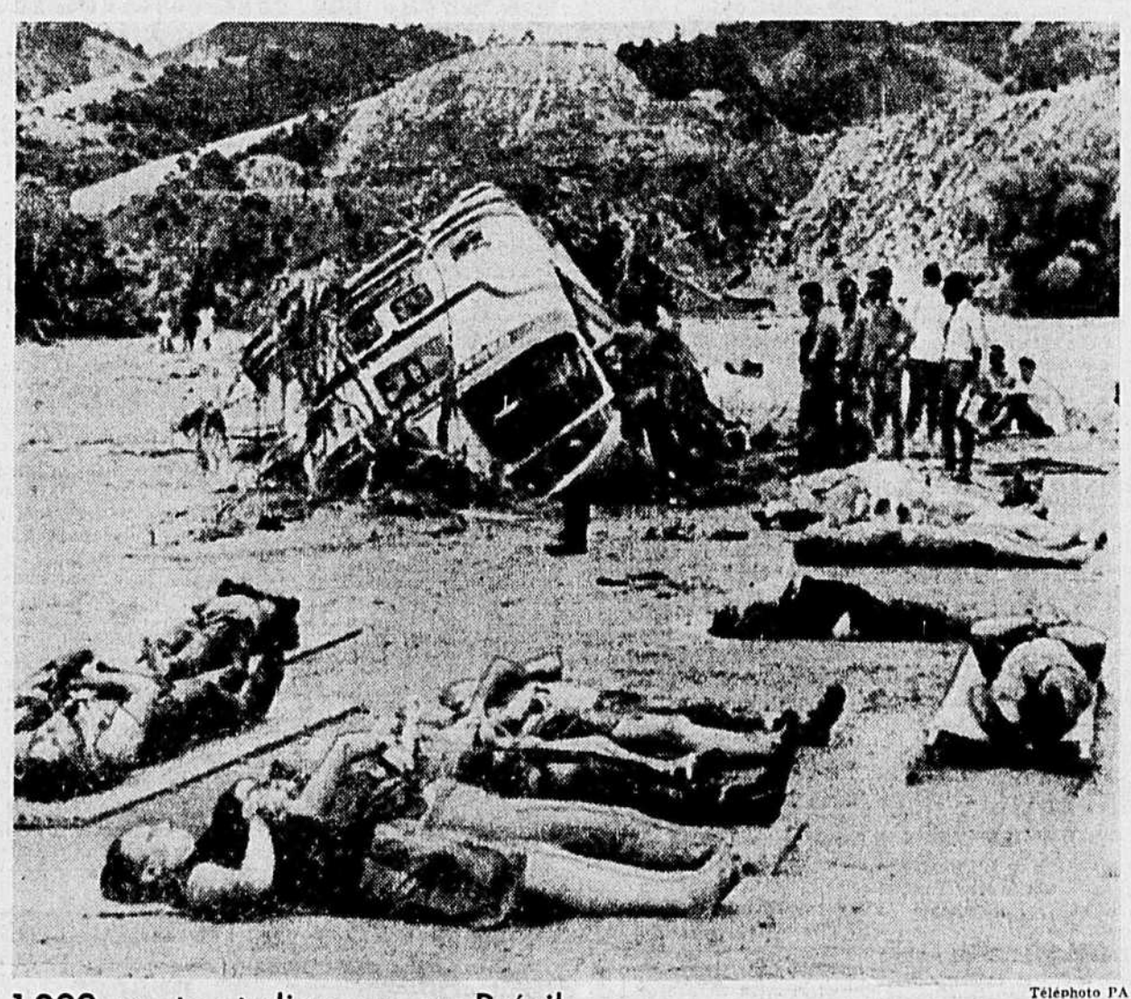

Téléphoto PA

1,000 morts et disparus au Brésil

Une équipe de secouristes s'affaire autour d'un autobus qui, à 33 milles de Rio de Janeiro, a été arraché de la route par des masses d'eau torrentielle et projeté dans la rivière Paraiba. Trente des 37 passagers ont trouvé la mort. On estime à un millier de morts et disparus le bilan des inondations au Brésil.

— Nos informations à la page 43

La guerre au Vietnam nuirait à des compagnies d'aviation durant l'Expo

par PIERRE ST-GERMAIN,
correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS. — La guerre du Vietnam serait la vraie raison pour laquelle les grands transporteurs aériens, comme Air France et Air Canada, ne peuvent affecter qu'un tout petit nombre d'avions nolisés pour l'Expo 67. C'est ce qu'a affirmé une source bien renseignée, aujourd'hui, à l'issue d'un déjeuner-débat sur le thème "Tourisme et transport", à la Chambre de commerce France-Canada.

"Je tiens du vice-président d'une importante avionnerie américaine, a précisé cette source, que les réacteurs destinés aux grands appareils civils sont expédiés en priorité au Vietnam. Cela explique pourquoi les délais de livraison des nouveaux aérobus commandés par les transporteurs ne sont pas respectés. Air France et Air Canada, pour ne mentionner que ces sociétés, se trouvent ainsi à court d'appareils et ne peuvent effectuer tous les vols nolisés qu'elles souhaiteraient."

100,000 visiteurs de France : douteux . . .

Dans les coulisses également, des professionnels du transport ont mis en doute les prévisions selon lesquelles 100,000 Français se rendraient à Montréal pour l'Expo. A leur avis, il n'y en aura pas beaucoup plus de 50,000. Ce qui sera un net progrès par rapport au mouvement normal.

M. André Widhoff, directeur général de la Compagnie internationale des wagons-lits, qui présidait le déjeuner, a estimé à $450 le coût d'un voyage à l'Expo. "Il s'agit d'un voyage confortable, mais sans grand luxe", a-t-il dit.

M. Roger Alain, directeur d'Air Canada en France, a souligné au cours du débat que le tarif Paris-Montréal (aller-retour) le moins cher sera de $236 pour un voyage de groupe (au moins 15 personnes). Aucune nouvelle baisse n'interviendra. Pour les voyages organisés, le tarif sera de $275 et, pour les voyages individuels, de $337.

La question du logement

Pour ce qui est du logement, un agent de voyages s'est déclaré inquiet. "Logexpo nous a promis beaucoup de choses, mais nous ne savons pas ce que c'est. J'aimerais savoir où sont les logements disponibles et comment ils seront répartis."

M. Jean Vinant, directeur de Deurelex, service de presse et de relations publiques de l'Expo, a alors rappelé tout ce que fait Logexpo pour assurer l'hébergement des visiteurs.

Un interlocuteur français a conseillé à l'Office du tourisme du Canada et à l'Expo de ne pas cesser trop tôt la publicité concernant l'Expo. "Rappelez-vous que beaucoup de Français n'auront pas encore fait leur plan de vacances en avril", a-t-il déclaré.

M. Pierre Turcotte, directeur de l'Office du tourisme canadien, a répondu que dans le domaine qui le concerne, la campagne de publicité, axée sur l'Expo et le centenaire de la Confédération, sera prolongée au besoin. M. Vinant a ajouté que la publicité ne cessera pas brusquement et

Voir EXPO, en page 2

On se dirige vers les négociations à l'échelle provinciale — *Bertrand*

QUEBEC (PC) — C'est à l'échelle provinciale que se négocieront éventuellement les conventions collectives dans le domaine de l'enseignement. C'est du moins ce qu'a laissé entendre hier le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand.

Au cours d'une conférence de presse, le ministre a émis l'opinion que les négociations se feront un jour "entre les enseignants d'une part et le gouvernement de l'autre". M. Bertrand a ajouté : "Je crois que c'est vers cela que nous nous acheminons".

Le ministre a ensuite précisé qu'il ignorait encore à quel moment une telle politique pourrait devenir applicable.

Il s'agit d'un problème qui a "une ampleur très considérable." Il concerne entre autres l'autonomie des commissions scolaires dont les membres ont été élus par le peuple.

La mise en vigueur d'un tel système ne pourra toutefois se faire avant que les résultats de certaines enquêtes soient connus. Déjà, le rapport Parent et le rapport Bélanger ont préconisé un tel changement. Il reste encore à connaître le point de vue de la commission Carter sur la fiscalité.

De son côté, le ministère provincial des Finances mène actuellement certaines études sur la question. Ses conclusions ne sont toutefois pas encore connues.

Johnson soumet au Congrès le budget le plus élevé de l'histoire des USA

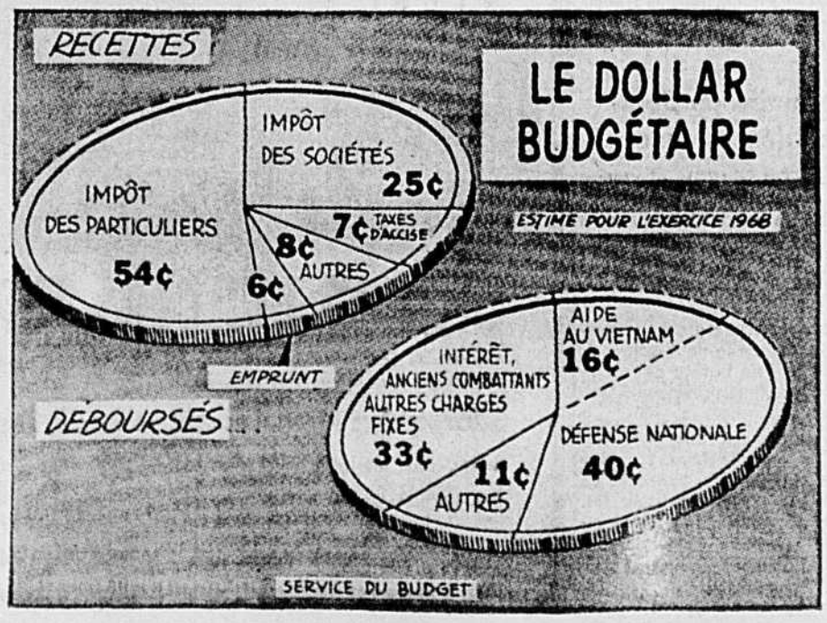

WASHINGTON. (AFP, PA) — Substantielle augmentation des sommes consacrées au conflit vietnamien et à certains programmes de la "grande société", dont une hausse des pensions de vieillesse, mais sévères économies dans d'autres secteurs. C'est ainsi que se présente le budget des Etats-Unis, sous l'aspect des dépenses, pour l'exercice financier 1967-1968, que le président Johnson a transmis aujourd'hui au Congrès.

Pour financer ce budget des dépenses qui est le plus élevé de l'histoire des Etats-Unis, le chef de la Maison-Blanche a proposé des augmentations des impôts sur les revenus des particuliers et des sociétés, des tarifs postaux et des contributions de sécurité sociale. Un relèvement des contributions de sécurité sociale est prévu pour les années 1968 et 1969 afin de financer l'augmentation des pensions de vieillesse.

Comme le chef de l'exécutif l'avait indiqué dans son message sur l'état de l'Union, le déficit du budget "administratif" pour le prochain exercice financier (1er juillet 1967-30 juin 1968) se chiffrera à $8,100,000,000 comparé à $9,700,000,000 cette année, malgré la proposition de surtaxe fiscale de 6 pour cent des impôts sur les revenus des sociétés et des particuliers.

Les dépenses du budget "administratif" atteindront $135,000,000,000 et les recettes de $126,900,000,000 alors qu'elles se chiffreront pendant l'exercice financier en cours respectivement à $126,700,000,000 et $117,000,000,000.

Ces derniers chiffres dépassent toutefois largement les estimations faites en janvier dernier pour l'année en cours : $112,800,000,000 de dépenses et $111,000,000,000 de recettes.

Le président Johnson a cependant souligné dans son mes-

Voir BUDGET en page 2

Ceux qui font la confédération

Sous le titre "Ceux qui font la confédération en 1967", LA PRESSE publie aujourd'hui le premier d'une série d'articles de Peter Newman qui a entrepris une tournée des dix provinces canadiennes afin de rencontrer les successeurs des Pères de la confédération, leurs adjoints, leurs adversaires, de façon à prendre le pouls exact de notre nation centenaire.

— Page 5

Apôtres de l'Amour infini : deux mandats d'arrêt

Le juge Léandre Prévost a émis aujourd'hui des mandats d'arrêt aux noms des "Révérends" Jean-de-la-Trinité et Louis Douziech, deux dirigeants de la secte des Apôtres de l'Amour infini. Ces mesures juridiques font suite à la mystérieuse disparition de 72 jeunes "pensionnaires" du monastère Magnificat, dans les Laurentides.

— Page 9

L'Egrégore repart

L'Egrégore repart. Sous la nouvelle direction de M. Claude Préfontaine, qui succède à M. Fernand Doré, démissionnaire, le théâtre de l'Egrégore reprendra ses activités avec "Arpents de neige" qu'il mettra à l'affiche le 17 février, pour trois semaines. Il s'agit d'un spectacle poétique conçu par Pierre Chatillon et mis en scène par Yvon Thiboutot.

— Page 28

Un Jésuite s'en prend à notre "mission de paix"

Un Jésuite canadien-français dénonce la contradiction flagrante de notre prétendue mission de paix qu'est la vente accrue de matériel de guerre aux offensives américaines.

— Page 42

Paul Martin affirme que le Canada n'a pas demandé aux USA de rappeler leur ambassadeur à Ottawa.

— Page 13

SOMMAIRE

Annonces classées 35 à 41 / 44 à 47
Bandes dessinées / 8
Calendrier des pionniers / 7
Courrier "Que faire ?" / 26
Décès, naissances, etc. / 48
Editorial / 4
Finance / 16 à 18
Horoscope / 42
Immeuble / 47
La bonne table / 21 à 23
Loisirs et récréation / 8
Mots croisés / 37
"Navigation" / 20
Nouvelles internationales / 43
Nouvelles nationales / 13
Radio et télévision / 14
Sciences / 15
Spectacles et concerts 28 et 29
Sports / 32 à 34
Tribunaux / 10
Vie féminine / 24, 26 et 27
Vie mondaine / 25
Votre médecin / 48

CKAC 73

expo67

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ Montréal, mardi 24 janvier 1967 / saint Timothée, martyr / 83e année, No 19 / 6 cahiers / 60 pages / Les prévisions météorologiques: doux, ensoleillé / Minimum 25 / Maximum 40

Nouveaux postes dans l'administration fédérale: "Conseillers en bilinguisme" • En page 13

La grève des professeurs dans la région de St-Hyacinthe prend fin

par Pierre Vennat

SAINT-HYACINTHE — Les professeurs de la Commission scolaire régionale de Yamaska et des commissions scolaires locales de Beloeil, de Saint-Hilaire et de Mac-Masterville, qui étaient en grève depuis le 24 novembre dernier, ont décidé cet après-midi de reprendre le travail.

Convoqués à une assemblée générale qui a débuté à 8 h. 30 ce matin — à l'heure où ils auraient dû normalement se diriger vers leurs classes — les enseignants ont d'abord décidé par un vote de 58 pour cent de ne pas respecter les injonctions émises contre chacun d'eux dimanche.

Les membres de leur exécutif ont tout de même réussi par la suite à les convaincre de respecter la loi.

Hier après-midi, selon l'administrateur de la régionale, 68 enseignants sur 329 étaient en classe. C'était 11 de plus qu'à la fin de la matinée.

A l'Association des enseignants catholiques du diocèse de Saint-Hyacinthe, toutefois, on contestait vivement ces chiffres.

Selon un porte-parole de celle-ci, M. Michel Laporte, seulement trente enseignants syndiqués, sur les 410 que compte l'association sur tout le territoire de la régionale et des commissions de Beloeil, McMasterville et Saint-Hilaire se seraient présentés en classe. Les autres seraient des suppléants ou des non-syndiqués, mais le nombre total des enseignants en classe, sur tout le territoire, serait inférieur, selon lui, à celui donné par le président de la régionale.

De toute façon, M. Matton a déclaré que les enseignants présents, qu'il chiffre à 68, assistés d'une trentaine de moniteurs et de surveillants, tenaient la situation bien en main à la fin de l'après-midi d'hier et que les parents peuvent donc envoyer leurs enfants à l'école aujourd'hui, sans crainte que ceux-ci soient désoeuvrés.

En fait, affirme M. Matton, le seul mot d'ordre que la régionale a donné toute la journée d'hier a été, pour les parents, d'envoyer les enfants à l'école et pour les directeurs, de les y garder. Selon M. Matton, ce mot d'ordre a été appliqué mais il admet que plusieurs enfants ont profité du manque de surveillance pour prendre la clef des champs.

Rencontrés par le journaliste de LA PRESSE, quelques-uns de ces enfants ont déclaré, en substance, qu'ils s'étaient présentés à l'école hier matin, qu'on leur avait bien demandé de demeurer sur les lieux, mais comme ils n'avaient rien à faire, et qu'aucun de leurs enseignants ne s'y trouvait, ils avaient décidé de quitter les lieux. Ils avaient toutefois l'intention de revenir aujourd'hui "pour voir". Il est à noter que certains de ces étudiants n'habitent pas Saint-Hyacinthe et ne pouvaient rentrer chez eux par autobus scolaire avant 4 heures. C'est pourquoi on en voyait quelques-uns rôder au terminus d'autobus de Saint-Hyacinthe cherchant à rentrer chez eux autrement.

La First National City Bank ne prenait guère au sérieux Walter Gordon

par Jacques PIGEON

OTTAWA. — Lorsque, le 26 juin 1963, nous nous sommes portés acquéreurs de la Banque Mercantile, nous ne savions pas qu'il existait un "problème canadien".

Mais un mois plus tard, devant le ministre des Finances Walter Gordon, nous avons été renversés, estomaqués et avons vraiment eu l'impression que l'on nous coupait l'herbe sous le pied.

C'est le président de la First National City Bank de New York, M. James Stillman Rockefeller qui a décrit son acquisition en ces termes, devant les membres du comité parlementaire des finances.

Ce matin, plusieurs d'entre eux ont eu l'occasion de l'interroger et n'ont pas caché qu'ils entendent recommander au gouvernement de faire en sorte que cette banque, appartenant à 100 pour cent à la National City, ne puisse prendre une grande expansion.

Il faut immédiatement noter que les représentants de la banque américaine, même après leur rencontre avec M. Walter Gordon, ne croyaient pas que le gouvernement avait l'intention de prendre de telles mesures.

En effet, ils ne voyaient pas en M. Gordon le porte-parole du gouvernement mais bien un ministre exprimant ses propres opinions.

C'est l'impression qui se dégage des réponses de M. Rockefeller qui, en badinant, s'est décrit comme un "simple commis de banque." Il a aussi démontré à un membre du comité qu'il pouvait s'exprimer passablement en français.

Chose certaine, ils ont été estomaqués par les propos de M. Gordon si bien, qu'à la fin de l'entrevue, en 1963, M. Rockefeller a noté: "Autrement dit, si nous le poursuivons ce sera à nos risques et périls."

M. Rockefeller soutient, qu'à ce moment, sa banque avait déjà acquis la Banque Mercantile et que la visite à M. Gordon en était une de courtoisie.

"Nous avions bien examiné la loi et savions que nous procédions dans la légalité, que nous nous n'avions de permission à demander à personne pour nous porter acquéreurs de la banque."

M. Rockefeller a aussi admis ne pas avoir lu le livre de M. Gordon ("Vous lui présenterez mes excuses") et qu'il ne savait pas que ces idées de nationalisme économique étaient bien répandues au Canada.

Un autre porte-parole de la banque a également noté que l'intervention du département d'Etat des Etats-Unis n'a pas été dans l'intérêt de la Banque Mercantile.

Cette première audition s'est déroulée dans une atmosphère un peu tendue et M. Rockefeller a tenté de l'alléger en faisant quelques blagues.

"Avant que je vienne à Ottawa, a-t-il dit, on m'a décrit M. Gordon comme un comptable et on m'a dit qu'il était un gentilhomme. En fait, un de mes beaux-frères le connait bien et ils sont allés à la pêche ensemble..."

M. Gordon n'était pas présent à cette audition du comité mais, chose certaine, il a déjà gagné la partie.

C'est une cause perdue d'avance qu'ont présentée, ce matin, devant le comité parlementaire des finances, les puissants

Voir la FIRST NATIONAL en page 2

Gordon dirigera un comité ministériel chargé d'examiner la portée des investissements étrangers

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La nationalisme économique a fait un bond en avant hier lorsque le premier ministre a nommé M. Walter Gordon à la tête d'un comité ministériel chargé d'examiner la portée, tant politique qu'économique, des placements étrangers au Canada.

On doute que ce soit une coïncidence, mais l'annonce a été faite quelques heures après l'arrivée dans la capitale des représentants de la First National City Bank de New York.

Quatre autres ministres feront partie du comité. Ce sont MM. Mitchell Sharp, Jean Marchand, Roger Teillet et John Turner.

Tous ont immédiatement noté que M. Rober Winters, ministre du Commerce et opposé aux thèses de M. Gordon, ne fait pas partie de cet important comité.

Le comité aura d'abord pour fonction d'examiner les cadres de l'industrie canadienne et tout particulièrement la propriété et le contrôle étrangers, en vue de la présentation d'un Livre blanc.

M. Gordon, comme on sait, est un grand apôtre du nationalisme économique et croit que le pays doit prendre les grands moyens pour faire en sorte de reprendre en main le contrôle de son économie.

Il y a moins de deux semaines, il est redevenu membre du cabinet Pearson à titre de ministre sans porte-feuille.

Voir GORDON en page 2

Walter Gordon

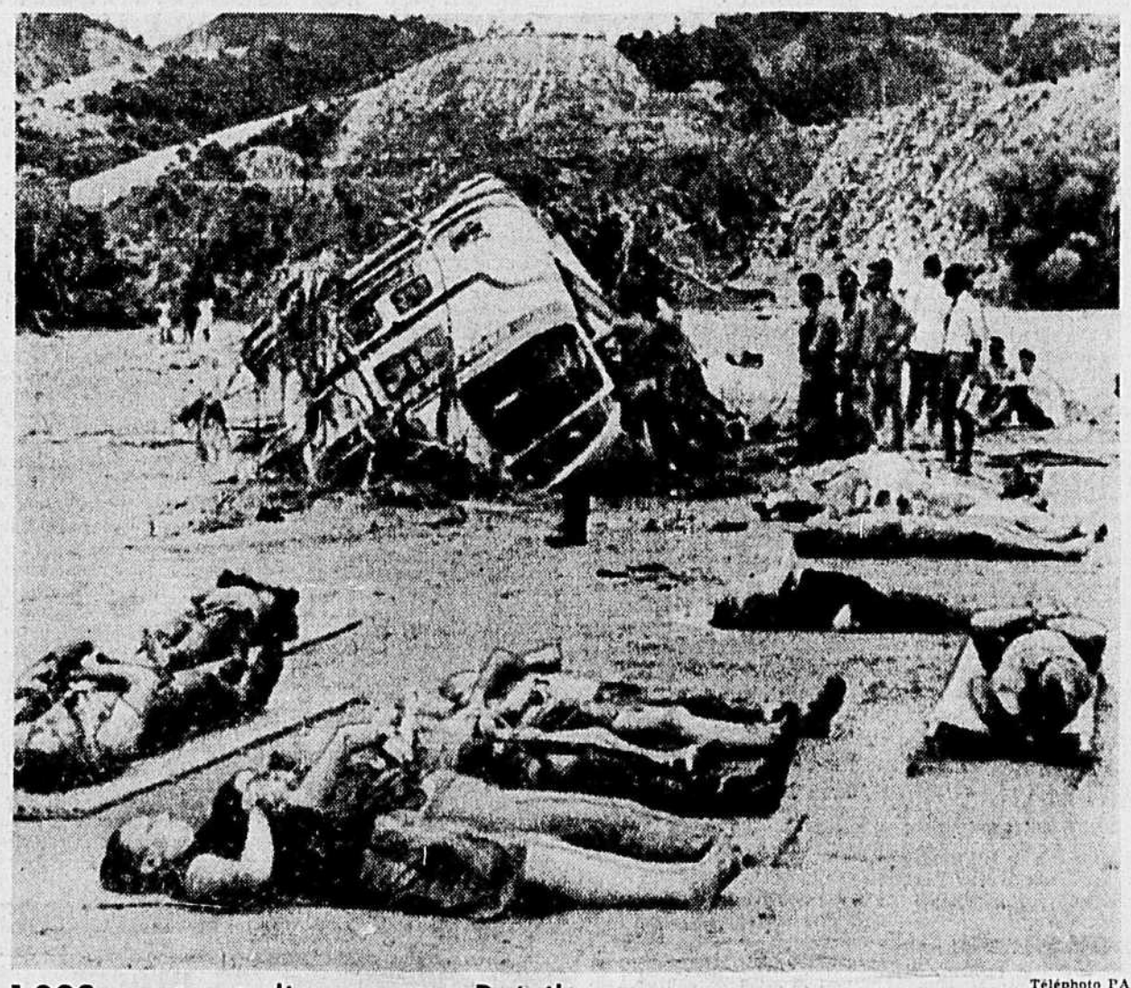

Téléphoto PA

1,000 morts et disparus au Brésil

Une équipe de secouristes s'affaire autour d'un autobus qui, à 33 milles de Rio de Janeiro, a été arraché de la route par des masses d'eau torrentielle et projeté dans la rivière Paraiba. Trente des 37 passagers ont trouvé la mort. On estime à un millier de morts et disparus le bilan des inondations au Brésil.

— Nos informations à la page 43

La guerre au Vietnam nuirait à des compagnies d'aviation durant l'Expo

par PIERRE ST-GERMAIN,
correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS. — La guerre du Vietnam serait la vraie raison pour laquelle les grands transporteurs aériens, comme Air France et Air Canada, ne peuvent affecter qu'un tout petit nombre d'avions nolisés pour l'Expo 67. C'est ce qu'a affirmé une source bien renseignée, aujourd'hui, à l'issue d'un déjeuner-débat sur le thème "Tourisme et transport", à la Chambre de commerce France-Canada.

"Je tiens du vice-président d'une importante avionnerie américaine, a précisé cette source, que les réacteurs destinés aux grands appareils civils sont expédiés en priorité au Vietnam. Cela explique pourquoi les délais de livraison des nouveaux aérobus commandés par les transporteurs ne sont pas respectés. Air France et Air Canada, pour ne mentionner que ces sociétés, se trouvent ainsi à court d'appareils et ne peuvent effectuer tous les vols nolisés qu'elles souhaiteraient."

100,000 visiteurs de France : douteux...

Dans les coulisses également, des professionnels du transport ont mis en doute les prévisions selon lesquelles 100,000 Français se rendraient à Montréal pour l'Expo. A leur avis, il n'y en aura pas beaucoup plus de 50,000. Ce qui sera un net progrès par rapport au mouvement normal.

M. André Widhoff, directeur général de la Compagnie internationale des wagons-lits, qui présidait le déjeuner, a estimé à $450 le coût d'un voyage à l'Expo. "Il s'agit d'un voyage confortable, mais sans grand luxe", a-t-il dit.

M. Roger Alain, directeur d'Air Canada en France, a souligné au cours du débat que le tarif Paris-Montréal (aller-retour) le moins cher sera de $236 pour un voyage de groupe (au moins 15 personnes). Aucune nouvelle baisse n'interviendra. Pour les voyages organisés, le tarif sera de $275 et, pour les voyages individuels, de $337.

La question du logement

Pour ce qui est du logement, un agent de voyages s'est déclaré inquiet. "Logexpo nous a promis beaucoup de choses, mais nous ne savons pas ce que c'est. J'aimerais savoir où sont les logements disponibles et comment ils seront répartis."

M. Jean Vinant, directeur de Deurelex, service de presse et de relations publiques de l'Expo, a alors rappelé tout ce que fait Logexpo pour assurer l'hébergement des visiteurs.

Un interlocuteur français a conseillé à l'Office du tourisme du Canada et à l'Expo de ne pas cesser trop tôt la publicité concernant l'Expo. "Rappelez-vous que beaucoup de Français n'auront pas encore fait leur plan de vacances en avril", a-t-il déclaré.

M. Pierre Turcotte, directeur de l'Office du tourisme canadien, a répondu que dans le domaine qui le concerne, la campagne de publicité, axée sur l'Expo et le centenaire de la Confédération, sera prolongée au besoin. M. Vinant a ajouté que la publicité ne cessera pas brusquement et

Voir EXPO, en page 2

On se dirige vers les négociations à l'échelle provinciale

— Bertrand

QUEBEC (PC) — C'est à l'échelle provinciale que se négocieront éventuellement les conventions collectives dans le domaine de l'enseignement. C'est du moins ce qu'a laissé entendre hier le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand.

Au cours d'une conférence de presse, le ministre a émis l'opinion que les négociations se feront un jour "entre les enseignants d'une part et le gouvernement de l'autre". M. Bertrand a ajouté : "Je crois que c'est vers cela que nous nous acheminons".

Le ministre a ensuite précisé qu'il ignorait encore à quel moment une telle politique pourrait devenir applicable.

Il s'agit d'un problème qui a "une ampleur très considérable." Il concerne entre autres l'autonomie des commissions scolaires dont les membres ont été élus par le peuple.

La mise en vigueur d'un tel système ne pourra toutefois se faire avant que les résultats de certaines enquêtes soient connus. Déjà, le rapport Parent et le rapport Bélanger ont préconisé un tel changement. Il reste encore à connaître le point de vue de la commission Carter sur la fiscalité.

De son côté, le ministère provincial des Finances mène actuellement certaines études sur la question. Ses conclusions ne sont toutefois pas encore connues.

Johnson soumet au Congrès le budget le plus élevé de l'histoire des USA

WASHINGTON. (AFP, PA) — Substantielle augmentation des sommes consacrées au conflit vietnamien et à certains programmes de la "grande société", dont une hausse des pensions de vieillesse, mais sévères économies dans d'autres secteurs. C'est ainsi que se présente le budget des Etats-Unis, sous l'aspect des dépenses, pour l'exercice financier 1967-1968, que le président Johnson a transmis aujourd'hui au Congrès.

Pour financer ce budget des dépenses qui est le plus élevé de l'histoire des Etats-Unis, le chef de la Maison-Blanche a proposé des augmentations des impôts sur les revenus des particuliers et des sociétés, des tarifs postaux et des contributions de sécurité sociale. Un relèvement des contributions de sécurité sociale est prévu pour les années 1968 et 1969 afin de financer l'augmentation des pensions de vieillesse.

Comme le chef de l'exécutif l'avait indiqué dans son message sur l'état de l'Union, le déficit du budget "administratif" pour le prochain exercice financier (1er juillet 1967-30 juin 1968) se chiffrera à $8,100,000,000 comparé à $9,700,000,000 cette année, malgré la proposition de surtaxe fiscale de 6 pour cent des impôts sur les revenus des sociétés et des particuliers.

Les dépenses du budget "administratif" atteindront $135,000,000,000 et les recettes de $126,900,000,000 alors qu'elles se chiffreront pendant l'exercice financier en cours respectivement à $126,700,000,000 et $117,000,000,000.

Ces derniers chiffres dépassent toutefois largement les estimations faites en janvier dernier pour l'année en cours : $112,800,000,000 de dépenses et $111,000,000,000 de recettes.

Le président Johnson a cependant souligné dans son mes-

Voir BUDGET en page 2

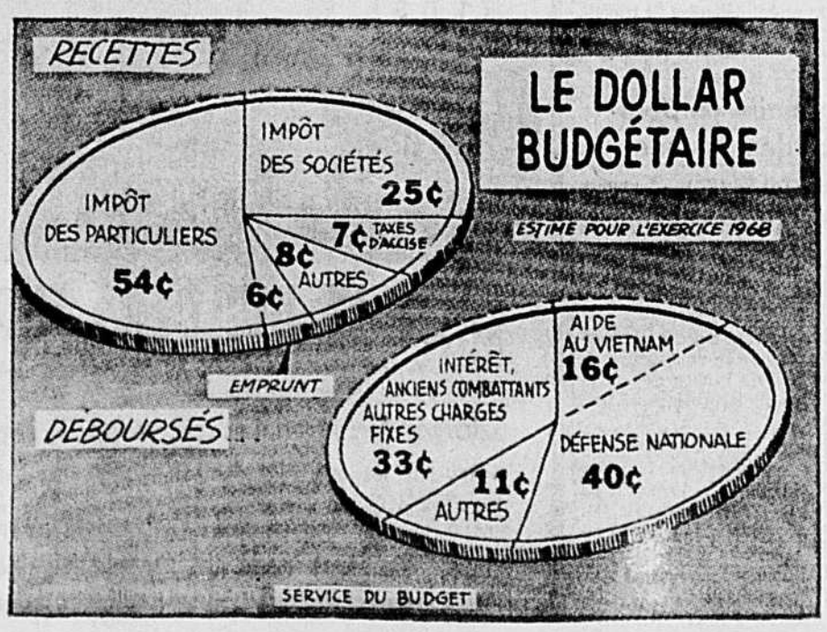

AUJOURD'HUI

Ceux qui font la confédération

Sous le titre "Ceux qui font la confédération en 1967", LA PRESSE publie aujourd'hui le premier d'une série d'articles de Peter Newman qui a entrepris une tournée des dix provinces canadiennes afin de rencontrer les successeurs des Pères de la confédération, leurs adjoints, leurs adversaires, de façon à prendre le pouls exact de notre nation centenaire.

— Page 5

Apôtres de l'Amour infini : deux mandats d'arrêt

Le juge Léandre Prévost a émis aujourd'hui des mandats d'arrêt aux noms des "Révérends" Jean-de-la-Trinité et Louis Douziech, deux dirigeants de la secte des Apôtres de l'Amour infini. Ces mesures juridiques font suite à la mystérieuse disparition de 72 jeunes "pensionnaires" du monastère Magnificat, dans les Laurentides.

— Page 9

L'Egrégore repart

L'Egrégore repart. Sous la nouvelle direction de M. Claude Préfontaine, qui succède à M. Fernand Doré, démissionnaire, le théâtre de l'Egrégore reprendra ses activités avec "Arpents de neige" qu'il mettra à l'affiche le 17 février, pour trois semaines. Il s'agit d'un spectacle poétique conçu par Pierre Chatillon et mis en scène par Yvon Thiboutot.

— Page 28

Un Jésuite s'en prend à notre "mission de paix"

Un Jésuite canadien-français dénonce la contradiction flagrante de notre prétendue mission de paix qu'est la vente accrue de matériel de guerre aux offensives américaines.

— Page 42

Paul Martin affirme que le Canada n'a pas demandé aux USA de rappeler leur ambassadeur à Ottawa.

— Page 13

SOMMAIRE

Annonces classées 35 à 41 / 44 à 47
Bandes dessinées / 8
Calendrier des pionniers / 7
Courrier "Que faire ?" / 26
Décès, naissances, etc. / 48
Editorial / 4
Finance / 16 à 18
Horoscope / 42
Immeuble / 47
La bonne table / 21 à 23
Loisirs et récréation / 8
Mots croisés / 37
"Navigation" / 20
Nouvelles internationales / 43
Nouvelles nationales / 13
Radio et télévision / 14
Sciences / 15
Spectacles et concerts 28 et 29
Sports / 32 à 34
Tribunaux / 10
Vie féminine / 24, 26 et 27
Vie mondaine / 25
Votre médecin / 48

CKAC 73

Le budget de Johnson est mal accueilli au Congrès américain

WASHINGTON (UPI) — Les législateurs, tant démocrates que républicains, du Congrès américain, se préparent à réduire les demandes de crédits budgétaires présentées aujourd'hui par le président Johnson. Les législateurs républicains ont tenu à souligner que les propositions du chef de la Maison Blanche sont malhonnêtes.

"Nous réduirons certainement les demandes de crédits du président", a déclaré le sénateur Russell B. Long (démocrate de la Louisiane), président de la commission sénatoriale des finances et leader adjoint des démocrates à la Chambre haute. "Il s'agit de savoir si l'on peut réduire suffisamment les dépenses pour éviter d'imposer la surtaxe de 6 pour cent des impôts sur les revenus des particuliers et des sociétés", a-t-il dit.

Un autre sénateur démocrate en vue, Mike Mansfield, leader de son parti au Sénat, a déclaré, pour sa part, que le président fait de son mieux pour contenir l'augmentation des dépenses fédérales dans des limites raisonnables. "Mais, a-t-il ajouté, il s'agit d'un très gros budget. Il y aura des réductions sur certains chapitres, des augmentations dans d'autres, mais dans l'ensemble tout indique que le président n'obtiendra pas la totalité des crédits qu'il a demandés".

De leur côté, plusieurs législateurs républicains ont exprimé leur conviction que les demandes de crédits du président seront réduites d'une façon draconienne, afin d'éviter une augmentation des impôts sur le revenu. La plupart de ces législateurs semblent favoriser des coupes vives dans le budget des dépenses civiles.

Quant au sénateur Everett Dirksen, leader des républicains à la Chambre haute, il a accusé le président Johnson d'avoir surestimé les prévisions de recettes. Le sénateur pense que le déficit, prévu par le président, sera en fait beaucoup plus élevé.

Un autre républicain, M. Melvin Laird, membre de la Chambre des représentants, a affirmé, de son côté, que le président Johnson a sousestimé les dépenses militaires au Vietnam. M. Laird pense que cet écart s'élèverait à environ deux milliards et demi de dollars.

BUDGET

SUITE DE LA PAGE 1

sage d'aujourd'hui au Congrès que si le déficit du budget "administratif" sera considérable cette année et l'an prochain, il le sera beaucoup moins sur la base "au comptant".

Compte tenu de l'activité des divers organismes fédéraux indépendants (sécurité sociale, etc . . .), le total des dépenses fédérales s'élèvera à $172,400,000,000 contre $160,900,000,000 en 1966-1967, tandis que les recettes se chiffreront à $167,100,000,000 comparé à $149,800,000,000. Sur cette base, le déficit sera donc de $4,300,000,000 comparé à $6,200,000,000 cette année.

Le coût du Vietnam

Le Vietnam est le responsable de la montée en flèche des dépenses fédérales du budget "administratif" par rapport aux prévisions de janvier dernier. A lui seul, le conflit coûtera l'an prochain $21,900,000,000 comparé à $19,400,000,000 cette année, chiffre qui est presque le double de l'estimation de $10,300,000,000 faite il y a un an.

Le total des dépenses militaires se chiffrera à $75,500,000,000 comparé à $70,200,000,000 cette année. Il représentera ainsi 55.9 pour cent de l'ensemble du budget "administratif", comparé à 55.5 pour cent. En dehors du Vietnam, le Pentagone prévoit une intensification de l'effort stratégique des Etats-Unis, portant principalement sur les fusées "Nike", "Poseidon" et "Minuteman".

Les dépenses civiles

Les dépenses civiles du budget administratif augmenteront de $3,000,000,000 pour atteindre $59,500,000,000. Cette progression résultera de l'alourdissement du service de la dette publique et d'une hausse des salaires des fonctionnaires.

Néanmoins, l'aide à l'étranger progressera légèrement et plusieurs départements intéressés aux programmes de la "grande société" (santé, ressources naturelles, logement) voient leur budget augmenté.

D'autres sont par contre les "victimes" de la nécessité de réaliser des économies. Les dépenses consacrées à l'espace tomberont de $5,600,000,000 à $5,300,000,000, bien que l'administration prévoie la mise à l'étude d'un programme de lancement de stations orbitales qui succéderont aux cabines "Apollo" qui doivent conquérir la lune.

L'aide budgétaire à la construction d'autoroutes fédérales sera réduite.

Enfin, le budget ne laisse prévoir aucune décision prochaine en ce qui concerne la mise en chantier du premier prototype d'avion de transport supersonique américain.

Trois considérations fondamentales

Selon le président Johnson, le budget 1967-68 répond à trois considérations fondamentales :

— Au Vietnam et dans le monde entier, les Etats-Unis "cherchent la paix mais fourniront toutes les ressources nécessaires pour combattre l'agression";

— L'administration poursuivra les programmes intérieurs urgents, à une allure "contrôlée et raisonnée";

— Pour maintenir l'expansion, le gouvernement prendra les mesures fiscales nécessaires pour financer les dépenses, permettre une baisse des taux d'intérêt et assainir l'économie.

OBTENEZ $1000 POUR $390

Renseignez-vous sur

L'ENTRAIDE IMMOBILIERE LAURENTIENNE

1344 est, rue Sherbrooke
Montréal 24

Sans aucune obligation de ma part, veuillez me faire parvenir tous les renseignements sur votre proposition.

NOM.....

AGE.....

ADRESSE.....

VILLE.....

TEL.....

LA FIRST NATIONAL

SUITE DE LA PAGE 1

représentants de la First National City Bank de New York, la troisième plus importante du monde.

En substance, ils ont soutenu qu'un alinéa de la nouvelle loi des banques est "arbitraire, rétroactif et répressif" en ce qu'il restreint les activités et le développement de la Banque Mercantile du Canada.

Or, cette banque est leur propriété à 100 pour cent.

C'est l'ancien ministre des Finances Walter Gordon qui a incorporé, dans la nouvelle loi, cette disposition défendant à une banque étrangère de détenir plus de 25 pour cent des actions d'une banque canadienne.

Les représentants de la First National City Bank soutiennent ne pas avoir été prévenus de cette initiative canadienne. M. Walter Gordon le nie.

Et comme pour l'endosser, le premier ministre a fait savoir hier que l'ancien ministre des Finances présidera un comité ministériel chargé d'examiner la portée, tant économique que politique, des placements étrangers au Canada.

La Banque Mercantile, établie au Canada depuis 13 ans, veut être soustraite à ces restrictions car les dispositions de la nouvelle loi rendront son expansion impossible.

Sinon, elle sera forcée de vendre . . . à des Canadiens.

Aujourd'hui, il est clair que le gouvernement ne permettra pas à ce géant américain de prendre pied au Canada.

Vaines pressions diplomatiques

Certes, le gouvernement américain a exercé de fortes pressions auprès du gouvernement Pearson. Deux notes diplomatiques ont été expédiées par les Américains. Le premier ministre a fait savoir hier que le cabinet fera parvenir sa réponse aujourd'hui.

Dans certains milieux on laisse entendre que le Congrès américain pourrait fort bien prendre des mesures de représailles mais Ottawa n'est pas inquiet. Les grosses firmes de Wall Street, dit-on, seront les premières à exiger que l'on laisse en place les succursales des banques canadiennes à New York.

Pour bien comprendre l'histoire de la Banque Mercantile, il faut savoir qu'elle appartenait, en 1963, à des Hollandais. Le Canada n'y voyait donc pas là une grande menace.

Les représentants de la First National City Bank ont soutenu ce matin avoir acquis la Mercantile le 26 juin 1963, en signant une lettre d'intention.

Cependant, le président du conseil d'administration de la First National, M. James S. Rockefeller et le président du conseil de la Mercantile M. Robert MacFadden ont rencontré le ministre des Finances d'alors le 18 juillet de la même année.

Et un mémoire préparé à la suite de cette rencontre avec M. Gordon contient le paragraphe suivant : M. Rockefeller a déclaré que la National City avait conclu une entente avec les actionnaires de la Banque Mercantile pour acquérir les actions de cette dernière mais qu'**aucun engagement définitif n'avait été pris.**

Il est dont évident qu'il y a là contradiction et le gouvernement Pearson n'hésite pas un moment à prendre la parole de M. Gordon. Et les hauts fonctionnaires du ministère des Finances, qu'aucun gouvernement ne prend à la légère, corroborent les propos de l'ancien ministre des Finances.

Le gouvernement fédéral conclut donc que les représentants de la First National ont été mis au courant des projets du gouvernement canadien avant qu'elle se porte acquéreur de cette petite banque.

D'ailleurs, dans le mémoire préparé par les fonctionnaires des Finances à la suite de l'entrevue, on dit bien que M. Gordon a fait valoir plusieurs objections à cette acquisition par les Américains.

M. Butterworth sera-t-il rappelé?

On se rappellera aussi une récente intervention de l'ambassadeur des Etats-Unis au Canada qui, au cours d'un colloque privé à Washington, a décrit comme discriminatoire le projet de loi canadien.

Cette intervention dont le caractère a été rendu public le lendemain a créé de forts remous à Ottawa si bien qu'aujourd'hui plusieurs croient que M. W. W. Butterworth ne sera plus longtemps ambassadeur à Ottawa.

C'est dans ce contexte que les Rockefeller et MacFadden, accompagnés d'une batterie d'avocats et de trois officiers de relations extérieures se sont présentés dans la capitale.

Et le gouvernement a jugé bon de tourner un peu le fer dans la plaie en annonçant, quelques heures avant les auditions du comité, la nomination de M. Gordon au poste de président de ce comité ministériel.

Tous les partis sont d'accord

Ce matin, les représentants de la Banque n'ont pas hésité à affirmer que l'alinéa est "contraire aux traditions législatives du Canada ainsi qu'arbitraire et répressif". C'est, précise-t-on, la seule banque canadienne dont plus de 25 pour cent des actions appartiennent à un actionnaire non résident.

La Banque Mercantile est donc la seule victime de l'alinéa.

On dit, précisent les Américains, que ces dispositions sont nécessaires pour protéger les intérêts canadiens contre la menace d'une main-mise étrangère.

"En admettant que cette menace existe, il y a d'autres moyens plus équitables de l'écarter et d'autres articles de la loi ont été incorporés à la loi dans ce but."

Les représentants de la puissante banque américaine soutiennent donc que l'on pénalise une banque qui n'a violé aucune loi et que le gouvernement change les règles du jeu une fois que la partie a été engagée.

Le comité parlementaire des finances, du commerce et des questions économiques tient trois auditions aujourd'hui et elles seront toutes consacrées à l'affaire Mercantile.

Evidemment, des membres de tous les partis politiques siègent à ce comité. Mais sur cette question, toutes les factions politiques sont d'accord : l'alinéa doit rester; on ne peut permettre à la Banque Mercantile de s'établir ainsi au Canada.

En faire un cas d'exception équivaudrait à exercer une discrimination envers toutes les autres banques américaines.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement Pearson ne peut reculer. Il a pris position et, politiquement, un retrait ne pourrait qu'entrainer la crise.

Jamais on n'a vu une aussi solide unanimité aux Communes.

La puissante banque américaine qui compte des succursales dans pas moins de 60 pays vient de se frapper à un mur nationaliste.

GORDON

SUITE DE LA PAGE 1

Les études préliminaires sur cette question du contrôle et de la propriété étrangère au Canada seront faites par une équipe spécialisée qui sera constituée à cette fin.

Un comité interministériel de hauts fonctionnaires consultera de temps en temps l'équipe spécialisée.

Le premier ministre a noté hier que le gouvernement étudie, depuis un certain temps, la question des placements étrangers dans notre pays; le degré de propriété et le contrôle étranger dans l'industrie canadienne; les opérations au Canada des filiales de sociétés étrangères et l'importance de ces filiales pour le Canada.

Au mois de mars dernier, précise-t-il, le ministre du Commerce a fait connaître un certain nombre de principes directeurs relatifs à la bonne conduite des filiales au Canada qui ont été communiqués à toutes les succursales appartenant à des étrangers et effectuant des opérations au Canada.

Grâce à ces principes, ajoute-t-il, on a pu obtenir des renseignements de grande valeur et se faire une idée du rôle et de la conduite au Canada des succursales des sociétés appartenant à des étrangers.

Le comité ministériel est donc un complément fort important à ces initiatives.

Lorsque le rapport de l'équipe spécialisée aura été étudié par le comité des ministres, il sera transmis au gouvernement pour approbation. On étudiera ensuite la question de sa présentation comme Livre blanc, Livre blanc qui à son tour devra être présenté à un comité parlementaire.

Les députés ne pourront, en deux mois, liquider le programme législatif du gouvernement

par François TREPANIER

QUEBEC — L'Assemblée législative du Québec entreprend, aujourd'hui, une tâche perdue d'avance, celle de liquider en deux mois un programme législatif qui normalement devrait donner lieu à des discussions pendant un an.

Les législateurs, tout comme les observateurs politiques, ne se font d'ailleurs pas d'illusions sur ce fait et reconnaissent qu'il leur sera impossible de terminer d'ici l'ouverture de l'Expo l'étude des projets de loi du gouvernement et des prévisions budgétaires.

On fait remarquer notamment que le débat sur le discours du trône n'est pas encore terminé, qu'il y aura probablement un long débat sur le conflit scolaire, que la situation financière du gouvernement donnera lieu à des discussions animées et que, comme toujours, on ne pourra éviter de traiter, pendant des heures, de questions telles que le parc d'Oka.

Par ailleurs, on insiste sur le fait que l'Opposition sera plus agressive. Cette prédiction ne laisse d'ailleurs aucun doute. Le chef du parti libéral dont l'autorité avait été ébranlée lors du dernier congrès libéral, semble en effet avoir retrouvé la confiance de ses partisans.

Au débat sur le discours du budget, s'ajouteront ensuite des discussions sur plusieurs importants projets de loi qui ont déjà subi leur première lecture ou qui seront soumis à la chambre sous peu.

Parmi les nouvelles législations, il y aura le projet de loi touchant le ministère des Affaires fédérales-provinciales. Ce projet de loi changera le nom de ce ministère pour celui des Affaires inter-gouvernementales et amènera une refonte complète des structures.

Il y aura la loi-cadre visant à regrouper toutes les lois d'assistance-sociale et la législation tendant à redonner au Québec la responsabilité du programme de sécurité de la vieillesse. On présentera en outre un bill pour créer l'Office du Plan, un organisme dont la tâche sera de coordonner l'action des différents ministères en vue d'une meilleure planification dans les domaines économique et social.

L'Assemblée législative sera enfin saisie des projets de loi touchant l'assurance-récolte, la Chambre agricole, le ministère de la Fonction publique, l'Académie des Arts, l'ombudsman, la charte des droits de l'homme, et l'exposition universelle.

Les projets de loi concernant ce dernier domaine seront les premiers à être étudiés. Leur objet sera d'empêcher l'exploitation des touristes durant l'Expo et de geler les loyers durant cette période à Montréal.

CECM: la médiation progresse rapidement; 30 clauses réglées

par Jacques LAFRENIERE

Pour démontrer que les négociations allaient rondement depuis l'intervention d'un médiateur, le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Aimé Nault, a déclaré hier que 30 ou 35 clauses avaient été réglées depuis mercredi dernier. Les membres pourraient même être appelés en assemblée générale avant vendredi prochain.

Il y a de plus 20 autres clauses qui sont en bonne voie de règlement, sur 125 qui étaient en litige au moment du déclenchement de la grève des 9,000 enseignants catholiques de Montréal, le 13 janvier.

Sur les dix clauses majeures à régler, et qui constituaient "autant de motifs de grève", il y a eu accord sur les deux chapitres suivants: els devoirs du délégué ou représentant d'école et le recours à l'arbitrage en cas de renvoi.

Par ailleurs, il reste encore les autres importantes clauses suivantes: la participation et la consultation; le nombre d'élèves par classe à l'élémentaire; la charge d'enseignement au cours secondaire; l'avancement diagonal dans l'échelle de traitements; enfin les traitements, les assurances, le congé de maternité et l'ancienneté.

Il convient toutefois de noter que plusieurs paragraphes de ces clauses générales ont déjà fait le sujet d'un accord entre les parties.

La médiation, on s'en souvient, a débuté mercredi. C'est le juge André Montpetit qui a été choisi par le gouvernement après avoir été accepté par les deux parties, pour agir comme médiateur. Il a d'abord pris connaissance des divergences de vues des deux parties, et les a amenées ensuite à discuter face à face. Il tient parfois des réunions séparées avec l'un et l'autre comité de négociation.

Le cadre-limite est dépassé

M. Nault a déclaré hier que la proposition initiale de la Commission des écoles catholiques de Montréal sur les salaires ne tenait pas compte des directives données par le ministère de l'Education, le 14 octobre dernier, établissant une échelle-limite de salaires.

C'est ce qui l'a amené à décrire de quelle façon le gouvernement proposait, avant ces directives, des échelles de référence pour les salaires des enseignants. Si les commissions scolaires accordaient des salaires supérieurs à l'échelle proposée, elles recevaient quand même les subventions admissibles.

"A cause de l'insuffisance de cette première échelle, le gouvernement a établi unilatéralement et arbitrairement une nouvelle échelle qu'il a baptisée cadre"-limite" en donnant des directives nouvelles." Si, après avoir haussé la taxe scolaire de 10 pour cent, il y a encore une différence, cette différence est remboursée à 50 pour cent par le gouvernement.

"Cependant, a dit M. Nault, si un seul professeur dépasse le cadre-limite, la commission scolaire ne reçoit pas les subventions supplémentaires."

Dans le cas de Montréal, a fait remarquer le chef syndical, il n'y a pas de cadre-limite, parce que le facteur des subventions ne joue pas de la même façon. La CECM ne profite pas du régime des subventions ordinaires.

Autres informations à la page 49

Changements et nominations pour accélérer les procès devant les Cours pénales

Le procureur-chef de la Couronne pour le district de Montréal, Me Jean Bruneau, a annoncé la nomination de deux nouveaux procureurs permanents de la couronne, dans la métropole.

Ce sont Mes Pierre Sauvé et Bernard Bilodeau.

Alors que le premier pratique le droit criminel depuis quelques années, devant nos cours, le second a été successivement procureur à la Cour du bien-être social, à la cour municipale et avocat au contentieux de la ville de Montréal.

En même temps, Me Bruneau a annoncé que, d'ici quelques semaines, deux autres procureurs seraient nommés pour accélérer le travail d'instruction de la cour des sessions de la paix.

A cette fin, par ailleurs, il y aura maintenant cinq juges qui siégeront en même temps, quatre jours par semaine, pour instruire les procès sans jury.

Jusqu'à maintenant, seulement trois cours intruisant de tels procès fonctionnaient simultanément.

La journée du lundi, d'autre part, sera consacrée uniquement aux affaires déjà commencées, afin de permettre aux juges de mettre fin à certains procès ajournés pour une raison ou pour une autre, et de prononcer leurs sentences.

Un procureur de la Couronne, Me René Drouin, sera incidemment chargé de voir à ce que les plaintes privées soient également instruites sans délai inutile, devant la Cour. On compte que ces accusations, présentement, provoquent plus de la moitié des retards constatés dans les instructions, en Correctionnelle.

Me Bruneau a également révélé que l'on aura plus fréquemment recours à des procureurs "ad hoc" (ou spécialement nommés pour occuper pour le ministère public dans une cause en particulier) pour accélérer le travail de la justice, lorsque les procureurs réguliers seront débordés de travail, comme c'est très souvent le cas.

Deux suspects arrêtés dans une chasse à l'homme

Deux suspects, âgés de 20 ans, qui ont été appréhendés à l'issue d'une chasse à l'homme ponctuée de deux coups de feu, sont présentement détenus dans les cellules du poste no 2 et devaient comparaître aujourd'hui sous l'accusation d'avoir volé une auto à St-Michel.

Les individus ont été pris en chasse rue Sherbrooke, vers 9 h. 20 hier soir, par les agents de l'auto-patrouille 2-3. Se sentant suivis de près, les suspects ont abandonné leur auto, préférant une course à pied à partir de l'intersection des rues Sherbrooke et Chapleau.

Les policiers ont également sauté de leur auto et ont pourchassé les fuyards en tirant deux coups de feu en l'air. Les suspects se sont arrêtés à l'intersection des rues Chapleau et Rachel, préférant se randre plutôt que de risquer que l'un des agents ne décide d'ajuster un peu son tir.

EXPO

SUITE DE LA PAGE 1

que la presse, la radio, la télévision feront grand état de l'Expo.

M. P. Gaudibert, inspecteur général du tourisme français, a souligné que le commissariat français au tourisme avait bloqué sur Montréal, depuis deux ans, les crédits destinés aux expositions. Il a aussi brossé un tableau de l'action du commissariat à l'Expo 67.

Les représentants de la Cunard, de la Transat et du Canadien National ont également exposé les services qu'offrent leurs compagnies respectives à l'occasion de l'Expo.

Le maire de Sept-Iles démissionne

SEPT-ILES (PC) — Le maire de Sept-Iles, M. Valmont Blanchette, a annoncé hier, au cours de l'assemblée régulière du conseil municipal, sa démission comme premier magistrat de la ville.

M. Blanchette occupe présentement le poste de directeur de l'exécutif de l'Union des municipalités de la province de Québec.

Dès l'annonce de la démission de M. Blanchette, un industriel de Sept-Iles, président de la Commission industrielle, M. Maurice Plante, a annoncé officiellement sa candidature.

Les élections auront lieu le 12 février prochain.

Baie-Comeau : Bertrand demande un rapport

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de la Justice, Me Jean-Jacques Bertrand, a déclaré à des journalistes hier qu'il avait demandé un rapport à ses hauts fonctionnaires au sujet de la situation qui prévaut à Baie-Comeau dans l'administration de la justice.

Me Bertrand a fait ces déclarations à la suite d'articles publiés récemment dans LA PRESSE sur des conflits de personnalités et l'absence de rotation des juges qui causeraient une situation préjudiciable aux accusés en les privant d'avocats.

Les avocats de Baie-Comeau ont cessé depuis quelque temps de plaider en défense à la cour des sessions de la paix devant le juge Gilles Gagnon, de Baie-Comeau.

Le ministre a dit qu'il avait été mis au courant de la situation il y a un mois et qu'il avait demandé un rapport à ses collaborateurs. De son côté, le Bâtonnier du district, Me Richard Dufour, a fait rapport au juge en chef Joseph Bilodeau et ce dernier a communiqué des renseignements au ministère.

On croit savoir qu'on cherche à nommer un nouveau juge de la cour provinciale dans le district de Baie-Comeau.

DISPARU

La sûreté de Montréal est à la recherche d'un garçon de 14 ans, **Jean-Pierre Bélanger**, du 4277 rue des Erables, à Montréal, disparu de chez lui depuis le 11 novembre dernier. Il pèse 90 livres, mesure 5 pieds, a les yeux, les cheveux bruns et le teint pâle. Quiconque peut fournir des renseignements à son sujet est prié de communiquer avec le Bureau des personnes disparues de la sûreté de Montréal, en composant : 872-5687.

LA METEO

Minimum cette nuit : 25
Maximum aujourd'hui : 40

Région de Montréal : ensoleillé aujourd'hui. Mercredi, nuageux avec pluie, doux. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui: 25 et 40.

Régions des Laurentides et du St-Maurice : ensoleillé. Mercredi, nuageux avec neige légère. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui : à Ste-Agathe, 15 et 35; à La Tuque, 10 et 25.

Région d'Ottawa : ensoleillé avec périodes nuageuses. Mercredi, nuageux avec pluie verglaçante. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui, 25 et 40.

Régions de Québec et des Cantons de l'Est : nuageux avec quelques périodes ensoleillées. Mercredi, nuageux avec pluie verglaçante occasionnelle ou neige légère. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui : à Québec, 15 et 30; à Sherbrooke, 20 et 40.

État des routes DERNIÈRE HEURE appelez
MONTRÉAL 514
351-4800
MINISTÈRE DE LA VOIRIE DU QUÉBEC

POURQUOI ATTENDRE ? EN HIVER VOUS EPARGNEZ !
• PORTES • FENETRES EN ALUMINIUM
Emaillées, anodisées ou naturelles
• AUVENTS EN FIBRE DE VERRE
• CLAPBOARD EN ALUMINIUM
ALSCO
279-8551
1530 est, BEAUBIEN, Montréal

VENTE

Panneaux en contre-plaqué

Meriser ambertone 3/16" x 4' x 8'	$7.25
Merisier naturel 3/16" x 4' x 8'	$6.95
Merisier antique 3/16" x 4' x 8'	$7.25
Merisier cherrytone 3/16" x 4' x 8'	$7.15
Chêne rouge antique 3/16" x 4' x 8'	$7.75
Chêne doré 3/16" x 4' x 8'	$7.75
Orme antique 3/16" x 4' x 8'	$7.75
Cerisier ¼" x 4' x 8'	$12.25
Tiama ¼" x 4' x 8'	$9.75
Ormes hickory ¼" x 4' x 8'	$3.55
Chêne laurentien ¼" x 4' x 8'	$9.95
Lauan et miel importé 3/16" x 4' x 8'	$3.95
Aspenite ¼" x 4' x 8'	**$2.95**

Tuiles à plafond
ACOUSTIQUES,
5/8" x 12" x 12"
9½¢ chacune

Tuiles à plancher
Tuiles d'excellente qualité en amiante et vinyle pour parquets 9" x 9". Choix de 100 couleurs et modèles.
9½¢ chacune

LACROIX BUILDERS SUPPLY (1964) LTD.

Matériaux de construction, quincaillerie, accessoires de jardin, peinture, appareils électriques, appareils de télévision, appareils de radio et autres.

3205, boulevard Pitfield (Montée-de-Liesse nord) St-Laurent — Tél.: 748-8704

ouvert tous les jours de 8 a.m. à 5.30 p.m. — le samedi, de 9 a.m. à 1 p.m.

D'accès facile, par la transcanadienne, sortie 18, Montée-de-Liesse nord (3e sortie à l'ouest du rond-point Décarie)

GRAND PARC DE STATIONNEMENT GRATUIT

Profitez dès maintenant
du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE
LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro :
874-6911

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MARDI 24 JANVIER 1967 — 83e ANNEE — No 19

La Ligue des propriétaires demande au gouvernement de majorer de 20 p. 100 le prix des logements à Montréal

par Florian BERNARD

La Ligue des propriétaires de Montréal a fait parvenir hier soir un télégramme au premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, l'informant qu'elle est favorable en principe au gel des loyers pendant la durée de l'Expo à la condition que le gouvernement autorise une hausse de 15 à 20 p. 100 dans la région métropolitaine.

Le président de la Ligue, le Dr Loyola Perras, reconnait que certains propriétaires malhonnêtes voudront peut-être profiter de l'Expo pour faire des gains rapides, mais il déclare que c'est vraiment le petit nombre. Il précise que le gouvernement n'a pas le droit d'imposer des mesures draconiennes touchant tous les propriétaires à cause de quelques personnes peu scrupuleuses.

Selon le Dr Perras, les propriétaires de la région de Montréal ont le droit, en toute justice, de réclamer une hausse du prix des loyers.

La Ligue des propriétaires invoque particulièrement la hausse du coût de l'entretien des logements. Elle précise que le coût de la main-d'oeuvre a doublé en quelques années seulement ; par exemple les menuisiers qui étaient payés $2.75 l'heure il y a trois ans exigent maintenant $3.10 sinon plus. La Ligue soutient également que le coût des matériaux de construction ne cesse d'augmenter et que les taxes ont atteint un sommet. Le Dr Perras déclare qu'il est même question d'une hausse prochaine des taxes foncières dans la métropole et que le gouvernement Johnson a le devoir d'étudier tous ces facteurs avant d'imposer le gel du prix des loyers.

Des centaines de propriétaires ont assisté à la réunion d'urgence convoquée hier par la Ligue. Ils ont presque tous signé des cartes d'adhésion. Ces propriétaires, invités à donner leur opinion, ont secondé à l'unanimité les mesures envisagées par les dirigeants de la Ligue.

Abolir la taxe scolaire foncière

La Ligue des propriétaires a également demandé hier que la taxe scolaire soit abolie au niveau foncier et qu'elle soit remplacée par un nouveau système plus équitable où tous les citoyens seraient appelés à contribuer, selon leurs revenus. On s'est particulièrement plaint du fait que seuls les propriétaires défraient le coût de l'instruction au Québec alors que, dans plusieurs autres pays, cet argent est fourni par l'ensemble des citoyens. On a cité à titre d'exemple la nouvelle législation qui vient d'être adoptée à Winnipeg, où le coût de l'instruction est maintenant défrayé par l'ensemble des citoyens. Les propriétaires ont appuyé à cet effet le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, qui a souvent demandé une modification dans ce domaine. Des mesures semblables ont été récemment préconisées par la Chambre de commerce du Québec et par le maire de la ville de Québec, M. Gilles Lamontagne.

Une loi qui tombe mal . . .

L'un des conseillers juridiques de la Ligue des propriétai-

Voir LOYERS en page 6

Les expropriés de "La Petite Bourgogne" ne seront pas lésés dans leurs droits

(F. B.) — L'un des conseillers juridiques de la Ligue des propriétaires de Montréal, Me Marcel Paquette, a tenu à rassurer, hier, les propriétaires de "La Petite Bourgogne" qui sont ou qui doivent bientôt être expropriés par la ville de Montréal.

Me Paquette, qui représente devant les tribunaux de nombreuses causes d'expropriation, a déclaré que son expérience dans la région métropolitaine lui permet d'affirmer que la ville de Montréal est l'un des corps expropriants qui donnent le plus de justice aux propriétaires et dont les délais stricts apportent un règlement rapide des montants dus.

Me Paquette a déclaré qu'il conseille aux propriétaires de faire effectuer une évaluation scientifique de leurs immeubles, ceci afin de connaitre la valeur de leur propriété. "Une telle évaluation, a-t-il expliqué, n'implique aucunement que les évaluateurs pourraient être malhonnêtes."

Il s'agit, selon Me Paquette, d'une simple mesure usuelle permettant aux propriétaires de mieux discuter avec les représentants de la ville.

"Au fait, d'ajouter Me Paquette, je crois que, dans le domaine des expropriations la ville de Montréal, dépasse en rapidité et en qualité de nombreuses autres localités de la province."

Abordant la question particulière de "La Petite Bourgogne", où les expropriations sont actuellement très nombreuses, il a déclaré : "En ce qui concerne 'La Petite Bourgogne', mes observations me permettent d'affirmer que les propriétaires ne seront aucunement lésés dans leurs droits."

Trouvé mort dans une auto, la tempe percée d'une balle

par Lucien RIVARD

En répondant à un appel pour un homme malade dans une automobile, vers 4 h. 30 hier après-midi, deux policiers du poste no 18 se sont retrouvés en présence du corps gelé de la victime du premier meurtre à être commis dans la métropole depuis le début de l'année.

La police avait été alertée par un passant qui avait aperçu un homme étendu sur le plancher de sa voiture, en face du 5785 rue Marquette, devant le parc du même nom.

En ouvrant la portière de la luxueuse Chrysler, de modèle 1967, les policiers se sont rapidement rendus compte que l'homme malade était bel et bien mort et depuis longtemps, car son corps était gelé de part en part. Il avait un petit trou à la temps droite, un peu au-dessus de l'oeil et un mince filet de sang avait coulé sur son visage.

La victime a été identifiée comme étant Pierre Morrissette, âgé de 29 ans, sans adresse connue, mais bien connu des policiers avec qui il avait eu des démêlés à plusieurs reprises.

Cet assassinat ressemble à tout point à celui de l'avocat montréalais, Me François Payette, dont le corps gelé et criblé de balles avait été retrouvé dans le coffre de sa voiture, l'hiver dernier. On sait que ce meurtre n'a jamais été éclairci. Plusieurs individus ont été détenus pour interrogatoire, mais le coupable court toujours . . . et il a peut-être frappé de nouveau . . .

Le mobile de ce nouveau meurtre demeure inconnu pour le moment et les détectives croient qu'il s'agirait tout simplement d'un règlement de compte entre membres de la pègre.

Le corps n'a été retrouvé qu'hier, mais Morrissette pourrait fort avoir été tué il y a trois ou quatre jours. En effet, l'auto aurait été en stationnement au même endroit depuis quelques jours. La position du cadavre sur le plancher ne permettait pas de l'apercevoir de l'extérieur, ce qui expliquerait sa découverte tardive. L'autopsie qui devait être pratiquée ce matin apportera peut-être plus de précision quant à la date et à l'heure de la mort.

Selon les enquêteurs, la victime aurait été tirée à bout portant. On a en effet relevé des traces de poudre autour du trou laissé par le passage de la balle.

L'enquête sur ce meurtre est menée par les sergents-détectives Wilson Coulombe et Camille Bourbonnais, du Bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal.

Les détectives tentent présentement de trouver un lien entre le meurtre et la découverte vendredi dernier, d'un revolver de calibre .38, près de l'endroit où l'on a trouvé l'auto et le cadavre. L'arme avait été retrouvée par des enfants qui jouaient dans le parc Marquette. Il y avait encore quatre balles dans le barillet.

"Il faudra attendre le résultat de l'analyse balistique avant d'affirmer qu'il s'agit de l'arme du crime", a révélé hier soir l'un des enquêteurs.

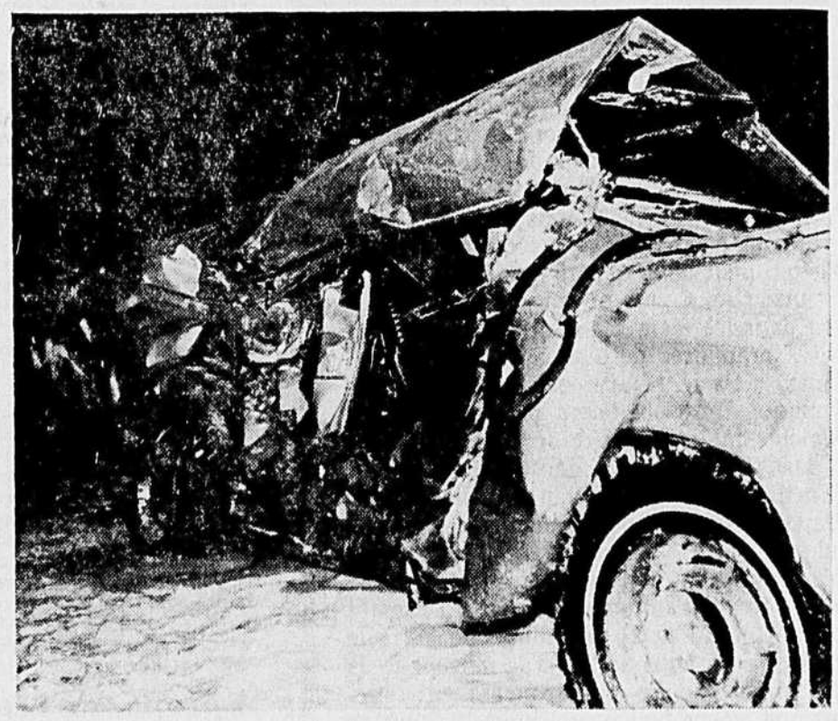

Deux morts au passage à niveau de Vimont

Deux hommes ont perdu la vie, vers 8 h. 10 hier soir, dans une violente collision survenue entre leur automobile et un train de voyageurs du Pacifique Canadien, au passage à niveau du boulevard des Laurentides, dans le quartier Vimont, à Laval. Les victimes, tuées sur le coup, sont : MM. Maurice Arsenault, 36 ans, du 150 est, rue St-Elzéar, et Clément Robert, 33 ans, du 1815 rue St-André, tous deux du quartier Vimont, à Laval. Au moment de l'accident, le train quittait Montréal à destination de Québec : aucun de ses occupants n'a été blessé.

Le coût de la vie augmente aussi pour les propriétaires

— le Dr Victor GOLDBLOOM

par André BELIVEAU

"In medio stat virtus", disait l'autre.

Le Dr Victor Goldbloom qui est bien d'accord avec ça, après avoir été l'un des premiers politiciens québécois à exprimer son inquiétude devant le sort qui pouvait être réservé aux locataires pendant l'Expo, s'inquiète maintenant pour les propriétaires.

Ces derniers, estime-t-il, seraient victimes d'une grave injustice si le gouvernement donnait suite à son intention de "geler" les loyers au niveau où ils s'établissaient en 1966 et oubliait d'inclure dans la loi les nuances qui s'imposent.

"Il ne faut pas que les propriétaires profitent de l'Expo pour exploiter leurs locataires, explique le député libéral de D'Arcy McGee, mais il faut considérer d'un autre côté que les taxes et les coûts de la vie, de la main-d'oeuvre et des matériaux augmentent pour eux comme pour tout le monde . . ."

M. Goldbloom s'oppose donc au "gel" pur et simple des baux, et il se propose plutôt de suggérer l'adoption d'un amendement en vertu duquel les propriétaires pourraient hausser le loyer de leurs logements dans une proportion donnée, proportion qui tiendrait compte de l'augmentation des coûts et qui ne pourrait en aucun cas être excédée.

"Je n'ai pas fait d'étude particulière là-dessus, précise-t-il, mais il me semble qu'une hausse maximale de 10 p. 100 serait raisonnable . . ."

Le tout nouveau député du tout nouveau comté de D'Arcy McGee trouve éminemment regrettable que M. Johnson n'ait pas donné six mois plus tôt à l'Assemblée législative l'occasion de se pencher sur ce problème. "Avec plus de temps devant nous, nous aurions pu charger la Régie des loyers d'étudier chaque cas en particulier, ce qui aurait permis d'éliminer un tas d'injustices. Car le mécanisme est là, et il ne suffisait que de lui accorder des pouvoirs plus étendus et le temps de les appliquer. Mais aujourd'hui, parce que le temps presse, le gouvernement devra adopter une mesure d'exception avec tous les inconvénients que cela comporte."

C'est devant le Parlement-école de l'école secondaire Herzliah, dans son comté, que le Dr Goldbloom a d'abord effleuré la question hier soir. Il a ensuite explicité sa pensée au cours d'une conversation avec le représentant de LA PRESSE, et il se proposait d'en discuter ce matin à Québec avec ses collègues du parti libéral québécois.

Le Parlement-école élu par les élèves de l'école Herzliah, soit dit en passant, est constitué cette année de 13 "députés" néo-démocrates, de neuf progressistes conservateurs et de six libéraux. Les créditistes y brillent par leur absence.

La menace de grève des 3,000 chauffeurs de la CTM a été écartée définitivement hier soir

par Claude GRAVEL

La menace d'un arrêt de travail des 3,000 chauffeurs d'autobus et de métro de Montréal est définitivement écartée.

Au cours d'une assemblée tenue hier soir, ils ont accepté, sur recommandation de l'exécutif de leur syndicat, les dernières offres de la Commission de transport de Montréal au sujet des vacances estivales de 1967.

Tous les chauffeurs qui y avaient droit selon la convention collective de travail pourront maintenant prendre leurs vacances durant la période de l'Exposition universelle, plus précisément entre le 19 juin et le 27 août.

Au total, 1729 "périodes de vacances" sont allouées aux employés, mais selon les dirigeants du Syndicat des employés du transpcrt (CSN), ce chiffre peut être porté à 1959 si l'on inclut les chauffeurs qui sont "passés" au métro depuis deux ans.

La CTM prévoit en contrepartie d'embaucher 500 nouveaux employés pour assurer le fonctionnement normal de son service durant les mois d'effervescence de l'Expo 67.

Un seul point important reste à régler entre la compagnie et ses 4,200 employés affiliés à la CSN : le fonds de pension. Les pourparlers se poursuivront à ce sujet et le 17 février prochain, au cours d'une autre assemblée, les syndiqués pourront connaitre les offres finales de leurs employeurs.

Un "vote-référendum" et secret sera par la suite pris par tous les employés de la Commission de transport de Montréal. Ils décideront alors s'ils acceptent ou rejettent les offres de la compagnie touchant le fonds de pension.

Hausse de la cotisation syndicale

Mais ces questions n'ont pas occupé la majeure partie du temps de l'assemblée de trois heures tenue à l'auditorium de l'école Le Plateau. La hausse de la cotisation syndicale a suscité maintes discussions de la part des syndiqués.

Les dirigeants du syndicat ont tenté de faire accepter que cette cotisation, qui est actuellement de $5 par mois, soit portée à 1.5 p. 100 du salaire de base. Selon le président Yvan Blain, cela aurait pu, en moyenne, amener des déboursés de l'ordre de $84 par année.

Mais les syndiqués se sont catégoriquement opposés à cette augmentation de la cotisation et, au cours d'un vote pris à mains levées, ils l'ont fait savoir de façon non moins catégorique.

Finalement, une proposition voulant que la cotisation soit majorée d'un dollar par mois — et soit portée à $6 — a été acceptée.

S'entretenant avec des journalistes à la suite de la réunion, le président du Syndicat des employés du transport, M. Yvan Blain, a déploré ce fait. "On sera obligé de couper des services", a-t-il dit, estimant que cette hausse n'est pas suffisante.

"Les gars ne comprennent pas le besoin d'un syndicalisme avancé", a-t-il déclaré.

6741 ST-HUBERT

EXAMEN DE LA VUE
•
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie

Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine

272-7611 • 272-7616

L'HOMME L'AUTRE BORD DU PONT... VEND MOINS CHER

268 OUEST ST-CHARLES LONGUEUIL

Longueuil AUTOMOBILE LTEE

674-1571
866-5791

CHRYSLER DART
CHARGER CORONET
DODGE CAMIONS

AUTOS USAGÉES
Dependable

La Chambre de commerce de Longueuil demande de nouveau une enquête sur la commission scolaire régionale de Chambly

par Claude MASSON

La Chambre de commerce ainée de Longueuil a décidé hier soir de poursuivre ses démarches en vue d'amener le ministère de l'Education à donner suite à sa demande formulée en août dernier en vue "d'ordonner une enquête sur l'administration de la Commission scolaire régionale de Chambly".

Une nouvelle lettre sera envoyée ces jours-ci au ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand, lui demandant une "réponse sérieuse" au mémoire que la Chambre de commerce lui avait fait parvenir le 18 août 1966 et qui faisait mention de plusieurs irrégularités qui auraient été commises par la Commission scolaire régionale de Chambly depuis sa création en 1963.

Parmi les 24 "attendus" de ce mémoire, on faisait état notamment des déficits de $203,387.93 pour l'année financière 1963-64, de $459,195.23 pour 1964-65 et de $698,691 pour 1965-66. Dans le document, on mentionnait également que des erreurs du Service de la finance auraient eu pour résultat le paiement des mêmes comptes à deux reprises. Au chapitre des salaires et des dépenses, on accusait le secrétaire-trésorier et le directeur général des études "d'abus de pouvoir", en citant des cas précis.

Hier soir, après deux heures de discussions, les membres présents à l'assemblée générale de la Chambre ont adopté à l'unanimité une résolution proposée par le vice-président, M. Guilaume Gagnon, appuyée par M. Emilien Vallée et autorisant le secrétaire à faire parvenir "une lettre d'étonnement demandant une réponse sérieuse" au ministre Bertrand concernant l'enquête réclamée.

Depuis la réception du mémoire par le ministre, le 18 août 1966, trop peu de choses ont été faites, selon la Chambre de commerce. Le 1er septembre, le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand écrivait, dans une lettre adressée au président de la Chambre, M. Gilles Brissette, qu'une étude serait entreprise par la direction générale du financement de l'Education "si la Régionale fournit les documents". Après cette étude, ajoutait le ministre, nous déterminerons s'il y a lieu de créer une commission d'enquête "et, si c'est le cas, nous procéderons avec célérité".

Voir ENQUETE en page 6

Eugène Turgeon est acquitté de l'accusation d'avoir tenté de tuer sa fillette de 7 ans

par Maurice MORIN

La première parole qu'Eugène Turgeon, âgé de 38 ans, a dite après qu'un jury des Assises l'eut acquitté de l'accusation de tentative de meurtre sur la personne de sa fillette, Louise, 7 ans, a été: "Louise..."

Puis sanglotant, pleurant même sur l'épaule de son avocat, Me Roland Blais, Eugène Turgeon, qui venait plus précisément de subir son procès, sous l'accusation d'avoir tenté de pendre sa fillette, dans le sous-sol du foyer familial, à Jacques-Cartier, dans l'après-midi du 10 octobre 1966, a grommelé: "Je veux revoir, il me tarde de revoir ma petite Louise, celle que j'aime tant et que j'aimerai toujours".

"Oui, lui a répondu Me Blais, vous allez la revoir votre fillette et dès cet après-midi". Les jurés n'ont délibéré qu'une demi-heure environ avant de rendre leur verdict d'acquittement au tout début de l'après-midi, aujourd'hui.

Me Roméo Santoire, le greffier de la chambre 217, deuxième division des Assises, a demandé aux jurés, une fois qu'ils furent revenus de la chambre des délibérations, quel était leur président et quel verdict ils devaient rendre ?

Le président du jury a alors prononcé la phrase que voici : "A défaut de preuves suffisantes, nous accordons le bénéfice du doute à l'accusé et nous l'acquittons".

Le juge Peter V. Shorteno, qui avait présidé l'instruction d'une journée, a ensuite levé l'audience sans dire quoi que ce soit, tout en esquissant un signe de tête à l'égard de ceux qui venaient de rendre la liberté à Turgeon qui avait passé par un long cauchemar.

Me Jacques Coderre, nommé par le ministère de la Justice comme procureur de la Couronne ad hoc, dans cette triste affaire, et Me Blais, avocat de la défense, avaient terminé leur preuve, hier après-midi.

En défense, seul Turgeon avait été appelé à déposer.

Et il a donné une version tout à fait différente de celle des policiers-enquêteurs qui avaient déposé comme témoins de la poursuite.

Il a nié "avoir déclaré à un policier de ses amis et en qui il avait confiance, puisque ce poli-

Voir TURGEON en page 6

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres . 874-7041
Vie féminine ... 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :
874-7272

PILON inc.
ACHÈTE au COMPTANT
machines à ÉCRIRE et à CALCULER
USAGÉES
ALLOCATION D'ÉCHANGE SI DÉSIRÉ

5 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

PILON inc. FOURNITURES DE BUREAU

750, rue BEAUBIEN 273-9501
800, rue MONT-ROYAL 524-3081
8559, boul. ST-LAURENT 381-6261
851, boul. DÉCARIE 748-7961
280, rue ST-JACQUES 842-4171

Les dirigeants du Village historique Jacques-de-Chambly devront comparaître

(A.L.)h— L'affaire du Village Historique Jacques de Chambly est entrée à la fin de la semaine dernière dans sa phase judiciaire lorsque la Corporation du Village, en la personne de son président, M. Antoine Prévost, a reçu de la Cour supérieure une sommation lui mentionnant le "bref d'assignation" par lequel le Montreal Trust demande à la Cour supérieure "qu'il lui plaise condamner la Corporation à payer la somme de $115,488, déclarer ses propriétés hypothéquées pour la somme de $100,000 (représentant le montant avancé par le Montreal Trust contre une hypothèque d'ailleurs déjà prise à titre privé) plus une autre hypothèque de $20,000 pour le remboursement des intérêts et frais de justice divers..."

A défaut de paiement "dans les huit jours du jugement", le créancier recevrait la propriété des biens immeubles de la Corporation (estimés à près de $400,000) pour qu'ils soient vendus : le créancier retrouverait ainsi ses fonds — et la Corporation garderait la différence : mais elle devrait ensuite, toutes dettes payées, céder la propriété du tout.

Toutefois la date même du jugement dépend en partie de la Corporation, qui doit, selon la procédure, communiquer à la cour, dans un "acte de comparution" la date à laquelle elle entend se présenter devant elle : cette date, au demeurant, ne peut être postérieure à un délai de dix jours à dater de la sommation.

Celle-ci ayant été émise le 19 janvier, c'est donc jusqu'au 29 janvier qu'a la Corporation pour comparaître. Si le juge émet son jugement le jour même, c'est avant le 6 février que la Corporation du Village historique devrait payer les $115,488 et quelques cents qu'elle doit au Montreal Trust.

Entre-temps, le sort définitif du Village historique, la première tentative de créer au Québec un ensemble architectural, artistique et artisanal comparable au "Upper Canada Village", se joue à Québec.

C'est en effet cette semaine, du moins les dirigeants de la Corporation l'espèrent, que doit être communiqué à M. Jean-Noël Tremblay, ministre des Affaires culturelles, le rapport du vérificateur des comptes sur la situation et l'histoire financière du Village...

Et c'est de ce rapport, comme on l'a déjà signalé, que peut sortir la solution aux difficultés qui menacent l'existence même du Village historique Jacques-de-Chambly.

Semaine de la "Chanson française" à l'Expo

La chanson française du Québec sera en vedette à l'Expo-théâtre du 14 au 20 mai dans le cadre du festival mondial de l'Expo 67.

Cette semaine, qui s'intitulera la Semaine de la chanson, permettra d'entendre dans le nouveau théâtre de 2,000 sièges de la cité du havre, quelques-uns des meilleurs représentants du Québec.

On a révélé les noms des Cailloux, de Donald Lautrec, Claude Gauthier, Louise Forestier, Pauline Julien. La direction du festival mondial poursuit présentement des négociations avec d'autres compositeurs, dont Gilles Vigneault et Claude Léveillé.

Le groupe folklorique les Cailloux qui choisissent les mélodies de leur répertoire parmi les meilleures chansons canadiennes des siècles derniers, seront à l'affiche de l'Expo-théâtre le 15 mai.

Le 17, le chanteur Donald Lautrec fera connaitre aux auditeurs quelques-unes des plus jolies mélodies populaires d'auteurs français et québecois, comme Christophe, Pierre Noles, Stephane Venne.

La poésie prendra la vedette le 19, avec l'auteur-compositeur Claude Gauthier et Louise Forestier, interprète des chansons de Gorges Dor et Robert Charlebois. Le lendemain, Pauline Julien et ses chansons violentes, cyniques, humoristiques termineront avec éclat cette semaine consacrée à la chanson.

Un jeune homme sera accusé d'avoir vendu des passeports qui avaient été volés à l'Expo

Un jeune employé de la Société de l'Exposition universelle canadienne, qui aurait décidé de se substituer à ses employeurs en vendant des passeports et des livrets de bonis volés, doit méditer aujourd'hui sur les avatars qui peuvent résulter d'opérations menées sur "le marché noir".

Selon la police, le jeune homme en question aurait trempé dans une combine afin d'écouler, sur le marché noir, une quantité impressionnante de passeports et de livrets de bonis subtilisés de l'édifice de l'Administration, à la Cité du Havre.

Vol qui devait résulter en la disparition de $11,245 de passeports et de $6,176.70 de livrets de bonis.

Les limiers ont acheté l'un de ces passeports "sous le manteau" et, dans le but d'en obtenir d'autres, ils ont été gentiment conduits au 2665 Langelier, app. 3. Sur place, les policiers devaient mettre la main sur huit autres passeports... et sur un jeune suspect, appréhendé derechef.

Les policiers se sont ensuite rendus boulevard Lachapelle, à St-Paul-l'Ermite, où d'autres passeports volés ont été saisis.

L'enquête, on le devine, se poursuit.

Plaintes de libelle contre le RIN et un de ses journalistes

par Maurice MORIN

Le juge en chef Edouard Archambault, de la Cour des sessions de la paix, vient d'autoriser l'émission de deux plaintes, accusant de libelle diffamatoire le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale (RIN) éditeur du journal l'Indépendance, et un de ses journalistes, Roch Denis, l'auteur d'un article paru dans ce journal, le 15 août 1965.

C'est Me Jean-Paul Sainte-Marie, nommé tout spécialement par le ministère de la Justice du Québec, pour s'occuper de cette affaire, qui s'est présenté devant le juge Archambault pour réclamer et obtenir l'émission des deux plaintes.

Les deux sommations émises sont rapportables en Correctionnelle, le 7 février prochain.

On se rappellera que dans cette affaire, une accusation de "mépris de Cour" (outrage au tribunal) avait été prise il y a déjà quelques mois. La procédure, qui avait été instruite devant le juge en chef Frédéric Dorion, de la Cour Supérieure du Québec, avait été rejetée "à cause d'un vice de juridiction", avait décrété le juge Dorion.

Le RIN et son journaliste Roch Denis font maintenant face à l'accusation de libelle à la suite d'un article paru, répétons-le, dans le journal l'Indépendance, le 15 août 1965, et où il était question du juge Philippe Lamarre, de la Cour Supérieure et des magasins Steinberg.

Jeune aiguilleur tué, dans le port

Un aiguilleur à l'emploi du Pacifique Canadien, a été mortellement blessé, vers 8 h. 50 hier soir, par un train sous lequel il est tombé dans le port de Montréal, à hauteur de l'avenue De Lorimier.

Affreusement mutilé par les roues d'un wagon, la victime, M. Michael Georges Collins, 25 ans, du 1695 rue Grenet, à St-Laurent, devait succomber à ses blessures peu après son admission à l'hôpital St-Luc.

Le funeste accident serait imputable à la pluie verglaçante qui s'est abattue hier sur une grande partie du Québec.

Nouveau directeur

Un nouveau directeur du service d'incendies vient d'être nommé à Saint-Michel. Il s'agit de M. Ernest Tiernan, âgé de 45 ans, qui devient ainsi un des plus jeunes directeurs du service d'incendies dans la province. M. Tiernan a été au service de la ville de Montréal pendant 18 ans, avant de venir, en 1960, organiser le service d'incendies de Saint-Michel.

Acquittement de Bois à Hull

HULL. (PC) — La Cour du banc de la reine du Québec a acquitté en fin de semaine Normand Bois, antérieurement accusé de négligence criminelle en rapport avec la mort de son enfant adoptif, Donald Gauthier, âgé de quatre ans.

Le juge François Chevalier a déclaré au jury composé de 12 membres que s'il existait un doute dans leur pensée, ils devaient le mettre au profit de l'accusé. Le jury a délibéré durant 81 minutes avant de rendre son jugement.

L'avocat de la défense, Me Claude Archambault, a rapporté que le bambin était décédé à la suite d'une chute dans la salle de bain.

"Le seul reproche que l'on puisse faire à l'endroit de Bois est qu'il ait caché le corps de l'enfant après sa mort," de préciser l'avocat.

Le procès s'est poursuivi pendant six jours, soit le plus long tenu à Hull depuis plusieurs années.

Par ailleurs, Mme Jacqueline Bois, accusée de négligence criminelle en rapport avec la mort de l'enfant, subira son procès le 1er février.

ENQUETE

SUITE DE LA PAGE 3

Le 13 octobre, la Chambre de Commerce de Longueuil écrivait à nouveau au ministre pour lui demander un rapport sur les progrès de l'étude promise.

Cinq jours plus tard, M. Pierre Levasseur, directeur adjoint du cabinet du ministre, répondait à la missive de la Chambre en précisant que M. Gilles Lavigne, adjoint au directeur général du financement de l'Education, avait été chargé de l'étude annoncée par le ministre.

Le 22 de ce même mois, le secrétaire de la Chambre, M. Rosaire Therrien, téléphonait à M. Lavigne pour s'enquérir de la tournure des événements. Le fonctionnaire provincial lui mentionna alors qu'il n'avait pas reçu tous les documents désirés de la Commission scolaire régionale. Depuis, plus rien.

Trois faits "curieux"

Par contre, du côté de la Régionale, le président, M. Charles-Edouard Plamondon, a déjà déclaré à LA PRESSE que la Commission allait elle-même demander un délégué du ministère de l'Education pour enquêter sur les accusations portées par la Chambre de Commerce de Longueuil.

Le président de la Commission a d'ailleurs rencontré, officieusement, le président de la Chambre et un des directeurs, M. Paul Martel, leur déclarant qu'il réfutait toutes les accusations contenues dans le mémoire.

A ce moment-là, M. Plamondon avait déjà en main le document que la Chambre avait fait parvenir au ministre. A la réunion, hier soir, des membres ont affirmé que le mémoire avait été envoyé à la Commission scolaire régionale de Chambly par le ministère de l'Education. "C'est une manière très étrange d'agir que d'envoyer le document à l'accusé", a déclaré M. Paul Martel, un des directeurs de l'organisme.

Deux autres faits ont aussi fait sursauter les membres :

1) le ministre s'est dit prêt à entreprendre une étude de la situation "si la Régionale fournit les documents nécessaires";

2) au cours de sa conversation téléphonique avec le secrétaire de la Chambre, le fonctionnaire chargé de l'étude en question aurait déclaré qu'il lui était impossible d'effectuer lui-même, à titre de comptable agréé, des vérifications déjà faites par des C.A., ce qui a été formellement contredit par un comptable agréé présent à l'assemblée de la C. de C.

Des copies à Laporte ? Non

Etant donné que le gouvernement actuel n'a pas donné suite de façon satisfaisante à la requête de la Chambre de Commerce, les membres ont songé à demander l'intervention du député du comté, M. Pierre Laporte, représentant de Chambly à l'Assemblée législative du Québec.

Après un assez long débat à ce sujet, on en est venu à la conclusion que ce serait une mauvaise tactique à employer, étant donné que la Commission scolaire régionale de Chambly a été créée sous le gouvernement libéral et que plusieurs de ses dirigeants seraient des "connaissances" de l'ancien ministre.

Une opinion légale

D'ici à ce que le ministre Bertrand réponde à la "lettre étonnée" de la Chambre de Commerce, on a confié à l'aviseur légal du groupement, Me Eloi Gervais, le soin d'étudier le mémoire de la Chambre de commerce dans ses aspects légaux, au cas où on déciderait de mener "l'affaire" plus loin.

TURGEON

SUITE DE LA PAGE 3

cier avait gardé sa fillette trois ou quatre mois après que sa femme, Mme Turgeon, eut quitté le foyer familial, une première fois, l'an dernier, qu'il avait pendu la petite Louise".

"Ce policier, a-t-il ajouté, les sanglots dans la gorge, m'avait sans doute mal compris, car je lui avait parlé dans les termes que voici : "Attendez-vous que je me pende pour retracer ma femme ?"

Me Coderre, dans la preuve qu'il avait étayée, avait fait entendre d'autres policiers qui avaient affirmé avoir trouvé des cordes à un certain endroit du sous-sol où Turgeon était censé avoir tenté de pendre sa fillette.

Mais, en défense, Turgeon a dit : 'Ces cordes, je ne les avais pas placées à cet endroit et je ne comprends pas comment il se fait que les agents aient pu déclarer les avoir trouvées ailleurs... plus à gauche d'une solive".

La petite Louise n'a pas été appelée à rendre témoignage, ni par la Couronne, ni par la Défense. Mais lorsqu'elle a été appelée à se présenter en cour pour être confrontée à son père, nous avons assisté à des scènes pathétiques. Elle s'est mise à pleurer en criant : Papa, papa", et lui, l'accusé, n'a pu retenir ses larmes.

DISPARUE

La sûreté municipale de Laval recherche **Mlle Lise Bégin**, âgée de 15 ans, disparue du logement de ses parents, au 370 Kluger, quartier Duvernay-Est, à Laval, depuis le 3 janvier dernier. L'adolescente mesure 5 pieds, 5 pouces, pèse 130 livres, a les cheveux bruns et les yeux bleus. Au moment de sa disparition, elle portait un ensemble rouge (veste et pantalon) et des bottes brunes. Quiconque peut fournir des renseignements à son sujet est prié de composer : 669-1761.

Réélu maire de Hampstead

Le maire de Hampstead, M. Stuart M. Finlayson, sera réélu demain pour un deuxième mandat de trois ans. Comme c'est la coutume dans cette ville, de même qu'à Westmount, l'Association municipale et récréative s'est réunie hier pour choisir une liste de candidats qui sont traditionnellement élus par acclamation. Les dernières élections municipales à Hampstead remontent à 1948. Les autres membres du conseil seront : MM. Maurice Godine, Paul Rose et Richard Kerrigan, réélus; et trois nouveaux, MM. Phil Gordon, Victor Birks et Dave Tennant. Ce dernier a déjà été conseiller de 1954 à 1958. Une séance de mise en candidature aura tout de même lieu demain après-midi, de midi à 2 h., mais rien n'indique qu'un scrutin sera nécessaire.

Trois jeunes évadés capturés

VALLEYFIELD. (J.-D. G.) — Les agents du détachement de Valleyfield de la Sûreté provinciale du Québec ont capturé hier matin trois jeunes évadés du Centré Doréa, à Franklin Center, à quelques milles de la frontière américaine. Les trois garçons, dont l'âge varie entre 12 et 14 ans, avaient pris la clé des champs, dimanche après-midi, et ont passé une nuit à la belle étoile. Les limiers de la PP ont découvert les trois adolescents en bordure de la route no 3, à quelques milles de Valleyfield. Ils se dirigeaient vers la métropole.

Hold-up de $2,000 dans une bijouterie

Deux bandits ont pris la fuite avec un butin évalué à $2,000 après avoir visité la bijouterie Sheinman située au 158 ouest, rue Bernard.

Les voleurs ont fait irruption dans la bijouterie vers 3 h. 40 hier après-midi. Brandissant un revolver noir, l'un des bandits a tenu en joue le propriétaire de la bijouterie, M. Benny Sheinman, pendant que son complice vidait la caisse.

Les bandits ont raflé une somme d'environ $500, en plus de faire main-basse sur des bijoux d'une valeur approximative de $1,500.

La Chambre de commerce de Longueuil préconise un regroupement municipal

(par C. M.) — Les problèmes de la rive sud sont si nombreux et si évidents que la Chambre de commerce de Longueuil doit se prononcer en faveur d'un regroupement municipal à l'échelle de la région.

Telle est la position de cet organisme, telle que décrite dans son rapport à la Commission d'enquête Lemay, chargée d'étudier les problèmes intermunicipaux sur la rive sud, rendu public hier soir lors de l'assemblée générale de la Chambre, au Club LeMoyne.

"Le but à poursuivre, ajoute le mémoire, est donc la création éventuelle d'une ville formée des municipalités principales situées autour des têtes de ponts", dont les ponts Champlain, Victoria, Jacques-Cartier et Louis-Hippolyte-Lafontaine.

Comme plusieurs des nombreux documents soumis à la Commission d'enquête Lemay, la Chambre de commerce de Longueuil craint toutefois un regroupement municipal brusque qui aurait danger de soulever d'innombrables problèmes d'ordre financier, sociologique et politique. "La création d'un esprit régional plutôt que municipal, qui serait à la base d'un tel centre urbain viable, ne peut se créer que graduellement, par un processus d'éducation et d'information du public".

La Chambre de commerce de Longueuil, traitant tout particulièrement de cette municipalité qui lui est évidemment plus familière, déclare que cette ville est "inévitablement le noyau de tout regroupement municipal sur la rive sud".

"Ce que Longueuil sera en mesure de réaliser au cours des 15 années à venir sera l'un des principaux facteurs qui aura des répercussions sur la qualité physique et, comme corollaire, sur l'esprit du regroupement urbain qui doit être réalisé sur la rive sud", dit le mémoire.

Le document va encore plus loin : "La nouvelle ville bénéficiera du caractère autonome et distinct que Longueuil dui conférera".

LOYERS

SUITE DE LA PAGE 3

r.., Me Pierre Lavery, a déclaré que la loi qui devait être discutée aujourd'hui à Québec tombe mal... Il a expliqué qu'habituellement c'est en janvier ou au début de février que les propriétaires décident l'éviction de certains locataires ou font des changements dans les baux. "Nous sommes pris subitement, d'expliquer Me Lavery, sans préparation adéquate."

Il a demandé au gouvernement de bien décréter dans la loi qu'il s'agit d'une mesure temporaire, valable uniquement pour la durée de l'Expo. "Nous avons souvent vu dans le passé, a souligné Me Lavery, des lois temporaires qui sont devenues permanentes. Nous ne voudrions pas que la même chose se répète cette fois."

Me Lavery a également demandé au gouvernement d'accorder aux propriétaires le droit de renvoyer certains locataires dans des cas particuliers où l'éviction serait justifiée.

Me Lavery a enfin émis le voeu que le premier ministre songe aux difficultés qu'éprouvent certains petits propriétaires dans la région métropolitaine. "M. Johnson a déjà déclaré, a-t-il dit, qu'il tiendrait compte dans la nouvelle loi du cas des propriétaires honnêtes. J'espère qu'il donnera suite à ces paroles".

Rappelons que la loi dont l'étude débute aujourd'hui à Québec doit être temporaire. La loi aura également un effet rétroactif au 18 janvier dernier.

Le dynamitage de l'hôtel de ville de Westmount : Vallières sera accusé de conspiration

Pierre Vallières et Charles Gagnon, qui devaient subir leur enquête préliminaire, hier, sous une douzaine d'accusations différentes, ne subiront ces enquêtes que lundi prochain.

Mais, dès aujourd'hui, toutefois, l'un d'eux devait revenir en première chambre de la Cour rectionnelle pour faire face à une accusation additionnelle, celle d'avoir participé au dynamitage de l'hôtel de ville de Westmount, dans la nuit du 1er juillet 1965.

On sait qu'à cette date un colis contenant des explosifs avait été placé près de la porte arrière du palais municipal de Westmount, avenue Kensington, et que son éclatement avait provoqué une vive commotion dans la paisible ville voisine de la métropole.

Devant la cour, Vallières sera notamment accusé d'avoir conspiré avec Rhéal Mathieu, un des "exécutants" du Néo-FLQ pour placer la bombe à cet endroit.

Au fait, c'est dès hier qu'il aurait dû normalement comparaître.

Mais une erreur se produisit dans sa "manutention", après l'ajournement des autres enquêtes et, au lieu d'être dirigé vers la cour no 1, on le fit monter à bord de la "Black Maria" qui allait tout justement démarrer pour Bordeaux.

La route avait fait une victime au cours de la fin de semaine

C'est malheureusement à tort qu'il a été diffusé à travers tout le Canada, dimanche soir, que le Québec n'avait connu, pour la première fois en 20 ans au moins, aucun cas de mort accidentelle au cours de la fin de semaine.

Le chef de la police de Roxboro, dans le nord-ouest de l'île de Montréal, n'a en effet révélé qu'hier matin qu'un adolescent de 13 ans, Denis Labelle, du 571 rue Curé-Vermette, à Laval avait été tué instantanément dans une collision d'autos survenue, vers 8 h. 30 samedi soir, à l'intersection du boulevard Gouin et de la 6e Avenue, à Roxboro.

Qu'y a-t-il de commun entre votre anniversaire et votre permis de conduire?

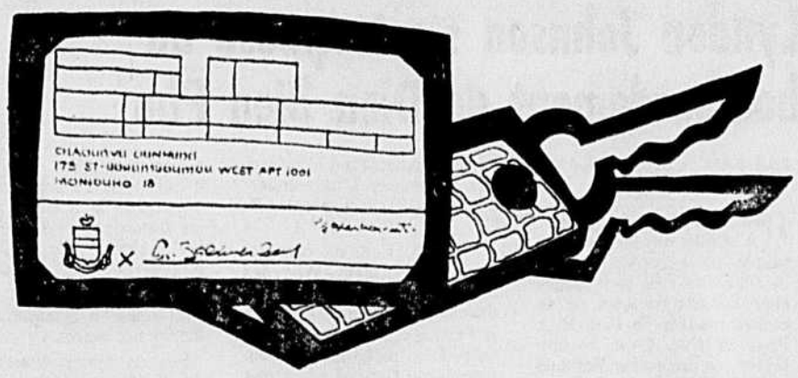

RIEN, sinon qu'ils arrivent en même temps!

Quelques semaines avant votre anniversaire, le courrier vous apportera une carte. Lisez-la. Remplissez-la en indiquant tout changement d'adresse. Puis, retournez-la sans délai, accompagnée NON PAS D'ARGENT... mais d'un chèque visé ou d'un mandat.

Vous recevrez alors par la poste votre nouveau permis de conduire, valide pour deux ans à compter de votre anniversaire.

Si deux semaines avant votre anniversaire vous n'avez pas reçu votre carte, procurez-vous-en une au bureau local des véhicules automobiles: vous la retournerez ensuite par la poste.

P.S. Bon anniversaire ! Et prudence au volant !

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

Mandats d'arrestation émis aux noms de deux dirigeants de la secte des Apôtres de l'Amour infini

ST-JEROME. (PC)—Le juge Léandre Prévost a émis aujourd'hui deux mandats d'arrestation aux noms des "révérends" Jean-de-la-Trinité et Louis Douziech, deux dirigeants de la secte des Apôtres de l'Amour infini. Les deux membres de cette secte religieuse sont accusés d'avoir soustrait 72 enfants à l'autorité civile.

Les mandats d'arrestation ont été émis peu de temps après que les deux religieux aient négligé de se présenter à la Cour du bien-être social de Québec pour répondre à l'accusation d'avoir fait disparaître ces jeunes d'un monastère situé dans les Laurentides.

Cependant, le juge a immédiatement ordonné au greffier de ne pas faire suivre les mandats d'arrestation avant 10 h. demain matin, soit avant la reprise des procédures à la Cour de St-Jérôme.

Ces procédures judiciaires font suite aux démarches entreprises par la Sûreté provinciale afin de retrouver les 72 enfants mystérieusement disparus. Les efforts de la police n'ont jusqu'à maintenant permis que de retrouver 17 des 'pensionnaires''.

Cinquante-cinq jeunes manquent donc toujours à l'appel et les recherches menées jusqu'à présent permettent de croire que ces jeunes ont été logés dans des foyers privés en attendant la fin de l'enquête.

Campagne de presse

Au cours d'une entrevue avec des journalistes, anglophones pour la plupart et venant d'aussi loin que de Toronto, le conseiller juridique auprès du tribunal, Me André Fauteux, a déploré hier la campagne de presse, menée depuis quelque temps par le Frère Jean et par ses disciples. A son avis, ce battage publicitaire s'agençait de façon à faire croire que la secte était l'objet d'une persécution farouche, de la part des policiers, ainsi que de la part du gouvernement.

L'avocat a encore une fois réfuté les allégations, blâmant les policiers de s'être livrés à des actes de brutalité, le 23 décembre, lors d'une perquisition mandatée, en vue de retirer du domaine les enfants, dont des membres de leurs familles réclamaient la garde. Me Fauteux a rappelé les tentatives précédentes par des agents du bien-être social, qui avaient essuyé des fins de non-recevoir de la part des dirigeants du monastère. Comme les moines persistaient à interdire l'entrée, il a fallu recourir à des effectifs plus considérables.

Maintenant, il se trouve que les Apôtres de l'Amour infini ouvrent toutes grandes les portes de leur maison, à qui veut la visiter. Ce n'était pas le cas, il y a quelques semaines. On en interdisait systématiquement l'entrée, le monastère étant une maison de recueillement. L'adjoint au Frère Jean, le Père Jean-Marie, autrefois le Père Maxime Brunet, de la communauté des Oblats de Marie-Immaculée, n'a pas nié que sa communauté, à Saint-Jovite, avait dans l'intervalle fait un grand nettoyage, effectué des travaux de réparations et d'améliorations.

D'ailleurs, a expliqué le directeur spirituel des Apôtres, nous faisons un grand ménage tous les quatre mois. Lors de la visite des enquêteurs, nous nous apprêtions à entreprendre celui de l'hiver. C'est ainsi qu'il a disposé des rapports défavorables, consignés par les enquêteurs relativement à la sécurité au monastère, à sa propreté, ainsi qu'à ses conditions en matière d'hygiène.

Afin d'en constater les résultats, le tribunal a accepté de reporter à jeudi l'instruction en rapport avec la protection d'une fillette, âgée de quatre ans, formulée par ses grands-parents. L'audition devait se dérouler hier devant le juge Léandre Prévost, désigné par le juge en chef du tribunal de bien-être, avec la mission de faire de la lumière sur les conditions de vie, réservées aux enfants chez les Apôtres de l'Amour infini.

Des employés de foyers d'hébergement menacent de tenir des journées d'étude

Le syndicat des employés des services d'édifices (FTQ) a fait savoir que quelques-uns de ses membres travaillant dans six foyers d'hébergement menacent de tenir des journée d'étude cette semaine s'ils n'obtiennent pas d'ici quelques jours le paiement rétroactif de leurs salaires pour l'année 1966.

Le syndicat a fait parvenir aux journaux une copie du télégramme qui a été envoyé à M. René Morin, conseiller en relations industrielles, au ministre de la Famille et du Bien-être social, réclamant le paiement de ces sommes d'argent qui sont dues à ces employés en vertu des conventions collectives, et qui devaient être versées avant le 31 décembre.

Il y aura une rencontre avec les responsables de chacune des institutions le 24 janvier. Le syndicat espère avoir une réponse favorable d'ici ce temps. Le télégramme de M. Gilles Deschesnes, agent d'affaires, fait état des maisons suivantes: Emile Gamelin, Auclair, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Saint-Aubin, Dominique-Savio et la Maison de la Providence à Côteau-du-Lac.

Déraillement du Panorama dans la région des Rocheuses

VANCOUVER (PC) — Des manoeuvres du Canadien National travaillent d'arrache-pied aujourd'hui afin de remettre en état les quelque 1,000 pieds de voie ferrée qui ont été arrachés de leur base au cours du déraillement du train Panorama qui a quitté les voies dans la région des Montagnes Rocheuses, à quelque 400 milles de Vancouver.

Les 10 wagons du train ont quitté les voies alors que le Panorama roulait à environ 30 milles à l'heure. Les wagons sont cependant demeurés debout et personne parmi les 80 passagers n'a été blessé.

Il faisait une température de cinq degrés au moment de l'accident, mais, fort heureusement, le système de chauffage du train n'a pas cessé de fonctionner. Le Canadien National a dû contremander le trajet Vancouver-Montréal de ses trains Super-Continental et Panorama jusqu'à ce que les réparations à la voie soient complétées.

Les passagers du Panorama ont pu poursuivre leur route vers Vancouver quatre heures environ après l'accident.

Appui aux grévistes de la Canadian Gypsum

JOLIETTE — Le conseil central des syndicats nationaux à Joliette a pris position à l'égard du conflit, qui paralyse depuis deux semaines la manufacture de la Canadian Gypsum, dans cette ville de la région de Lanaudière.

Au cours d'une assemblée en fin de semaine et au nom de tous les syndicats affiliés, le conseil central a entériné une résolution manifestant son appui moral à tous les grévistes.

Il a, en outre, déploré l'attitude de la force policière municipale envers les grévistes. Le conseil central groupe tous les syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux, dans la région.

Prudent

— "Dites-moi, ne pouviez-vous pas vous laver les pieds avant de venir à la consultation ?!"

— "Ben, docteur, c'est bien vous qui, il y a trois ans, m'aviez conseillé de faire attention de ne pas avoir les pieds mouillés, après que j'eus attrapé une pneumonie!" (tp)

Terre-Neuve: des employés d'un hôpital font la grève malgré un ordre du gouvernement

GRAND FALLS, T.-N. (PC) — Les piqueteurs ont commencé à faire les cent pas, aujourd'hui, devant l'Hôpital central de Terre-Neuve, où 135 employés non professionnels ont déclenché la grève malgré l'ordre donné hier par le gouvernement et interdisant l'arrêt de travail.

La grève a été approuvée lors d'une assemblée, hier soir, de la succursale 990 de l'Union canadienne des employés publics, quelques heures à peine après que le gouvernement eut invoqué une section du code du travail pour décréter un état d'urgence à l'hôpital.

Le président de la succursale 990, M. Bill Wiseman, a déclaré que le syndicat national a promis son appui aux grévistes de Terre-Neuve. Il a déclaré que la décision du gouvernement d'interdire la grève a soulevé l'ire des syndiqués à l'assemblée d'hier soir.

M. Ralph Moores, administrateur de l'hôpital, a déclaré que seuls les cas d'urgence et de maternité étaient acceptés à l'hôpital et que certains patients avaient été retournés à leur domicile. L'institution de 120 lits n'avait lundi soir que 73 patients. Un porte-parole de l'hôpital a déclaré qu'il croyait que le personnel médical et les volontaires pouvaient soigner convenablement ce nombre de malades.

Auparavant, les deux parties avaient accepté le rapport d'un tribunal de conciliation mais l'hôpital a déclaré que les fonds nécessaires pour l'appliquer devaient provenir du ministère provincial de la Santé. On n'a pas révélé les termes du rapport.

Les autorités gouvernementales n'ont pas indiqué la contribution que le gouvernement avait l'intention d'apporter pour défrayer l'augmentation qui d'après le syndicat représentera une somme de $80,000 par année.

M. Smallwood a déclaré en Chambre que le gouvernement regrettait la décision prise par le syndicat en dépit de l'avertissement donné il y a sept semaines dans le discours du trône que ces employés, ainsi qu'un certain nombre d'autres, allaient recevoir des augmentations.

Invoquant aussi les mesures d'urgence, le gouvernement avait réussi à empêcher 90 employés de l'hôpital de Corner Brook de se mettre en grève le 24 août. Le syndicat avait par la suite décidé de passer outre à l'ordre du gouvernement et de se mettre en grève le 11 septembre.

Médecins résidents et internes seront remplacés

QUEBEC (PC) — Les médecins prendront la relève des internes et des médecins résidents jeudi prochain si ces derniers entreprennent une journée d'études afin d'appuyer leurs revendications auprès du gouvernement provincial.

Le Dr Jean-L. Perreault, président du comité de négociations de l'Association des internes et résidents, a affirmé à Québec, hier, que son comité était prêt à reprendre les négociations avec le gouvernement à n'importe quel moment.

Le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, a fait parvenir un télégramme à l'Association dans le cours de la journée, mais, en fin de soirée, les médecins n'avaient pas encore pris connaissance du message du ministre.

Ce dernier demande que les parties se réunissent pour élaborer les détails des dernières propositions faites par le gouvernement aux médecins.

Ces derniers ont cependant trouvé insuffisante la dernière offre du gouvernement.

Au cours d'une réunion tenue hier soir, 175 internes et résidents de Québec ont accordé un vote unanime d'appui à leur comité de négociations.

L'arrêt de travail des médecins durera 24 heures et des médecins en médecine générale prendront la relève pendant ce temps. Les internes et les résidents oeuvrent particulièrement dans les cliniques d'urgence des hôpitaux.

Les médecins résidents ont par contre fait savoir qu'ils avaient reçu l'appui de plusieurs corps intermédiaires dont le Collège des médecins et chirurgiens qui s'est dit prêt à rencontrer le ministre et à agir comme médiateur dans le conflit "pour que les internes et résidents des hôpitaux de la province puissent obtenir un salaire raisonnable".

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
offre en collaboration avec
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES
COURTIERS EN VALEURS MOBILIERES
UNE SÉRIE DE COURS EN
FINANCE et PLACEMENT
Le mercredi soir — de 8 h. à 10 h.
Du 8 février au 19 avril 1967
La série de onze cours : $25.00
Prospectus et renseignements :
SECRETARIAT DES COURS DU SOIR
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
535, avenue Viger, Montréal (24e)
Tél. : 844-2821, poste 236

ANNONCE:

Beaucoup ignorent la cause de leur mal de dos

Il est peut-être simplement dû à des reins paresseux

Quel dommage d'avoir à endurer cette forme commune de mal de dos simplement parce qu'on n'en connaît ni la cause ni le remède! Si les reins deviennent paresseux, il peut s'ensuivre une irritation des voies urinaires et des malaises de la vessie, d'où peut-être un mal de dos lancinant. C'est alors que les Pilules Dodd's pour les Reins peuvent aider à procurer du soulagement. Les Dodd's stimulent les reins et aident à soulager l'état d'irritation qui cause le mal de dos. Prenez des Dodd's — vous vous sentirez mieux et vous dormirez mieux. Depuis 70 ans, des millions de gens en prennent avec succès. Nouveau gros format économique.

...Paris, Londres, Shannon, Glasgow, Francfort, Zurich, Vienne, Copenhague, Moscou
... neuf plaques tournantes vers toute l'Europe.

Au départ de Montréal, Air Canada vous propose le célèbre vol quotidien *"Europe 870"* Montréal-Paris-Francfort (Montréal - Paris sans escale), les vols hebdomadaires Montréal - Copenhague - Moscou (Montréal - Copenhague sans escale), et le service quotidien vers Londres (Air Canada en association avec BOAC). Ajoutez à cela des vols réguliers d'Air Canada vers Shannon, Zurich, Vienne ou Glasgow (en association avec BOAC).

Alors? Si vous n'êtes pas prêt à partir, vous êtes prêt à préparer votre départ! Visites de famille, voyages d'affaires ou tout simplement merveilleuses vacances, les tarifs vous réservent de bonnes surprises! Votre agent de voyages est le spécialiste de l'Europe et de la Grande-Bretagne. Il vous donnera tous les renseignements que vous désirez sur le plan d'Air Canada: "Voyagez maintenant — payez plus tard", versement de 10% à l'achat du billet, le solde payable en 24 mois.

Tarifs aller-retour, excursion-économique, de 14-21 jours (en vigueur à certaines périodes)

MONTRÉAL-PARIS $335 **MONTRÉAL-LONDRES $299**

AIR CANADA

Bureaux d'AIR CANADA à la PLACE VILLE-MARIE et 7116 rue ST-HUBERT

AGENCE DE VOYAGES
Ville-Marie
5135, rue ST-DENIS Tél. 276-2694

VOYAGES
TRAVELAIDE
Mezzanine
Edifice Carré Dominion
861-7272
1010 ouest, Ste-Catherine, Montréal 2
Semaine, ouvert de 9 h. a.m. à 9 h. p.m. et le samedi jusqu'à 4 heures

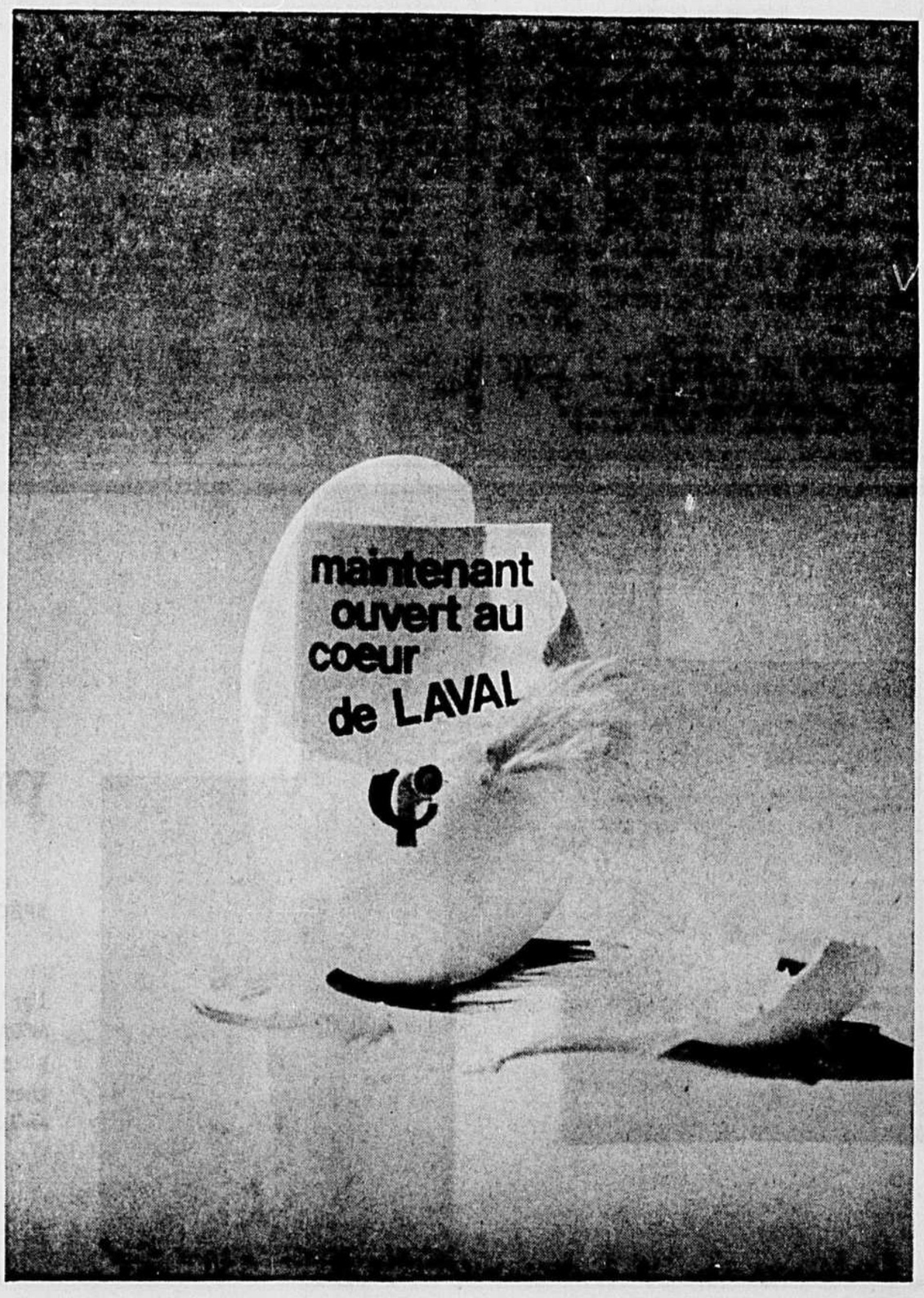

CHOMEDEY/FORD a pour devise **"un service à votre mesure".** C'est donc dire que chaque client y est traité de façon personnelle par le président et tous les membres de son équipe. Faites l'expérience d'un traitement de faveur et profitez en même temps des BAS PRIX qui vous sont offerts pendant la grande VENTE DE BLANC de janvier.

CHOMEDEY FORD SALES LIMITED
FORD
QUI OFFRE UN SERVICE A VOTRE MESURE
dépositaire: Thunderbird | Galaxie | Fairlane | Falcon | Mustang | Anglia | Cortina | camions Ford
2032 BOULEVARD LABELLE, LAVAL (sortie 8 de l'Autoroute des Laurentides)
tél. 688-9200 — 332-9756

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Abitibi	1600	11½	11¼	11¼
Algoma	—	25	25	—
Alliance	—	125	125	—
Alcan	6100	34¼	33⅜	34⅛
Alcan 4¼	—	40¼	40¼	40¼
Ang T 4½	75	36	36	36
An T 265	100	44	44	44
Arg C p	—	11⅜	11⅜	—
Asbestos	900	23	22⅞	22⅞
Atl Sug	100	9	9	9
Bq CN	—	57	56¼	—
Bq d'Eprg	—	14⅜	14¼	—
Bq Imp C	50	64¼	64¼	64¼
Bq Mon	725	59¾	59½	59⅝
Bq NE	250	68	67½	67½
Bq PC	—	43	42	—
Bq Roy	275	74⅝	74	74¼
Bq Tor D	—	63	63	—
Bath P A	50	59	59	59
Bell Ph	2150	49⅞	49¼	49¼
Brazil	400	10⅜	10⅜	10⅜
BA Oil	1100	36⅞	36⅜	36⅜
BC Forest	1800	22	22	22
BBrinco	2600	425	415	415
Bruck A	—	19	19	—
VAE	100	9¾	9¾	9¾
Cal Pw	200	22¾	22⅝	22¾
Von Cm	400	37¼	36¾	36¾
Cn Cm p	100	23	23	23
St90Von Iron	—	20¾	20½	—
C S L	100	31¾	31¼	31¾
C Brew	—	7¼	7¼	7¼
CBAL (B)	300	365	365	365
C Chem w	&	555	555	—
V I L	200	17¾	17⅜7	17½
Ci Pow	100	34	34	34
VPR	400	58¾	58⅜	58¾
CPR 4p.c. Pr	800	8⅞	8¾	8¾
C PFina	300	12½	12½	12½
Central Del	600	14¼	13⅞	14¼
Chemcell	200	13⅛	13	13
Chem 1.75 Pr	—	30¾	30¾	—
Cons-Pap w	1100	97⅝	970	970
Cominco	1700	34¾	34	34¼
Vons Paper	475	40⅝	40½	40⅝
Cons Texth	100	83¾	83¼	83¼
Comsu Glass	—	12¼	12¼	—
Vons-Pap Pr	500	24⅞	24¾	24⅞
Corby (A)	—	22½	22½	—
Corpex	300	7	7	7
Vouvrette "A"	100	450	450	450
Crain RL	325	35¼	35¼	35¼
Cr Zell (A)h	100	22	22	22
Vrush Int	100	12¼	12¼	12¼
Dist Seag.	700	37	36¾	36¾
Dome Pete	100	40	40	640
D Bridge	200	18¼	18¼	18¼
D Coal Pr	200	8½	8½	8½
Do Fasco	—	21½	21⅛	—
D Glass	100	13	12¼	13
D Glass Pr	—	14	14	—
Dosco	200	8⅜	8½	8½
D Stores	—	19¾	19⅝	—
Domtar	1900	17¾	17½	17½
D Text	—	30¾	30¾	—
donohue	200	7¼	7¼	7¼
Du Pont	9800	38	37½	37⅞
Enamel (a)	200	5¼	5¼	5¼
Falcon	3700	88¾	886	88¾
Fam Play	1175	33½	33¼	33¼
Fraser	100	24	24	24
Glengair	—	160	155	—
GL Paper	—	24⅛	24	—
Hawk Sidd	300	400	395	400
Hollinger	—	24½	24½	—
Home (A)h	100	25⅞	25⅞	25⅞
Home (B)h	100	26¾	26¾	26¾
Horne Pf	400	280	280	280
Hud Bay M	50	69	69	69
HBC	—	16⅝	16½	—
Husky Oil	900	13⅝	13⅛	13⅛
Husky (C) Pr	200	54¾	54¾	54¾
Imp Oil	1100	60⅞	60½	60¾
Imp Tobh	1100	14	14	14
Ind Accep	400	22¾	22¾	22¾
Int Nickel	1600	93½	93⅛	93½
Int Pap	500	29⅞	29⅞	29⅞
Int Utpl	100	28¾	28¾	28¾
Int Util Pr	300	30⅞	30¾	39⅞
Inter PL	—	90¾	90½	—
Invest Gr "A"	200	10¼	10¼	10¼
Island Tel	—	20⅛	20⅛	—
Labatt	200	21⅜	21⅜	21⅜
Loblaw	1600	7⅞	7⅞	7⅞
Loblaw (B)h	1100	8⅜	8⅜	8⅜
Loeb M	100	10¼	10¼	10¼
MacKinn	100	16	16	16
MacLaren (B)	500	25½	25½	25½
MacMillan	2800	27¾	27¼	27½
Massey F	12400	24¾	24½	24½
McAllister	200	7½	7½	7½
Miron 6 p.c.	100	5½	5½	5½
Molson (A)	300	18¾	18⅝	18¾
Molson (B)	100	19¾	19¾	19¾
Moore Corp	825	95	94	94
NB Tel	600	15⅝	15⅝	15⅝
Noranda	2275	58¼	57¼	58
North C Gas	300	13¾	13¾	13¾
NS LP	200	11⅛	11⅛	11⅛
Ocean Fish	200	8⅝	8⅝	8⅝
Ogilvie	1100	12½	12⅜	12½
Ogilvie Pr	—	30	30	—
Ont Steel	—	28	28	—
Pac Pete	200	12½	12⅜	12⅜
Penmans Pr	—	100	100	—
Phillips C	275	44½	44	44¼
Placer	—	31	31	—
Pow Corp	300	11¼	11¼	11¼
Pow C 4¾	—	40½	40½	—
Price	8500	12⅝	12¼	12¼
Qn Gas	500	10⅞	10⅞	10⅞
Que Phone	—	19	18½	—
Reitman's A	100	8½	8½	8½
Rio Algom	1500	25	24¾	24¾
Rolland A	400	11	10⅞	11
Rothmans	1100	26⅞	26⅞	26⅞
Salada F	600	10⅜	10⅜	10⅜
Shell Can	1200	24¼	24	24
Shell I Pr	75	28¼	28¼	28¼
Shell I w	300	855	850	850
Simpsons	200	29	29	29
Steel Can	300	22⅛	22	22
Steinbg	—	20½	20½	—
Texaco Can	300	69½	69	66⅝4
T Grp (A)	—	9½	9½	—
T Grp (B)h	—	9½	9½	—
Tr-C Corp	200	7¼	7	7
Tr-C Pf	2200	27½	27¼	27½
Tr-C Pf P	150	46½	46¼	46½
Tr Mt Pf	—	17⅜	17⅜	—
Un Carbide	3100	22¼	22⅛	22⅛
Wajax	—	13	13	—
Walk Gwh	700	32½	32	32⅛
Weldwood	400	9¾	9½	9½
WCoast Tr	200	26⅛	26⅛	26⅛
W Pac P	800	5⅜	5½	5½
Weston (A)	100	20	20	20
Zeller's	75	27	27	27

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Agassiz	2500	30	29	29
Ajax	—	14	14	—
Alscope	2600	160	159	160
Alsof	1000	5	5	5
Amg B Bel	1500	9	8½	8½
Am Met E	100	160	160	160
Anthomian	—	14	13½	—
Arno	7000	7	7	7
Atl Mines	—	23	23	—
Bateman	22500	8	7	7½
Beauce Pi	—	5½	5½	—
Beth Copper	—	750	750	—
Black H	—	98	98	—
Black River	5600	11	10	10½
Blue Bom	1000	300	300	300
Bruneau	3000	16	16	16
Burnt Hill	7500	32	29	32
Camflo	500	370	370	—
C Homestd	—	251	251	—
V Interurban	30	250	250	250
C Keeley	—	10	9	—
C Magnesite	6500	55	55	55
V Security A	200	200	200	200
Carbec	35500	78	76	76
Cartier-Que	7000	8½	8	8
Vessland	100	325	325	325
Chemalloy	1100	105	100	100
Vhipman	1000	20	20	20
Coastal M	—	10	9½	—
Comm H M	200	47	47	47
Vommodore	100	115	115	115
Cominga	300	6	6	6
V Canorama	—	14	14	—
C Manitoba	6000	27	25	25
C Mogador	500	10½	10½	10½
CQ Smelt	1200	46	46	46
V Virginia	3500	65	61	65
Vrownbridge	500	21	21	21
Vrusade	1000	19	19	19
Delta Elect	1000	170	170	170
Devil's Elbowh	1500	14	14	14
Dolsan	500	17	17	17
Dom Lease	—	17	17	—
D Oilcloth	—	17	17	—
Dumagami	1500	50	49	50
Dumont	—	17½	15½	—
East Sull	1000	590	590	590
Equity Ex	500	61	61	661
Fab met	—	13	13	—
Fidelity	1000	47	47	47
Flint Rock	—	11	11	&
Fontana	2000	4	4	4
FT Reliance	4000	26	25	25
Fox Lake	2000	12½	12½	12½
Fundy Ex.	100	10	10	10
Futurity	1100	50	50	50
Furlong	25	375	375	375
Garney	3000	33½	32	33½
Ghislau	—	9	9	—
Gilchrist	—	425	425	—
Glen Lake	800	167	165	165
Grt W Min	1000	72	72	72
Greenberg	—	400	450	—
Grissol	100	225	225	225
Gurd Mines	—	13	12	—
Inspiratn	1000	175	175	175
Int Atlas	—	30	30	—
Int Norvalie	—	20	16½	—
Intp Dredg	—	6½	6½	—
Israel Oil	—	4	4	—
James Bay	4000	16½	16½	16½
Keltic Mng	—	13½	13½	—
Kenting Av	275	5¾	5¼	5½
Klena	1000	75	75	75
Kodiac Pet	4800	155	150	150
Lb Accp	250	475	475	475
L Dufit	—	14½	14⅜	—
Lemieux Cp	500	20	20	620
Lingside	—	4	4	—
Louan G	22000	23	22	23
Mid Chbh	500	14	14	14
Midepsa	600	210	206	206
Mistango	2000	16	16	16
Mompre	3000	6½	6½	6½
Mt Cost	2000	17	16	17
Mt Pleast	5000	14	14	14
Muscocho	—	35	34	—
Nat Mn	2500	15½	15½	15½
New Glacr	—	16	16	—
Newrich	—	14	14	—
Nocana	1000	5	5	5
NA Rare M	100	25	25	25
Mth Ex	—	31	31	31
MW Canal	500	8½	8½	8½
Opem Ex	3500	13	12	12
Opemiska	—	10½	10½	—
Pat Silver	7500	31	30	31
Paudash	—	5	4½	—
Peace Riv.	—	820	800	—
Pennbec	2500	14	13½	13½
Phoenix O	—	237	235	—
Pitt Gold	3000	4	4	4
Place GO	—	163	15⅝	—
Prime Potash	45500	17	16	16½
Que Ascot	532	2	2	2
Q Indust M	3000	7	7	7
Rancherio	3000	21	18½	18½
Ranger O	200	310	310	310
Rexspar	—	7	6	—
Rouyn Ex	6166	12½	12	12½
RA Pete "B"	700	150	148	150
Rusty L	16400	7	7	7
St-L Colum	—	175	170	—
St-L Div Lids	300	60	60	60
St Lucie Ex	1000	13	13	13
Sapawe	8200	9	8	8
Silver Reg	2500	17	17	17
Silver Sum	3000	10½	10	10½
Silver T	5400	30	29	30
Sogena	—	10½	10½	—
S Dufault	—	10	8½	—
Sparton Air	10300	73	72	72
Ytairs Ex	—	14	13	—
Std Gold	—	18	18	—
Yurlaga	—	80	80	—
Subeo	500	68	68	68
Tache	5500	9	8½	9
Talisman	600	35	35	35
Teerex Mng	600	41	41	41
Tib Explh	500	3	3	3
Tooke Pr	—	200	200	—
Tor et LI	—	285	285	—
Trsterre	6000	18½	18½	18½
U Corp (B)h	200	11	11	11
Un Obalski	1000	25	25	25
Upton C	—	35	35	—
V Der H	3100	445	440	440
Waite Du	1000	33½	33½	33½
Westburne	900	165	165	165
Westairs	5000	9	9	9
West Hill	1000	32	32	32
West Tin	—	25	25	—
Wisconsin	—	18½	17½	—

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL					
Clôture — 23 janv.	160.82	138.42	120.00	152.45	118.23
Clôture — 20 janv.	160.23	136.25	119.23	151.72	117.29
Sem. précédente	158.43	135.39	114.28	149.81	112.05
Mois précédent		— Fête —			
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	136.20	124.15	103.47	130.89	102.49

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

(24 janvier, à midi)

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
4¼ 1er oct	1967	98¾	99¾
2¾ 15 juin	1968	96¼	96¾
5 1er oct.	1968	99	99½
5¾ 1er oct.	1969	100¾	101¼
5 1er juil.	1970	98	99
5 1er juin	1971	97¼	98
4¼ 1er sep.	1972	93¼	94
5 1er oct.	1973	96¼	97
5½ 1er oct.	1975	98¾	99½
3¼ 1er juin	1976	82½	83½
5½ 1er aout	1980	98	99
5¼ 1er mai	1990	94¾	95½
4½ 1er sept.	1983	86¾	87½
5¾ 1er sept.	1992	100½	101½
CNR 2¾ 15 sept.	1969	93¼	94
CNR 5½ 15 dec.	1971	99	100
CNR 4 1er fev	1981	82½	83½
CNR 5¾ 1er jan.	1985	99½	100½
CNR 5 1er oct.	1987	90½	91½

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

BC Elc 5¾ 18 a.	1991	92½	93½
Mon H 6¼ 1er oct	1986	99¼	100¼
N Brwk 6¼ juil.	1988	96	97
Ont Hy Hy 15 juil.	1988	99	100
Ont 5¾ 1er mars	1986	96	97
Quebec 6½ 1er oct	1991	98¼	99¼
Q 4½ 1er oct.	1978	99	100
Que Hy 6 15 nov.	1979	94	95
Q Hy 6 15 juil	1990	92	93
Sask 6¼ 1er oct	1986	99¼	100¼
Terreneu 6¼ 1e j.	1991	93	94

MUNICIPALITES

Mont 1er jan.	1992	97½	98½
Ottawa 6¼ 1er sep.	1986	97½	98½
Vanc. 5½ 15 decr	1980	90½	91½
Tor Met 6¼ 1er nv	1986	98	99

CONVERTIBLES

Cdn Utilities 5¾	1977	118	—
Cda Petrofina ½	1972	87	89
Inland NG 5½	1977	89	91
Lab Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 4¾	1976	158	—
Pac Pete 5	1977	84	87
TC Pipe Line 5	1989	97	99
W'Coast x-c'pon 5½	1988	103	105

INDUSTRIES

Abitibi 6¾	1977	98	99
Algoma Steel 5¼	1978	88½	90½
Alum of Can 4½	1973	89	91
BP Tanker 6¼	1985	95	97
Brazilian 4½	1971	92½	—
BA Oil 5½	1977	88½	89½
CB Alum 5¾	1980	91½	92½
CB Alum 5¾	1980	90½	91½
C-I-L 5¾	1977	91	92
C-P-R 5	1983	86	88
CR Foncier 5¾	1985	86½	88½
Dom Stores 5½	1976	91	93
Dom Steel 6	1985	85	87
Domtar 5⅝	1990	87	89
Eaton Accept 5¾	1985	91	92
Imp Oil 6¾	1987	102½	103
Ind Accept 6¾	1984	100	101
Roy Tr Mrtg 6	1975	93	95
Roymat 6¼	1981	95	97
Shell Oil 5⅞	1977	94	96
St Law Corp 5	1978	87	89
Simpson's 4¾	1973	90	92
Traders Fin 5¾9	1985	81	83
Triad 4¾	1971	90	—
Weston Geo 5½	1983	88	90
Woodward's 5¾	1985	91	93

SERVICES PUBLICS

Alta Gas TK 5¾	1985	90	92
Ang Con Tel 6	1983	92	—
Bell Tel 6⅛	1987	98½	99
Bell Tel 3¾	1979	79	80
Bell Tel 5½	1982	92½	93½
Bell Tel 5¾	1984	93	94
Bell Tel 6¼	1978	99½	100½
Bowater Pow 3¼	1980	78	79
Brazilian 4¼	1970	94	95½
BC Tel 3¾	1986	91	—
Cdn West NG 5¾	1982	90	92
Consumers Gas 5¾	1984	92	93
Consumers Gas 5¾	1984	92	93
Consumers Gas 5	1978	87½	—
Gr Lakes Pw	1977	92	94
Nor Ont NG 5¾	1982	89	91
Marit Elect 5¾	1983	87½	—
NFLD L & P 5½	1978	88½	—
Nor Ont NG 5¾	1982	89½	—
Northn Ut 5¾	1988	86	90
Northn Tel 5¾	1983	88	—
Que Nat Gas 6	1988	86	—
Que Nat Gs 7	1990	100	101
Que Tel 5¼	1983	89	—
TC Pipeline 5.85	1987	90	92
Union Gas 5½	1977	90½	92½

IMMEUBLES

Eaton's Rity 3½	1968	96¼	—
Eaton's Realty 5	1978	87	89
Loblaw Prop 5½	1973	97¾	—
Steinberg's Prop 6	1986	94	96

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Canadian Western Nat. Gas (ord.)	$0.22½	tr.	3- 3-67	15- 2-67
Cosmos Imperial Mills	$0.17½	tr.	15- 2-67	31- 1-67
Distillers-Corporation Seagrame	$0.25	tr.	15- 3-67	24- 2-67
Dominion Stores Ltd.	$0.18	tr.	13- 3-67	16- 2-67
Empire Life Insurance	$0.06	tr.	24- 2-67	3- 2-67
Graet Lakes Power Corp.	$0.30	tr.	30- 3-67	1- 3-67
Rockwell Standard Corp. (ord.)	(X) $0.43¾	tr.	10- 3-67	10- 2-67
Stuart House Interntl. (priv.)	$0.12	—	3- 2-67	26- 1-67
Third Cdn. Gen. Invest. Trust	(Z)	sa.	30- 3-67	15- 3-67

(X) Augmentation de 6¼ cents par action.
(Z) Dividende-action : les détenteurs d'actions ordinaires recevront 4 actions privilégiées à 3½, non cumulatives et rachetables, d'une valeur au pair de 5 cents.

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : extra gros 53.1, A-gros 47.0, A-moyens 40.6, A-petits 37.5.

Beurre : arrivages courants 92 points .58, 93 points .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole 61.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 42½ ; colore 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .90 à $1 les 50 livres, N.-B. $1.15 à $1.25 les 50 livres ; .32 à .33 les 10 livres ; I.-P.-E. $2.10 à $2.20 les 75 livres ; $1.43 à $1.50 les 50 livres ; .37 à .38 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs : 18 à 19½, procédé par rouleau no 2 en sacs : 16 à 17, autre catégorie pour nourrissage 14 à 15. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12½ à 13. Poudre de petit lait, 4 à 4½ cents.

américaine

Allegh Cp w	100	7¾	7¾	7¾
Atlas Cp w	2000	1⅜	—	—
Barnes En	1200	31¾	31¾	31½
Brazil LP	6000	9¾	9⅝	9¾
Breeze Cp	1600	11¼	11¼	11¼
Can Jav	1900	7½	7¼	7¼
Van Marconi	300	4⅜	—	—
Vaminco	100	33¼	33¼	33¼
Catt Cp	400	8⅞	8⅞	8⅞
Creole Pth	2100	34½	34¼	34¼
Dynalectron	4100	4⅞	4⅜	4¾
Felmont Pth	2100	8¾	8⅜	8⅜
Hazel Bishop	4900	9⅛	8⅞	9
Hunt Ch	300	35¾	35½	35½
Imp Oil	100	56¼	56¼	56¼
Jeanette Gl	900	8¼	8⅛	8¼
Mead John	500	27⅜	26¾	26¾
Molybd	10600	70½	69¾	70
Mancoastal Vt	4900	7⅜	7⅛	7⅛
Phil Electr	700	31⅞	31⅜	31½
Scurry Rain	1600	21¾	21¾	21½
Yeeman Brs	3900	5½	5⅜	5½
Seven Arts	1400	22¾	22⅜	22⅝
Shatt Denn	2100	10⅛	9¾	9⅞
Syntex	43700	83½	81¼	82
Tech Opr	500	32⅝	32	32
Tri Con wh	3500	41½	39	42½
US Filter	100	6¼	6¼	6¼

du parquet de la bourse

Tendance plus faible des marchés

Influencés par la tendance en baisse du marché newyorkais, les cours à la **BOURSE DE MONTREAL** cet après-midi continuent de perdre du terrain mais les déclins sont en général fractionnaires.

Le recul le plus accentué est marqué par Cominco qui perd 1⅛ à 34½. Shell Canada perd ⅞ à 24, la banque Royale ¾ à 74 de même que Welwood à 9¾.

Parmi les valeurs les plus actives, Alcan perd ⅜ à 33¾, Domtar ¼ à 17½, Noranda ½ à 57½, BA Oil ⅝ à 36⅜ et Price ⅛ à 12½. Du Pont s'élève de ⅜ à 37½ et Trans-Canada Pipe Line de ⅝ à 27¾.

Parmi d'autres titres moins actifs, Dominion Bridge à 18¼, MacMillan Bloedel à 27¼ et Fraser Paper à 24 fléchissent de ½ respectivement. Famous Players gagne ¼ à 33½.

L'activité est plutôt restreinte à la Bourse Canadienne. Aux minières et pétrolières, la plus active, Prime Potash gagne ½ cent à 17 cents suivie de Bateman en hausse de 1 cent à 8 cents.

* * *

Légèrement en baisse à l'ouverture, la cote a continué de fléchir à **TORONTO** aujourd'hui, sous la pression des prises de bénéfices.

Sur la liste industrielle, Shell perd ¾ à 24, Calgary Power ⅝ à 22⅞ et la banque de N.-Ecosse ½ à 67½. Par contre, Magna Electronics et Canadian Westinghouse progresesnt de ⅜ à 12¼ et 19⅜ respectivement.

Aux pétroles de l'ouest et aux métaux, Dome Oil et Great Plains fléchissent de ½ à 40¼ et 13¼ et Cominco perd ¼ à 34½. Dome Mines aux aurifères gagnent ¾ à 44¼ et Kerr-Addison ¼ à 12½.

* * *

Wall Street cet après-midi accuse une tendance nettement plus faible pour la première fois depuis le début de l'année.

Les perdants l'emportent sur les gagnants par la marge de 2 contre 1. L'indice industriel Dow Jones fléchit de 4.79 à 842.93.

Bien que les recommandations récentes du président Johnson au sujet des impôts soient considérées comme ayant une influence importante sur l'évolution du marché, la tendance d'aujourd'hui est surtout considérée comme un développement technique, mais néanmoins certaines pertes cet après-midi sont moins accentuées qu'en matinée.

Du Pont et General Motors, deux des titres les plus importants dans la composante des indices, perdent plus de 3 points et près de 2 points respectivement.

* * *

LONDRES. (Reuter) — Les obligations ont été à nouveau en vedette aujourd'hui à la Bourse de Londres, malgré le fait que les achats ont été moins importants et leur sélection plus restreinte que lundi.

Ce secteur a été stimulé par l'annonce d'une déclaration qui doit être faite au Parlement, aujourd'hui, concernant les pourparlers qui ont eu lieu sur les taux d'intérêts au cours de la fin de semaine.

Les obligations à moyen et à long-terme ont été particulièrement favorisées et ont fait des gains.

Pour les valeurs-dollar, la tendance était mixte et peu active.

* * *

(AFP) — Reprise technique mardi à la **Bourse de Paris** au lendemain de la liquidation. Le marché reste toutefois peu actif et la hausse n'est pas générale.

Résistance des rentes d'Etat et ton soutenu aux banques.

titres au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	7	9
Advance RL	9	11
Aconic	3	5
Amal Mnr	1	—
Americ	—	25
Amer Chib	5	8
Arnora	—	2
Beauchemin	—	40
Bald Mt.	4	6
Bla Nell	15	20
Boma Chib	—	25
Beaufort Holding	20	25
Bracemac	22	24
Burrex	17	20
Chibtown	15	20
Clearwater	20	30
Columbia River	1 50	1 60
Can Javelin	7½	8
Creda	15	20
Corgemines	55	65
Cuvier	2	4
Dassori	7	10
Dawn Pete	20	22
Doral Mng	25	35
De Lesseps	20	30
Dubuisson	2	4
Elmac	3	5
En-O-La Ex	15	20
Ganda Silver	15	18
Gaspe Copper	43	45
Gospex	35	45
Gibson	8	10
Goistar	6	9
Grt Lakes Nickel	3 25	3 45
Hucamp	25	30
Iroquois	5	10
Imperial Minerals	3	6
Jack Waite	7	9
Juma	22	24
Kewagama	4	6
Kukatush	6¼	6¾
Independent	1	3
Lake Beaver	28	30
Leeds Metals	30	35
Littl Tex	10	15
Lun Echo	37	42
Main Oko	7	10
Mariner	30	35
Mar n Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milad	3	6
Molybia	30	35
Naganta	29	49
New Malartic	15	19
New Baska	15	19
New Miller	9½	14½
Nemrod	10	20
New Assoc Dev	10	15
New Pacalis	23	28
New Insco	30	33
New Lorie	9	11
New Pacalis	25	30
Nipiron	25	30
Norque	13	15
Oxtend	1	3
Olym s	—	50
Que Expl	8	10
Quejo	6	8
Ran Lux	—	25
Rand Mat	4	6
St. Helens Mng	5	10
Seaway	9	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullico	4	6
Thunder Bay	80	90
Timrod	29	49
Victoria Algom	15	18
Waco	13	16
Watson Lake	6	9
Young Dave	18	20

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen & Co.

	Achat	Vente
Ba d'Economie Que	5½	6½
Bank West	02	12¾
Chartered Cr	2½	3¼
Cons Theatre	5½	—
Corpex w	0 50	1 50
Credico	2 00	2 75
Credit St. L. "B"	15½	17
Crown Life	30	31

CAHIER No 5 / PAGES 43-50 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, MARDI 24 JANVIER 1967 — 83e ANNEE — No 19

Téléphoto PA

Deux religieuses américaines qui assistaient à un congrès de nursing à Managua, au Nicaragua, étaient parmi les otages détenus par un groupe de rebelles dirigés par un candidat de l'opposition aux élections présidentielles prévues pour le 5 février. L'intervention des deux soeurs a permis de hâter la fin de la rébellion après qu'elles eurent obtenu des garanties pour ceux qui s'étaient soulevés.

Les inondations font au Brésil 200 morts et 1,000 disparus

RIO DE JANEIRO. (AFP) — Les eaux qui ont provoqué hier un désastre dans la vallée de Guanabara au Brésil, restent aujourd'hui encore menaçantes. Les pluies avaient cessé la nuit dernière mais elles ont commencé à reprendre en fin de matinée. Les autorités de l'Etat de Rio de Janeiro craignent de nouveaux débordements du barrage de "Lages" et des affluents du fleuve Paraiba.

Le répit des dernières heures a permis en tout cas d'établir un premier bilan de la catastrophe : 200 morts environ, plus d'un millier de disparus; et des centaines de familles ont dû quitter leurs habitations envahies par les eaux. Les dégâts matériels restent pour le moment incalculables.

Les bananeraies et les cultures maraîchères sont totalement détruites et la route Rio-Sao-Paulo, la plus importante du pays, est sérieusement endommagée. Au col des "4-4-", la montagne s'est effondrée sur la grand-route et de nombreux véhicules se trouvent immobilisés.

D'autre part, trois ponts ont été emportés par le torrent. Au lieu dit "Pont couvert", une énorme crevasse marque le point le plus impressionnant du désastre : une vingtaine d'ouvriers chargés de travaux de terrassement ont été ensevelis sous leurs tentes, pendant leur sommeil, par des tonnes de vase coulant de la montagne. Jusqu'à présent, aucun corps n'a pu être retrouvé.

Dans la ville de Rio de Janeiro elle-même — fortement éprouvée par le même fléau il y a douze mois — les dégâts sont moins importants. On déplore seulement une quinzaine de morts et quelques familles sans abri. Elle reste toutefois indirectement éprouvée par la catastrophe, toutes les centrales hydro-électriques alimentant l'ancienne capitale se trouvent dans les régions inondées. Les habitants sont donc privés de courant électrique, de télécommunications et même d'eau potable.

Le président Castelo Branco a donné l'ordre aux autorités civiles et militaires de tout mettre en oeuvre pour porter secours aux victimes et pour organiser le déblaiement des voies publiques. Un bataillon d'infanterie et un bataillon de police militaire ont notamment été envoyés d'urgence sur les contreforts du massif des Araras et dans la région d'Itaguai afin de dégager les victimes ensevelies sous un fleuve de boue.

Un autobus est emporté

Un des épisodes les plus tragiques de cette satastrophe, sur laquelle on n'a encore que des renseignements fragmentaires, a été la mort des passagers d'un autocar littéralement arraché à la route par un torrent d'eaux furieuses. Le véhicule a disparu en un instant sous la boue et les débris, emporté jusque dans le lit voisin du fleuve Paraiba où il s'est enfoncé jusqu'à la toiture. Seul, un voyageur a été miraculeusement sauvé.

Hier soir, les équipes de sauveteurs avaient dégagé de l'autocar 36 cadavres dont les corps s'alignaient à côté des valises sur les côtés de la route, elle-même surmergée par un fleuve de boue.

On craint qu'un campement d'ouvriers où, au moment de la catastrophe, se trouvaient cinq cents personnes environ, n'ait été entièrement dévasté par les eaux, mais en raison de la rupture de toutes les communications, on ignore encore combien de personnes ont péri dans ce camp proche d'une usine qui, semble-t-il, a été complètement rasée.

Dans l'Etat de Guanabara et la ville de Rio, dont les habitants ignoraient encore la nuit dernière l'amplitude de la catastrophe qui a frappé l'Etat voisin, les crues et les inondations n'ont fait, jusqu'à maintenant, qu'un nombre limité de victimes. Dix personnes cependant se sont noyées dans les eaux du Maracana qui ont emporté deux autobus.

Sur la route "Président Dutra" qui va de Rio à Sao Paulo, des dizaines de camions, de voitures et de cars de voyageurs sont bloqués sur une vingtaine de milles, attendant des secours envoyés par les autorités civiles et militaires ainsi que par la Croix-Rouge.

Le pape convoquerait un consistoire sous peu pour nommer des cardinaux

CITE DU VATICAN, (AFP) — Un consistoire pour la création de nouveaux cardinaux aura-t-il lieu à brève échéance? Telle est la question à laquelle nombreux sont ceux qui s'efforcent de trouver une réponse, au Vatican.

Le bruit s'est en effet répandu que Paul VI aurait décidé de procéder à l'élévation au cardinalat d'un certain nombre de prélats, en vue de permettre l'application de la réforme de la Curie, dont l'étude a été activement menée ces derniers temps par la commission que préside le cardinal Francesco Roberti. La mort du cardinal Pietro Ciriaci, préfet de la Congrégation du Concile, le 30 décembre dernier, a en outre créé un vide qu'il faudra combler.

Mais étant donné la discrétion absolue que le Saint-Père garde jusqu'au dernier moment, il est malaisé de prévoir ses décisions. D'autre part, certains se demandent si les bruits en question ne viennent pas de l'approche du carême qui, on le sait, est l'époque traditionnelle pour la convocation des consistoires. Les avis restent donc très partagés, dans les milieux ecclésiastiques, sur le crédit qu'il faut accorder aux rumeurs actuelles.

Prélat polonais en visite à Rome

Par ailleurs, le premier prélat catholique romain à sortir de Pologne depuis la naissance de la vive controverse entre l'Eglise et l'Etat, il y a un an, est arrivé à Rome aujourd'hui pour s'entretenir avec le pape.

Il s'agit de l'archevêque Boleslaw Kominek, le premier prélat de l'Eglise polonaise après le cardinal Stefan Wyszinski. Cette visite au Vatican est considérée comme étant d'importance majeure et pouvant marquer un arrêt dans le conflit entre le cardinal Wyszynski et le gouvernement polonais. On croit que l'archevêque doit faire au Saint-Père un rapport de première main sur la situation. Il doit par ailleurs assister à une conférence du Secrétariat du Vatican pour les non-croyants.

1er vol Apollo le 21 février

WASHINGTON (AFP) — La NASA a annoncé hier que le premier vol d'une cabine triplace "Apollo" du type de celle qui sera utilisée pour la conquête de la lune aura lieu le 21 février prochain.

La NASA espère placer l'engin sur une orbite elliptique d'un apogée de 153 milles et d'un périgée de 10 milles. La durée de cette première mission "Apollo" n'a toutefois pas encore été fixée. On sait seulement que la capsule et son équipage humain pourront rester sur orbite pendant 15 jours.

Washington prévoit un déficit de $1,345,000 avec la voie maritime

WASHINGTON. (PA) Durant l'exercice financier commençant le 1er juillet de cette année, The St. Lawrence Seaway Development Corp. perdra probablement environ $1,345,000, ce qui portera le déficit accumulé à $24,139,000.

Ces chiffres apparaissent dans le budget présenté aujourd'hui au Congrès américain par le président Lyndon Johnson.

On a évalué à $7,600,000 les revenus totaux que cette société retirera durant l'année fiscale 1968. Les frais d'opération devraient atteindre les $2,000,000, ce qui laissera $5,500,000 au Trésor américain.

La voie maritime est administrée conjointement par The St. Lawrence Seaway Development Corp., agence des Etats-Unis responsable de la partie américaine de la voie, et par l'Administration canadienne de la Voie maritime du St-Laurent, de concert avec The Power Authority de l'Etat de New York et de la Commission hydro-électrique de l'Ontario qui, pour leur part, sont responsables des aménagements hydro-électriques le long de la voie.

La société américaine couvre ses frais avec les droits de passage demandés aux navires qui empruntent la voie maritime. Tous les frais d'exploitation sont payés à même les revenus retirés des droits de péage et les revenus nets sont donnés au Trésor en paiement du capital et des intérêts.

La part qu'ont payée les Etats-Unis dans la construction de la voie maritime s'élève à $131,600,000.

Il a été suggéré de hausser de 10 pour cent les droits de péage afin de combler les déficits, mais cette mesure a reçu une forte opposition de la part des membres du Congrès représentant des Etats qui touchent aux Grands lacs.

Une revision des tarifs de péage a été effectuée par les agences canadienne et américaine et leurs rapports ont été soumis aux deux gouvernements.

Le budget évalue les revenus nets d'exploitation à $5,555,000 pour la partie américaine de la voie et une perte de $6,900,000 au chapitre du compte-capital, pour une perte nette de $1,345,000.

Les $6,900,000 de perte au chapitre du compte-capital comprennent $5,100,000 d'intérêts et $1,800,000 comme réserve pour dépréciation et pertes.

La rébellion est terminée au Nicaragua: 117 otages libérés

MANAGUA. (UPI-PA) — Au moins 21 morts et plus de 100 blessés, tel est le bilan d'un soulèvement qui a duré une vingtaines d'heures à Managua, au Nicaragua. Après la mise en liberté de 117 personnes retenues au "Grand Hotel" comme otages par les rebelles, le président Lorenzo Guerrero a déclaré : "Ce tragique chapitre" de notre histoire est terminé.

Quant aux rebelles qui s'étaient enfermés dans l'hôtel avec leurs otages, ils ont été relâchés après avoir remis leurs armes. Alors que les gardes nationaux, appuyés par des blindés, entouraient le "Grand Hotel" et tiraient des rafales sur l'édifice, deux religieuses américaines, qui étaient au nombre des otages, ont pu sortir en brandissant un drapeau blanc.

Dès leur apparition, les coups de feu se sont espacés, puis après quelques minutes de pourparlers, le silence s'est fait : la rébellion était terminée.

La seule condition posée par les rebelles avant de déposer les armes était de rester en liberté.

Soeur Mary Arthur, de Los Angeles, et soeur Jeanne Teresa Deiman, de St. Paul, Minn., assistaient à un congrès sur le nursing. Au total, 89 Nord-Américains ont été détenus à l'hôtel quand les rebelles ont transformé l'édifice en forteresse. On ne sait pas encore s'il y avait des Canadiens parmi les otages.

L'arsenal des rebelles était formé de 10 carabines, 25 pistolets d'un modèle ancien, des munitions, des couteaux et des scies.

Le nonce papal, Mgr Sante Portalupe, avait obtenu des autorités du Nicaragua que les rebelles ne seraient pas molestés s'ils se rendaient. Quelques-uns des leaders de la rébellion ont été arrêtés, mais il ne semble pas que M. Fernando Aguero soit du nombre.

Guerre à une dynastie

La brève révolte a éclaté dimanche à la suite d'une assemblée politique dirigée par Fernando Aguero, candidat conservateur à la présidence contre le général Anastasio Somoza fils, porte-étendard du parti libéral et héritier d'une des plus vieilles dynasties politiques de l'Amérique latine.

Aguero a reclamé une grève générale pour "demander des garanties électorales" afin d'empêcher la puissante machine électorale de Somoza de truquer les élections du 5 février prochain. Des combats de rues ont éclaté entre les partisans d'Aguero et les gardes nationaux.

Tandis que l'émeute prenait de l'ampleur, les forces gouvernementales se servaient de chars d'assaut pour déloger les francs-tireurs embusqués sur les toits.

Au moins deux incendies ont fait rage dans la ville au plus fort de l'émeute et un obus de char d'assaut a endomagé la façade du "Gran Hotel" où Aguero avait cherché refuge avec une cinquantaine de partisans.

De bonne heure lundi, les soldats ont demandé aux rebelles dans l'hôtel de se rendre, leur promettant de bien les traiter et promettant aussi un sauf-conduit à Aguero afin qu'il puisse s'entretenir avec le président Guerrero. Les autorités ont déclaré qu'Aguero avait refusé l'offre.

La campagne électorale a été marquée par de fréquentes batailles entre les partisans de Somoza et d'Aguero.

Radio-Pékin ordonne à l'armée de se tenir prête à intervenir

D'après AFP, UPI

L'armée chinoise pourrait être à la veille d'intervenir activement pour appuyer les partisans du président Mao Tsé-toung contre ses adversaires "capitalistes".

Cette supposition ressort de plusieurs informations diffusées hier et aujourd'hui, alors que les incidents liés à la lutte pour le pouvoir tant dans les campagnes que dans les villes semblent se multiplier.

Une émission de Radio-Pékin, captée à Hong-kong, a diffusé un appel à toutes les unités des forces armées, dont les effectifs s'élèvent à environ 3,000,000 d'hommes, leur ordonnant de se tenir prêtes à "écraser" les éléments opposés à Mao.

Des messages de solidarité adressés au président Mao par des unités des trois armes stationnées en de nombreux points du territoire chinois et cités par l'agence Chine nouvelle proclament : "Si l'ennemi osait provoquer des troubles nous l'exterminerions aussitôt" et s'engagent à "soutenir les rebelles révolutionnaires (partisans de Mao Tsé-toung) dans leur lutte pour prendre le pouvoir".

Des affiches citées hier par un correspondant japonais à Pékin avaient fait état de la menace proféré par le premier ministre Chou En-lai d'utiliser toutes les forces disponibles, y compris l'armée de libération, pour écraser "les éléments bourgeois au pouvoir".

D'autres affiches, qui il est vrai ne sont restées en place que quelques heures, citaient une directive du président Mao lui-même au maréchal Lin Piao aux termes de laquelle l'armée devait prendre part à la lutte pour soutenir les mouvements de gauche. Il y était précisé que les anciens principes selon lesquels l'armée devait rester politiquement neutre n'avaient plus cours désormais.

Cependant, l'armée elle-même paraît divisée. On sait qu'elle est actuellement l'objet d'une vaste épuration. Et mardi matin, l'agence Chine nouvelle, citant le message d'une unité stationnée à Koun Ming indique que des membres du parti ayant des postes de responsabilités se sont emparés de l'autorité dans certaines unités dans l'intention de "rétablir le capitalisme en Chine".

Incidents dans les campagnes

C'est dans les campagnes à présent que sont relatés les plus nombreux incidents, et le "Quotidien du peuple" de lundi va jusqu'à lancer un cri d'alarme car, affirme-t-il, les désordres suscités dans les campagnes par les adversaires de la révolution culturelle risquent "d'affecter sérieusement la production agricole cette année". Le journal cite particulièrement la situation qui règne dans la région de Pékin, mais une situation comparable semble exister dans le secteur de Changhaï et dans le sud-est du pays. Ces incidents consisteraient toujours dans la distribution par des dirigeants contre-révolutionnaires du capital et des biens des communes aux particuliers.

L'agence Chine nouvelle en revanche rapporte des cas où les paysans des communes se sont opposés à ces agissements et affirme que les paysans révolutionnaires notamment du Kiang Si où des troubles graves se sont déroulés ces jours derniers, ont réservé un "accueil excellent" à la "proclamation urgente" des organisations maoïstes de Changhaï.

Des incidents sont également signalés dans les villes, notamment à Pékin, où à en croire des affiches, le personnel de la direction de la radiodiffusion se serait mis en grève. De plus, l'agence Chine nouvelle indique que des groupes de partisans de Mao Tsé-toung ont pris en main la direction de plusieurs usines de Pékin, en particulier dans l'imprimerie où une tentative avait été faite pour arrêter l'impression des oeuvres du président Mao.

Pas de blessés mais de lourds dégâts

Un policier examine les dégats causés par une explosion au siège du Parti communiste italien à Rome. Des passants auraient vu deux jeunes gens descendre d'une Dauphine bleue, déposer un colis à la porte de l'immeuble et repartir en vitesse. Quelques secondes plus tard, ce fut l'explosion.

La visite du chef d'Etat de l'URSS en Italie est marquée par un attentat

ROME (Reuter) — Le président de l'Union soviétique, M. Nikolai Podgorny, est arrivé aujourd'hui, par avion, à Rome. Sa visite est entourée de strictes mesures de sécurité à la suite de l'explosion d'une bombe au siège du parti communiste italien, hier soir.

Le président Podgorny, accompagné notamment de spécialistes économiques de haut rang, passe une semaine en Italie, au cours de laquelle il sera reçu en audience par le pape Paul VI.

Le voyage de M. Podgorny, 63 ans, constitue la première visite d'un chef d'Etat russe en Italie depuis celle du tsar Nicolas II en 1909.

Ce déplacement a principalement pour but, souligne-t-on, de resserrer les liens économiques entre les deux nations. On pense toutefois que M. Podgorny profitera de ses entretiens avec les officiels italiens et de son audience avec le pape, pour aborder la question du Vietnam.

Hier soir, une violente déflagration a ravagé l'infirmerie du siège du parti communiste italien, jetant une vive émotion dans la capitale italienne. "Ce geste criminel d'inspiration fasciste et réactionnaire a été accompli dans le dessein évident de troubler la sérénité et l'amitié avec lesquelles le peuple italien s'apprête à recevoir le chef de l'Etat soviétique", a déclaré M. Luigi Longo, secrétaire général du PCI, commentant l'attentat.

De Gaulle exprime à Wilson ses réserves sur l'adhésion de l'Angleterre à la CEE

PARIS. (AFP, UPI) — A l'issue d'un entretien qui a duré une heure et 45 minutes avec le président de Gaulle, M. Harold Wilson, premier ministre de Grande-Bretagne, a déclaré à sa sortie de l'Elysée qu'il n'avait rien à déclarer.

Le chef du gouvernement britannique était accompagné du secrétaire au Foreign Office, M. George Brown. Du côté français, M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, a également assisté à l'entretien.

En dépit du silence de M. Wilson, les milieux proches de l'Elysée ont, pour leur part, donné quelques bribes d'information sur l'entretien Wilson-de Gaulle.

Selon ces milieux, le général de Gaulle aurait déclaré au premier ministre britannique que la volonté de son gouvernement d'adhérer au Marché commun avait été prise en note.

Cependant, ajoutent ces milieux, le président de Gaulle aurait déclaré à M. Wilson que le Marché commun ne peut absorber la Grande-Bretagne et ses partenaires de l'Association européenne de libre-échange (AELE), sans se transformer de fond en comble et perdre complètement son caractère actuel. Il s'agit de savoir si une telle transformation sera bénéfique pour les "Six" : telle serait la thèse que le général de Gaulle et M. Couve de Murville ont commencé d'exposer aujourd'hui à leurs interlocuteurs britanniques.

Après avoir écouté l'exposé de M. Wilson, c'est la nécessité de réfléchir à l'ampleur du problème posé par l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun qu'a développée le chef de l'Etat français.

Pour lui, cette entrée signifie en fait la fin du Marché commun. La France, à l'heure actuelle, défend le Marché commun parce que c'est une réalité, que son fonctionnement a donné et donne toujours satisfaction à ses membres.

Avant de passer à un stade nouveau et entièrement différent, il s'agit d'étudier le problème à fond et déterminer s'il est de l'intérêt des "Six" de procéder à une telle "révolution".

Les services français procèdent à cette étude, secteur par secteur, aussi bien pour ce qui est de l'industrie que de l'agriculture et de la situation financière.

Washington examinerait toute proposition directe de Hanoï

d'après PC, PA, AFP, UPI

Le président Johnson accepterait d'examiner toute proposition directe venant de Hanoï. C'est ce qui ressort aujourd'hui d'une déclaration de la Maison blanche faite à la suite de la nouvelle qui a circulé, hier, et qui veut que Ho Chi-minh ait invité M. Johnson au Nord-Vietnam pour parler de paix.

"Nous avons souvent dit, a déclaré le porte-parole de la Maison blanche, M. George Christian, que nous préférions de loin régler un conflit de ce genre (celui du Vietnam) dans une salle de conférence plutôt que sur le champ de bataille. Nous n'avons reçu aucune communication de Ho Chi-minh nous-mêmes, mais nous étudierions soigneusement toute proposition que nous serions susceptibles de recevoir."

La nouvelle voulant que Ho Chi-minh ait invité le président Johnson à Hanoï a circulé hier à la suite d'une déclaration faite par le rabbin Feinberg de Toronto, au cours d'une conférence de presse qu'il a donné à Londres. La déclaration du rabbin a tout d'abord semé la confusion, en ce sens qu'elle avait amené certains journalistes à croire que Ho Chi-minh proposait la tenue inconditionnelle d'une conférence au sommet en vue de mettre fin au conflit vietnamien.

Invitation conditionnelle

On a constaté par la suite que le chef du Nord-Vietnam invitait effectivement Johnson, mais à condition que les Etats-Unis retirent leurs troupes du Sud-Vietnam. En fait, Ho Chi-minh a simplement exprimé le désir d'avoir des conversations amicales avec le président des Etats-Unis et de ne garder aucune rancune envers l'Amérique, une fois que les Etats-Unis auront quitté le Vietnam.

A en croire une dépêche émanant de Tokyo aujourd'hui, un pasteur américain en visite à Hanoï aurait déclaré que toute initiative de paix au Vietnam doit venir des Etats-Unis "et s'exprimer, non seulement par des mots mais par des faits".

L'agence de presse vietnamienne tire cette conclusion d'une conférence de presse qu'a donnée le révérend Abraham J. Muste, de New York. En réponse à une question, le révérent Muste a déclaré que les Etats-Unis "ne peuvent tenir le Nord-Vietnam ni le Front de libération nationale du Sud-Vietnam responsables de la poursuite des hostilités", note la dépêche.

Les opérations

De source hautement autorisée, on apprend que les pilotes américains attendent le signal de la Maison blanche pour commencer l'attaque des bases de "MIGS" (de fabrication soviétique) au Nord-Vietnam. Selon la source en question, le signal attendu marquera le début d'une nouvelle mais "légère" escalade. On croit qu'elle se produira (cette escalade) d'ici quelques semaines. On doute cependant que les pilotes obtiennent l'autorisation d'attaquer directement les appareils au sol. Ils ne devront pilonner que les pistes. Jusqu'ici les pilotes américains n'ont pas l'autorisation d'attaquer un "Mig" autrement qu'en vol.

- Un chasseur bombardier "Phantom" de l'armée de l'Air américaine a été abattu lundi au Nord-Vietnam. Les membres d'équipage sont portés disparus. C'est le 466ème appareil américain abattu au Nord-Vietnam depuis le début de l'offensive aérienne.
- Deux enfants et un policier vietnamiens ont été blessés aujourd'hui par les éclats d'une grenade lancée par un inconnu en direction d'un autobus américain qui se rendait à l'aérodrome de Saigon. Aucun Américain n'a été blessé.
- Les guérilleros ont abattu deux hélicoptères américains près de Saigon aujourd'hui, tuant quatre membres d'équipage dans l'un et blessant le général Knowles et ses aides dans l'autre.
- Six civils vietnamiens ont été tuée et dix autres grièvement blessés en fin de semaine par des tirs de howitzers de la marine américaine effectués par erreur sur deux villages amis.

Cao Ky est mal accueilli en N.-Z.

AUCKLAND (PA) — Aidés de leurs chiens, des policiers néo-zélandais ont eu du mal à faire cesser une bagarre féroce qui s'est produite, hier soir, à l'aéroport d'Aukland alors que des manifestants ont bloqué le chemin à la limousine où avait pris place le premier ministre Nguyen Cao Ky.

Des femmes se sont ruées sur la voiture en marche. Des hommes frappaient dans les portières et les pare-brise à coups de poings, cependant que des badauds faisaient pleuvoir des oeufs sur le cortège.

Hurlant contre les policiers et frappant ceux qui tentaient de les arrêter, les manifestants ont contraint le chauffeur de la voiture à appliquer vigoureusement les freins en se jetant en travers de la route. La police a entrepris d'enlever des hommes et des femmes assis par terre, mais la foule a alors resserré les rangs et quelque 200 manifestants se trouvaient à cerner le véhicule présidentiel.

Cao Ky semblait fort inquiet alors qu'un Néo-Zélandais costaud a cogné du poing à la portière en le maudissant. A travers les huées de la foule on pouvait entendre: "Ky, go, Ky go !" (Ky, va-t-en), fasciste, fasciste !"

Arrivé à son hôtel, Cao Ky dut affronter un nouveau groupe de quelque 200 manifestants qui, eux, ont lancé de l'encre aux policiers. Le visiteur dut sortir de la limousine en courant pour se rendre aussitôt vers l'ascenseur de l'hôtel.

Naissances Décès Remerciements In memoriam

ARVISAIS (Maurice) — A sa demeure, le 21 janvier 1967, à l'âge de 59 ans, est décédé Maurice Arvisais, époux de Hélène Hiroux, père de François et Diane. La dépouille mortelle est exposée au salon
J. F. Wilson & Sons,
5784 av. Verdun
Le service funèbre aura lieu à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, mardi matin le 24 janvier à 10 heures. Inhumation au cimetière de l'est.

AUBERTIN (Emma) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Joseph Aubertin, née Emma Leduc, mère de Joseph, Ephrem, de feu Alice, Henri, Benjamin, Rosario, Annette, Juliette et Dominique. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Decarie et
Ave Notre-Dame-de-Grâce,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 9 heures et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUDETTE (Aimé) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 78 ans, est décédé Aime Audette, époux de feu Germaine Longpré. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6320 rue St-Denis,
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Ambroise où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BAILLARGEON (Georges) — A Saint-Lambert, le 22 janvier 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé Georges Baillargeon, époux de Rose-Marie Pélissier, demeurant 280 Saint-Georges, père de Roger, André et René. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils Inc.,
200, rue Saint-Louis,
Ville Lemoyne,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Josaphat de Ville Lemoyne, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Saint-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

BEAUDRY (Roland) — A St-Calixte, comté Montcalm, le 23 janvier 1967, à l'âge de 45 ans, est décédé M. Roland Beaudry, époux d'Aline Lacasse. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Maurice Lavoie,
St-Calixte,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 heures de l'après-midi. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELAIR (J. Omer) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 75 ans, est décédé M. J. Omer Bélair, ex-employé de la Metropolitan Life Insurance, époux en 1ères noces de feu Bernadette Fisette et en 2ièmes noces de feu Armandine Buteau, père de Mme Maurice Rousseau (Claire). Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 boul. Henri-Bourassa Est,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 9 heures et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOILEAU (Omer) — A Oka, le 22 janvier 1967, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Omer Boileau, époux de feu Clarinda Daoust. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Proulx et Frères,
162, rue Notre-Dame, à Oka,
pour se rendre à l'église paroissiale d'Oka, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONNOYER (Alfred) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 70 ans est décédé Alfred Bonnoyer ex-employé de l'American Can Co., époux de Aurore Labreeque, père de Mme E. Bruneau (Laurette), Mme H. Prévost (Yvette), Mme P.E. Théoret (Fernande), Roger, Fernand, Aime R. Curodeau (Denise). Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 rue Fleury est,
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAZIER (Berthe) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 54 ans, est décédée Mme Georges Brazier, née Berthe Leblanc, fille de Mme veuve Alfred Leblanc, soeur de Mme Alain Achroyd (Doris) et Léo. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6320 rue St-Denis,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Holy Family, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière Field of Honor, à Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AVIS DE DECES

RITA MOUNT, A.R.C.A.

Née à Montréal, P.Q., Rita Mount était membre de l'Académie Royale Canadienne des Arts. Gagnante de deux bourses, elle étudia deux ans au Musée des Beaux-Arts de Montréal avec le professeur William Brymner. Plus tard à New York, elle étudia également à la "Art Student League". A Paris ensuite, elle se perfectionne au "Cercle des Beaux-Arts, et à "l'Atelier de l'Ecluse".
Son oeuvre comprend principalement des tableaux sur la mer, elle fut d'ailleurs un des premiers artistes à exploiter les magnifiques possibilités qu'offrent les scènes de la péninsule gaspésienne. Elle fit de nombreux voyages des côtes de l'Atlantique à celles du Pacifique, illustrant ainsi, par son oeuvre, les beautés sublimes et majestueuses des Rocheuses Canadiennes.
Ses oeuvres furent présentées à de si nombreuses expositions, qu'il serait impossible de toutes les mentionner ici, mais voici une brève liste des principales: La Galerie Nationale des Arts d'Ottawa, ses oeuvres furent également incluses dans la "British Overseas 1923" dans la collection des "Peintures Contemporaines Canadiennes", laquelle a circulé à travers tous les pays du Commonwealth en 1936. Ses oeuvres furent également présentées à l'exposition du Couronnement de 1937 et sont représentées au "Musée Provincial" de Québec et au "Musée des Beaux Arts" de Montréal, "National Gallery Ottawa". Depuis 1939, Rita Mount était surtout associée avec l'Académie Royale Canadienne de Montréal, dont elle était d'ailleurs résidente. •

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 e. SHERBROOKE

CARDINAL (Jacques) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 24 ans, est décédé accidentellement Jacques Cardinal, fils de feu Fortunat Cardinal et de Blanche Charbonneau, demeurant à 7757 rue St-Hubert. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Rene Thériault Ltée,
1120, est, rue Jean-Talon,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Rosaire, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAGNON (Yvonne) — A Laval-des-Rapides, (Cité Laval) le 22 janvier 1967, à l'âge de 71 ans et 7 mois, est décédée Yvonne Deslauriers, épouse d'Alexandre Chagnon, mère de Mme Gérard Pesant (Hélène), Mme Raymond Robert (Lucille). Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
130 boul. Henri-Bourassa est,
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur (Laval), où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLERK (Jacques D.) — A Outremont, le 22 janvier 1967 à l'âge de 63 ans est décédé Jacques D. Clerk, époux d'Elisabeth Labrecque, demeurant à 663 boul. Dollard, père de Mme Walter Lefebvre (Lise), Robert, Gilles, Mme John Titmus (Jeannine), Jacques, Mme Charles Thiry (Denise), Mme Michel Langlois (Andrée). Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons mortuaires
J.-S. Vallée Ltée,
1111 rue Laurier Ouest, Outremont,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COULOMBE (Anna-Marie) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Osias Coulombe, née Anna-Marie Thibault, mère de Maurice, Rolland, Jacques, Raymond, Mme Ernest Laurent (Alexandra), Mme Charles-Emile Monté (Georgette), Mme Rene Turmel (Madeleine). Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
185, rue de Castelnau est
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CUTANEC (Vladimir) — A Montréal, le 23 janvier 1967, à l'âge de 38 ans, est décédé Vladimir Cutanec, époux de Milka Mitic. Les funérailles auront lieu mercredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.,
19 est, rue Laurier,
à 7 h. 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 8 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DELVAL (Marcelle) — A Hull, le 22 janvier 1967, est décédée Mme veuve Charles Delval, née Marcelle Rochez, demeurant à 196, rue Fontaine, à Hull, soeur de Mlle Claire Rochez I. H., et de Mme Antonin Janelle (Madeleine) de McLennan, Alberta. La dépouille mortelle est exposée aux salons
E. Rajotte,
3635, rue Hochelaga,
pour se rendre à l'église Ste-Jeanne d'Arc, où un libera sera chanté mercredi le 25 courant à 2 heures p.m., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Un service a été célébré lundi le 23, à l'église St-Benoit Abbé de Hull.

DESGROSEILLIERS (Marcel) — A Lasalle, le 22 janvier 1967, à l'âge de 38 ans est décédé M. Marcel Desgroseilliers, époux de Francoise Leblanc, père de Lucille, Lucie, Linda, Marcel jr et Line. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons mortuaires
Raoul Bourgie Inc.
1345 rue Notre-Dame à Lachine
à 9 hrs 40 pour se rendre à l'église Ste-Catherine Labouré, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Ste-Philomène, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Edouard) — A Saint-Jérôme, le 23 janvier 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Edouard Desjardins, époux de Corinne Sauvageau, demeurant à 552 Fournier. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Pilon, Therrien et Desrosiers,
470, rue Labelle, St-Jérôme,
pour se rendre à la cathédrale de St-Jérôme, où le service sera célébré à 3 heures de l'après-midi. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FAUST (Lionel) — A Montréal le 24 janvier 1967 à l'âge de 55 ans, est décédé M. Lionel Faust, époux de Juliette Brûlé, autrefois de Repentigny, demeurant 42e Avenue, Ville St-Michel. Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Yvon Champagne,
222, rue Notre-Dame-des-Champs,
Repentigny,
pour se rendre à l'église de la Purification de Repentigny où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FISHER (John-J.) — A l'Hôpital St-Mary's, le 23 janvier 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. John-J. Fisher, ingénieur pensionnaire du C.P.R et membre du Tiers-Ordre de St-François), époux de feu Catherine Hughes, demeurant à 6959, ave Bloomfield. Père de Réginald, William, Michael, Francis, Joseph et Mary (Mme C. Lehman) et de Robert, John, Arthur et James décédés. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc,
781, rue Ogilvy, Parc Extension
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St Francis of Assisi où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIBEAULT (Laurent) — A Montréal, le 23 janvier 1967, est décédé M. Laurent Gibeault, époux de Cécile Arseneault, père de René, Monique (Mme G. Suzek). Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e avenue, Rosemont
pour se rendre à l'église St-François-Solano où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GORMAN (Georges) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Georges Gorman, employé de la Brasserie Molson, époux de Denise Denis, demeurant à 4068 rue St-André. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
318 rue Rachel Est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRANDMAISON (Paul) — A Montréal, le 23 janvier 1967, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Paul Grandmaison, époux de Délia Deschamps, demeurant 3430 Workman. Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630 rue Notre-Dame ouest
pour se rendre à l'église St-Irénée, où le service sera célébré et de la au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUINOIS (Augustine) — Au Foyer Notre-Dame-des-Champs, St-Isidore, comté Laprairie, le 23 janvier 1967, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme Pierre Guinois, née Augustine Golbrand. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A.-N. Ostiguy,
44, rue Chevrefils, St-Rémi,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUYON (Albertine) — A Montréal, le 24 janvier 1967, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Joseph-Emile Guyon, née Albertine Fontaine demeurant à 4243 rue De Lanaudière, fille de feu Dr Georges-Honoré Fontaine de Verchères. La dépouille mortelle est exposée au salon
J.-Paul Marchand
4228 rue Papineau
Avis des funérailles plus tard.

HEROUX (Bernadette)—A Ville d'Auteuil, le 22 janvier 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve André Héroux, née Bernadette Poulin, mère de Mme Juliette Péloquin. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue de Salaberry
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACROIX (Emile) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Emile Lacroix, époux de Ida Gougeon, autrefois du 212 Parc Georges-Etienne Cartier. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4503, rue Notre-Dame Ouest,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMBERT (Odilon) — A Montréal, le 24 janvier 1967, à l'âge de 88 ans, est décédé M. Odilon Lambert, époux de Fédora Laroche, de Montréal. Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5551, rue Wellington
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVALLEE (Roméo) — A Cartierville, le 23 janvier 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Roméo Lavallée, époux de Simonne St-Germain. Père de Thérèse (Mme Jacques Chaput). Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
5303, boul. Gouin Ouest
pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Anges où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Joseph-Eugène) — A Montréal, le 23 janvier 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé Joseph-Eugène Lefebvre, époux de Jeanne Benoit, demeurant à 4790 Adam. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4955 rue Adam
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Clément-de-Viauville où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVEILLE (Bernadette) — A Vimont, le 24 janvier 1967, à l'âge de 84 ans, 8 mois, est décédée Mme veuve Patrick Léveillé, née Bernadette Quevillon, demeurant 366 rue St-François, Vimont. La dépouille mortelle est exposée aux salons
J. C. Filiatreault
24 rue St-Florent, Pont-Viau
Avis des funérailles plus tard.

MAJOR (Honoré) — A Chute-à-Blondeau, le 22 janvier 1967, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Honoré Major, époux d'Albertine Rozon. Il laisse trois fils: Omer, Paul et Léo, de Chute-à-Blondeau; quatre filles: Mme Omer Larocque (Alma), de Hawkesbury, Mme Antonio Wilson (Florianne), Mme Fernand Roy (Yvette) et Mlle Rolande Major, toutes de Chute-à-Blondeau; deux frères: Joseph et Tancrède Major, de Lachute Mills, prov. Québec. Les funérailles auront lieu mercredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Noël Ltée,
416, rue McGill, Hawkesbury,
à 2 heures pour se rendre à l'église St-Joachim de Chute-à-Blondeau, où le service sera célébré à 2 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERMOUD (Marthe) — A Montréal, le 23 janvier 1967, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Gaston Mermoud, née Marthe Vassarat. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant, aux salons
Urgel Bourgie Ltée et Société
Coopérative de Frais Funéraires
2231, rue Jean-Talon est,
à 2 hres, et de là au cimetière Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESSIER-PICARD (Georgette) — A Longueuil, le 23 janvier 1967, à l'âge de 74 ans, est décédée Georgette Trudeau, épouse en 1ères noces d'Horace Picard et en 2èmes noces de Rodrigue Messier, demeurant à Ste-Adèle-en-Bas, mère de Lucien, Jean, Henri, René, tous de Longueuil. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin,
518, rue Rachel est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICHAUD (Elizabeth) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Adhémar Michaud, née Elizabeth Robillard, demeurant à 1687 rue Dezery. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 rue Ontario Est,
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MINEAU (Jeannette) — A Montréal, le 21 janvier 1967 à l'âge de 55 ans, est décédée Mme Jacques Mineau, née Jeannette Giroux, demeurant à 10,455 rue Curotte. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.
11,130 Boul. Pie IX,
à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Ste-Thérèse-de-Blainville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES

HENRI DAVID

A Montréal le 22 janvier 1967, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Henri David, époux de Rose Brisson, demeurant à 2185, rue Curatteau. Il laisse, outre son épouse, une fille Henriette et un fils Robert.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 janvier. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc. 2590, rue Rouen à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-François-d'Assise où le service sera célébré à 10 h. Inhumation au cimetière de St-Rémi de Napierreville. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. •

MORIN (Raymond) — A Montréal, le 23 janvier 1967, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Raymond Morin, époux de feu Albina Caron. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
790, boul. Ste-Croix, St-Laurent
pour se rendre à l'église Notre-Dame du Bois-Franc où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOUNT (Rita) — Après une courte maladie, à l'hôpital Général de Montréal, le 22 janvier 1967, est décédée Mlle Rita Mount, A.R.C.A., demeurant avenue Outremont, Parc-Extension, soeur bien-aimée de Marie. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
781, rue Ogilvy, Parc-Extension,
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Roch où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NOEL (Norbert) — A Auteuil, Ville de Laval, le 22 janvier 1967, à l'âge de 51 ans, est décédé Norbert Noël, époux de Marguerite Harvey, demeurant à 132, boul. des Terrasses, Auteuil. Les funérailles auront lieu mercredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
167, boul. Ste-Rose, Ste-Rose,
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Béatrice, où le service sera célébré à 3 heures, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLET (Mignonne) — A Montréal, après une longue maladie, le 23 janvier 1967, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme veuve Ludger Ouellet, née Mignonne Plouffe, demeurant rue Delanaudière, mère de Michel, Gisèle (Mme Jacques Lecavalier), Suzanne et Monique. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos et Bonnier,
3303, rue Papineau,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARENT (Georgianna) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 91 ans, est décédée Georgianna Lacasse, épouse en 1ères noces de Alfred Daoust, et en 2es noces de feu Zenon Parent, demeurant à 4144 St-Denis. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la residence funéraire
Georges Godin,
518, rue Rachel est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PATENAUDE (Bernadette) — A Montréal, le 23 janvier 1967, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Joseph Patenaude, née Bernadette Provost, demeurant à 1568, Dufresne. Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.
2521, rue Ste-Catherine est
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Mtl où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER (Marie) — A Montréal, le 20 janvier 1967, à l'âge de 93 ans, est décédée Mme veuve Delphis Pelletier, née Marie Dauphin. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6320 rue St-Denis,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Etienne, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PICHE (Léo-Henri) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 53 ans et 5 mois, est décédé M. Leo-Henri Piché, époux de Therese Gagné, demeurant 1199, rue Beaudry. Les funrailles auront lieu mercredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1385 est, rue Ontario,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RAYMOND (Eugénie) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Napoléon Raymond, née Eugénie Martin. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin
835 Est, Ave Laurier,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Très-Sacrement où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICARD (Joseph-Alcide) — A Sorel, le 22 janvier 1967, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Joseph-Alcide Ricard, époux de feu Claudia Jette, demeurant autrefois à Berthierville. Les funérailles auront lieu mercredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Anaclet Lemire,
528, rue Frontenac,
Berthierville,
pour se rendre à l'église paroissiale de Berthierville, où le service sera célébré à 3 heures de l'après-midi. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SABOURIN (Claire) — A Ville Jacques-Cartier, le 22 janvier 1967, à l'âge de 42 ans, est décédée Mme Gérard Sabourin, née Claire Lafontaine, demeurant 1163 Tiffin. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
63, avenue Lorne,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jude, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière St-Georges, Ville Jacques-Cartier, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE (Emilien) — A Duvernay, le 22 janvier 1967, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Emilien St-Pierre, époux d'Annette Duquette, demeurant 685 Fontainebleau, Duvernay, père de Mme Marcel Routhier (Bernadette), Mme Joseph Girard (Simonne), Hélène et Jean. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 rue Henri-Bourassa est
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Ecores, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVIGNAC (Antonio) — A Verdun le 22 janvier 1967, à l'âge de 62 ans est décédé M. Antonio Savignac, époux de Simone Denis, demeurant à 276 rue Galt. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault
512 rue de l'Eglise, Verdun
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SIMARD (Armand) — A Montréal, le 23 janvier 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Armand Simard, époux de feu Lucette Tessier, demeurant 12,046 Henrietta, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu vendredi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et
Société Coopérative de Frais
Funéraires,
7384, rue St-Denis,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENT

ULRICH (Collette) — Les familles Ulrich et Bourgon remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de Collette Ulrich, née Bourgon.

SPELLMAN (Joseph) — A Verdun, le 23 janvier 1967, à l'âge de 64 ans, est décédé Joseph Spellman, époux d'Aurore Roy, père du frère Gilles, S.C., Léo, Mme Gilles Laplante (Cécile), demeurant 1039, 5e Avenue. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault, Inc.,
512, rue de l'Eglise,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TALBOT (Angéline) — A Montréal-Nord, le 22 janvier 1967, à l'âge de 72 ans, est décédée Angeline Deschênes, épouse de feu Arthur Talbot, demeurant 11,249 rue Edger. Elle laisse ses filles Yvette (Mme Marcel Bourget), Myrtha, Liliane (Mme Jean-Paul Lévesque), 1 fils Miville de Vaudreuil, et 9 petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le couvoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
5001 boul. Henri-Bourassa est
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THERIAULT (J. A. Gérard) — A Ville d'Auteuil, le 22 janvier 1967, à l'âge de 50 ans, est décédé J. A. Gérard Thériault, employé des Postes, époux de Mariette Prud'homme, demeurant à 5020 Pothier, Auteuil. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, boul. Henri-Bourassa Est,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Béatrice, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THERRIEN (Jeannine) — A Montréal, le 21 janvier 1967, à l'âge de 51 ans, est décédée Mme veuve Gérard Therrien, née Jeannine de Repentigny, demeurant à 10130 St-Hubert. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
8078 rue Droiet angle Jarry
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Lachenaie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TURCOTTE (Roger) — A Valleyfield, le 23 janvier 1967, à l'âge de 50 ans, est décédé subitement M. Roger Turcotte, employé de la Maison L. Gendron Ltée, époux de Madeleine Blais, demeurant à 92A Viau. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Larin et Fils,
317, rue Victoria, Valleyfield,
pour se rendre à l'église St-Esprit de Valleyfield, où le service sera célébré à 3 heures p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VERVILLE (Claire) — A Montréal, le 22 janvier 1967 à l'âge de 53 ans est décédée Mme Maurice Verville, née Claire Boulanger, demeurant à 2279 Hogan. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier, Enrg.
2521 rue Ste-Catherine est,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Anselme où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WEINSTEIN (Joseph) — A Montréal, le 19 janvier 1967, est décédé M. Joseph Weinstein, époux de Katherine Weinstein. Né en Russie et arrivé au Canada en 1924; il était président de City Meat and Sausage Co., 6355 Papineau. Père de Frank, Mme I. B. Blitstein (Ruth), frère d'Irving et Ben Weinshank, de New York; il laisse un frère et une soeur en France et un autre frère en Russie; lui survivent 5 petits-enfants. Les funérailles ont eu lieu dimanche le 22 janvier.

WOLFE (Marguerite) — A Montréal, le 22 janvier 1967, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Armand Wolfe, née

Québec entend contrôler un large secteur de l'économie

Une analyse de
Pierre O'Neil

QUEBEC — Le gouvernement estime que les salaires des professeurs ont atteint un niveau raisonnable.

A toutes fins pratiques et sauf quelques exceptions, la période de rattrapage serait terminée.

Toute surenchère généralisée par rapport à la situation actuelle des salaires des enseignants risque de porter atteinte non seulement à l'équilibre des finances gouvernementales mais éventuellement à l'évolution de l'économie de la province.

Tels sont au fond les motifs véritables de la fermeté du gouvernement dans les conflits qui le mettent en cause entre diverses commissions scolaires et les enseignants.

On peut facilement les déceler dans des conversations avec des hauts fonctionnaires du gouvernement et le ministre de l'Education ne s'en est lui-même pas caché hier matin lorsqu'il a déclaré que le cadre limite imposé aux commissions scolaires "établit une échelle juste et raisonnable compte tenu de la politique salariale et des disponibilités financières du gouvernement."

Au moment où il faisait cette déclaration en ajoutant qu'il favorise des négociations à une échelle beaucoup plus large, le ministre de l'Education M. J.-J. Bertrand publiait un tableau comparatif des échelles de salaire pour certaines catégories d'enseignants et certaines régionales du Québec.

"En pourcentage du revenu personnel poursuivait-il, le Québec perçoit déjà en taxes autant que la province la plus taxée de tout le pays".

C'est ici qu'entre en jeu la politique salariale du gouvernement. Non seulement a-t-elle pour but de permettre une meilleure répartition géographique et professionnelle de la main-d'oeuvre mais encore elle cherche à éviter que l'évolution anarchique des salaires dans le domaine public et semi-public ne se répercute par des hausses d'impôts au moment où la conjoncture économique pointe vers un ralentissement de la croissance.

Malgré la politique salariale qui ne fait que prendre forme — et les directives d'octobre qui en sont partie intégrante, les disparités ne sont pas à la veille de disparaître.

On donne en effet pour exemple que dans la région de Rimouski il y a une différence de $1900 dollars entre hommes et femmes.

Entre les commissions scolaires du Lac St-Jean et de Valleyfield il y a une différence de $900 dollars pour les enseignants et de $1000 dollars pour les institutrices en faveur de Valleyfield.

Bref, l'évolution des négociations collectives ces dernières années semble d'après des hauts fonctionnaires du ministère de l'Education avoir favorisé les enseignants les mieux pourvus au détriment des femmes qui enseignent au niveau primaire.

Dans une telle situation le rejet des directives (qui constituent un progrès notable pour cette dernière catégorie d'enseignants) contribue à pénaliser les professeurs les plus mal payés au profit de ceux qui reçoivent une rémunération normale.

Dans leur effort pour faire valoir le point de vue du gouvernement sur les conflits scolaires les milieux gouvernementaux rejettent également l'accusation de la Corporation des Instituteurs catholiques selon laquelle les directives aux commissions scolaires entravent le libre jeu des négociations.

Selon eux le concept de libre négociation est une vue de l'esprit. La libre négociation n'existe pas dans le secteur industriel puisqu'au point de départ le budget de l'entreprise, ses profits, les conditions du marché et d'autres facteurs économiques et financiers limitent sa capacité de payer.

Ces limitations dans le secteur privé ont leur équivalent dans le secteur public et c'est la taxation.

Pour des raisons fiscales et économiques le gouvernement doit voir à ce que ses contribuables ne soient pas écrasés d'impôt. Il prend les dispositions pour s'en assurer en publiant les directives.

Si de leur côté les commissions scolaires estiment qu'elles peuvent faire porter à leurs propres contribuables un fardeau d'impôt plus lourd, elles doivent en prendre la responsabilité.

Mais même là, le gouvernement a des raisons de s'inquiéter. Car le fait que les commissions prennent la responsabilité de certaines hausses de taxes n'empêche pas ces mesures d'avoir des effets variables sur l'économie, des effets qui viennent en contradiction avec les objectifs d'une politique économique gouvernementale.

On a une idée de l'impact que peuvent avoir le respect ou le non-respect des directives en rappelant que la masse salariale pour les enseignants du Québec (à l'exclusion de la CECM qui n'est pas soumise aux directives) s'élève à $280 millions par année, que l'application des directives par toutes les commissions scolaires en négociation coûterait à la province $10 millions additionnels cette année et que pour toutes les commissions scolaires du Québec (à l'exclusion de la CECM) elle coûterait $27 millions.

M. Masse inaugure une école à Fort Chimo

FORT CHIMO, Qué. (PCI)— M. Marcel Masse, ministre d'Etat provincial à l'Education, a inauguré, hier, une nouvelle école élémentaire dans ce centre du nord québécois, sur les bords de la baie Ungava.

La nouvelle école, qui sera connue sous le nom d'Ecole du Québec, accueillera les enfants esquimaux de la région, de même que ceux des employés du gouvernement vivant ici.

Fort Chimo est à quelque 750 milles au nord de la ville de Québec et M. Masse y a fait le voyage pour démontrer l'intérêt que le gouvernement provincial porte cette région du Nouveau-Québec.

Il a été révélé la semaine dernière qu'un rapport, préparé par les autorités provinciales et fédérales à l'intention des gouvernements fédéral et provincial, a recommandé que le Québec prenne en main le contrôle des affaires esquimaudes. Jusqu'ici, les Esquimaux ont été sous le contrôle du gouvernement fédéral.

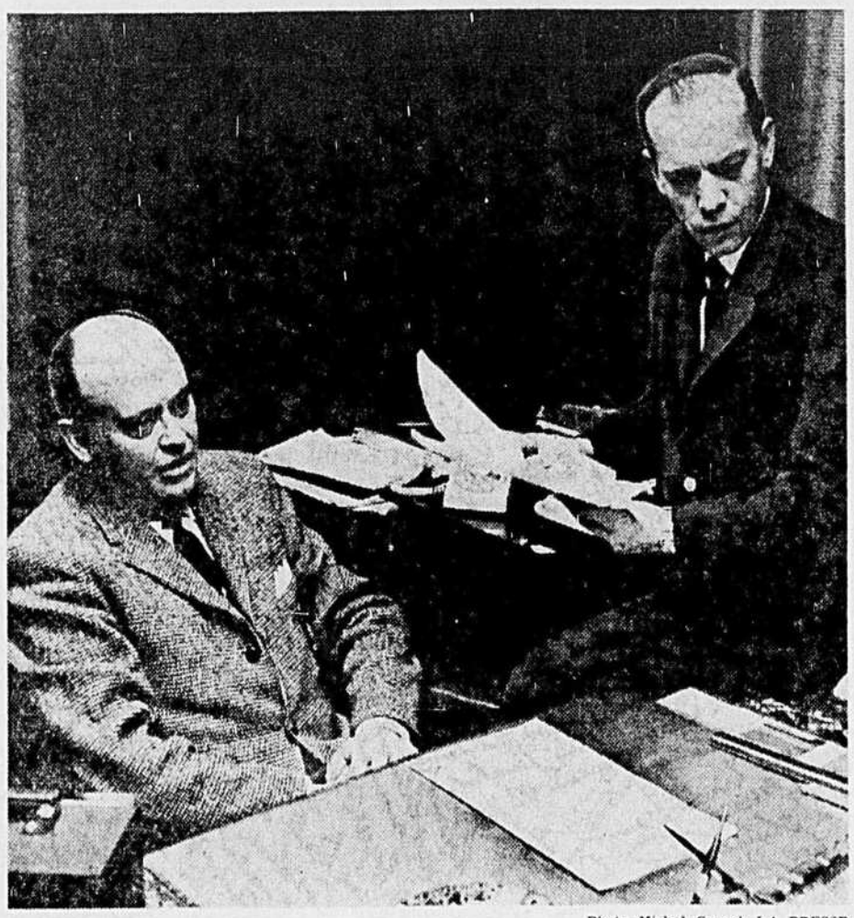

Photo Michel Gravel, LA PRESSE

Attitude inébranlable

MM. Jean Matton, administrateur (à gauche), et Gaston Doré, président de la régionale Yamaska, ont pris une attitude ferme. Pour eux, la médiation n'est pas possible avant que les instituteurs retournent en bloc à leurs pupitres.

Yamaska: Aimé Nault veut que Québec ait plus de maturité

"Ce n'est pas par un enchevêtrement de procédures que le gouvernement réussira à régler le conflit de la régionale Yamaska. L'intérêt des élèves commande au gouvernement de faire preuve de plus de maturité et d'intelligence pour mettre fin "à la situation qui prévaut dans cette région.

C'est ce qu'a affirmé hier le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Aimé Nault, qui faisait un rapport sommaire de la médiation qui doit mettre un terme à la grève des 9,000 enseignants de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

M. Nault est également vice-président de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec (CIC). Il a déclaré que la vraie solution à l'impasse dans le conflit d'Yamaska consiste à favoriser une vraie médiation. "Il en serait encore temps, si le gouvernement se désiste des injonctions qu'il a prises contre les enseignants", a-t-il dit.

Les 450 professeurs de la Commission scolaire régionale d'Yamaska et des trois commissions scolaires locales de St-Hilaire, Beloeil et MacMasterville sont en grève depuis le 24 novembre. La plupart d'entre eux ont passé outre hier à une injonction leur enjoignant de reprendre le travail.

Quelques grévistes d'Yamaska ont rendu visite, hier matin, aux membres de l'Alliance, réunis à l'aréna Maurice Richard. Ils ont été ovationnés debout par tous les assistants.

M. Nault a déclaré qu'à ses yeux et qu'aux yeux de la plupart de ses membres sans doute, la démission collective (qui doit être déposée plus tard devant les commissaires) de la plupart des enseignants de la région de St-Hyacinthe, "c'est pour eux, une sorte de geste de dignité."

Il a déploré que le gouvernement n'ait pas entériné le choix des deux parties d'une médiateur prestigieux (il s'agit de M. Claude Ryan, directeur du Devoir).

Comme le président de la CIC, M. Raymond Laliberté, M. Nault rend le gouvernement responsable de la situation tant à St-Hyacinthe qu'à Pointe-Claire et Beaconsfield. A ce dernier endroit 515 enseignants ont déclenché la grève vendredi dernier. Le "cocasse de la grève de Pointe-Claire", a dit M. Nault, c'est que les deux parties étaient d'accord. Il n'en coûterait pas un sou de plus pour accéder aux demandes des parties (de la part du gouvernement) pour mettre fin au conflit "qui n'aurait jamais dû éclater".

M. Nault, au début de son exposé, avait violemment reproché à la Fédération des commissions scolaires de la province de Québec de "se camoufler derrière les directives (du gouvernement fixant une échelle-limite de traitements aux enseignants du Québec) pour s'empêcher de prendre ses propres directives, à elle".

Les grévistes sont occupés à Montréal

On ne pourra pas accuser les professeurs de Montréal, qui sont en grève depuis le 13 janvier, de se complaire dans l'oisiveté. Leur comité de grève, grâce à ses divers sous-comités, prépare un programme varié d'activités culturelles, sociales et autres.

Aujourd'hui, les professeurs étaient invités à un laboratoire de géographie, à l'auditorium du Jardin Botanique.

Au Centre les Loisirs St-Edouard, un autre groupe d'enseignants a participé ce matin à un exposé suivi d'une discussion sur "la grève peut-elle aider ou nuire à la conscience chrétienne". L'animateur était l'abbé Jean-Guy Dubuc.

Il y avait également ce matin diverses visites industrielles.

Cet après-midi, le programme comprend le visionnement d'un film sur les Droits de l'enfant, suivi d'une discussion, au centre des Loisirs St-Edouard.

A 2 h. p.m. aujourd'hui, on a donné un exposé technique sur la stéréophonie, et il y eut audition de disques. Le programme se complétait par une représentation cinématographique au Cinéma Dauphin et par autres visites industrielles.

Demain, à 2 h. p.m. l'abbé Claude Vermette, psychologue, prononcera une conférence sur le "Travail d'équipe, travail efficace". Il y aura également des ateliers d'arts plastiques, et d'autres visites industrielles.

Et il en est ainsi tous les jours.

Les professeurs peuvent se rendre dans l'une des douze salles réservées à leur intention dans toutes les parties de la ville. Ils y rencontrent leurs dirigeants et peuvent échanger entre eux leur point de vue sur les négociations en cours.

Une "triple hypocrisie" marque les conflits scolaires —Un journaliste

Une discussion en panel sur "l'avenir des syndicats d'enseignants au Québec" organisée par les professeurs de Montréal a donné lieu hier à un vif débat sur la "triple hypocrisie" des parties en présence dans les conflits scolaires actuels.

Le journaliste Jules Leblanc, ex-chroniqueur de l'éducation au quotidien Le Devoir, accusait le gouvernement, les commissions scolaires et les associations d'enseignants de faire montre d'hypocrisie et de refuser de voir les chose en face. Mlle Thérèse Baron, vice-présidente de la Corporation des enseignants, lui donnait la réplique.

"Les commissions scolaires, a dit M. Leblanc, se retranchent derrière les cadres-limites émis par le gouvernement, ça fait leur affaire. Le gouvernement, lui, et je trouve ça inacceptable, se sert de mesures administratives pour changer la loi sans consulter personne; mais les syndicats ont aussi leur part de responsabilité quand ils s'efforcent de défendre le statu quo de la loi du Travail alors qu'ils devraient savoir que cette loi a effectivement besoin d'être changée."

"Ce n'est pas aux enseignants, a répliqué Mlle Baron, de vouloir changer la loi ou d'accepter de faire le jeu de l'autre partie et de passer par-dessus le Code du Travail. Tant que les commissions scolaires seront notre employeur, c'est avec elles que nous négocierons, non avec l'Etat."

D'après M. Leblanc, la lutte que mènent actuellement les associations d'enseignants pour "défoncer" les directives du 14 octobre du ministère de l'Education a beau être belle, elle vise un mauvais but car elle risque d'empêcher à l'avenir toute planification des dépenses en éducation.

"Je suis sûr, a-t-il ajouté, qu'éventuellement les clauses syndicales des conventions collectives se négocieront directement à l'échelle provinciale, et cela me semble préférable."

Quant à Mlle Baron, elle admet que les négociations se fassent au niveau de la région ou même de la zone économique, mais rejette la négociation provinciale telle que recommandée par le rapport Parent. "Nous voulons, précise-t-elle, négocier avec ceux qui nous engagent, et ce n'est pas Québec qui nous engage, mais la commission scolaire."

Les deux panélistes se sont cependant entendus pour insister sur l'importance du rôle de la Corporation des enseignants comme organisme professionnel chargé de veiller à la qualité de l'enseignement donné par ses membres, et d'intervenir en tant que groupe de pression dans les grands débats sur l'éducation au Québec.

M. Leblanc a ajouté que la CIC, comme les autres organismes d'éducation, devrait actuellement insister pour que se poursuive la réforme de l'éducation. "Après les élections de juin, a-t-il noté, je ne croyais pas que cette réforme était en danger, mais maintenant, je n'en suis plus si sûr."

DUPUIS
Le grand magasin canadien à l'accent français

MAX FACTOR
Vente à 1/2 prix!

Cup of Youth
Ord. 7.00! Crème de traitement pour la nuit. Un mélange bien équilibré de substances émollientes, hydratantes et d'hormones. Purifie l'épiderme et lui conserve jeunesse et fraîcheur. Spécial Dupuis **3.50**

Active Moisturizer
Ord. 4.50! Crème de traitement pour le jour. Protège, adoucit et satine l'épiderme — équilibre l'hydration de la peau — la base par excellence de votre maquillage. Format de 3 onces. Spécial Dupuis **2.25**

Moisturizing Cleansing Cream
Ord. 5.00! Un mélange scientifique de principes actifs qui fait disparaître toute trace de maquillage et libère la peau de ses impuretés. Plus de substances hydratantes qui stimulent le renouvellement des cellules. Spécial Dupuis **2.50**

COMPOSEZ 842-6171

Mme Dechênes
sera au comptoir des cosmétiques Max Factor, situé en face de l'ascenseur au rez-de-chaussée, jusqu'au 28 janvier inclusivement.
Venez la consulter pour des conseils judicieux sur l'art du maquillage.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 240

Facilitez tous vos achats chez DUPUIS *Le grand magasin canadien à l'accent français* **par la nouvelle bouche de métro Saint-Hubert**

Depuis quelques jours des milliers de citoyens peuvent faire tous leurs achats chez Dupuis par la nouvelle bouche de métro située au coin de St-Hubert et De Montigny. Grâce à l'escalier St-Hubert et à la sortie Ste-Catherine qui vous assurent un déplacement rapide et vous mettent à l'abri des mauvaises conditions atmosphériques, il vous sera maintenant plus facile de vous rendre chez Dupuis et de profiter des nombreux avantages que l'on y offre. **Bienvenue chez Dupuis . . . à 2 pas seulement du carrefour Berri-De Montigny.**

Pourquoi pas chez Dupuis?

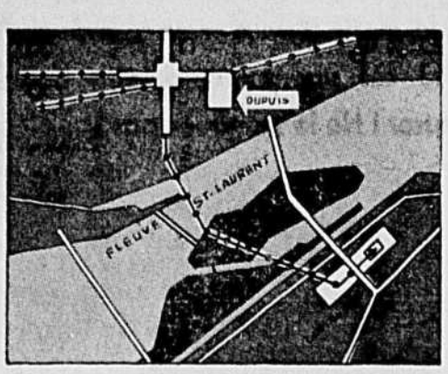

Dès l'ouverture de la ligne Berri-De Montigny-Ile Ste-Hélène-Longueuil, les résidents de la rive sud et les visiteurs de l'Expo '67 pourront faire agréablement leurs achats chez Dupuis.

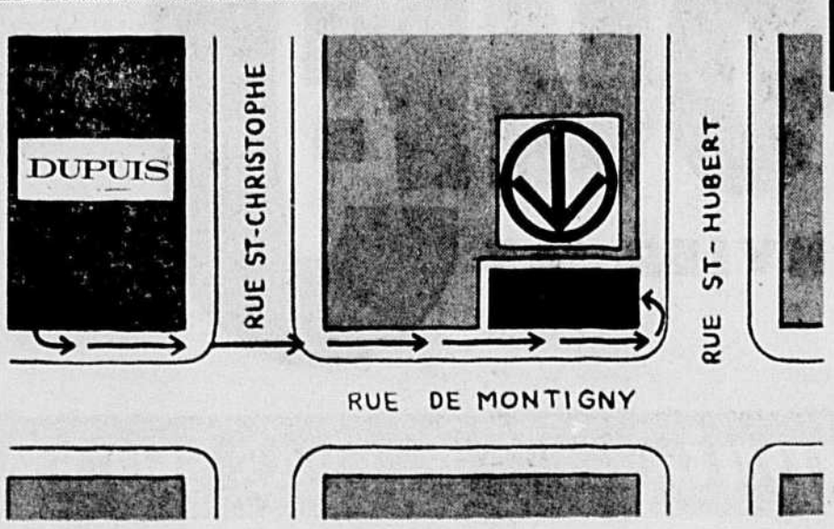

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES 842-6171 — HEURES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. — SATISFACTION OU REMBOURSEMENT.